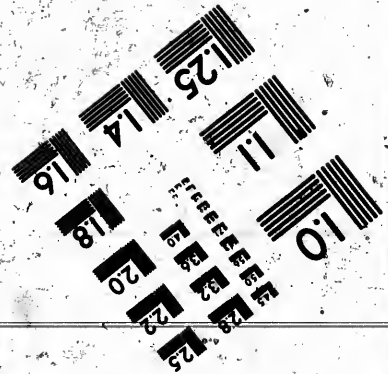
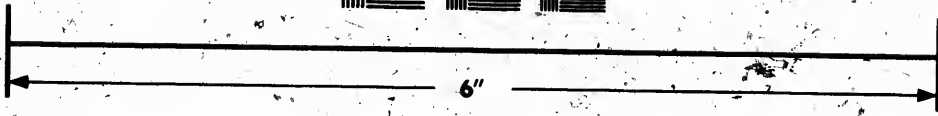
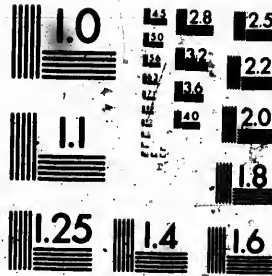


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18
20
22
25

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

01

© 1987

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: **Pagination irrégulière. Les pages froissées peuvent causer de la distorsion. Il y a des plis dans le milieu des pages.**

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

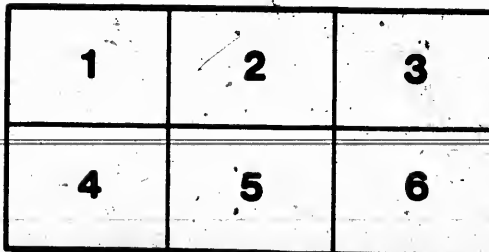
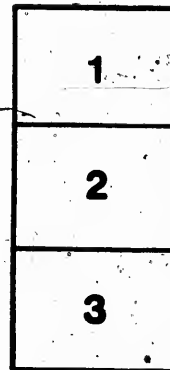
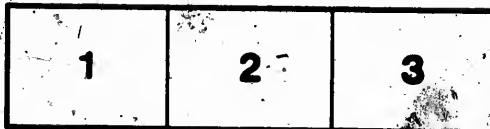
Library of the National Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives nationales du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



LES
VOYAGES
DE LA
NOUVELLE FRANCE
OCCIDENTALE, DICTE
CANADA,
FAITS PAR LE S^r DE CHAMPLAIN

Xainctongeois, Capitaine pour le Roy en la Marine du
Ponant, & toutes les Descouvertes qu'il a faites en
ce pais depuis l'an 1600. jusques en l'an 1629.

*Où se voit comme ce pays a esté presqu'entierement descouvert par les François
sous l'authorité de nos Roys & de nos Roynes, & de nos Roys
de la Catholice & apostolice Religion. LOUIS XIII.
Roy de France & de Navarre.*

Avec un traité des qualitez & conditions requises à un bon Capitaine de Navire
pour cognoistre la diuinité des Estimés des Roys & de nos Roynes; Les
Marques de reconnaissance de la possession de luy appartenant les lieux
pour redresser les fautes & erreurs de luy appartenant les lieux
de grande distance.

*Ensemble une Carte générale de la Nouvelle France
lesdites de la Nouvelle France, & de la Nouvelle France
de la Nouvelle France, & de la Nouvelle France
de la Nouvelle France, & de la Nouvelle France.*

A MONSIEUR LE CARDINAL DE RICHELIEU

PAR CLAUDE CORNILLIEN

MACDO

FC

332

1924

1638 a

840740



A
MONSEIGNEUR
L'ILLVSTRISS^{SS} CARDINAL
DVC DE RICHELIEV, Chef, Grand
Maistre & Sur-Intendant General du
Commerce & Navigation de France.



MONSEIGNEUR,

*Ces Relations se presentent
à vous, comme à celuy au-
quel elles sont principale-
ment deues, tant à cause de
l'eminente Puissance que vous auez en l'Eglise,
et en l'Estat, comme en l'authorité de toute la
Navigation, que pour estre informé particulie-
ment de la grandeur, la bonté, & le beault des
lieux qu'elles vous rapportent. Partant que ce*

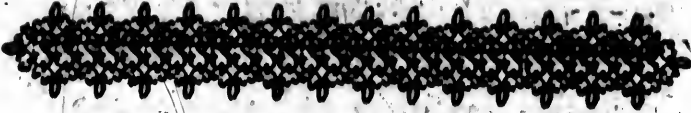
4
n'est pas sans grandes & preignantes causes que
les Roys Predecesseurs de sa Majesté, & elle, non
seulement y ont arboré l'estendart de la Croix,
pour y planter la foy comme ils ont fait, ains en-
cores y ont voulu adiouster le nom de la Nouvelle
France. Vous y verrez les grands & perilleux
Voyages qui y ont esté entrepris, les Descouvertes
qui s'en sont ensuiuies, l'estendue de ces terres, non
moins grandes quatre fois que la France, leur dis-
position, la facilité de l'asseuré et important Com-
merce qui s'y peut faire, la grande utilité qui s'en
peut retirer, la possession que nos Roys ont prise
d'une bonne partie de ces Pays, la mission qu'ils y
ont faite de diuers Ordres de Religieux, leur pro-
grez en la conuersion de plusieurs Sauvages, celle
du defrichement de quelques vnes de ces Terres,
par lequel vous cognoistrez qu'elles ne cedent en
aucune façon en bonté à celle de la France, et en fin
les habitations et forts qui y ont esté construits
sous le nom François. A la conseruation desquels,
comme en une bonne partie de ces Descouvertes
ayant ainsi que i'ay esté assiduellement employé de-
puis trente ans, tant sous l'auctorité de nos Vice-
rois, que de celle de vostre Grandeur, c'est Monse-
igneur, ce qui excusera si il vous plaist la liberté
que ie prends de vous offrir ce petit Traicté: en ce-
ste assurance qu'il ne vous sera pas de desagrea-
ble. Non pour ma consideration propre, Mais

5
bien seulement pour celle du public: qui fait desia
retentir vostre nom en toute l'estendue des rivages
maritimes de la Terre habitable, par les accla-
mations des effectz qu'il se promet de la conti-
nuation de la gloire de vos actions: & que
comme vostre Grandeur les a esleues en terre
iusques au dernier degre, par la Paix qu'elle
a procurée enose Royaume, apres tant & de si
heureuses victoires, aussi ne sera elle moins por-
tée à se faire admirer durant la Paix aux cho-
ses qui la concernent. Sur tout au reestablishement
du Commerce de France: dans les pays plus esloy-
gnez; comme l: inoyen plus assure qu'elle ait pour
reflorir de nouveau sous vos heureux auspices.
Mais entre ces nations estranges, celles de la Nou-
uelle France vous tendent principalement les
mains: se figurans avec toute la France que puis-
que Dieu vous a constitué d'un costé Prince de
l'Eglise, et de l'autre esleué aux surmountantes di-
gnitez que vous tenez, non seulement vous leur
redonnerez la lumiere de la foy, laquelle ils respi-
rent continuellement, mais encores releuerez &
soustiendrez la possession de ceste Nouvelle Terre,
par les Peuplades et Colonies qui s'y trouueront
nécessaires, et qu'en fin Dieu vous ayant choisly
expressement entre tous les hommes pour la perfe-
ction de ce grand Oeuure, il sera entierement ac-
comply par vos mains. C'est le souhait que ie fais

*sans cesse, auquel ie ioinctz encores les offres que
 ie vous presente du reste de mes ans, que ie iendray
 tres-heureusement et necessairement employez en
 vn si glorieux dessein, si avec tous mes labours pas-
 sez ie puis estre encores honoré des commandemens
 qu'attend de vostre Grandeur,*

MONSEIGNEUR,

**Vostre tres-humble & tres-
 affectionné seruiteur
 CHAMPLAIN.**

7.

SVR LE LIVRE DES
VOYAGES DV SIEVR
de Champlain Capitaine
pour le Roy en la Marine.



*Eux tu Voyageur hazardeux
Vers Canada tenter fortune?
Veux tu sur les flots escumeux
Recenoir l'ordre de Neptune?*

*Bien équipé fay chois soudain
D'un temps propice à ton dessain,
Et tu verras qu'en son empire
Le vent plus violent & fors
Pressans les flancs de ton navire
Te fera tost surgir au port.*

*Que son Pilote est mal duiet
Aux routes qu'il luy conuiens suivre
Il pourra estre mieux conduict,
S'il se gouerne par le Liure
Qu'en sa faueur a fait Champlain,
A qui les Graces ont à plain
Prodigué sous leur heritage:
De qui Piibon a prins le soing
D'orner son elegant langage,
Asin qu'il raide à ton besoing.*

3
Va donc Pilote sans frayeur
Ancrer en la Nouvelle France,
Ne crain de Thésis la fureur
Ny des Ausans la violence:
Champlain comme s'il estoit fils,
Ou de Neptuné, ou de Tiphys
Rendra ta nef si. assurée,
Que ny les monstres de la mer,
Ny tous les efforts de Borée
Ne la pourront faire abysmer.

Que si quelqu'un par vanité
Estime auoir cet aduantage
De porter quelque Deité
Et ne pouuoir faire naufrage,
Reproche luy qu'en ce qu'il croit
Tu es fondé en meilleur droit,
Si la raison trouue en toy place;
Car deferant aux bons aduis
DIEU favorise de sa grâce
Ceux qui tousiours les ont suinis.

P. ERRE TRICHET
Aduocat Bourdellois.

TABLE DES CHAPITRES contenus en la premiere Partie.

LIVRE PREMIER.



Stenduë de la Nouvelle France, & la bonté de ses terres. Sur quoy fondé le dessein d'establiſſer des Colonies à la Nouvelle France Occidentale. Fleuves, lacs, estangs, bois, prairies, & Isles de la Nouvelle France, sa fertilité, ses peuples. Chap. I.

Que les Roys & grands Princes doivent estre plus soigneux d'augmenter la cognoissance du vray Dieu, & accroistre sa gloire parmy les peuples barbares, que de multiplier leurs Estats. Voyages des François faits es Terres neuues, depuis l'an 1504. Chap. II.

Voyage en la Floride sous le regne du Roy Charles IX. par Jean Ribaus. Fit bastir vn Fort, appelé le Fort de Charles, sur la riuere de May. Albert Capitaine qu'il y laisse, demeure sans viures, & est tué des soldats. Sont ramenez en Angleterre par vn Anglois. Voyage du Capitaine Laudonniere. Court risque d'estre tué des sics: en fait pendre quatre. Est prest de famine. Recompensé de l'Empereur Charles V. à ceux qui firent la descouuerte des Indes. François chassés de la Riuere de May par les Espagnols. Attaquent Laudonniere, François tuez, & pendus avec des esclaves. Chap. III.

Le Roy de France dissimule pour vn temps l'iniure qu'il receut des Espagnols en la cruauté qu'ils exercent enuers les François. La vengeance en fut referée au sieur Cheualier de Gourgues. Son voyage: son arriuée aux costes de la Floride. Est assilly des Espagnols, qu'il deſuit, & les traite comme ils auoient fait les François. Ch. III. pag.

Voyage que fit faire le sieur de Roberval. Enuoye Alphonse Xaintronge vers Labrador. Son partement: son arriuée. Rencontre à eaulx des glaces. Voyages des estrangers au Nort, pour aller aux Indes Occidentales. Voyage du Marquis de la Roche sans fruit. Sa mort. Desfait remarquable en son entrepriſe. Chap. V.

Voyage du Sieur Chauuin. Son dessein. Remonstrances que luy fait du Pont Grand. Le Sieur de Mons voyage avec luy. Retour dudit Sieur Chauuin & du Pont en France. Second voyage de Chauuin: son entrepriſe blasmable. Chap. VI.

Quatrieme entrepriſe en la Nouvelle France par le Commandeur de Chaste. Le sieur de Pont Grand esleu pour le voyage de Tadoussac.

L'Autheur se met en voyage avec ledit sieur Commandeur. Leur arriuée au Grand sault Saint Louis. Sa difficulté à le passer. Leur retraite. Mort dudit Commandeur, qui rompt le 6. voyage. Chap. VII. p. 38

Voyage du Sieur de Mons. Veut pour suiure le dessein du feu Commandeur de Chaste. Obtient commission du Roy pour aller decouurer plus auant vers Midy. S'associe avec les marchands de Roüen & de la Rochelle. L'Autheur voyage avec luy. Arriuent au Cap de Héue Descourent plusieurs ports & riuieres. Le sieur de Poittrincourt va avec le sieur de Mons. Plaintes dudit sieur de Mons. Sa commission reuouquée. Chap. VIII. p. 42

Liure Second.

Description de la Héue. Du port au Mouton. Du port du Cap Nègré. Du Cap & Baye de Sable. De l'isle aux Cormorans. Du Cap Fourchu. De l'isle Longue. De la Baye Sainte Marie. Du port de Sainte Marguerite, & de toutes les choses remarquables qui sont le long de la coste d'Acadie. Chap. I. p. 49

Description du Port Royal. & des particularitez d'iceluy. De l'isle Haute. Du port aux Mines. De la grande baye Françoise. De la riuere saint Iean, & ce que nous auons remarqué depuis le port aux Mines iusques à icelle. De l'isle appelée par les Sauvages Manthane. De la riuere des Etechemins, & de plusieurs belles isles qui y sont. De l'isle de sainte Croix, & autres choses remarquables d'icelle coste. Ch. II. pag.

De la coste, peuples, & riuere de Norembeque. Chap. III. p. 61

Descouvertures de la riuere de Quinibeque, qui est de la coste des Almouchiquois, iusques au 42. degré de latitude, & des particularitez de ce voyage. A quoy les hommes & les femmes passent le temps durant l'hyuer. Chap. IIII. p. 67

Riuere de Choüacoet. Lieux que l'Autheur y recognoist. Cap aux Isles. Canaux de ces peuples faits d'escorce de bouleau. Comme les Sauvages de ce pays là font reuenir à eux ceux qui tombent en syncope. Se seruent de pierres au lieu de couteaux. Leur Chef honorablement receu de nous. Chap. V. p. 74

Continuation des descouvertures de la coste des Almouchiquois, & de ce qu'y auons remarqué de particulier. Chap. VI. p. 80

Continuation des susdites descouvertures iusques au port Fortuné, & quelques vingt lieux par de là. Chap. VII. p. 88

Descouverture depuis le Cap de la Héue, iusques à Canseau, fort particulièrement. Chap. VIII. p. 94

Liure Troisième.

VOyages du sieur de Poitrincourt en la Nouvelle France, où il laisse son fils le sieur de Biencourt. Peres Iesuites qui y sont enuoyez, & les progrès qu'ils y firent, y faisant fleurir la Foy Chrestienne. Chap. I. p. 98

Seconde entreprise du sieur de Mons. Conseil que l'Auteur luy donne. Obtient Commission du Roy. Son parlement. Bastimens que l'Auteur fait au lieu de Quebec. Crieries contre le sieur de Mons. Chap. II. p. 114

Embarquement de l'Auteur pour aller habiter la grande riuiere Saint Laurent. Description du port de Tadoussac. De la riuiere de Saguenay. De l'Isle d'Orléans. Chap. III. p. 118

Descouuerte de l'Isle aux Lievres. De l'Isleaux Coudres: & du fault de Montmorency. Chap. IIII. p. 122

Arriuée de l'Auteur à Quebec, où il fit ses logemens. Forme de viure des Sauvages de ce pays là. Chap. V. p. 124

Semeices de vignes plantées à Quebec par l'Auteur. Sa charité enuers les pauures Sauvages. Chap. VI. p. 128

Parlement de Quebec iusques à l'Isle Saint Eloy, & de la rencontre que j'y fis des Sauvages Algonquins & Ochataiguins. Chap. VII. pag. 132

Retour à Quebec, & depuis continuation avec les Sauvages iusques au fault de la riuiere des Hiroquois. Chap. VIII. p. 136

Parlement du fault de la riuiere des Hiroquois. Description d'un grand lac. De la rencontre des ennemis que nous fismes audit lac, & de la façon & conduite qu'ils vsent en allant attaquer les Hiroquois. Chap. IX. pag. 141

Retour de la rencontre, & ce qui se passa par le chemin. Ch. X. p. 152

Deffaite des Hiroquois près de l'emboucheure de ladite riuiere des Hiroquois. Chap. XI. p. 156

Description de la pesche des Baleines en la Nouvelle France. Chap. XII. p. 164

Parlement de l'Auteur de Quebec: du Mont Royal, & ses Rochers. Isles où se trouue la terre à potier. Isle de sainte Helene. Chap. XIII. p. 167

Deux cents Sauvages ramenant le François qu'on leur auoit ballé, & remmenerent leur Sauvage qui estoit retourné de France. Plusieurs discours de part & d'autre. Chap. XIII. p. 175

Liure Quatriesme.

PArrement de France : & ce qui se passa iusques à nostre arriué au Sault saint Louys. Chap. I. p. 182

Continuation. Arriué vers Tessouat, & le bon accueil qu'il me fit. Façon de leurs cimetières. Les Sauvages me promirent quatre canaux pour continuer mon chemin. Toit après me les refusent. Harangue des Sauvages pour me dissuader mon entreprise, me remonstrent les difficultez. Réponse à ces difficultez. Tessouat argüe mon conducteur de mensonge, & n'auoir esté où il disoit. Il leur maintient son dire veritable. Le les presse de me donner des canaux. Plusieurs refus. Mon conducteur conuinçu de mensonge, & sa confession. Chap. II. p. 194

Nostre retour au Sault. Fausse alarme. Ceremonie du sault de la Chaudiere. Confession de nostre menteur deuant vn chacun. Nostre retour en France. Chap. III. p. 206

Changement de Vicetoy de feu Monsieur le Marechal de Thémis, qui obtient la charge de Lieutenant general du Roy en la Nouvelle France, de la Royne Regente. Articles du sieur de Mons à la Compagnie. Troubles qu'eut l'Authéur par ses enuieux. Ch. IIII. p. 211

L'Authéur va trouuer le sieur de Mons, qui luy commet la charge d'entrer en la société. Ce qu'il remonstre à Monsieur le Comte de Soissons. Commission qu'il luy donne. L'Authéur s'adresse à Monsieur le Prince, qui le prend en sa protection. Chap. V. p. 229

Embarquement de l'Authéur pour aller en la Nouvelle France. Nouuelles descouuertes en l'an 1615. Chap. VI. p. 239


Nostre arriué à Cahisné. Description de la beauté du pays : naturel des Sauvages qui y habitent, & les incommoditez que nous receûmes. Chap. VII. p. 250

Comment les Sauvages trauesent les glaces. Des peuples du petum. Leur forme de viure. Peuples appellez la nation neurre. Chap. VIII. p. 270

TABLE DES CHAPITRES

contenus en la Seconde Partie.

LIVRE PREMIER.

	Oyage de l'Autheur en la Nouvelle France avec sa famille. Son arrivée à Québec. Prend possession du pays, au nom de Monsieur de Montmorency. Chap. I.	P. 1
	Arrivée des Capitaines du May & Guers en la Nouvelle France. Rencontre d'un vaisseau Rochelois qui se sauva. Lettres de France apportées au sieur de Champlain. Chap. II.	P. 7
	Arrivée du sieur du Pont à la Nouvelle France. Le sieur de May mis au Fort. Arrivée des Commis du sieur du Pont à Québec, & ce qui se passa sur ce qu'ils pretendoient. Chap. III.	P. 14
	Arrivée du sieur du Pont à Québec & du Canau d'Halard, & du sieur de Caen qui apporte plusieurs despêches. Envoy du pere George à Tadoussac. Dessin du sieur de Caen. Embarquement de l'Autheur pour aller à Tadoussac. Differents entr'eux. Sur l'arrest de sa Maïesté. Magasin de Québec achevé par l'Autheur. Armes pour le fort de Québec. Chap. IIII.	P. 19
	L'Autheur fait travailler au fort de Québec. Voye assurée qu'il prepare aux Entrepreneurs des decouvertes. Est expedient d'attirer quelques sauvages. Arrivée du sieur Santin commis du sieur Dolu. Réunion des deux societés. Chap. V.	P. 32
	L'Autheur s'est acquis vne parfaite cognoissance aux decouvertes. Aduis qu'il a souvent donné à Messieurs du Conseil. Des commoditez qui reuiendroient de ces decouvertes. Paix que ces sauvages traitent avec les Yroquois. Forme de faire la paix entr'eux. Chap. VI.	P. 48
	Arrivée du sieur du Pont & de la Ralde avec viures. L'Autheur leur raconte la paix faite entre les sauvages. Lettre du Roy à l'Autheur. Arrivée du sieur de la Ralde à Tadoussac. Ce qui se passa le reste de l'année 1622. & aux premiers mois de 1623. Chap. VII.	P. 45
	Arrivée de l'Autheur devant la riviere des Yroquois. Aduis du Pilote Doublet au sieur de Caen, de quelques Barques reitres en l'Isle S. Jean. Plaintes des Sauvages accordées. Le meurtrier est pardonné. Ceremonies observées en recevant le pardon du Roy de France. Accord entre ces nations sauvages & les François. Retour du sieur du Pont en France. L'Autheur fait faire de Nouveaux ediffices. Chap. VIII.	P. 56

Liure Second.

Monsieur le Duc de Ventadour Viceroy en la Nouvelle France, continuë la Lieutenance au sieur de Champlain. Commission qu'il luy fait expedier. Retour du sieur de Caën de la Nouvelle France Trouble qu'il eut avec les anciens associez. Chap. I. 79

Description de l'Isle de terre Neufue. Isles aux Oyseaux. Ramees S. Jean, Enticosty, & de Gaspey, Bonaventure, Miscou, Baye de Chaleu, avec celle qui environne le Golfe S. Laurent, avec les Costes, depuis Gaspey, iusques à Tadoussac, & de là à Québec, sur le grand fleuve S. Laurent. Chap. II. p. 88

Les François sont sollicités de faire la guere aux Yroquois. L'Authheur enuoye son beau frere aux trois riuieres. Chap. III. p. 119

Mort, & assassinat de Pierre Magnan, François, du chef des Sauvages appellé Reconcilié, & d'autres deux Sauvages. Retour d'Emery de Caën & du pere l'Allemand à Québec, Necessitez en la Nouvelle France. Chap. IV. p. 127

Guere declarée par les Yroquois. Assemblée des sauvages. Assassinat de deux hommes appartenans aux François. Recherche de l'Authheur de ce crime. Le meurtrier amené, ce que les Sauvages offrent pour estre alliez avec les François. l'Authheur veut venger ce meurtre. Chap. V. p. 135

Defauts observez par l'Authheur au voyage du sieur de Roquemont. Sa preuoyance, Sa resolution contre tout euement. Le Sauvage Erouachy arriué à Québec, Le recit qu'il nous fit de la punition Diuine sur le meurtrier. Erouachy conseille de faire la guerre aux Yroquois. Chap. VI. p. 164

Liure Troisieme.

Rapport du combat fait entre les François & les Anglois, Des François emmenez prisonniers à Gaspey. Retour de nos gens de guerre. Continuation de la disette des viures. Chomina fidelle amy des François promet les aduertir de toutes les menées des Sauvages. Comme l'Authheur l'entretient. Chap. I. 185

Arrivée de Desdames de Gaspey. Un Capitaine Canadien offre toute courtoisie au sieur du Pont. quelques discours qu'eut l'Authheur avec luy, & ce que firent les Anglois. Chap. II. p. 199

Le sieur de Champlain. ayant eu aduis de l'arriuée des Anglois, donne ordre de n'estre surpris, se resould à composer avec eux

DES CHAPITRES.

15

Lettre qu'un Gentil-homme Anglois luy apporte, & sa response. Articles de leur composition. Infidelles François prennent des commoditez de l'habitation, Anglois s'emparent de Québec. Chap. III. pag.

213

Combat des François avec les Anglois. On fait parler L'Auteur au sieur Emery. Voyage des François pour secourir Québec. Le beau frere de l'Auteur luy compte son voyage. Emery talchoit de se retirer. Chap. IV.

p. 216

Voyages de quer General Anglois à Québec. Ce qu'il dit au sieur de Champlain. Mauvais dessein de Marsolet. Response de l'Auteur au General quer. Le General refuse à l'Auteur d'emmener en France deux filles Sauvageuses par luy instruites en la Foy. Chap. V. p. 241

Le General quer demande à l'Auteur certificat des armes & munitions du fort & de l'habitation de Québec. Mère malheureuse de Jacques Michel. Plainte contre le General quer. Chap. VI. p. 255

Partement des Anglois au port de Tadoussac. General quer craint l'assise du sieur de Rasilly. Arriué en Angleterre. L'Auteur y va trouver monsieur l'Ambassadeur de France. Le Roy & le conseil d'Angleterre promettent rendre Québec. Arriué de l'Auteur à Dieppe. Voyage du Capitaine Daniel. Lettre du Reverend pere Allemand de la compagnie de Jesus. Amise de l'Auteur à Paris. Ch. VII. p. 265

Relation du Voyage fait par le Capitaine Daniel de Dieppe, en la Nouvelle France, la presente année 1629. p. 271

A Brege des descouvertures de la Nouvelle France, tant de ce que nous auds descouvert come aussi les Anglois, depuis les Virgines jus qu'au Freton Davis, & de ce qu'eux & nous pouons pretendre, suivant le rapport des Historiens qui en ont descrit, que ie raposte cy deffous; qui seront inger à vn chacun du tout sans passion. p. 290

TABLE DV TRAITE

de la Marine, & du deuoir

d'vn bon Marinier.

D E la Navigation.	p. 3.
Que les cartes pour la navigation sont necessaires.	p. 17
Comme l'on doit vser de la carte marine.	p. 19
Comme les cartes sont necessaires à la navigation, pour tous Mariniers qui peuuent sçauoir le moyen de les fabriquer pour s'en ayder, en figurant les côstes & autres choses cy dessus dictes, & de la façon cõme l'on y doit proceder selon la Bouffole des Mariniers.	p. 20
Des accidens qui arriuent à beaucoup de navigateurs pour ce qui est des estimes, de quoy on ne se donne garde.	p. 24
premier que rapporter les diuerses estimés, l'on verra vne chose remarquable de la providence de Dieu, des moyens qu'il donne aux hommes pour euitter les perils de la plus part des navigations qui se treuuent aux longitudes, puisqu'il n'y a point de reigle bien asseurée, non plus qu'en l'estime du marinier.	p. 27
Comme l'on doit dresser la table des estimes de iour en iour au papier journal.	p. 36
S'ensuit comme l'on peut sçauoir si vn pilote a bien fait son estime, & pointer la carte.	p. 38
De pointer la carte.	p. 40
Autre maniere d'estimer & arrester le poinct sur la carte.	p. 44
Autre maniere d'estimer que font beaucoup de navigateurs	p. 46
Autre maniere de pointer après l'estime faicte.	p. 47
Autre maniere d'estimer, que l'ay veu pratiquer parmy aucuns Anglois bons navigateurs, qui m'a semblé fort seure au respect des estimes que l'on fait ordinairement.	p. 49
Autre maniere de sçauoir le lieu où se treuve vn vaisseau cinglant par quelque vent que ce soit.	p. 53
Autre façon d'estimer par fantaisie.	p. 54

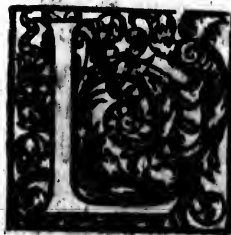
F I N.

LES VOYAGES
DV SIEVR DE
CHAMPLAIN.

LIVRE PREMIER.

*Estendue de la nouvelle France, & la bonsté de ses terres.
Sur quoy fondé le dessein d'establiſſir des Colonies à la
nouvelle France Occidentale. Fleuves, lacs, estangs,
bois, prairies, & Isles de la nouvelle France, sa fer-
tilité, ses peuples.*

CHAPITRE PREMIER.



Les travaux que le Sieur de Cham-
plain a soufferts aux descouvertes
de plusieurs terres, lacs, riuieres, &
isles de la nouvelle France depuis
vingt-sept ans, ne luy ont point
fait perdre courage pour les dis-
couvertes qui l'y sont rencontrées: mais au contraire les
perils & hazards qu'il y a courus, le luy ont redoublé,
au lieu de l'en destourner: & sur tout, deux puissantes

raison qui
ont porté
l'Auteur à
retourner
en la nou-
uelle Frée.

2 LES VOYAGES DV SIEVR
considerations l'ont fait resoudre d'y faire de nou-
ueaux voyages. La premiere, que souz le regne du
Roy Louis le Iuste, la France se verra enrichie &
accree d'un pais dont l'estenduë excede plus de seize
cents lieues en longueur, & de largeur pres de cinq
cents. La seconde, que la bonté des terres, & l'utilité
qui s'en peut tirer, tant pour le commerce du dehors,
que pour la douceur de la vie au dedans, est telle, que
l'on ne peut estimer l'avantage que les François en au-
ront quelque iour, si les Colonies Françoises y estans
establies, y sont protegées de la bien-veillance & au-
thorité de sa Majesté.

Ces nouvelles descouvertes ont causé le dessein d'y
faire ces Colonies, lesquelles quoy que d'abord elles
ayent esté de petite consideration, neantmoins par
succession de temps, au moyen du commerce, elles
égalent les Estats des plus grands Rois. On peut met-
tre en ce rang plusieurs villes que les Espagnols ont
edifiées au Perou, & autres parties du monde depuis
six vingts ans en ça, qui n'estoient rien en leur princi-
pe. L'Europe peut rendre tesmoignage de celle de
Venise, qui estoit à son commencement vne retraite
de pauvres pescheurs. Gennes, l'une des plus superbes
villes du monde, edifiée dedans un pais environné de
montagnes, fort desert, & si infertile, que les habitans
sont contrains de faire apporter la terre de dehors
pour cultiver leurs iardinages d'alentour, & leur mer
est sans poisson. La ville de Marseille, qui autre-fois
n'estoit qu'un marecage, environné de collines &
montagnes assez facheuses, neantmoins par succes-
sion de temps a rendu son territoire fertile, & est de-

Bicques
accrues en
grandes vil-
les.

uenue fameuse, & grandement marchande. Ainsi plusieurs petites Colonies ayans la commodité des ports & des havres, se sont accreuës en richesses & reputation.

Il se peut dire aussi, que le pays de la nouvelle France est vn nouveau monde, & non vn royaume, beau en toute perfection, & qui a des scituations tres-commodés, tant sur les riuages du grand fleuue Saint Laurent (l'ornement du pays) qu'és autres riuieres, lacs, estangs, & ruisseaux, ayant vne infinité de belles isles accompagnées de prairies & bocages fort plaisans & agreables, où durant le Printemps & l'Esté se voit vn grand nombre d'oiseaux, qui y viennent en leur temps & saison: les terres tres-fertiles pour toutes sortes de grains, les pasturages en abondance, la communication des grandes riuieres & lacs, qui sont comme des mers trauersant les contrées, & qui rendent vne grande facilité à routes les descouuertes, dans le profond des terres, d'où on pourroit aller aux mers de l'Occident, de l'Orient, du Septentrion, & s'estendre iusques au Midy.

Le pays est remply de grandes & hautes forests, peuplé de toutes les mesmes sortes de bois que nous auons en France; l'air salubre, & les eaux excellentes sur les mesmes paralleles d'icelle: & l'vtilité qui se trouuera dans le pais, selon que le Sieur de Champlain espere le représenter, est assez suffisant pour mettre l'affaire en consideration, puis que ce pays peut produire au service du Roy les mesmes aduantages que nous auons en France, ainsi qu'il paroistra par le discours suiuant.

LES VOYAGES DV SIEVR

Les peuples
sont diffé-
rés en leurs
mœurs, &
forme de
viue.

4 Dans la nouvelle France y a nombre infiny de peuples sauuages, les vns sont sedentaires amateurs du labourage, qui ont villes & villages fermez de pallissades, les autres errans qui viuent de la chasse & pesche de poisson, & n'ont aucune cognoissance de Dieu. Mais il y a esperance que les Religieux qu'on y a menez, & qui commencent à s'y establir, y faisant des Seminaires, pourront en peu d'années y faire de beaux progresz pour la conuersion de ces peuples. C'est le principal soin de sa Majesté, laquelle leuat les yeux au ciel, plustost que les porter à la terre, maintiendra, s'il luy plaist, ces entrepreneurs, qui s'obligent d'y faire passer des Ecclesiastiques, pour trauailler à ceste sainte moisson, & qui se proposent d'y establir vne Colonie, comme estant le seul & vnique moyen d'y faire recognoistre le nom du vray Dieu, & d'y establir la Religion Chrestienne, obligeant les François qui y passeront, de trauailler au labourage de la terre, auant toutes choses, afin qu'ils ayent sur les lieux le fondement de la nourriture, sans estre obligez de le faire apporter de France: & cela estant, le pays fournira avec abondance, tout ce que la vie peut souhaiter, soit pour la necessité, ou pour le plaisir, ainsi qu'il sera dit cy après.

Dessein d'y
faire fleurir
la vraye Re-
ligion.

Chasse aux
oiseaux.

Si on desire la vollerie, il se trouuera dans ces lieux de toutes sortes d'oiseaux de proye, & autant qu'on en peut desirer: les faucons, gerfauts, sacres, tiercelets, esperuiers, autours, esmerillons, mouschets, de deux sortes d'aigles, hiboux petits & grands, ducs grands outre l'ordinaire, pies griesches, piuerets, & autres sortes d'oiseaux de proye, bien que rares au respect des

DE CHAMPLAIN.

autres, d'un plumage gris sur le dos, & blanc sous le ventre, estans de la grosseur & grandeur d'une poule, ayans un pied comme la serre d'un oiseau de proie, duquel il prend le poisson: l'autre est comme celui d'un canard, qui luy sert à nager dans l'eau lors qu'il s'y plonge pour prendre le poisson: oiseau qu'on croit ne s'estre veu ailleurs qu'en la nouvelle France.

Oiseau d'estrange aspect.

Pour la chasse du chien couchant, les perdrix s'y trouvent de trois sortes; les unes sont vraies gelinottes, autres noires, autres blanches, qui viennent en hyuer, & qui ont la chair comme les ramiers, & d'un tres-excellent goust.

Chasse de chien.

Quant à l'autre chasse du gibbier, il y abonde grandement de quantité d'oiseaux de riviere, de toutes sortes de canards, sarcelles, oyes blanches & grises, outardes, petites oyes, beccasses, beccassines, alloüettes grosses & petites, pluviers, herons, gruës, cygnes, plongeurs de deux ou trois façons, poules d'eau, huarts, courlieux, griues, mauues blanches & grises; & sur les costes & riuages de la mer, les cormorans, marmettes, perroquets de mer, pies de mer, apois, & autres en nombre infiny, qui y viennent selon leur saison.

De gibbier;

Dans les bois, & en la contrée où habitent les Hurquois, peuples de la nouvelle France, il se trouve nombre de coqs d'Inde sauvages, & à Quebec quantité de tourtres tout le long de l'Esté, merles, fauuis, alloüettes de terre, autres sortes d'oiseaux de diuers plumages, qui sont en leur saison de tres-doux ramage.

Bestes qui se trouvent en bois.

Après ceste sorte de chasse, y en a une autre non moins plaisante & agreable, mais plus penible, y ayt audir pays des renards, loups communs, & loups cer-

Chasse aux
bêtes
sauages.

uiers, chats sauvages, pores, espics, castors, rats mus-
quez, loutres, martres, fouines, especes de blereaux,
lapins, ours, ellans, cerfs, dains, caribous de la gran-
deur des asnes sauvages, chevreux, escurieux vollans,
& autres; des hermines, & autres especes d'animaux
que nous n'auons pas en France. On les peut chasser,
soit à l'affus, ou au piege, par huées dans les isles, où ils
vont le plus souuent, & comme ils se jettent en l'eau
entendant le bruit, on les peut tuer aisément, ou ainsi
que l'industrie de ceux qui voudront y prendre le
plaisir, le fera voir.

Pesche du
poisson.

Si on aime la pesche du poisson, soit avec les lignes,
filets, parcs, nasses, & autres inuentions, les riuieres,
ruisseaux, lacs, & estangs sont en tel nombre que l'on
peut desirer, y ayant abondance de saumons, truites
tres-belles, bonnes & grandes de toutes sortes, estur-
geons de trois grandeurs, aloses, bars fort bons, & tel
se trouue qui pese vingt liures: carpes de toutes sor-
tes, dont y en a de tres-grandes; & des brochets, au-
cuns de cinq pieds de long, barbus qui sont sans es-
caille, de deux à trois sortes grands & petits: poisson
blanc d'un pied de long: poisson doré, esplan, tan-
che, perche, tortuë, loups marins, dont l'huile est fort
bonne, mesme à frire, marsouins blancs, & d'autres
d'autres que nous n'auons point, & ne se trouuent de-
dans nos riuieres & estangs. Toutes ces especes de
poissons se trouuent dans le grand fleuve Saint Lau-
rent. Les coquilles, molluës & baleines se peschent
tout le long des costes de la nouvelle France presque
en toute l'année.

Ainsi de là on peut iuger le plaisir que les François

auront en ces lieux y estans habituez, viuans dans vne vie douce & tranquille, avec toute liberté de chasser, pescher, se loger & s'accommoder selon sa volonté, y ayans de quoy occuper l'esprit à faire bastir, défricher les terres, labourer des iardinages, y planter, enter, & faire pepinieres, semer de toutes sortes de grains, racines, legumes, sallades, & autres herbes potageres, en telle estenduë de terre, & en telle quantité que l'on voudra. La vigne y porte des raisins assez bons, bien qu'elle soit sauuage, laquelle estant transplantée, & labourée, portera des fruits en abondance. Et celuy qui aura trente arpens de terre défrichée en ce pays là, avec vn peu de bestail, la chasse, la pesche, & la traite avec les Sauvages, conformément à l'establissement de la Compagnie de la nouvelle France, il y pourra viure luy dixiesme, aussi bien que ceux qui auroient en France quinze à vingt mil liures de rente.

Que les Rois & grands Princes doiuent estre plus soigneux d'augmenter la cognoissance du vray Dieu, & accroistre sa gloire parmy les peuples barbares, que de multiplier leurs Estats. Voyages des François faits es Terres neuues, depuis l'an 1504. iusques à presens.

CHAPITRE II.

Les palmes & les lauriers les plus illustres que les Rois & les Princes peuuent acquerir en ce monde, est que mesprisans les biens temporels, porter leur desir à acquerir les spirituels: ce qu'ils ne peuvent faire plus



vtilement, qu'en attirant par leur trauail & pieté vn nombre infiny d'ames sauuages (qui viuent sans foy, sans loy, ny cognoissance du vray Dieu) à la profession de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine. Car la prise des forteresses, ny le gain des batailles, ny la conqueste des pays, ne sont rien en cōparaison ny au prix de celles qui se preparent des couronnes au ciel, si ce n'est contre les Infideles, où la guerre est non seulement necessaire, mais iuste & saincte, en ce qu'il y va du salut de la Chrestienté, de la gloire de Dieu, & de la defense de la foy, & ces trauaux sont de foy loüables & tres-recommandables, outre le commandement de Dieu, qui dit, *Que la conuersion d'un infidele vaut mieux que la conqueste d'un Royaume.* Et si tout cela ne nous peut esmouuoir à rechercher les biens du ciel aussi passionnément du moins que ceux de la terre, d'autant que la conuoitise des hommes pour les biens du monde est telle, que la plus-part ne se soucient de la conuersion des infideles, pourueu que la fortune corresponde à leurs desirs, & que tout leur vienne à souhait. Aussi est-ce ceste conuoitise qui a ruiné, & ruine entierement le progresz & l'aduancement de ceste saincte entreprise, qui ne s'est encores bien auancée, & est en danger de succomber, si sa Majeste n'y apporte vn ordre tres-sainct, charitable, & iuste, comme elle est, & qu'elle mesme ne prenne plaisir d'entendre ce qui se peut faire pour l'accroissement de la gloire de Dieu, & le bien de son Estat, repoussant l'enuie qui se met par ceux qui deuroient maintenir ceste affaire, lesquels en cherchent plustost la ruine que l'effect.

DE CHAMPLAIN.

Ce n'est pas chose nouvelle aux François d'aller par mer faire de nouvelles conquestes : car nous savons assez que la descouverte des Terres neufues, & les entreprises genereuses de mer ont esté commencées par nos deuanciers.

Ce furent les Bretons & les Normands, qui en l'an 1504. descourirent les premiers des Chrestiens, le grand Banc des Moluques, & les Isles de Terre neufue, ainsi qu'il se remarque és histoires de Nisler, & d'Antoine Maginus.

Voyages
des Bretons
& Normans.

Il est aussi tres-certain que du temps du Roy François premier en l'an 1523. il enuoya Verazzano Florentin descourir les terres, costes, & havres de la Floride, comme les relations de ses voyages font foy : où après avoir recognu depuis le 33. degré, iusques au 47. de pays, ainsi comme il pensoit s'y habituer, la mort luy fit perdre la vie avec ses desseins.

Du depuis, le mesme Roy François, à la persuasion de Messire Philippes Chabot Admiral de France, dépescha Jacques Cartier, pour aller descouvrir nouvelles terres : & pour ce sujet il fit deux voyages és années 1534. & 35. Au premier il descouvrit l'Isle de Terre neufue, & le golphe de Saint Laurent, avec plusieurs autres Isles de ce golphe; & eust fait dauantage de progrès, n'eust esté la saison rigoureuse qui le pressa de s'en reuenir. Ce Jacques Cartier estoit de la ville de Saint Malo, fort entendu & experimenté au fait de la marine, autant qu'autre de son temps : aussi Saint Malo est obligée de conseruer sa memoire, tout son plus grand desir estant de descouvrir nouvelles terres : & à la sollicitation de Charles de Mouy sieur de la

Voyages
de Jacques
Cartier.

Mailleres, lors Vice-Admiral, il entreprit le mesme voyage pour la deuxiesme fois : & pour venir à chef de son dessein, & y faire jeter par sa Majesté le fondement d'vne Colonie, afin d'y accroistre l'honneur de Dieu, & son autorité Royale, pour cét effect il donna ses commissions, avec celle dudit sieur Admiral, qui auoit la direction de cét embarquement, au-

Le Roy donna la charge de la flotte à Cartier.

Arriuee de Cartier au golfe de S. Laurent.

Isle d'Orleans.

Isle de sainte Croix.

Riuere de S. Charles.

Grand Sault de S. Louis.

quel il contribua de son pouuoir. Les commissions expediées, sa Majesté donna la charge audit Cartier, qui se met en mer avec deux vaisseaux le 16. May 1535. & nauige si heureusement, qu'il aborde dans le golfe Sainct Laurent, entre dans la riuere avec ses vaisseaux du port de 800. tonneaux, & fait si bien qu'il arriue iusques à vne isle, qu'il nomma l'isle d'Orleans, à cent vingt lieuës à mont le fleue. De là va à quelque dix lieuës du bout d'amont dudit fleue hyuerner à vne petite riuere qui asseche presque de basse mer, qu'il nomma Saincte Croix, pour y estre arriué le iour de l'Exaltation de sainte Croix: lieu qui s'appelle maintenant la riuere sainct Charles, sur laquelle à present sont logez les Peres Recollets, & les Peres Iesuites, pour y faire vn Seminaire à instruire la ieunesse.

De là ledit Cartier alla à mont ledit fleue quelques soixante lieuës, iusques à vn lieu qui s'appelloit de son temps *Ochelaga*, & qui maintenant s'appelle Grand-Sault sainct Louis, lesquels lieux estoient habitez de Sauvages, qui estans sedentaires, cultiuoient les terres. Ce qu'ils ne font à present, à cause des guerres qui les ont fait retirer dans le profond des terres.

Cartier ayant recognu, selon son rapport, la difficulté de pouuoir passer les Saults, & comme estant im-

possible, s'en retourna où estoient ses vaisseaux, où le temps & la saison le presserent de telle façon, qu'il fut contraint d'hyuerner en la riuere Sainte Croix, en vn endroit où maintenant les Peres Iesuites ont leur demeure, sur le bord d'vne autre petite riuere qui se descharge dans celle de Sainte Croix, appelée la riuere de Jacques Cartier, comme ses relations font foy.

Riuere de
Jacques
Cartier,

Cartier receut tant de mescontentement en ce voyage, qu'en l'extreme maladie du mal de scurbut, dont les gens la plus-part moururent, que le printemps reuenu il s'en retourna en France assez triste & fasché de ceste perte, & du peu de progrès qu'il s'imaginoit ne pouuoir faire, pensant que l'air estoit si contraire à nostre naturel, que nous n'y pourrions viure qu'avec beaucoup de peine, pour auoir esprouué en son hyuernement le mal de scurbut, qu'il appelloit mal de la terre. Ainsi ayant fait la relation au Roy, & audit Sieur Admiral, & de Mailleres, lesquels n'aprofondirent pas ceste affaire, l'entreprise fut infructueuse. Mais si Cartier eust peu iuger les causes de la maladie, & le remede salutaire & certain pour les euitter, bien que luy & ses gens receurent quelque soulagement par le moyen d'vne herbe appelée *aneda*, comme nous auons fait à nos despens aussi bien que luy, il n'y a point de doute que le Roy dès lors n'auroit pas negligé d'assister ce dessein, comme il auoit desia fait: car en ce temps là le pays estoit plus peuplé de gens sedentaires qu'il n'est à present: qui occasionna sa Majesté à faire ce second voyage, & poursuire ceste entreprise, ayant vn saint desir d'y enuoyer des peuplades. Voila ce qui en est arriué.

La plus-
part de ses
gens morts.

S'en reuieñ
en France.

Mal de scur-
but fréquent
aux Indes.

D'autres que Cartier eussent bien peu entreprendre ceste affaire, qui ne se fussent si promptement estonnez, & n'eussent pour cela laissé de poursuiure l'entreprise, estant si bien commécée. Car, à dire vray, ceux-là qui ont la conduite des descouuertes, sont souuentefois ceux qui peuuent faire cesser vn louable dessein, quand on s'arreste à leurs relations: car y adioustant foy, on le iuge comme impossible, ou tellement trauersé de difficultez, qu'on n'en peut venir à bout qu'avec des despenses & difficultez presque insupportables. Voila le sujet qui a empesché dès ce temps là que ceste entreprise sortist effect: outre que dans vn Estat se presentent quelquefois des affaires importantes, qui font que celles-cy se negligent pour vn temps: ou bien que ceux qui ont bonne volonté de les poursuiure, viennent à mourir, & ainsi les années se passent sans rien faire.

Relations
qui empeschent la
poursuite
de ce bon
dessein.

Voyage en la Floride souz le regne du Roy Charles IX. par Iean Ribaus. Fait bastir vn Fort, appellé le Fort de Charles, sur la riuiere de May. Albert Capitaine qu'il y laisse, demeure sans viures, & est tué des soldats. Sont ramenez en Angleterre par vn Anglois. Voyage du Capitaine Laudonniere. Court risque d'estre tué des siens: en fait pendre quatre. Est pressé de famine. Re-compense de l'Empereur Charles V. à ceux qui firent la descouuerte des Indes. François chassez de la riuiere de May par les Espagnols. Attaquent Laudonniere. François tuez, & pendus avec des escreteaux.

CHAPITRE III.



Ovz le regne du Roy Charles IX. & à la poursuite de l'Admiral de Chastillon, Jean Ribaus se met en mer le 18. Feurier 1562. avec deux vaisseaux equipez de ce qui luy estoit necessaire pour aller jeter les fondemens d'une Colonie. Passant par les Isles du golphe de Mexique, vint ranger la coste de la Floride, où il recognut vne riuiere, qu'il appella la riuiere de May, & y fit edifier vn fort, qu'il noma du nom de Charles, y laissant pour y commander le Capitaine Albert, fourny & muni de tout ce qu'il iugeoit estre necessaire. Cela fait, il met la voilè au vent, & s'en reuint en France le 20. de Iuillet, & fut près de six mois à son voyage.

Voyage de
Iea Ribaus.

Son retour
en France.

Cependant le Capitaine Albert ne se soucie de faire défricher les terres, pour ensemencer & euites les necessitez, mangent leurs viures sans y apporter l'ordre necessaire en telles affaires: ce que faisant, ils se trouuerent courts de telle façon, que la disette fut extreme. Sur ce, les soldats & autres qui estoient souz son obeissance, ne voulans luy obeir, en fit pendre vn pour vn bien petit sujet, ce qui fut cause que quelques iours après la mutinerie sy esmeut si violente, & la delobeissance fut telle, qu'ils tuerent leur chef, & en

Albert Ca-
pitaine tuc.

Famine ex-
treme, qui
leur fait m̄-
ger vn de
leurs com-
pagnons.

mangerēt vn de leurs compagnons. Mais Dieu ayant pitié de ceste troupe miserable, leur fit tant de grace, qu'ils furent rencontrez d'vn Anglois, qui les secourut & emmena en Angleterre, où ils se rafraischirent.

Voila le peu de soin que l'on eut à les secourir, pour les guerres qui estoient entre la France & l'Espagne.

Cependant c'estoit vne grande cruauté de laisser mourir des hommes de faim, & reduits à tel poinct que de s'entre-manger, faute d'enuoyer vne petite barque au risque de la mer, qui les pouuoit secourir. Ce fut vn retardement pour la Colonie, & vn presage d'vne plus mauuaise fin, puis que le commencement auoit esté mal conduit en toutes choses.

La paix se fait entre la France & l'Espagne, qui donne loisir de faire nouueaux desseins & embarquemés.

Ledit Sieur Admiral de Chastillon fit equipper d'autres vaisseaux souz la charge du Capitaine Laudonniere, qui fut accommodé de toutes choses pour sa peuplade. Il partit le 22. d'Auril 1564. & arriua à la coste de la Floride par le 32. degré, au lieu de la riuiera de May, où estant, & ayant mist tous ses compagnons à terre, & autres commoditez, il fit edifier vn fort, qu'il nomma la Caroline.

Voyage du
Capitaine
Laudonniere
l'an 1564.

Fait vn fort
à la riuiera
de May.

Pendant le temps que les vaisseaux estoient en ce lieu, se firent des conspirations contre Laudonniere, qui furent descouuertes: & toutes choses remises, Laudonniere se delibera de renuoyer ses vaisseaux en France, & laissa pour y commander le Capitaine Bourdet, lequel singlant en haute mer pour acheuer son voyage, laissant là Laudonniere, avec ses compagnons, partie desquels se mutinerent de telle façon,

Retourne
en France.

qu'ils menacerent de faire mourir leur Capitaine, si
 ne leur permettoit d'aller rauager vers les Isles des
 Vierges, & Saint Dominique, force luy fut leur per-
 mettre, & donner congé. Ils se mettent en mer en vne
 petite barque, font quelque proye sur les vaisseaux
 • Espagnols, & après qu'ils eurent bien couru toutes
 ces Isles, ils furent contraints s'en retourner au fort de
 la Caroline, où estans arriuez, Laudonniere fit pren-
 dre quatre des principaux seditieux, qui furent exe-
 cutez à mort. En suite de ces malheurs, les viures ve-
 nans à leur manquer, ils souffrirent beaucoup iusques
 en May, sans auoir aucun secours de France; & estans
 contraints d'aller chercher des racines dans les bois
 l'espace de six sepmaines, en fin ils se resolurent de ba-
 stir vne barque pour estre presté au mois d'Aoult, &
 avec icelle retourner en France.

Cependant la famine croissoit de plus en plus, &
 ces hommes deuenoient si foibles & debiles, qu'ils ne
 pouuoient presque paracheuer leur traual; qui les oc-
 casionna d'aller chercher à viure parmy les Sauvages,
 qui les traittoient fort mal, leur suruendant les vi-
 ures beaucoup plus qu'ils ne valloient, se rians & mo-
 quans des François, qui ne souffroient ces moqueries
 qu'à regret. Laudonniere les appaisoit le plus douce-
 ment qu'il pouuoit: mais quoy qu'il fist, il fallut ve-
 nir à la guerre avec les Sauvages, pour auoir de quoy
 se substantier, & firent si bien qu'ils recouurerent du
 bled d'Inde, qui leur donna courage de paracheuer
 leur vaisseau: cela fait, ils se mirent à ruiner & demolir
 le fort, pour s'en retourner en France. Comme ils
 estoient sur ces entre-faites, ils apperceurent quatre

Laudonniere
 court risque
 d'estre tué
 des Indes.

En fait pe-
 dre quatre.

Famine ex-
 treme.

Se fut trou-
 uer des bleds
 d'Inde.

Sont soulagez des Anglois en leur retour.

voiles; & craignans au commencement que ce ne fussent Espagnols, en fin ils furent recognus estre Anglois, lesquels voyans la necessité des François, les assisterent de commoditez, & mesmes les accommoderent de leurs vaisseaux. Ceste courtoisie remarquable fut faite par le chef de ceterbarquement, qui s'appelloit Iean Hanubins. Les ayant accommodez au mieux qu'il peut, leue les anchres, met à la voile, pour paracheuer le dessein de son voyage.

Comme Laudonniere estoit prest de s'embarquer avec ses compagnons, il apperceut des voiles en mer; & estant en impatience de sçauoir qui ils estoient, on recognut que c'estoit le Capitaine Ribaus, qui venoit donner secours à Laudonniere. Les resiouissances de part & d'autre furent grâdes, voyâs renaistre leur esperance, qui sembloit auparavant estre du tout perduë, mais fort faschez d'auoir fait démolir leur fort. Ledit Ribaus fit entêdre à Laudonniere que plusieurs mauvais rapports auoient esté faits de luy, ce qu'il reconnoissoit estre faux, & eust eu sujet de faire ce qui luy estoit commandé, s'il en eust esté autrement.

C'est tousiours l'ordinaire que la vertu est opprimée par la mesdisance des meschans, qui en fin les fait reconnoistre pour tels, & mesprisez d'vn chacun: l'on sçait assez combié cela a apporté de troubles aux conquestes des Indes, tant enuers Christofle Colomb, que depuis cõtre Ferdinád Corrais, & autres, qui blasmez à tort, se iustificerent en fin deuant l'Empereur. C'est pourquoy l'on ne doit adiouster foy legerement, premier que les choses n'ayent esté bien examinées, reconnoissant tousiours le merite & la valeur des gene-

reux courages, qui se sacrifient pour Dieu, le ur Roy & leur patrie, comme firent ceux-cy, qui estans reconnus de l'Empereur, mal-gré l'enuie, les honora de biens, & de belles & honorables charges, pour leur donner courage de bien faire, à d'autres l'enuie de les imiter, & au meschant de s'amender.

l'Empereur Charles V. reconnoist la valeur de ceux qui firent la descouuerte des Indes,

Cependant que Laudonniere & Ribaus estoient à consulter pour faire descharger leurs viures, voicy que le 4. Septembre 1565. l'on apperceut six voiles, qui sembloient estre grands vaisseaux, & furent recognus pour estre Espagnols, qui vinrent mouïller l'anchre à la rade où les quatre vaisseaux de Ribaus estoient, asseurant les François de leur amitié: & reconnoissans que partie des soldats estoient à terre, ils tirerent des coups de canon sur les nostres: qui fit qu'estans avec peu de force, couperent le cable sur les ecubiers, & mettent à la voile: ce que font aussi les Espagnols, qui les chassent tous le lendemain. Et comme nos vaisseaux estoient meilleurs voliers qu'eux, ils retournerent à la coste, prennent port à vne riuiere distante de huit lieues du fort de la Caroline, & nos vaisseaux retournerent à la riuiere de May. Cependant trois des vaisseaux Espagnols estoient venus à la rade, où ils firent descendre leur infanterie, viures, & munitions.

Espagnols chassent les François de leur coste.

Mais la regaignent.

Le Capitaine Ribaus, contre l'aduis de Laudonniere, qui luy representoit les inconueniens qui pouuoïent arriuer, tant pour les grands vents qui regnoient ordinairement en ce temps là, que pour autre sujet, quoy que ce soit vn traict d'opiniastre, ne voulant faire qu'à sa volonté, sans conseil, chose tres-mauuaise en telles affaires, il se delibere de voir l'Espagnol, &

le combatre à quelque prix que ce fust. A cét effect il fit equiper ses vaisseaux d'hommes, & de tout ce qui luy estoit necessaire, s'embarqua le 8. Septembre, laissant les siens fort incommodez de toutes choses, & Laudonniere assez malade, qui ne laissoit pas de donner courage tant qu'il peut à ses soldats, & les exhorter à se fortifier au mieux qu'ils pourroier, pour resister aux forces de leur ennemy, lequel se mit en estat de venir attaquer Laudonniere le 10. Septembre, auquel temps il fit vnt pluye fort violente, & continue, que les nostres fatiguez d'estre en sentinelle, se retirerent de leur faction, croyans aussi que les ennemis ne viendroient durant vn temps si mauuais & impetueux. Quelques-vns allans sur le rempart apperceuans les Espagnols venir à eux, crient *allarme, allarme, l'ennemy vient.* A ce cry Laudonniere se met en estat de les attendre, & encourage les siens au combat, qui voulurent foustenir deux bresches qui n'estoient encores remparées: mais en fin ils furent forcez, & tuez. Laudonniere voyant ne pouuoir plus foustenir, en esquiua pensa estre tue, & se sauue dans les bois avec les Sauvages, où il trouua nombre de ses soldats, qu'il rallia avec beaucoup de peine. S'acheminant par des palus & marescages difficiles, fait tant qu'il arriue à l'entree de la riuere de May, où estoit vn vaisseau, y commandant vn Nepueu du Capitaine Ribaus, qui n'auoit peu gaigner que ce lieu, pour la grande tourmente. Les autres vaisseaux furent perdus à la coste; comme aussi plusieurs soldats & mariniers, Ribaus pris, avec beaucoup d'autres, qu'ils firent mourir cruellement & inhumainement; & en pendi-

Espagnols
viennent at-
taquer Lau-
donniere.

François
tuez, & hō
seulement
traitez.

rent aucuns, avec vn esoriteau sur le dos, portant ces mots: *Nous n'auõs pas fait pendre ceux-cy comme François, mais comme Lutheriens, ennemis de la foy.*

Esprits mis sur le dos des François;

Laudonniere voyant tant de defastres, delibera s'en retourner en France, le 25. Septembre 1565. Il fait leuer les anchres, met souz voile le 11. de Nouembre, & arriue proche de la coste d'Angleterre, où se trouuant malade, se fit mettre à terre pour recouurer sa santé, & de là venir en France faire son rapport au Roy. Cependant les Espagnols se fortifient en trois endroits, pour s'asseurer contre tout euenement. Nous verrons au chapitre suiuant le chastiment que Dieu rendit aux Espagnols, pour l'iniustice & cruauté dont ils vsferent enuers les François.

Le Roy de France dissimule pour vn temps l'iniure qu'il receut des Espagnols en la cruauté qu'ils exercerent enuers les François. La vengeance en fut reseruée au sieur Cheualier de Gourgues. Son voyage: son arriuée aux costes de la Floride. Est assailly des Espagnols, qu'il défait, & les traite comme ils auoient fait les François.

CHAPITRE IIII.

LE Roy sçachant l'iniustice & les ignominies faites aux François ses subiects par les Espagnols, comme i'ay dit cy dessus, eut raison d'en demander iustice & satisfaction à Charles V. Empereur & Roy d'Espagne, comme estant vn outrage fait au préiudice de ce que les Espagnols leur auoient promis, de ne les inquieter

Le Roy demande iustice à l'Empereur du massacre de ses subiects.

ny molester en la conseruation de ce qu'aucc tant de trauail ils s'estoient acquis en la nouuelle France, suivant les commissions du Roy de France leur maistre, que les Espagnols n'ignoroient point, & neantmoins les firent mourir ainsi ignominieusement, souz le pretexte specieux qu'ils estoient Lutheriens, à leur dire, quoy qu'ils fussent meilleurs Catholiques qu'eux, sans hypocrisie, ny superstition, & initiez en la foy Chrestienne plusieurs siecles deuant que les Espagnols.

Sa Majesté dissimula ceste offense pour vn temps, pour auoir les deux Coronnes quelques differents à vuidier auparauant, & principalement avec l'Empereur, qui empescha que l'on ne tirast raison de telles inhumanitez.

Mais comme Dieu ne delaisse iamais les siens, & ne laisse impunis les traitemens barbares qu'on leur fait souffrir, ceux-cy furent payez de la mesme monnoye qu'ils auoient payé les François.

Voyage du
Cheualier
de Gour-
gues l'an
1567.

Car en l'an 1567. se presenta le braue Cheualier de Gourgues, qui plein de valeur & de courage, pour venger cet affront fait à la nation Françoisise; & reconnoissant qu'aucun d'entre la Noblesse, dont la France foisonne, ne s'offroit pour tirer raison d'vne telle iniure, entreprint de le faire. Et pour ne faire cognoistre du commencement son dessein, fit courir le bruit qu'vn embarquemét se faisoit pour quelque exploit qu'il vouloit faire en la coste d'Afrique. Pour ce sujet nombre de matelots & soldats s'assemblent à Bourdeaux, où se faisoit tout l'appareil de mer: il se pourueut & fournit de toutes les choses qu'il iugea estre necessaires en ce voyage.

Son embarquement se fit le 23. Aoust de la mesme année en trois vaisseaux, ayant avec luy 250. hommes. Estant en mer, il relascha à la coste d'Afrique, soit pour se rafraischir, ou autrement, mais ce ne fut pas pour long temps: car incontinent il fit voile, & fait publier par quelques siens amis affidez, qu'il auoit changé son premier dessein en vn autre plus honorable que celuy de la coste d'Afrique, moins perilleux, & plus facile à executer: & au lieu où il auoit relasché, il eut aduis que ce qu'il disoit desplaisoit à plusieurs des siens, qui croyoient que le voyage estoit rompu, & qu'il faudroit s'en retourner sans rien faire: toutesfois ils auoient tous grand desir de tenter quelque autre dessein.

*Diffimule
son dessein.*

Le Sieur de Gourgues sçachant la volonté de ses compagnons, qui ne perdoient point courage, & estant assure de son equipage, trouua à propos d'assembler son conseil, auquel il fit entendre la raison pourquoy il ne pouuoit executer ce qu'il auoit entrepris, qu'il ne falloit plus songer à ce dessein: mais aussi que de retourner en Frâce sans auoir rien fait, il n'y auoit point d'apparence. Qu'il sçauoit vne autre entreprise non moins glorieuse que profitable, à des courages tels qu'ils en auoit en ses vaisseaux, & de laquelle la memoire seroit immortelle, qui estoit vn exploit des plus signalez qui se puisse faire: chacun brusloit d'ardeur & de desir de voir l'effect de ce qu'il disoit; & leur fit entendre que s'il estoit bien assisté en ceste louable entreprise, il se sentiroit fort glorieux de mourir en l'executant. Et voulant ledit Sieur de Gourgues leur declarer son dessein, les ayant tous fait assembler, parla ainsi.

*Le declare
aux siens.*

1

2

3

4

5

La remon-
strance qu'il
leur fait.

Mes compagnons & fideles amis de ma fortune,
vous n'estes pas ignorans combien ie chers les braues
,, courages comme vous, & l'avez assez tesmoigné par
,, la belle resolution que vous avez prise de me suiure
,, & assister en tous les perils & hazards honorables que
,, nous aurons à souffrir & essuyer, lors qu'ils se presen-
,, teront deuant nos yeux, & l'estat que ie fais de la con-
,, seruation de vos vies; ne desirant point vous embar-
,, quer au risque d'vne entreprise que ie scaurois reüssir
,, à vne ruine sans honneur: ce seroit à moy vne trop
,, grande & blasmable remerité, de hazarder vos per-
,, sonnes à vn dessein d'vn agez si difficile; ce que ie ne
,, croy pas estre, bien que i'aye employé vne bonne par-
,, tie de mon bien & de mes amis, pour equiper ces vais-
,, scaux, & les mettre en mer, estant le seul entrepreneur
,, de tout le voyage. Mais tout cela ne me donne pas
,, tant de sujet de m'affliger, comme i'en ay de me res-
,, iouir, de vous voir tous resolu à vne autre entreprise,
,, qui retournera à vostre gloire, scauoir d'aller venger
,, l'iniure que nostre nation a receuë des Espagnols, qui
,, ont fait vne telle playe à la France, qu'elle saignera à
,, iamais, par les supplices & traitemens infames qu'ils
,, ont fait souffrir à nos François, & exercé des cruautéz
,, barbares & inouïes en leur endroit. Les ressentimens
,, que i'en ay quelquefois, m'en font ietter des larmes de
,, compassion, & me releuent le courage de telle sorte,
,, que ie suis resolu, avec l'assistance de Dieu, & la vostre,
,, de prendre vne iuste vengeance d'vne telle felonnie
,, & cruauté Espagnolle, de ces cœurs lasches & poltrons,
,, qui ont surpris mal-heureusement nos compatriotes,
,, qu'ils n'eussent osé regarder sur la défense de leurs ar-

mes. Ils sont assez mal logez, & les surprendrons aisé-
 ment. l'ay des hommes en mes vaisseaux qui cognois-
 sent tres-bien le pais, & pouuons y aller en seureté.
 Voicy, chers compagnons, vn subiect de releuer nos
 courages, faites paroistre que vous auez autat de bon-
 ne volonté à executer ce bon dessein, que vous auez
 d'affection à me suiure: ne serez vous pas contents de
 remporter les lauriers triomphans de la despoüille de
 nos ennemis?

Il n'eut pas plustost acheué de parler, que chacun
 de ioye s'escrierent: Allons où il vous plaira, il ne nous
 pouuoit arriuer vn plus grand plaisir & honneur que
 celuy que vous nous proposez, & mille fois plus ho-
 norable qu'on ne se peut imaginer, aimans beaucoup
 mieux mourir en la poursuite de ceste iuste vengean-
 ce de l'affront qui a esté fait à la France, que d'estre
 blesez en vne autre entreprise, tout nostre plus grand
 souhait est de vaincre ou mourir, en vous tesmoignât
 toute sorte de fidelité: commandez ce que vous iuge-
 rez estre plus expedient, vous auez des soldats qui ont
 du courage de reste pour effectuer ce que vous direz:
 nous n'aurons point de repos iusques à ce que nous
 nous voyons aux mains avec l'ennemy.

La ioye creut plus que iamais dans les vaisseaux. Le
 sieur de Gourgues fait changer la routte, & tirer quel-
 ques coups de canon, pour commencer la resioüissan-
 ce, & donner courage à rous les soldats: & alors ce ge-
 nereux Cheualier fait singler vers les costes de la Flo-
 ride, & fut tellement fauorisé du beau temps, qu'en
 peu de iours il arriva proche du fort de la Caroline, &
 le iour apperceu, des Sauuages du pays firent voir forces

Les soldats
 du sieur de
 Gourgues
 luy tesmoi-
 gnent leur
 bonne vo-
 lonté de le
 suiure.

Il fait tirer
 quelques
 coups de
 canon en
 resioüissan-
 ce.

Sauuages
font voir
force fu-
mées.

Le Sieur de
Gourgues
s'informe
par eux de
l'estat des
Espagnols.

Ordonne
ses gens
pour les
assaillir.

fumées, iusques à ce que le Sieur de Gourgues eust fait abbaïsser les voiles, & mouïller l'anchre. Il enuoya à terre s'informer des Sauuages de l'estat des Espagnols, qui estoient fort aises de voir le Sieur de Gourgues resolu de les attaquer. Ils assurerent qu'ils estoient en nombre de 400. tres bien armez, & pourueus de tout ce qui leur estoit necessaire. Puis s'estant fait instruire de la façon en laquelle les Espagnols estoient campez, il commença d'ordonner ses gens de guerre pour les assaillir. Voyons s'ils auront le courage de soustenir le Sieur de Gourgues, comme ils firent Laudonniere, mal pourueu de munitions, & de ce qui luy estoit necessaire.

Attaque les
deux forts.

Doncques le Sieur de Gourgues se faisant conduire par ses hommes, & de quelques Sauuages par l'espace des bois, sans estre apperceu des Espagnols, fait recognoistre les places, & l'estat auquel elles estoient: & le Samedy d'aparauant *Quasimodo*, au mois d'Avril 1668. attaque furicusement les deux forts, & se dispose de les auoir par escallade, en quoy il trouua grande resïstance: & le combat s'eschauffant, ce fut alors que parut le courage de nos François, qui se jettoient à corps perdu parmy les coups, tantost repoussez, puis reprenans cœur retournent au combat avec plus de valeur qu'aparauiat. Bien attaque, mieux defendu. La mort ny les blesseures ne les fait point passer, ny ne leur fait perdre le sens, ny la vaillance.

Gaignent
le dessus
du rambart.

Nostre genereux Cheualier de Gourgues le courteslas à la main, leur enflamme le courage, & comme vn lion hardy à la teste des siens gaigne le dessus du rambart, repousse les Espagnols, se fait voye parmy eux.

Se

Ses soldats le suivent, & combattent vaillamment, entrent de force dans les deux forts, tuent tout ce qu'ils rencontrent: de sorte que le reste de ceux qui y moururent & s'enfuirent, demeurèrent prisonniers des François; & ceux qui pensoient se sauuer dans les bois, furent taillez en pieces par les Sauvages, qui les traitterent comme ils auoient fait les nostres. Deux iours après le Sieur de Gourgues se rend maistre du grand fort, que les ennemis auoient abandonné, après quelque resistance, desquels, partie furent tuez, les autres prisonniers.

Les deux forts pris, & les Espagnols tuez, & pris.

Prise du grand fort.

Ainsi demeurant victorieux, & estant venu à bout d'une si glorieuse entreprise, se ressouenant de l'injure que les Espagnols auoient faite aux François, en fit pendre quelques-uns, avec des escriteaux sur le dos, portans ces mots: *Le n'ay pas fait pendre ceux-cy comme Espagnols, mais comme pirates, bandoliers, & escumeurs de mer.* Après ceste execution, il fit démolir & ruiner les forts, puis s'embarque pour reuenir en France, laissant au cœur des Sauvages vn regret immortel de se voir priuez d'un si magnanime Capitaine. Son departement fut le 30. de May 168. & arriua à la Rochelle le 6. de Iuin, & de là à Bourdeaux, où il fut receu aussi honorablement, & avec autant de ioye, que iamais Capitaine auroit esté.

Le Sieur de Gourgues fait pendre quelques Espagnols, avec des escriteaux sur le dos.

Fait ruiner les forts, & reuient en France.

Mais il n'est si tost arriué en France, que l'Empereur enuoya au Roy demander iustice de ses subiects, que le Sieur de Gourgues auoit fait pendre en l'Inde Occidentale: de quoy sa Majesté fut tellement irritée, qu'elle menaçoit ledit Sieur de Gourgues de luy faire trancher la teste, & fut contraint de s'absenter pour

l'Empereur demande au Roy iustice de ses subiects mal traittez par le sieur de Gourgues.

Qui est co-
traint de
s'absenter.

quelque temps, pendant lequel la colere du Roy se passa: & ainsi ce genereux Cheualier repara l'honneur de la nation Françoisse, que les Espagnols auoient offensée: ce qu'autrement eust esté vn regret à iamais pour la France, sil n'eust vengé l'affront receu de la nation Espagnolle. Entreprise genereuse d'vn Gentil-homme, qui l'executa à ses propres cousts & despens, seulement pour l'honneur, sans autre esperance: ce qui luy a reüssi glorieusement, & ceste gloire est plus à priser que tous les tresors du monde.

Defauts re-
marquez
aux voya-
ges de Ri-
baus & Lau-
donniere.

Le premier

On a remarqué aux voyages de Ribaus & de Laudonniere de grands defauts & manquemens. Ribaus fut blasmé au sien, pour n'auoir porté des viures que pour dix mois, sans donner ordre de faire défricher les terres, & les rendre aptes au labourage, pour remedier aux disettes qui peuent suruenir, & aux perils que courent les vaisseaux sur met, ou bien pour le retardement de leur arriüée en saison conuenable, pour soulager les necessitez, qui en fin reduisent les entrepreneurs à de grandes extremittez, iusques à estre homicides les vns des autres, pour se nourrir de chair humaine, comme ils firent en ce voyage, qui causerent de grandes mutineries des soldats contre leur chef; & ainsi le desordre & la desobeissance regnant parmy eux, en fin ils furent contraints (quoy qu'avec vn regret incroyable, & après vne perte notable d'hommes & de biens) d'abandoner les terres & possessions qu'ils auoient acquises en ce pays, & tout cela, faute d'auoir pris leurs mesures avec iugement & raison.

Second de-

L'experience fait voir qu'en tels voyages & embarquemens les Roys & les Princes, & les gens de leur

conseil qui les ont entrepris, auoient trop peu de connoissance és executions de leurs desseins. Que s'il y en a eu d'experimenter en ces choses, ils ont esté en petit nombre; pour ce que la plus-part ont tenté telles entreprises sur les vains rapports de quelques cajoleurs, qui faisoient les entendus en telles affaires, dont ils estoient tres-ignorans, seulement pour se rendre considerables: car pour les commencer, & terminer avec honneur & vtilité, faut consommer de longues années aux voyages de mer, & auoir l'experience de telles descouertes.

Faux rapports pernicieux.

La plus grande faute que fit Laudonniere, qui y alloit à dessein d'y hyuerner, fut de n'estreourny que de peu de viures, au lieu qu'il se deuoit gouverner sur l'exemple de l'hyuernement du Capitaine Albert à Charles-fort, que Ribaus laissa si mal pourueu de toutes choses; & ces manquemens arriuent ordinairement en telles entreprises, pour s'imaginer que les terres de ces pays là rapportent sans y semer; joint à cela, qu'on entreprend mal à propos tels voyages sans pratique ny experience. Il y a bien de la difference à bastir de tels desseins en des discours de table, parler par imagination de la scituation des lieux, de la forme de viure des peuples qui les habitent, des profits & vtilitez qui s'en retirent; enuoyer des hommes au delà des mers en des pays loingtains, trauerser des costes & des isles incognues, & se former ainsi telles chimeres en l'esprit, faisans des voyages & des navigations ideales & imaginaires; ce n'est pas là le chemin de sortir à l'honneur de l'execution des descouertes: il faut auparavant meurement considerer les

Faute de Laudonniere.

Ce qu'il
faut faire
pour faire
reussir les
entreprises
avec hon-
neur.

choses qui se presentent en telles affaires, communi-
quer avec ceux qui sen sont acquis de grandes co-
gnossances, qui scauent les difficultez & les perils qui
s'y rencontrét, sans s'embarquer ainsi incōsiderémēt
sur de simples rapports & discours. Car il sert de peu
de discourir des terres lointaines, & les aller habiter,
sans les auoir premierement descouuertes, & y auoir
demeuré du moins vn an entier, afin d'apprendre la
qualité des pays, & la diuersité des saisons, pour par
après y jeter les fondemens d'vne Colonie. Ce que
ne font pas la plus-part des entrepreneurs & voya-
geurs, qui se contentent seulement de voir les costes
& les éléuations des terres en passant, sans s'y ar-
rester.

Imprudence
de la plus-
part des en-
trepreneurs

D'autres entreprennent telles nauigations sur de
simples relations, faites à des personnes, qui, quoy
que bien entenduës dans les affaires du monde, &
ayent de grandes & longues experiences, neantmoins
estans ignorans en celles-cy, croyent que toutes cho-
ses se doiuent gouverner selon les éléuations des lieux
où ils sont, & c'est en quoy ils se trouuent grande-
ment trompéz: car il y a des changemens si estranges
en la nature, que ce que nous en voyons nous fait
croire ce qui en est. Les raisons de cela sont fort di-
uerses & en grand nombre, qui est cause que ie les
passeray souz silence. l'ay dit cecy en passant, afin que
ceux qui viendront après nous, & qui bastiront de
nouueaux desseins, s'en seruent, & les considerent: de
sorte que lors qu'ils s'y embarqueront, la ruine &
la perte d'autruy leur serue d'exemple, & d'appren-
tissage.

Change-
mens estrā-
ges en la
nature.

Le troisieme defect, & le plus préjudiciable, est en ce que fit Ribaus, de n'auoir fait descharger les viures & munitions qu'il auoit apportez pour Laudonniere & ses compagnons, auant que s'exposer au risque de perdre tout, comme il fit (quoy qu'il n'y alast pas pour combattre l'ennemy) mais demeurer tousiours sur la defensiue; aider avec ses hommes à Laudonniere, se fortifier, & attendre de pied ferme ceux qui le viendroient assaillir: pouuant bien iuger que puis que son dessein estoit de prendre le Fort, qu'il deuoit estre plus fort que ceux qui le gardoient, sans s'exposer inconsiderément au peril & à la fortune; & eust mieux fait de recognoistre les forces de l'ennemy auant qu'il l'allast attaquer, & qu'il ne fust assuré de la victoire. Mais au contraire ayant mesprisé les conseils de Laudonniere, qui estoit plus expérimenté que luy en la cognoissance des lieux, il luy en prit tres-mal.

Dauantage, en telles entreprises les vaisseaux qui portent les viures & les munitions de guerre pour vne Colonie, doiuent tousiours faire leur route le plus droit qu'il est possible, sans se détourner pour donner la chasse à quelque autre vaisseau; d'autant que s'il se faut battre, & qu'ils viennent à se perdre, ce mal-heur ne leur sera pas seulement particulier, mais ils mettent la Colonie en danger d'estre perduë, & les hommes contrains d'abandonner toutes choses, se voyans reduits à souffrir vne mort miserable, causée par la faim, qui les assailliroit faute de viures, pout ne l'estre pourueus & munis du moins pour deux ans, en attendant que la terre soit défrichée, pour nourrir.

ceux qui sont dans le pays. Fautes tres-grandes, qui sont semblables à celles qu'ont faites ces nouveaux entrepreneurs, qui n'ont fait défricher aucunes terres, ny trouué moyen de le faire depuis vingt-deux ans que le pays est habitè; n'ayans eu autre pensée qu'à tirer profit des pelleteries: & vn iour arriuera qu'ils perdront tout ce que nous y possédons. Ce qui est aisè à iuger, si le Roy n'y fait ordonner vn bon règlement.

Ce sont les plus grands defauts qui se peuuent remarquer és premiers voyages, & les suiuaus n'ont esté gueres plus heureux.

Voyage que fit faire le Sieur de Roberual. Enuoye Alphonse Saintongeois vers Labrador. Son partement: son arriuée. Retourne à cause des glaces. Voyages des estrangers au Noirt, pour aller aux Indes Occidentales. Voyage du Marquis de la Roche sans fruit. Sa mort. Defaut remarquable en son entreprise.

CHAPITRE V.

Alphonse de Saintonge enuoyé vers Labrador par le Sieur de Roberual.

L'AN 1541. le Sieur de Roberual ayant renouuellé ceste sainte entreprise, enuoya Alphonse Saintongeois (homme des plus entendus au fait de la nauigation qui fust en Frâce de son temps) qui voulut par les descouuertes voir & rencontrer plus au Noirt vn passage vers Labrador. Il fit equiper deux bons vaisseaux de ce qui luy estoit necessaire pour ceste descouuerte, &

partit audit an 1547 Et après auoir nauigé le long des costes du Nort, & terres de Labrador, pour trouuer vn passage qui peult faciliter le cômerce avec les Orientaux, par vn chemin plus court que celuy que l'on fait par le Cap de bonne esperance, & destroit de Magellan; les obstacles fortunez, & le risque qu'il courut à cause des glaces, le fit retourner sur les brisées, & n'eut pas plus de quoy se glorifier que Cartier.

Son par-
ment.

Arriue aux
terres de
Labrador.

Les glaces
& les ris-
ques le con-
traignēt de
retourner.

Ceste seconde entreprise n'estoit que pour descou-
rir vn passage, mais l'autre estoit pour le profond des
terres, & y habiter, sil se pouuoit; & ainsi ces deux
voyages n'ont pas reüssi. Pour le passage, ien'allegue-
ray point le discours au long des nations estrangeres
qui ont tenté fortune de trouuer passage par le Nort,
pour aller aux Indes Oriëntales, comme es années 1576.
77. & 78. Messire Martin Forbichez fit trois voyages:
sept ans après Hunfroy Gilbert y fut avec 5. vaisseaux,
qui se perdit sur l'isle de Sable, où il demeura deux ans.
Après Iean Dauis Anglois fit trois voyages, penetra
souz le 71. degré, passa par vn destroit appellé aujour-
d'huy de son nom. Vn autre appellé le Capitaine
Georges, en l'an 1590. fit ce voyage, & fut contrainct à
cause des glaces de s'en retourner sans effect: & quel-
ques autres qui l'ont entrepris, ont eu pareille for-
tune.

Estrangers
qui ont
troué le
passage du
Nort pour
aller en O-
rient,
1576.

Voyage de
Martin For-
bichez, &
de Hunfroy
Gilbert.

Voyage de
Iean Dauis
Anglois
L'an 1590.
Du Capitaine
Georges

Quant aux Espagnols & Portugais, ils y ont perdu
leur temps. Les Hollandois n'en ont pas eu plus cer-
taine cognoissance par la nouvelle Zambie du costé
de l'Est, pour trouuer ce passage, que les autres ont
perdu tant de temps pour le chercher par l'Occident,
au dessus des terres ditz Labrador.

Voyages
des Espa-
gnols, Por-
tugais, &
Hollandois.

Bis qu'eust
eust le pas-
sage trou-
ué.

Tout cecy n'est que pour faire cognoistre que si ce passage tant désiré se fust trouué, combien cela eust apporté d'honneur à celuy qui l'eust rencontré, & de biens à l'Estat ou Royaume qui l'eust possédé. Puis donc que nous seuls auons iugé ceste entreprise d'un tel prix, elle n'est pas moins à mespriser en ce temps cy, & ce qui ne s'est peu faire par vn lieu, se peut recouurer par vn autre avec le temps, pourueu que sa Majesté vueille assister les entrepreneurs d'un si loüable dessein. Je laisseray ce discours, pour retourner à nos nouveaux conquerans au pays de la nouvelle France.

Voyage du
Marquis de
la Roche
sous le re-
gne du feu
Roy Hen-
ry IIII.
l'an 1598.

Sans fruit.

Des ses gés
en l'isle de
Sable.

Sont con-
trains de
demeurer
sous terre.

Le Sieur Marquis de la Roche de Bretagne poussé d'une sainte enuie d'arborer l'estédart de Iesus Christ, & y planter les armes de son Roy, en l'an 1598. prit commission du Roy Henry le Grand (d'heureuse memoire) qui auoit de l'amour pour ce dessein, fit equiper quelques vaisseaux, avec nombre d'hommes, & un grand attirail de choses necessaires à un tel voyage: mais comme ledit Sieur Marquis de la Roche n'auoit aucune cognoissance des lieux, que par un pilote de nauire appellé Chédotel, du pays de Normandie, il mit les gens dudit Sieur Marquis sur l'isle de Sable, distante de la terre du Cap Breton de 25 lieues au Sud, où cependant les hommes qui resterét en ce lieu avec fort peu de commoditez, furent sept ans abandonnez sans secours que de Dieu, & furent contrains de se tenir comme les renards dans la terre, pour n'y auoir ny bois, ny pierre en ceste isle propre à bastir, que le débris & fracas des vaisseaux qui viennent à la coste de ladite isle; & vescuient seulement de la chair des

bœufs

bœufs & vaches, qu'ils y trouuerent en quantité, s'y estans sauuez par la perte d'un vaisseau Espagnol qui s'estoit perdu voulant aller habiter l'isle du Cap Breton; & se vestirent de peaux de loups marins, ayans vsté leurs habits, & conseruerent les huiles pour leur vusage, auéc la pescherie de poisson, qui est abondante autour de ladite isle; iusques à ce que la Cour de Parlement de Rouen par arrest condamna ledit Chédotel d'aller repasser ces pauures miserables, à la charge qu'il auroit la moitié des commoditez de ce qu'ils auroient peu practiquer pendant leur sejour en ceste isle, comme cuirs de bœufs, peaux de loups marins, huile, renards noirs, ce qui fut executé: & reuenans en France au bout de sept ans, partie vint trouuer sa Majesté à Paris, qui commanda au Duc de Suilly de leur donner quelques commoditez, comme il fit, iusques à la somme de 50. escus, pour les encourager de s'en retourner.

Vient de
chairs de
bœufs & de
vaches.

Se vestit de
peaux de
loups ma-
rins.

Chédotel
est condam-
né de les
repasser.

Le Roy leur
fait donner
quelque ar-
gent.

Cependant le Marquis de la Roche estant à pour-
suiure en Cour les choses que sa Majesté luy auoit
promises pour son dessein, elles luy furent déniées par
la sollicitation de certaines personnes qui n'auoient
desir que le vray culte de Dieu s'accroust, ny d'y voir
florir la Religion Catholique, Apostolique & Romai-
ne. Ce qui luy causa vn tel desplaisir, que pour cela, &
autre chose, il se trouua assailly d'une forte maladie,
quil'emporta, après auoir consommé son bien & son
travail, sans en ressentir aucun fruit.

Le Marquis
de la Roche
ne peut
jouyr de ce
que le Roy
luy auoit
promis.

Tombe ma-
lade, dont il
meurt.

En ce sien dessein se remarquent deux defauts; l'un, en ce que ledit Marquis n'auoit fait descou-
urir & recognoistre le lieu par quelque homme en-
tendu en telle affaire, & du il deuoit aller habiter,

Defauts en
son dessein.

Malou des
b&edesseins
reuenent
les Rois de
recoquois-
tre les en-
trepreneurs

premier que s'obliger à vne despense excessiue. L'autre, que les enuieux qui estoient en ce temps près du Roy en son Conseil, empescherent l'effect & la bonne volonté qu'auoit la Majesté de luy faire du bien. Voila comme les Roys sont souuent deceus par ceux en qui ils ont quelque confiance. Les histoires du temps passé le font assez cognoistre, & ceste-cy nous en peut fournir d'eschanrillon. Voicy vn quatriesme voyage rompu, venons au cinquiesme.

Voyage du Sieur de Saint Chauuin. Son dessein. Remonstrances que luy fait du Pont Graué. Le Sieur de Mons voyage avec luy. Retour de S. Chauuin & du Pont en France. Second voyage de Chauuin : son entreprise blasnable.

CHAPITRE VI.

Voyage du
Sieur de S.
Chauuin,
l'an 1599.



A la sollici-
tation du
Sieur du Pont
Graué.

N an après, l'an 1599. le Sieur Chauuin de Normandie, Capitaine pour le Roy en la marine, homme tres-expert & entendu au fait de la nauigation (qui auoit seruy la Majesté aux guerres passées, quoy qu'il fust de la religion pretendue reformée) entreprit ce voyage souz la commission de sadite Majesté, à la sollicitation du Sieur du Pont Graué, de Saint Malo (fort entendu aux voyages de mer, pour en auoir fait plusieurs) accompaignez d'autres vaisseaux, iusques à Tadoussac, quatre vingts dix lieues à mont la riuere, lieu où ils faisoient trafic de pelleterie & de castors, avec les Sauvages du pays, qui l'y rendoient tous les printemps:

ledit du Pont desireux de trouuer moyen de rendre ce trafic particulier, va en Cour rechercher quelqu'un d'autorité & pouuoir eminent auprès du Roy, pour obtenir vne commission, portant que le trafic de ceste riuiere seroit interdit à toutes personnes, sans la permission & consentement de celuy qui seroit pourueu de ladite commission, à la charge qu'ils habiteroient le pays, & y feroient vne demeure. Voila vn commencement de bien faire, sans qu'il en coûté rien au Roy, si ce qui est en ladite commission s'esceutue; ayant dessein d'y mener cinq cents hommes, pour sy fortifier & defendre le pays. Le Roy qui auoit grande confiance en cét entrepreneur, qui neâtmoins pretendoit n'y faire que la moindre despense qu'il pourroit, pour souz le pretexte d'habiter, & executer tout ce qu'il promettoit, vouloit priuer tous les sujets du Royaume de ce trafic, & retirer luy seul les castors. Et pour donner vn esclat à ceste affaire, se met en deuoir de l'executer. Les vaisseaux s'equipent de choses les plus necessaires qu'il croit estre propres à son entreprise. Tout ira assez bien, horsmis qu'il n'y aura que des Ministres & Pasteurs Calvinistes.

Va en Cour pour obtenir commission du Roy.

Dessein de l'entrepreneur.

Ses vaisseaux hors, il met ledit Pont Grisé pour son Lieutenant en l'un d'iceux: rous estoient Catholiques, mais le chef estant de contraire religion, con'estoit pas le moyen de bien planter la foy parmy des peuples qu'on veut reduire, & c'estoit à quoy l'on songeoit le moins. Ils nauigent iusques au port de Tadoussac, lieu de la traite, & fut ceste affaire assez mal conduite pour y faire grand progrès. Ils se deliberent d'y faire vne habitatio, lieu le plus delagréable & instructeur

N'estant le chef Catholique, on n'estoit le moyen d'y planter la vraye foy.



qui soit en ce pays, qui n'estant remply que de pins, sapins, bouleaux, montagnes, & rochers presque inaccessibles, & la terre tres-mal disposée pour y faire aucun bon labourage, & où les froidures sont si excessives, que sil y a vne once de froid à 40. lieues à mont la riuere, il y en a là vne liure: aussi combien de fois me suis-je estonné, ayant veu ces lieux si effroyables sur le printemps?

Froidures excessives qui y regnent.

Or cōme ledit Sieur Chauuin y vouloit bastir, & y laisser des hommes, & les courir cōtre la rigueur des froidures extremes, ayāt sceu du Pont Graué que son opinion n'estoit que l'on y deust bastir, remonstra audit Sieur Chauuin plusieurs fois qu'il falloit aller à mont ledit fleuue, où le lieu est plus commode à habiter, ayant esté en vn autre voyage iusques aux trois riuieres, pour trouuer les Sauvages, afin de traiter avec eux.

Remon-
strance du
Pont Graué
au Sieur
Chauuin.

Le Sieur de Mons fit le mesme voyage pour son plaisir, avec ledit Sieur Chauuin, qui estoit de la mesme opinion que Graué, qui recognoissant ce lieu estre fort desagreable, eust bien voulu voir plus à mont ledit fleuue. Mais quoy que c'en soit, ou le tēps ne le permettāt pour lors, ou autres considerations qui estoient en l'esprit de l'entrepreneur, fut cause qu'il employa quelques ouuriers à edifier vne maison de plaisance, de quatre toises de long, sur trois de large, de huit pieds de haut, couuerte d'ais, & vne cheminée au milieu, en forme d'un corps de garde, entouré de clayes, (laquelle j'ay vouë en ce lieu là) & d'un petit fossé fait dans le sable. Car en ce pays là où il n'y a point de rochers, ce sont to^s sables fort mauvais. Il y auoit vn petit

Le Sieur de
Mons voya-
ge avec le
Sieur Chau-
uin.

Maison de
plaisance.

ruisseau au dessous, où ils laisserent 16. homes, fournis de peu de comoditez, qu'ils pouuoient retirer dans le mesme logis, où ce peu qu'il y auoit estoit à l'abandon des vns & des autres, ce qui dura peu. Les voila bien chaudement pour leur hyuer. Ce qui fut cause que le Sieur Chauuin s'en retourna, ne voulant voir, ny descouurer plus auant, comme aussi fit ledit du Pont.

Les Sieurs
Chauuin &
du Pont re-
uenirent en
France.

Pendant qu'ils sont en France, nos hyuernans con-
somment en bref ce peu qu'ils auoient, & l'hyuer sur-
uenant, leur fit bien cognoistre le changement qu'il y
auoit entre la France & Tadoussac: c'estoit la cour du
Roy Petault, chacun vouloit commander; la paresse
& fainéantise, avec les maladies qui les surprirent, ils
se trouuerent reduits en de grandes necessitez, & con-
traints de s'abandonner aux Sauvages, qui charitable-
ment les retirerent avec eux, & quitterent leur demeu-
re; les vns moururent miserablement, les autres patif-
sans fort, attendans le retour des vaisseaux.

Misere de
ceux qui y
passent l'hy-
uer.

Le Sieur Chauuin voyant les gens humer le vent
du Saguenay, sort d'agetou, pour suir ses affaires pour
refaire vn second voyage, qui fut aussi fructueux que
le premier. Il en veut faire vn troisieme mieux ordon-
né; mais il n'y demeure long temps sans estre saisi de
maladie, qui l'enuoya en l'autre monde.

Le Sieur
Chauuin
designe
vn second
voiage au-
si utile que
le premier.

Ce qui fut à blâmer en ceste entreprise, est d'auoir
donné vne commission à vn homme de contraire re-
ligion, pour pulluler la foy Catholique, Apostolique
& Romaine, que les heretiques ont tant en horreur, &
abomination. Voila les defauts que j'auois à dire
sur ceste entreprise.

Ce qui est
blâmable
en ceste en-
treprise.

Quatriesme entreprise en la nouvelle France par le Commandeur de Chaste. Le Sieur de Pont Graué esleu pour le voyage de Tadoussac. L'Auteur se met en voyage avec ledit Sieur Commandeur. Leur arriuee à Grand-sault Saint Louys. Sa difficulté à le passer. Leur retraite. Mort dudit Commandeur, qui rompt le 6. voyage.

CHAPITRE VII.

Quatrième
entreprise
par le sieur
Comman-
deur de
Chaste.

LA quatrième entreprise fut celle du Sieur Commandeur de Chaste, gouverneur de Dieppe, qui estoit homme tres-honorable, bon Catholique, grand seruiteur du Roy, qui auoit dignement & fidelement seruy sa Majesté en plusieurs occasions signalées. Et bien qu'il eust la teste chargée autant de cheueux gris que d'années, vouloit encores laisser à la posterité par ceste loüable entreprise, vne remarque tres-charitable en ce dessein, & mesmes s'y porter en personne, pour consommer le reste de ses ans au seruice de Dieu & de son Roy, en y faisant vne demeure arrestée, pour y viure & mourir glorieusement, comme il esperoit, si Dieu ne leust retiré de ce monde plustost qu'il ne pensoit; & se pouuoit on bien asseurer que souz la conduite l'heresie ne se fust iamais plantée aux Indes: car il auoit de tres-chrestiens desseins, dont ie pourrois rendre de bons témoignages, pour m'auoir fait l'honneur de m'accompagner quelque chose.

Donc après la mort dudit Sieur Chauuin, il obtint nouvelle commission de sa Majesté. Et d'autant que

Souz luy
l'heresie ne
pouoit
prendre racine
en la
nouuelle
France.

Obtint
nouuelle
commission
du Roy.

la despense estoit fort grande, il fit vne société avec plusieurs Gentils-hommes, & principaux marchands de Roüen, & d'autres lieux, sur certaines conditions. Ce qu'estant fait, ils font equiper vaisseaux tant pour l'execution de ceste entreprise, que pour descourir & peupler le pays. Ledit Pont-Gravé avec commission de sa Majesté (comme personne qui auoit desia fait le voyage, & recognu les defauts du passé) fut élu pour aller à Tadoussac, & promoter d'aller iusques au Sault Saint Louys, le descourir, & passer outre, pour en faire son rapport à son retour, & donner ordre à vn grand embarquement; & ledit Sieur Commandeur quitter son gouvernement, avec la permission de sa Majesté, qui l'aimoit vniquement, s'en aller au pays de la nouvelle France.

Sur ces entre-faites, ie me trouuay en Cour, venu fraichement des Indes Occidentales, où i'auois esté près de deux ans & demy, après que les Espagnols furent partis de Blauet, & la paix faite en France, où pendât les guerres i'auois seruy l'adite Majesté souz Messieurs le Marschal d'Aumont, de Saint Luc, & Marschal de Brissac. Allant voir de fois à autre ledit Sieur-Commâdeur de Chaste, iugeant que ie luy pouuois seruir en son dessein, il me fit ceste faueur, comme i'ay dit, de m'en communiquer quelque chose, & me demanda si i'auois agreable de faire le voyage, pour voir ce pays, & ce que les entrepreneurs y feroient. Il luy dis que i'estois son seruiteur: que pour me licencier de moy-mesme à entreprendre ce voyage, ie ne le pouuois faire sans le commandement de l'adite Majesté, à laquelle i'estois obligé tant de nais-

Le Sieur de Pont-Gravé est élu pour faire le voyage de Tadoussac.

Le Commandeur de Chaste desire auoir l'Au-
thentique pour faire voyage avec lui.

Ne le pou-
uoir faire
sans le
commandement
de Monsieur
le Roy.

Com-
u pour
voyage
grand-
retrai-
age.

Sieur
eur de
nora-
ur du
a Ma-
qu'il
d'an-
ceste
le en
pour
& de
y vi-
oit, si
pen-
con-
s: car
rois
l'hô-
brint
t que

sance, que d'une pension de laquelle elle m'honoroit, pour auoir moyen de m'entrettenir près d'elle; & que s'il luy en plaisoit parler, & me le commander, que ie l'aurois tres-agreable. Ce qu'il me promit, & fit, & receut commandemēt de sa Majesté pour faire ce voyage, & luy en faire fidel rapport: & pour cet effect Monsieur de Geuvre Secretaire de ses commandemens, m'expedia, avec lettre adressante audit Pont-Gravé, pour me recevoir en son vaisseau, & me faire voir & recognoistre tout ce qui se pourroit en ces lieux, en m'assillant de ce qui luy seroit possible en ceste entreprise.

Est expedié
par Monsieur
de Geuvre,
Secretaire
des commandemens.

Il comence
son voyage
pour Tadoussac,
l'an 1603.

Arrive près
le grand sault
S. Louis.

Difficulté à
passer ce
sault de S.
Louis.

Reconnoist
le pays, & le
long de la
riviere.

Me voila expedié, ie pars de Paris, & m'embarque dans le vaisseau dudit du Pont l'an 1603. nous faisons heureux voyage iusques à Tadoussac, avec de moyennes barques de 12. à 15. tonneaux, & fusmes iusques à vne lieuë à mont le Grand-sault Saint Louis. Le Pont Gravé & moy nous nous mettons dans vn petit bateau fort leger, avec cinq matelots, pour n'en pouuoir faire nauiger de plus grand, à cause des difficultez. Ayans fait vne lieuë avec beaucoup de peine dans vne forme de lac, pour le peu d'eau que nous y trouuâmes, & estans paruenus au pied dudit Sault, qui se descharge en ce lac, nous iugeâmes impossible de le passer avec nostre esquif, pour estre si furieux, & entre-meslé de rochers, que nous nous trouuâmes contrains de faire presque vne lieuë par terre, pour voir le dessus de ce Sault, n'en pouuâns voir d'auantage; & tout ce que nous peusmes faire fut de remarquer les difficultez, tout le pais, & le long de ladite riuere, avec le rapport des Sauvages de ce qui estoit dedans les terres, des

res, des peuples, des lieux, & origines des principales riuieres, & notamment du grand fleuve S. Laurent.

Je fis dès lors vn petit discours, avec la carte exacte de tout ce que j'auois veu & reconnu, & ainsi nous nous en retournaſmes à Tadouſſac, ſans faire que fort peu de progrès: auquel lieu eſtoient nos vaiſſeaux qui faiſoient la traite avec les Sauvages, ce qui eſtant fait, nous nous embarquaſmes, mettant les voiles au vent, iuſques à ce que nous fuſſions arrivez à Honneſſeur, où ſeulement nous nouuelles de la mort du Sieur Commandeur de Chaſſe, qui m'affligea fort, reconnoiſſant que mal-aiſément vn autre pourroit entreprendre ceste entrepriſe, qu'il ne fuſt traueſé, ſi ce n'eſtoit vn Seigneur de qui l'authorité fuſt capable de repouſſer l'enuie.

Remarque sur vne carte de ce qu'il auoit veu.

Leur retraite apres peu de progrès.

Reçoiuent nouvelles du Commandeur de Chaſſe.

Il n'arreſté gueres en ce lieu de Honneſſeur, que j'allay trouuer la Maieſté, à laquelle ie fis voir la carte dudit pays, avec le diſcours fort particulier que ie luy en fis, qu'elle eut fort agreable, promettant de ne laiſſer ce deſſein, mais de le faire pourſuure, & favoriſer. Voila le cinquieme voyage rompu par la mort dudit Sieur Commandeur.

Cinquieme voyage rompu par la mort dudit Comandeur.

En ceste entrepriſe ie n'ay remarqué aucun deſaut, pour auoir eſté bien commencé: mais ie ſçay qu'il auoit eſté pluſieurs marchands de France qui auoient intereſt en ce negoce, commençoient à faire des plaintes de ce qu'on leur interdisoit le trafic des pelleteries pour le donner à vn ſeul.

Nul deſaut en ceste entrepriſe.

Voyage du Sieur de Mons. Veut pourſuivre le deſſein du feu Commandeur de Chaſte. Obtient commiſſion du Roy pour aller deſcouvrir plus auant vers Midy. S'afſocie avec les marchands de Roïen & de la Rochelle. L'Aũheur voyage avec luy. Arriuent au Cap de Héu. Deſcouurent pluſieurs ports & riuieres. Le Sieur de Poirincourt va avec le Sieur de Mons. Plaintes dudit Sieur de Mons. Sa commiſſion-ruoquée.

CHAPITRE VIII.



APRÈS la mort du Sieur Commandeur de Chaſte, le Sieur de Mons, de Saintonge, de la religion pretendüe reformée, Gentil-homme ordinaire de la chambre du Roy, & Gouverneur de Pons, qui auoit rendu de bons ſeruiçes à ſa Maieſté durant toutes les guerres paſſées, en qui elle auoit vne grande confiance, pour ſa fidelité, comme il a toujours fait paroître iuſques à ſa mort; porté d'vn zele & affectiõ d'aller peupler & habiter le pays de la nouvelle France, & y expoſer ſa vie & ſon bien, voulut marcher ſur les briſées du feu ſieur Commandeur audit pays, où il auoit eſté, comme dit eſt, avec le ſieur Chauuin, pour le recognoiſtre, bien que ce peu qu'il auoit veu, luy auoit fait perdre la volonté d'aller dans le grand fleue Saint Laurent, n'ayant veu en ce voyage qu'vn faſcheux pays, luy qui deſiroit aller plus au Midy, pour iouir d'vn air plus doux & agreable. Et ne ſ'arreſtant aux relations

*Deſſein du Sieur de Mons, de pourſuivre celuy de feu Comman-
deur de Chaſte.*

Il auoit ja eſté au voiage avec le ſieur Chauuin.

que l'on luy en auoit faites, vouloit chercher vn lieu duquel il ne sçauoit l'assiette ny la temperature. que par l'imagination & la raison, qui trouue que plus vers le Midy il y fait plus chaud. Estant en volonte d'excuter ceste genereuse entreprise, il obtiét commission du Roy l'an 1623. pour peupler & habiter le pays, condition d'y planter la foy Catholique, Apostolique & Romaine, permettant de laisser viure chacun selon sa religion. Cela estant, il continuè la societè avec les marchands de Rouen, de la Rochelle, & autres lieux, à qui la traite de pelleterie estoit accordée par ladite comission priuariemēt à tous les subiects de la Majesté. Toutes choses ordonnées, ledit Sieur de Mons fait son embarquement au Hayre de Grace, faisant equiper plusieurs vaisseaux tant pour ledit trafic de pelleterie de Tadoussac, que des costes de la nouvelle France. Il assembla nombre de Gentils-hommes, & de toutes sortes d'artisans, soldats & autres, tant d'vne que d'autre religion, Prestres & Ministres.

Ledit Sieur de Mons me demanda si i'auois agréable de faire ce voyage avec luy. Le desir que i'auois eu au dernier l'estoit accreu en moy, qui me fit luy accorder, avec la licence que m'en donneroit la Majesté, qui me le permit, pour tousiours en voyant & descouurant, luy en faire fidel rapport. Estans tous à Dieppe, on s'embarque, vn vaisseau va à Tadoussac, ledit du Pôt avec la comission du dit sieur de Mons à Canseau, & le long de la coste vers l'Isle du Cap Breton, voir ceux qui cōtreuiendroiēt aux defenses de la Majesté. Le sieur de Mons prend sa route plus à val vers les costes de l'Acadie; & le temps nous fut si fauorable,

Obtiēt commission du Roy pour aller decouuoir plus euant vers Midy.

S'associe avec des marchands de Rouen & de la Rochelle.

S'embarque au Hayre de Grace.

Assemble nombre de Gentils-hommes, d'artisans, & soldats.

L'Auteur avec permission du Roy voyage avec lui.

S'embarquent à Dieppe.

Chacun prend sa route.

Arriver au
Cap de la
Héue.

L'Auteur
est romain
à la recher-
che d'un
lieu propre
à habiter

De coustés
plusieurs
ports & ri-
uières.

Employe
chacun selon
son art &
condition.

Le sieur de
Poirrin
part ioin
avec le sieur
de Mons.

Plaintes des
Bretons du
mauvais
traitement
du sieur de
Mons.

que nous ne fumes qu'un mois à paruenir iusques au Cap de la Héue, où estans, nous passasmes plus outre, cherchans lieu pour y habiter, ne trouuans celuy-cy agréable. Le Sieur de Mons me commit à la recherche de quelque lieu qui fust propre; ce que ie fis avec quelque pilote que ie menay avec moy, où descouurismes plusieurs ports & riuieres, iusques à ce que ledit Sieur de Mons s'arresta en vne isle, qu'il iugea d'assiette forte, & le terroir dalentour tres-bon, la temperature douce, sur la hauteur de 45. $\frac{1}{2}$ de latitude, cōme Sainte Croix. Il y fait venir ses vaisseaux, employe chacun selon sa condition, & mestier, tant pour les delcharger, que pour se loger promptement. Ses vaisseaux delchargez, il les renuoye au plustost, & le sieur de Poirrin court (qui estoit venu avec ledit sieur de Mons pour voir le pays, afin de l'habiter, & auoir quelque lieu de luy, en vertu de la cōmissiō) s'en retourna.

Mais laissons-le aller, en attendant si nous aurons meilleur marché des froidures, que ceux qui hyueroient à Tadoussac. Nos vaisseaux estans retournez en France, ouïrent vn nombre infiny de plaintes tant des Bretons, Basques, que autres, de l'excez & mauvais traitement qu'ils receuoient aux costes, par les Capitaines dudit Sieur de Mons, qui les prenoit, & empeschoit de faire leur pesche, les priuans de l'vsage des choses qui leur auoient tousiours esté libres: de sorte que si le Roy n'y apportoit vn reglement, toute ceste navigation s'en alloit perdre, & ses doüanes par ce moyen diminuées, leurs femmes & enfans pauures & miserables, & contrains à mendier leurs vies. Requêtes sont presentées à ce sujet, mais l'ennuy & les grie-

ries ne cessent point; il ne manque en Cour de personnes qui promettent que pour vne somme de deniers l'on feroit casser la commission du Sieur de Mons. Ceste affaire se pratique en telle façon, que ledit Sieur de Mons ne sçeut si bien faire, que la volonté du Roy ne fust destournée par quelques personages qui estoient en credit, qui luy auoient promis d'entretenir trois cents hommes audit pays. Doncques en peu de temps la commission de sa Majesté fut reuocquée, pour le prix de certaine somme qu'un certain personnage eut, sans que sadite Majesté en sceust rien. Cependant, pour recompense de trois ans que le Sieur de Mons auoit consommé, avec vne despen-
 se de plus de 100000. liures, en la première desquelles trois années il souffrit beaucoup, & endura de grandes incommoditez à cause des rigueurs du froid, & la longue durée des neiges de trois pieds de haut, durant cinq mois, bien que l'on puisse aborder en tout temps aux costes où la mer ne gele point, si ce n'est à l'entrée des riuieres qui charrient des glaces qui vont se descharger en la mer. Outre cela, presque la moitié de ses hommes moururent de la maladie de la terre, & fut contraint de faire reuenir le reste de ses gens, avec le Sieur de Poitricourt, qui en ceste année estoit son Lieutenant: car le Pont Graué l'auoit esté l'an precedent.

Crierles
 eueley.

Commissi
 du sieur de
 Mons re-
 uocquée par
 argent.

Le sieur de
 Mons souff-
 rit beau-
 coup en la
 première
 année de
 son voiage.

La plupart
 de ses hom-
 mes mourut
 de maladie.

1607.

Retour du
 sieur de Poi-
 trincourt.

Voilà tous les desseins du Sieur de Mons rompus, lequel festoit promis d'aller plus au Midy pour faire vne habitation plus saine & tempérée que l'Isle de Sainte Croix, où il auoit hyuerné; & depuis l'on fut au port Royal, où l'on se trouua vn peu mieux, pour

Desseins du
 Sieur de
 Mons rom-
 pus.

n'auoir trouué l'hyuer si aspre, souz la hauteur de 45. degrez de latitude. Pour recompense de ses pertes, luy fut ordonné par le Conseil de sa Majesté 6000. liures, à prendre sur les vaisseaux qui iroient trafiquer des pelleteries.

Est recom-
pensé du
Roy.

Mais quelle despense luy eust-il fallu faire en tous les ports & havres, pour recouurer ceste somme, s'informer de ceux qui auroient traité, & le departemēt qu'il faudroit, sur plus de quatre vingts vaisseaux qui frequentent ces costes? c'estoit luy donner la mer à boire, en faisant vne despense qui eust surmonté la recepte, comme il en a bien apparu. Car ledit Sieur de Mons n'en a presque rien retiré, & a esté contraint de laisser aller cet arrest comme il a peu. Voila comme ces affaires furent mesnagées au Conseil de sa Majesté: Dieu face pardon à ceux qu'il a appellez, & amender ceux qui sont viuans. Hé bon Dieu/qu'est-ce que l'on peut plus entreprendre, si tout se reuoque de la façon, sans iuger meurement des affaires, premier que d'en venir là? ceux qui ont le moins de cognoissance crient le plus fort, & en veulent plus sçauoir que ceux qui en auront vne parfaite experience; & ne parlent que par enuie, ou pour leur interest particulier, sur de faux rapports & apparences, sans s'en informer dauantage.

Despense
excessiue
qu'il a faite.

Grand mal
de cōmet-
tre telles
affaires à
gens qui
ont peu de
cognois-
sance,

Deux reli-
gions con-
traires en
fait de
voyage, ne
font grand
fruit pour
la gloire de
Dieu.

Il se trouue quelque chose à redire en ceste entre-prise, qui est, en ce que deux religions contraires ne font iamais vn grand fruit pour la gloire de Dieu parmy les Infideles, que l'on veut conuertir. l'ay veu le Ministre & nostre Curé s'entre-battre à coups de poing, sur le differend de la religion. Je ne sçay pas qui estoit le plus vaillant, & qui donnoit le meilleur

coup, mais ie scay tres-bié que le Ministre se plaignoit quelquefois au Sieur de Mons d'auoir esté battu, & vuidoient en ceste façon les poincts de controuerse. Te vous laisse à penser si cela estoit beau à voir; les Sauvages estoient tantost d'un costé, tantost de l'autre, & les François meslez selon leur diuerse croyance, disoient pis que pendre de l'une & de l'autre religion, quoy que le Sieur de Mons y apportast la paix le plus qu'il pouuoit. Ces insolences estoient véritablement vn moyen à l'infidèle de le rendre encore plus endurcy en son infidelité.

Or puis que ledit Sieur de Mons n'auoit voulu aller habiter au fleuve Saint Laurent, il deuoit enuoyer recognoistre vn lieu propre pour y jeter les fondemens d'une Colonie, qui ne fust subiecte à estre delaissee, comme celle de Sainte Croix, & Port Royal, où personne n'y cognoissoit rien, & deuoit faire vne despen-
 se de quatre à cinq mille liures, pour estre assurez du lieu, & mesme donner charge d'y passer vn hyuer, pour cognoistre ce climat. Cela estant, il n'y a point de doute que le terroir, & la chaleur correspondans à quelque bonne temperature, l'on s'y fust arresté. Et bien que la commission dudit sieur de Mons eust esté reuocquée, l'on n'eust pas laissé d'habiter le pays en trois ans & demy, comme l'on auoit fait en l'Acadie, & eust-on assez défriché de terre, pour se pouuoir passer des commoditez de France. Que si ces choses eussent esté bien ordonnées, peu à peu l'on s'y fust habitué, & les Anglois & Flamens n'auoient iouy des lieux qu'ils ont surpris sur nous, qui s'y sont establis à nos despens.

*Despens
 necessaire
 au Sieur de
 Mons, à
 s'assurer
 des lieux,
 pour hy-
 uerner.*

48 LES VOYAGES DE SIEUR DE CH.

Il ne sera hors de propos pour contenter les curieux, & principalement les voyageurs de mer, de descrire les descouvertes de ces costes, pendant trois ans & demy que ie fus à l'Acadie, tant à l'habitation de Sainte Croix, qu'au port Royal, où i'eus moyen de voir & descourir le tout, comme il se verra au Liure suiuant.

Fin du premier Liure.

deur
er, de
trois
ation
oyen
rra au

ROYAL YR. CADAYOV



LES VOYAGES DU VIEUR DE COMPLAIN. LIVRE SECOND.

Description de la Héuc. Du port au Mouton. Du port du Cap Negré. Du Cap & Baye de Sable. De l'isle aux Cormorans. Du Cap Fourchu. De l'isle Longue. De la Baye Sainte Marie. Du port de Sainte Marguerite, & de toutes les choses remarquables qui sont le long de la coste d'Acadie.

CHAPITRE PREMIER.

LE Cap de la Héuc est vn lieu où il ya vne Baye, où sont plusieurs isles couvertes de sapins, & le grand nombre de chesnes, ormeaux, & bouleaux. Il est à la coste d'Acadie par les 44. degres, & cinq minutes de latitude, & 16. degres 15. minutes de declinaison de la Guide N. ayant, distans à l'Est nord est du Cap Brown 700 lieues.

Port au
Mouton.

A sept lieuës de cestuy-cy s'en trouue vn autre appelé le Port au Mouton, où sont deux petites riuieres par la hauteur de 44. degrez, & quelques minutes de latitude, dont le terroir est fort pierreux, remply de taillis & de bruyeres. Il y a quantité de lapins, & bon nombre de gibbier, à cause des estangs qui y sont.

Cap Negre.

Fort dan-
gereux.

Allant le long de la coste, se voit aussi vn port tres-bon pour les vaisseaux, & au fonds vne petite riuiere, qui entre assez auant dans les terres, que ie nommay le port du Cap Negre, à cause d'vn rocher qui de loin en a la semblance, lequel est esleué sur l'eau proche d'vn cap où nous passasmes le mesme iour, qui en est à quatre lieuës, & à dix du port au Mouton. Ce cap est fort dangereux, à raison des rochers qui jettent à la mer. Les costes que ie veis iusques là sont fort basses, couuertes de pareil bois qu'au cap de la Héue, & les isles routes remplies de gibbier. Tirant plus outre, nous fusmes passer la nuit à la Baye de Sable, où les vaisseaux peuent mouïller l'anchre, sans aucune crainte de danger.

Du Cap de
Sable.

Iselles Cor-
morans.

Le cap de Sable, distant de deux bonnes lieuës de la Baye de Sable, est aussi fort dangereux, pour certains rochers & batteures qui jettent presque vne lieuë à la mer. De là on va en l'isle aux Cormorans, qui en est à vne lieuë, ainsi appelée à cause du nombre infini qu'il y a de ces oiseaux, & remplismes vne barrique de leurs œufs. & de ceste isle faisant l'ouest enuiron six lieuës trauesant vne baye qui suit au nord deux ou trois lieuës, l'on rencontre plusieurs isles qui jettent deux ou trois lieuës à la mer, lesquelles peuent contenir les vnes deux, les autres trois lieuës, & d'autres moins, so-

lon que l'ay peu iuger. Elles sont la plus-part fort dangereuses à aborder aux grands vaisseaux, à cause des grandes marées, & des rochers qui sont à fleur d'eau. Ces isles sont remplies de pins, sapins, bouleaux, & de trembles. Vn peu plus outre, il y en a encores quatre. En l'une y a si grande quantité d'oiseaux appelez ranguieux, qu'on les peut tuer aisément à coups de bâton. En vne autre y a des loups marins. Aux deux autres il y a vne telle abondance d'oiseaux de differentes especes, qu'on ne pourroit se l'imaginer, si l'on ne l'auoit veu, comme cormorans, canards de trois sortes, oyes, marmettes, outardes, perroquets de mer, beccacines, vaultours, & autres oiseaux de proye: mauues, alloüettes de mer de deux ou trois especes: herons, goillans, courlieux, pies de mer, plongeurs, huats, appoils, corbeaux, grües, & autres sortes, lesquels y font leurs nids. Le les nommay isles aux loups marins. Elles sont par la hauteur de 43 degrez & demy de latitude, distantes de la terre ferme, ou cap de Sable, de quatre à cinq lieues. De là l'on va à vn cap que i'appellay le port Fourchu, d'autant que sa figure est ainsi, distant des isles aux loups marins cinq à six lieues. Ce port est fort bon pour les vaisseaux en son entrée, mais au fonds il asseche presque tout de basse mer, fors le cours d'une petite riuere, toute environnée de prairies, qui rendent ce lieu assez agreable. La pesche de morües y est bonne auprès du port; faisant le nord dix ou douze lieues sans trouuer aucun port pour les vaisseaux, sinõ quantité d'ances, ou playes tres-belles, dont les terres semblent estre propres pour culriuer. Les bois y sont tres-beaux, mais il y a bien peu de pins & de sapins.

Isles peuplées de pins, sapins, bouleaux, & de trembles.

Oiseaux en grande abondance.

Leur hauteur & largeur.

Port Fourchu.

Pesche de morües.

Bois tres-beaux.

Ceste coste est fort saine, sans isles, rochers, ne bascs de sorte que selon mon iugement les vaisseaux y peuuent aller en assurance. Estans esloignez vn quart de lieue de la coste, ie fus à vne isle, qui s'appelle l'isle Longue, qui gist nort nordest, & sur surouest, laquelle fait passage pour aller dedans la grande baye Françoisse, ainsi nommée par le sieur de Mons.

Idc Longue.

Salô

Ceste isle est de six lieues de long, & a en quelques endroits près d'une lieue de large, & en d'autres vn quart seulement. Elle est remplie de quantité de bois, comme pins, & bouleaux. Toute la coste est bordée de rochers fort dangereux, & n'y a point de lieu propre pour les vaisseaux, qu'au bout de l'isle quelques petites retraites pour des chaloupes, & trois ou quatre islets de rochers, où les Sauvages prennēt force loups marins. Il y court de grandes marées, & principalement au petit passage de l'isle, qui est fort dangereux pour les vaisseaux, s'ils vouloient se mettre au hazard de le passer.

Abonde en bois & bouleaux.

Mine d'argent dans vacance.

Du passage de l'isle Longue faisant le nordest. deux lieues, y a vne anée où les vaisseaux peuuent anchrer en seureté, laquelle a vn quart de lieue. ou environ de circuit. Le fonds n'est que vase, & la terre qui l'environne est toute bordée de rochers assez hauts. En ce lieu il y a vne mine d'argent tres-bonne, selon le rapport d'un Mineur appellé maistre Simon, qui estoit avec moy. A quelques lieues plus outre est aussi vne petite riuere, nommé du Boulay, où la mer monte de mie lieue dans les terres, à l'entrée de laquelle il y peut librement surgir des nauires du port de cent tonneaux. A vn quart de lieue d'icelle il y a vn port bon pour les

vaisseaux, où nous trouuâmes vne mine de fer, que le Mineur iugea rendre cinquante pour cent. Tirant trois lieues plus outre au nordest, ya vne autre mine de fer assez bonne, proche de laquelle il y a vne riuierc environnée de belles & agreables prairies. Le terroir d'alentour est rouge comme sang. Quelques lieues plus auant il y a encores vne autre riuierc qui assèche de basse mer, horsmis son cours qui est fort petit, qui va proche du port Royal. Au fonds de ceste baye y a vn achenal qui assèche aussi de basse mer, autour duquel y a nombre de prez, & de bonnes terres pour cultiuer, toutes fois remplies de quantité de beaux arbres de routes les sortes que i'ay dit cy dessus. Ceste baye peut auoir depuis l'isle Longue iusques au fonds environ six lieues. Toute la coste des mines est terre assez haute, decoupée par caps, qui paroissent ronds, aduançans vn peu à la mer. De l'autre costé de la baye au suest, les terres sont basses & bonnes, où il y a vn fort bon port, & en son entrée vn banc par où il faut passer, qui a de basse mer brasse & demie d'eau, & l'ayant passé, on en trouue trois, & bon fonds. Entre les deux pointes du port il y a vn islet de cailloux qui couure de plaine mer. Ce lieu va demie lieue dans les terres. La mer y baille de trois brasses, & y a force coquillages, comme moules, coques, & bregaux. Le terroir est des meilleurs que i'aye veu: & nommay ce port, le port Sainte Marguerite. Toute ceste coste du suest est terre beaucoup plus basse que celle des mines, qui ne sont qu'à vne lieue & demie de la coste du port de Sainte Marguerite, de la largeur de la baye, laquelle a trois lieues en son entrée. le

Mine de fer.

Terroir rouge comme sang.

Prairies pleines de beaux arbres.

Islet de cailloux.

Port de S. Marguerite.

54 LES VOYAGES DV SIEVR
pris la hauteur en ce lieu, & la trouuay par les 45. de-
grez & demy, & vn peu plus de latitude; & 17. degrez
& 16. minutes de declinaison de la Guide-aymant. Ceste
baye fut nommée la baye Sainte Marie.

*Description du Port Royal, & des particularitez d'iceluy.
De l'isle Haute, Du port aux mines. De la grande baye
Françoise. De la riuere saint Jean, & ce que nous
auons remarqué depuis le port aux mines iusques à icelle.
De l'isle appellée par les Sauvages Manthane. De la
riuere des Ezechemins, & de plusieurs belles isles qui y
sont. De l'isle de Sainte Croix, & autres choses remar-
quables d'icelle coste.*

CHAPITRE II.

DV passage de l'Isle Longue, mettant le cap
au nordest 6. lieues, il y a vne anse où les
vaisseaux peuuent mouiller l'anchre à 4. 5.
6. & 7. brasses d'eau. Le fonds est sable. Ce
lieu n'est que comme vne rade. Continuant au mesme
vent deux lieues, l'on entre en l'vn des beaux ports qui
soit en toutes ces costes, où il pourroit grand nombre
de vaisseaux en seureté. L'entrée est large de 800. pas,
& la profondeur de 25. brasses d'eau; a deux lieues de
long, & vne de large, que ie nommay port Royal, où
descendent trois riuieres, dont il y en a vne assez gran-
de, tirant à l'est, appellée la riuere de l'Equille, qui est
vn petit poisson de la grâdeur d'vn esplan, qui sy pes-
che en quantité; comme aussi on fait du haranc, &
plusieurs autres sortes de poissons qui y sont en abo-

Port royal,
où descen-
dent trois
riuieres.

Riuere de
l'Equille.

dance en leurs saisons. Ceste riuere a près d'un quart de lieue de large en son entrée, où il y a vne isle, laquelle peut contenir demie lieue de circuit, remplie de bois ainsi que tout le reste du terroir, comme pins, sapins, pruches, bouleaux, trembles, & quelques chesnes qui sont parmy les autres bois en petit nombre. Il y a deux entrées en ladite riuere, l'une du costé du nord, l'autre au sud de l'isle. Celle du nord est la meilleure, où les vaisseaux peuuent mouiller l'anchre à l'abry de l'isle à 5. 6. 7. 8. & 9. brasses d'eau: mais il faut se donner garde de quelques bascs qui sont tenât à l'isle, & à la grande terre, fort dangereuses, si on n'a reconnu l'achenal.

Le fus 14. ou 15. lieues où la mer monte, & ne va pas beaucoup plus auant dedans les terres pour porter bateaux. En ce lieu elle contient 60. pas de large, & environ brasse & demie d'eau. Le terroir de ceste riuere est rempli de force chesnes, fresnes, & autres bois. De l'entrée de la riuere iusques au lieu où nous fusmes, y a nombre de prairies, mais elles sont inondées aux grandes marées, y ayant quantité de petits ruisseaux qui trauesent d'une part & d'autre, par où des chaloupes & bateaux peuuent aller de plaines mer. Dedans le port y a vne autre isle, distante de la premiere près de deux lieues, où il y a vne autre petite riuere qui va assez auant dans les terres, que i'ay nommée la riuere Saint Antoine. Son entrée est distante du fonds de la baye Sainte Marie d'environ quatre lieues par le trauers des bois. Pour ce qui est de l'autre riuere, ce n'est qu'un ruisseau rempli de rochers, où on ne peut monter en aucune façon que ce soit, pour le peu d'eau. Ce

Son terroir
est rempli de
chesnes,
fresnes, &
autres bois.

Riuere
Saint
Antoine

LES VOYAGES DV SIEVR.

lieu est par la hauteur de 45. degrez de latitude, & 10. degrez 8. minutes de declinaison de l'Equateur. Partant du port Royal, mettant le cap au nord ou 10. lieues, rangeant la coste du port Royal, le traversay vne partie de la Baye, comme de quelque 5. ou 6. lieues, iusques a vn lieu qui ay nomme le Cap des deux Bayes, & passay par vne isle qui en est a vne lieue, laquelle contient autant de circuit, elle est de 10. ou 12. toises de haut, toute entourée de gros rochers, hors d'un endroit qui est en talus, au pied duquel y a vn ruisseau d'eau salée, qui vient par dessous vne pointe de rochers, ayant la forme d'vn esperon. Le dessus de l'isle est plat, couuert d'arbres avec vne fort belle source d'eau. En ce lieu y a vne mine de cuiure. De là j'allay à vn port qui en est à vne lieue & demie, où il y a aussi vne mine de cuiure. Ce port est souz les 45. degrez deux tiers de latitude, lequel asseche de basse mer. Pour entrer dedés il faut ballizer & recognostre vne batture de sable qui est à l'entrée, laquelle va rangeant vn canal, suiuant l'autre coste de terre ferme; puis on entre dans vne Baye qui contient près d'vne lieue de long, & demie de large. En quelques endroits le fonds est vaseux & sablonneux, & les vaisseaux y peuent eschoüer. La mer y pert & croist de 4. à 5. brasses. Ce Cap des deux Bayes où est le port aux mines est ainsi appellé, parce qu'au nord & sud dudit cap y a deux Bayes qui courent vers le nord est, & nord est quelques 12. à 15. lieues; & qui se destroit à chaque Baye ne contient pas plus de demie lieue de large. Cela passé, il s'élargit tout d'un coup d'environ 4. à 5. lieues, Il y a aussi quelques rochers en ceste Baye, où

Cap des 2. Bayes

Merroux
res de
rochers.

où
qu
vo
La
l'is
où
me
ren
uis
det
me
av
scz
vne
nal
que
oue
ver
dan
enu
tre
cor
terr
son
l'em
fon
uier
arr
Ces

où il y a des estangs, & deux ou trois petites riuieres qui y descendent avec les canaux des Sauvages, qui y vont à Tregaté, & Misamichy dans le golphe Saint Laurent, partie par eau, partie par terre.

Tout le pays que i'ay veu depuis le petit passage de l'isle Longue rangeant la coste, ne sont que rochers, où il n'y a aucun endroit où les vaisseaux se puissent mettre en seureté, sinon le port Royal. Le pays est rempli de quantité de pins & bouleaux, & à mon aduis n'est pas trop bon.

Ce pays est
plein de
pins & de
bouleaux.

Nous fismes l'ouest deux lieues iusques au Cap des deux Bayes, puis le nort cinq ou six lieues, & trauersasmes l'autre Baye. Faisant l'ouest quelques six lieues, y a vne petite riuiere, à l'entrée de laquelle y a vn cap assez bas, qui aduance à la mer, & vn peu dans les terres vne montagne qui a la forme d'vn chapeau de Cardinal. En ce lieu y a vne mine de fer, & n'y a anchrage que pour des chaloupes. A quatre lieues à l'ouest sur ouest y a vne pointe de rocher qui aduance vn peu vers l'eau, où il y a de grandes marées, qui sont fort dangereuses. Proche de la pointe y a vne anse qui a enuiron demie lieue de circuit, en laquelle est vne autre mine de fer, qui est tresbonne. A quatre lieues encotes plus auant y a vne belle Baye qui entre dans les terres, ou au fond y a trois isles & vn rocher; deux sont à vne lieue du cap tirant à l'ouest, & l'autre est à l'emboucheure d'vne riuiere des plus grandes & profondes que ieusse encores veu, que ie nommay la riuiere Saint Jean, pource que ce fut ce iour là que j'y arriuy, & des Sauvages elle est appellée Ouygoudy. Ceste riuiere est dangereuse, si on ne recognoist bien

certaines pointes & rochers qui sont des deux costez. Elle est estroite en son entrée, puis vient à s'ellargir, & ayant doublé vne pointe elle estressit derechef, & fait comme vn fault entre deux grands rochers, où l'eau y court d'vne si grande vistesse, qu'en y jettant du bois il enfonce en bas, & ne le voit on plus: mais attendant la plaine mer, l'on peut passer fort aisément ce destroit, & lors elle s'ellargit enuiron vne lieue par aucuns endroits, où il y a trois isles, aufquelles y a grande quantité de prairies & beaux bois, comme chesnes, hestres, noyers, & lambruches de vignes sauvages. Les habitans du pays vont par icelle riuere iusques à Tadoussac, qui est dans la grande riuere de Saint Laurent, & ne passent que peu de terre pour y paruenir. De la riuere Saint Iean iusques à Tadoussac y a 65. lieues. A l'entrée d'icelle, qui est par la hauteur de 45. degrez deux tiers, y a vne mine de fer. Les chaloupes ne peuuent aller plus de quinze lieues dans ceste riuere, à cause des saults qui ne se peuuent nautiger que par les canaux des Sauvages.

Tadoussac
est en la
grande ri-
uiere saint
Laurent.

Oiseaux
appelez
margos.

L'isle de
Menane.

De la riuere Saint Iean ie fus à quatre isles, en l'vne desquelles y a grande quantité d'oiseaux appelez margos, dont les petits sont aussi bons que pigeon-neaux. Ceste isle est esloignée de la terre ferme de trois lieues. Plus à l'ouest y a d'autres isles: entre autres vne contenant six lieues, qui s'appelle des Sauvages Menane, au sud de laquelle il y a entre les isles plusieurs ports, bons pour les vaisseaux. Des isles aux Margos ie fus à vne riuere en la grande terre, qui s'appelle la riuere des Erchemins, nation de Sauvages ainsi nommée en leur pays, & passe-t'on par si grande quantité

d'isles, assez belles, que ie n'en ay peu scauoir le nombre; les vnes contenant deux lieues, les autres trois, les autres plus ou moins. Elles sont toutes en vn cul de sac, qui contient à mon iugemét plus de quinze lieues de circuit, y ayât plusieurs endroits bons pour y mettre tel nombre de vaisseaux que l'on voudra; autour desquelles y a bonne pescherie de molluës, saulmons, bars, harans, flairans, & autres poissons en grand nombre. Faisant l'ouest norouest trois lieues par les isles, l'on entre dans vne riuere qui a presque demie lieue de large en son entrée, où ayant fait vne lieue ou deux, il y a deux isles; l'vne fort petite proche de la terre de l'ouest; & l'autre au milieu, qui peut auoir huit ou neuf cents pas de circuit, élevée de tous costez de trois à quatre toises de rochers, fors vn petit endroit d'vne pointe de sable & terre grasse, laquelle peut seruir à faire briques, & autres choses necessaires. Il y a vn autre lieu à couuert pour mettre des vaisseaux de quatre vingts à cent tonneaux, mais il asseche de basse mer. L'isle est remplie de sapins, bouleaux, erables, & chesnes. De soy elle est en fort bonne scituation, & n'y a qu'vn costé où elle baisse d'environ 40. pas, qui est aisé à fortifier les costes de la terre ferme, estans des deux costez éloignées d'environ neuf cents à mille pas, les vaisseaux ne pourroient passer sur la riuere qu'à la mercy du canon d'icelle, qui est le lieu que l'on iugé le meilleur, tant pour la scituation, bon port, que pour la communication que l'on pretendoit avec les Sauuagés de ces costes, & du dedans des terres, estans au milieu d'eux, lesquels avec le temps on esperoit pacifier, & amortir les guerres qu'ils ont les

Cul de sac
de quinze
lieues.

vn contre les autres, pour en titer à l'aduenir du ser-
 uice, & les reduire à la foy Chrestienne. Ce lieu fut
 nommé ~~le~~ de Mons l'isle Saint & Croix. Pas-
 sant par ce lieu, on voit vne grande baye en laquelle y
 a deux illes, l'vne haute, & l'autre platte, & trois riuie-
 res, deux mediocres, dont l'vne tire vers l'Orient, &
 l'autre au norr, & la troisieme grande, qui va vers
 l'Occident: c'est celle des Ezechemins. Allant dedans
 icelle deux lieuës, il y a vn fault d'eau, où les Sauvages
 portent leurs canaux par terre enuiron 300. pas, puis
 r'entrent dedans icelle, d'ou en après en trauerfant vn
 peu de terre, on va dans la riuere de Norembugue &
 de Saint Iean. En ce lieu du fault les vaisseaux ne peu-
 uent passer, à cause que ce ne sont que rochers, & qu'il
 n'y a que 4. à 5. pieds d'eau. En May & Iuin il s'y prend
 si grande abondance de harancs & bars, que l'on y en
 pouroit charger des bateaux. Le terroir est des plus
 beaux, & y a 15. ou 20. arpents de terre défrichée. Les
 Sauvages s'y retirent quelquefois cinq ou six sepmai-
 nes durant la pesche. Tout le reste du pays sont forests
 fort espoisses. Si les terres estoient défrichées, les grains
 y viendroient fort bien. Ce lieu est par la hauteur de
 45. degrez vn tiers de latitude, & 17. degrez 32. minutes
 de declinaison de la Guide-aymant. En cet endroit y
 fut faite l'habitation en l'an 1604.

Isle de Saint
 & Croix.

Vaisseaux
 ne peuvent
 passer au
 fault d'eau
 de ceste isle
 à cause des
 rochers.

De la coste, peuples, & riuere de Norembeque.

CHAPITRE III.

DE ladite riuere de Sainte Croix continuant le long de la coste faisant enuiron 25. lieues, passasmes par vne grande quantité d'isles, bancs, battures, & rochers, qui jettent plus de 4. lieues à la mer par endroits, que ie nommay les Isles rangées, la plus-part desquelles sont couuertes de pins & sapins, & autres meschans bois. Parmi ces isles y a force beaux & bons ports, mais mal agreables; & passay proche d'vne isle qui contient enuiron 4. ou 5. lieues de long. De ceste isle iusques au nord de la terre ferme il n'y a pas cent pas de large. Elle est fort haute, & coupée par endroits, qui paroissent, estant en la mer, comme 7. ou 8. montagnes rangées les vnes proches des autres. Le sommet de la plus-part d'icelles est desgarni d'arbres, parce que ce ne sont que rochers. Les bois ne sont que pins, sapins, & bouleaux. Je l'ay nommée l'isle des Monts-desert. La hauteur est par les 44. degréz & demy de latitude.

Force ports
dans ces
isles.

Isle des
Monts-
desert.

Les Sauuages de ce lieu ayas fait alliance avec nous, ils nous guideret en leur riuere de Pemetegoit, ainsi d'eux appellée, où ils nous dirent que leur Capitaine nommé Bessabez, estoit chef d'icelle. Je croy que ceste riuere est celle que plusieurs Pilotes & Historiens appellent Norembeque, & que la plus-part ont escrit estre grande & spacieuse, avec quantité d'isles, & son entrée par la hauteur de 43. & $\frac{1}{2}$ & demy, & d'autres

Riuere de
Norem-
beque.

par les 44. degrez, plus ou moins de latitude. Pour la declinaison, ie n'en ay leu ny ouy parler à personne. On descrit aussy qu'il y a vne grande ville fort peuplée de Sauvages adroits & habiles, ayans du fil de cotton. Le m'asseure que la plus-part de ceux qui en font mention ne l'ont veüe, & en parlent pour l'auoir ouy dire à gens qui n'en sçauoient pas plus qu'eux. Je croy bien qu'il y en a qui ont peu en auoir veu l'emboucheure, à cause qu'en effect il y a quantité d'isles, & qu'elle est par la hauteur de 44. degrez de latitude en son entrée, comme ils disent: mais qu'aucun y ait iamais entré, il n'y a point d'apparence, car ils l'eussent descrit d'une autre façon, afin d'oster beaucoup de gens de ce doute. Je diray donc au vray ce que j'en ay recognu & veu depuis le commencement iusques où i'ay esté.

Premierement en son entrée il y a plusieurs isles esloignées de la terre ferme 10. ou 12. lieues, qui sont par la hauteur de 44. degrez de latitude, & 18. degrez & 40. minutes de declinaison de la Guide-aymant. L'isle des Monts-deserts fait vne des pointes de l'emboucheure, tirant à l'est; & l'autre est vne terre basse appelée des Sauvages Bedabedec, qui est à l'ouest d'icelle, distantes l'une de l'autre neuf ou dix lieues: & presque au milieu à la mer y a vne autre isle fort haute & remarquable, laquelle pour ceste raison i'ay nommée l'isle haute. Tout autour il y en a vn nombre infiny de plusieurs grandeurs & largeurs, mais la plus grande est celle des Monts-deserts. La pesche du poisson de diuerses sortes y est fort bonne, comme aussy la chasse du gibbier. A deux ou trois lieues de la pointe

L'isle des
Monts-deserts fait vne
pointe de l'emboucheure de
cette riuier-
re.

La pesche
du poisson
y est fort
bonne.

de Bedabedec, rangeant la grande terre au nord, qui va dedans icelle riuere, ce sont terres fort hautes qui paroissent à la mer en beau temps 12. à 13. lieues. Venant au sud de l'isle haute, en la rangeant comme d'un quart de lieuë, où il y a quelques battures qui sont hors de l'eau, mettant le cap à l'ouest iusques à ce que l'on ouvre toutes les montagnes qui sont au nord d'icelle isle, vous vous pouuez assurer qu'en voyant les huit ou neuf decoupées de l'isle des Monts-deserts, & celle de Bedabedec, l'on sera le trauers de la riuere de Norembeque, & pour entrer dedans il faut mettre le cap au nord, qui est sur les plus hautes montagnes dudit Bedabedec, & ne verrez aucunes isles deuant vous, & pouuez entrer seurement, y ayant assez d'eau, bien que voyez quantité de brisans, isles & rochers à l'est & ouest de vous. Il faut les eüiter la sonde en la main, pour plus grande seureté; & croy, à ce que j'en ay peu iuger, que l'on ne peut entrer dedans icelle riuere par autre endroit, sinon avec des petits vaisseaux ou chaloupes: car (comme i'ay dit cy-dessus) la quantité des isles, rochers, bafes, bancs & brisans y sont de toutes parts en sorte, que c'est chose estrange à voir.

*Moye d'entrer en ce-
la riuere.*

Or pour reuenir à la continuation de nostre route, entrant dans la riuere il y a de belles isles qui sont fort agreables, comme des prairies. Le fus iusques à un lieu où les Sauvages nous guiderent, qui n'a pas plus de demy quart de lieuë de large, & à quelque deux cents pas de la terre de l'ouest y a un rocher à fleur d'eau, qui est dangereux. De là à l'isle haute y a quinze lieuës: & depuis ce lieu estroit (qui est le moindre largeur que nous eussions trouuée) après auoir fait en-
*Belles isles
autour d'icelle.*

ron 7. ou 8. lieues, nous rencontraſmes vne petite ri-
 uiere, où auprés il fallut mouiller l'anchre, d'autát que
 deuant nous y viſmes quantité de rochers qui deſcou-
 urent de baſſe mer; & auſſi que quand nous euſſions
 voulu paſſer plus auant, il euſt eſté impoſſible de faire
 demie lieue, à cauſe d'un ſault d'eau qu'il y a, qui vient
 en talus de quelque 7. à 8. pieds, que ie veis auant de-
 dans vn canau, avec les Sauvages que nous auions, &
 n'y trouuaſmes de l'eau que pour vn canau: mais paſſé
 le ſault, qui a environ deux cents paſ de large, la riue-
 re eſt belle & plaiſante, iuſques au lieu où nous auions
 mouillé l'anchre. Je mis pied à terre pour voir le pays,
 & allant à la chaffe ie le trouuaſ fort plaiſant & agre-
 ble en ce que j'y fis de chemin, & ſemble que les cheſ-
 nes qui y ſont ayent eſté plantez par plaiſir. I'y veis
 peu de ſapins, mais bien quelques pins à vn coſté de la
 riuiere; tous cheſnes à l'autre, & vn peu de bois taillis
 qui ſ'eſtendent fort auant dans les terres: & diray que
 depuis l'entrée où ie fus, qui ſont environ 25. lieues, ie
 ne veis aucune ville, ny village, ny apparence d'y en
 auoir eu, mais bien vne ou deux cabannes de Sauua-
 ges, où il n'y auoit perſonne; leſquelles eſtoient faites
 de la meſme façon que celles des Souriquois, couuer-
 tes d'elcorces d'arbres; & à ce que j'ay peu iuger, il y a
 peu de Sauvages en icelle riuiere, qu'on appelle auſſi
 Pemete goit. Ils n'y viennent non plus qu'aux iſles,
 que quelques mois en eſté durant la peſche du poiſ-
 ſon, & la chaffe du gibbier, qui y eſt en quantité. Ce
 ſont gens qui n'ont point de retraite arreſtée, à ce que
 j'ay recognu, & appris d'eux: car ils huyent tantost
 en vn lieu, & tantost à vn autre, où ſe voyent que la
 chaffe

Ce que l'au-
 ſieur véit
 au pays, où
 il mouilla
 l'anchre prés
 cette riue-
 re.

Sauvages
 n'ont point
 de retraite
 arreſtée.

chasse des bestes est meilleure, dont ils vivent quand la nécessité les presse, sans mettre rien en reserue pour subuenir aux disettes qui l'ont grandes quelquefois.

Or il faut de nécessité que ceste riuere soit celle de Norembegue: car passé icelle iusques au 41. degré que l'ay costoyé, il n'y en a point d'autre sur les hauteurs cy dessus d'icy, que celle de Quinibequy, qui est pres- que en mesme hauteur, mais non de grande estendue. D'autre part, il ne peut y en auoir qui entrent auant dans les terres, d'autant que la grande riuere Saint Laurent costoye la coste d'Acadie & de Norembegue, où il n'y a pas plus de l'une à l'autre par terre de 45. lieues, ou 60. au plus large en droit ligne.

Riuere de
Quinibe-
quy.

Or ie laisseray ce discours, pour retourner aux Sauuages qui m'auoient conduit aux saults de la riuere de Norembegue, lesquels furent aduertir Bessabez leur chef, & d'autres Sauuages, qui allerent en vne autre petite riuere aduertir aussi le leur, nommé Cabahis, & luy donner aduis de nostre arriuee.

Bessabez
chef des
Sauuages.

Le 16. du mois il vint à nous epiuron trente Sauuages, sur l'assurance que leur donnerét ceux qui nous auoient seruy de guide. Vint aussi ledit Bessabez nous trouver ce mesme iour avec six canaux. Aussi tost que les Sauuages qui estoient à terre le veirent arriuer, ils se mirent tous à chanter, d'ancer, & sauter, iusques à ce qu'il eust mis pied à terre: puis après l'assirent tous en rond contre terre, suiuant leur coustume, lors qu'ils veulent faire quelque harangue, ou festin. Cabahis l'autre chef peu après arrina aussi avec vingt ou trente de ses compagnons, qui se retirerent à part, & se resiouirent fort de nous voir, d'autant que c'estoit la

Sauuages
chantent à
l'arriuee de
leur chef.

premiere fois qu'ils auoient veu des Chrestiens. Quelque temps après ie fus à terre avec deux de mes compagnons, & deux de nos Sauvages, qui nous seruoient de truchement, & donnay charge à ceux de nostre barque d'approcher près des Sauvages, & tenir leurs armes prestes pour faire leur deuoir s'ils apperceuoient quelque émotion de ces peuples contre nous. Bessabez nous voyant à terre nous fit asseoir, & commença à parler avec les compagnons, comme ils font ordinairement auparauât que faire leur discours, & nous firent present de venison & de gibbier. Tout le reste de ce iour & la nuit suiuaute, ils ne firent que chanter, dancer, & faire bonne chere, attendant le iour. Par après chacun s'en retourna, Bessabez avec les compagnons de son costé, & nous du nostre, fort satisfaits d'auoir eu cognoissance de ces peuples.

Le 17. du mois ie prins la hauteur, & trouuay 45. degrez, & 25. minutes de latitude. Ce fait, ie partis pour aller à vne autre riuere appellée Quinibequy, distante de ce lieu de 35. lieues, & près de 13. de Bedabedec. Ceste nation de Sauvages de Quinibequy s'appelle Etechemins, aussi bien que ceux de Norembegue.

Voyage de
l'Auteur
en la riuere
de Quinibequy.

Le 18. du mois ie passay près d'vne petite riuere où estoit Cabahis, qui vint avec nous dedans nostre barque enuiron 10. lieues. Et luy ayant demandé d'ou venoit la riuere de Norembegue, il me dit qu'elle passe le sault dont i'ay fait cy-dessus mention, & que faisant quelque chemin en icelle, on entroit dans vns lac par où ils vont à la riuere de Sainte Croix, quelque peu par terre, puis entrent dans la riuere des Etechemins. Plus au lac descend vne autre riuere par où ils vont

quelques iours, en après entrent en vn autre lac, & passent par le milieu; puis estans paruenus au bout, ils font encore quelque chemin par terre, & après entrent dans vne autre petite riuere qui va se descharger dans le grand fleuve Saint Laurent. Tous ces peuples de Norembegue sont fort basannez, habillez de peaux de castors, & autres fourrures, comme les Sauvages Canadiens & Souriquois, & ont mesme facon de viure.

Voila au vray tout ce que i'ay remarqué tant des costes, peuples, que riuere de Norembegue, & ne sont les merueilles qu'aucuns en ont escrites. Je croy que ce lieu est aussi mal agreable en hyuer, que celui de Sainte Croix.

Descouuertes de la riuere de Quinibeguy, qui est de la coste des Almonchiquois, iusques au 42. degre de latitude, & des particularitez de ce voyage. A quoy les hommes & les femmes passent le temps durant l'hyuer.

CHAPITRE III.

R Angeant la coste de l'ouest, l'on passe les montagnes de Bedabedec, & cogneusmes l'entrée de la riuere, où il peut aborder de grands vaisseaux, mais dedans il y a quelques battures qu'il faut euitter la sonde en la main. Faisant environ 8. lieuës, rangeant la coste de l'ouest, passames par quantité d'isles & rochers qui jettent vne lieuë à la mer, iusques à vne isle distante de Quinibeguy dix lieuës, où à l'ouuert d'icelle il y a vne isle assez

Scituation
de l'isle de
la Tortue,
& de la ri-
uiere.

haute, qu'auons nommée la Tortuë, & entre icelle & la grâde terre y a quelques rochers espars, qui courent de pleine mer: neantmoins on ne laisse de voir briser la mer par dessus. L'isle de la Tortuë & la riuere sont sud suest, & nort norouest. Comme l'on y entre, il y a deux moyennes isles, qui font l'entrée, l'une d'un costé, & l'autre de l'autre, & à quelques 300. pas au dedans il y a deux rochers où il n'y a point de bois, mais quelque peu d'herbes. Nous mouillâmes l'ancre à 300. pas de l'entrée, à cinq & six brasses d'eau. Le me résolus d'entrer dedans pour voir le haut de la riuere, & les Sauvages qui y habitent. Ayans fait quelques lieues, nostre barque pensa se perdre sur vn rocher que nous frayâmes en passant. Plus outre rencontraâmes deux canaux qui estoient venus à la chasse aux oiseaux, qui la plus part muent en ce temps, & ne peuvent voler. Nous accostaâmes ces Sauvages, qui nous guiderent. Et allans plus auant pour voir leur Capitaine, appelé Manthoumermer, comme nous eûmes fait 7. à 8. lieues, nous passâmes par certaines isles, destroits, & ruisseaux qui se deschargent dans la riuere, où ie vis de belles prairies: & costoyant vne isle qui a environ 4. lieues de long, ils nous menerent où estoit leur chef, avec 25. ou 30. Sauvages, lequel aussi tost que nous eûmes mouillé l'ancre, vint à nous dedans vn canau vn peu leparé de dix autres, où estoient ceux qui l'accompagnoient. Approchant près de nostre barque il fit vne harangue, où il faisoit entendre l'aise qu'il auoit de nous voir, & qu'il desiroit auoir nostre alliance, & faire paix avec leurs ennemis par nostre moyen, disant que le lendemain il enuoyeroit à

Harangue
du Capitaine
des Sauvages à nos
François.

DE CHAMPLAIN.

deux autres Capitaines Sauvages qui estoient dedans les terres, l'un appellé Marchim, & l'autre Sazinou, chef de la riuere de Quinibequy.

Le lendemain ils nous guiderent en descendant la riuere par vn autre chemin que n'estions venus, pour aller à vn lac, & passans par des isles, ils laisserent chacun vne fleche proche d'vn cap, par où tous les Sauvages passent, & croyent que s'ils ne le faisoient, il leur arrieroit du mal-heur, ainsi que leur persuade le diable, & viuent en ces superstitions, comme ils font en beaucoup d'autres.

Sauages
grandement
supersti-
cieux.

Par delà ce cap nous passasmes vn sault d'eau fort estroit, mais ce ne fut pas sans grande difficulté: car encorés qu'eussions le vent bon & frais, & que le siffions porter dans nos voiles le plus qu'il nous fut possible, si ne le peusmes nous passer de la façon, & fumes contraints d'attacher à terre vne haussiere à des arbres, & y tirer tous. Ainsi nous fismes taut à force de bras, avec l'aide du vent qui nous fauorisoit, que le passasmes. Les Sauvages qui estoient avec nous porterent leurs canaux par terre, ne les pouuans passer à la rame. Après auoir franchi ce sault, nous veismes de belles prairies. Je m'en donnay si fort de ce sault, que descendant avec la marée nous l'auions fort bonne, & estans au sault nous la trouuâmes contraire, & après l'auoir passé elle descendoit comme auparauant, qui nous donna grand contentement.

Belles prai-
ries qui se
descouu-
ra.

Poursuiuans nostre route, nous vinsmes au lac, qui a trois à quatre lieues de long, où il y a quelques isles, & y descend deux riuieres, celle de Quinibequy qui vient du nord nordest, & l'autre du norouest, par où

Lac de 43
lieues.

deuoient venir Marchim & Sasinou, qu'ayant attendu tout ce iour, & vbyant qu'ils ne venoient point, resoluſmes d'employer le temps. Nous leuaſmes donc l'ancre, & vint avec nous deux Sauvages de ce lac pour nous guider, & ce iour vinsmes mouïller l'ancre à l'emboucheure de la riuiere, où nous peſchames quantité de pluſieurs ſortes de bons poiſſons: cependant nos Sauvages allerēt à la chaffe, mais ils n'en reuindrent point. Le chemin par où nous deſcendiſmes ladite riuiere eſt beaucoup plus ſeur & meilleur que celuy par où nous auions eſté. L'ille de la Tortuë, qui eſt deuant l'entrée de ladite riuiere, eſt par la hauteur de 44. degrez de latitude, & 19. degrez 12. minutes de declinaïſon de la Guide-aymant. Il y a enuiron 4. lieues de là en mer, vers le ſueſt trois petites illes, où les Anglois font peſche de moulues. L'on va par ceſte riuiere au trauers des terres iuſques à Quebec quelque 50. lieues, ſans paſſer qu'un trajet de terre de 2. lieues, puis on entre dedans vne autre petite riuiere qui vient deſcendre dedans le grand fleuue Saint Laurent. Ceſte riuiere de Quinibequy eſt fort dangereuſe pour les vaiſſeaux à demie lieue au dedans, pour le peu d'eau, grandes marées, rochers, & baſes qu'il ya, tant dehors que dedans. Il n'y laiſſe pas d'y auoir bon achenal ſil eſtoit bien recognu. Si peu de païs que i'ay veu le long des riuages eſt fort mauuais: car ce ne ſont que rochers de toutes parts. Il y a quantité de petits cheſnes, & fort peu de terres labourables. Ce lieu eſt abondant en poiſſon, comme ſont les autres riuieres cy deſſus dites. Les peuples viuent comme ceux de noſtre habitation, & nous dirent, que les Sauvages qui ſe moiēt

Riuiere de
Quinibe-
quy fort
dangereuſe.
&c.

le bled d'Inde, estoient fort auant dans les terres, & qu'ils auoient delaisé d'en faire sur les costes, pour la guerre qu'ils auoient avec d'autres, qui leur venoient prendre. Voila ce que j'ay peu apprendre de ce lieu, lequel ie croy n'estre meilleur que les autres.

Les Sauvages qui habitent en toutes ces costes sont en petite quantité. Durant l'hyuer au fort des neges ils vont chasser aux esslans, & autres bestes, dequoy ils vivent la plus-part du temps: & si les neges ne sont grandes, ils ne font gueres bien leur profit, d'autant qu'ils ne peuuent rien prendre qu'avec vn grandissime travail, qui est cause qu'ils endurent & patissent fort. Lors qu'ils ne vont à la chasse, ils vivent d'vn coquillage qui s'appelle coque. Ils se vestent l'hyuer de bonnes fourrures de castors & d'esslans. Les femmes font tous les habits, mais non pas si propremēt qu'on ne leur voye la chair au dessouz des aisselles, pour n'auoir pas l'industrie de les mieux accommoder. Quand ils vont à la chasse ils prennent de certaines raquetes, deux fois aussi grandes que celles de pardeça, qu'ils s'attachent souz les pieds, & vont ainsi sur la neige sans enfoncer, aussi bien les femmes & enfans, que les hommes, lesquels cherchent la piste des animaux; puis l'ayant trouuée ils la suiuent, iusques à ce qu'ils aperçoient la beste, & lors ils tirent dessus avec leurs arcs, ou la tuent avec coups d'espées emmanchées au bout d'vne demie pique, ce qui se fait fort aisément, d'autant que ces animaux ne peuuent aller sur les neges sans enfoncer dedans: & lors les femmes & enfans y viennent, & la cabannent, & se donnent la curée: après ils retournent voir s'ils en trouueront d'autres.

Chasse des Sauvages qui habitent ces costes durant l'hyuer.

Vient de coque quand ils ne chassent.

Forme de leurs chasses.

Costoyant la coste, fusmes mouïller l'anchre derriere vn petit islet proche de la grande terre, où nous veïsmes plus de quatre vingts Sauvages qui accouroient le long de la coste pour nous voir, dançans, & faisans signe de la resiouissance qu'ils en auoient. Le fûs visiter vne isle, qui est fort belle de ce qu'elle contient, y ayant de beaux chesnes & noyers, la terre défrichée, & force vignes, qui apportent de beaux raisins en leur saison: c'estoit les premiers que i'eusse veu en toutes ces costes depuis le cap de la Héuc: nous la nommasmes l'isle de Bacchus. Estans de pleine mer nous leuasmes l'anchre, & entraimes dedans vne petite riuere, où nous ne peusmes plustost, d'autant que c'est vn haye de barre, n'y ayant de basse mer que demie brasse d'eau, de plaine mer brasse & demie, & du grand de l'eau deux brasses: quand on est dedans il y en a trois, quatre, cinq, & six. Comme nous eusmes mouïllé l'anchre, il vint à nous quantité de Sauvages sur le bord de la riuere, qui commencerent à danser. Leur Capitaine pour lors n'estoit avec eux, qu'ils appelloient Honemechin. Il arriua enuiron deux ou trois heures après avec deux canaux, puis s'en vint tournoyant tout autour de nostre barque. Ces peuples se razent le poil de dessus le crane assez haut, & portent le reste fort long, qu'ils peignent & tortillent par derriere en plusieurs façons fort proprement, avec des plumes qu'ils attachent sur leur teste. Ils se peignent le visage de noir & rouge, comme les autres Sauvages que i'ay veus. Ce sont gens disposés, bien formez de leur corps. Leurs armes sont piques, massues, arcs, & fleches, au bout desquelles aucuns mettent la queue

Comme les
Sauages
de ces lieux
se razent.

Se peignent
le visage de
noir & rouge.

Leurs armes.

queuë d'un poisson appellé signoc : d'autres y accom-
modent des os, & d'autres en ont toutes de bois. Ils
labourent & cultivent la terre, ce que n'auions enco-
res veu. Au lieu de charuës ils ont vn instrument de
bois fort dur, fait en facon d'vne besche. Ceste riuiera Instrument
duquel ils
labourent.
s'appelle des habitans du pays Chouacoet.

Le fus à terre pour voir leur labourage sur le bord
de la riuiera, & veis leurs bleds, qui sont bleds d'Inde, Ont des
bleds d'In-
de.
qu'ils font en jardinages, semas trois ou quatre grains
en vn lieu, après ils assemblent tout autour avec des
escailles du susdit signoc quantité de terre, puis à trois
pieds de là en sement encore autant, & ainsi consecu-
tiuement. Parmy ce bled à chaque rouffeu ils plan-
tent 3. ou 4. febves de Bresil, qui viennent de diuerfes
couleurs. Estans grandes elles s'entrelacent autour du
dit bled, qui leue de la hauteur de 5. à 6. pieds, & tien-
nent le champ fort net de mauuaises herbes. Nous y
veismes force citrouilles, courges, & petum, qu'ils cul-
tiuēt aussi. Le bled d'Inde que j'y veis pour lors estoit Hauteur de
ce bled.
de deux pieds de haut: il y en auoit aussi de trois. Ils le
sement en May, & le recueillent en Septembre: Pour
les febves, elles commençoient à entrer en fleur: com-
me aussi les courges & citrouillës. l'y veis grãde quan-
tité de noix, qui sont petites, & ont plusieurs quartiers.
Il n'y en auoit point encores aux arbres, mais nous en
trouuâmes assez dessouz, qui estoient de l'année pre-
cedente. Il y a aussi force vignes, ausquelles y auoit de
fort beau grain, dont nous fismes de tres-bon verjus,
ce que n'auions point encores veu qu'en l'isle de Bac-
chus, distante d'icelle riuiera de deux lieues. Leur
demeure arrestée, le labourage, & les beaux arbres,

me fit iuger que l'air y est plus temperé & meilleur que celuy où nous hyuernasmes, ny que les autres lieux de la coste. Les forests dans les terres sont fort claires, mais pourtant remplies de chesnes, hestres, fresnes, & ormeaux. Dans les lieux aquatiques il y a quantité de saules. Les Sauuages se tiennent tousiours en celieu, & ont vne grande cabanne entourée de palissades faites d'assez gros arbres rangez les vns contre les autres, où ils se retirent lors que leurs ennemis leur viennent faire la guerre; & couurent leurs cabannes d'escorce de chesnes. Ce lieu est fort plaisant, & aussi agreable que l'on en puisse voir: la riuere abondante en poisson, enuironnée de prairies. A l'entrée y a vn islet capable d'y faire vne bonne forteresse, où l'on seroit en seureté.

Les forests
dån les ter-
res sont fort
claires;

Saules en
quantité es
lieux aqua-
tiques.

*Riuere de Choüacoet. Lieux que l'Autheur y recognoist.
Cap aux Isles. Canots de ces peuples faits d'escorce de
bouleau. Comme les Sauuages de ce pays là font reuenir
à eux ceux qui tombent en syncope. Se seruent de pierres
au lieu de couteaux. Leur Chef honorablement receu
de nous.*

CHAPITRE V.

LE Dimanche 12. du mois nous partismes de la riuere appellée Choüacoet, & rangeant la coste, après auoir fait enuiron 6. ou 7. lieues, le vent se leua contraire, qui nous fit mouiller l'ancre & mettre pied à terre, où nous veismes deux prairies, chacune desquelles con-

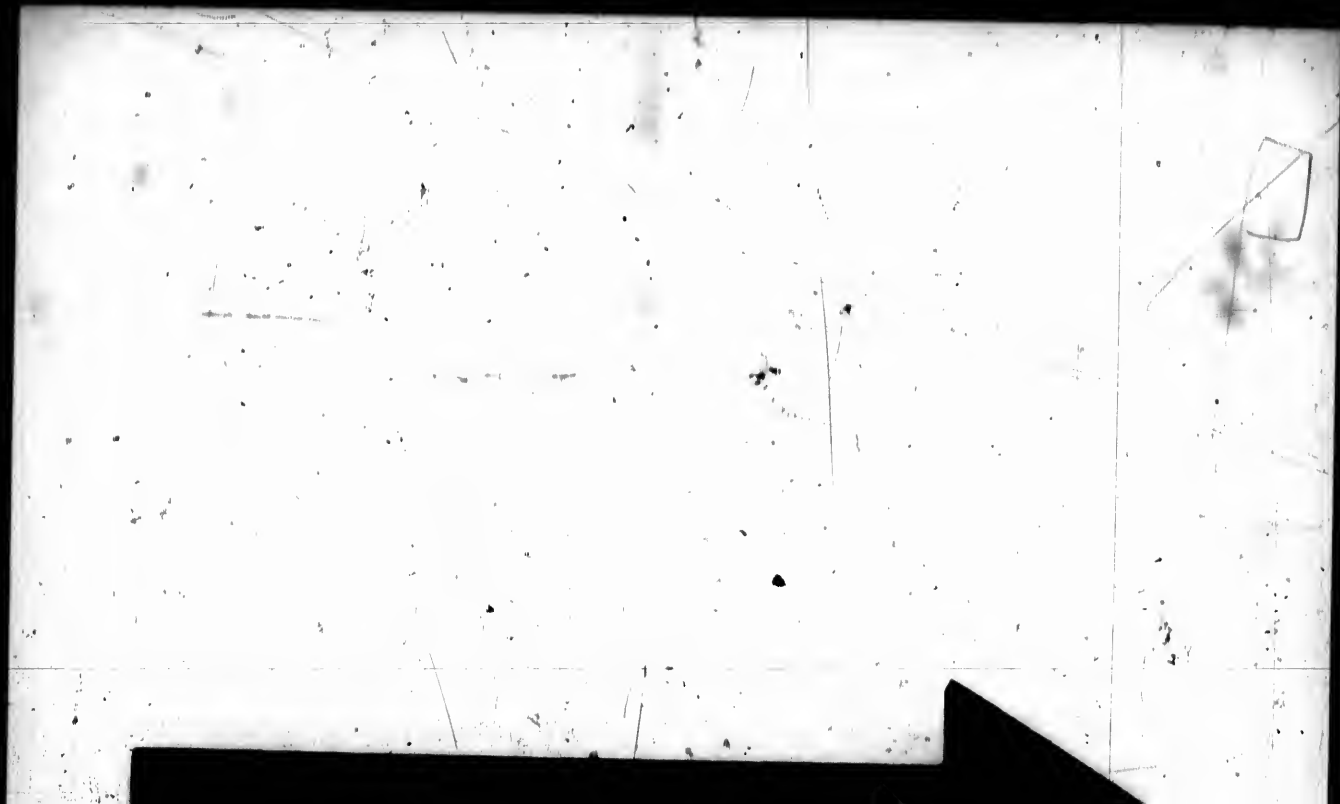
tier
Ch
seu
le b
vigi
plus
nou
iusq
bon
le m
M
de c
pass
entre
font
ges, c
nom
ne q
degre
Co
sur le
plus q
uage,
Soleil
nous l
re; &
esloig
deux l
terre a
six lie
quatre

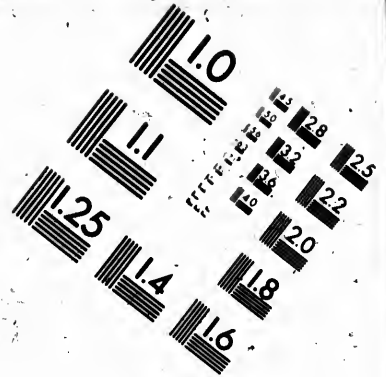
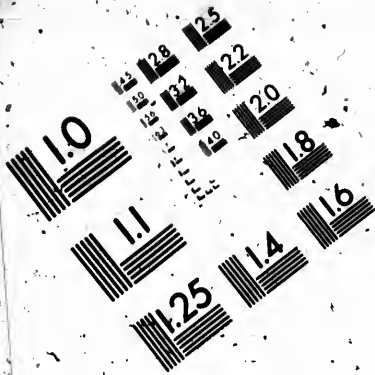
tient vne lieue de long, & demie de large. Depuis
 Choüacoet iusques en ce lieu (où veismes de petits oi- Oiseaux
qui chas-
sent com-
me les mo-
les.
 seaux, qui ont le chant comme merles, noirs horsmis
 le bout des ailles, qui sont blancs) il y a quantité de
 vignes & noyers. Ce lieu est sablonneuse en la
 plus-part des endroits. Ce lieu est au Cap de
 nous retournasmes 2. ou 3. lieues vers Choüacoet,
 iusques à vn cap qu'auons nommé le port aux isles, Port aux
isles.
 bon pour des vaisseaux de cent tonneaux, qui est par
 le milieu de trois isles.

Mettant le cap au nordest quart du nort proche
 de ce lieu, l'on entre en vn autre port où il n'y a aucun
 passage (bien que ce soient isles) que celuy par où on
 entre, où à l'entrée y a quelques brisans de rochers qui
 sont dangereux. En ces isles y a tant de groiselles rou-
 ges, que l'on ne voit autre chose en la plus-part, & vn
 nombre infiny de tourtes, dont nous en prîmes bon-
 ne quantité. Ce port aux isles est par la hauteur de 45.
 degrez 25. minutes de latitude.

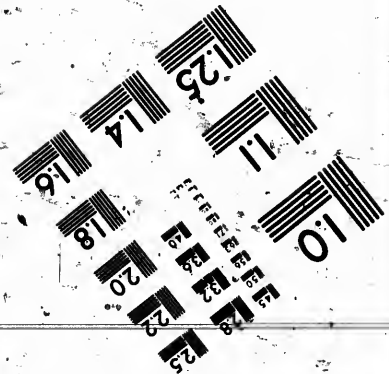
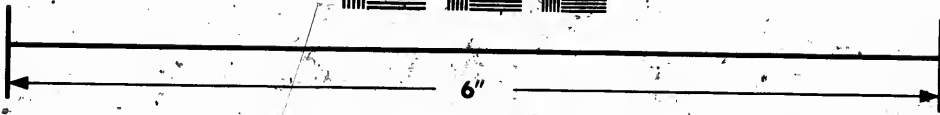
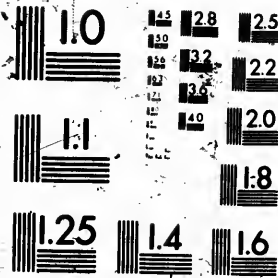
Costoyans la coste nous apperceusmes vne fumée
 sur le riuage de la mer, dont nous approchasmes le
 plus qu'il nous fut possible, & ne veismes aucun Sau-
 uage, ce qui nous fit croire qu'ils s'en estoient fuis. Le
 Soleil s'en alloit bas, & ne peusmes trouuer lieu pour
 nous loger icelle nuit, à cause que la coste estoit plat-
 te, & sablonneuse. Mettant le cap au sud pour nous
 esloigner, afin de mouïller l'anchre, ayans fait enuiron
 deux lieues, nous apperceusmes vn cap à la grande
 terre au sud quart du suest de nous, où il pouuoit auoir Cap qu'ils
apperçoi-
uent à la
grande terre,
 six lieues: à l'est deux lieues apperceusmes trois ou
 quatre isles assez hautes, & à l'ouest vn grand cul de







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.8 2.0 2.2 2.5
2.8 3.2 3.6 4.0

1.0

fac. La coste de ce cul de sac toute rangée iusques au cap, peut entrer dás les terres du lieu où nous estions enuiron 4. lieues: il en a 2. de large nort & sud, & 3. en son entrée. Et ne recognoissant aucun lieu propre pour nous loger, nous resoluismes d'aller au cap cy-dessus à petites voiles vne partie de la nuit, & en approchames à 16. brasses d'eau, où nous mouillames l'ancre attendant le point du iour.

Prés ce cap
font 3. isles,
à cause de
ce appellé
cap aux is-
les.

Le lendemain nous fusmes au susdit cap, où il y a trois isles proches de la grande terre, pleines de bois de differentes sortes, comme à Choüiacoet, & par toute la coste; & vne autre platte, où la mer brise, qui jette vn peu plus bas à la mer que les autres où il n'y en a point. Nous nommasmes ce lieu le cap aux isles, proche duquel apperceusmes vn canau où il y auoit 5. ou 6. Sauvages qui vindrent à nous, lesquels estans prés de nostre barque, s'en allerent danser sur le riuage. Je fus à terre pour les voir, & leur donner à chacun vn couteau, & du biscuit; ce qui fut cause qu'ils redancerent mieux qu' auparauant. Cela fait, ie leur fis entendre le mieux qu'il me fut possible, qu'ils me montrasent comme alloit la coste. Après leur auoir dépeint avec vn charbon la baye & le cap aux isles, où nous estions, ils me figurerent avec le mesme crayon vne autre baye, qu'ils representoient fort grande, où ils mirent six cailloux d'égale distance; me donnans par là à entendre que chacune de ces marques estoient autant de chefs & peuplades: puis figurerent dedans ladite baye vne riuere que nous auions passée, qui s'estend fort loin, & est batturiere. Nous trouuasmes en cét endroit des vignes en quantité, dont le verjus

estoit vn peu plus gros que des pois, & force noyers, dont les noix n'estoient pas plus grosses que des balles d'harquebuze. Ces Sauvages nous dirent, que tous ceux qui habitoient en ce pays cultiuoient & ensemençoient la terre comme les autres qu'auions veus auparauant. Ce lieu est par la hauteur de 43. degrez, & quelques minutes de latitude.

Doublant le cap, nous entraismes en vne anse où il y auoit force vignes, pois de Bresil, courges, citrouilles, & des racines qui sont bonnes, tirans sur le goust de cardes, que les Sauvages cultiuent.

Ce lieu, qui est assez agreable, est fertile en quantité de noyers, cyprés, chefnes, fresnes, & hestres, qui sont tres-beaux.

Ance font fertile.

Nous veismes là vn Sauvage qui se blessa tellement au pied, & perdit tant de sang, qu'il en tomba en syncope; autour duquel vindrent nombre d'autres chantans quelque temps auant qu'ils le touchassent: puis faisant certaines gestes des pieds & des mains, luy remuoient la teste, & le soufflant il reuint à soy. Nostre Chirurgien le pensa, & ne laissa pour cela de s'en aller gayement.

Comme les Sauvages font reuenir à eux ceux qui tombent en syncope.

Ayâs fait demie lieuë nous apperceusmes plusieurs Sauvages sur la pointe d'vn rocher, qui couroient le long de la coste, en dançant, vers leurs compagnons, pour les aduertir de nostre venuë. Nous ayâs montré le quartier de leur demeure, ils firent signal de fumées, pour nous montrer l'endroit de leur habitation, & fusmes mouïller l'ancre proche d'vn petit islet, ou l'on enuoya nostre canau pour leur porter des couteaux & des gallettes, & apperceusmes

Ces peuples
ont leurs
canaux faits
d'escorce
de bouleau.

à la quantité qu'ils estoient, que ces lieux sont plus habitez que les autres que nous auions veus. Après auoir arresté deux heures pour considerer ces peuples, qui ont leurs canaux faits d'escorce de bouleau, comme les Canadiens, Souriquois, & Etechemins, nous leuâmes l'anchre, & avec apparence de beau temps nous nous mistes à la voile. Pursuiuant nostre route à l'ouest surouest, nous y veismes plusieurs isles à l'un & l'autre bord. Ayant fait 7. à 8. lieues, nous mouillâmes l'anchre proche d'une isle, où apperceusmes force fumées tout le long de la coste, & beaucoup de Sauvages qui accouroient pour nous voir. L'on enuoya 2. ou 3. hommes vers eux dedans vn canau, auxquels on bailla des couteaux & patenostres pour leur presenter, dont ils furent fort aises, & danserēt plusieurs fois en payement. Nous ne peusmes scauoir le nom de leur chef, à cause que nous n'entendions pas leur langue. Tout le long du riuage y a quantité de terre défrichée, & semée de bled d'Inde. Le pays est fort plaisant & agreable, y ayant force bois. Ceux qui l'habitent ont leurs canaux faits tout d'une piece, fort sujets à tourner, si on n'est bien adroit à les gouverner, & n'en auions point encores veu de ceste façon. voicy comme ils les font. Après auoir eu beaucoup de peine, & esté long temps à abatte vn arbre le plus gros & le plus haut qu'ils ont peu trouuer, avec des haches de pierre (car ils n'en ont point en ce temps d'autres, si ce n'est que quelques vns d'eux en reconurent par le moyen des Sauvages de la coste d'Acadie, auxquels on en porte pour traicter de pelleterie) ils ostent l'escorce, & l'arrondissent, horsmis d'un costé, où ils mettent

Comme ils
font leurs
canaux.

p
o
p
g
u
vi
to
ch
ou
all
fut
pre
qui
d'e
Tan
na
mer
& fa
n'en
mes
que

du feu peu à peu tout le long de la piece; & prennent quelquefois des cailloux rouges & enflamment, qu'ils posent aussi dessus, & quand le feu est trop aspre, ils l'esteignent avec vn peu d'eau, non pas du tout, mais seulement de peur que le bord du canau ne brusle. Estant assez creux à leur fantasie, ils le raclent de toutes parts avec ces pierres. Les cailloux dequoy ils font leurs trenchans sont semblables à nos pierres à fuzil.

Se seruent
de pierres
au lieu de
couteaux

Le lendemain 17. dudit mois nous leuâmes l'ancre pour aller à vn cap, que nous auions veu le iour precedant, qui nous demeuroit comme au sud sur-ouest. Ce iour nous ne peusmes faire que 7. lieues, & passâmes par quelques isles remplies de bois. Le recognus en la baye tout ce que m'auoient depeint les Sauvages au cap des isles. Pursuiuant nostre routte, il en vint à nous grand nombre dans des canaux, qui sortoient des isles, & de la terre ferme. Nous fusmes anchrer à vne lieue du cap qu'ay nommé Saint Louys, où nous apperceusmes plusieurs fumées: & y voulant aller, nostre barque eschoua sur vne roche, où nous fusmes en grand danger: car si nous n'y eussions promptement remedié, elle eust bouleuersé dans la mer, qui perdoit tout à l'entour, où il y auoit 5. à 6. brasses d'eau: mais Dieu nous preserua, & fusmes mouillet l'ancre proche du susdit cap, où vindrent 15. ou 16. canaux de Sauvages, & en tely en auoit 15. ou 16. qui commencerent à monstrier grands signes de resiouissance, & faisoient plusieurs sortes de harangues, que nous n'entendions nullement. L'on enuoya 3. ou 4. hommes à terre dans nostre canau, tant pour auoir de l'eau, que pour voir leur chef nommé Honabetha, qui eut

Les nostres
en grand
danger d'e-
stre perdus.

quelques couteaux, & autres jolietez, que trouuay a propos luy donner, lequel nous vint voir iusques en nostre bord, avec nôbre de ses cōpagnons, qui estoïent tant le long de la riuie, que dans leurs canaux. L'on receut le chef fort humainement, & luy fit-on bonne chere: & y ayant esté quelque espace de temps, il s'en retourna. Ceux que nous auions enuoyez deuers eux, nous apporterent de petites citrouïlles de la grosseur du poing, que nous mangeasmes en sallade comme concombres, qui sont tres-bonnes; & du pourpié, qui vient en quantité parmy le bled d'Inde, dont ils ne font non plus d'estat que de mauuaises herbes. Nous veismes en ce lieu grande quantité de petites maisonnettes, qui sont parmy les champs où ils sement leur bled d'Inde.

Chef des Sauvages honorablement receu de nous.

Citrouïlles qui se mangēt en forme de sallade.

Quantité de maisonnettes dans les champs.

Riuere du Gas.

Plus ya en icelle baye vne riuere qui est fort spacieuse, laquelle auons nommée la riuere du Gas, qui, à mon iugement, va rendre vers les Hiroquois, nation qui a guerre ouuerte avec les montagnars qui sont en la grande riuere Sainct Laurent.

Continuation des descouuertes de la coste des Almouchiquois, & de ce qu'y auons remarqué de particulier.

CHAPITRE VI.



Le lendemain doublasmes le cap S. Louys, que nous auons ainsi nommé, terre mediocrement basse, souz la hauteur de 42. degrez 3. quarts de latitude, & fismes ce iour 2. lieues de coste sablonneuse; & passant le long d'icelle, nous y veismes

veismes quantité de cabannes & jardins, & entraismes dedans vn petit cul de sac. Il vint à nous 2. ou 3. canaux, qui venoient de la pesche des moruës, & autres poissons, qui sont là en quantité, qu'ils peschent avec des haims faits d'vn morceau de bois, auquel ils fichent vn os, qu'ils forment en façon de harpon, & lient fort proprement, de peur qu'il ne sorte, le tout estant en forme d'vn petit crochet. La corde qui y est attachée est de chanvre, à mon opinion, comme celui de France; & me dirent qu'ils en cucilloient l'herbe dans leur terre sans la cultiuer, en nous montrant la hauteur comme de 4. à 5. pieds. Ledit canau s'en retourna à terre aduertir ceux de son habitation, qui nous firent des fumées; & apperceusmes 18. ou 20. Sauvages qui vindrent sur le bord de la coste, & se mirent à danser. Nostre canau fut à terre pour leur donner quelques bagatelles, dont ils furent fort cõtents. Il en vint aucuns deuers nous qui nous prièrent d'aller en leur riuiera. Nous leuâmes l'anchre pour ce faire: mais nous n'y peusmes entrer à cause du peu d'eau que nous y trouuâmes estans de basse mer, & fusmes contraints de mouller l'anchre à l'entrée d'icelle. Je descendis à terre, où j'en veis quantité d'autres qui nous reçurent fort gracieusement, & fus recognoistre la riuiera, où ie n'y veis autre chose qu'vn bras d'eau qui s'estend quelque peu dans les terres, qui sont en partie desertées, dedans lequel il n'y a qu'vn ruisseau qui ne peut porter bateaux, sinon de pleine mer. Ce lieu peut auoir vne lieüe de circeuis, en l'vne des entrées duquel y a vne maniere d'isle couuerte de bois, & principalement de pins, qui

Haims desquels ils se seruent à la pesche.

tient d'un costé à des dunes de sable, qui sont assez longues: l'autre costé. est vne terre assez haute. Il y a deux islets dans ladite baye, qu'on ne voit point si l'on n'est dedans, & autour d'icelle la mer assèche presque toute de basse marée. Celi lieu est fort remarquable de la mer, d'autant que la coste est fort basse, horsmis le cap de l'entrée de la baye, qu'auons nommé le port du cap Sainct Louys, distant dudit cap deux lieues, & dix du cap aux isles. Il est enuiron par la hauteur du cap Sainct Louys.

Nous partismes de ce lieu, & rangeât la coste comme au sud, nous fismes 4. à 5. lieues, & passasmes proche d'un rocher qui est à fleur d'eau. Continuant nostre route, nous apperceusmes des terres que iugions estre isles; mais en estans plus prés, nous recogneusmes que c'estoit terre ferme, qui nous demeuroit au nord norouest, qui estoit le cap d'une grande baye contenant plus de 18. à 19. lieues de circuit, où nous nous engouffrasmes tellement, qu'il nous fallut mettre à l'autre bord pour doubler le cap qu'auions veu, le quel nous nommasmes le cap Blanc, pource que c'estoient sables & dunes, qui paroissent ainsi. Le bon vent nous seruit beaucoup en celieu, car autrement nous eussions esté en danger d'estre jettez à la coste. Ceste baye est fort saine, pourueu qu'on n'approche la terre que d'une bonne lieue, n'y ayant aucunes isles ny rochers que celuy dont i'ay parlé, qui est proche d'une riuere, qui entre assez auant dans les terres, que nommasmes Saincte Suzanne du cap Blanc, d'où iusques au cap Sainct Louys y a dix lieues de trauersé. Le cap Blanc est vne pointe de sable qui va en tournoyant vers le sud

Deux isles
en ceste
baye.

Cap d'une
grande baye.

Cap Blanc.

Riuere de
Saincte Su-
zanne.

en uiron six lieues. Ceste coste est assez haute esleuee de fables, qui sont fort remarquables venant de la mer, où on trouue la sonde à près de 13. ou 18. lieues de la terre à 30. 40. 50. brasses d'eau, iusques à ce qu'on vienne à dix brasses en approchant de la terre, qui est tres-saine. Il y a vne grande estenduë de pays descouuert sur le bord de la coste deuant que d'entrer dans les bois, qui sont fort agreables, & plaisans à voir. Nous mouillastes l'ancre à la coste, & veismes quelques Sauvages, vers lesquels furent 4. de nos gens, qui cheminans sur vne dune de sable, aduiserent comme vne baye & des cabannes qui la bordoyent tout à l'entour. Estans en uiron vne lieue & demie de nous, vint à eux dançant (comme ils nous rapporterent) vn Sauvage, qui estoit descendu de la haute coste, lequel s'en retourna peu après donner aduis de nostre venue à ceux de son habitation.

Le lendemain nous fusmes en ce lieu que nos gens auoyent apperceu, que trouuastmes estre vn port fort dangereux, à cause des basses & bancs, nous voyons briser de toutes parts. Il estoit presque de basse mer lors que nous y entrastes, & n'y auoit que 4. pieds d'eau par la passée du nord; de haute mer il y a 2. brasses. Comme nous fusmes dedans, nous veismes ce lieu assez spacieux, pouuant contenir 3. à 4. lieues de circuit, tout entouré de maisonnettes, à l'entour desquelles chacun a autat de terre qu'il luy est necessaire pour sa nourriture. Il y descend vne petite riuierete qui est assez belle, où de basse mer y a en uiron 3. pieds & demy d'eau, & y a 2. ou 3. ruisseaux bordez de prairies. Ce lieu est tres-beau, si le havre estoit bon. l'en prias la

Port fort
dangereux.

hauteur, & trouuay 41. degrez de latitude, & 18 degrez 40. minutes de declinaison de la Guide-aymant. Il vint à nous quantité de Sauuages, tant hommes que femmes, qui accouroient de toutes parts en dançant. Nous nommasmes ce lieu le port de Mallebarre.

Port de Mal
lebarre.

Le lendemain nous fismes voir leur habitation avec nos armes, & fismes enuiron vne lieuë le long de la coste. Deuant que d'arriuer à leurs cabannes, nous entraismes dans vn champ semé de bled d'Inde, à la façon que nous auens dit cy-dessus. Il estoit en fleur, & auoit de haut 5. pieds & demy, & d'autre moins aduancé, qu'ils sement plus tard. Nous veismes aussi force féves de Bresil, & des citrouïlles de plusieurs gros-seurs, bonnes à manger; du petum & des racines qu'ils cultiuent, lesquelles ont le goust d'artichaut. Les bois sont remplis de chesnes, noyers, & de tres beaux cy-prés, qui sont rougeastres, & ont fort bonne odeur. Il y auoit aussi plusieurs champs qui n'estoient point cultiuez, d'autant qu'ils laissent reposer les terres; & quand ils y veulent semer, ils mettent le feu dans les herbes, & puis labourent avec leurs besches de bois.

Bois peu-
ples de ches-
nes, noyers,
& cyprés
rougeastres

Leurs cabannes sont rondes, couuertes de grosses nattes faites de roseaux, & par en haut il y a au milieu enuiron vn pied & demy de descouuert, par où sort la fumée du feu qu'ils y font. Nous leur demandasmes s'ils auoient leur demeure arrestée en ce lieu, & s'il y negeoit beaucoup: ce que ne peusmes bien sçauoir, pour ne pas entendre leur langage, bien qu'ils s'y efforçassent par signes, en prenant du sable en leur main, puis l'espendant sur la terre, & monstrant estre de la couleur de nos robes, & qu'elle venoit sur la terre de

Forme des
cabannes
des peuples
de ce pays
là.

la hauteur d'un pied, & d'autres nous monstroient moins; nous donnans aussi à entendre que le port ne geloit iamais: mais nous ne peusmes sçauoir si la nege estoit de l'ogee durée. Le tiens neantmoins que le pays est temperé, & que l'hyuer n'y est pas rude.

Tous ces Sauvages depuis le cap aux isles ne portent point de robes, ny de fourrures, que fort rarement, & sont icelles robes faites d'herbe & de chanvre, qui à peine leur couurent le corps, & leur vont iusques aux jarrets. Ils ont seulement la nature cachée d'une petite peau, & les femmes aussi, qui leur descendent un peu plus bas qu'aux hommes par derriere, tout le reste du corps estant nud: & lors qu'elles nous venoient voir, elles prenoient des robes ouuertes par le deuant. Les hommes se coupent le poil dessus la teste, comme ceux de la riuere de Chouïacoer. Le vey entre autres choses vne fille coiffée assez proprement, d'une peau teinte de couleur rouge, brodée par dessus de petites patenostres de porcelaine; vne partie de ses cheveux estoient pendans par derriere, & le reste entre-lacé de diuerses façons. Ces peuples se peignent le visage de rouge, noir, & jaulne. Ils n'ont presque point de barbe, & se l'arrachent à mesure qu'elle croist, & sont bien proportionnez de leurs corps. Je ne sçay quelle loy ils tiennent, & croy qu'en cela ils ressemblent à leurs voisins, qui n'en ont point du tout, & ne sçauent adorer, ny prier. Pour armes, ils n'ont que des picques, massues, arcs, & fleches. Il semble à les voir qu'ils soient de bon naturel, & meilleurs que ceux du nord, mais à dire vray ils sont meschans; & si peu de frequention que l'on a avec eux, les fait aisément cognoistre.

Les robes de ces Sauvages sont faites d'herbes, & de chanvre.

Vestement des hommes, & des femmes.

Ils se peignent le visage.

Leurs armes.

Ils sont grands larrons, & s'ils ne peuuent attraper avec les mains, ils taschent de le faire avec les pieds, comme nous l'auons esprooué souuentefois: & le faut dōner garde de ces peuples, & viure en mēfiance avec eux, sans toute fois leur faire apperceuoir. Ils nous troquent leurs arcs, fleches, & carquois, pour des espingles & des boutons; & s'ils eussent eu autre chose de meilleur, ils en eussent fait autant. Ils nous donnerent quantité de petum, qu'ils font secher, puis le reduisent en poudre. Quand ils mangent le bled d'Inde ils le font bouillir dedās des pots de terre, qu'ils font d'autre maniere que nous. Ils le pilent aussi dans des mortiers de bois, & le reduisent en farine, puis en font des gasteaux & galettes, comme les Indiens du Perou.

Forme de
manger le
bled d'Inde
entr'eux.

Il y a quelques terres défrichées, & en défrichoient tous les iours. en voicy la façon: ils coupent les arbres à la hauteur de trois pieds de terre, puis font brusler les branchages sur le tronc, & sement leur bled entre ces bois coupez, & par succession de temps ostent les racines. Il y a aussi de belles prairies pour y nourrir nombre de bestail. Ce port est tres-beau & bon, où il y a de l'eau assez pour les vaisseaux, & où on se peut mettre à l'abry derriere des isles. Il est par la hauteur de 43. degrez de latitude, & l'auons nommé le Beau port.

Partement
de l'Anceur
du beau
port.

Le dernier de Septembre nous partismes du Beau port, & passasmes par le cap Saint Louys, & fismes porter toute la nuit pour gagner le cap Blanc. Au matin vne heure deuant le iour nous nous trouuasmes à vñ le vent du cap Blanc en la baye blanche à huit & pieds d'eau, esloignez de la terre vne lieuë, où nous mouillasmes l'ancre, pour n'en approcher de plus

prés, en attendant le iour, & voir comme nous estions de la marée. Cependant enuoyasmes sonder avec nostre chaloupe, & ne trouua on plus de 8. pieds d'eau, de façon qu'il fallut deliberer attendant le iour ce que nous pourrions faire. L'eau diminua iusques à 5. pieds, & nostre barque talonnoit quelquefois sur le sable, sans toutesfois l'offenser, ny faire aucun dommage, car la mer estoit belle, & n'eusmes point moins de 3. pieds d'eau souz nous; lors que la mer commença à croistre, qui nous donna grande esperance.

Le iour estant venu, nous apperceusmes vne coste de sable fort basse, où nous estions le trauers plus à val le vent, & d'où on enuoya la chaloupe pour sonder vers vn terroir qui est assez haut, où on iugeoit y auoir beaucoup d'eau; & de fait on y en trouua 7. brasses. Nous y fusmes mouïller l'anchre, & aussitost appareillasmes la chaloupe avec neuf ou dix hommes; pour aller à terre voir vn lieu où iugions y auoir vn beau & bon port pour nous pouuoir sauuer si le vent se fust esleué plus grand qu'il n'estoit. Estant recogneu, nous y entrasmes à 2. 3. & 4. brasses d'eau. Quand nous fusmes dedans, nous en trouuasmes 5. & 6. Il y auoit force huiſtres qui estoient tresbonnes, ce que n'auions encores apperceu, & le nommasmes le port aux Huiſtres, & est par la hauteur de 42. degrez de latitude. Il y vint à nous trois canaux de Sauvages. Ce iour le vent nous fut fauorable, qui fut cause que nous leuasmes l'anchre pour aller au cap Blanc, distant de ce lieu de 5. lieues, au nort vn quart du nord est, & le doublasmes.

Le lendemain 2. d'Octobre arriuasmes deuant Ma-

Discouure
vn beau
port.

Force huiſ-
tres tres-
bonnes en
ce port, ap-
pellé à cause
de cela le
port aux
huiſtres.

le barre, où se jornaſmes quelque temps, pour le mauvais vent qu'il faiſoit, durant lequel nous fuſmes avec la chaloupe, avec douze à quinze hommes, viſiter le port, où il vint au deuant de nous cent cinquante Sauvages, en chantant & dançant, ſelon leur couſtume. Après auoir veu ce lieu, nous nous en retournaſmes en noſtre vaiſſeau, où le vent venant bon, fiſmes voile le long de la coſte courant au ſud:

Continuation des ſuſdites deſcouuertes iuſques au port Fortuné, & quelque vingt lieux par delà.

CHAPITRE VII.

Comme nous fuſmes à ſix lieues de Malabarre, nous mouillaſmes l'anchre proche de la coſte, d'autant que n'auions bon vent. Le long d'icelle nous aduiſaſmes des fumées que faiſoient les Sauvages, ce qui nous fit delibérer de les aller voir, & pour cét effect on équipa la chaloupe. Mais quand nous fuſmes proche de la coſte qui eſt areneuſe, nous ne peuſmes l'aborder, car la houlle eſtoit trop grande. Ce que voyans les Sauvages, ils mirent vn canau à la mer, & vindrent à nous 8. ou 9. en chantant, & faiſans ſigne de la ioye qu'ils auoient de nous voir, puis nous monſtrèrent que plus bas il y auoit vn port, où nous pourrions mettre noſtre barque en ſeureté. Ne pouuant mettre pied à terre, la chaloupe ſ'en reuint à la barque, & les Sauvages retournerent à terre, après les auoir traité humainement.

Port enſigné aux noſtres par les Sauvages.

Le lieu

nu
pl
br
co
tou
no
de
nou
ven
E
ban
pou
qui
brifa
ſiſme
par d
lieues
blanc
qui eſ
mouil
d'au
parts d
droits
uoya la
ler à vn
nous au
y auoit
reté.
Noſ
terre, &

Le lendemain le vent estant fauorable, nous continuâmes nostre route au nort 3. lieues, & n'eulmes pas plustost fait ce chemin, que nous trouuâmes 3. & 4. brasses d'eau, estans esloignez vne lieue & demie de la coste. Et allans vn peu de l'auant, le fonds nous haussa tout à coup à brasse & demie, & deux brasses, ce qui nous donna de l'apprehension, voyant la mer briser de toutes parts, sans voir aucun passage par lequel nous peussions retourner sur nostre chemin, car le vent y estoit entièrement contraire.

De façon qu'estans engagez parmy des brisans & bancs de sable, il fallut passer au hazard, selon que l'on pouuoit iuger y auoir plus d'eau pour nostre barque, qui n'estoit que 4. pieds au plus, & vinsmes parmy ces brisans iusques à quatre pieds & demy. En fin nous fîmes tant, avec la grace de Dieu, que nous passâmes par dessus vne pointe de sable, qui jette près de trois lieues à la mer, au sud suest, lieu fort dangereux. Doubtant ce cap, que nous nommasmes le cap Batturier, Cap Batturier. qui est à douze ou treize lieues de Mallebarre, nous mouillâmes l'anchre à deux brasses & demie d'eau, d'autant que nous nous voyons entourez de toutes parts de brisans & battures, reserué en quelques endroits où la mer ne fleurissoit pas beaucoup. On enuoya la chaloupe pour trouuer vn achenal, afin d'aller à vn lieu que iugions estre celuy que les Sauvages nous auoient donné à entendre; & creusmes aussi qu'il y auoit vne riuere, où nous pourrions estre en sécurité.

Nostre chaloupe y estant, nos gens mirent pied à terre, & considererent le lieu, puis reuindrent avec vn

Sauuage qu'ils amenerent, & nous dirent que de plaine mer nous y pourrions entrer, ce qui fut resolu; & aussi tost leuâmes l'anchre, & fûmes par la conduite du Sauuage, qui nous pilota, mouïller l'anchre à vne rade qui est deuant le port à six brasses d'eau, & bon fonds: car nous ne peûmes entrer dedans à cause que la nuit nous surprit.

Hazard que court l'Ancheur avec les siens.

Le lendemain on enuoya mettre des balises sur le bout d'un banc de sable qui est à l'emboucheure du port; puis la plaine mer venant y entraîmes à 2. brasses d'eau. Comme nous y fûmes, nous louâmes Dieu d'estre en lieu de seureté. Nostre gouvernail festoit rompu, que l'on auoit accommodé avec des cordages, & craignons que parmy ces basses & fortes marées il ne rompiât derechef, qui eust esté cause de nostre perte.

Dedans ce port il n'y a qu'une brasse d'eau, & de plaine mer deux; à l'est y a vne baye qui refuit au nord enuiron trois lieues, dans laquelle se voyent vne isle & deux autres petits culs de sac, qui decorent le pays: là sont beaucoup de terres défrichées, & force petits costaux, où ils font leur labourage de bled & autres grains, dont ils vivent. Il y a aussi de tresbelles vignes, quantité de noyers, chesnes, cyprés, & peu de pins.

Peuples de ce pays amateurs du labourage.

Tous les peuples de ce lieu sont fort amateurs du labourage, & font prouision de bled d'Inde pour l'hyuer, lequel ils conseruent en la façon qui ensuit.

Comme ils conseruent leurs bleds.

Ils font des fosses sur le penchant des costaux dans le sable, à 6. pieds plus ou moins, & prennent leurs bleds & autres grains, qu'ils mettent dans de grands sacs d'herbe, qu'ils jettent dedans lesdites fosses, & les

rouurent de sable 3. ou 4. pieds par dessus le superficie de la terre, pour en prendre à leur besoin, & se conserue aussi bien qu'il scauroit faire en nos greniers.

Nous veismes en ce lieu cinq à six cents Sauvages, Sauvages tous nuds; qui estoient tous nuds, horsmis leur nature, qu'ils couurent d'une petite peau de faon, ou de loup marin. Les femmes aussi couurent la leur avec des peaux, ou des fucillages, & ont les cheueux tant l'un que l'autre bien Leurs cheueux. peignez, & entrelacez en plusieurs façons, à la maniere de ceux de Choüacoet, & sont bien proportionnez de leurs corps, ayans le teint oliuastre. Ils se parent de plumes, de patenostres de porceline, & autres jolietez, Leur pè;)
teure. qu'ils accommodent fort proprement en façon de broderie. Ils ont pour armes des arcs, flèches, & massuës: & ne sont pas si grands chasseurs comme bons pescheurs & laboureurs.

Pour ce qui est de leur police, gouvernement, & Leur polies
& croyan-
ce. croyance, ie n'en ay peu que iuger, & croy qu'ils n'en ont point d'autre que nos Sauvages Souriquois & Canadiens, lesquels n'adorent ny le Soleil, ny la Lune, ny aucune chose, & ne priët non plus que les bestes. Bien ont-ils parmy eux quelques gens qu'ils disent auoir intelligence avec le diable, à qui ils ont grãde croyance, lesquels leur disent tout ce qui leur doit aduenir, encores qu'ils mentët le plus souuent: c'est pourquoy ils les tiennent comme Prophetes, bien qu'ils les enjaulent comme les Egyptiens & Bohemiens font les bons gens de village. Ils ont des chefs, Leurs chefs
de guerre. à qui ils obeissent en ce qui est de la guerre, mais non autrement, lesquels travaillent, & ne tiennent non plus de rang que leurs compagnons.

Leurs loge-
mens.

Leurs logemens sont separez les vns des autres selon les terres que chacun d'eux peut occuper, & sont grands, faits en rond, couverts de natte, ou fucille de bled d'Inde, garnis seulement d'un liêt ou deux, esleuez vn pied de terre, faits avec quantité de petits bois qui sont pressez les vns contre les autres, dessus lesquels ils dressent vn estaire à la façon d'Espagne (qui est vne maniere de natte espoille de deux ou trois doigts) sur quoy ils se couchent. Ils ont grand nombre de pulces en esté, mesmes parmy les champs. En nous allans pour mener nous en fusmes remplis en telle quantité, que nous fusmes contraints de changer d'habits.

Leur mes-
nage, &
vstenciles.

Sont fort
travaillez
de pulces
en esté.

Ports rem-
plis de pois-
son.

Tous les ports, bayes & costes depuis Choüacoet sont remplis de toutes sortes de poisson, semblable à celuy qui est aux costes d'Acadie, & en telle abondance, que ie puis assurer qu'il n'estoit iour ne nuit que nous ne veissions & entendissions passer aux costez de nostre barque plus de mille marsouins, qui chassoiens le menu poisson. Il y a aussi quantité de plusieurs especes de coquillages, & principalement d'huistres. La chasse des oiseaux y est fort abondante.

Le pays
fort propre
pour y ba-
liser.

Port For-
tuné.

C'est vn lieu fort propre pour y bastir, & jetter les fondemens d'une Republique, si le port estoit vn peu plus profond, & l'entrée plus seure qu'elle n'est. Il fut nommé le port Fortuné, pour quelque accident qui y arriva. Il est par la hauteur de 41. & vn tiers de latitude, à 11. lieues de Mallebarre. Nous visitasmes tout le pays circonuoisin, lequel est fort beau, comme i'ay dit cy-dessus, où nous veismes quantité de maisons nettes çà & là.

Partàs du port Fortuné, ayans fait six ou sept lieues, nous eufmes cognoissance d'une isle, que nous nommasmes la Soupçonneuse, pour auoir eu plusieurs fois croyance de loing que ce fust autre chose qu'une isle. Rangeant la coste au sudouest près de douze lieues, passasmes proche d'une riuere qui est fort petite, & de difficile abord, à cause des bases & rochers qui sont à l'entrée, que j'ay nommée de mon nom. Ce que nous veismes de ces costes sont terres basses & sablonneuses, qui ne laissent d'estre belles & bonnes, toutesfois de difficile abord, n'ayans aucunes retraites, les lieux fort batturiers, & peu d'eau à près de deux lieues de terre. Le plus que nous en trouuasmes, ce fut en quelques fosses sept à huit brasses, encores cela ne duroit que la longueur du cable, aussi tost l'on reuenoit à deux ou trois brasses, & ne s'y fie qui voudra qu'il ne l'aye bien recognüe la sonde à la main.

Voila toutes les costes que nous descouurismes tant à l'Acadie, que és Etechemins & Almouchiquois, desquelles ie fis la carte fort exactement de ce que ie veis, que ie fis grauer en l'an 1604. qui depuis a esté mise en lumiere aux discours de mes premiers voyages.

Descouuerture depuis le Cap de la Héue, iusques à Canseau, fort particulièrement.

CHAPITRE VIII.

P Artant du cap de la Héue iusques à Sefambre, qui est vne isle ainsi appellée par quelques Mallouins, distante de la Héue de 15. lieuës, se trouuent en ce chemin quantité d'isles, qu'auons nommées les Martyres, pour y auoir eu des François autrefois tuez par les Sauvages. Ces isles sont en plusieurs cōls de sac & bayes; en l'vne desquelles y a vne riuere appellée sainte Marguerite, distante de Sefambre de 7. lieues, qui est par la hauteur de 44 degrez, & 25. minutes de latitude. Les isles & costes sont remplies de quantité de pins, sapins, bouleaux, & autres meschans bois. La pesche du poisson y est abondante, comme aussi la chasse des oiseaux.

De Sefambre passasmes vne baye fort saine contenant 7. à 8. lieues, où il n'y a aucunes isles sur le chemin horsmis au fonds, qui est à l'entrée d'vne petite riuere de peu d'eau, & fusmes à vn port distant de Sefambre de 8. lieuës, mettant le cap au nordest quart d'est, qui est assez bon pour des vaisseaux du port de cent à six vingts tonneaux. En son entrée y a vne isle de laquelle on peut de basse mer aller à la grande terre. Nous auons nommé ce lieu le port Sainte Heleine, qui est par la hauteur de 44. degrez 40. minutes peu plus ou moins de latitude.

Isles des Martyrs, pourquoy ainsi appellees.

Riuere de Sainte Marguerite.

Port de Sainte Heleine.

De ce lieu fusmes à vne baye appellée la baye de routes illes, qui peut contenir 14. à 15. lieues. lieux qui sont dangereux à cause des bancs, basés & battures qu'il y a. Le pays est très-mauuais à voir, remply de mesmes bois que j'ay dit cy-dessus.

Baye de routes illes.

De là passasmes proche d'une riuere qui en est distante de six lieues, qui s'appelle la riuere de l'isle verte, pour y en auoir vne en son entrée. Ce peu de chemin que nous fismes est remply de quantité de rochers qui jettent près d'une lieue à la mer, où elle brise fort, & est par la hauteur de 45. degrez vn quart de latitude.

Riuere de l'isle verte.

De là fusmes à vn lieu où il y a vn cul de sac, & deux ou trois illes, & vn assez beau port, distant de l'isle verte trois lieues. Nous passasmes aussi par plusieurs illes qui sont rangées les vnes proches des autres, & les nommasmes les illes rangées, distantes de l'isle verte de 6. à 7. lieues. En après passasmes par vne autre baye où il y a plusieurs illes, & fusmes iusques à vn lieu où trouuasmes vn vaisseau qui faisoit pesche de poisson entre des illes qui sont vn peu esloignées de la terre, distantes des illes rangées 4. lieues, & appellasmes ce lieu le port de Savalette, qui estoit le maistre du vaisseau qui faisoit pesche, qui estoit Basque.

Illes rangées.

Port de Savalette.

Partant de ce lieu arriuasmes à Canseau le 27. du mois, distant du port de Savalette six lieues, où passasmes par quantité d'illes iusques au port Canseau, auxquelles y a telle abondance de framboises, qu'il ne se peut dire plus.

Canseau.

Toutes les costes que nous rangeasmes depuis le cap de Sable iusques en ce lieu, sont terres mediocres.

ment hautes, & costes de rochers, en la plus-part des endroits bordées de nombre d'isles & brisans qui jettent à la mer par endroits près de deux lieues, qui sont fort mauuais pour l'abord des vaisseaux : neantmoins il ne laisse d'y auoir de bons ports & rades le long des costes & isles. Pour ce qui est de la terre, elle est plus mauuaise, & mal agreable qu'en autres lieux qu'eussions veus, excepté en quelques riuieres ou ruisseaux, où le pays est assez plaisant : & ne faut douter qu'en ces lieux l'hyuer n'y soit froid, y durant près de six mois.

L'hyuer est long en ce pays là.

Port de Canseau.

Ce port de Canseau est vn lieu entre des isles, qui est de fort mauuais abord, si ce n'est de beau temps, pour les rochers & brisans qui sont autour. Il sy fait pesche de poisson verd & sec.

Isle du cap Breton.


De ce lieu iusques à l'isle du cap Breton, qui est par la hauteur de 45. degrez trois quarts de latitude, & 14. degrez 50. minutes de declinaison de l'Aymant y a huit lieues, & iusques au cap Breton 25. où entre les deux y a vne grande baye qui entre environ 9. ou 10. lieues dans les terres, & fait passage entre l'isle du cap Breton, & la grand' terre qui va rendre en la grande baye Saint Laurent, par où on va à Gaspé & isle Percée, où se fait pesche de poisson. Ce passage de l'isle du cap Breton est fort estroit. Les grands vaisseaux n'y passent point, bien qu'il y aye de l'eau assez, à cause des grands courans & transports de marées qui y sont, & auons nommé ce lieu le passage courant, qui est par la hauteur de 45. degrez trois quarts de latitude.

Cette isle du cap Breton est en forme triangulaire, qui a 50. lieues de circuit, & est la plus-part terre montagneuse,

raigneuse, toutesfois en quelques endroits agreable.
 Au milieu d'icelle y a vne maniere de lac, où la mer en-
 tre par le costé du nord quart du nordest, & du sud
 quart du suest, & y a quantité d'isles remplies de grand
 nombre de gibbier, & coquillages de plusieurs sortes, A quantité
d'isles, de
ports.
 entre autres des huistres qui ne sont de grande saueur.
 En ce lieu y a plusieurs ports & endroits où l'on fait
 pesche de poisson, sçauoir le port aux Anglois, di-
 stant du cap Breton enuiron deux à trois lieues: & l'au-
 tre, Niganis, 18 ou 20 lieues plus au nord. Les portugais
 autrefois voulurent habiter ceste isle, & y passerent vn
 hyuer; mais la rigueur du temps & les froidures leur
 firent abandonner leur habitation. Toutes ces cho-
 ses veües, ie repassay en France, après auoir demeure
 quatre ans tant à l'habitation de Sainte Croix, qu'au
 port Royal.

Fin du second Livre.

N



LES VOYAGES
DV SIEVR DE
CHAMPLAIN.
LIVRE TROISIÈSME.

*Voyages du Sieur de Poitricourt en la nouvelle France, où
il laisse son fils le Sieur de Biencourt. Peres Iesuites qui y
sont enuoyez, & les progrès qu'ils y firent, y faisans fleurir
la Foy Chrestienne.*

CHAPITRE PREMIER.

LE feu Sieur de Poitricourt pere ayant obtenu vn don du Sieur de Mons, en vertu de sa commission, de quelques terres adjacentes au port Royal, qu'il auoit abandonnées, l'habitation demeurant en son entier, ledit Sieur de Poitricourt fait tout deuoir de l'habiter, & y laisse son fils le Sieur de Biencourt, lequel pendant qu'il excogite les moyens de sy pouuoir establir, les Rochelois & les Basques l'assistent en la plus grande partie des embarquemens, souz esperance d'auoir les

*Le Sieur de
Poitricourt
laisse son
fils le
Sieur de
Biencourt
en la
nouuelle
France.*

P
re
ch
fa
le

de
en
qu
ly
cu
l'a
co
qu
ue
po
ma
res
si la
où
nel

R
nio
cha
jette
lutie
sur
mei
qu'a
uoy

pelletteries par leur moyen : mais son dessein ne luy réussit pas comme il desiroit. Car Madame de Guerschueille tres-charitable, s'entremet en ceste affaire en faueur & consideration des Peres Iesuites. en voicy le discours.

Ledit sieur Jean de Poitrincourt, auant que le sieur de Mons partist de la nouuelle France, luy demanda en don le Port Royal; qu'il luy accorda, à condition que dans deux ans en suite ledit sieur de Poitrincourt l'y transporterait avec plusieurs autres familles, pour cultiuer, & habiter le pays; ce qu'il promit faire, & en l'an 1607. le feu Roy Henry le Grand luy ratifia & confirma ce don, & dit au feu Reuerend Pere Coton qu'il vouloit se seruir de leur Compagnie en la conuersion des Sauvages, promettant deux mille liures pour leur entretien. Le Pere Coton obeit au commandement de sa Majesté; & entre autres de leurs Peres se presenta le pere Biard, pour estre employé en vn si sain & voyage: & l'an 1608. il fut enuoyé à Bordeaux, où il demeura long temps sans entredre aucunes nouvelles de l'embarquement pour Canada.

Le P. Biard
Iesuite est
tenu pour y
aller.

L'an 1609. le sieur de Poitrincourt arriua à Paris: le Roy en estant aduertty, & ayant sceu que contre l'opinion de sa Majesté il n'auoit bougé de France, se facha fort contre luy. Mais pour contenter sadite Majesté, il s'equipe pour faire le voyage. Sur ceste resolution le Pere Coton offre luy donner des Religieux: sur quoy ledit sieur de Poitrincourt luy dit qu'il seroit meilleur d'attendre iusques en l'an suiuant, promettant qu'aussi tost qu'il seroit arriué au port Royal, il renuoyeroit son fils, avec lequel les PP. Iesuites viendroient.

1609.
Arrivée du
sieur de Poi-
trincourt à
Paris.

1610.

son retour
en la nou-
uelle France.

De fait l'an 1610. ledit sieur de poitrincourt s'embarqua sur la fin de Feurier, & arriua au port Royal au mois de Iuin suiuant, où ayant assemblé le plus de Sauvages qu'il peut, il en fit baptiser enuiron 25. le iour de saint lean Baptiste, par vn Prestre appellé Messire Iosué Fleche, surnommé le Patriarche.

Renouye
son fils en
France.

Peu de temps après il renuoya en France le sieur de Biencourt son fils, âgé d'enuiron 19. ans, pour apporter les bonnes nouvelles du baptesme des Sauvages, & faire en sorte qu'il fust en brief secouru de viures, dont il estoit mal pourueu, pour y passer l'hyuer.

Peres Iesui-
tes y en-
uoyez.

Le Reuerend pere Christofle Balthazar prouincial, commit pour aller avec le sieur de Biencourt, les peres Pierre Biart, & Remond Masse; le Roy Louys le luste leur ayant fait desurer cinq cents escus promis par le feu Roy son pere, & plusieurs riches ornemens donnez par les Dames de Guercheuille & de Sourdis. Estans arriuez à Dieppe, il y eut quelque contestation entre les peres Iesuites, & des marchands, ce qui fut cause que lesdits peres se retirerent en leur College d'Eu.

Quelques
marchands
se offensét
à Dieppe.

Ce qu'ayant sceu Madame de Guetcheuille, fut fort indignée de ce que de petits marchands auoient esté si outréuiez d'auoir offensé, & des peres, dit qu'ils deuoient estre punis, mais tout leur chastiment fut qu'ils ne furent receus à l'embarquement. Et ayant sceu que l'equipage ne se monteroit qu'à quatre mil liures, elle fit vne queste en la Cour, & par cét office honorable elle recueillit ladite somme, dont elle paya les marchands qui auoient troublé lesdits peres, & les fit passer de toute association; & du reste de ceste somme, & d'autres grands biens, fit vn fonds pour l'entre-

Soin
Don
Guerche-
uille pour
cette entre-
prise.

rien desdits peres, ne voulant qu'ils fussent à charge au sieur de Poitrincourt; & faire en sorte que le profit qui reuiendroit des pelleteries & des pesches que le nauire remporteroit, ne reuiendroit point au profit des associez, & autres marchands, mais retourneroit en Canada, en la possession des Sieurs Robin & de Biencourt, qui l'employeroient à l'entretien du port Royal & des François qui y resident.

Fait en l'Église
pour l'en-
retien des
dits Peres

A ce subie& fut conclu & arresté que cet argent de Madame de Guercheuille, àyant esté destiné pour le profit de Canada, les Iesuites auroient part aux emoluments de l'association desdits sieurs Robin & de Biencourt, & y participeroient avec eux.

C'est ce contra& d'association qui a fait tant semer de bruits, de plaintes, & de crieries contre les peres Iesuites, qui en cela, & en toute autre chose se sont equitalement gouuernez selon Dieu & raison; à la honte & confusion de leurs enuieux & mesdisans.

Le 26. Ianuier 1611. les mesmes peres s'embarquerent avec ledit sieur de Biencourt, lequel ils assisterent d'argent pour mettre le vaisseau hors, & soulager les grandes necessitez qu'ils auoient euës en ceste nauigation; d'autant que costoyans les costes ils s'arrestèrent & sejournerēt en plusieurs endroits auant qu'arriuer au port Royal, qui fut le 12. Iuin 1611. le iour de la Pentecoste; & pendant ce voyage lesdits peres eurent grande disette de viures, & d'autres choses, ainsi que rapportèrent les pilotes David de Bruges, & le Capitaine Iean Daune, tous deux de la religion pretenduë reformée, confessans qu'ils auoient trouue ces bons peres tout autres que l'on les leur auoit depeint,

1611.
Embarque-
ment des Pe-
res Iesuites
avec le sieur
de Biencourt

Leur arri-
uee au port
Royal.

Le sieur de Poitrincourt desirât retourner en France, pour mieux donner ordre à ses affaires, laissa son fils le sieur de Biécourt, & les Peres Iesuites auprès luy, qui faisoient tous ensemble enuiron 20. personnes. Il partit la my-Iuillet de la mesme année 1611. & arriua en France sur la fin du mois d'Aoust.

Retour en France du sieur de Poitrincourt.

Pendant l'hyuernement led. sieur de Biencourt fit encores quelques fascheries aux gens du fils dudit Pontgraué, appelé Robert Graué, qu'il traita assez mal: mais en fin par le trauail des Peres Iesuites, le tout fut appaisé, & demeurèrent bons amis.

Le sieur de Poitrincourt cherchant en France tous moyens d'aller secourir son fils, Madame de Guercheuille, pieuse, vertueuse, & fort affectionnée à la conuersion des Sauvages, ayant desia recueilly quelques charitez, en communiqua avec luy, & dit que tres-volontiers elle entreroit en la compagnie, & qu'elle enuoyeroit avec luy des Peres Iesuites, pour le secours de Canada.

Contract de la Dame de Guercheuille avec le sieur Robin pour le secours de Canada.

Le cōtract d'associatiō fut passé avec lad. Dame, autorisée de M^r de Liencōur, premier Escuyer du Roy, & Gouverneur de Paris, son mary. Par ce contract fut arresté, Que presentement elle donneroit mil escus pour la cargaison d'un vaisseau, moyennant quoy elle entreroit au partage des profits que ce nauire rapporteroit, & des terres que le Roy auoit données au sieur de Poitrincourt, ainsi qu'il est porté en la minute de ce contract. Lequel sieur de Poitrincourt se reseruoit le port Royal, & ses terres; n'entendant point qu'elles entrassent en la communauté des autres Seigneuries, Gaps, Havres, & prouinces qu'il dit auoir audit pays

con
eust
ries
tant
tres

C
diso
stre
luy r
qu'il
de la
Dam
prese
luy et
depu
seule
de po
ehose

La
le met
pe: ma
mesme
cents.

Il co
appelle
mal de
Il parti
uer, &
uant 16

Le si
nouuca

contre le port Royal. Ladite Dame luy demanda qu'il eust à faire paroistre tiltres par lesquels ces Seigneuries & terres luy appartenoiēt, & comme il possedoit tant de domaine. Mais il s'en excusa, disant que ses tiltres & papiers estoiet demeurez en la nouvelle Frâce.

Differend entre elle & le sieur de Poitrincourt.

Ce qu'entendât ladite Dame, se mesiant de ce que disoit le sieur de Poitrincourt, & voulant se garder d'estre surprise, elle traicta avec le sieur de Mons, à ce qu'il luy retrocedast tous les droicts, actions, & pretentiōs qu'il avoit iamais eu en la nouvelle France, à cause de la donation à luy faite par feu Henry le Grand. La Dame de Guercheuille obtient lettres de sa Majesté à present regnant, par lesquelles donation nouvelle luy est faite de toutes les terres de la nouvelle France, depuis la grande riuere, iusques à la Floride, horsmis seulement le port Royal, qui estoit ce que ledit sieur de Poitrincourt auoit premierement, & non autre chose.

Elle traitte avec le sieur de Mons.

Elle obtiēt lettres du Roy pour les terres de la nouvelle France.

Ladite Dame donna l'argēt aux Peres Iesuites pour le mettre entre les mains de quelque marthād à Dieppe: mais ledit sieur de Poitrincourt fit tant avec les mesmes Peres, que de ces mille escus il en tira quatre cents.

Il commit à cēt embarquement un sien seruiteur appellé Simon Imbert Sandrier, qui s'acquitta assez mal de l'administration de ce nauire equipé & freté. Il partit de Dieppe le 31. de Decembre au fort de l'hyuer, & arriua au port Royal le 23. de Ianvier l'an suivant 1612.

Simon Imbert administrer mal.

Le sieur de Biencourt fort aise d'une part de voir ce nouueau secours arriué, & d'autre fâché de voir Ma-

plaintes que
les Iesuites
font d'Im-
bert.

dame de Guercheuille hors de ceste compagnie, sui-
uant ce que ledit Imbert luy auoit dit, & des plaintes
que luy firent les peres Iesuites du mauuais meſnage
fait en tel embarquement par cét Imbert, qui à tort
& ſans cauſe accuſoit les peres, leſquels neant moins le
contraigniret de confeſſer qu'il eſtoit gaillard quand
il parla audit ſieur de Biencourt.

En ſin toutes ces choſes eſtans appaiſées & pardon-
nées, le pere Maſſe eſtant avec les Sauuages pour ap-
prendre leur langue, il deuint malade en vn lieu, où il
eut grande diſette, car tout eſtoit en deſordre en cete
demeure. Le pere Biart demeura au port Royal, où il
ſouffrit pluſieurs fatigues, & de grandes neceſſitez
quelques iours durant, à amaffer du gland, & chercher
des racines pour ſon viure.

Equipage
qui ſe fait
en France,
pour retirer
les Iesuites
du port
Royal.

Pendant ce temps on dreſſoit en France vn equi-
page pour retirer les Iesuites du port Royal, & fon-
der vne nouvelle demeure en vn autre endroit. Le
chef de cét equipage eſtoit la Sauſſaye, ayant avec luy
trente perſonnes qui y deuoient hyuerner, y compris
deux Iesuites & leur ſeruiteur, qui ſe prendroient au
port Royal. Il auoit deſia avec luy deux autres peres
Iesuites, ſçauoit le pere Quentin, & le pere Gilbert du
Thet, mais ils deuoient reuenir en France avec l'equi-
page des matelots, qui eſtoient 38. La Royne auoit
contribué à la deſpenſe des armes, des poudres, & de
quelques munitions. Le vaiſſeau eſtoit de cent ton-
neaux, qui partit de Honneſſeur le 12. Mars l'an 1613.

1613.

Voyage de
la Sauſſaye
en l'Acadie.

& arriua à la Héue à l'Acadie le 16. de May, où ils mi-
rent pour marque de leur poſſeſſion les armes de Ma-
dame de Guercheuille. Ils vindrent au port Royal, où
ils

ils ne trouuerent que 3. personnes, deux Peres Iesuites, Hebert Apoticaire (qui tenoit la place du Sieur de Biencourt, pendant qu'il estoit allé bien loin chercher de quoy viure) & deux autres personnes. Ce fut à luy qu'on presenta les lettres de la Roynie, pour relascher les Peres, & leur permettre aller où bon leur sembleroit; ce qu'il fit: & ces peres retirerent leurs commoditez du pays, & laisserent quelques viures audit Hebert, afin qu'il n'en eust necessité.

Lettres de la Roynie, pour relascher les Iesuites.

Ils sortirent de ce lieu, & furent habiter les monts deserts à l'entrée de la riuere de Pemtegoet. Le pilote arriva au costé de l'est de l'isle des monts deserts, où les peres logerent, & rendirent graces à Dieu, esleuans vne croix, & firent le saint sacrifice de la Messe: & fut ce lieu nommé Saint Sauueur, à 44. degrez & vn tiers de latitude.

V6: habites les monts deserts.

Là à peine commençoient. ils à s'accommoder, & deserter le lieu, que l'Anglois suruint, qui leur donna bien d'autre besongne.

Sont surpris des Anglois.

Depuis que ces Anglois se sont establis aux Virgines, afin de se pourueoir de moluës, ont accoustumé de venir faire leur pesche à seize lieuës de l'isle des monts deserts: & ainsi y arriuant l'an 1613. estans surpris des bruïnes, & jettez à la coste des Sauvages de Pemtegoet, estimans qu'ils estoient François, leur dirent qu'il y en auoit à Saint Sauueur. Les Anglois estans en necessité de viures, & tous leurs hommes en pauure estat, deschirez, & à demy nuds, s'informent diligemment des forces des François: & ayans eu response conforme à leur desir, ils vont droit à eux, & se mettrēt en estat de les combattre. Les François voyans

Vont attaquer les François.

venir vn seul nauire à pleines voiles, sans sçauoir que dix autres approchoient, recogneurent que c'estoient Anglois. Aussi tost le sieur de la Motte le Yilin, Lieutenant de la Saussaye, & quelques autres, accourent au bord pour le defendre. La Saussaye demeure à terre avec la plus part de ses hommes: mais en fin l'Anglois estant plus fort que les François, après quelque combat prirent les nostres. Les Anglois estoient en nombre de 60. soldats, & auoient 14. pieces de canon: En ce combat Gilbert du Ther fut tué d'vn coup de mousquet, quelques autres blesez, & le reste furent pris, excepté Lamets, & quatre autres, qui se sauuerent. Par après ils entrent au vaisseau des François, s'en saisissent, pillent ce qu'ils y trouuent, desrobent la Commission du Roy que la Saussaye auoit en son coffre. Le Capitaine qui commandoit en ce vaisseau s'appelloit Samuel Argal.

Sont partie
suez, & partie
prisonniers
des
Anglois.

Desrobent
la Commission
du Roy.

La Saussaye
les vient
trouuer.

L'Anglois
demande la
Commission
desrobée.

Les ennemis mettent pied à terre, cherché la Saussaye, qui s'estoit retiré dans les bois. Le lendemain il vint trouuer l'Anglois, qui luy fit bonne reception: & luy demandant la Commission, il va à son coffre pour la prendre, croyant qu'on ne l'auroit point ouuert. Il y trouue toutes ses hardes & commoditez, horsmis la Commission, dont il demeura fort estonné. Et alors l'Anglois faisant le fâché, luy dit: *Quoy? vous nous donnez à entendre que vous auez Commission du Roy vostre Maistre, & ne la pouuez produire? vous estes donc des forbanis & pirates, qui meritez la mort.* Dés lors les Anglois partirent le butin entr'eux.

Les peres Iesuites voyas le peril auquel les François estoient reduits, font en forte avec Argal, qu'ils appai-

se
lu
me
M
co
sie
ain
Pe
ma
qu
co
po
lan
dien
pro
relig
pass
sieur
senn
gloir
son
siens
sçau
aux
& qu
ser en
da tre
De
porte
estoi

serent les Anglois, & par des raisons puissantes que luy donna le Pere Biart, il prouue que tous leurs hommes estoient gens de bien, & recommandez par sa Majesté Tres-chrestienne. L'Anglois fit mine de s'accorder, & croire aux raisons des Peres, & dirent au sieur de la Saussaye; *Il y a bien de vostre faute de laisser ainsi perdre vos lettres.* Et par après firent dîner lesdits Peres à leur table.

Les Desaites
appaîsés les
Anglois.

Il fut parlé de renvoyer les François en France, mais on ne leur vouloit donner qu'une chaloupe à 30. qu'ils estoient, pour aller trouuer passage le long des costes. Les Peres leur remonstrerent qu'il estoit impossible qu'une chaloupe peust suffire à les conduire sans peril. Et alors Argal dit: *l'ay trouuë vn autre expedient pour les conduire aux Virgines.* Les artisans, souz promesse qu'on ne les forceroit point au faict de leur religion, & qu'après vn an de seruice on les feroit repasser en France, trois accepterent cét offre: aussi le sieur de la Motte auoit dès le commencement consenty de s'en aller à la Virgine, avec ce Capitaine Anglois, lequel l'honoroit pour l'auoir trouuë faisant son deuoir; & luy permit d'amener quelques vns des siens avec luy, & le pere Biart: que quatre qu'ils estoient, sçauoir deux Peres, & deux autres, fussent conduits aux isles où les Anglois faisoient la pesche des mouës, & qu'il leur mandast que par leur moyen il peust passer en France: ce que le Capitaine Anglois luy accorda tres-volontiers.

Anglois of-
frent vne
chaloupe
pour les
François;

De ceste façon la chaloupe se trouua capable de porter les hommes diuisez en trois bandes. Quinze estoient avec le pilote qui l'estoit elchapé: quinze

avec l'Anglois, & quinze en la chaloupe accordée, où estoit le pere Masse, & fut deliurée entre les mains de la Saussaye, & du mesme pere Masse, avec quelques viures, mais il n'y auoit aucuns mariniers, & de bonne fortune le pilote la rencontra, qui fut vn grand bien pour eux, & furent iusques à Selembre, par delà la Héue, où estoit le vaisseau de Robert Graué, & vn autre. Ils diuiserent les François en deux bandes, pour les repasser en France, & arriuerēt à Saint Malo, sans auoir couru aucun peril par les tempestes.

François diuisez en deux bandes pour retourner en France.

Les François menez par Argal aux Virgines.

Le Capitaine Argal mena les quinze François & les Peres Iesuites aux Virgines, où estans, le chef d'icelle appelé le Marechal, commandant au pays, menaçoit de faire mourir les Peres, & tous les François: mais Argal se banda contre luy, disant qu'il leur auoit donné la parole. Et se voyant trop foibte pour les soutenir & defendre, se resolut de monstrier les Commissiōs qu'il auoit dérobes; & le Marechal les voyant s'appaisa, & promit que la parole qu'on leur auoit donnée leur seroit tenuë.

Marechal Gouverneur de ces Isles resolu d'aller ruiner l'Acadie.

Ce Marechal fait assembler son conseil, & se resolut d'aller à la coste d'Acadie, & y razer toutes les demeures & forteresses iusques au 46. degré, pretendand que tout ce pays luy appartenoit.

Sur ceste resolution du Marechal, Argal reprend la route avec trois vaisseaux, diuise les François en iceux, & retournēt à Saint Sauueur, où croyās y trouuer la Saussaye, & vn nauire nouuellement arriué, ils sceurent qu'il estoit retourné en France. Ils y planterent vne croix, au lieu de celle que les Peres y auoient plantée, qu'ils rompirent, & sur la leur ils escriuirent le

Anglois rompit la sainte croix.

le nom du Roy de la grand' Bretagne, pour lequel ils prenoient possession de ce lieu.

De là il fut à la Sainte Croix, qu'il brusla, osta toutes les marques qui y estoient, & print vn morceau du sel qu'il y trouua.

Par après il fut au port Royal, conduit d'un Sauvage qu'il print par force, les François ne le voulant enseigner; met pied à terre, entre dedans, visite la demeure, & n'y trouuant personne, prend ce qui y estoit de butin, la fit brusler, & en deux heures le tout fut reduit en cendres, & osta toutes les marques que les François y auoient mises: de sorte que ceux qui y estoient furent contraints d'abandonner ceste demeure, & s'en aller avec les Sauvages.

Bruslent
tout au
port royal

Vn François meschant & desnature, qui estoit avec ceux qui s'estoient sauuez dans les bois, approchant du bord de l'eau, cria tout haut, & demanda à parler, ce qui luy fut accordé, & lors il dit: *le m'estonne qu'y ayant avec vous vn Iesuite Espagnol, appelle le Pere Biart, vous ne le faites mourir comme vn meschant homme, qui vous fera du mal s'il peut, si le laissez faire. Est-il possible que la nation Françoisse produise de tels monstres d'hommes detestables, semeurs de faussetez calomnieuses, pour faire perdre la vie à ces bons Peres?*

François
desloyal,
qui calomnie les PP.

Les Anglois partent du port Royal le 9. Nouembre 1613. pour retourner aux Virgines. En ce voyage la contrarieté des vents & des tempestes fut telle, que les trois vaisseaux se separerent. La barque où estoient six Anglois ne s'est peu recouurer du depuis; & le vaisseau du Capitaine Argal abordant les Virgines, qui fit entredre au Marechal ce qu'estoit le Pere Biart,

Appelle
Pere Biart
Espagnol.

qu'il tenoit pour Espagnol, & qui l'attendoit pour le faire mourir. Il estoit alors au troisieme vaisseau, où commandoit vn Capitaine nommé Turnel, ennemy mortel des Iesuites; & ce vaisseau fut tellement batru du vent de surouest, que mettant à contre-bord, il fut contraint de relâcher aux Sores, à 300. lieues des Virgines, où l'on tua tous les cheuaux qui auoient esté pris au port Royal, qu'ils mangerent au defaut d'autres viures. En fin ils arriuerent à vne isle des Sores, & alors il dit au Pere: *Dieu est courroucé contre nous, & nous contre vous, pour le mal que nous vous auons fait souffrir iniustement. Mais ie m'esonne comme des François estans dans les bois, au milieu de tant de miseres & apprehensions, ayent fait courir le bruit que vous estes Espagnol: & l'ont non seulement dit & assuré, mais l'ont signé? Monsieur (dit le Pere) vous sçauuez que pour toutes les calomnies & mesdisances, ie n'ay iamais mal parlé de ceux qui m'accusoient, vous estes tesmoin de la patience que i'ay eue contre tant d'aduersitez, mais Dieu cognoist la verité. Non seulement ie n'ay iamais esté en Espagne, ny aucun de mes parents, mais ie suis bon & fidele François pour le seruice de Dieu, & de mon Roy, & feray tousiours paroistre au peril de ma vie que c'est à tort que l'on m'a calomnié, & que l'on m'appelle Espagnol. Dieu leur pardonne, & qu'il luy plaise nous deliurer d'entre leurs mains, & vous particulierement, pour nostre bien, & oublions le passé.*

De là ils vont mouïller l'ancre à la rade de l'isle du Fal, qui est vne des Sores, & furent contraints d'anchrer en ce port, & cacher les Peres en quelque endroit au fonds du vaisseau, & tirerent parole d'eux qu'ils ne se descouuroient point, ce qu'ils firent.

Ce que
l'Anglois
dit au Pere
Biar.

La respon-
se.

La visite du vaisseau fut faite par les Portugais, qui descendirent au bas où les Peres estoient, & qui les voyoient sans faire aucun signe; & neantmoins s'ils se fussent donnez à cognoistre aux Portugais, ils eussent esté aussi tost deliurez, & tous les Anglois pendus: mais ces visiteurs pour ne chercher exactement, ne veirent point les Peres Iesuites, & s'en retournerent à terre; & ainsi les Anglois furent deliurez du hazard qu'ils eouroient d'estre pendus, allerent querir tout ce qui leur estoit necessaire, puis leuans l'anchre, mettent en mer, & font mille remerciemens aux Peres, qu'ils caressent; & n'ayans plus opinion qu'ils fussent Espagnols, les traitent le plus humainement qu'ils peuuēt, admirent leur grande constance & vertu à souffrir les paroles qu'ils auoiēt dites d'eux, & ne furent que bienveillances & tesmoignages de bonne amitié, iusques à ce qu'ils fussent arriuez en Angleterre: leur montrās par là que c'estoit contre l'opinion de plusieurs ennemis de l'Eglise Catholique & au preiudice de la verité, qu'ils leur imposent que leur doctrine enseigne qu'il ne faut garder la foy aux Heretiques.

Anglois en danger d'estre pendus par les Portugais.

Traient fort bien les Iesuites.

En fin Argal arriue au port de Milfier l'an 1614. 1614.
en la Prouince de Galles, où le Capitaine fut emprisonné, pour n'auoir passe-port, ny commission, son General l'ayant, & s'estant esgaré, comme auoit fait son Vice-Admiral. Leur arriuee en Angleterre.

Les Peres Iesuites racontèrent comme le tout estoit passé, & par après le Capitaine Argal fut deliuré, & retourna en son vaisseau, & les Peres furent retenus à terre, aimez & caressez de plusieurs personnes. Esur le discours que le Capitaine de leur vaisseau faisoit de

Delivrance
des Peres.

ce qui se passa aux Eslores, la nouvelle vint à Londres à la Cour du Roy de la grand' Bretagne, l'Ambassadeur de sa Majesté Tres-chrestienne poursuiuit la deliurâ-
ce des Peres, qui furent conduits à Douure, & de là passerent en France, & se retirerent en leur College d'Amiens, après auoir esté neuf mois & demy entre les mains des Anglois.

Le sieur de la Motte arriua aussi au mesme temps en Angleterre, dâs vn vaisseau qui estoit de la Bermude, ayant passé aux Virgines. Il fut pris en son vaisseau, & arresté, mais deliuré par l'entremise de Monsieur du Biseau, pour lors Ambassadeur du Roy en Angleterre.

La Sauffaye
enuoyé à
Londres,
pour faire
rendre le
vaisseau du
sieur de la
Motte.

Madame de Guercheuille ayant aduis de tout cecy, enuoya la Sauffaye à Londres, pour solliciter la restitution du nauire, & fut tout ce que l'on peut retirer pour lors. Trois François moururent à la Virginie, & 4. y resterent, pendât qu'on travailloit à leur deliurâce.

Les Peres y baptiserent 30. petits enfans, excepté trois, qui furent baptisez en necessité.

Ceste en-
treprise fai-
ue de plu-
sieurs mal-
heurs.

Il faut aduoüer que ceste entreprise fut trauersee de beaucoup de malheurs, qu'on eüst bien peu eüter au commencement, si Madame de Guercheuille eüst donné trois mil six cents liures au sieur de Mons, qui desiroit auoir l'habitation de Quebec, & de toute autre chose. l'en portay parole deux ou trois fois au R. P. Coton, qui mesnageoit cét affaire, lequel eüst bien desiré que le traicté se fust fait avec de moindres conditions, ou par d'autres moyens, qui ne pouuoit estre à l'auantage dudit sieur de Mons, qui fut le sujet pourquoy rien ne se fit, quoy que ie ptusse représenter audit Pere, avec les auantages qu'il pourroit auoir en la
conuersion

conuerſion des infideles, que pour le commerce & trafic qui ſy pouuoit faire par le moyen du grand fleuue Sainct Laurent, beaucoup mieux qu'en l'Acadie, mal aiſée à conſeruer, à cauſe du nombre infiny de ſes ports, qui ne ſe pouuoient garder que par de grandes forces; ioint que le terroir y eſt peu peuplé de Sauuages, qui pour leur petit nombre ne pouuoient pas penetrer par ces lieux dans les terres, où eſtoient des habitans ſedentaires, comme on pourroit faire par ladite riuere Sainct Laurent, pluſtoſt qu'aux coſtes d'Acadie.

D'auantage, que l'Anglois qui faiſoit alors ſes peſches en quelques iſles eſloignées de 13. à 14. lieues de l'iſle des monts deſerts, qui eſt l'entrée de la riuere de Pemeteoet, feroit ce qu'il pourroit pour les endommager, pour eſtre proche du port Royal & autres lieux. Ce que pour lors ne ſe pouuoit eſperer à Quebec, où les Anglois n'auoient aucune cognoiſſance. Que ſi ladite Dame de Guercheuille euſt en ce temps là entré en poſſeſſion de Quebec, on ſe fuſt peu aſſeuré que par la vigilance des Peres leſuites, & les inſtructions que ie leur pouuois donner, le pays ſe fuſt beaucoup mieux accommodé, & l'Anglois ne l'euftrouué dénué de viures & d'armes, & ne ſ'en fuſt emparé, comme il a fait en ces dernières guerres. Ce qu'il a fait par l'induftrie de quelques mauuais François, ioint qu'à lors leſdits Peres n'auoient avec eux aucun homme pour conduire leur affaire, excepté la Sauſfaye, peu experimenté en la cognoiſſance des lieux. Mais on a beau dire & faire, on ne peut euiſter ce qu'il plaiſt à Dieu de diſpoſer.

Voila comme les entreprises qui se font à la haste, & sans fondement, & faites sans regarder au fonds de l'affaire, reüfissent tousiours mal.

Seconde entreprise du Sieur de Mons. Conseil que l'Authheur luy donne. Obtiens Commission du Roy. Son parlement. Bastimens que l'Authheur fait au lieu de Québec. Crieries contre le Sieur de Mons.

CHAPITRE II.

Retournons & poursuiuons la seconde entreprise du Sieur de Mons, qui ne perd point courage, & ne veut demeurer en si beau chemin. Le R. P. Coton ayant refusé de conuenir avec luy des 3600. liures, il me discourut particulièrement de ses desseins. Je le conseillay, & luy donnay aduis de s'aller loger dans le grand fleuue Saint Laurent, duquel i'auois vne bonne cognoissance par le voyage que j'y auois fait, luy faisant goster les raisons pourquoy il estoit plus à propos & conuenable d'habiter ce lieu qu'aucun autre. Il sy résolut; & pour cét effect il en parle à sa Majesté, qui luy accorde, & luy donne Commission de s'aller loger dans le pays. Et pour en supporter plus facilement la despense, interdît le trafic de pelleterie à tous ses subjects, pour vn an seulement.

Pour cét effect il fait equiper 2. vaisseaux à Honneur, & me donna sa lieu-tenance au pays de la nouvelle France l'an 1608. Le Pont Graué prit le deuant pour aller à Tadoussac, & moy après luy dans vn vais-

Conseil que
l'Authheur
donne au
Sieur de
Mons.

Obtiens
commissio
du Roy.

Voyage de
l'Authheur.

seau chargé des choses nécessaires & propres à vne habitation. Dieu nous fauorisa si heureusement, que nous arriuasmes dans ledit fleuve au port de Tadoussac; auquel lieu ie fais descharger toutes nos commoditez, avec les hommes, manouuiers, & artisans, pour aller à mont ledit fleuve trouuer lieu commode & propre pour habiter. Trouuant vn lieu le plus estroit de la riuere, que les habitans du pays appellent Quebec, j'y fis bastir & edifier vne habitation, & défricher des terres, & faire quelques jardinages. Mais pendant que nous trauaillons avec tant de peine, voyons ce qui se passe en France pour l'execution de ceste entreprise.

Fait bastir à
Quebec.

Le Sieur de Mons qui estoit demeuré à Paris pour quelques siennes affaires, & esperant que sa Majesté luy continueroit sadite Commission, il ne demeura pas beaucoup en repos que l'on ne crie plus que iamais qu'il faut aller au Conseil. Les Bretons, Basques, Rochelois & Normands renouellent les plaintes; & estans ouïs de ceux qui les veulent fauoriser, disent que c'est vn peuple, c'est vn bien public. Mais l'on ne recognoist pas que ce sont peuples enuieux, qui ne demandēt pas leur bien, ains plustost leur ruine, comme il se verra en la suite de ce discours.

Quoy que c'en soit, voila pour la seconde fois la Commission reuouquée, sans y pouuoir remedier. Il s'en faudra retourner de Quebec au printemps prochain; de sorte que qui plus y aura mis, plus y aura perdu, comme sera sans doute ledit Sieur de Mons, lequel me m'escriuit ce qui s'estoit passé, qui me donna sujet de retourner en France voir ces remuemens, &

comme l'habitation demeroit au sieur de Mons, qui en conuint quelque temps de là avec ses associez; lequel cependant la met entre les mains de quelque marchand de la Rochelle, à certaines cōditions, pour leur seruir de retraite à retirer leurs marchandises, & traicter avec les Sauuages. C'estoit en ce temps là que ie fis l'ouuerture aud. Reuerend Pere Coron, pour Madame de Guercheuille, si elle le vouloit auoir, ce qui ne se pût, comme i'ay dit cy-dessus, puis que la traicte estoit permise, iusques à ce qu'il renouuellast vne autre commission, qui apporté vn meilleur reglement que par le passé.

L'Authour
represente
au sieur de
Mons son
hyuernement
en la
nouuelle
F.ance.

I'allay trouuer le Sieur de Mons, auquel ie representay tout ce qui s'estoit passé en nostre hyuernement, & ce que i'auois peu cognoistre & apprendre des commoditez que l'on pouuoit esperer dans le grand fleuue Sainct Laurent, qui m'occasionna de voir sa Majesté pour luy en faire particulièrement le recit, auquel elle y prit grand plaisir. Cependant le sieur de Mons porté d'affection d'embrasser cēt affaire à quelque prix que ce fust, fait derechef ce qu'il peut pour auoir nouuelle commission. Mais ses enuieux, au moyen de la faueur, auoient mis si bon ordre, que son trauail fut en vain. Ce que voyant, pour le desir qu'il auoit de voir ses terres & peuples, il ne laissa, sans commission, de vouloir continuer l'habitation, & voir & recognoistre plus particulièrement dedans des terres à mont ledit fleuue. Et pour l'execution de ceste entreprise, il fait equiper avec la Societé des vaisseaux, comme font plusieurs autres, à qui le trafic n'estoit pas interdir, qui couroient sur

Le sieur de
Mons pour
suir vne
nouuelle
commissio.

Mais les en-
uieux des
bien le pri-
nent des
moyens de
l'obuenir.

nos brisées, qui emporterent le lucre des peines de
nostre travail, sans qu'ils voulussent contribuer à ses
entreprises.

Les vaisseaux estans prests, le Pont Graué & moy
nous embarquasmes pour faire ce voyage l'an 1610.
avec artifans & autres manouuriers, & fusmes trauer-
sez de mauuais temps. Arriuans au port de Tadoussac,
& de là à Quebec, nous y trouuasmes chacun en
bonne disposition.

Premier que passer plus outre, j'ay pensé qu'il ne
seroit hors de sujet de descrire la description de la
grande riuere, & de quelques descouertes que j'ay
faites à mont ledit fleuve Saint Laurent, de sa beau-
té & fertilité du pays, & de ce qui s'est passé és guer-
res contre les Hurquois.

Embarquement de l'Auteur pour aller habiter la grande riuere Saint Laurent. Description du port de Tadoussac. De la riuere de Saguenay. De l'Isle d'Orleans.

CHAPITRE III.



Près auoir raconté au feu Roy tout ce que i'auois veu & descouuert, ie m'embarquay pour aller habiter la grande riuere Saint Laurent, au lieu de Quebec, comme Lieutenant pour lors du sieur de Mons. Je partis de Honnesleur le 13. d'Auil 1608. & le 3. de Iuin arriuasmes deuant Tadoussac, distant de Gaspé 80. ou 90. lieues, & mouillasmes l'anchre à la rade du port de Tadoussac, qui est à vne lieuë du port, qui est comme vne ancre à l'entrée de la riuere du Saguenay, où il y a vne marée fort estrange pour la viffesse, où quelquefois se leuent des vents impetueux qui aminent de grandes froidures. L'on tient que ceste riuere a 45. ou 50. lieues du port de Tadoussac iusques au premier sault, qui vient du nord norouest. Ce port est petit, & n'y pourroit qu'environ 20. vaisseaux. Il ya de l'eau assez, & est à l'abry de la riuere de Saguenay, & d'vne petite isle de rochers qui est presque coupée de la mer. Le reste sont montagnes hautes esleuées, où il y a peu de terre, sinon rochers & sables remplis de bois, comme sapins & bouleaux. Il ya vn petit estang proche du port renfermé de montagnes ceuertes de bois. A l'entrée sont deux pointes, l'vne du costé du surouest, contenant près d'vne lieuë en la mer, qui s'appelle la pointe

Port de Tadoussac, & sa description.

au
ten
an
qu
gu
che
I
ven
vin
de 8
my
les d
les s
leau
blan
qu v
pôt
uerse
affair
long
tous
Ie f
guena
fonde
l'entré
d'eau
imperu
fort de
sapins
en des
couran

aux Alloüettes; & l'autre du costé du nordouest, con-
 tenant demy quart de lieuë, qui s'appelle la pointe
 aux roches. Les vents du sud suest frappent dans le port,
 qui ne sont point à craindre, mais bien celuy du Sa-
 guenay. Les deux pointes cy dessus nommées, asse-
 chent de basse mer.

Pointe aux
 Alloüettes.

Pointe aux
 Rochers.

En ce lieu y auoit nôbre de Sauvages, qui y estoient
 venus pour la traicte de pelleterie, plusieurs desquels
 vindrent à nôtre vaisseau avec leurs canaux, qui sont
 de 8. ou 9. pas de long, & environ vn pas, ou pas & de-
 my de large par le milieu, & vont en diminuant par
 les deux bouts. Ils sont fort subiects à tourner si on ne
 les sçait bié gouverner, & sont faits d'escorce de bou-
 leau, renforcez par dedans de petits cercles de cedre
 blanc, bien proprement arrangez, & sont si legers,
 qu'vn homme en porte aisément vn. Chacun peut
 porter la pesanteur d'vne pipe. Quand ils veulent tra-
 uerser la terre pour aller en quelque riuere où ils ont
 affaire, ils les portent avec eux. Depuis Choüacoet le
 long de la coste iusques au port de Tadoussac, ils sont
 tous semblables.

Nombre de
 Sauvages
 venus près
 de port à
 cause des
 pelleteries.

Canaux de
 Sauvages
 comment
 faits.

Je fus visiter quelques endroits de la riuere du Sa-
 guenay, qui est vne belle riuere, & d'vne grande pro-
 fondeur, comme de 80. & 100. brasses. A 50. lieuës de
 l'entrée du port, comme dit est, y a vn grand fault
 d'eau, qui descend d'vn fort haut lieu, & de grande
 imperuosité. Il y a quelques isles dedans ceste riuere
 fort desertes, n'estans que rochers, couuertes de petits
 sapins & bruyeres. Elle contient de large demie lieuë
 en des endroits, & vn quart en son entrée, où il y a vn
 courant si grand, qu'il est trois quarts de marée couru

Riuere de
 Saguenay

Isles d'en-
 près ceste
 riuere sont
 fort des-
 tes.

dedans la riuere, qu'elle porte encores hors: & en route la terre que j'y aye veüe, ce ne sont què monragnes & promontoires de rochers, la plus-part couuerts de sapins & bouleaux; terre fort mal plaisante, tant d'un costé que d'autre: en fin ce sont de vrais deserts inhabitez. Allant chasser par les lieux qui me sembloient les plus plaisans, ie n'y trouuois que de petits oiselets, comme arondelles, & quelques oiseaux de riuere, qui y viennent en esté; autrement il n'y en a point, pour l'excessiue froidure qu'il y fait. Ceste riuere vient du norouest.

Rapport des
Sauuages à
l'Auteur.

Les Sauuages m'ont fait rapport qu'ayans passé le premier fault ils en passent huit autres, puis vont vne journée sans en trouuer, & derechef en passent dix autres, & vont dans vn lac, où ils font trois iournées, & en chacune ils pouuent faire à leur aise dix lieües en montant. Au bout du lac y a des peuples qui vivent errans; & trois riuieres qui se deschargent dans ce lac, l'vne venât du nord, fort proche de la mer, qu'ils tiennent estre beaucoup plus froide que leur pays; & les autres deux d'autres costes par dedans les terres, où il y a des peuples Sauuages errans, qui ne vivent aussi que de la chasse, & est le lieu où nos Sauuages vont porter les marchandises que nous leur donnons pour traicter les fourrures qu'ils ont, comme castors, martres, loups ceruiers, & loutres, qui y sont en quantité, & puis nous les apportent à nos vaisseaux. Ces peuples Septentrionaux disent aux nostres qu'ils voyent la mer salée; & si cela est, comme ie le tiens pour certain, ce ne doit estre qu'un gouffre qui entre dans les terres par les parties du nord. Les Sauuages disent qu'il

Peuples qui
vivent er-
rans, & ne
se nourris-
sent que de
la chasse.

Voyent la
mer salée.

du no
aux Li
che de
y a deu
aux Sa
la coste
ce à la r
de la riu
vn autre
du cap I
de ance
de basse
Elle est

qu'il peut y auoir de la mer du nord au port de Tadoussac 40. à 50. iournées, à cause de la difficulté des chemins, riuieres, & pays qui est fort montueux, où la plus grande partie de l'année y a des neges. Voila au vray ce que j'ay appris de ce fleuue. I'ay souuent désiré faire ceste descouuerte, mais ie ne l'ay peu faire sans les Sauvages, qui n'ont voulu que j'allasse avec eux, ny aucuns de nos gens; toutesfois ils me l'auoiét promis.

*Descouuerte de l'isle aux Lievres. De l'isle aux Couldres:
& du sault de Montmorency.*

CHAPITRE IIII.

LE partis de Tadoussac pour aller à Quebec, & passasmes près d'une isle qui s'appelle l'isle aux Lievres, distante de 6. lieues L'isle aux Lievres. dudit port, & est à deux lieues de la terre du nord, & à près de 4. lieues de la terre du sud. De l'isle aux Lievres, nous fusmes à vne petite riuere qui affeche de basse mer, où à quelque 700. à 800. pas dedans y a deux sauts d'eau. Nous la nommasmes la riuere Riuere aux Saulmons. aux Saulmons, à cause que nous y en prismes. Costoyant la coste du nord, nous fusmes à vne pointe qui aduance à la mer, qu'auons nommé le cap Dauphin, distant Cap Dauphin. de la riuere aux Saulmons trois lieues. De là fusmes à vn autre cap que nommasmes le cap à l'Angle, distant Cap à l'Angle. du cap Dauphin 8. lieues. Entre les deux y a vne grande de ance, où au fonds y a vne petite riuere qui affeche de basse mer, & peut tenir environ lieue & demie. Elle est quelque peu vnite, venant en diminuant par

les deux bouts. A celuy de l'ouest y a des prairies & pointes de rochers, qui aduancent quelque peu dans la riuere: & du costé du surouest elle est fort battuerie, toutesfois assez agreable, à cause des bois qui l'environnent, distante de la terre du nord d'environ demie lieuë, où il y a vne petite riuere qui entre assez auant dedans les terres, & l'auons nommée la riuere platte, ou malle baye, d'aurant que le traüers d'icelle la marée y court merueilleusement: & bien qu'il face calme, elle est tousiours fort emeüe, y ayant grande profondeur: mais ce qui est de la riuere est plat, & y a force rochers en son entrée, & autour d'icelle. De l'isle aux Couldres costoyans la coste, fusmes à vn cap, que nous auons nommé le cap de Tourmente, qui en est à sept lieues, & l'auons ainsi appellé, d'aurant que pour peu qu'il face de vent, la mer y esleue comme si elle estoit pleine. En ce lieu l'eau commence à estre douce. De là fusmes à l'isle d'Orleans, où il y a deux lieues, en laquelle du costé du sud y a nombre d'isles, qui sont basses, couuertes d'arbres, & fort agreables, remplies de grandes prairies, & force gibbier, contenans à ce que j'ay peu iuger, les vnes deux lieues, & les autres peu plus ou moins. Autour d'icelles y a force rochers, & bases fort dangereuses à passes, qui sont esloignez d'environ deux lieues de la grande terre du sud. Toute ceste coste, tant du nord, que du sud, depuis Tadoussac, iusques à l'isle d'Orleans, est terre montueuse, & fort mauuaise, où il n'y a que des pins, sapins, & bouleaux, & des rochers tres-mauuais, & ne scauroit on aller en la plus-part de ces endroits.

Or nous rangeasmes l'isle d'Orleans du costé du

L'isle aux
Couldres.

L'isle d'Or-
leans.

fu
du
lie
dr
la
fo
ro
qu
enc
con
C
de l
Au
que
d'vn
desc
haur
te à
mon

sud, distante de la grande terre vne lieue & demie; & du costé du nord demie lieue, contenant de long six lieues, & de large vne lieue, ou lieue & demie par endroits. Du costé du nord elle est fort plaisante, pour la quantité des bois & prairies qu'il y a, mais il y fait fort dangereux passer, pour la quantité de pointes & rochers qui sont entre la grand terre & l'isle, où il y a quantité de beaux chesnes, & des noyers en quelques endroits, & à l'emboucheure des vignes & autres bois comme nous auons en France.

Ce lieu est le commencement du beau & bon pays de la grande riuere, où il y a de son entrée 120. lieues. Au bout de l'isle y a vn torrent d'eau du costé du nord, que j'ay nommé le sault de Montmoreney, qui vient d'un lac qui est enuiron dix lieues dedans les terres, & descend de dessus vne coste qui a près de 25. toises de haut, au dessus de laquelle la terre est vnie & plaisante à voir, bien que dans le pays on voye de hautes montagnes, qui paroissent de 15 à 20. lieues.

Qij

Arrivée de l'Autheur à Quebec, où il fit ses logemens. Forme de viure des Sauvages de ce pays là.

CHAPITRE V.

DE l'isle d'Orleans iulques à Quebec y a vne lieuë, & y arriuay le 3. Iuillet, où estant, ie cherchay lieu propre pour nostre habitation: mais ie n'en peus trouuer de plus cōmode, ny mieux scituë que la pointe de Quebec, ainsi appellé des Sauvages, laquelle estoit réplie de noyers & de vignes. Aussi tost, j'employay vne partie de nos ouuriers à les abbatre, pour y faire nostre habitation, l'autre à scier des aix, l'autre à fouïller la caue, & faire des fossez, & l'autre à aller querir nos commoditez à Tadoussac avec la barque. La premiere chose que nous fistmes fut le magazin pour mettre nos viures à couuert, qui fut promptement fait par la diligence d'vn chacun, & le soin que j'en eu. Proche de ce lieu est vne riuere agreable, où anciennement hyuerna Jacques Cartier.

Pendant que les Charpentiers, Scieurs d'aix, & autres ouuriers traualloient à nostre logement, ie fis mettre tout le reste à défricher autour de l'habitation, afin de faire des iardinages pour y semer des grains & graines, pour voir comme le tout succederoit, d'autant que la terre paroïssoit fort bonne.

Cependant quantité de Sauvages estoient cabannez proche de nous, qui faisoient pesche d'anguilles, qui commencent à venir comme au 15. de Septembre,

*L'Autheur
fait défricher le lieu
de leur demeure.*

&
se
luy
gra
po
les,
mo
au c
cha
les r
leur
aux
trou
les e
parti
T
ils so
& ma
urent
leur e
choses
assez
sur ce
en eux
teurs,
avec r
sez, m
de loy,
faulles
cerem
qu'ils a

& finit au 15 Octobre. En ce temps tous les Sauvages se nourrissent de ceste manne, & en font secher pour l'hyuer iusques au mois de Feurier, que les neges sont grandes, comme de deux pieds & demy, & trois pieds pour le plus, qui est le temps que quand leurs anguilles, & autres choses qu'ils font chercher, sont accommodées, ils vôt chasser aux castors, où ils sont iusques au commencement de l'auuier. Ils ne firent pas grand chasse de castors, pour estre les eautés trop grandes, & les riuieres desbordées, ainsi qu'ils nous dirent. Quand leurs anguilles leur faillent, ils ont recours à chasser aux ellans & autres bestes sauuages, qu'ils peuuent trouuer en attendant le printemps, où j'eus moyen de les entretenir de plusieurs choses. Je consideray fort particulièrement leurs coustumes.

Sauuages se nourrissent de manne.

Temps de leurs chasses.

Tous ces peuples patissent tant, que quelquefois ils sont contrains de viure de certains coquillages, & manger leurs chiens, & peaux, dequoy ils se couurent contre le froid. Qui leur monstreroit à viure, & leur enseigneroit le labourage des terres, & autres choses, ils apprendroient fort bien: car il s'en trouue assez qui ont bon iugement, & respondent à propos sur ce qu'on leur demande. Ils ont vne meschanceté en eux, qui est d'vsér de vengeance, d'estre grands menteurs, & ausquels il ne se faut pas trop asseuer, sinon avec raison, & la force en la main. Ils promettent assez, mais ils tiennent peu, la plus-part n'ayans point de loy, selon que j'ay peu voir, avec tout plein d'autres faulses croyances. Je leur demanday de quelle sorte de ceremonies ils vsoient à prier leur Dieu; ils me dirent qu'ils n'en vsoient point d'autres, sinon qu'un chascun

Ces peuples patissent fort.

Ils sont capables d'apprendre.

Sont vindicatifs, & menteurs.

Temps de leurs prières.

le prioit en son cœur comme il vouloit. Voila pourquoy il n'y a aucune loy parmy eux, & ne sçauent que c'est d'adorer & prier Dieu, viuās comme bestes bruttes; mais ie croy qu'ils seroient bien tost reduits au Christianisme, si on habitoit & cultiuoit leur terre, ce que la plus part desirent. Ils ont parmy eux quelques Sauvages qu'ils appellent Pilotois, qu'ils croyent parler au diable visiblement, leur disant ce qu'il faut qu'ils fassent, tant pour la guerre, que pour autres choses; & si les leur commandoiet qu'ils allassent mettre en execution quelque entreprise, ils obeiroient aussi tost à son commandement. Comme aussi ils croyent que tous les songes qu'ils ont, sont veritables: & de fait, il y en a beaucoup qui disent auoir veu & songé choses qui aduiennent ou aduiendront. Mais pour en parler avec verité, ce sont visions diaboliques, qui les trompe & seduit. Voila tout ce que i'ay peu apprendre de leur croyance bestiale.

Sauuages
appelez
Pilotois.

Croyent au
diable.

Ont le
corps bien
proportionné.

Leurs habits.

Tous ces peuples sont bien proportionnez de leurs corps, sans difformité, & sont dispos. Les femmes sont aussi bien formées, potelées, & de couleur bazannée, à cause de certaines peintures dont elles se frotent, qui les fait paroistre oliuastres. Ils sont habillez de peaux: vne partie de leur corps est couuerte, & l'autre partie descouuerte: mais l'hyuer ils remedient à tout, car ils sont habillez de bonnes fourrures, comme de peaux d'eslan, loutres, castors, ours, loups marins, cerfs, & biches, qu'ils ont en quantité. L'hyuer quand les neiges sont grandes, ils font vne maniere de raquettes, qui sont grades deux ou trois fois plus que celles de France, qu'ils attachent à leurs pieds, & vont ainsi dans les

n
cl
v
ef
ui
se
lu
à l
qu
l'h
me
for
leu
des
esp
vser
P
me
tent
rur
puis
de te
desu
par
sent
pare
ou au
faire
Ils
leurs

neges, sans enfoncer: car autrement ils ne pourroient chasser, ny aller en beaucoup de lieux. Ils ont aussi vne façon de mariage, qui est, Que quand vne fille est en l'age de 14. ou 15. ans, & qu'elle a plusieurs seruitours, elle a compagnie avec tous ceux que bon luy semble: puis au bout de 5. ou 6. ans elle prend lequel il luy plaist pour son mary, & viuent ensemble iusques à la fin de leur vie: sinon qu'après auoir demeuré quelque temps ensemble, & elles n'ont point d'enfans, l'homme se peut démarier, & prendre vne autre femme, disant que la sienne ne vaut rien. Par ainsi les filles sont plus libres que les femmes.

Marchent
parmy les
neges avec
des raquet-
tes aux
pieds.

Leurs ma-
riages e-
straanges

Filles sont
plus libres
que les fe-
mes,

Depuis qu'elles sont mariées elles sont chastes, & leurs maris sont la plus part ialoux, lesquels donnent des presens aux peres ou parents des filles qu'ils ont espousées. Voila les ceremonies & façons dont ils viuent en leurs mariages.

Pour ce qui est de leurs enterremens, quand vn homme ou vne femme meurt, ils font vne fosse, où ils mettent tout le bien qu'ils ont, comme chaudieres, fourrures, haches, arcs, fleches, robes, & autres choses: puis ils mettent le corps dans la fosse, & le couurent de terre, & mettent quantité de grosses pieces de bois dessus, & vne autre debout, qu'ils peignent de rouge par en haut. Ils croyent l'immortalité des ames, & disent qu'ils vont se resiouir en d'autres pays, avec leurs parents & amis qui sont morts. Si ce sont Capitaines ou autres d'autorité, ils vôt après leur mort 3. fois l'an faire vn festin, chantans & dançans sur leur fosse. Ils sont fort craintifs, & apprehendent infiniment leurs ennemis, & ne dorment presque point en repos en

Leurs en-
terremens.

Entrent
sous leurs
vitanciles
avec le
corps,

Croyent
l'immorta-
lité des a-
mes.

quelque lieu qu'ils soient, bien que ie les assureasse tous les iours de ce qu'il m'estoit possible, en leur remonstrant de faire comme nous, sçauoir, veiller vne partie, tandis que les autres dormirôt, & chacun auoir ses armes prestes, comme celuy qui fait le guet, & ne tenir les songes pour verité, sur quoy ils se reposent. Mais peu leur seruoient ces remonstrances, & disoient que nous sçauions mieux nous garder de toutes ces choses qu'eux, & qu'avec le temps si nous habitons leur pays, ils le pourroient apprendre.

Semences de vignes plantées à Quebec par l'Autheur. Sa charité enuers les pauvres Sauvages..

CHAPITRE VI.

*L'Autheur
fait semer
du bled, &
planter des
vignes.*

LE premier Octobre ie fis semer du bled, & au 15. du seigle.

Le 3. du mois il fit quelques gelées blanches, & les fueilles des arbres commencerent à tomber au 15.

Le 24. du mois, ie fis planter des vignes du pays, qui vindrent fort belles. Mais après que ie fus party de l'habitation pour venir en France, on les gasta toutes, sans en auoir eu soin, ce qui m'affligea beaucoup à mon retour.

Le 18. de Novembre tomba quâtité de neiges, mais elles ne durèrent que deux iours sur la terre.

Le 5. Feurier il negea fort.

Le 20. du mois il apparut à nous quelques Sauvages qui estoient au delà de la riuere, qui erioient que

NOUS

nous les allasions secourir: mais il estoit hors de nostre puissance, à cause de la riuiere qui charrioit vn grand nombre de glaces. car la faim pressoit si fort ces pauures miserables, que ne sçachans que faire, ils se resolurent de mourir, hommes, femmes, & enfans, ou de passer la riuiere, pour l'esperâce qu'ils auoient que ie les assisterois en leur extrême-nécessité. Ayant donc prins ceste resolutiō, les hommes & les femmes prendrent leurs enfans, & se mirent en leurs canaux, pensans gagner nostre coste par vne ouuerture de glaces que le vent auoit faite: mais ils ne furent si tost au milieu de la riuiere, que leurs canaux furent prins & brisez entre les glaces en mille pieces. Ils firent si bien qu'ils se jetterent avec leurs enfans, que les femmes portoient sur leur dos, dessus vn grand glaçon. Comme ils estoient là dessus, on les entendoit crier, tant que c'estoit grand piñié, n'esperans pas moins que de mourir. Mais l'heur en voulut tant à ces pauures miserables, qu'une grande glace vint choquer par le costé de celle où ils estoient, si rudement, qu'elle les jetta à terre. Eux voyans ce coup si fauorable, furent à terre avec autant de ioye que iamais ils en receurent, quelle grande famine qu'ils eussent eu. Ils s'en vindrent à nostre habitation si maigres & défaits, qu'ils sembloient des anatomies, la plus-part ne se pouuans soutenir. Je m'estonnay de les voir, & de la façon qu'ils auoient passé, veu qu'ils estoient si foibles & debiles. Je leur fis donner du pain & des febves, mais ils n'eurent pas la patiécé qu'elles fussent cyites pour les manger. & leur prestay des escorces d'arbres pour couvrir leurs cabanes. Cōme ils se cabanoiet, ils aduiterēt

Misere de
ces peuples
en hyuer.

Charité de
l'Auteur
couuers ouuz

vne charongne qu'il y auoit près de deux mois que j'auois fait jeter pour attirer des regnards, dont nous en preniõs de noirs & de roux; comme ceux de France, mais beaucoup plus chargez de poil. Ceste charongne estoit vne truie & vn chien, qui auoient esté exposés durât la chaleur & le froid. Quand le temps s'adoucissoit, elle puoit si fort que l'on ne pouuoit durer auprès; neantmoins ils ne laisserent de la prendre & emporter en leur cabanne, où aussi tost ils la deuorerent à demy cuite, & iamais viande ne leur sembla de meilleur goust. L'enuoyay deux ou trois hommes les aduertir qu'ils n'en mágeassent point, s'ils ne vouloient mourir. Comme ils approcherent de leur cabanne, ils sentirent vne telle puanteur de ceste charongne à demy eschauffée, dont ils auoient chacun vne piécé en la main, qu'ils penserent rendre gorge, qui fit qu'ils n'y arrestèrent gueres. Je ne laissay pourtant de les accommoder selon ma puissance, mais c'estoit pour la quantité qu'ils estoient, & dans vn mois ils eussent bien mangé tous nos viures, s'ils les eussent eus en leur pouuoir, tant ils sont gloutons. Car quand ils en ont, ils ne mettent rien en reserue, & en font chere continuelle iour & nuit, puis après ils meurent de faim.

Ils firent encores vne autre chose aussi miserable que la premiere. I'auois fait mettre vne chienne au haut d'vn atbre, qui seruoit d'appast aux mottes & oiseaux de proye, où ie prenois plaisir, d'autât qu'ordinairement ceste charongne en estoit assaillie. Ces Sauvages furent à l'arbre, & ne pouuans monter dessus à cause de leur foiblesse, ils l'abbatirent, & aussi

Enleuent
vne charo-
gne puante,
qu'ils deu-
orerent.

Sont fort
gloutons.

Enleuent
vn chié qui
n'auoit que
la peau &
les os.

toft enleuerent le chien, où il n'y auoit que la peau & les os, & la reste puante & infecte, qui fut incontineré deuoré.

Voilà le plaisir qu'ils ont le plus souuent en hyuer: car en esté ils ont assez de quoy se maintenir, & faire des prouisions, pour n'estre assaillis de ces extremes necessitez, les riuieres abondantes en poisson, & chasse d'oiseaux, & autres bestes sauages. La terre est fort propre & bonne au labourage, s'ils vouloient prendre la peine d'y semer des bleds d'Inde, comme font tous leurs voisins Algomequins, Hurens, & Hiroquois, qui ne sont attaquez d'un si cruel assaut de famine, pour y sçauoir remedier par le soin & preuoyance qu'ils ont, qui fait qu'ils vivent heureusement au prix de ces Montaignets, Canadiens, & Souriquois, qui sont le long des costes de la mer. Les neges y sont 5. mois sur la terre, qui est depuis le mois de Decembre, iusques vers la fin d'Auril, qu'elles sont presque toutes fondües. Depuis Tadoussac iusques à Gaspé, cap Breton, isle de terre neufue, & grand baye, les glaces & neges y sont encores en la plus part des endroits iusques à la fin de May: auquel temps quelquefois l'entrée de la grande riuere est scellée de glaces, mais à Quebec il n'y en a point, qui montre vne estrange difference pour 120. lieues de chemin en longitude: car l'entrée de la riuere est par les 49. 50. & 51. degré de latitude, & nostre habitation par les 46. & demy. Pour ce qui est du pays, il est beau & plaissant, & apporte toutes sortes de grains & graines à maturité, y ayant de toutes les especes d'arbres que nous auons en nos forests par deçà, & quantité de fruits, bien

ils ont les
neges cinq
mois de
l'annee.

fruits y
viuent en
abondance.

Pesche de
poisson y
abonde.

qu'ils soient sauvages, pour n'estre cueiluez: comme noyers, cerisiers, pruniers, vignes, framboises, fraises, groiselles vertes & rouges, & plusieurs autres petits fruiçts qui y sont assez bons. Aussi y a-il plusieurs sortes de bonnes herbes & racines. La pesche de poisson y est en abondance dans les riuieres, où il y a quantité de prairies & gibbier, qui est en nombre infiny.

Le 8. d'Auril en ce temps les neges estoient toutes fonduës, & neantmoins l'air estoit encores assez froid iusques en May, que les arbres commencent à jeter leurs fueilles.

Partement de Quebec iusques à l'isle Saint Eloy, & de la rencontre que j'y fis des Sauvages Algomequins & O-chataiguins.

CHAPITRE VII.

Pour cét effect ie partis le 18. dudit mois, où la riuere commence à s'elargir quelquefois d'vne lieuë, & lieuë & demie en tels endroits. Le pays va de plus en plus en embellissant. Ce sont costaux en partie le long de la riuere, & terres vnies sans rochers que fort peu. Pour la riuere elle est dangereuse en beaucoup d'endroits, à cause des bancs & rochers qui sont dedans, & n'y fait pas bon nauiger, si ce n'est la sonde à la main. La riuere est fort abondante en plusieurs sortes de poisson, tant de ceux qu'auons par deçà, comme d'autres que n'auons pas. Le pays est tout couuert de grandes & hautes forests des mesmes sortes qu'auons vers

nostre habitatiō. Il y a aussi plusieurs vignes & noyers qui sont sur le bord de la riuere, & quantité de petits ruisseaux & riuieres, qui ne sont nauigeables qu'avec des canaux. Nous passasmes proche de la pointe Sainte Croix. Ceste pointe est de sable, qui aduançe quelque peu dans la riuere, à l'ouuert du norouest, qui bat dessus. Il y a quelques prairies, mais elles sont inondées des eautés à toutes les fois que viēt la plaine mer, qui pert de près de deux brasses & demie. Ce passage est fort dangereux à passer pour la quantité de rochers qui sont au trauers de la riuere, bien qu'il y aye bon achenal, lequel est fort tortu, où la riuere court comme en ras, & faut bien prédre le temps à propos pour le passer. Ce lieu a tenu beaucoup de gens en erreur, qui croyoient ne le pouuoir passer que de plaine mer, pour n'y auoir aucun achenal: maintenant nous auons trouué le contraire: car pour descendre du haut en bas, on le peut de basse mer: mais de monter, il seroit mal-aisé, si ce n'estoit avec vn grand vent, à cause du grand courant d'eau; & faut par necessité attendre vn tiers de flot pour le passer, où il y a dedans le courant 6. 8. 10. 12. 14 brasses d'eau en l'achenal.

Continuant nostre chemin, nous fusmes à vne riuere qui est fort agreable, distante du lieu de Sainte Croix de neuf lieues, & de Quebec 24. & l'auōs nommée la riuere Sainte Marie. Toute ceste riuere depuis Sainte Croix est fort plaisante & agreable.

Continuant nostre route, ie fis rencontre de deux ou trois cents Sauvages, qui estoient cabannez proche d'vne petite isle appellée S. Eloy, distante de Sainte Marie d'vne lieue & demie, & là les fusmes reco-

Pointe de
S. Croix.

Riuere de
Sainte Ma-
rie fort a-
greable.

Isle des
Eloy.

Sauuages
Ochate-
guins & Al-
goume-
quins:

gnoistre, & trouuastes que c'estoit des nations de Sauuages appelez Ochateguins & Algoumequins, qui venoient à Quebec, pour nous assister aux decouuertes du pays des Hiroquois, contre lesquels ils ont guerre mortelle, n'espargnant aucune chose qui soit à eux.

Leur chef.

Après les auoir recognus, ie fus à terre pour les voir, & m'enquis qui estoit leur chef. Ils me dirēt qu'il y en auoit deux, l'vn appellé Yroquet, & l'autre Ochasteguin, qu'ils me monstrent: & fus en leur cabane, où ils me firent bonne reception, selon leur coustume. Je commençay à leur faire entendre le sujet de mon voyage, dont ils furent fort resiouis; & après plusieurs discours ie me retiray. Quelque temps après ils vindrent à ma chaloupe, où ils me firent present de quelque pelletterie, en me monstrant plusieurs signes de resiouissance, & de la fen retournerent à terre.

Les deux
chefs vien-
ent trouuer
l'Auteur.

Le lendemain les deux chefs s'en vindrēt me trouuer, où ils furent vne espace de temps sans dire mot, en songeant & petunant tousiours. Après auoir bien pensé, ils commencerent à haranguer hautement à tous leurs compagnons qui estoient sur le bord du riage avec leurs armes en la main, escoutans fort ententiuellement ce que leurs chefs leur disoient, sçauoir, Qu'il y auoit près de dix lunes, ainsi qu'ils comptent, que le fils d'Yroquet m'auoit veu, & que ie luy auois fait bonne reception, & desirions les assister contre leurs ennemis, avec lesquels ils auoient des long temps la guerre, pour beaucoup de cruautéz qu'ils auoient exercées contre leur nation, souz pretexte d'amitié; & qu'ayans tousiours depuis desiré la vengeance, ils

auo
uier
& q
auo
leur
droi
gens
ge, s
Hiro
tour
que r
tous e
resiou
buses,
jettere
palem
Ap
leur pl
bitatio
qu'ils p
que d'a
des arm
me on l
n'estoit
& si j'e
se de ma
les leur n
& que ia
c'estoit le
qui le di
l'ocasio
chose qu

auoient sollicité tous les Sauvages sur le bord de la ri-
 uiere, de venir à nous, pour faire alliance avec nous,
 & qu'ils n'auoient iamais veu de Chrestiens, ce qui les
 auoit aussi meus de nous venir voir, & que d'eux & de
 leurs compagnons j'en ferois tout ainsi que ie vou-
 drois. Qu'ils n'auoient point d'enfans avec eux, mais
 gens qui scauoient faire la guerre, & pleins de coura-
 ge, sachans le pays & les riuieres qui sont au pays des
 Hiroquois, & que maintenant ils me prioient de re-
 tourner en nostre habitation, pour voir nos maisons:
 que trois iours après nous retournerions à la guerre
 tous ensemble: & que pour signe de grande amitié &
 reconnaissance ie fisse tirer des mousquets & harque-
 buses, & qu'ils seroient fort satisfaits: ce que ie fis. Ils
 jetterent de grands cris avec estonnement, & princi-
 palement ceux qui iamais n'en auoient ouy ny veus.

Sujet pour
 quoy ils le
 veulēt voir.

Veulēt en-
 rendre les
 coups de
 mousquets,
 & d'harque-
 buses.

Après les auoir ouïs, ie leur fis response, que pour
 leur plaire, ie desirois bien m'en retourner à nostre ha-
 bitation, pour leur donner plus de contentement, &
 qu'ils pouuoient iuger que ie n'auois autre intention
 que d'aller faire la guerre, ne portant avec moy que
 des armes, & non des marchandises pour traicter, com-
 me on leur auoit donné à entendre. Que mon desir
 n'estoit que d'accomplir ce que ie leur auois promis:
 & si j'eusse sceu qu'on leur eust rapporté quelque cho-
 se de mal, que ie tenois ceux là pour ennemis plus que
 les leur mesme. Ils me dirent qu'ils n'en croyoient rien,
 & que iamais ils n'en auoient ouy parler, neantmoins
 c'estoit le contraire: car il y auoit quelques Sauvages
 qui le dirent aux nostres. Je me contentay, attendant
 l'occasion de leur pouuoit monstrer par effect autre
 chose qu'ils n'eussent peu esperer de moy.

Response
 qu'il leur
 fait.

Retour à Quebec, & depuis continuation avec les Sauvages jusques au sault de la riviere des Hiroquois.

CHAPITRE VIII:

LE lendemain nous partismes tous ensemble pour aller à nostre habitation, où ils se resjouirent cinq ou six iours, qui se passerét en dances & festins, pour le desir qu'ils auoient que nous fussions à la guerre.

Arriuee du Pont avec des barques pleines d'hommes.

Le Pont vint aussi tost de Tadoussac avec deux petites barques pleines d'hommes, suiuant vne lettre où ie le priois de venir le plus promptement qu'il luy seroit possible.

Les Sauvages le voyans arriuer se resjouirent encore plus que deuant, d'autant que ie leur dis qu'il me donnoit des gens pour les assister, & que peut estre nous irions ensemble.

Le 28. du mois ie partis de Quebec pour assister ces Sauvages. Le premier Iuin arriuasmes à sainte Croix, distant de Quebec de 15. lieues, avec vne chaloupe equipée de tout ce qui m'estoit necessaire.

Parremont de l'Aurh. de Sainte Croix.

Le 3. de Iuin avec tous les Sauvages, & passasmes par les trois riuieres, qui est vn fort beau pays, remply de quantité de beaux arbres. De ce lieu à Sainte Croix y a 15. lieues. A l'entrée d'icelle riuere y a six isles, trois desquelles sont fort petites, & les autres de 15. à 1800. pas de long, qui sont fort platantes de bois. Et proche du lac Saint Pierre faisant environ deux lieues dans la riuere y a vn petit sault

fau
Ce
nur
don
vn l
on p
lacs
font
vn au
sa fou
fac. L
& dis
qui so
& qu'
necs.
sez esse
sapins
terre e
beaux
Con
Saint
trauers
conten
nort no
qui va d
de Suza
appelle
sont tres
que dor
Du costé
du lac, qu

fault d'eau, qui n'est pas beaucoup difficile à passer. Ce lieu est par la hauteur de 46. degrez quelques minutes moins de latitude. Les Sauvages du pays nous donnerent à entendre, qu'à quelques iournees il y a vn lac par où passe la riuere, qui a dix iournees, & puis on passe quelques sauts, & après encore 3. ou 4. autres lacs de 5. ou 6. iournees: & estans paruenus au bout, ils font 4. ou 5. lieues par terre, & entrent derechef dans vn autre lac, où le Saguenay prend la meilleure part de sa source. Les Sauvages viennent dudie lieu à Tadoussac. Les trois riuieres vont 20. iournees des Sauvages; & disent qu'au bout d'icelle riuere il y a des peuples qui sont grands chasseurs, n'ayás de demeure arrestée, & qu'ils voyent la mer du nord en moins de six iournees. Ce peu de terre que i'ay veu est sablonneuse, assez esleuée en costaux, chargée de quantité de pins & sapins sur le bord de la riuere: mais entrant dans la terre enuiron vn quart de lieue, les bois y sont tres-beaux & clairs, & le pays vny.

Continuant nostre route iusques à l'entrée du lac Lac de S. Pierre, où est vn lieu fort plaisant. Saint Pierre, qui est vn pays fort plaisant & vny, & trauersant le lac à 2. 3. & 4. brasses d'eau, lequel peut contenir de long 8. lieues, & de large 4. Du costé du nord nous veismos vne riuere qui est fort agreable, qui va dans les terres 50. lieues, & l'ay nommée sainte Suzanne: & du costé du sud il y en a deux, l'vne Riuieres de sainte Suzanne, & de Genes. appellée la riuere du Pont, & l'autre de Genes, qui sont tres-belles, & en beau & bon pays. L'eau est presque dormante dans le lac, qui est fort poissonneur. Du costé du nord il paroist des terres à 12. ou 15. lieues du lac, qui sont vn peu montueuses. L'ayant trauersé,

nous passasmes par vn grand nombre d'isles, qui sont de plusieurs grandeurs, où il y a quantité de noyers, & vignes, & de belles prairies, avec force gibbier, & animaux sauvages, qui vont de la grand terre ausdites isles. La pescherie du poisson y est plus abondante qu'en aucun autre lieu de la riuere qu'eussions veu. De ces isles fufmes à l'entrée de la riuere des Hiroquois, où nous sejournasmes deux iours, & nous rafraichismes de bones venaisons, oiseaux & poissons, que nous donnoient les Sauvages, & où il s'esmeut entre eux quelque differend sur le sujet de la guerre, qui fut occasion qu'il n'y en eut qu'une partie qui se relolurent de venir avec moy, & les autres s'en retournerent en leur pays avec leurs femmes & marchandises, qu'ils auoient traictées.

Partant de ceste entrée de riuere (qui a enuiron 4. à 500. pas de large, & est fort belle, courant au sud) nous arriuasmes à vn lieu qui est par la hauteur de 45. degrez de latitude, à 22. ou 23. lieues des trois riuieres, Toute ceste riuere depuis son entrée iusques au premier fault, où il y a 15. lieues, est fort platte & enuironnée de bois, comme sont tous les autres lieux cy-dessus nommez, & des mesmes especes. Il y a neuf ou dix belles isles iusques au premier fault des Hiroquois, lesquelles tiennent enuiron lieue, ou lieue & demie, remplies de quantité de chesnes & noyers. La riuere tient en des endroits près de demie lieue de large, qui est fort poissonneusc. Nous ne trouuasmes point moins de 4. pieds d'eau. L'entrée du fault est vne maniere de lac où l'eau descend, qui contient enuiron trois lieues de circuit, & y a quelques prairies où il n'y

Riuere des
Hiroquois.

Premier
fault des
Hiroquois.

hal
a f
ste
les
au
pay
Au
que
à me
A
mes,
lieu,
cune
de im
tité d
d'eau
voya
vn ch
resolu
se que
les Sau
aitez.
dit cy-
nasmes
homm
Sauvag
allez de
Apré
en reto
Sauvag
Nous au

habite aucuns Sauvages, pour le sujet des guerres. Il y a fort peu d'eau au fault, qui court d'une grande vitesse, & quantité de rochers & cailloux, qui font que les Sauvages ne les peuvent surmonter par eau: mais au retour ils les descendent fort bien. Tout cedit pays est fort vny, remply de forests, vignes & noyers. Aucuns Chrestiens n'estoient encores paruenus iusques en cedit lieu, que nous, qui eusmes assez de peine à monter la riuere à la rame.

Aussi tost que ie fus arriué au fault, ie prins six hommes, & fusmes à teire voir si nous pourrions passer ce lieu, & fismes enuiron lieue & demie sans en voir aucune apparence, sinon vne eau courante d'une grande impetuosité, où d'un costé & d'autre y estoit quantité de pierres, qui sont fort dangereuses, & avec peu d'eau. Le fault peut contenir 600. pas de large. Et voyant qu'il estoit impossible couper les bois, & faire un chemin avec si peu d'hommes que i'auois, ie me résolus avec le conseil d'un chacun, de faire autre chose que ce que nous nous estions promis, d'autant que les Sauvages m'auoiét assuré que les chemins estoient aisez: mais nous trouuames le contraire, comme i'ay dit cy-dessus, qui fut l'occasion que nous en retour-nasmes en nostre chaloupe, où i'auois laissé quelques hommes pour la garder, & donner à entendre aux Sauvages quand ils seroient arriuez, que nous estions allez decouurir le long dudit fault.

Aprés auoir veu ce que desirions de ce lieu, en nous en retournant nous fismes rencontre de quelques Sauvages, qui venoient pour decouurir comme nous auions fait, qui nous dirent que tous leurs com-

Combien
ce fault
contient

Sauuages
arriuez à la
chaloupe
de l'Auith.

pagnons estoient arriuez à nostre chaloupe, où nous les trouuâmes fort contents & satisfaits de ce que nous allions de la façon sans guide; sinon que par le rapport de ce que plusieurs fois ils nous auoient fait.

Estant de retour, & voyât le peu d'apparence qu'il y auoit de passer le sault avec nostre chaloupe, cela m'affligea, & me donna beaucoup de des plaisir de m'en retourner sans auoir veu yn grand lac remply de belles isles, & quantité de beau pays, qui borne le lac où habitent leurs ennemis, comme ils me l'auoient figuré. Après auoir bien pensé en moy mesme, ie me ressolus d'y aller pour accomplir ma promesse, & le desir que i'auois, & m'embarquay avec les Sauuages dans leurs canaux, & prins avec moy deux hommes de bonne volonté. Car quand ce fut à bon escient que nos gens veirent que ie me deliberay d'aller avec leurs canaux, ils saignerent du nez, ce qui me les fit renuoyer à Tadoussac.

Ses gens ne
le veulent
suir.

L'Auteur
parle aux
Capitaines
des Sauua-
ges.

Aussi tost ie fus parler aux Capitaines des Sauua- ges, & leur donnay à entendre comme ils nous auoient dit le contraire de ce que j'auois veu au sault, sçauoir, qu'il estoit hors nostre puissance d'y pouuoir passer avec la chaloupe, toutesfois que cela ne m'empesche- roit de les assister comme ie leur auois promis. Ceste nouvelle les attrista fort, & voulurent prendre vne au- tre resolution: mais ie leur dis, & les y sollicitay, qu'ils eussent à continuer leur premier dessein, & que moy troisieme, ie m'en irois à la guerre avec eux dans leurs canaux, pour leur monstret que quant à moy ie ne voulois manquer de parole en leur endroit, bien que ie fusse seul, & que pour lors ie ne voulois forcer per-

Il les con-
sola.

lieue
qui f
Au
mes
hom
que p
comm
chers
trois à
le sault
estoit
pays v
barque

sonne de mes compagnons de s'embarquer, sinon ceux qui en auroient la volonté, dont j'en auois trouué deux, que ie menerois avec moy.

Ils furent fort contents de ce que ie leur dis, & d'entendre la resolution que j'auois, me promettant tousiours de me faire voir choses belles.

Partement du sault de la riuere des Hiroquois. Description d'un grand lac. De la rencontre des ennemis que nous fismes audit lac, & de la façon & conduite qu'ils vsent en allant attaquer les Hiroquois.

CHAPITRE IX.

LE partis dudit Saule de la riuere des Hiroquois le 2. Iuillet. Tous les Sauvages commencerent à apporter leurs canaux, armes & bagage par terre environ demie lieue, pour passer l'impetuosité & la force du sault, ce qui fut promptement fait.

Ausitost ils les mirent tous en l'eau, & deux hommes en chacun, avec leur bagage, & firent aller vn des hommes de chascun par terre environ 1. lieue & que peut contenir ledit sault, mais non si impetueux comme à l'entrée, sinon en quelques endroits de rochers qui barrent la riuere, qui n'est pas plus large de trois à quatre cents pas. Après que nous eusmes passé le sault, qui ne fut sans peine, tous les Sauvages qui estoient allez par terre, par vn chemin assez beau de pays vny, bien qu'il y aye quantité de bois, s'embarquerent dans leurs canaux. Les hommes que j'auois

Sen embarquerent avec les Sauvages.

furent aussi par terre, & moy par eau, dedans vn canau. Ils firent reueuë de tous leurs gens, & se trouua 24. canaux, où il y auoit 40. hommes. Après auoir fait leur reueuë, nous continuasmes le chemin iusques à vne isle qui tient trois lieues de long, remplie des plus beaux pins que j'eusse iamais veu. Ils firent la chasse, & y prirent quelques bestes sauuages. Passant plus outre enuiron trois lieues de là, nous y logeasmes pour prendre le repos la nuit ensuiuant.

Les Sauuages coupent du bois pour se mettre à couuert.

Incontinent vn chacun d'eux commença l'vn à couper du bois, les autres à prendre des escorces d'arbre pour couvrir leurs cabanes, pour se mettre à couuert: les autres à abbatre de gros arbres pour se barricader sur le bord de la riuiere autour de leurs cabanes; ce qu'ils sçauent si proprement faire, qu'en moins de deux heures cinq cents de leurs ennemis auroient bien de la peine à les forcer, sans qu'ils en fissent beaucoup mourir. Ils ne barricadent point le costé de la riuiere où sont leurs canaux arrangez, pour s'embarquer si l'occasion le requeroit.

Après qu'ils furent logez, ils enuoyerent trois canaux avec neuf bons hommes, comme est leur coustume, à tous leurs logemens, pour descouurer deux ou trois lieues s'ils n'apperceuroient rien, qui après se retirent. Toute la nuit ils se reposent sur la descouuerture des auant-coureurs, qui est vne tres-mauuaise coustume en eux: car quelquefois ils sont surpris de leurs ennemis en dormant, qui les assomment, sans qu'ils ayent le loisir de se mettre sur pieds pour se defendre.

Reconnoissant cela, ie leur remonstroi la faute

qu'ils faisoient, & qu'ils deuoient veiller, comme ils nous auoient veu faire toutes les nuits, & auoir des hommes aux aguets, pour escouter & voir s'ils n'ap- perceuroient rien; & ne point viure de la façon, comme bestes. Ils me dirent qu'ils ne pouuoient veiller, & qu'ils trauiilloient assez de iour à la chasse; d'autant que quand ils vont en guerre ils diuisent leurs trou- pes en trois, l'une pour la chasse séparée en plusieurs endroits, & l'autre pour faire le gros, qui sont tousiours armés: & l'autre partie en auant-coueurs, pour descouurir le long des riuieres, s'ils ne verront point quelque marque ou signal par où ayent passé leurs ennemis, ou leurs amis: ce qu'ils cognoissent par de certaines marques que les Chefs se donnent d'une nation à l'autre, qui ne sont tousiours semblables, s'aduertissans de temps en temps quand ils en changent; & par ce moyen ils recognoissent si ce sont amis ou ennemis qui ont passé. Les chasseurs ne chassent iamais de l'auant du gros, ny des auant-coueurs, pour ne donner d'allarme ny de desordre, mais sur la retraite & du costé qu'ils n'ap- prehendent leurs ennemis, & continuent ainsi iusques à ce qu'ils soient à deux ou trois iournees de leurs enne- mis, qu'ils vont de nuit à la destrobée, tous en corps, horsmis les coueurs, & le iour se retirent dans le fort des bois, où ils reposent, sans s'esgarer ny mener bruit, ni faire aucun feu, afin de n'estre apperceus, si par fortune leurs ennemis passoient, ny pour ce qui est de leur manger durant ce temps. Ils ne font du feu que pour se chauffer; & mangent de la farine de bled d'Inde mou- lue, qu'ils destremont avec de l'eau, comme bouillie;

Ils conseruēt ces farines pour leur necessité, & quand ils sont proches de leurs ennemis, ou quand ils sont retraitte après leurs charges, ils ne s'amusent à chasser, se retirant promptement.

Ont leur
Pilotois:

Comme ce
Pilotois les
abuse.

A tous leurs logemés ils ont leur Pilotois, ou Ostemouy (qui sont manieres de gens qui font les deuins, en qui ces peuples ont croyance) lequel fait vne cabanne entourée de petits bois, & la couure de sa robe. Après qu'elle est faite, il se met dedans en sorte qu'on ne le voit en aucune façon, puis prend vn des piliers de sa cabanne, & la fait bransler, marmotant certaines paroles entre ses dents, par lesquelles il dit qu'il inuoque le diable, & qu'il s'apparoist à luy en forme de pierre, & luy dit s'ils trouueront leurs ennemis, & s'ils en tueront beaucoup. Ce Pilotois est prosterné en terre, sans remuer, ne faisant que parler au diable; puis aussi tost se leue sur les pieds, en parlant & se tourmentant d'vne telle façon, qu'il est tout en eau, bien qu'il soit nud. Tout le peuple est autour de la cabanne assis sur leur cul comme des singes. Ils me disoient souuent que le branlement que ie voyois de la cabanne, estoit le diable qui la faisoit mouuoir, & non celuy qui estoit dedans, bien que ie veisse le contraire: car c'estoit (comme i'ay dit cy-dessus) le Pilotois qui prenoit vn des bâtons de sa cabanne, & la faisoit ainsi mouuoir. Ils me dirent aussi que ie verrois sortir du feu par le haut, ce que ie ne veis point. Ces drosses contrefont aussi leur voix grosse & claire, parlant en langage incogneu aux autres Sauvages; & quand ils la representent cassée, ils croyent que c'est le diable qui parle, & qui dit ce qui doit arriuer en leur guerre, & ce qu'il

qu'il faut qu'ils facent. Neantmoins tous ces garnimens qui font les deuins, de cent paroles n'en disent pas deux veritables, & vont abusans ces pauvres gens, ^{Sont fort menteurs, & abuseurs.} comme il y en a assez parmy le monde, pour tirer quelque dentree du peuple. Le leur remonstrois souvent que tout ce qu'ils faisoient n'estoit que folie, & qu'ils ne deuoient y adiouster foy.

Or après qu'ils ont sceu de leurs deuins ce qui leur doit succeder, les Chefs prennent des bâtons de la longueur d'un pied autât en nombre qu'ils sont, & signalent par d'autres vn peu plus grands, leurs Chefs: puis vont dans le bois, & esplanadent vne place de cinq ou six pieds en quarré, où le chef, comme Sergent-major, met par ordre tous ces bâtons comme bon luy semble; puis appelle tous ses compagnons, qui viennent tous armez, & leur montre le rang & ordre qu'ils deuront tenir lors qu'ils se battront avec leurs ennemis: ce que tous ces Sauvages regardent attentivement, remarquans la figure que leur chef a faite avec ces bâtons, & après se retirent de là, & commencent à se mettre en ordre, ainsi qu'ils ont veu lesdits bâtons, puis se meslent les vns parmy les autres, & retournent derechef en leur ordre, continuans deux ou trois fois, & font ainsi à tous leurs logemens, sans qu'il soit besoin de Sergent pour leur faire tenir leurs rangs, qu'ils scauent fort bien garder, sans se mettre en confusion. Voila la regle qu'ils tiennent à leur guerre. ^{Ce qu'ils font pour voir ce qui leur doit succeder.} ^{Regle qu'ils tiennent à la guerre.}

Nous partismes le lendemain, continuant nostre chemin dans la riuere jusques à l'entrée du lac. En icelle y a nôbre de belles isles, qui sont basses, remplies

de tres-beaux bois & prairies, où il y a quantité de gibbier, & chasse d'animaux, comme cerfs, daims, faons, chevreuls, ours, & autres sortes d'animaux qui viennent de la grand' terre ausdites isles. Nous y en prismes quantité. Il y a aussi grand nombre de castors tant en la riuiere, qu'en plusieurs autres petites qui viennent tomber dans icelle. Ces lieux ne sont habitez d'aucuns Sauvages, bien qu'ils soiēt plaifans, pour le sujet de leurs guerres, & se retirent des riuieres le plus qu'ils peuuent au profond des terres, afin de n'estre si tost surpris.

Le lendemain entra mes dans le lac, qui est de grande estenduë, comme de 50. ou 60. lieues; où j'y veis 4. belles isles, contenans 10. 12. & 15. lieues de long, qui autrefois ont esté habitées par les Sauvages, comme aussi la riuiere des Miroquois: mais elles ont esté abandonnées depuis qu'ils ont eu guerre les vns contre les autres: aussi y a-il plusieurs riuieres qui viennent tomber dedans le lac, enuironnées de nombre de beaux arbres, de mesmes especes que nous auons en France, avec force vignes, plus belles qu'en aucun lieu que j'eusse veu: force chataigniers, & n'en auois encores point veu que dessus le bord de ce lac, où il y a grande abondance de poisson de plusieurs especes. Entre autres y en a vn, appellé des Sauvages du pays *chaoufaron*, qui est de plusieurs longueurs: mais les plus grands contiennent, à ce que m'ont dit ces peuples, huit à dix pieds. J'en ay veu qui en contenoient 5. qui estoient de la grosseur de la cuisse, & auoient la teste grosse comme les deux poings, avec vn bec de deux pieds & demy de long, & a double rang de dents fort aiguës &

Riuieres des
Miroquois
abandon-
nées depuis
leurs guer-
res.

Poisson ap-
pellé cha-
oufaron.
Sa forme.

dangereuses. Il a toute la forme du corps tirant au brochet, mais il est armé d'escailles si fortes, qu'un coup de poignard ne les scauroit percer, & est de couleur de gris argenté. Il a aussi l'extrémité du bec comme un cochon. Ce poisson fait la guerre à tous les autres qui sont dans ces lacs & riuieres, & a vne industrie merueilleuse, à ce que m'ont assuré ces peuples, qui est, que quand il veut prendre quelques oiseaux, il va dedans des joncs ou roseaux, qui sont sur les riuers du lac en plusieurs endroits, & met le bec hors l'eau sans se bouger: de façon que lors que les oiseaux viennent se reposer sur le bec, pensans que ce soit un ronc de bois, il est si subtil, que serrant le bec qu'il tient entrouuert, il les tire par les pieds souz l'eau. Les Sauvages m'ont donné vne teste, dont ils font grand estat, disans que lors qu'ils ont mal à la teste, ils se saignent avec les dents de ce poisson à l'endroit de la douleur, qui se passe soudain.

Fait le grand
re aux au-
tres.

Continuant nostre route dans ce lac du costé de l'Occident, considerant le pays, ie vis du costé de l'Orient de fort hautes montagnes, où sur le sommet y auoit de la nege. Le m'enquis aux Sauvages si ces lieux estoient habitez. Ils me respondirent qu'ils n'y auoient que des Iroquois, & qu'en plusieurs lieux auoit de belles vallées, & campagnes fertiles en blés, & que j'en ay mangé au dit pays, avec infinité d'autres fruits; & que le lac alloit proche des montagnes, qui pouuoient estre éloignées de nous, de soixante jourz, de 15. lieues. En vne autre partie qui estoit moins haute que les premières, hors mis qu'il n'y auoit point de nege. Les Sauvages me dirent que c'

Lieux où
habité les
Iroquois

Les Sau-
ges mon-
strés à l'au-
teur le lieu
propres pour
aller aux
Hiroquois.

stein où nous deuions aller trouuer leurs ennemis, & qu'elles estoient fort peuplées, & qu'il falloit passer par un fruit d'eau que ie veis depuis, & de là entrer dans un autre lac qui contient trois à quatre lieues de long, & qu'estans paruenus au bout d'iceluy, il falloit faire 4. lieues de chemin par terre, & passer vne riuie-
re, qui va tóber en la coste des Almouchiquois, tenant à celle des Almouchiquois, & qu'ils n'estoient que deux iours à y aller avec leurs canaux, comme ie l'ay sceu depuis par quelques prisonniers que nous prismes, qui me discoururent fort particulièrement de tout ce qu'ils en auoient recogneu, par le moyen de quelques truchemens Algoumequins, qui sçauoient la langue des Hiroquois.

Or comme nous commençames à approcher à deux ou trois iournées de la demeure de leurs ennemis, nous n'allions plus que la nuit, & le iour nous nous reposions, neantmoins ne laissoient tousiours de faire leurs superstitions accoustumées, pour sçauoir ce qui leur pourroit succeder de leurs entreprises, & souuent me venoient demander si i'auois songé, & auois veu leurs ennemis. Le leur respondois que non, & leur donnois courage, & bonne esperance. La nuit venue, nous nous mismes en chemin iusques au lendemain, où nous nous retirames dans le fort du bois, pour y passer la reste du iour. Sur les dix ou vne heures, après m'estre quelque peu promené autour de nostre logement, ie me fus reposer, & en dormant, ie songay que ie voyois les Hiroquois nos ennemis dedans le lac, proche d'une montagne, qui se noyoit à nostre veüe; & les voulant secourir, nos Sauvages

Songes de
l'Auteur.

alliez me disoient qu'il les falloit tous laisser mourir, & qu'ils ne valloient rien. Estant esueillé, ils ne faillirent comme à l'accoustumée, de me demander si j'avois songé quelque chose. Je leur dis en effect ce que j'avois songé. Cela leur apporta vne telle croyance, qu'ils ne douterent plus de ce qui leur devoit advenir pour leur bien.

Leur racontant son songe

Le soir estant venu, nous nous embarquasmes en nos canaux pour continuer nostre chemin: & comme nous allions fort doucement, & sans mener bruit, le vingt-neufiesme du mois nous fismes rencontre des Hiroquois sur les dix heures du soir au bout d'un cap qui aduance dans le lac du costé de l'Occident, lesquels venoient à la guerre. Eux & nous commençasmes à jeter de grands cris, chacun se parant de ses armes. Nous nous retirasmes vers l'eau, & les Hiroquois mirent pied à terre, & arrangerent tous leurs canaux les vns contre les autres, & commencerent à abbatre du bois avec de meschantes haches qu'ils gaignent quelquefois à la guerre, & d'autres de pierre, & se barricaderent fort bien.

Il raconte les Hiroquois venans à la guerre.

Abbatre du bois

Aussi les nostres tindrent toute la nuit leurs canaux arrangez les vns contre les autres attachés à des perches pour ne s'elgater, & combattre tous ensemble s'il en estoit de besoin, & estions à la portée d'une fusche vers l'eau du costé de leurs barricades.

Canaux arrangez de part & d'autre

Comme ils furent armez & mis en ordre, ils enuoyèrent deux canaux separez de la troupe, pour scauoir de leurs ennemis s'ils vouloient combattre, lesquels respondirent qu'ils ne desiroient autre chose: mais que pour

l'heure, il n'y auoit pas beaucoup d'esperance, & qu'il falloit attendre le iour pour se cognoistre, & qu'il estoit tost que le Soleil se leueroit, ils nous hueroyent les uns aux autres: ce qui fut accordé par les nostres, & en attendant toute la nuict le passa en dances & chansons, tant d'un costé que d'autre, avec vne infinité d'iniures, & autres propos, comme, du peu de courage qu'ils auoyent, avec le peu d'effect & resistance contre leurs armes, & que le iour venant ils le sentiroient à leur ruine. Les nostres ne manquoient de repartie, leur disant qu'ils auoyent des effects d'armes que iamais ils n'auoyent eus; & tout plein d'autres discours, comme on accoustume à vn siege de ville. Après auoir bien chanté, dansé & parloimé les vns aux autres, le iour vint, mes compagnons & moy estions toujours couuerts, de peur que les ennemis ne nous veissent, preparans nos armes le mieux qu'il nous estoit possible, estans toutefois separez, chacun en vn des canaux des Sauvages montagnars. Après que nous fumes armés d'armes legeres, nous prismes chacun vne harquebuse, & descendismes à terre. Le vey sortir les ennemis de leur barricade, qui estoit près de 200. hommes forts & robustes à les voir, qui venoient au petit pas au deuant de nous, avec vne grauité & assurance, qui me contenta fort, à la teste desquels y auoit trois chefs. Les nostres auantalloient en vne file ordie, & me dirent que ceux qui auoyent trois grands pennaches estoient les chefs, & qu'il n'y auoit que mes trois, & qu'on se cognoissoit à ces pennaches, qui estoient beaucoup plus gros, & plus colorés que ceux de nos pagons, & que ie suis en cas de perir, & de mourir. Le iour

d'iniures.

Comme l'Admiral estoit les jours.

Il y a des portraits de gens par tout.

pro
i'cit
tend
leurs
rions
tres-
bonn
comb
A
cour
estoi
mes c
quelq
peller
f'ouur
uiron
des en
alte en
veis est
harque
duquel
compag
en mou
buse. Le
eux, ils c
neust pa
manquo
fort esto
auoyent e
tissés de
Heicheber

promis de faire ce qui seroit de ma puissance. Et que
i'estois bien fache qu'ils ne me pouuoient bien en-
tendre, pour leur donner l'ordre & facon d'attaquer
leurs ennemis, & qu'indubitablement nous les desfa-
rions tous, mais qu'il n'y auoit remede: que i'estois
tres-aide de leur donner courage, & leur monstrier la
bonne volonte qui estoit en moy, quand serions au
combat.

Aussi tost que fusmes à terre ils commencerent à
courir environ deux cents pas vers leurs ennemis qui
estoit de pied ferme, & n'auoient encor apperceu
mes compagnons, qui s'en alletent dans les bois avec
quelques Sauvages. Les nostres comencerent à m'ap-
peller à grands cris; & pour me donner passage ils
fourirent en deux, & me mis à la teste, marchant en-
viron 20. pas deuant, iusqu'à ce que ie fusse à 30. pas
des ennemis, où aussitost ils m'apperceurent, & firent
alte en me contemplant, & moy eux. Comme ie les
veis esbranler pour tirer sur nous, ie touchay mon
harquebuse en joue, & visay droit à vn des trois chefs,
duquel coup il en tomba deux par terre, & vn de leurs
compagnons qui fut bleste, qui quelque temps après
en mourut. J'auois mis 4. balles dedans mon harque-
buse. Les nostres ayans veu ce coup si favorable pour
eux, ils comencerent à jeter de si grands cris, qu'on
n'eust pas ouy tonner, & cependant les fleches ne
manquoient de part ne d'autre. Les Indiens furent
fort estonnez, que si promptement deux de leurs
auesent esté tuez, bien qu'ils fussent armés de
flèches de fil de coton, & de bois, à l'extremité de
flechettes qui leur donna vne grande appellation.

L'auth. se
marcher les
sans au es-
bat.

En que a?
d'vn seule
harquebu-
zade.

Nous
l'abbou-
me.

Comme ie rechargeois, l'vn de mes compagnons tira vn coup de dedans le bois, qui les estonna derechef de telle façon, voyans leurs chefs morts, qu'ils perdirent courage; se mirent en fuite, & abandonnerent le champ, & leur fort, s'enfuyans dedans le profond des bois, où les poursuiuant, j'en fis demeurer encores d'autres. Nos Sauvages en tuèrent aussi plusieurs, & en prirent dix ou douze prisonniers. Le reste se sauua avec les blesez. Il y en eut des nostres quinze ou seize de blesez de coups de flesches, qui furent promptement guetis.

Après que nous eusmes eu la victoire, ils s'amuserent à prendre force bled d'Inde, & les farines des ennemis, & aussi leurs armées, qu'ils auoient laissées pour mieux courir. Et ayans fait bonne chère, dansé & chanté, trois heures après nous en retournâmes avec les prisonniers.

Ce lieu où se fit ceste charge est par les 43. degrez & quelques minutes de latitude, & le nommay le lac de Champlain.

Retour de la rencontre, & ce qui se passa par le chemin.

CHAPITRE X.

Prés auoir cheminé huit lieues, sur le soir ils prirent vn des prisonniers, à qui ils firent vne harangue des cruaytez que luy & les siens auoyent exercées en leur endroit, sans auoir eu aucun regard, & qu'au semblable il deuoit se résoudre d'en receuoir autant, & luy commanderent

Se mettent
en fuite.

de
ma
me
zo
po
que
rach
tren
esco
ter d
perc
tons
comm
les co
estran
con;te
ne sen
fort de
leur ré
tez, & c
que s'il
quebuz
qu'il ne
eux com
çoient
estois
luy don
qu'il en v
tent
rent le

derent de chanter, s'il auoit du courage; ce qu'il fit, mais avec vn chant fort triste à ouïr.

Cependant les nostres allumerent vn feu, & comme il fut bien embrasé, ils prirent chacun vn tison, & faisoïent brusler ce pauvre miserable peu à peu pour luy faire souffrir plus de tourmens. Ils le laissoïent quelquefois, luy jettant de l'eau sur le dos, puis luy arracherent les ongles, & luy mirent du feu sur les extremités des doigts, & de son membre. Après ils luy escorcherent le haut de la teste, & luy firent degouter dessus certaine gomme toute chaude: puis luy percerent les bras près des poignets, & avec des bâtons tiroient les nerfs, & les arrachotent à force: & comme ils voyoient qu'ils ne les pouuoient r'auoir, les coupoient. Ce pauvre miserable jectoit des cris estranges, & me faisoit pitié de le voir traiter de la façon; toutesfois il estoit si constant, qu'on eust dit qu'il ne sentoit par fois aucune douleur. Ils me sollicitoïent fort de prendre du feu, pour faire comme eux: mais leur remôstrois que nous n'vions point de ces cruautés, & que nous les faisons mourir tout d'vn coup, & que s'ils vouloient que ie luy donnasse vn coup d'arquebuz, j'en serois content. Ils dirent que non, & qu'il ne sentiroit point de mal. Je m'en alley d'avec eux comme fasché de voir tât de cruautéz qu'ils exerceoient sur ce corps. Comme ils veirent que je n'estois content, ils m'appellerent, & me dirent qu'ils luy donnasse vn coup d'arquebuz, & que si je n'estois content, qu'il en veist rien. Après qu'il fut mort, ils ne se contentèrent pas: car ils luy ouuïrent le ventre, & jetterent les entrailles dedans le feu, puis luy couperent le

Prisonnier
que les deux
uages trou-
rent mal.

L'Authent
leur remô-
stra,

teste, & les jambes, qu'ils separerēt d'un costé & d'autre, & reseruerēt la peau de la teste, qu'ils auoient escorchée, comme ils auoient fait de tous les autres qu'ils auoient tuez à la charge.

Autre mes-
chanceté
qu'ils firent.

Ils firent encore une autre meschanceté, qui fut, de prendre le cœur, qu'ils couperent en plusieurs pieces, & le donnerent à manger à vn sien frere, & autres de ses compagnons qui estoient prisonniers, lesquels en mirent en leur bouche, mais ils ne le voulurēt aualer. Quelques Sauvages Algoumequins qui les auoient en garde, le firent recracher à aucuns, & le jetterent dans l'eau. Voila comme ces peuples traittent ceux qu'ils prennent en guerre; & vaudroit mieux pour eux mourir en combatant, ou se faire ruer à la chaudière, comme il y en a beaucoup qui font, plustost que de tomber entre les mains de leurs ennemis. Après ceste execution faite, nous nous mîmes en chemin pour nous en retourner avec le reste des prisonniers, qui alloient tous sans espoir, sans autre esperance d'estre mieux traittez que l'autre. Estans aux sauts de la riuere des Hiroquois, les Algoumequins s'en retournerent en leur pays, & aussi les Ouatequins, avec yne partie des prisonniers, fort contents de ce qui s'estoit passé en la guerre, & de ce que librement j'estois allé avec eux. Nous nous departîmes donc les vns des autres avec de grandes protestations d'amitié, & me dirent si ie ne desitois pas aller en leur pays, pour les assister tousiours comme frere: ie le leur promis, & m'en reuins avec les Montagnets.

Renou de
l'Auch de
cette guer-
re.

Après m'estre informé des prisonniers de leurs pais, & de ce qu'il pouuoit y en auoir, nous ployâmes

ba
di
da
fu
qu
les
sie
cau
ser
lac
arri
du p
dere
re de
fus a
leurs
chac
tes
les v
mes
l'eau,
restes
chaisn
presen
leurs e
au Roy

bagage pour nous en reuenir; ce que fismes avec telle diligence, que chacun iour nous faisons 25. & 30. lieues dans leurs canaux, qui est l'ordinaire. Comme nous fumes à l'entrée de la riuere des Hiroquois, il y eut quelques Sauvages qui songerent que leurs ennemis les poursuiuoient. Ce songe leur fit aussi tost leuer le siege, encores que ceste nuit fust fort mauuaise, à cause des vents & de la pluye qu'il faisoit, & furent passer la nuit dedans de grands roseaux, qui sont dans le lac Saint Pierre, iusqu'au lendemain. Deux iours après arriuasmes à nostre habitation, où ie leur fis donner du pain, des pois, & des patenostres, qu'ils me demanderent pour parer la teste de leurs ennemis, pour faire des resioüissances à leur arriuée. Le lendemain ie fus avec eux dans leurs canaux à Tadoussac, pour voir leurs ceremonies. Approchans de la terre, ils prindrent chacun vn baton, où au bout estoient pendues les testes de leurs ennemis, avec ces patenostres, chantans les vns & les autres. Comme ils en furent prés, les femmes se despoüillerent toutes nuës, & se jetterent en l'eau, allans au deuant des canaux pour prendre ces testes, pour après les pendre à leur col, comme vne chaisne precieuse. Quelques iours après ils me firent present d'vne de cestestes, & d'vne paire d'armes de leurs ennemis, pour les conseruer, afin de les monstrier au Roy: ce que ie leur promis, pour leur faire plaisir.

Songe des
Sauuages,

L'Authour
veut voir
leurs cere-
monies.

*Desfaite des Hiroquois près de l'emboucheure de ladite ri-
uiere des Hiroquois.*

CHAPITRE XI.

L'An 1610 estant allé dans vne barque & quelques hommes de Quebec à l'entrée de la riuiere des Hiroquois, attendre 400. Sauvages qui deuoient me venir trouuer pour les assister en vne autre guerre qui se presenta plus proche que nous ne pensions, vn Sauvage Algoumequin avec son canot vint en diligence aduertir que les Algoumequins auoient fait rencontre des Hiroquois, qui estoient au nombre de cent, & qu'ils estoient fort bien barricadez, & qu'il seroit mal aisé de les emporter, si les Misthigolches ne venoient promptemēt, (ainsi nous appellent-ils.)

Aussi tost l'allarme commença parmy quelques Sauvages, & chacun se mit en son canot avec ses armes. Ils furent promptement en estat, mais avec confusion; car ils se precipitoient si fort, qu'au lieu d'auancer ils se rerardoient. Ils vindrēt à nostre barque, me prians d'aller avec eux dans leurs canaux, & mes compagnons aussi, & me presserent si fort, que ie m'y embarquay moy cinquieme. Ie priay la Route, qui estoit nostre pilote, de demeurer en la barque, & m'enuoyer encores 4. ou 5. de mes compagnons.

Ayant fait enuiron demie lieue en trauersant la riuiere, tous les Sauvages mirent pied à terre, & abandonnans leurs canaux prindrēt leurs rondaches, arcs,

Sauuages
mettēt pied
à terre, &
prennent
leurs ar-
mes.

Act
de g
cou
mes
nou
mes
ron
& m
mez
port
quite
mett
ne, ta
c'esto
sans c
sans le
estoit
guide
trem
ce qu'i
ceufm
cherch
ment q
les Alg
cer la b
repouss
tuez, &
rez en n
tout en
lieux au
quin, qu

fleches, massues, & espees, qu'ils emmanchèt au bout
 de grands batons, & commencerent à prendre leur
 course dans les bois de telle façon, que nous les cul-
 mes bien tost perdus de vëüe, & nous laisserent, que
 nous estions sans guide: neantmoins nous les suivis-
 mes tousiours. Comme nous eusmes cheminé enui-
 ron demie lieue par l'espois des bois, dans des pallus
 & marscages, tousiours l'eau iusques aux genoux, ar-
 mez chatun d'un corcelet de piquier, qui nous im-
 portunoit beaucoup, & aussi la quantité des mous-
 quites qui estoient si espoisses qu'elles ne nous per-
 mettoient point presque de reprendre nostre halei-
 ne, tant elles nous persecutoient, & si cruellemēt, que
 c'estoit chose estrange, & ne sçauions où nous estions
 sans deux Sauvages que nous apperceusmes trauer-
 sans le bois, lesquels nous appellasmes, & leur dy qu'il
 estoit necessaire qu'ils fussent avec nous pour nous
 guider & conduire où estoiet les Hiroquois, & qu'au-
 trement nous n'y pourrions aller, & nous esgarerions;
 ce qu'ils firent. Ayans vn peu cheminé, nous apper-
 ceusmes vn Sauvage qui venoit en diligence nous
 chercher, pour nous faire aduancer le plus prompte-
 ment qu'il seroit possible, lequel me fit entendre que
 les Algoumequins & Montagnets auoient voulu for-
 cer la barricade des Hiroquois, & qu'ils auoient esté
 repoussez, & les meilleurs hommes des Montagnets
 tuez, & plusieurs autres blesez. Qu'ils festoient reti-
 rez en nous attendant, & que leur esperance estoit du
 tout en nous. Nous n'eusmes pas fait demy quart de
 lieus avec ce Sauvage, qui estoit capitaine Algoume-
 quin, que nous entendions les heuslemens & cris des

Laisent
 l'Authour
 sans guide.

Sauvage
 vient vers
 l'Authour
 en diligence.

vns & des autres, qui s'entre-disoient des iniures, escarmouchans tousiours legerement en nous attendant. Aussi tost que les Sauvages nous apperceurent, ils comencèrent à s'escrier de telle façon, qu'on n'eust pas entendu tonner. Je donnay charge à mes compagnons de me suivre tousiours, & ne m'escarter point. Je m'approchay de la barricade des ennemis pour la recognoistre. Elle estoit faite de puissans arbres arrangez les vns sur les autres en rond, qui est la forme ordinaire de leurs forteresses. Tous les Montagnets & Algoumequins s'approcherent aussi de lad. barricade. Lors nous comencames à tirer force coups d'harquebuzes à trauers les fueillards, d'autant que nous ne les pouuions voir comme eux nous. Je fus blessé en tirant le premier coup sur le bord de leur barricade, d'un coup de fleche qui me fendit le bout de l'oreille, & entra d'as le col. Je la prins, & l'arrachay: elle estoit ferrée par le bout d'une pierre bien aigüe. Vn autre de mes compagnons en mesme temps fut aussi blessé au bras d'une autre fleche, que je luy arrachay. Neantmoins ma blesseure ne m'empescha de faire le deuoir, & nos Sauvages aussi de leur part, & pareillement les ennemis, tellement qu'on voyoit voler les fleches de part & d'autre menu comme gresse. Les Hiroquois s'estonnoient du bruit de nos harquebuzes, & principalement de ce que les balles perçoient mieux que leurs fleches; & eurent tellement l'espouente de l'effect qu'elles faisoient, voyans plusieurs de leurs compagnons tombez morts, & blessez, que de crainte qu'ils auoient, croyans ces coups sans remede, ils se jettoient par terre quand ils entendoient le bruit,

L'auteur
s'approche
de la barri-
cade des en-
nemis.

Fait tirer
force har-
quebuzes

Est blessé
d'un coup
de fleche.

Et vn sien
compagnon

Hiroquois
estonnez
du bruit des
harquebu-
zes.

aussi ne tisons nous gueres à faute, & deux ou trois balles à chacun coup, & auoies la plus-part du temps nos harquebuzes appuyées sur le bord de leur barricade. Comme ie veis que nos munitions commençoient à manquer, ie dis à tous les Sauvages qu'il les falloit emporter de force, & rompre leurs barricades; & pour ce faire, prendre leurs rondaches & s'en couvrir, & ainsi s'en approcher de si près, que l'on peust lier de bonnes cordes aux pilliers qui les soustenoient, & à force de bras tirer tellement qu'on les renuerst, & par ce moyen y faire ouerture suffisante pour entrer dedans leur fort, & que cependant nous à coups d'harquebuzes repousserions les ennemis qui viendroient se presenter pour les en empêcher; & aussi qu'ils eussent à se mettre quelque quantité après de grands arbres qui estoient proches de ladite barricade, afin de les renuerser dessus pour les accabler. Que d'autres courroient de leurs rondaches, pour empêcher que les ennemis ne les endommageassent, ce qu'ils firent fort promptement. Et comme on estoit en train de paracheuer, la Barque qui estoit à vne lieue & demie de nous, nous entendoient barré par l'echo de nos harquebuzades qui retentissoit iusques à eux; qui fit qu'un ieune homme de Saint Malo, plein de courage, appellé des Prairies, qui auoit sa barque près de nous pour la traite de pelletterie, dit à tous ceux qui restoient, que c'estoit vne grande honte à eux de me voir battre de la façon avec des Sauvages, sans qu'ils me vinsset secourir, & que pour luy il auoit trop l'honneur en recommandation, & ne vouloit point qu'on luy peust faire reproche: & sur cela delibera

L'Auth. encourage les Sauvages.

Des Prairies remontre aux nostres le peu d'honneur de combattre avec les Sauvages.

de me venir trouuer dans vne chaloupe avec quelques siens compagnons, & des miens, qu'il amena avec luy. Aussi tost qu'il fut arriué, il alla vers le fort des Hiroquois, qui estoit sur le bord de la riuere, où il mit pied à terre, & me vint chercher. Comme ie le veis, ie fis cesser nos Sauvages qui rompoient la forteresse, afin que les nouveaux venus eussent leur part du plaisir. Je priay le sieur des Prairies & ses compagnons de faire quelque salve d'harquebuzades, auparauant que nos Sauvages les emportassent de force, comme ils auoient deliberé: ce qu'ils firent, & tirerent plusieurs coups, où chacun se comporta selon son deuoir. Après auoir assez tiré, ie m'adresse à nos Sauvages, & les incitay de paracheuer. Aussi tost s'approchans de ladite barricade, comme ils auoient fait auparauant, & nous à leurs ailles, pour tirer sur ceux qui les voudroient empescher de la rompre, ils se comporterent si bien & si vertueusement, qu'à la faueur de nos harquebuzades ils y firent ouerture, neantmoins difficile à passer, car il y auoit encores la hauteur d'un homme pour entrer dedans, & des branchages d'arbres abbatés, qui nuisoient fort: toutesfois quand ie veis l'entrée assez raisonnable, ie dis qu'on ne tirast plus: ce qui fut fait. Au mesme instant vingt ou trente, tant des Sauvages, que de nous autres, entrèrent dedans l'espée à la main, sans trouuer guerés de resistance. Aussi tost ce qui restoit sain commença à prendre la fuitte, mais ils n'alloient pas loin, car ils estoient defaits par ceux qui estoient à l'entour de ladite barricade, & ceux qui eschaperent se noyerent dans la riuere. Nous prismes 15. prisonniers, & le reste fut tué à coups d'harquebuzes,

L'Auteur
le prie de
tirer quel-
que salve.

Les enne-
mis pren-
nent la fui-
te.

bu
vne
gno
pou
cho
mor
pren
ceux
chalo
Dieu,
Ce
mis m
troph
retour
dits M
leurs p
des bat
coupé p
ce qu'ils
où esto
des Hiro
Mes e
vne chal
demanda
quel ils m
ments qu
pagnons,
couperen
droits. Ce
Ils en ame
tcherant

buzes, de fleches, & d'espées. Quand ce fut fait, il vint vne autre chaloupe, & quelques vns de nos compagnons dedans, qui fut trop tard, toutes fois assez à temps pour la despoüille du butin, qui n'estoit pas grand' chose: car il n'y auoit que des robes de castor, des morts pleins de sang, que les Sauvages ne vouloient prendre la peine de despoüiller; & se moquoient de ceux qui le faisoient, qui furent ceux de la dernière chaloupe. Ayans obtenu la victoire, par la grace de Dieu, ils nous donnerent beaucoup de louange.

Ces Sauvages escorcherent les testes de leurs ennemis morts, ainsi qu'ils ont accoustumé de faire pour trophée de leur victoire, & les emporterent. Ils s'en retournerent avec 50. blesez des leurs, & 3. morts desdits Montagnets & Algoumequins, en chantant, & leurs prisonniers avec eux. Ils pendirent ces testes à des bâtons deuant leurs canaux, & vn corps mort coupé par quartiers, pour le manger par vengeance, à ce qu'ils disoient, & vindrent en ceste façon iusques où estoient nos barques, au deuant de ladite riüiere des Hiroquois.

Les Sauvages escorcherent les testes des morts.

Mes compagnons & moy nous embarquasmes dans vne chaloupe, où ie me fis penser de ma blessure. Ie demanday aux Sauvages vn prisonnier Hiroquois, lequel ils me donnerent. Ie le deliuray de plusieurs tourmens qu'il eust soufferts, comme ils firent à ses compagnons, ausquels ils arracherent les ongles, puis leur couperent les doigts, & les bruslerent en plusieurs endroits. Cedit iour ils en firent mourir trois de la façon. Ils en amenèrent d'autres sur le bord de l'eau, & les attachèrent tous droits à vn bâton, puis chacun venant

L'Auth de- mande vn prisonnier Hiroquois.

Comme les
Sauages
traittent les
prisonniers

avec vn flambeau d'escorce de bouleau, les brusloient tantost sur vne partie, tantost sur l'autre; & ces pauvres miserables sentans ce feu, jettoient des cris si haut, que c'estoit chose estrange à ouïr. Après les auoir bien fait languir de la façon, ils prenoient de l'eau, & leur versôient sur le corps, pour les faire languir dauantage; puis leur remettoient derechef le feu de telle façon, que la peau tóboit de leurs corps, & continuoient avec grands cris & exclamations, dançans iufques à ce que ces pauvres mal-heureux tombassent morts sur la place.

Aussi tost qu'il tomboit vn corps mort à terre, ils frapôient dessus à grands coups de bâton, puis luy coupoient les bras & les jambes, & autres parties d'iceluy, & n'estoit tenu pour homme de bien entr'eux, celuy qui ne coupoit vn morceau de sa chair, & ne la donnoit aux chiens. Neantmoins ils endurent tous ces tourmens si constâment, que ceux qui les voyent en demeurent tout estonnez.

Quant aux autres prisonniers qui restèrent, tant aux Algonmequins, que Montagnets, ils furent conseruez pour les faire mourir par les mains de leurs femmes & filles, qui en cela ne se monstrer pas moins inhumaines que les hommes, & les surpassent encores en cruauté: car par leur subtilité elles inuentent des supplices plus cruels, & prennent plaisir de leur faire ainsi finir leur vie.

Le lendemain arriva le Capitaine Yroquet, & vn autre Oehategin, qui auoient 80. hommes, & estoient bien faschez de ne s'estre trouuez à la défaite. En toutes ces nations il y auoit bien près de 100. hommes

Ces Indes
n'auoient
jamais veu
les Chre-
tiens.

qui
ils f
I
uers
fen
qui
desi
la fa
mar
sembl
ces li
gnoi
l'auo
ré. Le
fort a
mène
hyer
le fair
mequ
craint
Leu
dirent
roient,
geant a
pour m
y auoi
aise. Il e
rons: C
garçon
re, & pro
fin de lu

qui n'auoient iamais veu de Chrestiens qu'alors, dont ils firent de grandes admirations.

Nous fumes trois iours ensemble à vne isle le trauers de la riuere des Hiroquois, puis chacune nation s'en retourna en son pays. J'auois vn ieune garçon, qui auoit hyuerné deux ans à Québec, lequel auoit desir d'aller avec les Algonmequins, pour apprendre la langue, cognoistre leur pays, voir le grand lac, remarquer les riuieres, & quels peuples y habitent: ensemble descouuir les mines, & choses plus rares de ces lieux, afin qu'à son retour il nous peust donner cognoissance de toutes ces choses. Le luy demanday s'il l'auoit agreable, car de l'y forcer ce n'estoit ma volonté. Il me fut trouuer le Capitaine Yroquet, qui m'estoit fort affectionné; auquel ie demanday s'il vouloit emmener ce ieune garçon avec luy en son pays pour y hyuerner, & le ramener au printemps. Il me promit le faire, & le tenir comme son fils. Il le dit aux Algonmequins, qui n'en furent pas trop contents, pour la crainte qu'il ne luy arriuaist quelque accident.

Capitaine
Yroquet
fort affe-
ctionné à
l'Auteur.

Leur ayant remonstré le desir que j'en auois, ils me dirent: Que puis que j'auois ce desir, qu'ils l'emmeneroient, & le tiendroient comme leur enfant; m'obligant aussi de prendre vn ieune homme en sa place, pour mener en France, afin de leur rapporter ce qu'il y auoit veu. Je l'acceptay volontiers, & en fut fort aise. Il estoit de la nation des Ochareguins, dits Hurons. Cela donna plus de sujet de mieux traiter mon garçon, lequel j'equipay de ce qui luy estoit necessaire, & promismes les vns aux autres de nous renouir à la fin de l'uin.

Prisonnier
Hiroquois
de l'Auth,
se sauue.

Quelques iours après ce prisonnier Hiroquois que ie faisois garder, par la trop grande liberté que ie luy donnois, s'enfuit & se sauua, pour la crainte & apprehension qu'il auoit; nonobstant les assurances que luy donoit vne femme de la nation, que nous auions en nostre habitation.

Description de la pesche des Baleines en la nouvelle France.

CHAPITRE XII.

Comme on
prend les
Baleines.



L m'a semblé n'estre hors de propos de faire icy vne petite description de la pesche des Baleines, que plusieurs n'ont veüe & croyent qu'elles se prennent à coups de canon, d'autant qu'il y a de si impudens menteurs qui l'afferment à ceux qui n'en scauent rien. Plusieurs me l'ont soustenu obstinément sur ces faux rapports.

Basques
mel-adroits
& pescher
les Baleines.

Ceux donc qui sont plus adroits à ceste pesche sont les Basques, lesquels pour ce faire mettent leurs vaisseaux en vn port de seureté, où proche de là ils iugent y auoir quantité de Baleines, & equipent plusieurs chaloupes garnies de bons hommes & haussieres, qui sont petites cordes faites du meilleur chanvre qui se peut recouurer, ayât de longueur pour le moins cent cinquante brasses, & ont force pertuisanes longues de demie pique, qui ont le fer large de six poulces, d'autres d'vn pied & demy, & deux de long, bien tranchantes. Ils ont en chacune chaloupe vn harponneur, qui est vn homme des plus dispos & adroits d'entre eux, aussi tire-t'il les plus grands salaires après les

maistres, d'autant que c'est l'office le plus hazardoux. Ladite chaloupe estant hors du port, ils regardent de toutes parts s'ils pourront voir & descouvrir quelque baleine allant à la borde d'un costé & d'autre; & ne voyans rien, ils vont à terre & se mettent sur un promontoire le plus haut qu'ils trouuent, pour descouvrir de plus loing, où ils mettent un homme en sentinelle, qui apperceuant la baleine, qu'ils descouurent tant par sa grosseur, que par l'eau qu'elle jette par les éuans, qui est plus d'un poinçon à la fois; & de la hauteur de deux lances; & à ceste eau qu'elle jette, ils iugent ce qu'elle peut rendre d'huile. Il y en a telle d'où l'on en peut tirer iusques à six vingts poinçons, d'autres moins.

Or voyans cét espouventable poisson, ils s'embarquent promptement dans leurs chaloupes, & à force de rames, ou de vent, vont iusques à ce qu'ils soient dessus. La voyant entre deux eauës, à mesme instant l'harponneur est au deuant de la chaloupe avec un harpon, qui est un fer long de deux pieds & demy de large par les orillôs, emmanché en un bastô de la longueur d'une demie pique, où au milieu il y a un trou où s'attache la haussière; & aussitost que ledit harponneur voit son temps, il jette son harpon sur la baleine, lequel entre fort auant, & incontinent qu'elle se sent blessée, elle va au fonds de l'eau. Et si d'auanture en se retournant quelquefois, avec sa queue elle rencontre la chaloupe, ou les hommes, elle les brise aussi facilement qu'un verre. C'est tout le hazard qu'ils courent d'estre tuez en la harponnant. Mais aussi tost qu'ils ont jetté le harpon dessus, ils laissent filer leur

Hazard
qu'ils cou-
rent.

haussiere, iusques à ce que la baleine soit au fonds: & quelquefois comme elle n'y va pas droit, elle entraîne la chaloupe plus de huit ou neuf lieues, & va aussi viste qu'un cheual; & sont le plus souuent contrains de couper leur haussiere, craignant que la baleine ne les attire souz l'eau. Mais aussi quand elle va tout droit au fonds, elle y repose quelque peu, & puis reuient tout doucement sur l'eau; & à mesure qu'elle monte, ils rembarquent leur haussiere peu à peu, & puis comme elle est dessus, ils se mettent deux ou trois chaloupes autour avec leurs pertuisanes, desquelles ils luy donnent plusieurs coups; & se sentant frappée, elle descend derechef souz l'eau en perdant son sang, & s'affoiblit de telle façon, qu'elle n'a plus de force ny de vigueur, & reuenant sur l'eau, ils acheuent de la tuer. Quand elle est morte, elle ne va plus au fonds de l'eau: & lors ils l'attachent avec de bonnes cordes, & la traient à terre, au lieu où ils font leur degat, qui est l'endroit où ils font fondre le lard de ladite baleine, pour en auoir l'huile.

Voila la façon comme elles se peschent, & non à coups de canon, ainsi que plusieurs pensent, comme j'ay dit cy-dessus.

P.
 bec
 où
 pro
 dan
 mer
 d'un
 riu
 d'un
 stir,
 sault
 vn la
 fort
 veis,
 tit en
 peue
 vent,
 plus h
 le) à v
 rocher
 de lad

Partement de l'Auteur de Quebec: du Mont Royal, & ses rochers. Isles où se trouue la terre à potier. Isle de Sainte Helene.

CHAPITRE XIII.

L'An 1611. ie remenay mon Sauvage à ceux de sa nation, qui deuoient venir au grand Sault Sain& Louys, & retirer mon seruiteur qu'ils auoient pour ostage. Ie partis de Quebec le 20. de May, & arrinay audit grand sault le 28. où ie ne trouuay aucun des Sauvages, qui m'auoient promis d'y estre au 20. dudit mois. Aussi tost ie fus dans vn melchant canot avec le Sauvage que i'auois mené en France, & vn de nos gens. Après auoir visité d'vn costé & d'autre, tant dans les bois, que le long du riuage, pour trouuer vn lieu propre pour la seituation d'vne habitation, & y preparer vne place pour y bastir, ie cheminay 8. lieuës par terre costoyant le grand sault par des bois qui sont assez clairs, & fus iusques à vn lac, où nostre Sauvage me mena, où ie consideray fort particulièrement le pays. Mais en tout ce que ie veis, ie ne trouuay point de lieu plus propre qu'vn petit endroit, qui est iusques où les barques & chaloupes peuuent monter aisémēt, neantmoins avec vn grand vent, ou à la cirque, à cause du grad' courant d'eau: car plus haut que ledit lieu, on auons nommé la Place royale) à vne lieuë du Mont Royal, y a quantité de petits rochers & bases, qui sont fort dangereuses. Et proche de ladite Place Royale, y a vne petite riuere, qui

Quantité
de rochers
petits & bas
royal.

va assez auant dans les terres, tout le long de laquelle y a plus de 60. arpents de terre desertées qui sont comme prairies, où l'on pourroit semer des grains, & y faire des jardinages. Autrefois des Sauvages y ont labouré, mais ils les ont quitrées pour les guerres ordinaires qu'ils y auoient. Il y a aussi grande quantité d'autres belles prairies, pour nourrir tel nombre de bestail que l'on voudra, & de toutes les sortes de bois qu'auons en nos forests de pardeça, avec quantité de vignes, noyers, prunes, cerises, fraises, & autres sortes qui sont tres-bonnes à manger; entre autres vne qui est fort excellente, qui a le goust sucrain, sirant à celuy des plantaines (qui est vn fruit des Indes) & est aussi blanche que neige, & la fucille ressemblant aux orties, & croist le long des arbres & de la terre, comme le lierre. La pesche du poisson y est fort abondante, & de toutes les especes que nous auons en France, & de beaucoup d'autres que nous n'auons point, qui sont tres-bons: comme aussi la chasse des oiseaux de differentes especes, & celle des cerfs, daims, chevreuls, caribous, lapins, loups ceruiers, ours, castors, & autres petites bestes qui y sont en telle quantité, que durant que nous fulmes audit fault, nous n'en manquafmes aucunement.

Ayant donc recogneu fort particulièrement, & trouué ce lieu vn des plus beaux qui fust en ceste riuere, ie fis aussi tost couper & défricher le bois de ladite place Royale, pour la rendre vnie, & preste à y bastir, & peut-on faire passer l'eau autour aisément, & en faire vne petite isle, & s'y establir comme l'on voudra.

Il y a

Quantité
de belles
prairies.

Pesche &
grande y
sont fort a-
bondantes.

le,
vn
pra
bri
dité
raill
10. t
roit
à me
mur
dellu
fleuu
circu
l'ay n
cend
de bel
En
l'vn d
ter; &
graine
de fem
Ien
avec vn
pays, a
d'aller
qu'il ne
Le 7
où vont
va rend
fort plai

Il y a vn petit islet à 10. toises de ladite Place royale, qui a enuiron cent pas de long, où l'on peut faire vne bonne & forte ville, & y a aussi quantité de prairies de tres-bonne terre, & de potier, tant pour briques, que pour balthes, & vne grande commodité. L'en fis faire vn bon mur, & y fis vne muraille de quatre pieds d'espoisseur, & 3. à 4. de haut, & 10. toises de long, pour voir comme elle se conserueroit durant l'hyuer quand les eaux descendoient, qui à mon opinion ne pouuoit paruenir iusques à ladite muraille, d'autant que le terroir est de 12. pieds esleué dessus ladite riuere, qui est assez haut. Au milieu du fleuve y a vne isle d'enuiron trois quarts de lieuë de circuit, capable d'y bastir vne bonne & forte ville, & l'ay nommée l'isle de Sainte Helene. Ce fault descend en maniere de lac, où il y a deux ou trois isles, & de belles prairies.

Isle près la Place royale, où se trouue de la terre à potier.

Isle de Sainte Helene.

En attendant les Sauuages ie fis faire deux iardins, l'vn dans les prairies, & l'autre au bois, que ie fis desherber; & le deuxiesme iour de luin j'y semay quelques graines, qui firent toutes en perfection, & en peu de temps, qui demonstre la bonté de la terre.

L'Auth. fait faire deux iardins.

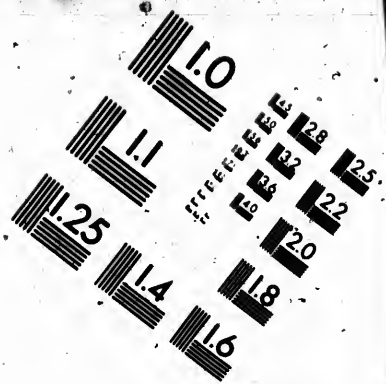
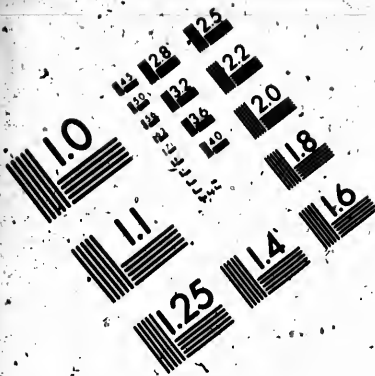
Ie me resolus d'enuoyer Sauignon nostre Sauvage avec vn autre, pour aller au deuant de ceux de son pays, afin de les faire hafter de venir, & se deliberent d'aller dans nostre canot, qu'ils doutoient, d'autant qu'il ne valloit pas beaucoup.

Enuoye Sauignon Sauvage au deuant de ceux de son pays.

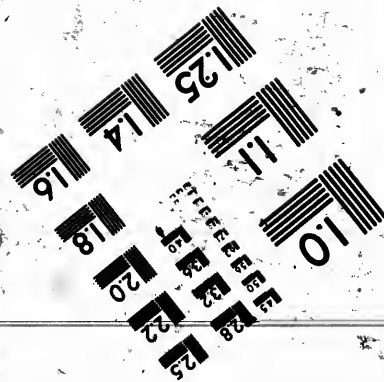
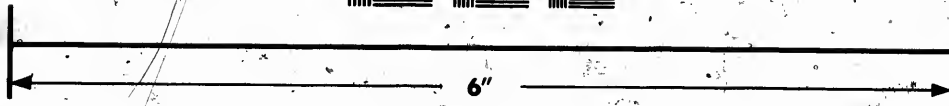
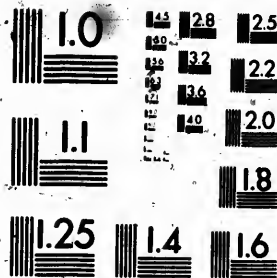
Le 7. iour ie fus recognoitre vne petite riuere par où vont quelquefois les Sauuages à la guerre, qui se va rendre au fault de la riuere des Hiroquois: elle est fort plaisante, y ayant plus de trois lieuës de circuit de







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18
20
22
25

10
11

prairies, & force terres, qui se peuuent labourer. Elle est à vne lieue du grand sault, & lieue & demie de la Place Royale.

Retour du
Sauuage.

Le 9. iour nostre Sauuage arriua, qui fut quelque peu pardelà le lac, qui a enuiron dix lieues de long, lequel j'auois ven auparauant, où il ne fit rencontre d'aucune chose, & ne-peurent passer plus loin à cause de leurd. canot qui leur manqua, & furent contraints de s'en reuenir. Ils nous rapporterent que passant le sault ils veirent vne isle où il y auoit si grande quantité de herons, que l'air en estoit tout couuert. Il y eut vn ieune homme appellé Louys, qui estoit fort amateur de la chasse, lequel entendant cela, voulut y aller contenter sa curiosité, & pria fort instammēt nostre dit Sauuage de l'y mener: ce que le Sauuage lay accorda, avec vn Capitaine Sauuage Montagnet, fort gentil personnage, appellé Outetoucos. Dès le matin ledit Louys fut appeller lés deux Sauuages, pour s'en aller à ladite isle des Herons. Ils s'embarquerent dans vn canot, & y furent. Ceste isle est au milieu du sault, où ils prirent telle quantité de heronneaux, & autres oiseaux qu'ils voulurent, & se s'embarquerent en leur canot. Outetoucos contre la volonté de l'autre Sauuage, & de l'instance qu'il peut faire, voulut passer par vn endroit fort d'angereux, où l'eau tomboit près de trois pieds de haut, disant que d'autres fois il y auoit passé, ce qui estoit faux. Il fut long temps à debatre contre nostre Sauuage, qui le voulut mener du costé du sud le long de la grand terre, par où le plus souuēt ils ont accoustumé de passer: ce que Outetoucos ne desira, disant qu'il n'y auoit point de danger. Comme

Louis François
fort amateur de
la chasse.

nostre Sauvage le veit opiniastre, il condescendit à sa volonté: mais il luy dit qu'à tout le moins on deschargeast le canot d'une partie des oiseaux qui estoient dedans, d'autant qu'il estoit trop chargé, ou qu'infailliblement ils empliroient d'eau, & se perdrieroient: ce qu'il ne voulut faire, disant qu'il seroit assez à temps s'ils voyoient qu'il y eust du peril pour eux. Ils se laisserent donc tomber dans le courant.

Comme ils furent dans la cheutte du fault, ils en voulurent sortir, & jeter leurs charges, mais il n'estoit plus temps, car la viffesse de l'eau le maistrisoit ainsi qu'elle vouloit, & emplirent aussi tost dans les boüillons du fault, qui leur faisoient faire mille tours haut & bas, & ne l'abandonnerent de long temps. En fin la roideur de l'eau les lassa de telle façon, que ce pauvre Louys qui ne scauoit aucunement nager, perdit tout iugement, & le canot estant au fonds de l'eau, il fut contraint de l'abandonner; & reuenant au haut, les deux autres qui le tenoient tousiours ne veyrent plus nostre Louys, & ainsi mourut miserablement.

Les deux
Sauages
tombent
dans le cour-
rant de l'eau

Estans sortis hors dudit fault, ledit Outetoucos estant nud, & se fiant en son nager, abandonna le canot, pour gaigner la terre, si que l'eau y courant de grande viffesse, il se noya: car il estoit si fatigué & rompu de la peine qu'il auoit eüe, qu'il estoit impossible qu'il se peust sauuer.

Nostre Sauvage Sauignon mieux aduilé, tint tousiours fermement le canot, iusques à ce qu'il fut dans vn remoul, où le courant de l'eau l'auoit porté, & sceut si bien faire, quelque peine & fatigue qu'il eust

euë, qu'il vint tout doucement à terre, où estant arri-
uë il jetta l'eau du canot, & s'en reuint avec grande
apprehension qu'on ne se vengeast sur luy, comme ils
font entr'eux, & nous conta ces tristes nouvelles, qui
nous apportèrent du desplaisir.

L'Auth. va
voir où les
deux Sau-
uages s'e-
toient per-
dus,

Le lendemain ie fus dans vn autre canot aud. fault
avec le Sauvage, & vn autre de nos gens, pour voir
l'endroit où ils s'estoient perdus, & aussi si nous trou-
uerions les corps. Ie vous assure que quand il me
monstra le lieu, les cheueux me herisserent en la teste,
& m'estonnois comme les defuncts auoient esté si
hardis & hors de iugement de passer en vn endroit si
effroyable, pouuans aller ailleurs: car il est impossible
d'y passer, pour auoir sept à huit cheutes d'eau, qui
descendent de degré en degré, le moindre de trois
pieds de haut, où il se faisoit vn frein & bouillonne-
ment estrange, & vne partie dudit fault estoit toute
blanche d'escume, avec vn bruit si grand, que l'on
eust dit que c'estoit vn tonnerre, comme l'air reten-
tissoit du bruit de ces cataraques. Après auoir veu &
consideré particulierement ce lieu, & cherché le long
du riuage lesdits corps, cependant qu'une chaloupe
assez legere estoit allée d'un autre costé, nous nous en
reuinimes sans rien trouuer.

De
a
Nou
d'eux
qu'ils
l'appa
quebr
Com
tous e
leur ha
nant p
que ie
dit saul
rie tira
qu'ils m
y en au
de Chre
craigno
tents de
estre m
quelque
Sauuage

Deux cents Sauvages ramènent le François qu'on leur auoit baillé, & remmènent leur Sauvage qui estoit retourné de France. Plusieurs discours de part & d'autre.

CHAPITRE XIII.



LE 13. iour dudit mois, deux cents Sauvages Hurons, avec les Capitaines Ocharaguin, Yroquet, & Tregouaroti, frere de nostre Sauvage, amènent mon garçon. Nous fustmes fort contents de les voir, & fus au deuant d'eux avec vn canot, & nostre Sauvage. Cependant qu'ils approchoient doucement en ordre, les nostres s'appareillerent de leur faire vne escopeterie d'harquebuzes & mousquets, & quelques petites pieces. Comme ils approchoient, ils commencerent à crier tous ensemble, & vn des chefs commanda de faire leur harangue, où ils nous loüoient fort, & nous tenant pour veritables, de ce que ie leur auois tenu ce que ie leur promis, qui estoit de les venir trouuer audit fault. Après auoir fait trois autres cris, l'escopeterie tira par deux fois, qui les estonna de telle façon, qu'ils me prièrēt de dire que l'on ne tirast plus, & qu'il y en auoit la plus grand part qui n'auoient iamais veu de Chrestiens, ny ouy des tonnerres de la façon, & craignoient qu'il ne leur fist mal, & furent fort contents de voir nostred. Sauvage sain, qu'ils pensoient estre mort, sur des rapports que leur auoient faits quelques Aloumequins, qui l'auoient ouy dire à des Sauvages Montagnets. Le Sauvage se loüa grande-

Garçon de
l'Auteur
ramené.

Sauvages le
tiennent
pour verita-
ble.

ment du bon traitemēt que ie luy auois fait en France, & des singularitez qu'il y auoit veuës, dont ils entrèrent tous en admiration, & s'en allerent cabaner dans le bois assez legerement, attendant le lendemain que ie leur monstrasse le lieu où ie desirois qu'ils se logeassent. Aussi ie veis mon garçon qui estoit habillé à la Sauuage, qui se loua bien du bon traitement des Sauuages, selon leur pays, & me fit entendre tout ce qu'il auoit veu en son hyuernement, & ce qu'il auoit appris avec eux.

Il leur mō-
stre vn lieu
pour caba-
ner.

Le lendemain venu, ie leur monstray vn lieu pour aller cabaner, où les anciens & principaux deuiserent fort ensemble. Et après auoir esté vn long temps en cēt estat, ils me firent appeller seul avec mon garçon, qui auoit fort bien appris leur langue, & luy dirent qu'ils desiroient contracter vne estroite amitié avec moy, veu les courtoisies que ie leur auois faites par le passé, en se louiant tousiours du traitement que i'auois fait à nostre Sauuage, comme à mon frere, & que cela les obligeoit tellement à me vouloir du bien, que tout ce que ie desirerois d'eux, ils essayeroient à me satisfaire. Après plusieurs discours, ils me firent vn present de 100. castors. Je leur donnay en eschange d'autres sortes de marchandises, & me dirent qu'il y auoit plus de 400. Sauuages qui deuoient venir de leur pays, & ce qui les auoit retardez, fut vn prisonnier Hiroquois qui estoit à moy, qui s'estoit eschapé, & s'en estoit retourné en son pays. Qu'il auoit donné à entendre que ie luy auois donné liberté, & des marchandises, & que ie deuois aller audit sault avec 600. Hiroquois attendre les Algoumequins, & les tuer tous.

Le louët du
bon traite-
ment qu'il
leur faisoit.

Luy font
present de
leurs ca-
stors.

Qu
que
le p
né c
que
nea
ouy
mon
& q
nuë,
pou
reco
elloi
men
tres q
Fran
viend
iours,
avec
ils s'en
sur le
pays,
tant d
y habi
m'asser
gnée d
des gu
paruen
estoit v
de, par
nostre

Que la crainte de ces nouvelles les auoit arrestez, & que sans cela ils fussent venus. Le leur fis response, que le prisonnier s'estoit desrobé sans que ie luy eusse donné congé, & que nostre dit Sauvage scauoit bien de quelle façon il s'en estoit allé, & qu'il n'y auoit aucune apparence de laisser leur amitié, comme ils auoient ouy dire, ayant esté à la guerre avec eux, & enuoyé mon garçon en leur pays, pour entretenir leur amitié, & que la promesse que ie leur auois si fidelement tenuë, le confirmoit encores. Ils me respondirent, Que pour eux ils ne l'auoient aussi iamais pensé, & qu'ils recognoissoient bien que tous ces discours estoient esloignez de la verité; & que s'ils eussent creu autrement, qu'ils ne fussent pas venus, & que c'estoit les autres qui auoient eu peur, pour n'auoir iamais veu de François, que mon garçon. Ils me dirent aussi qu'il viendroit trois cents Algonmequins dans cinq ou six iours, si on les vouloit attendre, pour aller à la guerre avec eux contre les Hiroquois, & que si ie n'y venois ils s'en retourneroiët sans la faire. Je les entreteny fort sur le sujet de la source de la grande riuere, & de leur pays, dont ils me discoururent fort particulièrement, tant des riuieres, sauts, lacs, terres, que des peuples qui y habitent, & de ce qui s'y trouue. Quatre d'entre eux m'assurerent qu'ils auoient veu vne mer fort esloignée de leur pays, & le chemin difficile, tant à cause des guerres, que des deserts qu'il faut passer pour y paruenir. Ils me dirent aussi que l'hyuer precedant il estoit venu quelques Sauvages du costé de la Floride, par derriere le pays des Hiroquois, qui voyoient nostre mer Oceane, & ont amitié avec lesd. Sauvages.

Il les des-
 abuse de ce
 qu'ils croy-
 oient les
 vouloir des-
 laisser.

Luy repré-
 sentent les
 Sauvages
 qui deuoient
 venir.

En fin ils m'en discoururent fort exactement, me demonstrans par figures tous les lieux où ils auoient esté, prenans plaisir à me raconter toutes ces choses; & moy ie ne m'ennuyois à les entendre, pour scauoir d'eux ce dõt j'estois en doute. Après tous ces discours finis, ie leur dis qu'ils mesnageassent ce peu de commoditez qu'ils auoient, ce qu'ils firent.

Le lendemain après auoir traitté tout ce qu'ils auoient, qui estoit peu de chose, ils firent vne barricade autour de leur logement, du costé du bois, & disoient que c'estoit pour leur seureté, afin d'euiter la surprise de leurs ennemis: ce que nous prîmes pour argent comptant. La nuit venue, ils appellerent nostre Sauvage, qui couchoit à ma patache, & mon garçon, qui les furent trouuer. Après auoir tenu plusieurs discours, ils me firent aussi appeller enuiron sur la mynuit. Estant en leurs cabanes, ie les trouuay tous assis en conseil, où ils me firent asseoir près d'eux, disans que leur coustume estoit que quand ils vouloiét proposer quelque chose, ils s'assembloient deuict, afin de n'estre diuertis par l'aspect d'aucune chose, & que le iour diuertissoit l'esprit par les objets: mais à mon opinion ils me vouloient dire leur volonté en cachette, se fians en moy, comme ils me donnerent à entendre depuis, me disans qu'ils eussent bié desiré me voir seul. Que quelques vns d'entr'eux auoient esté battus. Qu'ils me vouloient autant de bien qu'à leurs enfans, ayans telle fiance en moy, que ce que ie leur dirois ils le feroient, mais qu'ils se mesioient fort des autres Sauvages. Que si ie retournois, que j'amenasse telle quantité de gens que ie voudrois, pourueu qu'ils

L'appellent
en leur ca-
banc.

Luy tesmoi-
guer le bié
qu'ils luy
veulent.

fussent

fusse
uoye
amit
poin
pris
voir
bre d
l'adue
foien
4. car
tre eu
ces pr
uoien
siroien
auoit
qu'ils
pour
Apr
la volo
Majest
armez
ie m'em
entretie
stre viur
rois deq
les pays
uiendric
recono
sieurs ha
catio les v
nir en la c

fussent souz la conduite d'un chef; & qu'ils m'enuoyeroient querir, pour m'asseurer d'auantage de leur amitié, qui ne se romproit iamais, & que ie ne fusse point fasché contre eux. Que scachans que j'auois pris deliberation de voir leur pays, ils me le feroient voir au peril de leurs vies, m'assistans d'un bon nombre d'hommes qui pourroient passer par tout, & qu'à l'aduenir nous deuions esperer d'eux comme ils faisoient de nous. Aussi tost ils firent venir 50 castors & 4. carquans de leurs porcelaines (qu'ils estiment entre eux comme nous faisons les chaisnes d'or.) Que ces presens estoient d'autres Capitaines, qui ne m'auoient iamais veu, qui me les enuoyent, & qu'ils desiroient estre tousiours de mes amis: mais que s'il y auoit quelques François qui voulussent aller avec eux, qu'ils en eussent esté fort contents, & plus que iamais, pour entretenir vne ferme amitié.

Luy en-
uoyent 50
castors, &
4 carquans
de porce-
laine.

Aprés plusieurs discours, ie leur proposay, Qu'ayás la volonté de me faire voir leur pays, ie supplieus sa Majesté de nous assister iusques à 40. ou 50. hommes armés de choses necessaires pour ledit voyage, & que ie m'embarquerois avec eux, à la charge qu'ils nous entretiendroient de ce qui seroit de besoin pour nostre viure durant ledit voyage. Que ie leur apporterois de quoy faire des presens aux chefs qui sont dans les pays par où nous passerions, puis nous nous en reuendrions hyuerner en nostre habitation. Que si ie recognoissois le pays bon & fertile, l'on y feroit plusieurs habitatiōs, & que par ce moyen auriōs cōmunicatiō les vns avec les autres, viuās heureusemēt à l'auenir en la crainte de Dieu, qu'on leur feroit cognoistre.

Sont contents de ce qu'il leur proposc.

Ils furent fort contents de ceste proposition, & me prièrent d'y tenir la main, disans qu'ils feroiét de leur part tout ce qui leur seroit possible pour en venir à bout; & que pour ce qui estoit des viures, nous n'en manquerions non plus qu'eux-mesmes: m'assurans derechef de me faire voir ce que ie desirois. Là dessus ie pris congé d'eux au point du iour, en les remerciant de la volonté qu'ils auoient de fauoriser mon desir, les priant de tousiours continuer.

Le lendemain 17. iour dudit mois, ils delibererent s'en retourner, & emmener Sauignon, auquel ie donnay quelques bagatelles, me faisant entendre qu'il s'en alloit mener vne vie bien penible, au prix de celle qu'il auoit eüe en France. Ainsi il se separa avec grand regret, & moy bien aise d'en estre deschargé. Deux Capitaines me dirent que le lendemain au matin ils m'enuoyeroient querir, ce qu'ils firent. Je m'embarquay, & mon garçon avec ceux qui vinrent. Estant au fault, nous fusmes dans le bois quelques lieuës, où ils estoient cabannez sur le bord d'un lac, où i'auois esté auparauant. Comme ils me veirent, ils furent fort contents, & commencerent à s'escrier selon leur coustume, & nostre Sauuage s'en vint au deuant de moy me prier d'aller en la cabanne de son frere, où aussi tost il fit mettre de la chair & du poisson sur le feu, pour me festoyer.

Durant que ie fus là il se fit vn festin, où tous les principaux furent invitez, & moy aussi. Et bien que ieusse desia pris ma refection honnestement, neantmoins pour ne rompre la coustume du pays j'y fus. Après auoir repeu, ils s'en allerent dans les bois tenir

L'Auteur se trouue à leur festin.

leur
le pa
tem
mun
avec
rent
poin
pron
affe
que d
de me
fusser
qu'au
rent e
que s
que j'e
Apr
dernie
uage q
quois,
d'aller
cruaut
Tous le
ie pouu
gnoien
mis aue
fis pour
peus alle
strant vi
raillades
luy esto

leur conseil, & cependant ie m'amusay à contempler le paſſage de ce lieu, qui eſt fort agreable. Quelque temps après ils m'enuoyerent appeller pour me communiquer ce qu'ils auoient reſolu entre eux. Il y fus avec mon garçon. Eſtant aſſis auprès d'eux ils me dirent qu'ils eſtoient fort aiſes de me voir, & n'auoir point manqué à ma parole de ce que ie leur auois promis, & qu'ils recognoiſſoient de plus en plus mon affection, qui eſtoit à leur continuer mon amitié, & que deuant que partir, ils deſiroient prendre congé de moy, & qu'ils euſſent eu trop de deſplaiſir ſ'ils ſeuſſent allez ſans me voir encore vne fois, croyans qu'autrement ie leur euſſe voulu du mal. Ils me prièrent encores de leur donner vn homme. le leur diſ que ſ'il y en auoit parmy nous qui y vouluſſent aller, que j'en ſerois fort content.

Luy communiqué ce qu'ils auoient reſolu en leur conseil.

Le prieur de leur donner vn homme.

Après m'auoir fait entendre leur volonté pour la derniere fois, & moy à eux la mienne, il y eut vn Sauvage qui auoit eſté priſonnier par trois fois des Hiroquois, & feſtoit ſauué fort heureuſement, qui reſolut d'aller à la guerre luy dixieſme, pour ſe venger des cruautez que ſes ennemis luy auoient fait ſouffrir. Tous les Capitaines me prièrent de l'en deſtourner ſi ie pouuois, d'autant qu'il eſtoit fort vaillant, & craignoient qu'il ne ſ'engageaſt ſi auant parmy les ennemis avec ſi petite troupe, qu'il n'en reniſt iamais. Je le fis pour les contenter, par routes les raiſons que ie luy peus alleguer, lesquelles luy ſeruirent peu, me monſtrant vne partie de ſes doigts coupez, & de grandes raillasses & bruſſures qu'il auoit ſur le corps, & qu'il luy eſtoit impoſſible de viure ſ'il ne faiſoit mourir de

Les Capitaines le ſupplierent de ne laiffer aller à la guerre vn Sauvage ſi vaillant, trois fois priſonnier des Hiroquois.

ses ennemis, & n'en auoit la vengeance; & que son cœur luy disoit qu'il falloit qu'il partist au plustost qu'il luy seroit possible: ce qu'il fit.

L'Auther se met en chemise pour passer le fault avec eux.

Après auoir fait avec eux, ie les priay de me ramener en nostre patache. Pour ce faire, ils equiperent 8. canaux pour passer ledit fault, & se despoüillerēt tout nuds, & me firent mettre en chemise; car souuent il arrive que d'aucuns se perdent en le passant: parquoy se tiennent ils les vns près des autres pour le secourir promptement, si quelque canot venoit à renuerter. Ils me disoient: Si par mal-heur le tien venoit à tourner, ne sçachant point nager, ne l'abandonne en aucune façon, & te tiens bien à de petits bâtons qui y sont par le milieu, car nous te sauuerons aisément. Ie vous assure que ceux qui n'ont veu ny passé ledit endroit en des petits bateaux comme ils ont, ne le pourroient pas passer sans grande apprehension, mesmes les plus assurés du monde. Mais ces peuples sont si adroits à passer les sauts, que cela leur est facile. Ie le passay avec eux: ce que ie n'auois iamais fait, ny aucun Chrestien, horsmis mon garçon: & vinsmes à nos barques, où j'en logeay vne bonne partie.

Un homme des nostres qui vouloit aller avec les Sauvages.

Il y eut vn ieune homme des nostres qui se delibera d'aller avec les Sauvages, qui sont Hurons, esloignez du fault d'environ 180. lieues, & fut avec le frere de Sauignon, qui estoit l'vn des Capitaines, qui me promit luy faire voir tout ce qu'il pourroit.

Presentent 30. castors à l'Auth.

Le lendemain vindrent nombre de Sauvages Algonmequins, qui traiterent ce peu qu'ils auoient, & me firent encores present particulièrement de trente castors, dont ie les recompensay. Ils me prierent que

ie continuasse à leur vouloir du bien : ce que ie leur promis. Ils me discoururent fort particulièrement sur quelques descouuertes du costé du nord, qui pouuoiet apporter de l'vtilité. Et sur ce sujet ils me dirent que fil y auoit quelqu'vn de mes compagnous qui voulust aller avec eux, qu'ils luy feroient voir chose qui m'apporeroit du contentement, & qu'ils le traiteroient comme vn de leurs enfans. le leur promis de leur donner vn ieune garçon, dont ils furent fort contents. Quand il print congé de moy pour aller avec eux, ie luy baillay vn memoire fort particulier des choses qu'il deuoit obseruer estant parmy eux.

Leurdés
vn garçon

Aprés qu'ils eurent traité tout le peu qu'ils auoiet, ils se separerent en trois, les vns pour la guerre, les autres par ledit grand saulx, & les autres par vne petite riuere, qui va rendre en celle dudit grand saulx; & partirent le 18. iour dudit mois, & nous aussi.

Le 19. j'arriuy à Quebec, où ie me resolus de retourner en France, & arriuy à la Rochelle le 15. d'Aoust.

Retourne
en France.

Fin du troisieme Liure.



LES VOYAGES
 DV SIEVR DE
 CHAMPLAIN.
 LIVRE QUATRIESME.

*Parsemens de France; & ce qui se passa iusques à nostre
 arriuée au Sault Saint Louys.*

CHAPITRE PREMIER.

Epartis de Roüen le 5. Mars pour aller à
 Honfleur, où ie m'embarquay, & le 7. de
 May. j'arriuay à Quebec, où ie trouuay
 ceux qui y auoient hyuerné en bonne
 disposition, sans auoir esté malades, lesquels nous di-
 rent que l'hyuer n'auoit point esté grand, & que la ri-
 uiere n'auoit point gele. Les arbres commençoient
 aussi à se reuestir de feuilles, & les champs à se sembler
 de fleurs.

Le 13. ie partis de Quebec pour aller au Sault Saint
 Louys, où j'arriuay le 21. Or n'ayant que deux canaux,
 ie ne pouuois mener avec moy que 4. hommes, entre
 lesquels estoit vn nommé Nicolas de Vignau, le plus

i
 n
 a
 u
 ra
 au
 m
 17
 Lo
 d'
 il y
 les
 vo
 pa
 ua
 qu
 ner
 Co
 tro
 ie le
 Ro
 son
 que
 rer o
 ferm
 son
 soit
 L'aff
 de la
 dress
 deua

impudent menteur qui se soit veu de long temps, comme la suite de ce discours le fera voir, lequel autrefois auoit hyuerné avec les Sauvages, & que j'auois enuoyé aux descouuertes les années precedentes. Il me rapporta à son retour à Paris en l'année 1612. qu'il auoit veu la mer du nord. Que la riuiere des Algoumequins sortoit d'un lac qui s'y deschargeoit, & qu'en 17. iournées l'on pouuoit aller & venir du Sault Saint Louys à ladite mer. Qu'il auoit veu le bris & fracas d'un vaisseau Anglois, qui se estoit perdu à la coste, où il y auoit 80. hommes qui se estoient sauuez à terre, que les Sauvages tuèrent, à cause que lesdits Anglois leur vouloient prendre leurs bleds d'Inde, & autres viures, par force, & qu'il en auoit veu les testes, qu'iceux Sauvages auoient escorchées (selon leur costume) lesquelles ils me vouloient faire voir, ensemble me donner vn ieune garçon Anglois qu'ils m'auoient gardé. Ceste nouvelle m'auoit fort resiouy, pensant auoir trouué bien près ce que ie cherchois bien loin. Ainsi ie le conjuray de me dire la verité, afin d'en aduertir le Roy; & luy remōstray que s'il donnoit quelque mensonge à entendre, il se mettoit la corde au col: aussi que si sa relation estoit veritable, il se pouuoit assurer d'estre bien recompensé. Il me l'assura encor avec serments plus grands que iamais. Et pour mieux jouer son roolle, il me bailla vne relation du pays, qu'il disoit auoir faite au mieux qu'il luy auoit esté possible. L'assurance donc que ie voyois en luy, la simplicité de laquelle ie le iugeois plain, la relation qu'il auoit dressée, le bris & fracas du vaisseau, & les choses cy-deuant dites, auoient grande apparence, avec le voya-

nostre

aller à
7. de
uay
onne
us di-
lari-
oient
ailler
ain &
naux,
entre
e plus

Voyage des
Anglois
vers Labra-
dor, l'an
1612.

Rapport
que l'Auth.
fait à Mes-
sieurs du
Conseil.

ge des Anglois vers Labrador, en l'année 1612. où ils ont trouué vn destroit qu'ils ont couru iusques par le 63. degré de latitude, & 290. de longitude, & ont hyuerné par le 53. degré, & perdu quelques vaisseaux, comme leur relation en fait foy. Ces choses me faisans croire son dire veritable, j'en fis dès lors rapport à Monsieur le Chancelier; & le fis voir à Messieurs le Marechal de Brissac, & President Ieanin, & autres Seigneurs de la Cour, lesquels me dirent qu'il falloit que ie veisse la chose en personne. Cela fut cause que ie priay le sieur Georges, marchand de la Rochelle, de luy donner passage dans son vaisseau, ce qu'il fit volontiers; où estant, il l'interrogea pourquoy il faisoit ce voyage. Et d'autant qu'il luy estoit inutile, il luy demanda sil esperoit quelque salaire, lequel fit response que non, & qu'il n'en pretendoit d'autre que du Roy, & qu'il n'entreprendoit le voyage que pour me monstrier la mer du nord, qu'il auoit veüe, & luy en fit à la Rochelle vne declaration pardeuant deux Notaires.

Or comme ie prenois congé de tous les Chefs, le iour de la Pentecoste, aux prieres desquels je me recommançois, & de tous en general, ie luy dis en leur presence, que si ce qu'il m'auoit cy deuant dit n'estoit vray, qu'il ne me donnast la peine d'entreprendre le voyage, pour lequel faire, il falloit courir plusieurs dangers. Il assura encores derechef tout ce qu'il auoit dit, au peril de sa vie.

Son part-
méri du port
de la Roche
Melaine.

Ainsi nos canaux chargez de quelques viures, de nos armes & marchandises, pour faire present aux Sauvages, ie partis le Lundy 27. May de l'Isle de Har-
&c Holcine,

Ste Heleine, avec quatre François & vn Sauvage, & me fut donné vn adieu de nostre barque avec quelques coups de petites pieces. Ce iour nous ne fusmes qu'au Sault Sainct Louys, qui n'est qu'une lieue au dessus, à cause du mauuais temps, qui ne nous permit de passer plus outre.

Le 29. nous le passasmes partie par terre, partie par eau, où il nous fallut porter nos canaux, hardes, viures & armes sur nos espauls, qui n'est pas petite peine à ceux qui n'y sont pas accoustumez: & après l'auoir esloigné deux lieues, nous entraimes dans vn lac qui a de circuit enuiron 12. lieues, où se deschargent 3. riuieres, l'une venant de l'ouest, du costé des Ocharaiguins, esloignez du grand sault de 150. ou 200. lieues: l'autre du sud pays des Hiroquois, de pareille distance: & l'autre vers le nord, qui vient des Algoumequins & Nebicerini, aussi à peu près de semblable distance. Ceste riuere du nord (suiuant le rapport des Sauvages) vient de plus loin, & passe par des peuples qui leur sont incogneus, distans enuiron de 300. lieues d'eux.

Ce lac est rempli de belles & grandes isles, qui ne sont que prairies, où il y a plaisir de chasser, la venaison & le gibbier y estans en abondance, aussi bien que le poisson. Le pays qui l'environne est rempli de grandes forests. Nous fusmes coucher à l'entrée dudit lac, & fismes des barricades, à cause des Hiroquois qui rodēt par ces lieux pour surprēdre leurs ennemis, & m'assure que s'ils nous eussent tenu, ils nous eussent fait le mesme traitement est pourquoy toute la nuit nous fismes bon guet. Le lendemain ie prins la

Ce lac est
rempli de
belles isles;

hauteur de ce lieu, qui est par les 45. degrez 18. minutes de latitude. Sur les trois heures du soir nous entrâmes dans la riuere qui vient du nord, & passâmes vn petit fault par terre pour soulager nos canaux, & fusmes à vne isle le reste de la nuit en attendant le iour.

Sault de
Quenechouan
remply de
pierres.

Le dernier May nous passâmes par vn autre lac qui a 7. ou 8. lieues de long, & 3. de large, où il y a quelques isles. Le pays d'alentour est fort vny, horsmis en quelques endroits, où il y a des costaux couuerts de pins. Nous passâmes vn fault, qui est appellé de ceux du pays *Quenechouan*, qui est remply de pierres & rochers, où l'eau y court de grand' vitesse; & nous fallut mettre en l'eau, & traîner nos canaux bord à bord de terre auec vne corde. A demie lieue de là nous en passâmes vn autre petit à force d'auirons, ce qui ne se fait sans suer; & y a vne grande dexterité à passer ces faults, pour euitter les bouillons & brisans qui les trauersent: ce que les Sauvages font d'vne telle adresse, qu'il est impossible de plus, cherchans les destours & lieux plus aisez qu'ils cognoissent à l'œil.

Sault semé
de rochers.

Isles cou-
uertes de
pins & cé-
dres blancs.

Le Samedy premier de Iuin nous passâmes encor deux autres faults: le premier contenant demie lieue de long, & le second vne lieue, où nous eufmes bien de la peine: car la rapidité du courant est si grande, qu'elle fait vn bruit effroyable; & descendant de degré en degré, fait vne escume si blanche par tout, que l'eau ne paroist aucunement. Ce fault est semé de rochers, & quelques isles qui sont çà & là, couuertes de pins & cedres blancs. Ce fut là où nous eufmes de la peine: car ne pouuans porter nos canaux par terre, à cause de l'espoisseur du bois, il nous les falloir tirer

da
pè
lon
ro
pe
léc
la p
co
par
esta
No
stoi
curi
per
que
pau
ne s
çois
sieur
té no
repor
N
Sauu
ayans
lesque
qui au
des H
aussi, q
& auec
mode
decla

dans l'eau avec des cordes, & en tirant le mien, ie me
 pēlay perdre, à cause qu'il trauersa dans vn des bouil-
 lons; & si je ne fusse tombé fauorablement entre deux
 rochers, le canot m'entraisoit, d'autant que ie ne
 peus défaire assez à temps la corde qui estoit entortil-
 lée à l'entour de ma main, qui me l'offensa fort, & me
 la pensa couper. En ce danger ie m'escriay à Dieu, &
 commençay à tirer mon canot, qui me fut renuoyé
 par le remouil de l'eau qui se fait en ces fauts: & lors
 estant eschapé ie loüay Dieu, le priant nous preseruer.
 Nostre Sauuage vint après pour me secourir, mais j'e-
 stois hors de danger; & ne se faut estonner si j'estois
 curieux de conseruer nostre canot: car sil eust esté
 perdu, il falloit faire estat de demeurer, ou attendre
 que quelques Sauuages passassent par là, qui est vne
 pauvre attente à ceux qui n'ont dequoy disner, & qui
 ne sont accoustumez à telle fatigue. Pour nos Fran-
 çois, ils n'en eurent pas meilleur marché; & par plu-
 sieurs fois pensoiēt estre perdus: mais la diuine bon-
 té nous preserua çous. Le reste de la journée nous nous
 reposasmes, ayans assez trauaillé.

Nous rencontraimes le lendemain ij. canaux de Rencontre
j. canaux
de Sauua-
ges.
 Sauuages appelez Quenongebin, dans vne riuere,
 ayans passé vn petit lac long de 4. lieues, & large de 2.
 lesquels auoient esté aduertis de ma venuë par ceux
 qui auoient passé au sault S. Louis, venans de la guerre
 des Hiroquois. Ie fus fort aise de leur rencōtre, & eux
 aussi, qui s'estonnerent de me voir avec si peu de gens,
 & avec vn seul Sauuage. Après nous estre saluez à la
 mode du pays, ie les priay de ne passer outre, pour leur
 declarer ma volonté, & fusmes cabaner dans vne ille.

Ce qu'il
leur dit:

Le lendemain ie leur fis entendre, que i'estois allé en leurs pays pour les voir, & pour m'acquitter de la promesse que ie leur auois par cy deuant faite; & que si ils estoient resolus d'aller à la guerre, cela m'agreroit fort, d'autant que i'auois amené des gens à ceste intention, dequoy ils furent fort satisfaits. Et leur ayant dit que ie voulois passer outre, pour aduertir les autres peuples, ils m'en voulurent destourner, disans qu'il y auoit vn meschat chemin, & que nous n'auions rien veu iusques alors. Pour ce ie les priay de me donner vn de leurs gens pour gouverner nostre deuxiesme canot, & aussi pour nous guider, car nos conducteurs n'y cognoissoient plus rien. Ils le firent volontiers, & en recompense ie leur fis vn present, & leur baillay vn de nos François, le moins necessaire, lequel ie renuoyois au fault, avec vne fucille de tablette, dans laquelle, à faute de papier, ie faisois scauoir de mes nouvelles.

Leur baillie
vn de ses
François.

Ainsi nous nous separasmes: & continuant nostre route à mont ladite riuere, en trouuasmes vne autre fort belle & spacieuse, qui vient d'vne nation appelée Ouescharini, lesquels se tiennent au nord d'icelle, & à 4. iournées de l'entrée. Ceste riuere est fort plaisante, à cause des belles isles qu'elle contient, & des terres garnies de beaux bois clairs qui la bordent: & la terre est bonne pour le labourage.

Nation
mee Oues-
charini.

Le 4. nous passasmes proche d'vne autre riuere qui vient du nord, où se tiennent des peuples appellez Algoumoquins, laquelle va tomber dans le grand fleuve Saint Laurent, trois lieues au del le Saule Saint Louys, qui fait vne grande isle contenant près de 40.

Peuples ap-
pellez Al-
goumo-
quins.

lieu
bre
Que
euit
ne le
A
vient
admi
20. ou
de larg
souz p
fait la
qui est
pins &
entrer
tant leu
terres c
chasse,
Les Hir
prendre
Nou
large de
haut. Il y
chers asp
bois. L'e
sur vn roc
vn large d
là dedans
gros boi
qui veu
vn tel bru

lieux, laquelle n'est pas large, mais remplie d'un nombre infiny de sauts, qui sont fort difficiles à passer. Quelquefois ces peuples passent par ceste riuere pour euitter les rencontres de leurs ennemis, sçachans qu'ils ne les recherchent en lieux de si difficile accez.

A l'emboucheure d'icelle il y en a vne autre qui vient du sud, où à son entrée il y a vne cheute d'eau admirable: car elle tombe d'une telle impetuosité de 20. ou 25. brasses de haut, qu'elle fait vne arcade, ayant de largeur près de 400. pas. Les Sauvages passent dessous par plaisir, sans se mouiller, que du poudrin que fait ladite eau. Il y a vne isle au milieu de ladite riuere, qui est comme tout le terroir d'alentour, remplie de pins & cedres blancs. Quand les Sauvages veulent entrer dans la riuere, ils montent la montagne en portant leurs canaux, & font demie lieue par terre. Les terres des enuirs sont remplies de toute sorte de chasse, qui fait que les Sauvages s'y arrestent plus tost. Les Hiroquois y viennent aussi quelquefois les surprendre au passage.

Nous passâmes un sault à vne lieue de là, qui est large de demie lieue, & descend de 6. à 7. brasses de haut. Il y a quantité de petites isles, qui ne sont que rochers aspres & difficiles, couverts de meschans petits bois. L'eau tombe à un endroit de telle impetuosité sur un rocher, qu'il s'y est caué par succession de temps un large & profond bassin: si bien que l'eau courant là dedans, circulairement, & au milieu y faisant de gros bouillors, a fait que les Sauvages l'appellent *stew*, qui veut dire chaudiere. Ceste cheute d'eau met un tel bruit dans ce bassin, que l'on entend de plus

Eau rōban-
te qui s'en-
tend de deux
lieues.

de deux lieues. Les Sauvages passans par là, font vne ceremonie que nous dirons en son lieu. Nous eufmes beaucoup de peine à monter contre vn grand courant, à force de rames, pour paruenir au pied dudic fault, où les Sauvages prirent les canaux, & nos François & moy, nos armes, viures, & autres commoditez, pour passer par l'aspreté des rochers enuiron vn quart de lieue. que contient le fault, & aussli tost nous fallut embarquer, puis derechef mettre pied à terre pour passer par des raillis enuiron 300. pas; & après se mettre en l'eau pour faire passer nos canaux par dessus les rochers aigus, avec autant de peine que l'on sçauroit si imaginer. Je prins la hauteur du lieu, & trouuay 45. degrez 38. minutes de latitude.

Lac rempli
de belles is-
les, & de
beaux pins.

Après midy nous entraismes dans vn lac ayant 5. lieues de long, & 2. de large, où il y a de fort belles isles remplies de vignes, noyers, & autres arbres agréables: & 10. ou 12. lieues de là amôt la riuere nous passasmes par quelques isles remplies de pins. La terre est sablonneuse, & sy trouue vne racine qui teint en couleur cramoisie, de laquelle les Sauvages se peignent le visage, & mettent de petits affiquets à leur vsage. Il y a aussli vne coste de montagnes du long de ceste riuere, & le pays des enuironns semble assez facheux. Le reste du iour nous le passasmes dans vne isle fort agreable.

Le lendemain nous continuasmes nostre chemin iusques à vn grand fault, qui contient près de 3. lieues de large, où l'eau descend comme de 10. ou 12. brasses de haut en talus, & fait vn merueilleux bruit. Il est rempli d'vne infinité d'isles couuertes de pins & de cedres; & pour le passer il nous fallut resoudre de

quit
ures
res, r
don
Ain
terre
qui a
font
rer re
Po
tres s
perch
ayant
reven
il y a
ouïsc
neufes
brullez
ne desc
beaux
ce pays
bout de
mes de
nous au
Le 6.
la riuere
ou 10. lie
quantité
uages lai
moins n
par terre

quitter nostre maïs ou bled d'Inde, & peu d'autres viures que nous auions, avec les hardes moins necessaires, reseruant seulement nos armes & filets, pour nous donner à viure selon les lieux, & l'heur de la chasse. Ainsi allegez, nous passasmes tant à l'auiron, que par terre, en portant nos canaux & armes par ledit fault, qui a vne lieue & demie de long, où nos Sauvages qui sont infatigables à ce travail, & accoustumez à endurer telles necessitez, nous soulagerent beaucoup.

Poursuiuant nostre route nous passasmes deux autres faults, l'vn par terre; l'autre à la rame, & avec des perches en debouttant, puis entraimes dans vn lac ayant 6. ou 7. lieues de long, où se descharge vne riuiere venant du sud, où à cinq iournées de l'autre riuiere il y a des peuples qui y habitent appelez Matouoïscarini. Les terres d'environ ledit lac sont sablonneuses, & couuertes de pins, qui ont esté presque tous bruslez par les Sauvages. Il y a quelques isles, dans l'vne desquelles nous reposasmes, & veisimes plusieurs beaux typrés rouges, les premiers que j'eusse veu en ce pays, desquels ie fis vne croix, que ie plantay à vn bout de l'isle, en lieu eminent, & en vetie, avec les armes de France, comme l'ay fait aux autres lieux où nous auions posé. Ie nommay ceste isle, l'isle S^{te} Croix.

Le 6. nous partismes de ceste isle sainte Croix, où la riuiere est large d'vne lieue & demie, & ayans fait 8. ou 10. lieues, nous passasmes vn petit fault à la rame, & quantité d'isles de differentes grandeurs. Icy nos Sauvages laisserēt leurs sacs avec leurs viures, & les choses moins necessaires, afin d'estre plus legers pour aller par terre, & culler plusieurs faults qu'il falloit passer,

Peuple appellez Matouoïscarini.

Partemens de l'Aurich de l'isle de S. Croix.

Contesta-
tion entre
les Sauua-
ges, & vn
impoiteur.

Il y eut vne grande contestation entre nos Sauvages & nostre imposteur, qui affermoit qu'il n'y auoit aucun danger par les sauts, & qu'il y falloit passer. Nos Sauvages luy dirent, Tu es las de viure. Et à moy, que ie ne le deuois croire, & qu'il ne disoit pas verité. Ainsi ayant remarqué plusieurs fois qu'il n'auoit aucune cognoissance de l'endroit, ie luy disois des diuinités, dont bien m'en print, car il cherchoit des difficultez pour me perdre, ou pour me dégouster de l'entreprise, comme il confessa depuis (dequoy sera parlé cy-aprés.) Nous trauerfâmes donc la riuere à l'ouest, qui couroit au nord, & pris la hauteur de ce lieu, qui estoit par $46 \frac{2}{3}$ de latitude. Nous eusmes beaucoup de peine à faire ce chemin par terre, estant chargé seulement pour ma part de trois harquebuzes, autant d'auirons, de mon capot, & quelques petites bagatelles. L'encourageois nos gens, qui estoient vn peu plus chargez, & plus greuez des mousquites, que de leur charge.

Ainsi après auoir passé quatre petits estangs, & cheminé deux lieues & demie, nous estions tant fatiguez, qu'il nous estoit impossible de passer outre, à cause qu'il y auoit près de 24. heures que n'auions mangé qu'vn peu de poisson rasty, sans autre saulce, car nous auions laissé nos viures, comme i'ay dit cy-dessus. Nous nous reposâmes sur le bord d'vn estang, qui estoit assez agreable, & fîmes du feu pour chasser les mousquites qui nous molestoient fort, l'importunité desquelles est si estrange, qu'il est impossible d'en pouuoir faire la description. Nous tendîmes nos filets pour prendre quelques poissons,

L'Auteur
& les siens
sont fati-
guez.

Le lende-

uo
mi
uo
des
con
des
ayan
po
cher
qui
se no
trou
les sa
nir à
leur
leur
ne se
deme
uerse
ie ven
Bref
luy en
ils nou
& apr
truche
Que i'
res, & q
tres Ca
ioyeux
leurs ja

Le lendemain nous passâmes cét estang, qui pou-
uoit contenir vne lieue de long, & puis par terre che-
minâmes 3. lieues par des pays difficiles plus que n'a-
uions encor veu, à cause que les vents auoient abbatu
des pins les vns sur les autres, qui n'est pas petite in-
commodité, car il faut passer tantost dessus, & tantost
deffous ces arbres. Ainsi nous paruinâmes à vn lac,
ayant 6. lieues de long, & 2. de large, fort abondant en
poisson, aussi les peuples des enuironz y font leur pes-
cherie. Près de ce lac y a vne habitation de Sauvages
qui cultiuent la terre, & recueillent du maïs. Le chef
se nomme Nibachis, lequel nous vint voir avec sa
troupe, esmerueillé comment nous auions peu passer
les sauts & mauuais chemins qu'il y auoit pour parue-
nir à eux. Et après nous auoir présenté du petum selô
leur mode, il commença à haranguer ses compagnôs,
leur disant; Qu'il falloit que fustôs tombez des nuës,
ne sçachant cōment nous auions peu passer, & qu'eux
demeurans au pays auoient beaucoup de peine à tra-
uerfer ces mauuais passages; leur faisant entendre que
ie venois à bout de tout ce que mon esprit vouloit.
Bref qu'il croyoit de moy ce que les autres Sauvages
luy en auoient dit. Et sçachans que nous auions faim,
ils nous donnerêt du poisson, que nous mangeâmes:
& après disné ie leur fis entendre par Thomas mon
truchement, l'aïse que i'auois de les auoir rencontréz.
Que i'estois en ce pays pour les assister en leurs guer-
res, & que ie desirois aller plus auant voir quelques au-
tres Capitaines pour melme effect, dequoy ils furent
ioyeux, & me promirent assistance. Ils me monstretêt
leurs jardinages & champs, où il y auoit du maïs. Leur

*Nibachis
chef des
Sauvages
vint trou-
uer l'Auth.*

*Luy présent
cent du pes-
tum.*

*Donnent
du poisson
aux noïstes*

*Monstretêt
leurs iardz,
champs.*

terroir est sablonneux, & pource s'adonnent plus à la chasse qu'au labour, au contraire des Ocharaiguins. Quand ils veulent rendre vn terroir labourable, ils coupent & brulent les arbres, & ce fort aisément: car ce ne sont que chesnes & ormes. Le bois brullé, ils remuent vn peu la terre, & plantent leur maïs grain à grain, comme ceux de la Floride. Il n'auoit pour lors que 4. doigts de haut.

Continuation. Arriuée vers Tessonat, & le bon accueil qu'il me fit. Façon de leurs cimetières. Les Sauvages me promirent quatre canaux pour continuer mon chemin. Tost après me les refusent. Harangue des Sauvages pour me dissuader mon entreprise, me remonstrans les difficultez. Responce à ces difficultez. Tessonat argüe mon conducteur de mensonge, & n'auoir esté où il disoit. Il leur maintint son dire veritable. Le les presse de me donner des canaux. Plusieurs refus. Mon conducteur conuaincu de mensonge, & sa confession.

CHAPITRE II.

Nibachis
mepe l'An-
thear voir
vn autre
Capitaine.

Nibachis fit equiper deux canaux pour me mener voir vn autre Capitaine nommé Tessonat, qui demouroit à quelques lieues de luy, sur le bord d'vn grand lac, par où passe la riuere que nous auions laissée qui refuit au nord. Ainsi par auersalmes le lac à l'ouest norouest près de 7. lieues. Ayant mis pied à terre, fismes vne lieue au nord-ouest parmi d'assez beaux pays, où il y a de petits riuiers battus, par lesquels on peut passer aisément:

& arrivâmes sur le bord de ce lac, où estoit l'habitation de Tessouat, qui estoit avec vn autre chef sien voisin, tout estonné de me voir, & nous dit qu'il pensoit que ce fust vn songe, & qu'il ne croyoit pas ce qu'il voyoit. De là nous passâmes en vne isle, où leurs cabanes sont assez mal couvertes d'escorces d'arbres, qui est remplie de chefnes, pins & ormeaux, & n'est subiecte aux inondations des eaux, comme sont les autres isles du lac.

*Isles des
cabanes
mal
couvertes.*

Ceste isle est forte de situation: car aux deux bouts d'icelle, & à l'endroit où la riuieré se jette dans le lac, il y a des sauts facheux, & l'aspreté d'iceux la rendent forte, & s'y sont logez pour euitter les courses de leurs ennemis. Elle est par les 47. degrez de latitude, comme est le lac, qui a 10. lieues de long, & 3. ou 4. de large, abondant en poisson, mais la chasse n'y est pas beaucoup bonne.

Ainsi comme ie visitois l'isle, j'apperceus leurs cimetières, où ie fus grandement estonné, voyant des sepulchres de forme semblable aux bieres, faits de pieces de bois, croisées par en haut, & fichées en terre, à la distance de 3. pieds ou enuiron. Sur les croisées en haut ils y mettent vne grosse piece de bois, & au deuant vne autre tout debout, dans laquelle est gravé grossierement (comme il est bien croyable) la figure de celuy ou celle qui y est enterré. Si c'est vn homme, ils y mettent vne rondache, vne espée emmanchée à leur mode, vne masse, vn arc, & des fleches. S'il est capitaine, il aura vn pennache sur la teste, & quelque autre bagatelle ou jolueté. Si vn enfant, ils luy baillent vn arc & vne fleche. Si vn femme, ou fille, vne chan-

*Cimetière
des Sou-
ges de ceste
isle.*

*Leurs
sepulchres.*

diere, vn pot de terre, vne cuillier de bois, & vn auron. Tout le tombeau a de l'ogueur 6. ou 7 pieds pour le plus grand, & de largeur 4. les autres moins. Ils sont peints de jaulne & rouge, avec plusieurs ourrages aussi delicats que le tombeau. Le mort est enseuely dans la robbe de castor, ou d'autres peaux, desquelles il se seruoit en la vie, & luy mettent toutes ses richesses auprès de luy, comme haches, couteaux, chaudieres, & aleines, afin que ces choses luy seruent au pays où il va: car ils croyent l'immortalité de l'ame, comme j'ay dit autre part. Ces sepulchres de ceste façon ne se font qu'aux guerriers, car aux autres ils n'y mettent non plus qu'ils font aux femmes, comme gens inutiles, aussi s'en retrouve il peu entr'eux.

Aprés auoir considéré la pauureté de ceste terre, ie leur demanday comment ils s'amusoient à cultiuier vn si mauuais pays; veu qu'il y en auoit de beaucoup meilleur qu'ils laissoient desert & abandonné, comme le Sault Sainct Louys. Ils me respondirent qu'ils en estoient contraints, pour se mettre en seureté, & que l'aspreté des lieux leur seruoit de bouleuart contre leurs ennemis: Mais que si ie voulois faire vne habitation de François au Sault Sainct Louys, comme j'auois promis, qu'ils quitteroient leur demeure pour se venir loger près de nous, estans assurez que leurs ennemis ne leur feroient point de mal pendant que nous serions avec eux. Je leur dis que ceste année nous ferions les preparatifs de bois & pierres, pour l'année suiuate faire vn fort, & labourer ceste terre. Ce qu'ayans entendu, ils firent vn grand cry en signe d'applaudissement. Ces propos finis, ie priay tous les Chefs &

Comme ils
enseuelif-
sent leurs
morts.

Aspreté des
lieux sert de
bouleuart
aux canne-
mis.

pri
la g
vo
ren
ren
cun
ord
ban
bou
de la
le ro
chai
part
tant
qu'il
poiss
qu'ils
belle
entres
La
pas au
meure
tun de
nir son
autres
cét exe
stume.
Apr
peruné
le sujer

principaux d'entr'eux, de se trouver le lendemain en la grand' terre, en la cabane de Tessouat, lequel me vouloit faire Tabagie, & que là ie leur dirois mes intentions, ce qu'ils me promirent; & dès lors enuoyèrent conuier leurs voisins pour sy trouver.

Le lendemain tous les conuiez vinrent avec chacun son escuelle de bois, & sa cueillier, lesquels sans ordreny ceremonie s'assirent contre terre dans la cabane de Tessouat, qui leur distribua vne maniere de bouillie faite de maïs, escezé entre deux pierres, avec de la chair & du poisson, coupez par petits morceaux, le tout cuit ensemble sans sel. Ils auoient aussi de la chair rostie sur les charbons, & du poisson bouilly à part, qu'il distribua aussi. Et pour mon regard, d'autant que ie ne voulois point de leur bouillie, à cause qu'ils cuisinent fort salement, ie leur demanday du poisson & de la chair, pour l'accommoder à ma mode, qu'ils me donnerent. Pour le boire, nous auions de belle eau claire. Tessouat qui faisoit la Tabagie, nous entretenoit sans manger, suivant leur coustume.

La Tabagie faite, les ieunes hommes qui n'assistent pas aux harangues & conseils, & qui aux Tabagies demeurent à la porte des cabanes, sortirent, & puis chacun de ceux qui estoient demeurés commença à garnir son petunoir, & m'en presenterent les vns & les autres, & employâmes vne grande demie heure à cet exercice, sans dire vn seul mot, selon leur coustume.

Après auoir parmy vn si long silence amplement peruné, ie leur fis entendre par mon truchement que le sujet de mon voyage n'estoit autre, que pour

L'Authour prie les Chef de se trouver en la grande terre.

Bouillie faite de maïs escezé entre deux pierres.

L'Auth. fait entendre au sujet de son voyage.

les assureur de mon affection, & du desir que j'auois de les assister en leurs guerres, comme j'auois fait auparauant. Que ce qui m'auoit empesché l'année dernière de venir, ainsi que ie leur auois promis, estoit que le Roy m'auoit occupé en d'autres guerres, mais que maintenant il m'auoit commandé de les visiter, & les assureur de ces choses, & que pour cét effect j'auois nombre d'hommes au fault Saint Louys. Que ie m'estois venu promener en leur pays pour recognoistre la fertilité de la terre, les lacs, riuieres & mer, qu'ils m'auoient dit estre en leur pays. Que ie desirois voir vne nation distante de 8. iournées d'eux, nommée Nebicerini, pour les conuier aussi à la guerre; & pour ce ie les priay de me donner 4. canaux; avec 8. Sauvages, pour me conduire esdites terres. Et d'autant que les Algoumequins ne sont pas grands amis des Nebicerini, ils sembloient m'escouter avec plus grande attention.

Deuisent
ensemble
sur les pro-
positions.

Mon discours acheué, ils commencerent derechef à peruner, & à deuiser tout bas ensemble touchant mes propositions: puis Tessoïat pour tous print la parole, & dit; Qu'ils m'auoient tousiours recogneu plus affectiôné en leur endroit, qu'aucun autre François qu'ils eussent veu. Que les preuues qu'ils en auoient eues par le passé, leur facilitoient la croyance pour l'aduenir. De plus, que ie monstrois bien estre leur amy, en ce que i'auois passé tant de hazards pour les venir voir, & pour les conuier à la guerre, & que toutes ces choses les obligeoient à me vouloir du bien comme à leurs propres enfans. Que toutesfois l'année dernière ie leur auois manqué de promesse,

& qu'
tent.
faire
triste
vns le
au sa
qu'ils
auoie
que ce
voir) d
leurs y
guerrie
la part
cela à t
quatre
rent, ma
desplais
j'y endu
qu'ils au
sort & c
amis. Au
d'eux, d'a
lans dest
sujet.
Moy
voir ces p
mer du n
qu'il n'y a
pour les m
sâcheux q
pour lere

& que 200. Sauvages estoient venus au fault, en intention de me trouuer, pour aller à la guerre, & me faire des presens; & ne m'ayanstrouué, furent fort attristez, croyans que ie fusse mort, comme quelques-uns leur auoient dit: aussi que les François qui estoient au fault ne les voulurent assister à leurs guerres, & qu'ils furent mal traittez par aucuns, de sorte qu'ils auoient resolu entr'eux de ne plus venir au fault, & que cela les auoit occasionnez (n'esperans plus de me voir) d'aller à la guerre seuls, comme de fait 200. des leurs y estoient allez. Et d'autant que la plus-part des guerriers estoient absents, ils me prioient de remettre la partie à l'année suiuant, & qu'ils feroient scauoir cela à tous ceux de la contrée. Pour ce qui estoit des quatre canaux que ie demandois, ils me les accordèrent, mais avec grandes difficultez, me disans qu'il leur desplaisoit fort de telle entreprise, pour les peines que j'y endurerois. Que ces peuples estoient forciers, & qu'ils auoient fait mourir beaucoup de leurs gens par sort & empoisonnemens, & que pour cela ils n'estoient amis. Au surplus, que pour la guerre ie n'auois affaire d'eux, d'autant qu'ils estoient de petit cœur, me voulans destourner, avec plusieurs autres propos sur ce sujet.

Moy d'autre-part qui n'auois autre desir que de ^{Desir des} voir ces peuples, & faire amitié avec eux, pour voir la ^{l'Amherst} mer du nord, facilitois leurs difficultez, leur disant, ^{de voir ces} qu'il n'y auoit pas loin iusques en leurs pays. ^{peuples.} Que pour les mauvais passages, ils ne pouuoient estre plus facheux que ceux que i'auois passé par cy-deuant, & pour le regard de leur force de gens, qu'ils n'auoient au-

cune puissance de me faire tort, & que mon Dieu m'en preserueroit. Que ie cognoissois aussi leurs herbes, & par ainsi ie me garderois d'en manger. Que ie les voulois rendre ensemble bons amis, & leur ferois des presens pour cét effect, m'assurant qu'ils feroient quelque chose pour moy. Avec ces raisons ils m'accorderent, comme i'ay dit, ces quatre canaux, de quoy ie fus fort ioyeux, oubliant toutes les peines passées, sur l'esperance que j'auois de voir ceste mer tant desirée.

Luy accordé
dét quatre
canaux.

Ya se pour-
mener par
leurs jar-
dins.

Adais que
luy donne
son truche-
ment.

Pour passer le reste du iour, ie me fus promener par les iardins, qui n'estoient remplis que de quelques citrouilles, phasioles, & de nos pois, qu'ils commencent à cultiuer, où Thomas mon truchement, qui entendoit fort bien la langue, me vint trouver, pour m'aduertir que ces Sauvages, après que ie les eus quittez, auoient songé que si j'entreprendois ce voyage, que ie mourrois, & eux aussi, & qu'ils ne me pouuoient bailler ces canaux promis, d'autant qu'il n'y auoit aucun d'entr'eux qui me voulust conduire; mais que ie remisse ce voyage à l'année prochaine, & qu'ils m'y meneroient en bon equipage, pour se defendre d'eux, s'ils leur vouloient mal faire, pource qu'ils sont mauuais.

Ceste nouvelle m'affligea fort, & soudain m'en alay les trouver, & leur dis, que ie les auois iusques à ce iour estimez hommes, & veritables, & que maintenant ils se monstroient enfans & mensongers; & que s'ils ne vouloient effectuer leurs promesses, ils ne me feroient paroistre leur amitié. Toutesfois que s'ils se sentoient incommodéz de quatre canaux, qu'ils ne

m'en

m'en baillassent que deux, & 4. Sauvages seulement.

Ils me représenterent derechef la difficulté des passages, le nombre des sauts, la meschanceté de ces peuples, & que c'estoit pour crainte qu'ils auoient de me perdre qu'ils me faisoient ce refus: Le leur fis response, que j'estois fasché de ce qu'ils se monstroient si peu mes amis, & que ie ne l'eusse iamais creu. Que j'auois vn garçon (leur montrant mon imposteur) qui auoit esté dans leur pays, & n'auoit recogneu toutes les difficultés qu'ils faisoient, ny trouué ces peuples si mauuais qu'ils disoient. Alors ils commencerent à le regarder, & specialement Tessouat vieux Capitaine, avec lequel il auoit hyuerné; & l'appellant par son nom, luy dit en son langage: Nicolas, est-il vray que tu as dit auoir esté aux Nebicerini? Il fut long temps sans parler, puis il leur dit en leur langue, qu'il parloit aucunement, Ouy j'y ay esté. Aussi tost ils le regarderent de trauers, & se jettans sur luy, comme s'ils eussent voulu manger ou deschirer, firent de grands cris, & Tessouat luy dit: Tu es vn assuré menteur: tu sçais bien que tous les soirs tu couchois à mes costez avec mes enfans, & tous les matins tu t'y leuois: si tu as esté vers ces peuples, ç'a esté en dormant. Comment as-tu esté si impudent d'auoir donné à entendre à ton chef des mensonges, & si meschant de vouloir hazarder sa vie parmy tant de dangers? tu es vn homme perdu, & te deuroit faire mourir plus cruellement que nous ne faisons nos ennemis. Le ne m'estonne pas s'il nous importunoit tant sur l'assurance de tes paroles. A l'heure ie luy dis qu'il eust à respondre, & que s'il auoit esté en ces terres qu'il en donnast des enseignemens

Luy représenterent les difficultés des passages.

Sa response.

Ce que luy
luy dit
vn imposteur
à luy.

pour me le faire croire, & me tirer de la peine où il m'auoit mis, mais il demeura muet & tout esperdu. Alors ie le tiray à l'escart des Sauvages, & le coniu-ray de me déclarer s'il auoit veu ceste mer, & s'il ne l'auoit veüe, qu'il me le dist. Derechef avec iuremens il afferma tout ce qu'il auoit par cy-deuant dit, & qu'il me le feroit voir, si ces Sauvages vouloient bailler des canaux.

Ades que
luy donne
Thomas
son truche-
ment.

Sur ces discours Thomas me vint aduertir que les Sauvages de l'isle enuoyent secrettement vn canot aux Nebicerini, pour les aduertir de mon arriüee. Et pour me seruir de l'occasion, ie fustrouuer lesd. Sauvages, pour leur dire que i'auois songé ceste nuit qu'ils vouloient enuoyer vn canot aux Nebicerini, sans m'en aduertir; dequoy j'estois aduertiy, veu qu'ils scauoient que j'auois volonte d'y aller. A quoy ils me firent responce, disans que ie les offensois fort, en ce que ie me ffois plus à vn menteur, qui me vouloit faire mourir, qu'à tant de braues Capitaines qui estoient mes amis, & qui cherissoient ma vie. Je leur repliquay, que mon homme (parlant de nostre imposteur) auoit esté en ceste contrée avec vn des parens de Tessouat, & auoit veu la mer, le bris & fracas d'un vaisseau Anglois, ensemble 80. testes que les Sauvages auoient, & vn ieune garçon Anglois qu'ils tenoient prisonnier, dequoy ils me vouloient faire present.

Ils s'escrierent plus que deuant, entendans parler de la mor, des vaisseaux, des testes des Anglois, & du prisonnier, qu'il estoit vn menteur, & ainsi le nommerent-ils depuis, comme la plus grande iniure qu'ils luy eussent peu faire, disans tous ensemble qu'il le fal-

lo
au
pa
au
l'e
de
de
pre
qui
se,
ecte
I
par
des
mer
d'ap
qu'il
estor
son i
terro
des A
foit p
de la
latitu
la diff
remp
aucun
tousie
que 35
en 3. c
née: 1

loit faire mourir, ou qu'il dist celuy avec lequel il y auoit esté, & qu'il declarast les lacs, riuieres & chemins par lesquels il auoit passé. A quoy il fit responce, qu'il auoit oublié le nom du Sauuage, combien qu'il me l'eust nommé plus de vingt fois, & mesme le iour de deuant. Pour les particularitez du pays, il les auoit descrites dans vn papier qu'il m'auoit baillé. Alors ie présentay la carte, & la fis interpreter aux Sauvages, qui l'interrogerent sur icelle: à quoy il ne fit responce, ains par son morne silence manifesta sa meschanceté.

Mon esprit voguant en incertitude, ie me retiray à part, & me representay les particularitez du voyage des Anglois cy-deuant dites, & les discours de nostre menteur estre assez conformes; aussi qu'il y auoit peu d'apparence que ce garçon eust inuenté tout cela, & qu'il n'eust voulu entreprendre le voyage: mais qu'il estoit plus croyable qu'il auoit veu ces choses, & que son ignorance ne luy permettoit de respondre aux interrogations des Sauvages: ioint aussi que si la relation des Anglois est veritable, il faut que la mer du nord ne soit pas esloignée de ces terres de plus de 100. lieues de latitude: car c'estois souz la hauteur de 47. degrez de latitude, & 296. de longitude: mais il se peut faire que la difficulté de passer les sauts, l'aspreté des môtagnes remplies de neiges, soit cause que ces peuples n'ont aucune cognoissance de ceste mer: bien m'ont ils tousiours dit, que du pays des Ochataiguins il n'y a que 35. ou 40. iournées iusques à la mer qu'ils voyent en 3. endroits, ce qu'ils m'ont encores assuré ceste année: mais aucun ne m'a parlé de ceste mer du nord.

L'Auth^r
retire du
pays.

que ce menteur, qui m'auoit fort resiouy à cause de la briefueré du chemin.

Or comme ce canot s'apprestoit, ie le fis appeller deuant ses compagnons; & en luy representant tout ce qui s'estoit passé, ie luy dis qu'il n'estoit plus question de dissimuler, & qu'il falloit dire s'il auoit veu les choses dites, ou non. Que ie me voulois seruir de la commodité qui se presentoit. Que j'auois oublié tout ce qui s'estoit passé: mais que si ie passois plus outre, ie le ferois pendre & estrangler.

L'impo-
seur de-
mande par-
don à l'Au-
cheur.

Qui le fait
pouuer.

Parolesque
Thomas
luy rappor-
te.

Aprés auoir songé à luy, il se jetta à genoux, & me demanda pardon, disant, que tout ce qu'il auoit dit, tant en France, qu'en ce pays, touchât ceste mer, estoit faux. Qu'il ne l'auoit iamais veüe, & qu'il n'auoit pas esté plus auant que le village de Tessouat; & auoit dit ces choses pour retourner en Canada. Ainsi transporté de colere ie le fis retirer, ne le pouuant plus voir deuant moy, donnant charge à Thomas de s'enquerir de tout particulièrement: auquel il acheua de dire qu'il ne croyoit pas que ie deusse entreprendre le voyage, à cause des dangers, croyant que quelque difficulté se pourroit presenter, qui m'empescheroit de passer, comme celle de ces Sauvages, qui ne me vouloient bailler des canaux: ainsi que l'on remettrait le voyage à vne autre année, & qu'estant en France, il auroit recompense pour sa descouuerture, & que si ie le voulois laisser en ce pays, qu'il iroit tant qu'il la trouueroit, quand il y deuroit mourir. Ce sont ses paroles, qui me furent rapportées par Thomas, qui ne me contenterét pas beaucoup, estant esmerueillé de l'effronterie & meschanceté de ce menteur: ne pouuant m'i-

ma
fin
me
con
me
P
mon
m'au
me r
qui e
iours
qui e
tu pas
nous t
ie veis
ie leur
pesche
lois ren
& qu'ef
Mon
aucune
par con
temps m
me fallu
té d'vn a
jeusse esb
autre fo
N'ayan
nir, ie con
Louis, où
sirent scau

maginer comment il auoit forgé ceste imposture, sinon qu'il eust ouy parler du voyage des Anglois cy mentionné, & que sur l'esperance d'auoir quelque recompense, comme il disoit, il auoit eu la temerité de mettre cela en auant.

Peu de temps après ie fus aduertir les Sauvages, à mon grand regret, de la malice de ce menteur, & qu'il m'auoit confessé la verité, dequoy ils furent joyeux, me reprochâs le peu de confiance que j'auois en eux, qui estoient Capitaines, mes amis, qui disoient tousiours verité, & qu'il falloit faire mourir ce menteur, qui estoit grandement malicieux, me disans: Ne vois-tu pas qu'il t'a voulu faire mourir? donne le nous, & nous te promettons qu'il ne mentira iamais. Comme ie veis qu'eux & leurs enfans crioient tous après luy, ie leur defendis de luy faire aucun mal, & aussi d'empescher leurs enfans de ce faire, d'autant que ie le uolois remener au fault pour luy faire faire son rapport, & qu'estant là, j'aduiferois ce que j'en ferois.

Mon voyage estant acheué par ceste voye, & sans aucune esperance de voir la mer de ce costé là, sinon par conjecture, le regret de n'auoir mieux employé le temps me demeura, avec les peines & travaux qu'il me fallut tollerer patiemment. Si ie me fusse transporté d'vn autre costé, suiuant la relation des Sauvages, ieusse esbauché vne affaire qu'il fallut remettre à vne autre fois.

N'ayant pour l'heure autre desir que de m'en reuenir, ie conuiay les Sauvages de venir au Sault Saint Louis, où ils recouroient bon traitement; ce qu'ils firent scauoir à tous leurs voisins.

*Sauuages
l'aduertis-
sent de la
malice de
l'imposteur*

*L'Auteur
leur defend
de luy faire
aucun mal*

*Il ebaue les
Sauuages
de venir au
Sault Saint
Louis.*

Auant que partir, ie fis vne croix de cedre blanc, laquelle ie plantay sur le bord du lac en vn lieu eminent, avec les armes de France, & priay les Sauvages la vouloir conseruer, comme aussi celles qu'ils trouueroient du long des chemins où nous auions passé. Ils me promirent ainsi le faire, & que ie les retrouuerois quand ie retournerois vers eux.

Nostre retour au Sauls. Fausse alarme. Cereimonie du sault de la Chaudiere. Confession de nostre meueur deuant vn chacun. Nostre retour en France.

CHAPITRE III.

L'Auther
prend congé de Tef-
souat.

LE 10. Iuin ie prins congé de Tefsouat, auquel ie fis quelques presens, & luy promis, si Dieu me conseruoit en santé, de venir l'année prochaine en equipage, pour aller à la guerre: & luy me promit d'assembler grand peuple pour ce temps là, disant, que ie ne verrois que Sauvages, & armes, qui me donneroiēt contentement; & me bailla son fils pour me faire compagnie. Ainsi nous partismes avec 4. canaux, & passames par la riuiera que nous auions laissée, qui court au norr, où nous mismes pied à terre pour trauerser des lacs. En chemin nous rencontraismes 9. grands canaux de Ouescharini, avec 40. hommes forts & puillans, qui venoient aux nouvelles qu'ils auoient eues; & d'autres que rencontraismes aussi, qui faisoient ensemble 60. canaux, & 20. autres qui estoient partis deuant nous, ayans chacun assez de marchandises.

N
Alge
agrea
nus p
ne, &
sans ra
stre m
Co
dellou
vne ille
nous fi
arriua
loin, le
de leurs
pour les
rien veu
excepté
dans leu
Vne heu
ennemis
à courir v
Ceux de
croyans e
en l'eau; cō
qu'on l'aff
esloignez,
querir acc
errans çà
poursuiuis
dre. Apres
se de coste

Nous passâmes six ou sept sauts depuis l'isle des
 Algoumequins iusques au petit sault, pays fort des-
 agreable. Je recogneus bien que si nous fussions ve-
 nus par là, que nous eussions eu beaucoup plus de pei-
 ne, & mal-aisément eussions nous passé: & ce n'estoit
 sans raison que les Sauvages contestoient contre no-
 stre menteur, qui ne cherchoit qu'à me perdre.

Continuant nostre chemin dix ou douze lieuës au
 dessouz l'isle des Algoumequins, nous posâmes dans
 vne isle fort agreable, remplie de vignes & noyers, où
 nous fîmes pescherie de beau poisson. Sur la minuit
 arriua deux canaux qui venoient de la pesche plus
 loin, lesquels rapporterent au dir veu quatre canaux
 de leurs ennemis. Aussi tost on dépescha trois canaux
 pour les recognoistre, mais ils retournerent sans auoir
 rien veu. En ceste assurance chacun prit le repos,
 excepté les femmes, qui se résolurēt de passer la nuit
 dans leurs canaux, ne se trouuans asseutées à terre.
 Vne heure auant le iour vn Sauvage songeant que les
 ennemis le chargeoient, se leua en sursault, & se print
 à courir vers l'eau pour se sauuer, criant, *On me tue.*
 Ceux de sa bande s'esueillierent tout estourdis; &
 croyans estre poursuiuis de leurs ennemis se jetterent
 en l'eau; cōme aussi fit vn de nos François, qui croyoit
 qu'on l'assommast. A ce bruit nous autres qui estions
 esloignez, fûmes aussi tost esueillez, & sans plus s'es-
 querir accourusmes vers eux. Mais les voyans en l'eau
 errans çà & là, estions fort estonnez, ne les voyans
 poursuiuis de leurs ennemis, ny en estat de se desfen-
 dre. Après que j'eus enquis nostre François de la cau-
 se de ceste étonation, & m'auoir raconté comme tels

Chemine
 au dessouz
 de l'isle des
 Algoume-
 quins

estoit arriué, tout se passa en risée & moquerie.

Ceremonie
des Sauua-
ges.

En continuant nostre chemin, nous paruinmes au fault de la Chaudiere, où les Sauvages firent la ceremonie accoustumée, qui est telle. Après avoir porté leurs canaux au bas du fault, ils s'assemblerent en vn lieu, où vn d'eux avec vn plat de bois va faire la queste, & chacun d'eux met dans ce plat vn morceau de petum. La queste faite, le plat est mis au milieu de la troupe, & tous dancent à l'entour, en chantant à leur mode: puis vn des Capitaines fait vne harangue, remonstrant que dès long temps ils ont accoustumé de faire telle offrande, & que par ce moyen ils sont garentis de leurs ennemis: qu'autrement il leur arriueroit du mal-heur, ainsi que leur persuade le diable; & viuent en ceste superstition, comme en plusieurs autres, comme nous auons dit ailleurs. Cela fait, le harangueur prend le plat, & va jeter le petum au milieu de la chaudiere, & font vn grand cry tous ensemble. Ces pauures gens sont si superstitieux, qu'ils ne croiroient pas faire bon voyage, s'ils n'auoient fait ceste ceremonie en ce lieu, d'autant que leurs ennemis les attendent à ce passage, n'osans pas aller plus auant, à cause des mauuais chemins, & les surprennent là quelquefois.

L'Autheur
de ces liens
reçoient
vne alarme.

Le lendemain nous arriuasmes à vne isle qui est à l'entrée du lac, distante du grand fault Saint Louis de 7. ou 8. lieues. où reposans la nuit, nous eulmes vne autre alarme, les Sauvages croyans auoir veu des canaux de leurs ennemis: ce qui leur fit faire plusieurs grands feux, que ie leur fis esteindre, leur remonstrant l'inconuenient qui en pouuoit arriuer, sçauoir, qu'il

lieu
L
où
traic
per
si to
sans
chen
luez
nos S
nez, n
à terr
sepor
l'eus v
d'icel
qu'ils
Ay
laritez
teur, i
bler, a
compa
tent ve
venir,
stré la r
fit resp
d'aut
desir de
qu'il ne
les prio
confessa
voulois

lieu de se cacher ils se manifestoient.

Le 17. Iuin nous arriuasmes au Saull Sain & Louys, où ie leur fis entendre que ie ne denrois pas qu'ils traitassent aucunes marchandises que ie ne leur eusse permis; & que pour des viures ie leur en ferois bailler si tost que serions arriuez, ce qu'ils me promirent, disans qu'ils estoient mes amis. Ainsi poursuivât nostre chemin, nous arriuasmes aux barques, & fusmes saluez de quelques canonades, de quoy quelques vns de nos Sauvages estoient ioyeux, & d'autres fort estonnez, n'ayâs iamais ouy telle musique. Ayans mis pied à terre, Maison-neufue me vint trouuer, avec le passeport de Monseigneur le Prince. Aussi tost que ie l'eus veu, ie le laissay luy, & les siens iouir du benefice d'iceluy, comme nous autres, & fis dire aux Sauvages qu'ils pouvoient traiter le lendemain.

Maison-neufue vint trouuer l'Archeueue avec passeport de M. le Prince.

Ayant raconté à tous ceux de la barque les particularitez de mon voyage, & la malice de nostre menteur, ils furent fort estonnez, & les priay de s'assembler, afin qu'en leur presence, des Sauvages, & de ses compagnons, il declarast sa meschanceté; ce qu'ils firent volontiers. Ainsi estans assemblez, ils le firent venir, & l'interrogerer pourquoy il ne m'auoit monstré la mer du nord, comme il m'auoit promis. Il leur fit responce, qu'il auoit promis vne chose impossible, d'autant qu'il n'auoit iamais veu ceste mer: mais que le desir de faire le voyage luy auoit fait dire cela; aussi qu'il ne croyoit que ie le deusse entreprendre. Parquoy les prioit luy vouloir pardonner, comme il fit à moy, confessant auoir grandement failly: mais que si ie le voulois laisser au pays, qu'il seroit tant qu'il repar-

111

roit la faute, verroit ceste mer, & en rapporteroit certaines nouvelles l'année suivante. Pour quelques considerations ie luy pardonnay, à ceste condition.

L'Authour
prie les Sau-
uages de
mener 2.
ieunes ho-
mes avec
eux.

Après que les Sauvages eurent traité leurs marchandises, & qu'ils eurent resolu de s'en retourner, ie les priay de mener avec eux deux ieunes hommes pour les entretenir en amitié, leur faire voir le pays, & les obliger à les ramener, dont ils firent grande difficulté, me representas la peine que m'auoit donné nostre menteur, craignans qu'ils me feroient de faux rapports, comme il auoit fait. Le leur fis responce, que s'ils ne les vouloient emmener ils n'estoient pas mes amis, & pour ce ils sy resolerent. Pour nostre menteur, aucun de ces Sauvages n'en voulut, pour priere que ie leur fis, & le laissasmes à la garde de Dieu.

Retour de
l'Authour
en France.

Voyant n'auoir plus rien à faire en ce pays, ie me resolus de passer en France, & arriuasmes à Tadoussac le 6. Iuillet.

Le 8. Aoust le temps se trouua propre, qui nous en fit partir, & le 26. du mesme mois nous arriuasmes à Saint Malo.

Cha
m
R
cl
L



leur po
faire a
bres ne
res cha
Vice-r
quel sa
questes
de The
ge de Li
dant la c
l'obtin
teur va t
luy fait v
cus à Mo
auoir vn
qu'il luy
quelque
faire les a
Secretaire

Changement de Viceroy de feu M^r le Marechal de Themines, qui obtiens la charge de Lieutenant general du Roy en la nouvelle France, de la Royne Regente. Articles du Sieur de Mons à la Compagnie. Troubles qu'eut l'Auteur par ses enuieux.

CHAPITRE IIII.

ESTANT arriué en France, nous eufmes nouvelles de la detention de Monseigneur le Prince, qui me fit iuger que nos enuieux ne tarderoient gueres à vomir leur poison, & qu'ils feroient ce qu'ils n'auoient osé faire apparauant: car le chef estant malade, les membres ne peuuent estre en santé. Aussi dés lors les affaires changerent de face, & firent naistre vn nouveau Vice-roy, par l'entremise d'vn certain personnage, lequel s'adresse au Sieur de Beaumont Maistre des Requestes, lequel estoit amy de Monsieur le Marechal de Themines, qui donne aduis de demander la charge de Lieutenant de Roy de la nouvelle France, pendant la detention de mond. Seigneur le Prince: lequel l'obtint de la Royne-mere Regente. Cét entremetteur va trouuer Monsieur le Marechal de Themines, luy fait voir que l'on donnoit vn cheual de mille escus à Monseigneur le Prince, & qu'il en pourroit bien auoir vn de quatre mil cinq cents liures, par les moyès qu'il luy dira, moyennant que mond. Sieur luy face quelque gratification, & le continué en la charge de faire les affaires de la Compagnie, & pouoir estre son Secrétaire. Il luy dit qu'en consideration de l'aduis

qu'il luy auoit fait donner, & aussi pour le soin qu'il auoit des affaires, il le recognoistroit, comme dit est. Cela accordé, ledit Solliciteur dit aux associez, Qu'il auoit appris que Monsieur de Themines auoit l'affaire de Canada, & demandoit cinq cents escus d'auantage que les mille, d'autant qu'il y en auoit d'autres qui vouloient prendre ce party, & luy offroient, mais qu'il les vouloit preferer. Ces associez adioustent foy à cecy, iusques à ce que la mesche fust descouuerte par l'vn des Secretaires de mond. Sieur de Themines, fasché de ce que ce personnage emportoit ce qui luy deuoit estre acquis. En ces entre-faites, on donne aduis à Monseigneur le Prince de tout ce qui le passoit, qui donna charge à Monsieur Vignier de menager ceste affaire: lequel fait arrest de ce qui estoit deub à mond. Seign. le Prince, & que s'ils payoient à Monsieur de Themines, ils payeroient deux fois. Voila vn procez qui s'esmeut au Conseil entre les associez, Monseigneur le Prince, le Sieur de Themines, & le Sieur de Villemenon, comme Intendant de l'Admirauté, qui s'y entremet pour Monseigneur de Montmorency, sur quelque point qui dependoit de la charge dudit Sieur, pour le bien de la Societé; qui desiroit aussi que les mille escus fussent employez au bien du pais: chose qui eust esté tres-raisonnable. Ils sont tous au Conseil, & de là renuoyez à la Cour de Parlemet. Laissons les plaider, pour aller appareiller nos vaisseaux, qui ne perdoient temps pour aller secourir les hyuernans de l'habitation.

En ce meisme temps remonstrances furent faites à Messieurs les associez du peu de fruit qu'ils auoient

Le sieur Vignier arreste ce qui estoit deub à Monseigneur le Prince.

Procez au Conseil entre les associez, Monseigneur le Prince, & Monsieur de Themines.

Remonstrances aux associez.

fait
& q
soci
tio d
défr
Il
fekt
fruct
ques
à l'aug
du pa
pour
Ces
sieur d
Voicy
sen all
Dieu n
moins
& l'en r
ceste aff
Pend
au voya
cieux, q
roissant
fier vn ar
par lequ
dts l'hon
gneur le P
que les Sei
cy, & de T
ne pourro

fait cognoistre à aduancer le progrez de l'habitation, & qu'il n'y auoit chose plus capable de rompre leur société, s'ils n'y remedioient par quelque augmentation de faire bastir, & enuoyer quelques familles pour défricher les terres.

Ils se resolurent donc d'y remedier, & pour cét effect le Sieur de Mons desirant de voir de plus en plus fructifier ce dessein, met la plume à la main, fait quelques articles, par lesquels lad. Compagnie s'obligeoit à l'augmentation des hommes pour la conseruation du pays, munitions de guerre, & des viures necessaires pour deux ans, attendant que la terre peust fructifier.

Ces articles furent mis entre les mains de Monsieur de Marillac, pour être rapportez au Conseil. Voicy vn bel acheminement sans profit: car le tout s'en alla en fumée, par ie ne sçay quels accidents, & Dieu ne permit pas que ces articles eussent lieu. Neantmoins Monsieur de Marillac trouua tout cela iuste, & s'en resioüit, grandement porté à l'aduancement de ceste affaire.

Pendant ces choses, ie fus à Honneſſeur pour aller au voyage, où estant, vn de la compagnie, aussi malicieux, que grand chicaneur, appelle Boyer, comparoissant pour toute icelle Compagnie, me fait signifier vn arrest de Messieurs de la Cour de Parlement, par lequel il disoit que ie ne pouuois plus pretendre l'honneur de la charge de Lieutenant de Monsieur le Prince, attendu que la Cour auoit ordonné que les Seigneurs Princes de Condé, de Montmorency, & de Thémmer, sans preiudicier à leurs qualitez, ne pourroient recevoir aucuns deniers de ce qu'ils

Articles
que dresse
le Sieur de
Mons.

Remis en
mains de
Monsieur
de Marillac.

L'Arb. va
à Honneſſeur.

Boyer lay
fait signi-
fier vn ar-
rest de la
Cour.

pouuoient pretendre, & defenſe aux affociez de ne rien donner, ſur les peines du quadruple. Tout cela ne me touchoit point; car ayant ſeruy comme j'auois fait, ils n'ẽ me pouuoient oſter ny la charge, ny moins les appointemens, à quoy volontairemẽt ils ſ'eſtoient obligez lors que ie les affociay. Voila la recompẽſe de ces Meſſieurs les affociez, qui ſe deſchargeoient ſur ledit Boyer, que ce qu'il auoit fait eſtoit de ſon mouuement. Le proteſtay au contraire, attendant le retour de mon voyage.

Les Affociez ſe deſchargeẽt ſur Boyer.

Le m'embarquay donc pour le voyage de l'an 1617. où il ne ſe paſſa rien de remarquable. Eſtant de retour à Paris, ie fus trouuer mond. ſieur de Themines, duquel i'auois eu la commiſſion de ſon Lieutenant pendant la detention de mond. Seigneur le Prince. Il obtient lettres du Conſeil de ſa Maieſtẽ pour y faire renuoyer l'affaire, qui n'auoit pas eſtẽ iugẽe à ſon profit. Eſtant au Conſeil, la Compagnie ne demande maintenant que la deſcharge de ce qu'elle doit payer, & qu'ils ne payẽt point à deux. Ordonnẽ que l'on donnera l'argẽt à mond. ſieur de Themines. Neantmoins led. ſieur Vignier Intendãt de Monſeig. le Prince, dit que les Affociez regardent ce qu'ils ſont, à ce qu'un iour ils ne payẽt derechef. Ceſte Compagnie ſe trouue en peine, & euſt voulu qu'ils ſe fuſſent accordez. Quoy que c'en ſoit, ils payent à M^r de Themines, en vertu de l'arreſt du Conſeil. Or c'eſt à faire à payer encore vne autre fois, ſ'il y eſchet (dirẽt-ils.) Au lieu que ſous deuroient contribuer à ce ſainct deſſein, on en oſte les moyens. Car les affociez diſent qu'ils ne peuuent faire aucun aduancement au pays, ſi on ne les

Monſieur de Themines fait renuoyer la cauſe au Conſeil.

Arreſt du Conſeil à ſon profit.

Ce que dit Monſieur Vignier pour M^r de Themines.

veu
nep
aidẽ
occa
E
touch
ils ne
d'affa
les de
le mo
tres vo
En
effects
roient
ſeigneu
& par ce
font tan
tent la f
riſer, &
libre pou
ris, preſe
leſquels
parties, q
faire. l'en
putẽ pour
qui auoit
me diſant
ſieur, comm
premierẽt ces
L'on n'y a
requeſte à

veut assister, & employer le peu d'argent qu'ils donnent annuellement, ou le donner aux Religieux, pour aider à faire leur Seminaire: lesquels perdirent ceste occasion enuers mond. Seigneur le Prince.

Estans pour lors empeschez à des affaires qui leur touchoient d'avantage que celles de ceste entreprise, ils ne s'y voulurent employer, disans qu'ils avoient assez d'affaires pour eux en France, sans solliciter pour celles de Canada. Cecy fut froidement sollicité; qui est le moyen de ne rien faire, si Dieu n'eust suscité d'autres voyes.

En ceste mesme année arrive vn autre assault des effects du malin esprit. Les enuieux croyent qu'ils auroient meilleur marché pendât la detention de Monsieur le Prince, pour faire rompre la commission, & par consequent celle de Monsieur de Themines; & font tant que Messieurs des Estats de Bretagne tentent la fortune pour la seconde fois, afin de les favoriser, & de coucher en leurs articles celuy de la traite libre pour la Prouince de Bretagne. Ils viennent à Paris, presentent leurs cahiers à Messieurs du Conseil lesquels leur accordent cet article, sans avoir quy les parties, qui estoient engagées bien auant en ceste affaire. I'en parlay au feu sieur Euesque de Nantes, député pour lors des Estats, & à Monsieur de Sceaux, qui avoit les registres des Estats de Bretagne, lequel me disant que c'estoit la verité, ie luy repartis: Monsieur, comment est-il possible que l'on aye octroyé si promptement cet article, sans avoir parties? Il me respondit: L'on n'y a pas songé. Je fais aussi tost presenter votre requeste à Messieurs du Conseil, qui ordonnerent des

*anciens
qui méchés
de faire
par la com-
mission de
l'Archev.*

Commissaires
ordonnez du Con-
seil pour
iuger cét
affaire.

Commissai-
res s'assem-
blent chez
Môieur de
Chateau-
neuf.

Arrest des
Commissi-
saires.

Defenses
aux Bretons
de trafiquer
en pellete-
rie.

A quoy o-
bligent o-
bligez les
associez.

Commissaires pour iuger l'affaire. Cependant l'article est surfis, iusques à ce qu'il en aye esté autrement ordonné, & que les parties seroient appellées & ouïes sur ce fait. l'escriis aussitost à nos associez à Rouën, qu'ils eussent à venir promptement, ce qu'ils firent, car la chose leur touchoit de prés. Estans venus, les Commissaires s'assemblent chez Monsieur de Chateau-neuf. Messieurs les Deputez des Estats & moy sy trouuent avec nos associez, pour decider de ceste affaire. L'on fut long temps à debattre sur ce que les Bretons pretendoient la preferente de ce negoce aux autres subjects de ce Royaume, & plusieurs raisons furent agitées d'un costé & d'autre. Je n'y oubliay rien de ce que j'en scauois, & auois peu apprendre par des Autheurs dignes de foy. Le tout bien consideré, fut dit, que l'article seroit rayé, iusques à ce que plus à plain il en fust ordonné, & cependant defenses faites aux Bretons, de par le Roy, de trafiquer en aucune maniere que ce soit de pelleterie, avec les Sauvages, sans le consentement de lad. Societé: & sans l'aduis que j'en eus, l'affaire eust esté rompuë pour lors. Car combien de querelles & procez se fussent-ils ément tant en la nouuelle France, qu'au Conseil de sa Majesté?

En la mesme année 1618. les Associez craignans d'estre démis de la traite de pelleterie, pour ne faire quelque chose de plus que ce qu'ils estoient obligez par leurs articles, comme de passer des hommes par delà pour habiter & défricher les terres; à quoy ie les portois le plus qu'il m'estoit possible; & au default des personnes,

per
les
uo
pro
fait
Fra
& q
roie
qui
sem
de v
cher
des v
de de
des n
me il
de de
vne é
autres
A t
de Fra
de des
ayan
Mons.
de ce se
til-hon
mainte
sa Maje
pour pr
protege
bon pla

personnes, s'offroient d'en mener, en leur accordant les mesmes priuileges qu'ils auoient. Que de moy j'auois à informer sad. Majesté & Monseig. le Prince, du progrès qui se faisoit de temps en temps, côme j'auois fait. Que les troubles ordinaires qui auoient esté en France auoient empesché sad. Majesté d'y remedier, & qu'ils eussent à mieux faire. Qu'autrement, ils pourroient estre depossédez de toutes leurs pretentions, qui ne tendoient qu'à leur profit particulier, bien dissemblable aux miennes, qui n'auois autre dessein que de voir le pays habité de gens laborieux, pour défricher les terres, afin de ne point s'assubiectionner à porter des viures annuellement de France, avec beaucoup de despense, & laisser les hommes tomber en de grandes necessitez, pour n'auoir de quoy se nourrir, comme il estoit ja aduent, les vaisseaux ayans retardé près de deux mois plus que l'ordinaire, & pensa y auoir vne émotion & reuolte à ce sujet les vns contre les autres.

Dessein
louable de
l'Auteur.

A tout cecy nosd. Associez disoient, que les affaires de France estoient si muables, qu'ayans fait vne grande despense, ils n'auoient lieu de secreté pour eux, ayans veu ce qui s'estoit passé au sujet du Sieur de Mons. le leur dis, qu'il y auoit bien de la difference de ce temps là à cestuy cy, entant que c'estoit vn Gentil-homme qui n'auoit pas assez d'autorité pour le maintenir en Court contre l'enuie dans le Conseil de sa Majesté. Que maintenant ils auoient vn Prince pour protecteur, & Viceroy de pays, qui les pouoit protéger & defendre en tout & contre tout, pour le bon plaisir du Roy. Mais j'apperceuois bien qu'vne

Le Sieur de
Mons n'a
voit moyen
de se main-
tenir en
Court con-
tre l'enuie.

plus grande crainte les tenoit; que si le pays s'habitoit leur pouuoir se diminueroit, ne faisant en ces lieux tout ce qu'ils voudroient, & seroient frustrez de la plus grand' partie des peloterics, qu'ils n'auroient que par les mains des habitans du pays, & peu après seroient chasséz par ceux qui les auroient installez avec beaucoup de despense. Considerations pour iamais n'y rien faire, par tous ceux qui auront de semblables desseins; & ainsi souz de beaux pretextes promettent des merueilles pour faire peu d'execution, & empêcher ceux qui eussent eu bonne envie de s'habituier en ces terres, qui volontiers y eussent porcé leur bien, & leur vie, s'ils n'en eussent esté empêchez. Et si cela eust roüssi, iamais l'Anglois n'y eust esté, comme il a fait, par le moyen des rebelles François.

A force de solliciter lefd. Associez, ils s'assemble-
rent, & firent vn estat du nombre d'hommes & familles qu'ils y deuoient enuoyer, outre celles qui y estoient duquel estat j'en pris copie pardeuant Notaires, comme il l'en suit.

*Etat des personnes qui doiuent estre menez & entretenus
en l'habitation de Quebec, pour l'année 1619.*

Il y aura 80. personnes, y compris le Chef, trois Peres Recollats, commis, officiers, ouuriers, & labou-
reurs.

Deux personnes auront vn materas, paille se, deux souuettes, trois paires de lincoulz neufs, deux habits & chacun, six chemises, quatre paires de souliers, & vn capot.

li
pi
can
lier
P
mar
les,
de f
n'en
lon
mille
four
ne fy
Po
d'escu
fins, 6
nes, 6.
de nap
Pou
ure, 6.
Sera
ces, & c
de grai
qui ma
esté pen
Dep
tation, l
& de pal
tera.

DE CHAMPLAIN.

Pour les armes, 49. mousquets avec leurs bandolieres, 24. piques, 4. arquebuzes à roüet de 4. à 5. pieds, 1000. liures de poudre fine, 1000. de poudre à canon, 1000. liures de balles pour les pieces, six milliers de plomb, vn poinçon de mesche.

Pour les hommes, vne douzaine de faux avec leur manche, marteaux, & le reste de l'équipage, 12. faucilles, 24. besches pour labourer, 12. picqs, 4000. liures de fer, 2. barils d'acier, 10. tonneaux de chaux (l'on n'en auoit encore poinz trouué audit pays comme l'on a fait depuis) dix milliers de tuille creuse, ou vingt mille de platte; dix milliers de brique pour faire vn four & des cheminées, deux meules de moulin, car il ne s'y en estoit trouué que depuis trois ans.

Pour le seruice de la table du Chef, 36. plats, autant d'esuelles & d'affiettes, 6. salieres, 6. aiguieres, 2. bassins, 6. pots de deux pintes chacun, 6. pintes, 6. chopines, 6. demy-septiers, le tout d'estain, deux douzaines de nappes, vingt-quatre douzaines de seruiettes.

Pour la cuisine, vne douzaine de chaudieres de cuire, 6. paires de chesnets, 6. poilles à frire, 6. grilles.

Sera aussi porté deux taureaux d'vn an, des genettes, & des brebis ce que l'on pourra: de toutes sortes de graines pour semer.

Il y eust bien fallu plusieurs autres commoditez qui manquoient en ce memoire: mais ce n'eust pas esté peu, s'il eust esté accompli comme il estoit.

De plus y auois: Celuy qui commandera à l'habitation, se chargera des armes & munitions qui y sont, & de celles qui y seront portées durant qu'il y demorera.

Et le Commis qui sera à l'habitation pour la traite des marchandises, se chargera d'icelles, ensemble des meubles & vstensiles qui seront à la compagnie; & de tout il enuoyera par les nauires vn estat, lequel il signera.

Sera aussi porté vne douzaine de materas garnis, comme ceux des familles, qui seront mis dans le magazin, pour aider aux malades & bleffez.

Il sera besoin aussi que le nauire qui pourra estre acheté pour la compagnie, ou frété, aille à Quebec, & qu'il soit porté par la charte partie, & selon la facilité qui se trouuera, il faudra aussi faire monter le grand nauire de la compagnie.

Fait & arresté par nous souz. signez, & promettôs accomplir en ce qui sera possible le contenu cy dessus. En tesmoin dequoy nous auons signé ces presentes. A Paris le 21. Decembre 1619. Ainsi signé; Pierre, Dagua, Le Gendre, tant pour luy, que pour les Vermulles, Bellois, & M. Dultrelo.

Collationné à l'original en papier. Ce fait rendu par les Notaires souz. signez, l'an 1619. le 11. iour de Ianuier.

GVERREAV. FOVRCY.

Je portay cét estat à Monsieur de Marillac, pour le faire voir à Messieurs du Conseil, qui trouuerent tres bon qu'il s'executast, recognoissans la bonne volonté qu'auoient lesdits Associez de la porter au bien de ceste affaire; & ne voulurent entendre d'autres propositions qui leur estoient faites par ceux de Bretagne, la Rochelle, & Saint Jean de Lus. Quoy que ce soit, ce fut vn bruit & vne demonstratio de bien augmenter la peuplade, qui ne sortit pourtât à nul effect.

L'an
uane
ceste
effe

V.

tous
cher
Dieu.

Vne
preten
que la
entrec
c'estoit

estoi
partie
dauanta
luffent
tendus

feroit nu
noit en p
tre les au

loit pas, v
cun auoit
se passero

se. Et de p
Rochelois
des passe

contribue
mer à la de
defenses d
aucune rai

L'année s'escoula, & ne se fit rien, non plus que la suivante, que l'on recommença à crier, & se plaindre de ceste Société, qui donnoit des promesses, sans rien effectuer.

Voila comme ceste affaire se passa, & sembloit que tous obstacles se mettoient au deuant, pour empêcher que ce saint dessein ne réussist à la gloire de Dieu.

Vne partie de celdits associez estoient de la religion pretendue reformée, qui n'auoient rien moins à cœur que la nostre s'y plantast, bien qu'ils consentoient d'y entretenir des Religieux, parce qu'ils sçauoient que c'estoit la volonté de sa Majesté. Les Catholiques en estoient tres contents; & c'estoit la chambre ny-partie: car au commencement on n'y auoit peu faire d'auantage, & ne se trouuoit des Catholiques qui voulassent tant hazarder, qui fit que l'on receut les pretendus reformez, à la charge neantmoins que l'on n'y feroit nul exercice de leur religion. Ce qui occasionnoit en partie tant de diuisions & procez les vns contre les autres, que ce que l'un vouloit, l'autre ne le vouloit pas, viués ainsi avec vne telle mesfiance, que chacun auoit son commis, pour auoir égard à tout ce qui se passeroit, qui n'estoit qu'augmentation de despense. Et de plus, combien ont-ils eu de procez contre les Rochelois, qui n'en vouloient perdre leur part, souz des passe-ports qu'ils obtenoient par surprise, sans rien contribuer & autres sans commission se mettoient en mer à la desrobée pour aller voler & piller contre les defences de sadite Majesté. & ne pouuoit on auoir aucune raison ny iustice en l'encler de leur ville: car

Trouble
que cauoit
le meslange
de religion
en ceste so-
ciété.

Nulle iusti-
ce à la Ro-
chelle poi-
les cop. au-
grans

quand on alloit pour faire quelque exploit de Iustice, le Maire disoit: *Je croy ne vous faire pas pen de faueur & de courtoisie, en vous conseillant de ne faire point de bruit, & de vous retirer au plustost. Que si le peuple sçait que veniez en ce lieu, pour executer les commandemens de Messieurs du Conseil, vous courez fortune d'estre noyez dans le port de la Chaisne, à quoy ie ne pourrois remedier.*

Si faut-il que ie dise encore, que ce qui sembloit n'estre à leur aduantage, l'estoit plus qu'ils ne pensoient; d'autant que c'est chose certaine, qu'outre le bien spirituel, le temporel s'accroist infiniment par les peuplades, & plus il y a de gens laborieux, plus de commoditez peut-on esperer, lesquels ayât leur nourriture & logement, se plaisent à faire valloir les commoditez qui y sont, & le debit ne se peut faire que par les vaisseaux qui y vont porter des marchandises qui leur sont necessaires, pour les eschanger en celles du pays: & par ainsi ceux qui ont les commissions de la Majesté, d'aller seuls trafiquer priuatiuement à tous autres avec les François habituez, pour subuenir à la despense qu'ils pourroient auoir faite à y mener des hommes de toutes conditions, avec ce qui leur seroit necessaire, ils peuvent s'asseurer que pendant le temps de leur commission les habitans de ces lieux seroient contraints & forcez de porter au magazin des associez ce qu'ils pourroient auoir de pelleterie, qui sont de mauuaise garde pour vn long temps, pour les inconueniens qui en peuvent arriuer: en les faisant valloir vn honneste prix, pour receuoir de France beaucoup de choses qui leur seroient necessaires. Que la veuoir contraindre à ne traiter avec les Sauvages

cela
cher
mag
pen
de pe
pour
le pe
ciant,
rage c
ce neg
aduan
Les
ueaux
mets es
sçauoir
mande
auoient
demeur
gens, &
estant d
soit en
tient à e
leur fant
jesté pou
soine qu
bon bou
stoient bi
de tout ce
considera
A pens pa
de, & à q

cela leur donneroit tel mescontentement, qu'ils tas-
cheroient à perdre le tout, plustost que les porter au
magazin, comme l'ay veu plusieurs fois. Car à quoy
penferoit-on que ces peuples voulassent faire amas
de pelletterie que pour leur vslage, & traiter le reste
pour auoir des commoditez du magazin, dont ils ne
le peuuent passer? Au contraire; trafiquant & nego-
ciant, en leur laissant la traite libre, ils prendrôt cou-
rage de travailler, & d'aller en plusieurs contrées faire
ce negoce avec les Sauvages, pour trouuer quelque
aduantage en ce commerce.

Les Associez ayans leur arrest en main, font nou-
ueaux equipages, & apprestent leur vaisseau. Le me-
mets en estat de partir avec ma famille, & leur fais-
sçauoir, les quels entrent en doute: neantmoins ils me
mandent qu'ils me feront bonne reception, & qu'ils
auoient aduisé entre eux que le Sieur du Pont deuoit
demeurer pour commander à l'habitation sur leurs
gens, & moy à m'employer aux descouuertes, comme
estant de mon fait, & à quoy ie m'estois obligé. Ce-
stoit en vn mot, qu'ils pensoient auoir le gouverne-
ment à eux seuls, & faire là comme vne Republique à
leur fantaisie, & se seruir des Commissions de la Ma-
jesté pour effectuer leurs passios, sans qu'il y eust per-
sonne qui les peust controller, pour tousiours tirer le
bon bout deuers eux, sans y rien adiouster, s'ils n'e-
steroient bien pressez. Ils n'ont plus affaire de personne,
& tout ce que j'auois fait pour eux n'entre point en
consideration. Je suis honneste homme, mais ie ne
dépens pas d'eux. Ils ne considerent plus leurs ar-
gents, & à quoy ils s'estoient obligez tant auers le Roy,

L'Auch. se
joint en es-
pagne pour
aller en
voyage

Dessein del
la copagne
à son prin-
dica.



qu'enuers Monseigneur le Prince, & moy. Ils n'estiment rien leurs contracts & promesses qu'ils auoient faites souz leur seing, & sont sur le haut du paué. Je ne sçay pas en fin ce qui en sera, mais ie sçay bien qu'ils n'auoiét point de raison ny de iustice de plaider contre leur seing. Tout cecy s'esmouuoit à la sollicitation de Boyer, qui dans le tracás viuoit des chicane-ries qu'il exeroit: car fil despensoit vn fol, il en comptoit pour le moins quatre à chacun, ainsi que i'ay ouy dire depuis.

L'Auteur
dresse son
equipage.

Voyant ce qu'ils m'auoient mandé, ie leur escriuis, & m'achemine à Rotien avec tout mon equipage. Je leur monstre les articles; & comme Lieutenant de Monseigneur le Prince, que j'auois droit de commander en l'habitation, & à tous les hommes qui y seroient, fors & excepté au magazin où estoit leur premier Commis, qui demouroit pour mon Lieutenant en mon absence. Que pour les descouuertes, ce n'estoit point à eux de me donner la loy: que ie les faisois, quand ie voyois l'occurrence des temps propres à cet effect, comme i'auois fait par le passé. Que ie n'estois pas obligé à plus que ce que les articles portoient, qui ne disoient rien de tout cela. Que pour le Sieur du Pont i'estois son amy, & que son aage me le feroit respecter comme mon pere: mais de consentir qu'on luy donnast ce qui m'appartenoit par droit & raison, ie ne le souffrirois point. Que les peines, risques, & fortunes de la vie que i'auois couru aux descouuertes des terres & peuples amenez à nostre cognoissance, dont ils en receuoient le bien, m'auoient acquis l'honneur que ie possedois. Que le Sieur du Pont

Pon
tié, i
faire
uois
rous
se de
ceste

C
de
l'establi
l'habita
ce, No
desir qu
uenir: e
assistez
de Cham
cution du
des homin
courrir, l
res, & f
l'establis
audit pay
Subiects,
habitation
faict du tr
en aucune
nous vous
nostre plai
Ainsi signé

Pont & moy ayans vescu par le passé en bonne amitié, ie desirois y persequer, que ie n'entendois point faire le voyage qu'avec la mesme auctorité que i'auois eue auparauant : autrement, que ie protestois tous despens, dommages & interests contre eux à cause de mon retardement. Et sur cela, ie leur presentay ceste lettre de sa Majesté.

DE PAR LE ROY.

CHers & bien-aimez, Sur l'aduis qui nous a esté donné, qu'il y a eu cy-deuant du mauuais ordre en l'establissement des familles & ouuriers que l'on a menéz en l'habitation de Quebec, & autres lieux de la nouvelle France, Nous vous escriuons ceste lettre, pour vous declarer le desir que nous auons que toutes choses aillent mieux à l'aduenir : & vous mander, que nous aurons à plaisir que vous assistiez, autant que vous le pourrez commodément, le sieur de Champlain, des choses requises & necessaires pour l'exécution du commandement qu'il a receu de Nous, de choisir des hommes experimenter & fideles pour employer à discourir, habiter, défricher, cultiuor, & ensemençer les terres, & faire tous les ouurages qu'il iugera necessaires pour l'establissement des Colonies que nous desirons de planter audit pays, pour le bien de nostre seruice, & l'vtilité de nos Subiects, sans que pour raison desdites descouuertes & habitations, vos Facteurs, Commis, & Entremetteurs au fait du trafic de la pelleterie, soient troublez ny empeschez en aucune façon & maniere que ce soit, durant le temps que nous vous auons accordé. Et à ce ne faites faure. Car tel est nostre plaisir. Donné à Paris le 12. iour de Mars, 1618.

Ainsi signé, LOUIS. Et plus bas, POTIER.

La compa-
gnie fait
ion voya-
ge.

Ils ne voulurent rien dire davantage que ce qu'ils m'auoient escrit; ce qui m'occasionna de faire ma protestation, & m'en retournay à Paris. Ils font leur voyage, & ledit du Pont hyuerna ceste année à l'habitation, pendant que ie plaide mon droit au Conseil de sa Majesté.

L'Auth fut
le Conseil à
Tours.

Obtient
arrest.

Leur fait
signifier.

Ie presente requeste avec la copie des articles, afin de les faire venir. Nous voila à chicaner, & Boyer qui n'en deuoit rien à personne, cecy me donna sujet de suiure le Conseil à Tours, où ie fais voir la malice de leur plaidoyé, assez recogneuë d'vn chacun. Et après auoir bien debattu, j'obtiens vn arrest de Messieurs du Conseil, par lequel il estoit dit que ie commande-rois tant à Quebec, qu'autres lieux de la nouvelle France, & defenses aux Associez de ne me troubler, ny empescher en la fonction de ma charge, à peine de tous despens, dommages & interests, & d'amende arbitraire, & hors de despens: Lequel arrest ie leur fais signifier en plaine Bourse de Rouën. Ils s'excusent sur ledit Boyer, & disent qu'ils n'y auoient pas consenty: mais j'estois tres-assuré du contraire.

En ce temps Monseigneur le Prince estant mis en liberté, on luy donne mille escus, desquels il en donna cinq cents aux Peres Recollers, pour aider à faire leur Seminaire, qui ne firent pas grand' chose. Estant r'entré en possession de sa commission pour la nouvelle France, Monsieur le Marechal de Themines hors de ses pretentions, le Sieur de Villemenon qui dès long temps auoit desir que ceste affaire tombast entre les mains de M^oseigneur l'Admiral, pour ce qu'il croyoit que toutes choses seroient mieux re-

glée
dud
tout
seign
par l
don
Prin
fait e
rency
met s
missio
qui e
Audi
regler
brulla
ment
stre So
uoit fa
stre ce
pour s
Mon
en Phon
ce, me e
bec n'y
luy don
apporte
ma fam
Estant à
terre sur
pays & o
de ce cha

glées à l'honneur de Dieu, du service du Roy, & bien
 dudit pays; & qu'ayant l'intendance de l'Admirauté,
 tout se feroit avec aduancement; Il en parle à Mon-
 seigneur de Montmorency, qui monstroit le desir
 par les ouuertes que led. Sieur de Villemenon luy
 donna. Mond. Seigneur en parle à Monseigneur le
 Prince, qui remet ceste affaire au Sieur Vignier, qui Monsieur
Vignier
mene cét
affaire.
 fait en sorte qu'il tire de Monseigneur de Montmo-
 rency vnze mille escus pour ses pretentions, & pro-
 met souz le bon plaisir du Roy, luy donner la com-
 mission de Vice-roy aud. pays de la nouvelle France,
 qui en donne l'intendance à Monsieur Dolu, grand Intendance
de la nou-
uèle Fran-
ce donnee
à Monsieur
Dolu.
 Auditeur de France, pour y apporter quelque bon
 reglement: lequel s'y employe de toute son affectio,
 brulant d'ardeur de faire quelque chose à l'aduance-
 ment de la gloire de Dieu, & du pays, & mettre no-
 stre Societé en meilleur estat de bien faire qu'elle n'a-
 uoit fait. Le le vis sur ceste affaire, & luy fis cognoi-
 stre ce qui en estoit, & luy en donnay des memoires L'Authen-
tice
voit Mon-
sieur Dolu
 pour s'en instruire.

Mond. Seigneur de Montmorency me cōtinuant
 en l'honneur de sa Lieutenance en lad. nouvelle Fran- Est cōtinué
en la lieu-
tenance de
Mons. de
Montmo-
rency.
 ce, me commande de faire le voyage, & d'aller à Que-
 bec m'y fortifier au mieux qu'il me seroit possible, &
 luy donner aduis de tout ce qui se passeroit, pour y
 apporter l'ordre requis. Donc je partis de Paris avec
 ma famille, équipé de tout ce qui m'estoit necessaire.
 Estant à Honneur, il y eut encore quelque broi-
 lerie sur le commandement que le drouis auoit audit
 pays; & ceste compagnie recour vn extreme desplaisir
 de ce changement, l'en escrius à Monseigneur, & aud.

Sieur Dolu, qui leur mandent que le Roy & Monseigneur entendoient que i'eusse l'entier & absolu commandement en toute l'habitation, & sur tout ce qui y seroit, horsmis pour ce qui estoit du magazin de leurs marchandises, desquelles leurs commis ou facteurs pouuoient disposer. que sa Majesté auoit promis de nous donner armes & munitions de guerre, pour la defenle du fort que ie ferois bastir. Et s'ils ne vouloient obeir aux volontez de sa Majesté, & de mond. seigneur, que ie fisse arrester le vaisseau, iusques à ce que cela fust executé. On en r'escrit au sieur de Brecourt, Maistre d'hostel de mond. Seigneur, & Receueur de l'Admirauté, & aux Officiers nos associez, bien faschez de tout cecy, mais en fin ils acquiescerent à la raison. Au mesme temps sa Majesté me fit l'honneur de m'escire ceste lettre sur mon pattemét,

Lettre du
Roy, au
Sieur de
Champlain

CHAMPLAIN, *Ayant sceule commandement que vous auez receu de mon Cousin le Duc de Montmorency, Admiral de France, & mon Vice-roy en la nouvelle France, de vous acheminer audix pais, pour y estre son Lieutenant, & auoir soin de ce qui se presentera pour le bien de mon seruice, l'ay bien voulu vous escire ceste lettre, pour vous asseurer que i'auray bien agreables les seruices que me rendrez en ceste occasion, sur tout si vous en auez led. pais en mon obeissance, faisant viure les peuples qui y sont, le plus conformemét aux loix de mon Royaume, que vous pourrez, & y auoir le soin qui est requis de la Religion Catholique, afin que vous attiriez par ce moyen la benediction diuine sur vous, qui fera reüssir vos entreprises & actions à la gloire de Dieu, que ie prie (Champlain) vous auoir en sa sainte*

Sign

L'A

ch

sie

L

yn



faire,
bon t
uant p
pour l'u
ration
j'aduise
i'en dre
à feu M
tres-ju
mes vo
desdits
voyant
trouble
cheroyer
fait par l
tre les br
repousse

et digne garde. Escrit à Paris le 7. Jour de May, 1620.
Signé, LOUIS. Et plus bas, BRVLART.

L'Auteur va trouver le Sieur de Mons, qui luy commet la charge d'entrer en la société. Ce qu'il remonstre à Monsieur le Comte de Soissons. Commission qu'il luy donne. L'Auteur s'adresse à Monsieur le Prince, qui le prend en sa protection.

CHAPITRE V.



Prés mon retour en France, ie fus trouver le Sieur de Mons à Pons en Xaintonge, d'où il estoit gouverneur, auquel ie fis entendre le succéz de toute l'affaire, & le remede qu'il y falloit apporter. Il trouva bon tout ce que ie luy en dis; & ses affaires ne luy pouvant permettre de venir en Cour, il m'en commit la poursuite, & m'en laissa toute la charge, avec procuration d'entrer en ceste société, de telle somme que j'aduiferois bon estre pour luy. Estât arriué en Cour, i'en dressay des memoires, lesquels ie communiquay à feu Monsieur le President Jeannin, qui les trouva tres-justes, & m'encouragea à la poursuite, & mesmes voulut me faire ceste faveur que de se charger desdits memoires, pour les faire voir au Conseil. Et voyant bien que ceux qui aimeroient l'empescher en ce trouble trouueroient ces reglemens fâcheux, & recherchoient les moyens de l'empescher, eôme ils auoient fait par le passé, il me sembla à propos de me ietter entre les bras de quelque grand, duquel l'auctorité peust repousser l'enuie.

L'Auch. va trouver, le Sieur de Mons.

Luy raconte le succéz de son voyage.

Le Sieur de Mons luy commet la charge d'entrer en la société.

Communique ces memoires à M le President Jeannin.

Qui promet les faire voir au Conseil.

Ayant eu cognoissance avec feu Monseig. le Comte de Soissons (Prince pieux & affectionné en toutes vertueuses & saintes entreprises) par l'entremise de quelques miens amis qui estoient de son conseil, ie luy monstray l'importance de l'affaire, le moyen de la regler, le mal que le desordre auoit apporté par le passé, & apporterait vne ruine totale, au grand deshonneur du nom François, si Dieu ne sulceroit quelqu'un qui le voulust releuer.

Comme il fut instruit de toute l'affaire, il veit la carte du pays, & me promit souz le bõ plaisir du Roy d'en prendre la protection. Cependant mond. Sieur le President Ieanin fait voir les articles à Messeig. du Conseil, par lesquels nous demandions à la Majesté qu'il luy pleust nous donner mond. Seigneur le Comte pour protecteur. Ce qui fut accordé par nosdits Seigneurs de son Conseil; lequel renuoya neâtmoins les articles à feu Monseig. le Duc d'Anuille, Pair & Admiral de France, qui approuua grandement ce dessein, promettant d'y apporter tout ce qu'il pourroit du sien en faueur de ceste entreprise. Comme i'estois sur le point de faire publier les patentes de la Commission par tous les ports & havres du Royaume, & m'ayant honoré de sa Lieutenance, pour faire telle société qui me sembleroit bonne, ainsi qu'il se voit par sad. Commission icy inserée, vne grieue maladie surprit mond. Seigneur à Blandy, dont il mourut, qui recula ceste affaire; ausquelles choses nos enuieux n'auoient osé attenter, jusques après sa mort, qu'ils pensoient que tout fust décheu.

L'Auth. remontré à Monsieur le Comte de Soissons l'importance de l'affaire.

Luy promet d'en prendre la protection.

Le Conseil renuoye les articles au Duc d'Anuille Admiral de France.

C
le Ro
tenan
qui ce
tous q
fiance
Cham
& de
de la m
pays, p
tions q
A icel
du pou
donné
ces pres
person
luy auon
appellé
tremem
la nouuel
dit Sieur
& bastir
& necess
fort, ou for
Quebec,
& tant
faire cog
jeste, & à
les peuples.

CHARLES DE BOVRBON Comte de Soissons, Commissaire de M^{ost}reig- le Comte de Soissons donnee à l'Auheur.
 Pair & grand Maître de France, Gouverneur pour le Roy es Pays de Normandie & Dauphiné, & son Lieutenant general au pays de la nouvelle France. A tous ceux qui ces presentes Lettres verront, Salut. Sçavoir faisons à tous qu'il appartiendra, que pour la bonne & entiere confiance que nous auons de la personne du Sieur Samuel de Champlain, Capitaine ordinaire pour le Roy en la marine, & de ses sens, suffisance, pratique & experience au fait de la marine, & bonne diligence, cognoissance qu'il a audict pays, pour les diuerses negociations, voyages & frequentations qu'il y a faits, & en autres lieux circonuoisins d'iceluy: A iceluy Sieur de Champlain pour ces causes, & en vertu du pouuoir à nous donne par sa Majesté, Auons commis, ordonné & depute, comissions, ordonnons & deputons par ces presentes, nostre Lieutenant, pour représenter nostre personne audict pays de la nouvelle France: & pour cet effect luy auons ordonné d'aller se loger avec tous ses gens, au lieu appellé Quebec, estant dedans le fleuve Saint Laurent, autrement appellé la grande riuere de Canada audict pays de la nouvelle France: & audict lieu, & autres endroits que ledit Sieur de Champlain aduisera bon estre, y faire construire & bastir tels autres forts & forteresses qui luy sera besoin & necessaire pour sa conseruation, & de sesdits gens, lequel fort, ou forts, nous gardera à son pouuoir: pour audict lieu de Quebec, & autres endroits en l'estendue de nostre pouuoir, & tant & si auant que faire se pourra, establir, estendre, & faire cognoistre le nom, puissance, & autorité de sa Majesté, & à icelle assubiection, soux-mettre, & faire obeir tous les peuples de ladite terre, & les circonuoisins d'icelle, & par

le moyen de ce, & de toutes autres voyes licites, les appeller, faire instruire, pronoquer & esmouuoir à la cognoissance & seruice de Dieu, & à la lumiere de la foy & Religion Catholique, Apostolique & Romaine, la y establir, & en l'exercice & profession d'icelle maintenir, garder & conseruer lesdits lieux souz l'obeissance & auctorité de sad. Majesté. Et pour y auoir égard & vacquer avec plus d'assurance, Nous auons en vertu de nostredit pouuoir, permis audit Sieur de Champlain commettre, establir, & constituer tels Capitaines & Lieutenans que besoin sera. Et pareillement commettre des Officiers pour la aistribution de la Iustice, & entretien de la police, reglemens & ordonnances, traiter, contracter à mesme effect, paix, alliance, & confederation, bonne amitié, correspondance & communication avec lesdits peuples, & leurs Princes, ou autres ayans pouuoir & commandement sur eux, entretenir, garder, & soigneusement conseruer les traittez & alliances dont il conuiendra avec eux, pourueu qu'ils y satisfont de leur part. Et à ce default, leur faire guerre ouuerte, pour les contraindre & amener à telle raison qu'il iugera necessaire, pour l'honneur, obeissance, & seruice de Dieu, & l'establissement, manutention & conseruation de l'auctorité de sadite Majesté parmy eux; du moins pour viure, demeurer, hanter, & frequenter avec eux en toute assurance, liberté, frequentation, & communication, y negocier & trafiquer amiablement & paisiblement: faire faire à ceste fin les descouuertes & recognoissances desdites terres; & notamment depuis ledit lieu appelle Quebec, iusques & si auant qu'il se pourra estendre au dessus d'icelui, dedâs les terres & riuieres qui se deschargent dedans ledit fleuue Saint Laurent, pour essayer de trouuer le chemin facile pour aller par dedans ledit pass au

païs

païs
& h
ferme
tes sou
& m
ner, p
est pre
ainsi q
plain r
cians, e
depuis
sus est a
auons p
semble
uera à
en Fran
die, es m
lon la r
esté acc
& se con
de lad. ch
ra estre à
tout, pou
mesme po
nous y est
expres &
tre tout e
permis &
personnes
bon estre p
de laquelle

païs de la Chine & Indes Orientales, ou autrement, sans
 & si avant qu'il se pourra, le long des costes, & en la terre
 ferme: faire soigneusement rechercher & reconnoistre sou-
 tes sortes de mines d'or, d'argent, eniure, & autres metaux,
 & mineraux; les faire faire fouiller, s'irer, purger, & affi-
 ner, pour estre conuertis, & en disposer selon & ainsi qu'il
 est prescript par les Edicts & Reglemens de sa Majesté, &
 ainsi que par nous sera ordonné. Et où led. Sieur de Cham-
 plain trouueroit des François, & autres, trafiquans, nego-
 cians, & communiqués avec les Sauvages, & peuples estans
 depuis led. lieu de Québec, & au dessus d'iceluy, comme des-
 sus est dit, & qui n'ont esté reservez par sa Majesté, Luy
 auons permis & permettons s'en saisir & apprehender, en-
 semble leurs vaisseaux, marchādises, & tout ce qu'il y trou-
 uera à eux appartenant, & iceux faire conduire & amener
 en France es bayres de nostre Gouvernement de Norman-
 die, es mains de la Iustice, pour estre procedé contre eux se-
 lon la rigueur des Ordonnances Royaux, & ce qui nous a
 esté accordé par sad. Majesté: Et ce faisant, gerer, negocier,
 & se comporter par led. Sieur de Champlain en la fonction
 de lad. charge de nostre Lieutenant, pour tout ce qu'il sug-
 gera estre à l'aduancement de sa. conqueste & peuplement: Le
 tout, pour le bien, seruice, & authorité de sad. Majesté, avec
 mesme pouuoir, puissance & authorité que nous ferions se
 nous y estions en personne, & comme si le tout y estoit par
 expres & plus particulièrement specificé & déclaré. Et ou-
 tre tout ce que dessus, Auons audit Sieur de Champlain
 permis & permettons, d'associer & prendre avec luy telles
 personnes, & pour telles sommes de deniers qu'il aduisera
 bien estre pour l'effect de nostre entreprise. Pour l'exécution
 de laquelle, mesme, pour faire les embarquemens, & autres

ppeller,
 oissance
 Religion
 , & en
 conser-
 ad. Ma-
 Tenran-
 nis audit
 ruer tels
 illement
 Iustice,
 s, trait-
 fedéra-
 tion avec
 uoioi &
 igneuse-
 niendra
 Et à ce
 indre &
 chneur,
 , manu-
 esté par-
 frequen-
 tion, &
 ment &
 es & ré-
 ledit lieu
 estendre
 deschar-
 ssayer de
 pais au
 pais

choses necessaires à cét effect qu'il sera ès villes & havres de Normâdie, & autres lieux où iugerez estre à propos, Vous auons de tout donné & donnons par ces presentes, toute charge, pouuoir, commission, & mandemêt special; & pour ce vous auons substitué & subrogé en nostre lieu & place, à la charge d'observer & faire observer par ceux qui seront souz vostre charge & commandement, tout ce que dessus, & nous faire bon & fidel rapport à toutes occasions de tout ce qui aura esté fait & exploité, pour en rendre par Nous prompte raison à sadite Majesté. Si prions & requerons tous Princes, Potentats, & Seigneurs estrangers, leurs Lieutenans, generaux, Admiraux, Gouverneurs de leurs Provinces, Chefs & conducteurs de leurs gens de guerre, tant par mer que par terre, Capitaines de leurs villes & forts maritimes, ports, costes, havres, & destroits, donner audit Sieur de Champlain pour l'entier effect & execution de ces presentes, tout support, secours, assistance, retraite, main-forte, faueur & aide, si besoin en a, & en ce qu'ils pourront estre par luy requis. En tesmoin de ce nous auons cesdites presentes signées de nostre main, & fait contre-signer par l'un de nos Secretaires ordinaires, & à icelles fait mettre & apposer le cachet de nos armes. A Paris le quin-ziesme iour d'Octobre, mil six cents douze.

Signé, CHARLES DE BOVRBON.

Es sur le reply, Par Monseigneur le Comte,

BRESSON.

Mais ceste affaire ne dura que le moins qu'il me fut possible: car ie me resolus de m'adresser à Monseig. le Prince; auquel ayant remonstré l'importance, & le merite de ceste affaire, que mond. Seigneur le Comte auoit embrassé, comme protecteur d'icelle, il eust

L'Auteur
s'adresse à
Monseigneur
le Prince.

pou
ré; q
fa M
miss
l'hor
Com
perso
der à
Co
ports
mond
n'auo
de la f
terest
aucun
receu e
iustem
recogn
ment d
Penc
faire po
ter pour
qu'avec
pour cin
de la Ro
que cha
qui leur s
vertes qu
vingtiem
pour estre
qui fen all

pour tres-agreable de la continuer sous son autorité; qui m'occasionna de faire dresser les Commissions; Qui ont agreable de le proteger sa Majesté luy ayant donné la protection. Ses Commissions scellées, mondit Seigneur me continua en l'honneur de la Lieutenance de feu Monseigneur le Comte, avec l'intendance d'icelle, pour associer telles personnes que j'aduiferois bon estre, & capables d'aider à l'execution de ceste entreprise. Il le conuine en la lieutenance de feu M le Comte.

Comme ie moyenois de faire publier en tous les ports & havres du Royaume les Commissions de mond. Seigneur le Prince, quelques broüillons qui n'auoient aucun interest en l'affaire, l'importunerent de la faire casser, luy faisans entendre le pretendu interest de tous les marchands de France, qui n'auoient aucun sujet de se plaindre, atredü qu'vn chacun estoit receu en l'association, & par ainsi l'on ne se pouuoit iustement offenser: c'est pourquoy leur malice estant recogneüe, ils furent rejettez, avec permission seulement d'entrer en la societé. L'Auch fait publier les commissions en tous les havres de France. Baudoux qui tache à les faire casser. Mais ils furent rejettez.

Pendant ces alteratiõs, il me fut impossible de rien faire pour l'habitation de Quebec, & se fallut contenter pour ceste année d'y aller sans aucune association qu'avec passe-port de Monseigneur, qui fut donné pour cinq vaisseaux, sçauoir trois de Normandie, vn de la Rochelle, & vn autre de Saint Malo; à condition que chacun me fourniroit six hommes, avec ce qui leur seroit necessaire, pour m'assister aux descouuertes que j'esperois faire par delà le grand Saulx, & le vingtième de ce qu'ils pourroient faire de pelletterie, pour estre employé aux reparations de l'habitation, qui s'en alloit en decadence. C'est donc tout ce qui se

peut faire pour ceste année, en attendant que la societé se forme.

Il s'embar-
que à Non-
nefleur.

Leur arri-
vée à Ta-
doussac & à
Quebec,
l'an 1613.

Vent au
grand Sault
S. Louis.

Retour de
l'Auch. en
France.

Bis qu'ap-
porte vne
compagnie
bien réglée.

Marchés
faits, leur
compagnie

Tous ces vaisseaux s'apprestèrent chacun en son port & havre, & moy ie m'en allay embarquer à Nonnefleur avec led. sieur du Pont-graue, qui faisoit pour les anciens associez qui ne s'estoient desvnis. Nous voila embarquez iusques à arriuer à Tadoussac, & de là à Quebec, où tous estoient en bonne santé, qui fut l'an 1613.

De là continuant nostre voyage iusques au grand Sault Sain& Louis, où chacun faisoit sa traitte de pelletterie, ie cherchay le vaisseau le plustost prest pour m'en retourner, qui fut celuy de Sain& Malo, dans lequel ie m'embarquay; & leuant les anchres, & mettâz souz voile, nous singlâmes si fauorablement, qu'en peu de iours nous arriuâmes en France, où estant, ie donnay à entendre à plusieurs marchands le bien & vtilité qu'apportoit vne compagnie bien réglée, & conduite souz l'authorité d'un grand Prince, qui les pouuoit maintenir contre toute sorte d'enuie, & qu'ils eussent à cōsiderer ce que par le déreglemēt du passé ils auoient perdu, & mesme en la presente année, à l'enuie les vns des autres. Et iugēs bien tous ces defauts, ils me promirēt venir en Cour pour former leur compagnie, souz de certaines conditions. Ce qu'estant accordé, ie m'acheminay à Fontainebleau, où estoit le Roy, & Monseigneur le Prince, auxquels ie fis fidele rapport de tout mon voyage.

Quelques iours après ceux de Sain& Malo & de Normandie se trouuèrent prests, mais ceux de la Robelle manqueront. Cependant ie ne laissay de faire la

société
que d
ils n'y
ceste
mis, &
moiti

En
les im
sionne
comm
fait, le
la Maj

Cest
quillie
chelois
mis, po
qu'ils e
crocq,
le Prin
qui par
à val de
fortune
bien ar
port ini
Seig. Ro
de nost
tenus en
les decla
pourqu
ce qu'he
d'homme

société à Paris, réservés les riers aux Rochelois, qu'au cas que dedans vn certain temps ils n'y voulassent entrer, ils n'y seroient plus receus. Ils furent si long temps en ceste affaire, que ne venans pas au temps ils furent démis, & ceux de Rouën & Sain & Malo prirent l'affaire moitié par moitié.

L'Auth. fait la copie à Paris.

Ceux de S. Malo & de Rouen entreprennent l'affaire.

En ce temps il falloit de tout bois faire fleches, car les importunitoz qu'auoit Monseig. le Prince, occasionnoit que ie faisois beaucoup de choses par son commandement. C'est donc la locieté & le contract fait, lequel ie fais de mond. Seig. le Prince, & de la Majesté, pour vn an.

Ceste Societé ayant vescu quelque temps en tranquillité, il y eut quelque dissention entr'eux & les Rochelois, qui estoient fachez de ce qu'on les auoit démis, pour ne s'estre trouuez au temps prescrit, qui fit qu'ils eurent vn grand procez, lequel est demeuré au crocq, iusques à ce qu'ils obtindrent de mond. Seig. le Prince vn passe-port par surprise pour vn vaisseau, qui par la permission de Dieu se perdira quinze lieues à val de Tadoussac, à la coste du nord. Car sans ceste fortune, il n'y a point de doute qu'il eusse esté bien armé, il se fust battu, voulant iouir de son passe-port iniustement acquis contre les nostres, où mond. Seig. s'obligeoit ne donner passe-port autre qu'à ceux de nostre Societé, & que si l'on trouuoit d'autres obtenus en quelque maniere & façon que ce fust, qu'il les declaroit nuls & à presens comme déloyz. C'est pourquoy il y eust enuie de se saisir des Rochelois; ce qu'ine se pouuoit faire qu'à cause de la perte de nombre d'hommes & de marchandises de ce port.

Grand procez entre les Rochelois, Rouen, & les Rochelois.

Leur vaisseau se perd

Procez con-
tre les Ro-
chelois.

rent sauués, & prises par les nostres, qui en firent tres-bien leur profit avec les Sauvages, qui leur causa vne tres-bonne année : aussi à leur retour eurent ils vn grand procez contre les Rochelois, qui fut en fin iugé au benefice de lad. Societé.

L'Auth. re-
gor les Pe-
res Recol-
lers pour
emmener
quecely.

Continuant tousiours ceste entreprise souz l'authorité de mond. Seign. le Prince, & voyant que nous n'auions aucun Religieux, nous en eusmes par l'entremise du sieur Houel, qui auoit vne affection particuliere à ce saint dessein, & me dit que les Peres Recollets y seroiét propres, tant pour la demeure de nostre habitation, que pour la conuersion des infideles. Ce que ie iugeay à propos, estans sans ambition, & du tout conformes à la regle saint François. l'en parlay à mond. Seig. le Prince, qui l'eut pour tres-agreable; & ceste Compagnie s'offrit volontairement de les nourrir, attendat qu'ils peussent auoir vn Seminaire, comme ils esperoient, par les charitables aumosnes qui leur seroient faites, pour prendre & instruire la iu- nesse.

La compa-
gnie s'offre
de les nour-
rir.

Brigue de
ceux de S.
Malo pour
ruiner la
compagnie

Quelques particuliers de Sainct Malo poussez par d'autres aussi enuieux qu'eux, de n'estre de la Societé, (bien qu'il y eust de leurs compatriotes) voulurent tenter vne chose: mais n'osans se presenter deuant mond. Seig. le Prince, ny trouuer des Conseillers d'Etat qui se voulussent charger de leur requeste contre son autorité, ils font en sorte de faire mettre dans le cahier general des Estats, qu'il fust permis d'auoir la traitte de pelletterie libre en toute la Province, comme chose tres-importante. C'estoit vne ruse fort serieuse, & ceux qui l'auoyent fait coucher deuoient estre par-

don
cette
train

V

com

ge. C

qu'en

roit d

cu au

parlay

l'inter

& que

ouïr, i

cela, c

rents a

l'auoie

serer ce

me dit

fait, où

le quel

Embarq
ce. N



autres ha

DE CHAMPLAIN.

donnez, car ils ne sçauoient pas bien ce que c'estoit de
cette affaire, qu'on leur auoit donné à entendre, con-
traire à la verité.

Voila comme par les plus celebres assemblees il se
commet souuent des fautes, sans s'informer dauanta-
ge. Ces enuieux pensent auoir fait vn grand coup, &
qu'en ceste assemblee des Estats tenus à Paris il se fe-
roit des merueilles sur ce sujet, comme s'ils n'eussent
eu autre fil à deuider. Ayant ouy le vent de cecy, j'en
parlay à Monseigneur le Prince, & luy remonstray
l'interest qu'il auoit en la defense si iuste de cét article,
& que s'il luy plaisoit me faire l'honneur de me faire
ouïr, ie ferois voir que la Bretagne n'a nul interest en
cela, que ceux de Saint Malo, dont des plus appa-
rens auoient entré en ladite societé, & que d'autres
l'auoient refusée, & pour ce desplaisir auoient fait in-
serer cedit article au cahier general de la Prouince. Il
me dit qu'il me feroit parler à ces Messieurs; ce qui fut
fait, où ie fis entendre la verité de l'affaire, qui fut cau-
le que l'article estant recogneu, il ne fut mis au neant.

L'Au^{th.} re-
m^ôltre son
interest à
Monseigneur
le Prince.

*Embarquemēt de l'Auteur pour aller en la nouvelle Fran-
ce. Nouuelles descouuertes en l'an 1615.*

CHAPITRE VI.

Nous partismes de Honneſſeur le 24. iour 1615.
d'Aouſt 1615. avec quatre Religieux, &
ſiſmes voile avec vent fort favorable, &
vogaſmes ſans rencontre de glaces, ny
autres hazards, & en peu de temps arriuaſmes à Ta-

Leur arri-
uee à Ta-
doussac.

doussac le 25. iour de May, où nous rendismes graces à Dieu, de nous auoir conduit si à propos au port de salut.



Arriuee au
grãd sault.

On commença à mettre des hommes en besongne pour accommoder nos barques, afin d'aller à quebec, lieu de nostre habitation, & au grand Sault Saint Louys, où estoit le rendez-vous des Sauvages qui y viennent traiter. Incontinent que ie fus arriué au Sault, ie visitay ces peuples, qui estoient fort desirieux de nous voir, & ioyeux de nostre retour, sur l'esperance qu'ils auoient que nous leur donnerions quelques vns d'entre nous pour les assister en leurs guerres contre leurs ennemis; nous remonstrans que mal-aisément ils pourroient venir à nous, si nous ne les assistions, parce que les Yroquois leurs anciens ennemis, estoient tousiours sur le chemin, qui leur fermoient le passage; outre que ie leur auois tousiours promis de les assister en leurs guerres, comme ils nous firent entendre par leur truchement. Sur quoy i'aduisey qu'il estoit tres-necessaire de les assister, tant pour les obliger d'auantage à nous aimer, que pour moyenner la facilité de mes entreprises, & descouuertes, qui ne se pouuoient faire en apparence que par leur moyen, & aussi que cela leur seroit comme vn acheminement & preparatiõ pour venir au Christianisme, en faueur de quoy ie me resolus d'y aller recognoistre leurs pays, & les assister en leurs guerres, afin de les obliger à me faire voir ce qu'ils m'auoient tant de fois promis.

Ie les fis tous assembler pour leur dire ma volonté, laquelle entendue, ils promirent nous fournir deux mil cinq cents hommes de guerre, qui feroient mer-
ueilles,

ueille
d'hon
mis fa
Lors i
falloit
singul
espera
nous
pour l
uant q
dre qu
ie fille
ordre,
necessa
retourn
de Sau
Le 9.
sçauoir
dix Sau
qu'ils p
chargez
choit de
Nous
ue Sainé
riuiere d
laissant l
mont, à l
petits sau
lac, le que
esté autre
quins, di

ueilles, & qu'à ceste fin ie menasse de ma part le plus d'hommes qu'il me seroit possible: ce que ie leur promis faire, estant fort aise de les voir si bien deliberez. Lors ie commençay à leur descouvrir les moyés qu'il falloit tenir pour combattre, à quoy ils prenoient vn singulier plaisir, avec demonstration d'vne bonne esperance de victoire. Toutes ces resolutions prises, nous nous separasmes, avec intention de retourner pour l'execution de nostre entreprise. Mais auparavant que faire ce voyage, qui ne pouuoit estre moindre que de trois ou quatre mois, il estoit à propos que ie fisse vn voyage à nostre habitation, pour donner ordre, pendât mon absence, aux choses qui y estoient necessaires. Et le jour ensuiuant, ie partis de là pour retourner à la riuere des Prairies, avec deux canaux de Sauvages.

Le 9. dudit mois ie m'embarquay moy troisième, à sçauoir l'vn de nos truchemens, & mon homme, avec dix Sauvages, dans lesdits deux canaux, qui est tout ce qu'ils pouuoient porter, d'autant qu'ils estoient fort chargez & embarrassez de hardes, ce qui m'empeschoit de mener des hommes dauantage.

Nous continuasmes nostre voyage amont le fleuve Sainct Laurent enuiron six lieues, & fusmes par la riuere des Prairies, qui descharge dans ledit fleuve, laissant le sault saint Louys cinq ou six lieues plus à mont, à la main senextre, où nous passasmes plusieurs petits sauts par ceste riuere, puis entraasmes dans vn lac, lequel passé, r'entraasmes dans la riuere, où i'auois esté autrefois, laquelle va & conduit aux Algonmequins, distante du sault saint Louis de 89. lieues, de

Fleue S.
Laurent

Sault S.
Louis.

laquelle riuere j'ay fait ample description cy-dessus.

Lac des Al-
goume-
quins.

Pays des
Algoume-
quins.

Arbres du
pays.

Vsure des
Algoume-
quins.

Abondance
de framboi-
ses, & au-
tres fruits.

Continuant mon voyage iusques au lac des Algoumequins, r'entrasmes dedans vne riuere qui descend dedans ledit lac, & fusmes à mont icelle enuiron trente cinq lieuës, & passasmes grande quantité de sauts, tant par terre, que par eau, & en vn pays mal agreable, remply de sapins, bouleaux, & quelques chesnes, force rochers, & en plusieurs endroits vn peu montagneux. Au surplus fort desert, sterile, & peu habité, si ce n'est de quelques Sauvages Algoumequins, appellez Otaguottouemin, qui se tiennent dans les terres, & viuent de leurs chasses & pescheries qu'ils font aux riuieres, estangs, & lacs, dont le pays est assez munny. N'est vray qu'il semble que Dieu a voulu donner à ces terres affreuses & desertes quelque chose en la saison, pour seruir de rafraichissement à l'homme, & aux habitans de ces lieux. Car ie vous assure qu'il se trouue le long des riuieres si grande quantité de bluës, qui est vn petit fruit fort bon à manger, & force framboises, & autres petits fruits, & en telle quantité, que c'est merueille: desquels fruits ces peuples qui y habitent en font seicher pour leur hyuer, comme nous faisons des pruneaux en France, pour le Careme. Nous laissasmes icelle riuere qui vient du nord, & est celle par laquelle les Sauvages vont au Sacquenay pour traiter des pelletteries, pour du petum. Celieu est par les 46. degrez de latitude, assez agreable à la veüe, encores que de peu de rapport.

Poursuiuant nostre chemin par terre, en laissant la dite riuere des Algoumequins, nous passasmes par plusieurs lacs, où les Sauvages portent leurs canaux,

su se
sien
quar
apré
cinq
caba
iours
& est
riuen
de ces
qui n
gomm
dans le
Chef
festoy
& mer
nous tr
Ils esto
ames, q
grand r
vne qui
quatre b
auec de t
de abon
tits estan
Le costé
Ily a de b
& plusieu
Ils fais
dant de pl
tres-bon,

iusques à ce que nous entrâmes dans le lac des Nipi-
 fierinij, par la hauteur de quarante-six degrez & vn Lac des Ni-
pifierinij.
 quart de latitude. Et le vingt-sixiesme iour dud. mois,
 après auoir fait tant par terre, que par les lacs vingt-
 cinq lieues, ou enuiron. Ce fait, nous arriuasmes aux
 cabannes des Sauvages, où nous seiournasmes deux
 iours avec eux. Ils nous firent fort bonne reception,
 & estoient en bon nombre. Ce sont gens qui ne cul-
 tiuent la terre que fort peu. *A*, vous montre l'habit
 de ces peuples allans à la guerre. *B*, celuy des femmes,
 qui ne differe en rien de celuy des montagnars, & Al-
 gommequins, grands peuples, & qui s'estendent fort
 dans les terres. Durant le temps que ie fus avec eux, le
 Chef de ces peuples, & autres des plus anciens, nous
 festoyerent en plusieurs festins, selon leur coustume,
 & mettoient peine d'aller pescher & chasser, pour
 nous traiter le plus delicatement qu'ils pouuoient.
 Ils estoient bien en nombre de sept à huit cents
 ames, qui se tiennent ordinairement sur le lac, où il y a
 grand nombre d'isles fort plaisantes, & entr'autres
 vne qui a plus de six lieues de long, où il y a trois ou
 quatre beaux estangs, & nombre de belles prairies,
 avec de tres-beaux bois qui l'environnent, & y a gran-
 de abondance de gibbier, qui se retire dans cesdits pe-
 tits estangs, où les Sauvages y prennent du poisson.
 Le costé du Septentrion dudit lac est fort agreable.
 Il y a de belles prairies pour la nourriture du bestail,
 & plusieurs petites riuieres qui se deschargét dedans.
 Ils faisoient lors pescherie dans vn lac fort abon-
 dant de plusieurs sortes de poisson, entre autres d'vn Pesche des
Sauages.
 tres-bon, qui est de la grandeur d'vn pied de lóg, come

LES VOYAGES DV SIEVR

aussi d'autres especes, que les Sauvages peschent pour faire secher, & en font prouisiõ. Ce lac en son estenduë enuiron 8 lieues de large, & 25 de long, dans lequel descend vne riuere qui vient du norouest, où ils vont traicter les marchandises que nous leur donnons en trocq, & retour de leurs pelletteries, & ce avec ceux qui y habitent, lesquels viuent de chasse, & de pescherie, parce que ce pays est grandement peuplé tant d'animaux, oiseaux, que poisson.

Les Indiens
viuent de
chasse & de
pescherie

Après nous estre reposez deux iours avec le Chef de ce pays, nommèz *Amiskini*, nous nous rembarquasmes en nos canots, & entrasmes dans vne riuere par où ce lac se descharge, & fismes par icelle enuiron 35 lieues, & descendismes par plusieurs petits sauts, tant par terre, que par eau, iusques au lac Attigouantan. Tout ce pays est encores plus mal agreable que le precedent, car il n'y ay point veu le long d'iceluy dix arpents de terre labourable, sinon rochers, & montagnes. Il est bien vray que proche du lac des Attigouantan nous trouuasmes des bleds d'Inde, mais en petité quantité, où nos Sauvages prirent des cirrouilles, qui nous semblerent bonnes, car nos viures commençoient à nous faillir, par le mauuais meynage des Sauvages, qui magerent si bien au commencement, que sur la fin il en restoit fort peu, encores que ne fissions qu'un repas le iour: & nous aiderent beaucoup ces bluës & framboises (comme i'ay dit cy dessus) autrement nous eussions esté en danger d'auoir de la necessité.

Lac Attigouantan

Sauvages
nommez
les chebeux
releuz.

Nous fismes rencõtre de plusieurs hommes d'une nation que nous nommasmes *chebeux releuz*, pour les auoir fort releuz & agez, & mieuz peignez

que
ques
semb
stre l

pour att
voyez d

que nos Courtifans, & n'y a nulle comparaiſon, quel-
ques fers & façons qu'ils y puiſſent apporter: ce qui
ſemble leur donner vne belle apparence. A. C. mon-
ſtre la façon qu'ils ſarmét allant à la guerre. Ils n'ont



pour armes que l'arc & la fleche, faits en la façon que
voyez dépeints, qu'ils portent ordinairement, & vns

rondache de cuir bouilly, qui est d'un animal comme le buefle. Quand ils sortent de leurs maisons ils portent la massue. Ils n'ont point de brayer, & sont fort decoupez par le corps, en plusieurs façons de compartimēt: & se peignent le visage de diuerses couleurs, ayans les narines percées, & les oreilles bordées de parastres. Les ayant visitez, & contracté amitié avec eux, ie donnay vne hache à leur Chef, qui en fut aussi content & resiouy, que si ie luy eusse fait quelque riche present. Et m'enquerant sur ce qui estoit de son pais, il me le figura avec du charbon sur vne escorce d'arbre: & me fit entendre qu'ils estoient venus en ce lieu pour faire secherie de ce fruit appellé blues, pour leur seruir de manne en hyuer, lors qu'ils ne trouuent plus rien.

Attigouan-
tan lac de
quatre cens
lieues de
long.

Le lendemain nous nous separâmes, & continuâmes nostre chemin le long du riuage de ce lac des Attigouantâ, où il y a vn grand nombre d'isles, & fismes enuiron 45. lieues, costoyant tousiours cedit lac. Il est fort grand, & a près de trois cents lieues de longueur de l'Orient à l'Occident, & de large cinquante; & à cause de sa grande estendue, ie l'ay nommé la mer douce. Il est fort abundant en plusieurs especes de tres-bons poissons, tant de ceux que nous auons, que de ceux que n'auons pas, & principalement des truites qui sont monstrueusement grandes, en ayant veu qui auoient iusques à cent et demy de long, & les moindres qui se voyent sont de deux pieds & demy. Comme aussi des brochets au semblable, & d'une manière d'esturgeon, poisson fort grand, & d'une merueilleuse bonté. Le pays qui borne ce lac en

Lac abundant
en
truites.

par
inh
de c
qui
sept
tree
cha
vn g
beau
force
terro
estoi
Ce
d'vne
tir. Le
maron
rent fo
pain, ci
fort ran
journer
tournay
Le le
autre, ap
Tequen
bitans de
meilleu
de en plu
par le qua
Delà,
triple pa
cinq pied

DE CHAMPLAIN.

partie est aspre du costé du nord, & en partie plat, & inhabité de Sauvages, quelque peu couuert de bois, & de chesnes. Puis, après nous trauersasmes vne baye, qui fait vne des extremités du lac, & filmes environ sept lieues, iusques à ce que nous arriuasmes en la contrée des Attigouantan, à vn village appelé Oroua-cha, qui fut le premier iour d'Aoust, où trouuasmes vn grand changement de pays, cestuy-cy estant fort beau, & la plus grande partie deserté, accompagné de force collines, & de plusieurs ruisseaux, qui rendent ce terroir agreable. Le fus visiter leurs bleds d'Inde, qui estoient lors fort aduancez pour la saison.

Village nommé Oroua-cha.

Pays deserté.

Ces lieux me semblerent tres-plaisans, au regard d'vne si mauuaise contrée d'où nous venions de sortir. Le lendemain ie fus à vn autre village appelé Carmaron, distant d'iceluy d'vne lieue, où ils nous receurent fort amiablement, nous faisant festin de leur pain, citrouilles, & poisson. Pour la viande, elle y est fort rare. Le Chef dudit village me pria fort d'y séjourner, ce que ie ne peus luy accorder, ains m'en retournay à nostre village.

Village nommé Carmaron.

Le lendemain ie partis de ce village pour aller à vn autre, appelé Touaguainchain, & à vn autre appelé Tequenonquiaye, lesquels nous fusmes receus des habitans desdits lieux fort amiablement, nous faisant la meilleure chere qu'ils pouuoient de leurs bleds d'Inde en plusieurs façons, tant ce pays est beau & bon, par lequel se fait beau cheminer.

Autre village appelé Touaguainchain.

De là, ie me fis conduire à Carhagouha, fermé de triple pallissade de bois, de la hauteur de trente-cinq pieds, pour leur defense, & leur conseruation.

Estant en ces lieux le 12. d'Aoust, j'y trouuay 11. à 14. Francoys qui s'en furent partis deuant moy de ladite riuere des Indes. Et voyant que les Sauvages apportoient vne telle longueur à faire leur gros, & que j'aurois du temps pour visiter leur pays, le delibéray de m'en aller à petites journées de village en village à Cahiagué, où deuoit estre le rendez-vous de toute l'armée, distant de Carantouan de 14. lieues, & partis de ce village le 14. d'Aoust avec dix de mes compagnons. Je visiray cinq des principaux villages, fermés de pallissades de bois, iusques à Cahiagué, le principal village du pays, où il y a deux cents cabannes assez grandes, où tous les gens de guerre le deuoient assembler. Par tous ces villages ils nous receurent fort courtoisement & humainement. Ce pais est tres-beau, souz la hauteur de quarante quatre degrez & demy de latitude, & fort deserté, où ils lement grande quantité de blés d'Inde, qui y vient tres-beau, comme aussi des citrouilles, herbe au Soleil, dont ils font de l'huile de la graine, de laquelle ils se frottent la teste. Il est fort trauersé de ruisseaux qui se deschargent dedans le lac: & y a force vignes & prunes, qui sont tres-bonnes, framboises, fraises, petites pommes sauuages, noix, & vne maniere de fruit qui est de la forme & couleur de petits artros, come de la grosseur d'un œuf. La plante qui le porte a de hauteur deux pieds & demy, & n'a que trois à quatre feuilles pour le plus, de la forme de celle du figuier, & n'apporte que deux pommes chaque plante. Les chesnes, ormeaux, & hestres y sont en quantité, comme aussi force sapinieres, qui est la retraite ordinaire des perdrix & lapins. Il y a aussi

quantité

qua
espe
ce, se
vn p
pou
reco
d'am
ie n'a
ou pl
que c
meur
mes sa
que, ou
ne pri
gnoist
espece
lieu, co
noir ce
mais ce
faire ac
temps d
aux per
moins la
ce qu'ils f
treux, po
ricieux, &
uerts de p
les Algon
de, & fari

quantité de petites cerises, & merises; & les mesmes especes de bois que nous auons en nos forests de France, sont en ce pays là. A la verité ce terroir me semble vn peu sablonneux, mais il ne laisse pas d'estre bon pour cét espece de froment. Et en ce peu de pays i'ay recogneu qu'il est fort peuplé d'vn nombre infiny d'ames, sans en ce comprendre les autres contrées où ie n'ay pas esté, qui sont (au rapport commun) autant ou plus peuplées que ceux cy-dessus: me representant que c'est grand pitié que tant de creatures viuent & meurent, sans auoir la cognoissance de Dieu, & mesmes sans aucune religion, ny loy, soit diuine, politique, ou ciuile, establie parmy eux. Car ils n'adorent & ne prient en aucune façon, ainsi que i'ay peu recognoistre en leur conuersation. Ils ont bien quelque espece de ceremonie entr'eux, que ie descriroy en son lieu, comme pour ce qui est des malades, ou pour scauoir ce qui leur doit arriuer, mesme touchât les morts; mais ce sont de certains personnages qui s'en veulēt faire accroire, tout ainsi que faisoient, ou se faisoit du temps des anciens Payens, qui se laissoient emporter aux persuasions des enchanteurs & deuins: neantmoins la plus-part de ces peuples ne croyent rien de ce qu'ils font, & disent. Ils sont assez charitables entr'eux, pour ce qui est des viures, mais au reste fort auaricieux, & ne donnent rien pour rien. Ils sont couuerts de peaux de cerfs, & castors, qu'ils traittent avec les Algommequins & Nipisierinij, pour du bled d'Inde, & farines d'iceluy.

Nostre arriuee à Cahiaqué. Description de la beauté du pays: naturel des Sauvages qui y habitent, & les incommoditez que nous receufmes.

CHAPITRE VII.

Arriuee à
Cahiaqué.



Hiroquois
ennemis.

LE dix-septiesme jour d'Aoust i'arriuy à Cahiaqué, où ie fus receu avec grande allegresse, & recognoissance de tous les Sauvages du pays. Ils receurent nouuelles comme certaine nation de leurs alliez, qui habitent à trois bonnes iournées plus haut que les Entouhonorons, auxquels les Hiroquois font aussi la guerre, les vouloient assister en ceste expedition de cinquents bons hommes, & faire alliance, & iurer amitié avec nous, ayans grand desir de nous voir, & que nous fissions la guerre tous ensemble, & tesmoignoiet auoir du contentement de nostre cognoissance: & moy pareillement d'auoir trouué l'opportunité, pour le desir que i'auois de scauoir les nouuelles de ce pays là. Ceste natiõ est fort belliqueuse, à ce que tiennent ceux de la nation des Attigouorans. Il n'y a que trois villages qui sont au milieu de plus de vingt autres, auxquels ils font la guerre, ne pouuans auoir de secours de leurs amis, d'autant qu'il faut passer par le pays des Chouontouarouion, qui est fort peuplé, ou bien faudroit prédre vn bien grand tour de chemin.

Arriué que ie fus en ce village, où il me conuint séjourner, attendât que les hommes de guerre vinssent des villages circonuoisins, pour nous en aller au plu-

stoff
on e
iouit
lus d
desia
La
partit
passa
ge de
poiss
la tor
dans l
che du
liffade
lemét
où le p
dans la
en ce li
estâs to
ses nec
des plus
aller de
nous de
nous ioi
trouuass
beration
douze Sa
l'vn de n
faire le v
puis qu'il
leur pays

stost quil nous seroit possible ; pendant lequel temps on estoit tousiours en festins & dances , pour la re- iouissance en laquelle ils estoient de nous voir si resolu- lus de les assister en leur guerre, & comme s'asseurans desia de la victoire.

La plus grande partie de nos gens assemblez, nous partismes du village le premier iour de Septembre, & passasmes sur le bord d'un petit lac, distant dudit villa- ge de trois lieues, où il se fait de grandes pescheries de poisson, qu'ils conseruent pour l'hyuer. Il y a vn autre lac tout ioignant, qui a 26 lieues de circuit, descendât dans le petit par vn endroit, où se fait la grande pes- che dudit poisson, par le moyen de quantité de pal- lissades, qui ferment presque le destroit, y laissant seu- lemēt de petites ouuertures où ils mettent leurs filets, où le poisson se prend, & ces deux lacs se deschargent dans la mer douce. Nous sejourناسmes quelque peu en ce lieu pour attendre le reste de nos Sauvages, où estās tous assemblez avec leurs armes, farines, & cho- ses necessaires, on se delibera de choisir des hommes des plus resolus qui se trouueroient en la troupe, pour aller donner aduis de nostre partement à ceux qui nous deuoient assister de cinq cents hommes pour nous ioindre, afin qu'en vn mesme temps nous nous trouuassions deuant le fort des ennemis. Ceste deli- beration prinse, ils despescherent deux canaux, avec douze Sauvages des plus robustes, & par mesme moyē l'un de nos truchemens, qui me pria luy permettre faire le voyage ; ce que ie luy accorday facilement, puis qu'il en auoit la volonte, & par ce moyen verroit leur pays, & recognoistroit les peuples qui y habitēt.

Le danger n'estoit pas petit, d'autant qu'il falloit passer par le milieu des ennemis. Nous continuâmes nostre chemin vers les ennemis, & fîmes environ cinq à six lieues dans ces laes, & de là les Sauvages porterent leurs canaux enuiron dix lieues par terre, & rencontrâmes vn autre lac de l'estenduë de six à sept lieues de long, & trois de large. C'est d'où sort vne riuere qui se va descharger dans le grand lac des Entouhonorons. Et ayans trauersé ce lac, nous passâmes vn fault d'eau, continuant le cours de ladite riuere, tousiours à val, enuiron soixante quatre lieues, qui est l'entrée dudit lac des Entouhonorons, & passâmes cinq fauts par terre, les vns de quatre à cinq lieues de long, où y a plusieurs lacs qui sont d'assez belle estenduë; comme aussi ladite riuere qui passe parmy, est fort abondante en bons poissons, & est tout ce pays fort beau & plaisant. Le long du riuage il semble que les arbres y ayent esté plantez par plaisir en la plupart des endroits: aussi que tous ces pays ont esté autrefois habitez de Sauvages, qui depuis ont esté contraincts de l'abandonner, pour la crainte de leurs ennemis. Les vignes & noyers y sont en grande quantité, & les raisins y viennent à maturité, mais il y reste tousiours vne aigreur acre; ce qui prouient à faulte d'estre cultiuez: car ce qui est deserté en ces lieux est assez agreable.

Beauté & fertilité
du pays.

Inuention
de prendre
& chasser
les ours,
cerfs, &
route sorte
de venais.

La chasse des cerfs & des ours y est fort frequenté. Nous y chassâmes, & en prîmes bon nombre en descendant. Pour ce faire, ils se mettoient quatre ou cinq cents Sauvages en haye dans le bois, iniques à ce qu'ils eussent attainct certaines pointes, & estoient dans la

riuier
flosch
pour
ce qu
anim
seurs,
passer
les ch
les can
s'appr
harass
faciler
bout d
leur ch
où il y
les voi
futuë
s'eston
tirant s
coup, &
nullem
suiuit v
s'appais
est la fa
relles. E
dons au
gibbier,
Il y a au
plusieurs
de Franc
Nous fa

riuiere, & puis marchans par ordre ayans l'arc & la
 flosche en la main, en criant & menât vn grand brui-
 e pour estonner les bestes, ils vont tousiours iusques à
 ce qu'ils viennent au bout de la pointe. Or tous les
 animaux qui se trouuent entre la pointe & les chas-
 seurs, sont contrains de se jeter à l'eau, sinon qu'ils
 passent à la mercy des fleches qui leur sont tirées par
 les chasseurs, & cependant les Sauuages qui sont dans
 les canaux posez & mis exprés sur le bord du riuage,
 s'approchent des cerfs, & autres animaux chassés &
 harassez, & fort estonnez. Lors les chasseurs les tuent
 facilement avec des lames d'espées emmanchées au
 bout d'vn bois, en façon de demie pique, & font ainsi
 leur chasse; comme aussi au semblable dans les isles,
 où il y en a à quantité. Je prenois vn singulier plaisir à
 les voir ainsi chasser, remarquant leur industrie. Il en
 fut tué beaucoup de coups d'harquebuzade, dont ils
 se stonnoient fort. Mais il arriva par malheur qu'en
 tirant sur vn cerf, vn Sauuage se rencontra deuant le
 coup, & fut blessé d'vne harquebuzade, n'y pensant
 nullement, comme il est à presupposer, dont il sen-
 suiuit vne grande rumeur entre eux; qui neantmoins
 s'appaisa, en donnant quelques presens au blessé, qui
 est la façon ordinaire pour appaiser & amortir les que-
 relles. Et où le blessé decederoit, on fait les presens &
 dons aux parens de celuy qui aura esté tué. Pour le
 gibbier, il y est en grande quantité lors de la saison.
 Il y a aussi force gruës blanches comme les cygnes, &
 plusieurs autres especes d'oiseaux semblables à ceux
 de France.

Accidér par
 vne harque
 buzade.

Forme d'ap
 paier les
 inimitez.

Abondance
 d'oiseaux
 de riuiers.

Nous fumes à petites iournées iusques sur le bord du

lac des Entouhonorons, tousiours chassant, comme dit est cy-dessus, où estans, nous fismes la traucse en l'vn des bouts, tirant à l'Orient, qui est l'entrée de la grande riuere Saint Laurent, par la hauteur de quarante-trois degrez de latitude, où il y a de belles isles fort grandes en ce passage. Nous fismes enuiron quatorze lieues pour passer iusques à l'autre costé du lac, tirant au sud, vers les terres des ennemis. Les Sauuages cacherent tous leurs canaux dans les bois, proches du riuage. Nous fismes par terre enuiron 4. lieues sur vne playe de sable, où ie remarquay vn pays fort agreable & beau, traucsé de plusieurs petits ruisseaux, & deux petites riuieres qui se deschargent audit lac, & force estangs & prairies, où il y auoit vn nombre infiny de gibbier, force vignes, & beaux bois, grand nombre de chastaigners, dont le fruct estoit encores en son escorce, qui est fort petit, mais d'vn bon goust. Tous les canaux estans ainsi cachez, nous laissasmes le riuage du lac, qui a 80. lieues de long, & 25. de large; la plus grande partie duquel est habitée de Sauuages sur les costes des riuages d'iceluy, & continuasmes nostre chemin par terre 25. à 30. lieues. Durant quatre iournées nous traucrasmes quantité de ruisseaux, & vne riuere, procedante d'vn lac qui se descharge dans celui des Entouhonorons. Ce lac est de l'estendue de 25. ou 30. lieues de circuit, où il y a de belles isles, & est le lieu où les Hiroquois ennemis font leur pesche de poisson, qui y est en abondance.

Abondance
de vignes.

Chastaigners.

Sauuages
prennent
des femmes
prisonniers.

Le 9. du mois d'Octobre nos Sauuages allans pour descouurer, rencontrèrent vnze Sauuages qu'ils prindrent prisonniers, à sçauoir 4. femmes, trois garçons,

vne fi
poiss
Or est
niers,
pour
suruin
Hiroc
honn
ter cru
que les
foibles
traire
vil & b
ne me
en leur
ponse,
çon. M
plaisir,
aux hon
Le le
arriua
uages f
les autre
descou
de nos S
sur qu'ils
me pour
par trop
auec si p
leur mon
ouy. Car

vne fille, & trois hommes, qui alloient à la pesche de poisson, esloignez du fort des ennemis de 4. lieues. Or est à noter que l'un des chefs voyant ces prisonniers, coupa le doigt à vne de ces pauvres femmes pour commencer leur supplice ordinaire. Sur quoy ie suruins sur ces entrefaites, & blasmay le Capitaine Hiroquer, luy representant que ce n'estoit l'acte d'un homme de guerre, comme il se disoit estre, de se porter cruel enuers les femmes, qui n'ont defenſe aucune que les pleurs, lesquelles à cause de leur imbecillité & foiblesse, on doit traiter humainement. Mais au contraire qu'on iugeroit cet acte prouenir d'un courage vil & brutal, & que s'il faisoit plus de ces entreaitez, il ne me donneroit courage de les assister, ny favoriser en leur guerre. A quoy il me repliqua pour toute response, que leurs ennemis les traittoient de mesme façon. Mais puis que teste façon m'apportoit du des-plaisir, il ne feroit plus rien aux femmes, mais bien aux hommes.

Le lendemain sur les trois heures après midy nous arriuasmes deuant le fort de leurs ennemis, ou les Sauvages firent quelques escarmouches les vns contre les autres, encores que nostre dessein ne fust de nous descourir iusques au lendemain: mais l'impatience de nos Sauvages ne le peut permettre, tant pour le desir qu'ils auoient de voir tirer sur leurs ennemis, comme pour deliurer quelques-vns des leurs qui s'estoient par trop engagez. Lors ie m'approcbay, & y fus, mais avec si peu d'hommes que i'auois: neantmoins nous leur monstrasmes ce qu'ils n'auoient iamais veu, ny ouy. Car aussli tost qu'ils nous veirent, & entendirent

Cruauté
contre les
femmes pri-
sonnières.

Guerre con-
tre les Hi-
roquois.

les coups d'harquebuzes, & les balles siffler à leurs oreilles, ils se retirèrent promptement en leur fort, emportans leurs morts & blesez : & nous aussi semblablement fismes la retraite en nostre gros, avec cinq ou six des nostres blesez, dont l'vn y mourut.

Cela estant fait, nous nous retirasmes à la portée d'vn canon, hors de la veüe des ennemis, neanmoins contre mon aduis, & ce qu'ils m'auoient promis. Ce qui m'esmeut à leur yser & dire des paroles assez rudes & falcheuses, afin de les inciter à se mettre en leur deuoir, preuoyant que si toutes choses alloient à leur fantaisie, & selon la conduite de leur conseil, il n'en pouuoit reüssir que du mal à leur perte & ruine. Neatmoins ie ne laislay pas de leur enuoyer & proposer des moyens dont il falloit yser pour auoir leurs ennemis, qui fut de faire vn cauallier avec de certains bois, qui leur commanderoit par dessus leurs pallissades, sur lequel on poseroit quatre ou cinq de nos harquebuziers, qui tireroient par dessus leurs pallissades & galleries, qui estoient bien munies de pierres, & par ce moyen on deslogeroit les ennemis qui nous offensoient de dessus leurs galleries, & cependant nous donnerions ordre d'auoir des ais pour faire vne maniere de mantelets, pour courir & garder nos gens des coups de flesches & de pierres. Lesquelles choses, à scauoir ledit cauallier, & les mantelets, se pourroient porter à la main à force d'hommes; & y en auoit vn fait en telle sorte, que l'eau ne pouuoit pas esteindre le feu, que l'on appliqueroit deuant le fort; & ceux qui seroient sur le cauallier feroient leur deuoir, avec quelques harquebuziers qui y seroient logez, & en ce

faisant

Sauages
craignent
les harque-
buzades.

Machine
de guerre.

fais
roie
pliq
lele
dres
dilig
res.
mes
dout
dez-
uoier
voya
leur f
tes aff
beauc
leur r
leurs f
qui est
cades
fort bi
nes pal
les vne
demy p
trente p
appel, q
à l'espre
d'vn est
avec qu
deux, le
toient p
Voila la

faisant nous nous defendriôs en sorte, qu'ils ne pour-
 roient approcher pour esteindre le feu que nous ap-
 pliquerions à leurs clostures. Ce que trouuans bon,
 le lendemain ils se mirent en besongne pour bastir &
 dresser lesdits caualliers & mantelets; & firent telle
 diligence, qu'ils furent faits en moins de quatre heu-
 res. Ils esperoient que ledit iour les cinq cents hom-
 mes promis viendroient, desquels neantmoins on se
 doutoit, parce que ne s'estans point trouuez au ren-
 dez-vous, comme on leur auoit donné charge, & l'a-
 uoient promis, cela affligeoit fort nos Sauuages. Mais
 voyans qu'ils estoient bon nombre pour prendre
 leur fort, & iugeât de ma part que la longueur en tou-
 tes affaires est toujours preiudiciable, du moins à
 beaucoup de choses, ie les pressay d'attaquer led fort,
 leur remonstrant que les ennemis ayans recogneu
 leurs forces, & l'effect de nos armes, qui perçoient ce-
 qui estoit à l'espreuue des flesches, ils se seroient barri-
 cades & couuerts, comme de fait ils y remedierent
 fort bien: car leur village estoit enclos de quatre bon-
 nes pallissades de grosses pieces de bois entrelassées
 les vnes parmy les autres, où il n'y auoit pas plus de
 demy pied d'ouuerture entre deux, de la hauteur de
 trente pieds, & les galeries comme en maniere de par-
 appel, qu'ils auoient garnies de double pieces de bois,
 à l'espreuue de nos harquebuzes, & estoient proches
 d'vn estang, où l'eau ne leur manquoit auenement,
 avec quantité de goutieres qu'ils auoient mises entre
 deux, lesquelles jettoient l'eau au dehors, & la met-
 toient par dedans à couuert pour esteindre le feu.
 Voila la façon dont ils vsent tant en leurs fortifica-

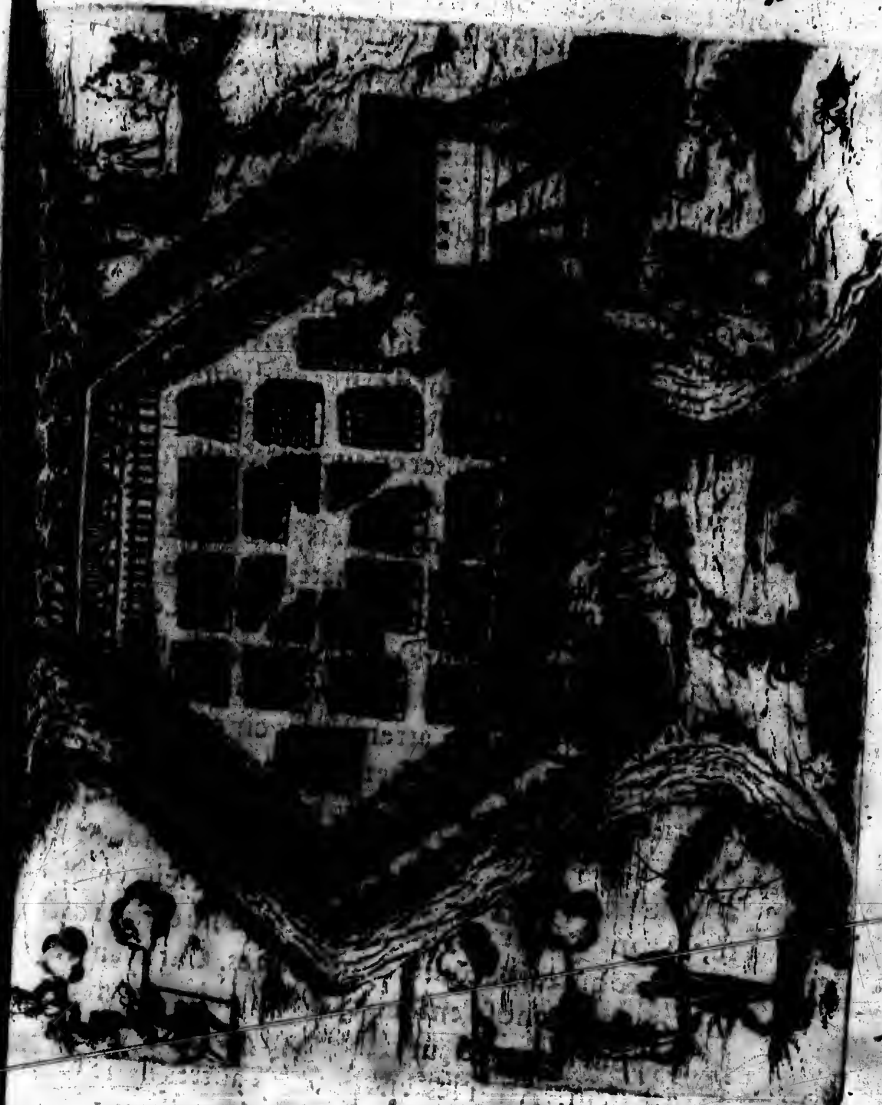
Façon de
 guerroyer
 des Sauua-
 ges.

tions, qu'en leurs defenses, & bien plus forts que les villages des Attigouantan, & autres.]

Donc nous nous approchâmes pour attaquer ce village, faisant porter nostre cauallier par deux cents hommes des plus forts, qui le poserét deuant à la longueur d'une pique, où ie fis monter quatre harquebutziers, bien à couuert des fleches & pierres qui leur pouuoient estre tirées & jettées. Cependant l'ennemy ne laissa pour cela de tirer & jeter grand nombre de fleches & de pierres par dessus leurs pallissades. Mais la multitude des coups d'harquebuzes qu'on leur tiroit, les contraignit de desloger, & d'abandonner leurs galeries. Et comme on porroit le cauallier, au lieu d'apporter les mantelets par ordre, & celuy où nous deuions mettre le feu, ils les abandonnerent, & se mirent à crier contre leurs ennemis, en tirant des coups de fleches dedans le fort, qui (à mon opinion) ne faisoient pas beaucoup d'execution. Il les faut excuser, car ce ne sont pas gens de guerre, & d'ailleurs ils ne veulent point de discipline, ny de correction, & ne font que ce qui leur semble bon. C'est pour quoy inconsiderément vn mit le feu contre le fort tout au rebours de bien, & contre le vent, tellement qu'il ne fit aucun effect. Le feu passé, la plus-part des Sauuages commencerent à apporter du bois contre les pallissades, mais en si petite quantité, que le feu ne fit grand effect: aussi le desordre qui suruint entre ce peuple fut si grand, qu'on ne se pouuoit entendre. J'auois beau crier après eux, & leur remonstrer au mieux qu'il m'estoit possible, le danger où ils se mettoient par leur mauuaise intelligence, mais ils n'entendoient rien pour

Sauuages
ne veulent
point de di-
cipline mi-
lieue.

que les
 uer ce
 cents
 la lon-
 ueba-
 ui leur
 nemy
 bre de
 Mais
 eur ti-
 onner
 er, au
 uy où
 ent, &
 at des
 nion)
 ut ex-
 urs ils
 , & ne
 oy in-
 au re-
 ne fit
 uages
 ballif-
 rrand
 le fut
 beau
 m'e-
 leur
 rien
 pour



KK ij

pour le grand bruit qu'ils faisoient. Et voyant que c'estoit me rompre la teste de crier, & que mes remonstrances estoient vaines, & n'y auoit moyen de remedier à ce desordre, ie me résolus avec mes gens de faire ce qui me seroit possible, & tirer sur ceux que nous pourrions descouurir, & apperceuoir. Cependant les ennemis faisoient profit de nostre desordre: ils alloient à l'eau, & en jettoient en telle abondance, qu'on eust dit que c'estoient ruisseaux qui tomboient par leurs gouttieres, tellement qu'en moins de rien le feu fut du tout esteint, & ne cessoient de tirer plusieurs coups de fleches, qui tomboient sur nous comme gresle. Ceux qui estoient sur le caualier entuerent & estropierent beaucoup. Nous fusmes en ce combat enuiron trois heures. Il y eut deux de nos Chefs, & des principaux blesez, à sçauoir vn appellé Ochateguain, l'autre Orani, & enuiron quinze d'autres particuliers. Les autres de leur costé voyans leurs gens blesez, & quelques vns de leurs Chefs, commencerent à parler de retraite, sans plus combattre, attendât les cinq cents hommes, qui ne deuoient plus gueres tarder à venir, & ainsi se retirerent, n'ayans que ceste boutade de desordre. Au reste, les Chefs n'ont point de commandement absolu sur leurs compagnons, qui suiuent leur volonté, & font à leur fantaisie, qui est la cause de leur desordre, & qui ruine toutes leurs affaires. Car ayans résolu quelque chose entr'eux, il ne faudra qu'un belistre, pour rompre leur resolution, & faire vn nouveau dessein. Ainsi les vns pour les autres ils ne font rien, comme il se peut voir par ceste expedition.

Ayant esté blessé de deux coups de fleche, l'vn

Les Capitaines des Sauvages n'ont point d'autorité sur leurs soldats.

L'Auteur est blessé.

dans l
grand
stre fo
remon
rous n
meut a
auoier
neroit
autres
tourné
propo
attendi
mes qu
encore
cuteroi
fait par
regret.
leurs vi
voir, qu
ment fo
Le le
ra deux i
chef le f
fort: ma
sentans l
rèrent rien
Nous
durant c
tre les en
souuent
dence, q

dans la jambe, & l'autre au genouil, qui m'apporta vne grande incommodité, nous nous retirasmes en nostre fort. Où estans tous assemblez, ie leur fis plusieurs remonstrances sur le desordre qui s'estoit passé, mais tous mes discours ne seruirent de rien, & ne les esmeut aucunemēt, disans que beaucoup de leurs gens auoient esté blessez, & moy-mesme, & que cela donneroit beaucoup de fatigue & d'incommodité aux autres faisant la retraite, pour les porter. Que de retourner plus contre leurs ennemis, comme ie leur proposois, il n'y auoit aucun moyen: mais bien qu'ils attendroiet encores quatre iours les cinq cents hommes qui deuoient venir, & estans venus, ils feroient encores vn second effort contre leurs ennemis, & executeroient mieux ce que ie leur dirois, qu'ils n'auoiet fait par le passé. Il en fallut demeurer là, à mon grand regret. Cy deuant est representé comme ils fortifient leurs villes, & par ceste figure l'on peut entendre & voir, que celles des amis & ennemis sont semblablement fortifiées.

Le lendemain il fit vn vent fort impetueux qui dura deux iours, grandement fauorable à mettre derechef le feu au fort des ennemis, sur quoy ie les pressay fort: mais craignans d'auoir pis, & d'ailleurs se representans leurs blessez, cela fut cause qu'ils n'en voulurent rien faire.

Nous fusmes campez iusques au 16. dudit mois, où durant ce temps il se fit quelques escarmouches entre les ennemis & les nostres, qui deméuroient le plus souuent engagez parmy eux, plustost par leur imprudence, que faute de courage, & vous puis certifier

qu'il nous falloit à toutes les fois qu'ils alloient à la charge, les aller desgager de la proue, ne se pouuans retirer qu'en faueur de nos harquebuzades, que les ennemis redoutoient & apprehendoient fort. Car si tost qu'ils apperceuoient quelqu'un de nos harquebuziers, ils se retiroiét promptement, nous disans par forme de persuasion, que nous ne nous meslassions point en leurs combats, & que leurs ennemis auoient bien peu de courage de nous requerir de les assister, avec tout plein d'autres discours sur ce sujet.

La maniere
d'emmener
les bleffez.

Voyant que les cinq cents hommes ne venoient point, ils delibererent de partir, & faire retraite au plus tost, & commencerent à faire certains paniers pour porter les bleffez, qui sont mis là dedans, enrassez en un monceau, pliez & garrotez de telle façon, qu'il est possible de se mouuoir, moins qu'un petit enfant en son maillot, & n'est pas sans leur faire ressentir de grandes douleurs. Je le puis certifier, ayant esté porté quelques iours sur le dos de l'un de nos Sauuages ainsi lié & garroté, ce qui me faisoit perdre patience. Aussi tost que ie peus auoir la force de me soustenir, ie sortis de ceste prison; ou à mieux dire, de la gehenne.

Les ennemis nous poursuiuirent enuiron demie lieuë de loin, pour essayer d'attraper quelques vns de ceux qui faisoient l'arriere-garde: mais leurs peines furent inutiles, & se retirerent.

Prudente
façon de fai-
re la retrai-
te.

Tout ce que i'ay remarqué de bon en leur guerre, est qu'ils font leur retraite fort seurement, mettrons tous les bleffez & les vieux au milieu d'eux, estans sur le deuant, aux aisselles, & sur le derriere bien armez, & arrégez par ordre de la façon, iusques à ce qu'ils soient

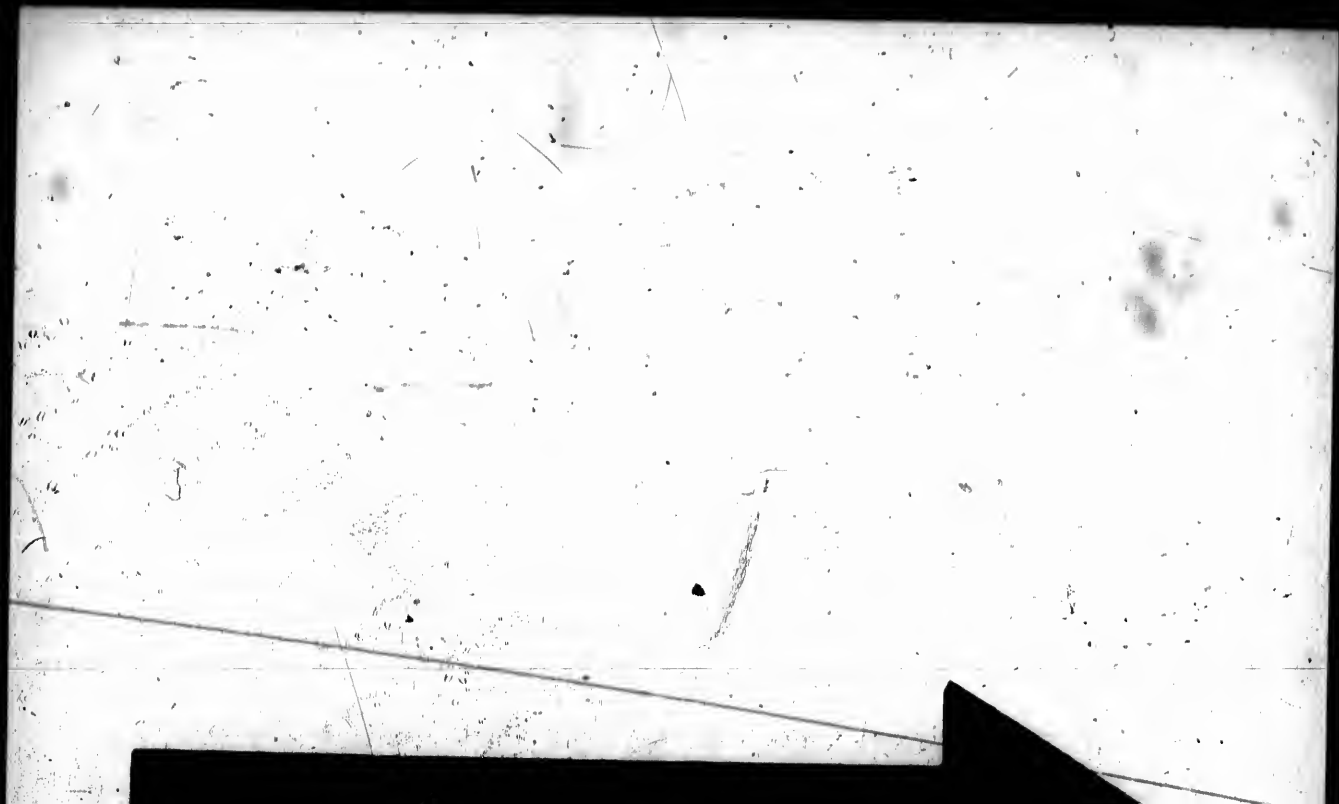
en lieu
traite e
donna
les por
en tem

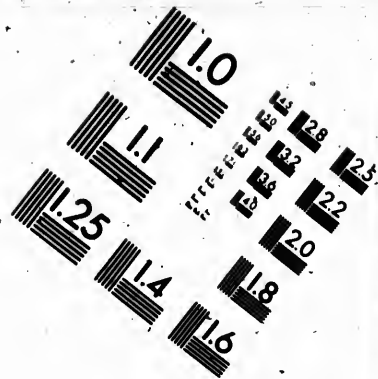
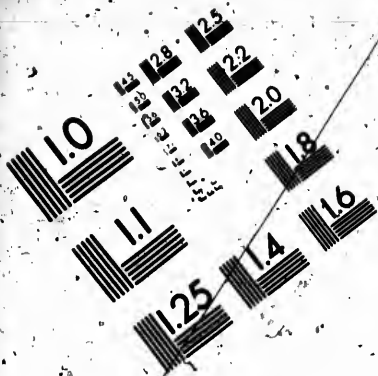
Le s
rent fou
moda f
arriua m
& au lieu
ua tous e
mis les e
de se retir
nostre ha
du comm
chercher
s'offritent
dessus) les
leurs com
ne font pas
estans press
ayant affair
de content
l'aurant qu
conduire ap
quel' estois f
ux, car autr
ues iours ap
le retenir, &
urété, craig
qui le pass

en lieu de seureté, sans rompre leur ordre. Leur retraite estoit fort longue, comme de 25. à 30. lieues, qui donna beaucoup de fatigue aux blesez, & à ceux qui les portoient, encores qu'ils n'alloient de temps en temps.

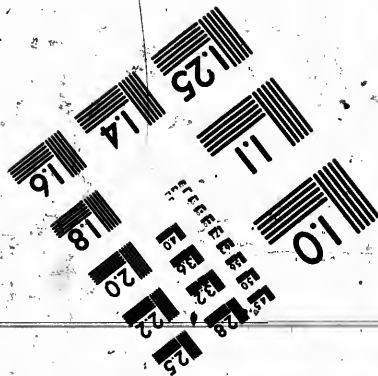
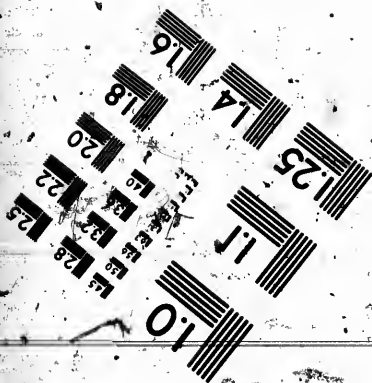
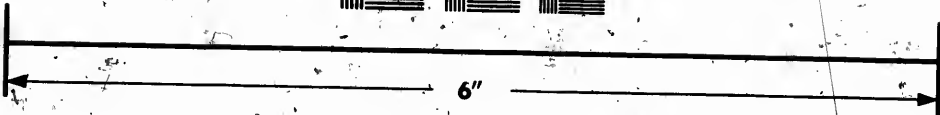
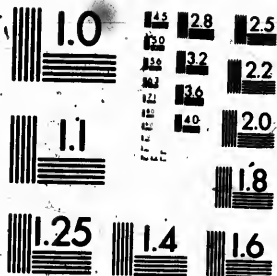
Le 18. dudit mois il tomba deux neiges, qui durerent fort peu, avec vn grand vent qui nous incommoda fort: neantmoins nous sommes tant que nous arriuasmes sur le bord dudit lac des Entouhonons, & au lieu où estoient nos canaux cachez, quel'on trouua tous entiers: car on auoit eu crainte que les ennemis les eussent rōpus. Estans tous assemblez, & prests de se retirer à leur village, ie les priay de me remener à nostre habitation; ce qu'ils ne voulurent m'accorder du commencement: mais en fin ils s'y resolurent, & chercherent 4. hommes pour me conduire, lesquels s'offrirent volontairement. Car (comme i'ay dit cy-dessus) les Chefs n'ont point de commandement sur leurs compagnons, qui est cause que bien souuent ils ne font pas ce qu'ils voudroient bien. Ces 4. hommes estans prests, il ne se trouua point de canau, chacun ayant affaire du sien. Ce n'estoit pas me donner sujet de contentement, au contraire cela m'affligeoit fort, d'autant qu'ils m'auoient promis de me remener & conduire après leur guerre, à nostre habitation: outre que l'estois fort mal accomodé pour hyuerner avec eux, car autrement ie ne m'en fusse pas soucié. Quelques iours après i'apperceus que leur dessein estoit de me retenir, & mes compagnons aussi, tant pour leur seureté, craignans leurs ennemis, que pour entendre qui se passoit en leurs conseils & assemblées, que







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

pour resoudre ce qu'il conuenoit faire à l'aduenir.

Le lendemain 28. dudit mois, chacun commença à se preparer, les vns pour aller à la chasse des cerfs, les autres aux ours, castors; autres à la pesche du poisson, autres à se retirer en leurs villages. Et pour ma retraite & logement, il y eut vn des principaux Chefs appellé Darontal, avec lequel i'auois quelque familiarité, qui me fit offre de sa cabanne, viures, & commoditez, lequel prit aussi le chemin de la chasse du cerf, qui est tenuë pour la plus noble entr'eux. Après auoir trauersé le bout du lac de ladite isle, nous entraimes dans vne riuierẽ enuiron 12. lieuës, puis ils porterent leurs canaux par terre demie lieuë, au bout de laquelle nous entraimes en vn lac qui a d'estenduë 10. à 12. lieuës de cirçuit, où il y auoit grande quantité de gibbier, comme cygnes, grües blanches, outardes, canards, sarcelles, mauuis, alloüettes, beccassines, oyes, & plusieurs autres sortes de vollatilles que l'on ne peut nombrer, dont j'en tuay bon nombre, qui nous seruit bien, attendant la prise de quelque cerf, auquel lieu nous fumes en vn certain endroit esloigné de dix lieuës, où nos Sauuages iugeoient qu'il y en auoit quantité. Ils s'assemblerent 25. Sauuages, & se mirent à bastir deux ou trois cabannes de pieces de bois, accomodées les vnes sur les autres, & les calfeutrerent avec de la mousse, pour empescher que l'air n'y entraist, les couurant d'escorces d'arbres. Ce qu'estant fait, ils furent dans le bois, proche d'vne petite sapiniere, où ils firent vn clos en forme de triangle, fermé des deux costez ouuert par l'vn d'iceux. Ce clos fait de grandes pallissades de bois fort pressé, de la hauteur de 8. à 9. pieds & de lon

Chasse du cerf tenuë la plus noble.

Lac où il y a grande quantité de gibbier.

Bastimens des Sauuages.



LL

l'aduenir.
 commença à
 s cerfs, les
 u poisson,
 ma retraite
 fs appelé
 iarité, qui
 oditez, le
 erf, qui est
 noir traue-
 smes dans
 erent leurs
 quelle nous
 z. lieues de
 bbier, com-
 ards, sarcel-
 & plusieurs
 t nombre,
 nit bien, ar-
 u nous fut
 x lieues, on
 quantité. Il
 bastir deux
 commodées
 t avec de la
 ast, les con-
 nit, ils furent
 e, où ils firent
 deux costez
 andes pallis
 8. à 9. pieds
 & de lon

& de long de chacun costé prés de mil cinq cents pas; au bout duquel triangle y a vn petit clos, qui va tousiours en diminuant, couuert en partie de branchages, y laissant seulement vne ouuerture de cinq pieds, comme la largeur d'vn moyen portail, par où les cerfs deuoient entrer. Ils firent si bien, qu'en moins de dix iours ils mirent leur clos en estat. Cependant d'autres Sauvages alloient à la pesche du poisson, comme truites & brochets de grandeur monstrueuse, qui ne nous manquerent en aucune façon. Toutes choses estans faites, ils partirent demie heure deuant le iour pour aller dans le bois, à quelque demie lieuë de leur dit clos, s'esloignant les vns des autres de quatre vingts pas, ayant chacun deux bastons, desquels ils frappent l'vn sur l'autre, marchant au petit pas en cét ordre, iusques à ce qu'ils arriuent à leur clos. Les cerfs oyans ce bruit s'enfuyent deuant eux, iusques à ce qu'ils arriuent au clos, où les Sauvages les pressent d'aller, & se ioignent peu à peu vers l'ouuerture de leur triangle, où les cerfs coulent le long des dites parades, iusques à ce qu'ils arriuent au bout, où les Sauvages les poursuient viuement, ayant l'arc & la flesche en main, prests à descocher, & estant au bout de leur dit triangle ils commencent à crier, & contrefaire les loups, dont y a quantité, qui mangēt les cerfs: lesquels oyans ce bruit effroyable, sont contraints d'entrer en la retraite par la petite ouuerture, où ils sont poursuivis fort viuement à coups de flesches, & là sont pris aisément: car ceste retraite est si bien close & fermée, qu'ils n'en peuuent sortir. Il y a vn grand plaisir en ceste chasse, qu'ils continuoiet de deux iours en deux

iour
vint
uan
faiso
port
tr'eu
Il
me a
que v
se, ch
temp
men
geux.
Au
ler ch
poursu
ge, ay
grosser
ge, & l
vne per
poursu
a ce qu'
lus retou
de nos c
iusques
ce me ser
parmy le
autre, san
nât, ie la p
ie comme
du soir, or

iours, si bien qu'en trente-huit iours ils en prirent six vingts, desquels ils se donnent bonne curée, reseruant la graisse pour l'hyuer, & en vsent comme nous faisons du beurre, & quelque peu de chair qu'ils emportent à leurs maisons, pour faire des festins entre eux, & des peaux ils en font des habits.

Ils ont d'autres inuentions à prendre les cerfs, comme au piege, dont ils en font mourir beaucoup, ainsi que voyez cy-deuant dépeinte la forme de leur chafse, clos, & pieges. Voila comme nous passasmes le temps, attendant la gelée, pour retourner plus aisément, d'autant que le pays est grandement marescaugeux.

Au commencement que nous sortismes pour aller chasser, ie m'engageay tellement dans les bois à poursuivre vn certain oiseau qui me sembloit estrange, ayant le bec approchant d'vn perroquet, & de la grosseur d'vne poule, le touriaulne, fors la teste rouge, & les aisles bleuës, & alloit de vol en vol comme vne perdrix. Le desir que i'auois de le tuer me le fit poursuivre d'arbre en arbre fort long temps, iusques à ce qu'il s'enuolla. Et perdant toute esperance, ie voulus retourner sur mes brisées, où ie ne trouuay aucun de nos chasseurs, qui auoient tousiours gaigné pays iusques à leur clos: & taschant de les attraper, allant ce me sembloit droit où estoit ledit clos, ie m'esgaray parmy les forests, allât tantost d'vn costé, tantost d'vn autre, sans me pouoir recognoistre, & la nuit suruenant, ie la passay au pied d'vn grand arbre. Le lendemain ie commençay à faire chemin iusques sur les 3 heures du soir, où ie rencontray vn petit estang dormât, & y

L'Auteur
s'esgare dans
les bois.

apperceus du gibbier, & tuay trois ou quatre oiseaux. Las & recreu, ie commençay à me reposer, & faire cuire ces oiseaux, dont ie me repeus. Mon repas pris, ie pensay à par-moy ce que ie deuois faire, priant Dieu qu'il luy pleust m'assister en mon infortune dans ces deserts; car trois iours durant il ne fit que de la pluye entre-meslee de nege.

Remettant le tout en sa misericorde, ie repris courage plus que deuant, allant çà & là tout le iour sans appercevoir aucune trace ou sentier que celuy des bestes sauuages, dont j'en voyois ordinairement bon nombre; & passay ainsi la nuit sans aucune consolation. L'aube du iour venu (après auoir vn peu repeu) ie pris resolution de trouuer quelque ruisseau, & le costoyer, iugeant qu'il falloit de necessité qu'il fallast descharger en la riuiere, ou sur le bord où estoient nos chasseurs. Ceste resolution prise, ie l'executay si bien, que sur le midy ie me trouuay sur le bord d'vn petit lac, comme de lieue & demie, où j'y tuay quelque gibbier, qui m'accommoda fort, & auois encores huit à dix chatges de poudre. Marchant le long de la riue de ce lac pour voir où il deschargeoit, ie trouuay vn ruisseau assez spacieux, que ie suis iusques sur les cinq heures du soir, que i'entendis vn grand bruit: & prestant l'oreille, ie ne peus comprendre ce que c'estoit, iusques à ce que i'entendis ce bruit plus clairement, & iugeay que c'estoit vn sault d'eau de la riuiere que ie cherchois. M'approchant de plus près, j'apperceus vne escluse, où estant parueniu, ie me rencontray en vn pré fort grand & spacieux, où il y auoit grand nombre de bestes sauuages. Et regardant à la main

droi
cog
renc
tent
cog
passé
i'auo
sider
tagn
m'est
estre
que-i
iusqu
seurs:
temez
& auc
rent d
cadra
remet
fusses v
serions
sent acc
estoit t
me dor
gner.
Ret
refuer
faisoie
qu'il no
os y fust
de cerfs

droite, ie vis là riuere large & spacieuse. Desirant re-
 cognoistre cét endroit, & marchant en ce pré, ie me
 rencontray en vn petit sentier, où les Sauvages por-
 tent leurs canaux. Ayant bien considéré ce lieu, ie re-
 cogneus que c'estoit la mesme riuere, & que i'auois
 passé par là. Bien aise de cecy, ie soupay de si peu que
 i'auois, & couchay là la nuit. Le matin venu, con-
 siderât le lieu où i'estois, ie iugeay par certaines mon-
 tagnes qui sont sur le bord de ladite riuere, que ie ne
 m'estois point trompé, & que nos chasseurs deuoient
 estre au dessus de moy de quatre ou cinq bones lieues,
 que ie fis à mon aise, costoyant le bord de lad. riuere,
 iusques à ce que i'apperceus la fumée de nosd. chas-
 seurs: auquel lieu i'arriuy avec beaucoup de conten-
 tement, tant de moy, que de deux qui me cerchoiér,
 & auoient perdu esperance de me reuoir; & me prie-
 rent de ne m'escarter plus d'eux, ou que ie portasse mō
 cadran sur moy, lequel i'auois oublié, qui m'eust peu
 remettre en mon chemin. Ils me disoient: *Si tu ne
 fusses venu, & que nous n'eussions peu te trouuer, nous ne
 serions plus allez aux François, de peur qu'ils ne nous eus-
 sent accusez de t'auoir fait mourir.* Du depuis Darontal
 estoit fort soigneux de moy quand i'allois à la chasse,
 me donnant tousiours vn Sauvage pour m'accompa-
 gner.

Retournant à mon propos, ils ont vne certaine
 refusee en ceste chasse, telle, qu'ils croyant que si ils
 faisoient rostir de la viande prise en ceste façon, qu'
 qu'il n'est de la graille dans le feu, que quelques
 os y fussent jettez, qu'ils ne pourroient plus prendre
 de cerfs, & pour ce sujet ne qu'on en de rien point

faire rostir. Pour ne les scandaliser, ie m'en deportois, estant deuant eux : puis leur ayant dit que j'en auois fait rostir, ils ne me vouloient croire, disans que si cela eust esté, ils n'auroient pris aucuns cerfs, telle chose ayant esté commise.

Comme les Sauvages trauersent les glaces. Des peuples du petum. Leur forme de viure. Peuples appelez la nation neutre.

CHAPITRE VIII.

LE quatrième iour de Decembre nous partismes de celieu, marchant sur la riuere qui estoit gelée, & sur les lacs & estangs glacez, & par les bois, l'espace de dix-neuf iours, qui n'estoit pas sans beaucoup de peine & travail, tant pour les Sauvages qui estoient chargez de cent liures pesant chacun, comme de moy-mesme qui portois la pesanteur de 20. liures. Il est bien vray que i'estois quelquefois soulagé par nos Sauvages, mais nonobstant ie ne laissois pas de receuoir beaucoup d'incommoditez. Quant à eux, pour trauerser plus aisément les glaces, ils ont accoustumé de faire de certaines trainées de bois, sur lesquels ils mettent leurs charges, & les traissent après eux sans aucune difficulté, & vont fort promptement. Quelques iours après il arriua vn grand dégel qui nous tourmenta grandement: car nous falloit passer par dedans des sapinnes pleines de ruisseaux, estangs, marais & palus, avec quantité de boües renuersées les vnes sur les

autres
barr
comm
au des
estât, à
glaces
riualsm
Capita
gnons,
na pour
se auoir
M'es
ler voir
m'auoir
lage le
mon ho
croyant
luy. Mer
minay à l
mois de I
par deçà l
stée com
villages le
tractasme
nombre à
ne chere,
pour faire
les peuples
voir, en no
& nous cor
pays est rem

autres, qui nous donnoit mille maux, avec des embarrassemens qui nous apportoit de grandes incommoditez, pour estre tousiours mouillez iusques au dessus du genoüil. Nous fusmes quatre iours en cét estat, à cause qu'en la plus grande partie des lieux les glaces ne portoient point: & fismes tant, que nous arriuasmes à nostre village le 23. iour dudit mois, où le Capitaine Yroquet vint hyuerner avec ses compagnons, qui sont Algommequins, & son fils, qu'il amena pour faire traiter & penser, lequel allant à la chasse auoit esté fort offensé d'un ours, le voulant tuer.

M'estant reposé quelques iours, ie delibéray d'aller voir les peuples en l'hyuer, que l'esté & la guerre ne m'auoient peu permettre de visiter. Je partis de ce village le 14 de Ianuier ensuiuant, après auoir remercié mon hôte du bon traitement qu'il m'auoit fait: & croyant ne le reuoir de trois mois, ie prins congé de luy. Menant avec moy quelques François, ie m'acheminay à la nation du petum, où j'arriuy le 17. dudit mois de Ianuier. Ces peuples sement le maïs, appelle par deçà bled de Turquie, & ont leur demeure arrestée comme les autres. Nous fusmes en sept autres villages leurs voisins & allicz, avec lesquels nous contractasmes amitié, & nous promirent de venir vn bon nombre à nostre habitation. Ils nous firent fort bonne chere, & nous firent present de chair & poisson pour faire festin, comme est leur coustume, où tous les peuples accouroient de toutes parts pour nous voir, en nous faisant mille demonstrations d'amitié, & nous conduisoient en la plus-part du chemin. Le pays est remply de costaux, & petites campagnes, qui

rendent ce terroir agreable. Ils commençoient à bastir deux villages, par où nous passâmes, au milieu des bois, pour la commodité qu'ils trouuent d'y bastir & les enclorre. Ces peuples viuent comme les Attignouaatitans, & mesmes coustumes, & sont proches de la nation neutre, qui est puissante, qui tient vne grande estenduë de pays, à trois iournées d'eux.

Après auoir visité ces peuples, nous partismes de ce lieu, & fulmes à vne nation de Sauvages, que nous auons nommez les cheueux releuez, les quels furēt fort ioyeux de nous reuoir, avec lesquels nous fismes aussi amitié, & qui parcelllement nous promirent de nous venir trouuer, & voir à ladite habitation. En cēt endroit il m'a semblé à propos de les dépeindre, & faire vne description de leurs pays, mœurs, & façons de faire. En premier lieu, ils font la guerre à vne autre nation de Sauvages, qui s'appellent Alistagueronon, qui veut dire gens de feu, esloignez d'eux de dix iournées. Ce fait, ie m'informay fort particulièrement de leur pays, & des nations qui y habitent, quels ils sont, & en quelle quantité. Icelle nation sont en grand nombre, & la plus-part grâds guerriers, chasseurs, & pescheurs. Ils ont plusieurs Chefs, qui commandent chacun en leur contrée. La plus grand' part sement des bleds d'Inde, & autres. Ce sont chasseurs qui vont par trouppes en plusieurs regions & contrées, où ils trafiquent avec d'autres nations esloignées de plus de quatre à cinq cents lieües. Ce sont les plus propres Sauvages en leurs mehnages que i'aye veu, & qui traueillent le plus industrieusement aux façons des nattes, qui sont leurs tapis de Turquie. Les femmes ont le corps cou-

Leur forme
de viure.

¶ C'est la guerre
aux Sauvages ap-
pellez Alistagueronon, c'est à
dire, gens
de feu.

uert,
sinon
corps
sont o
femme
voir de
bleroit
ris, & c
mois,
d'avec
lans en
pendâr
pagnie
& comm
celles qu
gens qui
nations.
ceurent f
assister ce
la mer do
leur dis q
commod
Il y a au
tre nation
sont grand
nation neu
guerre, qu
lesquels assi
de feu. Ma
paix, & dem
ir de voir ce

uert, & les hommes descouuert, sans aucune chose, Leurs femmes ont le corps descouvert.
 sinon qu'une robe de fourrure, qu'ils mettēt sur leur corps, qui est en façon de manteau, laquelle ils laissent ordinairement, & principalement en esté. Les femmes & les filles ne sont non plus émeuës de le voir de la façon, que si elles ne voyoient rien, qui sembleroit estrange. Elles viuent fort bien auës leurs maris, & ont ceste coustume que lors qu'elles ont leurs mois, elles se retirent d'avec leurs maris, ou les filles d'avec leurs peres & meres, & autres parents; s'en allant en de certaines maisonnettes, où elles se retirent pendant que le mal leur tient, sans auoir aucune compagnie d'hommes, lesquels leur font porter des viures & commoditez iusques à leur retour; & ainsi l'on scait celles qui les ont, & celles qui ne les ont pas. Ce sont gens qui font de grands festins, & plus que les autres nations. Ils nous firent fort bonne chere, & nous receurent fort amiablement, & me prierent fort de les assister contre leurs ennemis, qui sont sur le bord de la mer douce, esloignée de deux cents lieuës; à quoy ie leur dis que ce seroit pour vne autre fois, n'estant accommodé des choses necessaires.

Comme elles viuent avec leurs maris.

Il y a aussi à deux ou trois iournées d'iceux vne autre nation de Sauvages, d'un costé tirant au sud, qui sont grand nombre de petum, lesquels s'appellent la nation neutre, qui sont grand nombre de gens de guerre, qui habitent vers le midy de la mer douce, Peuples appellez la nation neutre. lesquels assistent les Cheueux releuez contre les gens de feu. Mais entre les Yroquois & les nostres, ils ont Ont paix avec les nostres, & les Yroquois. paix, & demeurent comme neutres. I'auois grand desir de voir ceste nation, mais ils m'en dissuaderent, di-

sans que l'année précédente vn des nostres en auoit
 tué vn, estant à la guerre des Entouhonons, & qu'ils
 en estoient faschez: nous representans qu'ils sont fore
 subiects à la vengeance, ne regardans point à ceux
 qui ont fait le coup, mais le premier qu'ils reçoirent
 de la nation, ou bien de leurs amis, ils leur font porter
 la peine, quand ils en peuuent attraper, si auparauant
 on n'auoit fait accord avec eux, & auoir donné
 quelques dons & presens aux parens du defunct; qui
 m'empescha pour lors d'y aller, encores qu'aucuns d'i-
 celle nation nous assurerent qu'ils ne nous feroient
 aucun mal pour cela. Ce qui nous donna sujet & oc-
 casion de retourner par le mesme chemin que nous
 estions venus: & continuât mon voyage, i'allay trou-
 uer la nation des Piserinij, qui auoient promis de me
 mener plus outre en la continuation de mes desseins
 & descouuertes: mais ie fus diuertty pour les nou-
 uelles qui suruidrent de nostre grand village, & des
 Algommequins, d'où estoit le Capitaine Yroquet, à
 sçauoir que ceux de la nation des Attignouantans
 auoient mis & déposé entre ses mains vn prisonnier
 de nation ennemie, esperant que ledit Capitaine Yro-
 quet deust exercer sur ce prisonnier la vengeance or-
 dinaire entr'eux. Mais au lieu de ce, l'auoit non seu-
 lement mis en liberté, ains l'ayant trouué habile, ex-
 cellent chasseur, & tenu comme son fils, les Attigno-
 uantans seroient entrez en ialousie, & resolus de s'en
 venger: & de fait auoient disposé vn homme pour
 entreprendre d'aller tuer ce prisonnier, ainsi allié qu'il
 estoit. Comme il fut executé en la presence des prin-
 cipaux de la nation Algommequine, qui indignes

Nacion des
 Piserinij.

d'vn
 ce te
 les A
 iniu
 gnor
 aux t
 ner p
 ledit C
 de fles
 nes de
 mettre
 Neant
 pas qui
 pour a
 tins qu
 d'icelle
 outre ce
 femmes
 rent en g
 quins de
 penser
 nonobst
 en vn aut
 represent
 tant pour
 Ce fait
 nostre gr
 aller, pour
 allois, au
 François,
 & nous te

d'un tel acte, & meus de colere, tuerent sur le champ ce temeraire entrepreneur meurtrier; duquel meurtre les Attignouantans se trouuans offensez, & comme iniuriez en ceste action, voyans vn de leurs compagnons mort, prindrent les armes, & se transporterent aux tentes des Algommequins (qui viennent hyuerner proche de leurdit village) lesquels offenserent fort ledit Capitaine Yroquet, qui fut blessé de deux coups de fiesche; & vne autre fois pillerent quelques cabanes desdits Algommequins, sans qu'ils se peussent mettre en defense, aussi le party n'eust pas esté égal. Neantmoins cela, lesdits Algommequins ne furent pas quittes, car il leur fallut accorder, & contraints pour auoir la paix, de donner ausdits Attignouantans quelques colliers de pourceline, avec cent brasses d'icelle, ce qu'ils estiment de grand valeur entr'eux: & outre ce, nombre de chaudières & haches, avec deux femmes prisonnières en la place du mort. Bref, ils furent en grande dissention (c'estoit ausdits Algommequins de souffrir patiemment ceste grande furie) & penserent estre tous tuez, n'estans pas bien en seureté, nonobstât leurs presens, iusques à ce qu'ils se veirent en vn autre estat. Ces nouvelles m'affligerent fort, me representant l'inconuenient qui en pouroit arriuer, tant pour eux, que pour nous, qui estions en leur pays.

Ce fait, ie rencontray deux ou trois Sauvages de nostre grand village, qui me solliciterent fort d'y aller, pour les mettre d'accord, me disans que si ie n'y allois, aucuns d'eux ne reuiendroient plus vers les François, ayans guerre avec lesdits Algommequins, & nous tenans pour leurs amis. Ce que voyant, ie

m'acheminay au plustost, & en passant ie visitay les Pisirinis pour sçauoir quand ils seroient prests pour le voyage du nord; que ie trouuay rompu pour le sujet de ces querelles & batteries, ainsi que nostre truchement me fit entendre, & que ledit Capiraine Yroquet estoit venu à toutes ces nations pour me trouuer, & m'attendre. Il les pria de se trouuer à l'habitation des François, en mesme temps que luy, pour voir l'accord qui se feroit entr'eux, & les Arignouaanitans, & qu'ils remissent ledit voyage du nord à vne autre fois. Pour cét effect ledit Yroquet auoit donné de la porcelaine pour rompre ledit voyage, & nous promirent de se trouuer à nostred. habitatiō au mesme temps qu'eux.

Sejet de
l'affliction
de l'Aurb.

Qui fut bien affligé ce fut moy, m'attendant bien de voir en ceste année, ce qu'en plusieurs autres precedentes. J'auois recherché avec beaucoup de soing & de labeur. Ces peuples vont negocier avec d'autres qui se tiennent en ces parties Septentrionales, estans vne bonne partie de ces nations en lieu fort abondant en chasses, & où il y a quantité de grands animaux, dont i'ay veu plusieurs peaux: & m'ayans figuré leur forme, i'ay iugé estre des buffles: aussi que la pesche du poisson y est fort abondante. Ils sont 40. iours à faire ce voyage, tant à aller, que retourner.

Je m'acheminay vers nostred. village le 15. iour de Feurier, menant avec moy six de nos gens, ou estans arriuez, les habitans furent fort aises, comme aussi les Algommequins, que i'enuoyay visiter par nostre truchement, pour sçauoir comme le tout s'estoit passé tant d'vne part que d'autre, n'y ayant voulu aller pour ne leur donner ny aux vns ny aux autres aucun soup-

çon.
des a
cipa
tous
estan
cour
ble te
ce qu
tion.
tion
dema
meill
pour
tant i
faire,
poiné
puis q
quoy
mon r
que si
roient
pensan
allez à
mesme
nois co
A cela
tre int
m'auoi
pourro
les Alg
auoir q

con. Deux iours se passerent pour entendre des vns & des autres comme le tout s'estoit passé: ce fait, les principaux & anciens du lieu s'en vindrent avec nous, & tous ensemble allasmes vers les Algommequins, où estant en l'une de leurs cabannes, après quelques discours, ils demeurerent d'accord de tenir, & auoir agreable tout ce que ie dirois, comme arbitre sur ce sujet; & ce que ie leur proposerois, ils le mettroient en execution. Colligeant & recherchant la volonté & inclination de l'une & de l'autre partie, & iugeant qu'ils ne demandoient que la paix, ie leur representay que le meilleur estoit de pacifier le tout, & demeurer amis, pour resister plus facilement à leurs ennemis; & partant ie les priay qu'ils ne m'appellassent point pour ce faire, s'ils n'auoient intention de suivre de poinct en poinct l'aduis que ie leur donnerois sur ce differend, puis qu'ils m'auoient prié d'en dire mon opinion. Sur quoy ils me dirent derechef, qu'ils n'auoient desiré mon retour à autre fin. Moy d'autre-part iugeât bien que si ie ne les mettois d'accord, & en paix, ils sortiroient mal contents les vns des autres, chacun d'eux pensant auoir le meilleur droit, aussi qu'ils ne fussent allez à leurs cabannes, si ie n'eusse esté avec eux, ny mesme vers les François, si ie ne m'embarquois, & prenois comme la charge & conduite de leurs affaires. A cela ie leur dis, que pour mon regard ie n'auois autre intention que de m'en aller avec mon hoste, qui m'auoit tousiours bien traité, & mal aisément en pourrois ie trouuer vn si bon, car c'estoit en luy que les Algommequins mettoient la fauote, disans qu'il n'y auoit que luy de Capitaine qui fist prendre les armes.

Sauages
font l'Auth
arbitre de
leurs diffé-
rends.

Plusieurs discours se passerent tant d'une part que d'autre, & la fin fut, que ie leur dirois mon advis, & ce qui m'en sembleroit.

Voyant qu'ils remettoient le tout à ma volonté, comme à leur pere, & me promettans en ce faisant qu'à l'aduenir ie pourrois disposer d'eux ainsi que bon me sembleroit; ie leur fis response que i'estois tres-aise de les voir en vne si bõne volonté de suiure mon conseil, leur protestât qu'il ne seroit que pour le bien & vtilité des peuples.

D'autre costé i'estois fort affligé d'auoir entendu d'autres tristes nouvelles, à sçauoir la mort de l'vn de leurs parents & amis, que nous tenions comme le nostre, & que ceste mort auoit peu causer vne grande desolation, dont il ne s'en fust ensuiuy que guerres perpetuelles entre les vns & les autres, avec plusieurs grands dommages, & alteration de leur amitié, & par consequent les François priuez de leur veüe & frequentation, & contraints d'aller rechercher d'autres nations, & ce d'autât que nous nous aimions comme freres, laissant à nostre Dieu le chastiment de ceux qui l'auroient merité.

Ie leur remonstray, que ces façons de faire entre deux nations, amis, & freres, comme ils se disoient, estoit indigne entre des hommes raisonnables, ains plustost que c'estoit à faire aux bestes brutes. D'ailleurs, qu'ils estoient assez empeschez à repousser leurs ennemis qui les poursuiuoient, les battans le plus souuent, & les prenans prisonniers iusques dans leurs villages: lesquels voyans vne telle diuision, & des guerres ciuiles entr'eux, se resiouiroient & en se-

roie
roie
l'esp
ne, d
vray
d'eux
stans
geioie
pour
en da
perue
grand
me il a
de pro
ciuite
funct
à pens
chose
fust en

Ce
hõme
auquel
me vn
tude, &
tres, se
comm
me don
loient n
sein plus
auoit bie
luy-mel

roient leur profit, & les pouſſeroient & encourage-
roient à faire & executer de nouveaux deſſeins, ſur
l'eſperance qu'ils auroient de voir bien toſt leur rui-
ne, du moins ſ'afſoiblir par eux-mesmes, qui ſeroit le
vray & facile moyen pour les vaincre & triompher
d'eux, & ſe rendre les maîtres de leurs contrées, n'e-
ſtans point ſecourus les vns des autres. Qu'ils ne iu-
geoient pas le mal qui leur en pouvoit arriuer. Que
pour la mort d'un homme ils en mettoient dix mille
en danger de mourir, & le reſte de demeurer en per-
petuelle ſeruitude. Qu'à la verité vn homme eſtoit de
grande conſequence, mais qu'il falloit regarder com-
me il auoit eſté tué, & conſiderer que ce n'eſtoit pas
de propos deliberé, ny pour commencer vne guerre
ciuile parmy eux; cela eſtant trop euident que le de-
funct auoit premierement offenſé, en ce que de guet-
à-pens il auoit tué le priſonnier dans leurs cabannes,
choſe trop audacieuſement entrepriſe, encores qu'il
fuſt ennemy.

Ce qui eſmeut les Algommequins: car voyans vn
hōme ſi temeraire d'auoir tué vn autre en leur cabane,
auquel ils auoient donné la liberté, & le tenoiēt com-
me vn d'entreux, ils furent emportez de la prompti-
tude, & le ſang eſmeu à quelques vns plus qu'aux au-
tres, ſe ſeroient aduancez, ne ſe pouuans contenir, ny
commander à leur colere, & auroient tué cēt hom-
me dont eſt queſtion: mais pour cela ils n'en vou-
loient nullement à toute la nation, & n'auoient deſ-
ſein plus auant à l'encontre de cēt audacieux, & qu'il
auoit bien meritē ce qu'il auoit eu, puis qu'il l'auoit
luy-meſme recherché.

Et d'ailleurs, qu'il falloit remarquer que l'Entouhonon se sentant frapé de deux coups dedans le ventre, arracha le cousteau de sa playe, que son ennemy y auoit laissé, & luy en donna deux coups, à ce qu'on m'auoit certifié : de façon qu'on ne pouuoit sçauoir au vray si c'estoient Algommequins qui eussent tué. Et pour monstrier aux Attigouantan que les Algommequins n'aimoient pas le prisonnier, & que Yroquet ne luy portoit pas tant d'affection comme ils pensoient bien, ils l'auoient mangé, d'autant qu'il auoit donné des coups de cousteau à son ennemy, chose neantmoins indigne d'homme, mais plustost de bestes brutes. D'ailleurs, que les Algommequins estoient fort falchez de tout ce qui s'estoit passé, & que s'ils eussent pensé que telle chose fust arriuée, ils leur eussent donné cét Yroquois en sacrifice. D'autre part, qu'ils auoient recompensé icelle mort, & faite, (si ainsi il la falloit appeller) avec de grands presens, & deux prisonniers, n'ayàs sujet à present de se plaindre, & qu'ils deuoient se gouverner plus modestement en leurs deportemens enuers les Algommequins, qui sont de leurs amis; & que puis qu'ils m'auoient promis toutes choses mises en deliberation, ie les priois les vns & les autres d'oublier tout ce qui s'estoit passé entr'eux, sans iamais plus y penser, ny se porter aucune haine & mauuaise volonté, & ce faisant, qu'ils nous obligeroient à les aimer, & les assister, comme i'auois fait par le passé. Et où ils ne seroient contents de mon aduis, ie les priois de se trouuer le plus grand nombre d'entr'eux qu'ils pourroient à nostre habitation, où deuant tous les Capitaines des vaisseaux on confirmeroit

firm
donn
quoy
Lo
auois
nerét
deslog
selon
n'estre
tr'eux
La mor
ste, ie m
le plus
mouuo
tous ceu
Penc
de loisir
& façon
autres ch
rauant il
païs, & ce
que pour
rant de l'
tre cents
endroits
hauteur d
quarante
me vne ille
ceint, pass
sur le riuag
lans diuers

firmeroit d'auantage ceste amitié, & aduiferoit-on de donner ordre pour les garentir de leurs ennemis, à quoy il falloit penser.

Lors ils dirent qu'ils tiendroient tout ce que ie leur auois dit, & fort contents en apparence s'en retournerēt en leurs cabanes, sinon les Algommequins, qui deslogerent pour faire retraite en leur village: mais selon mon opinion ils faisoient demonstration de n'estre pas trop contents, d'autant qu'ils disoient entre eux qu'ils ne viendroiet plus hyuerner en ces lieux. La mort de ces deux hommes leur ayant par trop couste, ie m'en retournay chez mon hoste, à qui ie donay le plus de courage qu'il me fut possible, afin de l'encourager à venir à nostre habitation, & d'y amener tous ceux du pays.

Pendant quatre mois que dura l'hyuer, j'eus assez de loisir pour considerer leur pais, mœurs, coustumes, & façon de viure, & la forme de leurs assemblées, & autres choses, que ie descriray cy-apres. Mais auparavant il est necessaire de parler de la scituation du pais, & contrées, tant pour ce qui regarde les nations, que pour les distances d'iceux. Quant à l'estenduë, tirant de l'Orient à l'Occidēt, elle contient près de quatre cents cinquante lieuës de long, & deux cents par endroits de largeur du Midy au Septentrion, souz la hauteur de quarante & vn degré de latitude, iusques à quarante-huit & quarate-neuf. Ceste terre est comme vne isle, que la grande riuere Saint Laurent encoint, passant par plusieurs lacs de grande estenduë, sur le riuage desquels il habite plusieurs nations, parlans diuers langages, qui ont leurs demeures arrestées,

Forme de
viure des
Algomme-
quins.

les vns amateurs du labourage de la terre, & autres qui ne le sont pas, lesquels neantmoins ont diuerses façons de viure, & de mœurs, & les vns meilleurs que les autres. Au costé vers le nort d'icelle grande riuere tirant au surouest enuiron cent lieues par delà vers les Attigouantans, le pays est partie montagneux, & l'air y est assez temperé, plus qu'en aucun autre lieu desdites contrées, souz la hauteur de quarante & vn degré de latitude. Toutes ces parties & contrées sont abondantes en chasses, comme de cerfs, caribous, ellans, daims, buffles, ours, loups, castors, regnards, foinnes, mattes, & plusieurs autres especes d'animaux que nous n'auons pas par deçà. La pesche y est abondante en plusieurs sortes & especes de poisson, tant de ceux que nous auons, que d'autres que nous n'auons pas aux costes de France. Pour la chasse des oyseaux, elle y est aussi en quantité, & qui y viennent en leur temps & saison. Le pays est trauersé de grand nombre de riuieres, ruisseaux & estangs, qui se deschargent les vns dans les autres, & en leur fin aboutissent dedés le fleuve Saint Laurent, & dans les lacs par où il passe. Le pays est fort plaisant, estant chargé de grandes & hautes forests, remplies de bois de pareilles especes que ceux que nous auons en France. Bien est-il vray qu'en plusieurs endroits il y a quantité de pays deserté, où ils sement des bleds d'Inde: aussi ce pays est abondant en prairies, pallus, & marecages, qui sert pour la nourriture desdits animaux. Le pays du nort de ceste grande riuere n'est si agreable que celuy du midy, souz la hauteur de quarante-sept à quarante-neuf degrez de latitude, remply de forts rochers en quel-

Beauté de
leur pays.

que
bite
nela
peu
lieu,
& in
la ha
l'Ori
qui e
ce. M
vien
fleuve
en la
teur d
de, su
ceux c
qui y
Qu
n'en p
que les
de deu
d'ou vi
lieux p
de leur
mer do
tante io
nous au
tions, t
cause q
cognois
sieurs &

ques endroits, à ce que i'ay peu voir, lesquels sont habitez de Sauvages, qui viuent errans parmy le pays, ne labourans, & ne faisans aucune culture, du moins si peu que rien, & sont ambulatoires, estans ores en vn lieu, & tantost en vn autre, le pays y estant assez froid & incommode. L'estendue d'icelle terre du norr souz la hauteur de quarante-neuf degrez de latitude de l'Orient à l'Occident, a six cents lieues de longitude, qui est aux lieux dont nous auons ample cognoissance. Il y a aussi plusieurs belles & grandes riuieres qui viennent de ce costé, & se deschargent dedans ledit fleuve, & d'autres qui (à mon opinion) se deschargent en la mer, par la partie & costé du norr, souz la hauteur de cinquante à cinquante & vn degrez de latitude, suiuant le rapport & relation que m'en ont fait ceux qui vont negocier, & traiter avec les peuples qui y habitent.

Quant aux parties qui tirent plus à l'Occident, nous n'en pouuons sçauoir bonnement le trajet, d'autant que les peuples n'en ont aucune cognoissance, sinon de deux ou trois cents lieues, ou plus, vers l'Occident, d'où vient ladite grande riuere, qui passe entre autres lieux par vn lac qui contient près de trente iournées de leurs canaux, à sçauoir celuy qu'auons nommé la mer douce, eu esgard à sa grande estendue, ayant quarante iournées de canaux de Sauvages, avec lesquels nous auons accez, qui ont guerre avec d'autres nations, tirant à l'Occident dudit grand lac, qui est la cause que nous n'en pouuons pas auoir plus ample cognoissance, sinon qu'ils nous ont dit par plusieurs & diuerses fois, que quelques prisonniers

de ces lieux leur ont rapporté y auoir des peuples semblables à nous en blancheur, ayans ven de leur cheueure, qui est fort blonde. Je ne puis que penser là dessus, sinon que ce s'ont gens plus civilisez qu'eux. Pour en bien sçauoir la verité, il faudroit les voir, mais il faut de l'assistance, & n'y a que le temps & le courage de quelques personnes de moyens, qui puissent ou vueillent entreprendre ce dessein.

Pays du
Midy fort
peuplé.

Pour ce qui est du Midy de ladite grande riuere, elle est fort peuplée, & beaucoup plus que le costé du Nort, de diuerses nations, ayans guerre les vns contre les autres. Le pays y est fort agreable, beaucoup plus que le costé du Septentrion, & l'air plus temperé, y ayant plusieurs especes d'arbres & fruiets qu'il n'y a pas au nord dudit fleuve; aussi n'est-il pas de tant de profit & d'utilité quant aux lieux où se font lestraittes de pelletteries. Pour ce qui est des terres du costé de l'Orient, elles sont assez cogneues, d'autant que la grand' mer Oceane borne ces endroits là, à sçauoir les costes de Labrador, Terre-neufue, Cap Breton, l'Acadie, Almouchiquois, comme aussi des peuples qui y habitent, en ayant fait ample description cy-dessus.

ses bornes:

Nation &
pays des At-
tiguantâ.

La contrée de la nation des Attiguantâ est souz la hauteur de 44. degrez & demy de latitude, & 230. lieues de longitude à l'Occident. Il y a 18. villages, dont 8. sont clos & fermez de pallissades de bois à triple rang, entre-lacez les vns dans les autres, où au dessus y a des galeries qu'ils garnissent de pierres & d'eau, pour rüer & estindre le feu que leurs ennemis pourroient appliquer contre. Ce pays est beau & plaisant, la plus-part deserté, ayant la forme & mesme scrua-

tion.
ceins
sont
comp
2000
les, ou
gucur
laisse
large,
vne m
où ils
pulces
couch
estre p
& en er
uer. Au
conser
grande
leur log
ils mette
des four
bane y a
à bon es
uent de
sont sub
leur aage
que celle
fumée so
dix, ving
ou trois li
ter d'able

tion que la Bretagne, estant presque enuironné & en-
 ceint de la mer douce. Ces 18. villages (selon leur ditez)
 sont peuplez de 2000. hommes de guerre, sans en ice
 comprendre le commun, qui peut faire en nombre
 10000. ames. Leurs cabanes sont en façon de tonnel-
 les, ou berceau, couuertes d'escorces d'arbres de la lon-
 gueur de 25. à 30. toises, plus ou moins, & six de large,
 laissant par le milieu vne allée de dix à douze pieds de
 large, qui va d'vn bout à l'autre. Aux deux costez y a
 vne maniere d'estable, de la hauteur de quatre pieds,
 où ils couchent en esté, pour euitter l'importunité des
 pulces, dont ils ont grande quantité: & en hyuer ils
 couchent en bas sur des nattes, proches du feu, pour
 estre plus chaudement. Ils font prouision de bois sec,
 & en emplissent leurs cabanes, pour se chauffer en hy-
 uer. Au bout d'icelles cabanes y a vne espace, où ils
 conseruent leurs blocs d'Inde, qu'ils mettent en de
 grandes tonnes faites d'escorces d'arbres, au milieu de
 leur logement. Il y a des bois qui sont suspendus, où
 ils metent leurs habits, viures, & autres choses, de peur
 des souris, qui y sont en grande quantité. En telle ca-
 bane y aura 12. feux, qui sont 24. mesnages, où il fume
 à bon escient en hyuer, qui fait que plusieurs en reçoi-
 uent de grandes incommoditez aux yeux, à quoy ils
 sont subiects, iusques à en perdre la veüe sur la fin de
 leur aage, n'y ayant fenestre aucune, ny ouuerture,
 que celle qui est au dessus de leurs cabanes, par où la
 fumée sort. Ils changent quelquefois leur village de
 dix, vingt, ou trente ans, & le transportent d'vne, deux,
 ou trois lieux, d'autant que leur terre se lasse d'appa-
 rer d'habled sans estre amendée. par ainsi vous de-

Souris in-
 commodée
 les Sauua-
 ges.

Sauuages
 incommodés
 de la fumée

ferter en autre lieu, & aussi pour auoir le bois plus à commodité, s'ils ne sont contraincts par leurs ennemis de desloger, & s'elloigner plus loin, comme ont fait les Antrouhonors de quelque 40. à 50. lieues. Voila la forme de leurs logemens, qui sont separez les vns des autres, comme de trois à quatre pas, pour la crainte du feu, qu'ils apprehendent fort.

Leur vie
miserable.

Leur vie est miserable au regard de la nostre, mais heureuse entr'eux qui n'en ont pas gousté de meilleure, croyans qu'il ne s'en trouue pas de plus excellente. Leur principal manger & viuré ordinaire est le bled d'Inde, & febves du Bresil, qu'ils accommodent en plusieurs façons. Ils en pilent en des mortiers de bois, & le reduisent en farine, de laquelle ils prennent la fleur par le moyé de certains vans faits d'elcorce d'arbres, & d'icelle farine font du pain avec des febves, qu'ils font premierement bouillir vn bouillon, comme le bled d'Inde, pour estre plus aisé à battre, & mettent le tout ensemble: quelquefois ils y mettent des blues, ou des framboises seches; autrefois des morceaux de graisse de cerf: puis ayans le tout destrempé avec eau tiede, ils en font des pains en forme de galletes, ou tourteaux, qu'ils font cuire souz les cendres, & estans cuites ils les lauent, & les enveloppent de feuilles de bled d'Inde, qu'ils y attachent, & mettent en l'eau bouillante, mais ce n'est pas leur ordinaire, ains ils en font d'vne autre sorte qu'ils appellent migagan, à sçauoir, ils prennent le bled d'Inde pilé, sans ôster la fleur, duquel ils mettent deux ou trois poignées dans vn pot de terre plein d'eau, le font bouillir, en le remuant de fois à autre, de peur qu'il ne brusle,

Comme ils
font le mi-
gan.

ou qu
peu de
ner go
nent, &
se mal
sçauoir
la pein
allez bi
son, led
la venar
l'elcrase
les erest
faisons,
qui caus
ainsi faic
Ce migagan
comme
il n'est po
de soy: m
uoir, ils f
soir à mar
entier aue
Vne autre
le font gre
duisent en
conseruen
tant d'vne
façon est le
font cuire
par morcea
dicres quab

ou qu'il ne se prenne au pot, puis mettent en ce pot vn peu de poisson frais, ou sec, selon la saison, pour donner goust audit migon, qui est le nom qu'ils luy donnent, & en font fort souuent, encores que ce soit chose mal odorante, principalement en hyuer, pour ne le sçauoir accommoder, ou pour n'en vouloir prendre la peine. Ils en font de deux especes, & l'accommodent assez bien quand ils veulent, & lors qu'il y a de ce poisson, ledit migon n'est pas mauuais, ains seulement à la venaison. Le tout estant cuit, ils tirent le poisson, & l'ecrasent bien menu; ne regardans de si près à oster les restes, les escailles, ny les tripailles, comme nous faisons, & mettent le tout ensemble dedans le pot, qui cause le plus souuent le mauuais goust: puis estant ainsi fait, ils en departent à chacun quelque portion. Ce migon est fort clair, & non de grande substance, comme on peut bien iuger. Pour le regard du boire, il n'est point de besoin, estant ledit migon assez clair de soy mesme. Ils ont vne autre sorte de migon, à sçauoir, ils font greller du bled nouveau, premier qu'il soit à maturité, lequel ils conseruent, & le font cuire entier avec du poisson, ou de la chair, quand ils en ont. Vne autre façon, ils prennent le bled d'Inde bien sec, le font greller dans les cendres, puis le pilent, & le reduisent en farine, commel'autre cy-deuant, lequel ils conseruent pour los voyages qu'ils entreprennent, tant d'vne part que d'autre: lequel migon fait de ceste façon est le meilleur, à mon goust. Pour le faire, ils font cuire force viande de poisson, qu'ils decoupent par morceaux, puis la mettent dans de grandes chaudieres qu'ils remplissent d'eau, la faisant fort bouillir:

ce fait, ils recueillent avec vne cucillier la graisse de dessus, qui prouient de la chair & poisson, puis mettez d'icelle farine grillée dedans, en la mouuât tousiours iusques à ce que ledit migan soit cuit, & rendu es pois comme bouillie. Ils en donnent & departent à chacun vn plat, avec vne cueillerée de ladite graisse: ce qu'ils ont coustume de faire aux festins. Or est-il que ledit bled nouveau grillé, est grandement estimé entr'eux. Ils mangent aussi des febves, qu'ils font bouillir avec le gros de la farine grillée, y meslant vn peu de graisse, & poisson. Les chiens sont de requeste en leurs festins, qu'ils font souuent les vns aux autres, principalement durant l'hyuer, qu'ils sont de loisir. Que s'ils vont à la chasse aux cerfs, ou au poisson, ils les reseruent pour faire ces festins, ne leur demeurât rien en leurs cabanes que le migan clair pour ordinaire, lequel ressemble à de la branée que l'on donne à manger aux pourceaux. Ils ont vne autre maniere de manger le bled d'Inde; & pour l'accommoder ils le prennent par espics, & le mettent dans l'eau, souz la bourbe, le laissant deux ou trois mois en cét estat, iusques à ce qu'ils iugent qu'il soit pourry, puis ils l'ostent de là, & le font bouillir avec la viande ou poisson, puis le mangent: aussi le font-ils gruller, & le font cuire de ceste façon que bouilly. Il n'y a rien qui sente si mauuais que ce bled sortât de l'eau tout bouëux, & neantmoins les femmes & enfans le succent, comme on fait de la viande de sucre, n'y ayant chose qui leur semble de si bon goust, ainsi qu'ils le demonstrent. D'ordinaire ils ne font que deux repas le iour.

Chiens de
requeste en
leurs festins.

Engraissent
les ours.

Ils engraisent aussi des ours, qu'ils gardent deux ou trois

trois
auoie
ueroie
nourr
de bon
cheu
péc
il y a d
miseres
n'ont a
& l'ont p
forests,
citrouill
dres. Q
fortes &
tant de c
changen
& si ces à
& autres r
meures an
raisonnab
peau de ce
bas de cha
estât fort p
ours, & cas
ils ont vne
couuerte, q
prienne, &
don par le d
rant l'hyuer,
Quand ils y

trois ans, pour se festoyer : & ay recognu que s'ils auoient du bestial, ils en seroient curieux, & le conserueroient fort bien, leur ayant monstré la façon de le nourrir; chose qui leur seroit aisée, attendu qu'ils ont de bons pasturages, & en grande quantité, soit pour chevaux, bœufs, vaches, moutons, porcs, & autres espèces. Par suite dequoy on les iuge miserables, comme il va de l'apparence. Neantmoins avec toutes leurs miseres ie les estime heureux entre eux, d'autant qu'ils n'ont autre ambition que de viure, & de se conseruer, & sont plus assurez que ceux qui sont errans par les forests, comme bestes brutes; aussi mangent-ils force citrouilles, qu'ils font bouillir, & rostir souz les cendres. Quant à leurs habits, ils sont faits de plusieurs sortes & façons de diuerses peaux de bestes sauvages, tant de celles qu'ils prennent, que d'autres qu'ils échangent pour leur bled d'Inde, farines, porcelines, & filets à pescher, avec les Algommequins, Piserimis, & autres nations, qui sont chasseurs, & n'ont leurs demeures arrestées. Ils passent & accommodent assez raisonnablement les peaux; faisant leur brayer d'une peau de cerf moyennement grande, & d'une autre le bas de chausses, ce qui leur va iusques à la ceinture, estant fort plissé. Leurs souliers sont de peaux de cerfs, ours, & castors, dont ils vident en bon nombre. Plus, ils ont vne robe de mesme fourrure, en forme de couuerte, qu'ils portent à la façon Irlandoise, ou Egyptienne, & des manches qui l'attachent avec vn cordon par le derriere. Voila comme ils sont habillez durant l'hyuer, ainsi qu'il se voit en la page 241. figure D.

Quand ils vont par la campagne, ils ceignent leur



KTC

Comme ils
vont à la
campagne.

robbe, autour du corps, mais estans à leur village, ils quittent leurs manches, & ne se ceignent point. Les passements de Milan pour enrichir leurs habits sont de colle, & de la raclure desdites peaux, dont ils font des bandes en plusieurs façons, ainsi qu'ils s'aduisent, y mettans par endroits des bandes de peinture rouge-brun, parmy celles de colle, qui paroissent tousiours blanchestes, n'y perdât point leurs façons, quelques sales qu'elles puissent estre. Il y en a entre ces nations qui sont bien plus propres à passer les peaux les vns que les autres, & ingenieux pour inuenter des compartimens à mettre dessus leurs habits. Sur tous autres nos Montagnais & Algommequins y prennent plus de peine, lesquels mettent à leurs robes des bandes de poil de porc espy, qu'ils teignent en fort belle couleur d'escarlats. Ils tiennent ces bandes bien cheres entr'eux, & les détachent pour les faire seruir à d'autres robes, quand ils en veulent changer, plus pour embellir la face, & auoir meilleure grace. Quand ils se veulent bien parer, ils se peignent le visage de noir & rouge, qu'ils démentent avec de l'huile, faite de la graine d'herbe au Soleil, ou bien avec de la graisse d'ours, ou autres animaux. Comme aussi ils se teignent les cheveux, qu'ils portent les vns longs, les autres courts, les autres d'un costé seulement. Pour les femmes & les filles, elles les portent tousiours d'une mesme façon. Elles sont vestuës comme les hommes, horsmis qu'elles ont tousiours leurs robes ceintes, qui leur viennent iusqu'au genouil. Elles ne sont point honteuses de monstrier leur corps, à scauoir depuis la ceinture en haut, & depuis la moitié des cuisses en bas,

ayan
quan
qu'ell

ceintures
cheveux
vont aux

ayans tousiours le reste couuert; & sont chargées de quantité de pourceline, tant en colliers, que chaisnes, qu'elles mettent deuant leurs robbes, pendant à leurs



ceintures, bracelets, & pendans d'oreilles, ayans les cheveux bien peignez, peints, & graissez; & ainsi s'en vont aux dances, ayans vn touffean de leurs cheveux

par derriere, qui sont liez de peaux d'anguilles, qu'ils accommodent & font seruir de cordon, où quelquefois ils attachent des platines d'un pied en quarré, couuertes de ladite pourceline, qui pend par derriere, & en ceste façon vestuës & habillées poupinement, elles se montrent volontiers aux dances, où leurs peres & meres les enuoyent, n'espargnans rien pour les embellir & parer; & puis assureur auoir veu en des dances, telle fille qui auoit plus de douze liures de pourceline sur elle, sans les autres bagatelles dont elles sont chargées & atourées. Cy-dessouz page 291. se voit comme les femmes sont habillées, comme monstre F. & les filles allans à la dance, G. Se voit aussi comme les femmes pilent leur bled d'Inde, lettre H.

leur humeur iouiale.

Ces peuples sont d'une humeur assez iouiale (bien qu'il y en aye beaucoup de complexion triste & saturnienne) Ils sont bien formez & proportionnez de leurs corps, y ayant des hommes forts & robustes. Comme aussi il y a des femmes & des filles fort belles & agreables, tât en la taille, couleur (bien qu'olivaistre) qu'aux traits du visage, le tout à proportion, & n'ont point le sein rauulé que fort peu, si elles ne sont vieilles. Il s'en trouue parmy elles de fort puissantes, & de hauteur extraordinaire, ayans presque tout le soing de la maison, & du travail: car elles labourent la terre, sement le bled d'Inde, font la prouision de bois pour l'hyuer, tillent la chanvre, & la filent, dont du filet ils font les rets à pescher, & prendre le poisson, & autres choses necessaires. Comme aussi de faire la cueillette de leurs blods, les ferrer, accommoder à manger, & dresser leur mesnage. De plus, elles suiuent leurs maris

de lieu
à port

Qui
chasse
faire de
tes, ils v
cogno
ce qu'il
retour

font les
qui est l

Ils on

ret, que

treize, q

uiseurs, l

& la dem

elles ne p

qui sont

mettent

presentes

celets de

elle reço

elle trois

cueillent

plus souu

iours en se

tera son se

les colliers

esperance

autre serui

ne rencon

de lieu en lieu, aux champs, où elles seruent de mulles à porter le bagage.

Quant aux hommes ; ils ne font rien qu'aller à la chasse du cerf, & autres animaux, pescher du poisson, faire des cabannes, & aller à la guerre. Ces choses faites, ils vont aux autres nations, où ils ont de l'accez & cognoissance, pour traiter & faire des eschanges de ce qu'ils ont, avec ce qu'ils n'ont point ; & estans de retour, ils ne bougent des festins & dances, qu'ils se font les vns aux autres, & à l'issuë se mettent à dormir, qui est le plus beau de leur exercice.

Ils ont vne espee de mariage parmy eux, qui est ^{Leurs mariages.} tel, que quand vne fille est en l'aage d'onze, douze, treize, quatorze, ou quinze ans, elle aura plusieurs seruiteurs, selon ses bonnes graces, qui la rechercheront, & la demanderont aux pere & mere, bien que souuent elles ne prennent pas leur consentement, fors celles qui sont les plus sages & mieux aduisées, qui se souzmettent à leur volonté. Cér amoureux ou seruiteur presentera à la fille quelques colliers, chaisnes & bracelets de porceline. Si la fille a ce seruiteur agreable, elle reçoit ce présent : ce fait, il viendra coucher avec elle trois ou quatre nuits sans luy dire mot, où ils recueillent le fruit de leurs affections. Et arriera le plus souuent qu'après auoir passé huit ou quinze iours ensemble, s'ils ne se peuuent accorder, elle quittera son seruiteur, lequel y demeurera engagé pour ses colliers, & autres dons par luy faits. Frustré de son esperance, il en recherchera vne autre, & elle aussi vne autre seruiteur, & continuent ainsi iusques à vne bonne rencontre. Il y en a telle qui aura passé ainsi sa ieu-

nesses avec plusieurs maris, lesquels ne sont pas seuls en la iouissance de la beste, quelques mariez qu'ils soient: car la nuit venue, les ieunes femmes courent d'une cabane à vne autre, comme font les ieunes hommes de leur costé, qui en prennent par où bon leur semble, toutesfois sans aucune violence, remettant le tout à la volonté de la femme. Le mary fera le semblable à sa voisine, sans que pour cela il y ait aucune jalousie entr'eux, ou peu, & n'en reçoivent aucune infamie, ny iniure, la coustume du pays estant telle.

Quand elles ont des enfans, les maris precedents reuient vers elles, leur remonstrer l'amitié & l'affection qu'ils leur ont portée par le passé, & plus que nul autre, & que l'enfant qui naistra est à luy, & est de son fait. Vn autre luy en dira autant; & par ainsi il est au choix & option de la femme de prendre & d'accepter celuy qui luy plaira le plus, ayant en ses amours gagné beaucoup de pourceline. Elles demeureront avec luy sans plus le quitter, ou si elles le laissent, il faut que ce soit avec vn grand sujet, autre que l'impuissance, car il est à l'esprouue: neantmoins estans avec ce mary, elles ne laissent pas de se donner carrière, mais se tiennent & resident tousiours au mesnage, faisans bonne mine: de façon que les enfans qu'ils ont ensemble ne se peuuent asseurer legitimes: aussi ont-ils vne coustume, preuoyans ce danger, qu'ils ne succèdent jamais à leurs biens; mais font leurs heritiers & successeurs les enfans de leurs soeurs, desquels ils sont asseurez d'estre issus & sortis.

Pour la nourriture & esleuation de leurs enfans, ils les mettent durant le iour sur vne petite planche de

bois,
peaux
dresse
où l'en
mette
qui pr
dite fu
l'eau d
gasté
duuer
de lié
le net
nissent
son col
nuds e
cela la
façon,
sans so
stiez, &
peres &
Dieu le
Ils n'
approch
sion à l'
pour le
sentions
Com
té, & ne
viuans
au diable
môt qu'il

bois, & les vestent & enveloppent de fourtures, ou peaux, & les bandent sur ladite planchette: puis la dressent debout, & y laissent vne petite ouuerture par où l'enfant fait ses petites affaires. Si c'est vne fille, ils mettent vne fucille de bled d'Inde entre les cuisses, qui presse contre sa nature, & font sortir le bouc de ladite fucille dehors, qui est renuersée, & par ce moyen l'eau de l'enfant coule par ceste fucille, sans qu'il soit gâté de ses caues. Ils mettent aussi souz les enfans du duuet fait de certains roseaux, que nous appellôs pied de lièvre, sur quoy ils sont couchez fort mollement, & le nettoient du mesme duuet: & pour le parer, ils garnissent lad. planchette de patenostres, & en mettent à son col, si petit qu'il soit. La nuit ils les couchent tout nuds entre les peres & meres, où faut considerer en cela la prouidence de Dieu, qui les conserue de telle façon, sans estre estouffez, que fort rarement. Ces enfans sont grandemêt libertins, pour n'auoir esté chastiez, & sont de si poruerse nature, qu'ils battent leurs peres & meres, qui est vne espece de malediction que Dieu leur enuoye.

Ils n'ont aucunes loix parmy eux, ny chose qui en approche, n'y ayant aucune correction ny reprehension à l'encontre des mal-faicteurs, rendans le mal pour le mal, qui est cause que souuent ils sont en dissensions & en guerres pour leurs differents.

Comme aussi ils ne recognoissent aucune Diuinité, & ne croient en aucun Dieu, ny chose quelcôque, viuans comme bestes brutes. Ils ont quelque respect au diable, ou d'un nom semblable, parce que souz ce mot qu'ils prononcêt, sont entenduës diuerses signi-

Leurs loix.

Ne chastiez
point les
meschans.Ne croient
en aucune
Diuinité.

fications, & comprend en soy plusieurs choses: de façon que mal-aisément peut-on sçauoir & discerner s'ils entendent le diable, ou autre chose: mais ce qui fait croire que c'est le diable, est, que lors qu'ils voyent vn homme faire quelque chose extraordinaire, ou est plus habile que le commun, vaillant guerrier, furieux, & hors de soy-mesme, ils l'appellent Oqui, comme si nous disions vn grand esprit, ou vn grand diable. Il y a de certaines personnes entr'eux qui sont les Oqui, ou Manitous (ainsi appellez par les Algommequins & Montagnais) lesquels se messent de guarir les malades, penser les blesez, & predire les choses futures. Ils persuadent à leurs malades de faire, ou faire faire des festins, en intention d'y participer; & souz esperance d'une prompte guerison, leur font faire plusieurs autres ceremonies, croyans & tenans pour vray tout ce qu'ils leur disent.

Ces peuples ne sont possedez du malin esprit comme d'autres Sauvages plus esloignez qu'eux, qui fait croire qu'ils se reduiroiēt en la cognoissance de Dieu, si leur pays estoit habitē de personnes qui prissent la peine & le soin de les enseigner par bons exemples à bien viure. Car auiourd'huy ont-ils desir de s'amender, demain ceste volonté leur chāgera, quand il conuendra supprimer leurs sales coustumes, la dissolution de leurs mœurs, & leurs inciuilitez. Maintefois les entretenant sur ce qui estoit de nostre croyance, loix & coustumes, ils m'escoutoient avec grande attention en leurs conseils, puis me disoient: *Tu dis des choses qui surpassent nostre esprit & nostre entendemēt, & que ne pouuons comprendre par discours.* Mais si tu de-

sires

sires q
femme
en mei
loix de
& nou
drons p
ble au p
d'vn b
ont de
Quan
lequel a
grand n
ou quat
ledit Oq
cant, ayā
sur la tēst
me la plu
vieilles q
est souu
ils sont b
pens de le
mettre en
qu'ils reço
de la pour
sont bien
rien esper
ser: mais le
se guerisser
Les vieilles
presens, ch
chāter: & l

fires que les sçachions, il est necessaire d'amener en ce pays femmes & enfans, afin qu'apprenions la façon de viure que tu meines, comme tu adores ton Dieu, comme tu obeis aux loix de ton Roy, comme tu cultiues & ensemences les terres, & nourris les animaux. Car voyans ces choses, nous apprendrons plus en vn an, qu'en vingt, iugeans nostre vie miserable au prix de la tienne. Leurs discours me sembloient d'vn bon sens naturel, qui demonstre le desir qu'ils ont de cognoistre Dieu.

Quand ils sont malades, ils enuoyent querir l'Oqui, lequel après s'estre enquis de leur maladie, fait venir grand nombre d'hommes, femmes & filles, avec trois ou quatre vieilles femmes, ainsi qu'il sera ordonné par ledit Oqui, lesquels entrent en leurs cabanes en dansant, ayas chacune vne peau d'ours, ou d'autres bestes sur la tēte, mais celle d'ours est la plus ordinaire, comme la plus monstrueuse; & y a deux ou trois autres vieilles qui sont proches du patient ou malade, qui s'est souuent par imagination: mais de ceste maladie ils sont bien tost gueris, & font des festins aux despens de leurs parents ou amis, qui leur donnent de quoi mettre en leur chaudiere, outre les dons & presens qu'ils recoiuent des dancers & danceuses, comme de la pourceline, & autres bagatelles, ce qui fait qu'ils sont bien tost gueris. Car comme ils voyent ne plus rien esperer, ils se leuent, avec ce qu'ils ont peu amasser: mais les autres qui sont fort malades, difficilement se guerissent-ils de tels jeux, dances, & façons de faire. Les vieilles qui sont proches du malade, recoiuent les presens, chantans chacune à son tour, puis cessent de chater: & lors que tous les presens sont faits, ils com-

mencent à leuer leurs voix d'un mesme accord, chantans toutes ensemble, & frapans à mesure avec des bâtons sur des escorces seiches d'arbres; puis toutes les femmes & filles se mettent au bout de la cabanne, comme s'ils vouloient faire l'entrée d'un ballet, les vieilles marchés les premières avec leurs peaux d'ours sur leurs testes. Ils n'ont que de deux sortes de dances qui ont quelque proportion, l'une de quatre pas, & l'autre de douze, comme si on dançoit le trioly de Bretagne, & ont assez bonne grace. Il s'y entremet souvent avec elles de ieunes hommes, lesquels ayans dancé vne heure ou deux, les vieilles prendront le malade, qui fera mine de se leuer tristement, puis se mettra en dance, où estant, il dancera & festoiera comme les autres.

Quelquefois le Medecin y acquiert de la reputation, de voir si tost son malade guery & debout: mais ceux qui sont accablez & languissans, meurent plus tost que de recevoir guerison. Car ils font vn tel bruit & tintamarre depuis le matin, iusques à deux heures de nuict, qu'il est impossible au patient de le supporter, sinon avec beaucoup de peiner. Que s'il luy prend enuie de faire dancier les femmes & les filles ensemble, il faut que ce soit par l'ordonnance de l'Oqui: car luy & le Manitou, accompagnez de quelques autres, font des singeries & des conjurations, & se tourmentent de telle façon, qu'ils sont le plus souuét hors d'eux-mêmes, comme fols & insenséz, jettans le feu par la cabanne d'un costé & d'autre, mangeans des charbons ardans (les ayans tenus vn espace de temps en leurs mains) puis jettent des cendres toutes rouges

sur les
la sorte
faut a

la sorte. Ce
chacun ch
& ceux del

sur les yeux des spectateurs. L'on ditroit les voyant de la sorte, que le diable Oqui, ou Manitou (si ainsi les fait appeller) les possedent, & les font tourmenter de



la sorte. Ce bruit & tintamarre ainsi fait, ils se retirent chacun chez soy: mais les femmes de ces possedez & ceux de leurs cabanes sont en grande crainte, qu'ils

ne bruslét tout ce qui est dedans, qui fait qu'ils ostent tout ce qui y est. Car lors qu'ils arriuent, ils viennent tout furieux, les yeux estincellans & effroyables, tantost debout, & tantost assis, ainsi que la fantaisie les prend, & empoignans tout ce qu'ils trouuent & rencontrent, le jettent d'un costé & d'autre, puis se couchent & dorment quelque espace de temps; & se releuellans comme en sursault, ils prennent du feu & des pierres, qu'ils jettét de toutes parts, sans aucun égard. Ceste furie se passe par le sommeil qui les reprend, puis venans à suër, ils appellent leurs amis pour suer avec eux, croyans estre le vray remede pour recouper leur santé. Ils se couurent de leurs robbes, & de grandes escorces d'arbres, ayans au milieu d'eux quantité de cailloux qu'ils font rougir au feu, chantans tousiours durant qu'ils suent. Et d'autant qu'ils sont fort alterez, ils boiuent grande quantité d'eau, qui est l'occasion que de fols ils deuiennent sages. Il arriue par rencontre, plustost que par science, que trois ou quatre de ces malades se portent bien, ce qui leur confirme leur fausse croyance d'auoir esté gueris par le moyen de ces ceremonies, sans considerer qu'il en meurt dix autres.

Il y a aussi des femmes qui entret en ces furies, & marchét sur les mains & pieds cōme bestes, mais elles ne font tant de mal. Ce que voyant l'Oqui, il cōmence à chanter, puis faisant quelques mines il la soufflera, luy ordonnant à boire de certaines eauës, & qu'elle face vn festin, soit de chair, ou de poisson, qu'il faut trouuer. La crierie faite, & le banquet finy, chacune se retire en sa cabane, iusques à vne autre fois qu'il la re-

vien
autre
tortu
sonne
face
de cha
uent
gens
prés d
long d
le prep
Pou
cun vi
autant
sertent
propres
toutes
pour le
les arbre
mettent
continu
trois ou
leur arri
& ueuse.
S'il y a
femme &
vn fardo
nage est
qu'elle ne
vient vac
& saison

viendra visiter, la soufflant & chantant avec plusieurs autres appelez pour cét effect, tenans en la main vne tortuë seiche remplie de petits cailloux, qu'ils font sonner aux oreilles du malade, luy ordonnant qu'elle face trois ou quatre festins tout de suite, vne partie de chanterie & dancierie, où toutes les filles se trouvent parées & peintes, avec des mascarades, & gens desguisez. Ainsi assemblez, ils vont chanter près du lit de la malade, puis se promonent tout le long du village, cependant que le festin s'appreste & se prepare.

Pour ce qui concerne leur meynage & viure, chacun vit de ce qu'il peut pescher & recueillir, ayant autant de terre comme il leur est necessaire. Ils la desertent avec grand' peine, pour n'auoir des instrumens propres pour ce faire; puis émondent les arbres de toutes ses branches, qu'ils brulent au pied d'iceluy, pour le faire mourir. Ils nettoient bien la terre entre les arbres, puis sement leur bled de pas en pas, où ils mettent en chacun endroit environ dix grains, & continuét ainsi iusques à ce qu'ils en ayent assez pour trois ou quatre ans de prouision, craignans qu'ils ne leur arriue quelque mauuaise année, sterile & infructueuse.

Leur forme
de viure en
leur meynage.
8c.

S'il y a quelque fille qui se marie en hyuer, chaque femme & fille est tenuë de porter à la nouvelle mariée vn fardeau de bois pour sa prouision (car chaque meynage est fourny de ce qui luy est necessaire) d'autant qu'elle ne le pourroit faire seule, & aussi qu'il conuient vaquer à d'autres choses qui sont lors de temps & saison.

Pour ce qui est de leur gouvernement, les anciens & principaux s'assemblent en vn conseil, où ils decident & proposent tout ce qui est de besoin pour les affaires du village; ce qui se fait par la pluralité des voix, ou du conseil de quelques vns d'entr'eux, qu'ils estiment estre de bon iugement; lequel conseil ainsi donné, est exactement suituy. Ils n'ont point de Chefs particuliers qui commandent absolument, mais bien portent-ils de l'honneur aux plus anciens & vaillans, qu'ils nomment Capitaines.

Quant aux chastiemens ils n'en vsent point, ains font le tout par prieres des anciens, & à force de harangues & remonstrances, & non autrement. Ils parlent tous en general, & là où il se trouue quelqu'un de l'assemblée qui s'offre de faire quelque chose pour le bien du village, ou aller en quelque part pour le seruice du commun, si on le iuge capable d'executer ce qu'il promet, on luy remonstre & persuade par belles paroles qu'il est homme hardy, propre à telles entreprises, & qu'il y acquerra beaucoup de reputation. S'il veut accepter, ou refuser ceste charge, il luy est permis, mais il s'en trouue peu qui la refusent.

Comme ils
entrepre-
nent leurs
guerres.

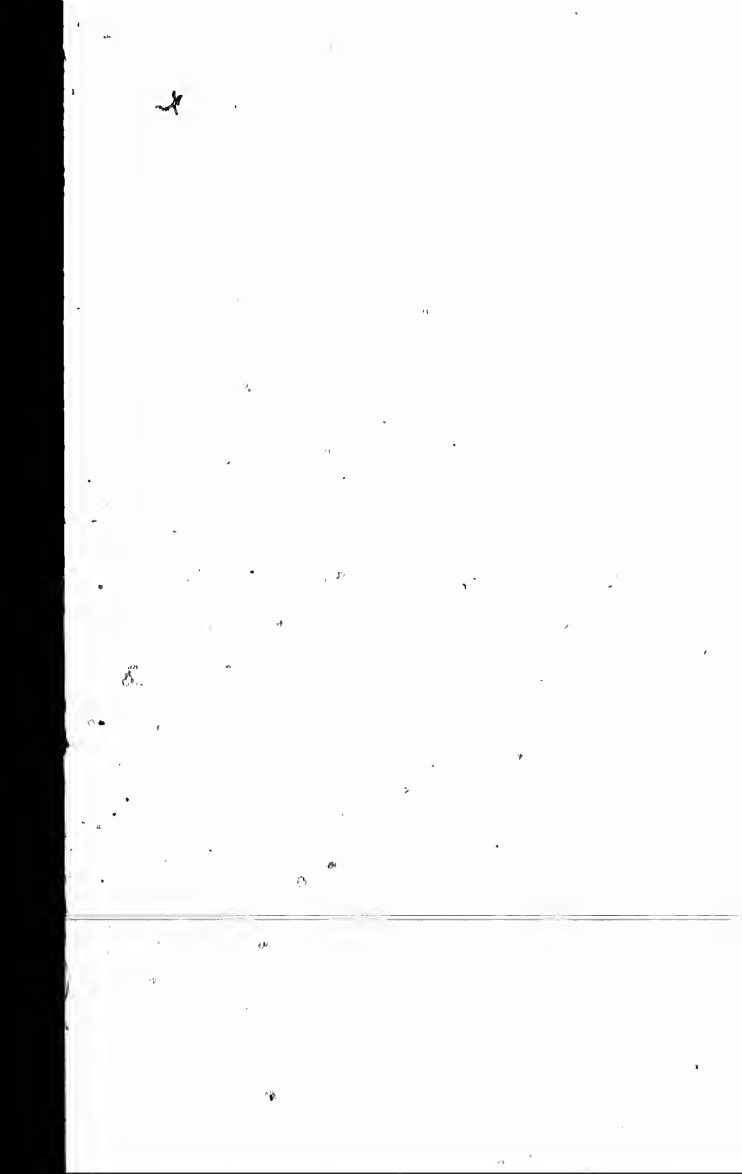
Quand ils veulent entreprendre des guerres, ou aller au pays de leurs ennemis, deux ou trois des anciens ou vaillans Capitaines entreprendront ceste conduite pour ceste fois, & vont aux villages circonuoi-
sins faire entendre leur volôté, en leur donnant des presents, pour les obliger de les accompagner. puis ils delibèrent le lieu où ils veulent aller, disposant des prisonniers qui seront pris, & autres choses de consideration. S'ils font bien, ils en reçoient de la louange, s'ils font mal

ils en
chacun
Amb
festin
selon
amitié
tion de
autres.

Qu
corps
fort pr
sur lesq
corces
font inh
me de h
sent le li
pour mi
assistent
prenant
toyent &
ment; pu
colliers, f
de valeur
destiné,
ures où ce
stins & da
dure la fe
accourét
sy font, p
nouvelle a
amis sont

ils en font blafmez. Ils font des aflemblées generales
chacun an en vne ville qu'ils nomment, où il vient vn
Ambassadeur de chaque Prouince, & là font de grâds
festins & dances durant vn mois ou cinq sepmaines,
selon qu'ils aduisent entr'eux, contractans nouvelle
amitié, decidans ce qu'il faut faire pour la conserua-
tion de leur pays, & se donnans des preſens les vns aux
autres. Cela eſtât fait, chacun ſe retire en ſon quartier.

Quand quelque vn eſt decedé, ils enucloppent le
corps de fourrures, & le couurent d'eſcorces d'arbres
fort proprement, puis ils l'eſleuent ſur quatre pilliers,
ſur leſquels ils font vne cabanne auſſi couuerte d'eſ-
corces d'arbres, de la longueur du corps. Ces corps ne
ſont inhumez en ces lieux que pour vn temps, com-
me de huit ou dix ans, ainſi que ceux du village adui-
ſent le lieu où ſe doiuent faire leurs ceremonies, ou
pour mieux dire, conſeil general, où tous ceux du païs
aſſiſtent. Cela fait, chacun ſ'en retourne à ſon village,
prenant tous les oſſemens des deſſunets, qu'ils net-
toyent & rendent fort nets, & les gardent loigneuſe-
ment; puis les parens & amis les prennent, avec leurs
colliers, fourrures, haches, chaudières, & autres choſes
de valeur, avec quantité de viures qu'ils portēt au lieu
deſſigné, où eſtans tous aſſemblez, ils mettent ces vi-
ures où ceux de ce village ordonnent, y faiſans des fe-
ſtins & dances continuelles l'eſpace de dix iours que
dure la feſte, pendant leſquels les autres nations y
accourēt de routes parts, pour voir les ceremonies qui
ſ'y font; par le moyen deſquelles ils contractent vne
nouuelle amitié, diſans que les os de leurs parens &
amis ſont pour eſtre mis tous enſemble, poſans vne



figure, que tout ainsi qu'ils sont assemblez en vn mesme lieu, aussi doiuent-ils estre vnis en amitié & con-corde, comme parents & amis, sans s'en pouuoir sepa-



rer. Ces os estans ainsi mettez, ils font plusieurs discours sur ce sujet, puis après quelques mines ou façons de faire, ils font vne grande fosse, dans laquelle ils les jettent,

jetter
ches
baga
le to
bois,
sure
dès a
lieu o
Re
leurs p
glace,
ron cir
cent p
attache
long, &
de trou
mains p
bout du
uertere
rets au f
taines pe
au fonds
deux bou
prins dec
Après
stumes, g
uages, no
nir avec n
partimes
mes 40. ic
quantité d

jettent, avec les colliers, chaisnes de pourceline, ha-
chies, chaudières, lames d'espées, couteaux, & autres
bagatelles, lesquelles ils prisent beaucoup, & couvrās
le tout de terre, y mettent plusieurs grosses piéces de
bois, avec quantité de piliers à l'entour, & vne couuer-
ture sur iceux. Aucuns d'eux croyent l'immortalité
dès ames, disans qu'après leur deceds ils vont en vn
lieu où ils chantent comme les corbeaux.

Reste à déclarer la forme & maniere qu'ils vsent en Leurs pes-
ches.
leurs pesches. Ils font plusieurs trous en rond sur la
glace, & celuy par où ils doivent tirer la seine a enui-
ron cinq piéds de long, & trois de large, puis cōmen-
cent par ceste ouuerture à mettre leur filet, lequel ils
attachent à vne perche de bois de six à sept piéds de
long, & la mettent dessouz la glace, & la font courir
de trou en trou, où vn homme ou deux mettent les
mains par iceux, prenant la perche où est attaché vn
bout du filet, iusques à ce qu'ils viennent ioindre l'ou-
uerture de cinq à six piéds. Ce fait, ils laissent couler le
rets au fonds de l'eau, qui va bas, par le moyen de cer-
taines petites pierres qu'ils attachēt au bout, & estans
au fonds de l'eau, ils le retirent à force de bras par ses
deux bouts, & ainsi amènent le poisson qui se trouue
prins dedans.

Après auoir discours amplement des mœurs, cou-
stumes, gouuernement, & façon de viure de nos Sau-
uages, nous reciterons qu'estans assemblez pour ve-
nir avec nous, & reconduire à nostre habitation, nous
partismes de leur pays le 20. iour de May, & fus-
mes 40. iours sur les chemins, où peschames grande
quantité de poisson de plusieurs espèces: comme aussi

nous prîmes plusieurs sortes d'animaux, & gibbier, qui nous donna vñ singulier plaisir, ouſre la commodité que nous en receûmes, & arriuafmes vers nos François ſur la fin du mois de Iuin, où ie trouuay le ſieur du Pont, qui eſtoit venu de France avec deux vaiſſeaux, qui deſeſperoit pteſque de me reuoir, pour les mauuailles nouuelles qu'il auoit entêduës des Sauuages que i'eſtois mort.

Nous veifmes auſſi tous les Peres Religieux, qui eſtoient demeurez à noſtre habitation, leſquels furent fort contents de nous reuoir, & nous auſſi eux; puis ie me diſpoſay de partir du Sault Saint Louis, pour aller à noſtre habitation, menât avec moy mon hoſte Darontal. Parquoy prenant congé de tous les Sauuages, & les aſſeuât de mō affectiō, ie leur dis que ie les reuerrois quelque iour, pour les aſſiſter, comme j'auois fait par le paſſé, & leur apporterois des preſens pour les entretenir en amitié les vns avec les autres, les priant d'oublier les querelles qu'ils auoient eûes enſemble, lors que ie les mis d'accord, ce qu'ils me promirent faire. Nous partifmes le 8. iour de Iuillet, & arriuafmes à noſtre habitation le 11. dudit mois, où trouuaſmes chacun en bon eſtat, & tous enſemble, avec nos Peres Religieux, rendifmes graces à Dieu, en le remerciant du loin qu'il auoit eu de nous conſeruer & preſeruer de tant de perils & dâgers où nous nous eſtions trouuez.

Pendant cecy, ie faiſois la meilleure chere que ie pouuois à mon hoſte Darontal, lequel admirât noſtre baſtiment, comportement, & façon de viure, me dit en particulier, Qu'il ne mourroit iamais content qu'il

ne ve
nir fa
ſeruir
infini
ne po
droit
quent
cemen
tion au
têdu p
nemis
nous p
mis fai
après a
ayant d
conten
où ſes c
Pend
bled con
eſté ſem
ter en F
tres-bon
fort beau
porté.

Le m'es
let, & arri
ſieur du P
& appare
& partism
culimes le v

ne veist tous les amis, ou du moins bonne partie, venir faire leur demeure avec nous, afin d'apprendre à seruir Dieu, & la façon de nostre vie, qu'il estimoit infiniment heureuse, au regard de la leur. Que ce qu'il ne pouuoit comprendre par le discours, il l'apprendroit beaucoup mieux & plus facilement par la fréquentation qu'il auroit avec nous. Que pour l'aduan cement de cét œuvre nous fissions vne autre habitation au Sault Saint Louys, pour leur donner la seureté du passage de la riuere, pour la crainte de leurs ennemis, & qu'aussi tost ils viendroient en nombre à nous pour y viure comme freres: ce que ie luy promis faire le plustost qu'il me seroit possible. Ainsi après auoir demeuré 4. ou 5. iours ensemble, & luy ayant donné quelques honnestes dons (desquels il se contenta fort) il s'en retourna au Sault Saint Louys, où ses compagnons l'attendoient.

Pendant mon sejour à l'habitation, ie fis couper du bled commun, à sçauoir du bled François qui y auoit esté semé, lequel estoit tres-beau, afin d'en apporter en France, pour tesmoigner que ceste terre est tres-bonne & fertile. Aussi y auoit-il du bled d'Inde fort beau, & des entes & arbres que nous y auions porté.

Le m'embarquay en nos barques le 20 iour de Juillet, & arriuy à Tadoussac le 23. iour dudit mois, où le sieur du Pont nous attendoit avec son vaisseau prest & appareillé, dans lequel nous nous embarquasmes, & partismes le troisieme iour du mois d'Aoust, & eulmes le vent si à propos, que nous arriuasmes à Ho-

Nostre riuée à Tadoussac.

Nostre retour en France.

neffeur le 10. iour de Septembre 1616. où nous rendif-
mes loüange & action de graces à Dieu de nous auoir
preferuez de tant de perils & hazards où nous auions
esté exposez, & de nous auoir ramenez en santé dans
nostre patrie. A luy donc soit gloire & honneur à
iamais. Ainsi soit-il.

Fin de la premiere Partie.



S

Voya
fan



24. nou
ue sainc

s rendif.
us auoir
s auions
nté dans
nceur à



S E C O N D E
P A R T I E D E S
V O Y A G E S D V S I E V R
de Champlain.

LIVRE PREMIER.

*Voyage de l'Auteur en la Nouvelle France avec sa
famille. Son arriuée à Québec. Prend possession du
Pais, au nom de monsieur de Montmorency.*

CHAPITRE PREMIER.



An 1620. ie retournay avec 1620.
ma famille à la Nouvelle
France, où arriuasmes au
mois de May. No^o traucras-
mes plusieurs Isles, & entr'au-
tres celles aux Oyseaux, où
il y en a tel nombre, qu'on
les tuë à coups de balions. Le

24. nous passasmes proche Gaspey, entrée du fleu-
ue saint Laurent.

Le 7. de Iuliet no⁹ mouillâmes l'anchre au moulin Baudé, à vn lieuë du port de Tadoussac, ayant esté deux mois à la trauerse de nostre voyage, où vn chacun loïa Dieu de nous voir à port de salut, & principalement moy, pour le sujet de ma famille, qui auoit beaucoup endure d'incommoditez en cete fascheuse trauerse.

Batteau qui vient à leur bord, où estoit le frere de la femme de l'Authour.

Le lendemain vn petit batteau vient à nostre bord, qui nous dit que le vaisseau où estoit le Sieur Deschesnes, party vn mois auparauât nous, estoit arriué, qui fut prés de deux mois à sa trauerse. Le Sieur Boullé, mon beau frere estoit en ce batteau, qui fut fort estonné de voir sa sœur, & comme elle s'estoit resoluë de passer vne mer si fascheuse, & fut grandemēt resiouy, & elle & moy auprealable; lequel nous dit que deux vaisseaux de la Rochelle, l'vn du port de 70. tonneaux, l'autre de 45. estoient venus proche de Tadoussac traiter; nonobstant les defences du Roy, & auoient couru fortune d'estre pris par ledit Deschesnes proche du Bicq, à 15. lieuës de Tadoussac, neantmoins se sauuerent comme meilleurs voilliers. Ils emporterent cete année nombre de peleteries, & auoient donnè quantité d'armes à feu, avec poudre, plomb, mesche, aux Sauuages; chose tres-pernicieuse & prejudiciable, d'armer ces infideles de la façon, qui s'en pourroyët seruir cõtre nous aux occasions. Voila comme tousiours ces rebelles ne cessent de mal faire, n'ayant encõre bien commencè, desobeissant aux commandemens de sa Majesté, qui se defend par ses Commissiõs, sur peine de la vie. Telles personnes meriteroiët d'estre chastiez seueremēt, pour enfrain-

Vaisseaux Rocheois venus pres de Tadoussac nonobstant les defences du Roy.

Armeront les Sauuages.

dre l
lois,
où il
chast
qu'il
vont
rien
nicie
plus
No
ne est
fleu
Hiro
barqu
ment,
uoir d
en enu
pour r
frere P
ble, &
tout le
estoit
Ouuri
Recoll
bord d
mens, v
proche
ger, qu
Locqu
chargé
Pont.

dre les Ordonnâces: mais quoy, dit on, sont Roche-
lois, c'est à dire tres mauuais & desobeissans subiects,
où il n'y a point de iustice: prenez les si pouuez & les
chastiez, le Roy vous le permet par les commissions
qu'il vous donne. D'auâtage ces meschans larrons qui
vont en ce pais subornent les sauuages, & leurs
tiennent des discours de nostre Religion, tres-per-
nicieux & meschans, pour nous rendre d'autant
plus odieux en leur endroit.

Nous apprismes que les sieurs du Pont & Desches-
ne estoient partis de Québec pour aller à mont ledit
fleuve afin de traiter à vne isle deuant la riuere des
Hiroquois, ayant laissé à Tadoussac deux moyennes
barques pour nous attendre, & les depescher prompte-
ment, afin de leur porter marchandises, auât que sca-
uoir de nos nouvelles; ce qui fut fait ce iour mesme, &
en enuoyerét vne deuant l'autre, que nous retinmes
pour no^o en aller à Québec. Nous sceusmes la mort de
frere Pacifique, bon Religieux, qui estoit tres charita-
ble, & celle de la fille de Hebert en trauail d'enfant,
tout le reste se portoit bien: & pour l'habitation, elle
estoit en tres mauuais estat, pour auoir diuertiy les
Ouuriers à vn logement que l'on auoit fait aux Peres
Recollets, à demy lieuë de l'habitation, sur le
bord de la riuere sainct Charles, & deux autres loge-
mens, vn pour ledit Hebert à son labourage, vn autre
proche de l'habitation pour le Serrurier & Boulën-
ger, qui ne pouuoient estre en l'enclos des logemens.
Locquin partit promptement dans vne chaloupe
chargée de marchandises, pour aller treuuer ledit du
Pont.

Les sieurs
du Pont &
Deschesnes
partis pour
aller à Qué-
bec.

Partement
de l'Au-
teur de
Tadouffac

Son arri-
vée à Qué-
bec.

Exhortatiō
que fait le
Pere Recol-
let.

L'Auteur
prend pos-
session du
Pais.

Le II. ie partis de Tadouffac avec ma famille, & les Religieux que nous auions menez, au nombre de trois, mon beau-frere, qui auoit hyuerné deux ans & demy, & Guers, arriualmes à Québec, où estât fusmes à la Chapelle rēdre graces à Dieu de nous voir au lieu où nous esperions. Le lendemain ie fis charger le canō, ce qu'estāe fait, apres la saincte Messe dite vn Pere Recollet fit vn sermō d'Exhortation, où il remōstroit à vn chacun le deuoir où l'on se deuoit mettre pour le seruice de sa Majesté, & de celuy de mōdit seigneur de Montmorency, & que chacun eut à se cōporter en l'obeissance de ce que ie leur commanderois, suiuant les patentēs de sa Majesté, données à mōdit seigneur le Viceroy, & la Commission à moy donnée de son Lieutenant, lesquelles seroient leuēs publiquement en presence de tous, à ce qu'ils n'en pretendissent cause d'ignorāce. Apres ceste exhortation l'on sortit de la Chappelle, ie fis assembler tout le monde, & commanday à Guers Commissionnaire, de faire publique lecture de la Commission de sa Majesté, & de celle de Monseigneur le Viceroy à moy donnée. Ce fait chacun crie *Vive le Roy*, le Canon fut tiré en signe d'allegresse, & ainsi ie pris possession del'habitation & du Pays au nom de mōdit seigneur le Viceroy. Ledit Guers en fit son procès verbal pour seruir en temps & lieu.

Ie resolu d'enuoyer ledit Guers avec six hommes aux trois riuieres où estoit le Pont & les Commis de la societē, pour sçauoir ce qui se passeroit par delà, & moy ie fus visiter quelques petits jardinages & les bastimens dont on m'auoit parlé; & en effect ie treuuy

ceste
pitiē
tes les
de ten
cour
tomb
bande
& m'el
cecy es
habita
à repar
ouurier
& toute
en peu d
d'ouirie
cerent v
aduenir,
pays eslo
demeure
tagne qui
Laurent,
uiere, & t
nécessité d
Pays & de
plaisoit p
d'effectuer
ceroy, & ce
d'astrot, po
a que des co
pence perdu
le perdre ses

DE CHAMPLAIN.

ceste habitation si desolée & ruinée qu'elle me faisoit
 pitié Il y pleuuoit de toutes parts, l'air entroit par tou-
 tes les jointures des planchers, qui s'estoient restreſſis
 de temps en temps, le magasin s'en alloit tomber, la
 cour si sale & orde, avec vn des logemets qui estoit
 tombé, que tout cela sembloit vne pauvre maison a-
 bandonnée aux champs où les Soldats auoient passé,
 & m'estonnois grandemét de tout ce mesnage: tout
 cecy estoit pour me dōner de l'exercite à reparer ceste
 habitation. Et voyāt que le plustoit qu'on se mettroit
 à reparer ces choses estoit le meilleur, i'employay les
 ouuriers pour y trauailler, tant en pierre, qu'en bois,
 & toutes choses furent si bien mesnagées, que tout fut
 en peu de temps en estat de nous loger, pour le peu
 d'ouuriers qu'il .y auoit, partie desquels commen-
 cèrent vn Fort, pour euiter aux dangers qui peuuent
 aduenir, veu que sans cela il n'y a nulle seureté en vn
 pays esloigné presque de tout secours. I'establis ceste
 demeure en vne situation tres bonne, sur vne mon-
 tagne qui commandoit sur le trauers du fleuue saint
 Laurent, qui est vn des lieux des plus estroits de la ri-
 uiere, & tous nos associez n'auoient peu goulter la
 necessité d'vne place forte, pour la conseruation du
 Pays & de leur bien. Ceste maison ainsi bastie ne leur
 plaisoit point, & pour cela il ne faut pas que ie laisse
 d'effectuer le commandement de Monseigneur le Vi-
 ceroy, & cecy est le vray moyen de ne point receuoir
 d'affrōt, pour vn ennemy, qui recognoissant qu'il n'y
 a que des coups à gagner, & du temps, & de la des-
 pence perduë, se gardera bien de se mettre au risque
 de perdre ses vailleaux & ses homes. C'est pourquoy

Treuve
 l'habitation
 Fort delo-
 lée.

Il sicutra-
 giter.

Choisir le
 lieu de tres
 bonne sit-
 uation.

LES VOYAGES DV SIEVR

il n'est pas tousiours à propos de liure les passions des personnes, qui ne veulent regner que pour vn temps, il faut porter sa consideration plus auant.

Les gens de du Pont & Deschesnes descendent des trois Riuieres avec leurs barques.

Le sieur du Pont repassa en France.

Quelques iours apres lesdits du Pont & Deschesnes descendirent des trois riuieres avec leurs barques, & les peleteries qu'ils auoient traitées. Il y en auoit la pluspart à qui ce changemēt de Viceroy & de l'ordre ne plaisoit pas; ledit du Pont se resolut de repasser en France qui auoit hyuerné, & laissa Iean Caumont, dit le Mons, pour commis du magazin & des marchandises pour la traite. Ledit du Pont s'en alla à Tadoussac, & nous fit apporter le reste de nos viures, & manda Roumier sous-commis, qui auoit aussi hyuerné, lequel s'en retourna en France, sur ce qu'on ne luy vouloit rehausser ses gages, & moy demeurāt visitay les viures, pour les mesnager iusques à l'arruēe des vaisseaux, faisant tousiours fortifier & continuer les reparations ja commencées, attendant d'en faire vne nouuelle de pierre: car nous auions treuē de bonnes pierres à chaux, qui estoit vne grāde commoditē. Ils demurerent ceste annēe à hyuerner 60. personnes, tant hommes, que femmes, Religieux, & enfans, dont il y auoit dix hommes pour traouiller au Seminaire des Religieux & à leurs despens: tout l'Automne & l'hyuer fut employē à reparer l'habitation, & les maisons d'auprēs, & nous fortifier: chacun se porta tres-bien, horsmis vn homme qui fut tuē par la cheute d'vn arbre qui luy tomba sur la teste, & l'escrasa, & ainsi mourut miserablement.

ARF
M
d
ce ap



qua en ie
rencontr
May, & G
Montmo
vn garçon
sur la rou
tation. Lec
part de mo
me dit est
d'environ t
en tour, po
France, &
rencontre d
de quarant
de si pres,
& l'autre so
toit meilleu
non perduē
uoient trait

ARRIVEE DES CAPITAINES DV
 May & Guers en la Nouvelle France. Rencontre
 d'un vaisseau Rochelois qui se sauua. Lettres de Frã
 ce apportees au sieur de Champlain.

CHAPITRE II.

E quinzième de May, vne barque estant prestel'on la mit à l'eau, qui fut chargée de viures, pour traiter avec les Sauvages de Tadoussac. Le Mons commis s'embarqua en icelle, luy huietième, & en son chemin fit rencontre d'une chaloupe, où estoit le Capitaine du May, & Guers, Commissionnaires de monseigneur de Montmorency, avec cinq matelots, trois soldats, & vn garçon, qui fut cause que nostre commis retourna sur la route, & s'en reuiniēt ensemble à nostre habitation. Ledit du May fut tres-bien receu, venant de la part de mondit seigneur de Montmorency, lequel me dit estre venu deuant, en vn vaisseau du port d'environ trente cinq tōneaux, avec trente personnes en tout, pour me donner aduis de ce qui se passoit en France, & que proche de Tadoussac, il auoit fait rencontre d'un petit vaisseau volleur de Rochelois, de quarante cinq tonneaux, & en auoit approché de si près, qu'ils s'entendoient parler, estans l'un & l'autre sous voiles: Mais comme le Rochelois estoit meilleur voilier, il se sauua. Ce fut vne belle occasion perdue, par ce que ceux qui estoient dedans auoient traité nombre de peleteries.

1620.

Arrivée
 des Cap-
 taines du
 May &
 Guers à la
 nouvelle
 France.

Du May
 fait recon-
 tre d'un
 vaisseau
 Rochelois
 qui se sau-
 ua.

Guers ap-
porte les
lettres de Fi-
ce à l'Au-
theur.

Ledit Guers me donna les lettres qu'il pleut au Roy & à Monseigneur me faire l'honneur de m'écrite, accompagnées de celle de Mōsieur de Puisieux, & autres, des sieurs Dolu, de Villemenon & de Caen. Voicy celle du Roy.

Lettre du
Roy au
sieurs de
Châplain.

CHamplain, j'ay veu par vos lettres du 15 du mois d'Aoust, avec quelle affection vous travaillez par delà à vostre establissement, & à ce qui regarde le bien de mon seruicé, dequoy, comme ie vous sçay tres-bon gré, aussi auray-ie à plaisir de le recognoistre à vostre aduantage, quand il s'en offrira l'occasion: & ay bien volontiers accordé quelques munitions de guerre, qui m'ont esté demandées, pour vous donner tousiours plus de moyen de subsister, & de continuer en ce bon deuoir, ainsi que ie me le promets de vostre soing & fidelité. A Paris le 24. iour de Feurier 1621. signé LOVIS, & plus bas, Brulart.

En suite de celle de sa Majesté, j'en receus yne autre de Monsieur de Puisieux, Secretaire de ses comādements, par laquelle entr'autres choses, il me m'adoit que le sieur Dolu auoit demandé des armes pour m'enuoyer; à laquelle chose on auoit pourueu, & icelles enuoyées. Auparauant Monseigneur le Duc de Montmorency m'écruit la présente.

Lettre de
Monseign-
de Mont-
morency
au sieur de
Châplain.

Monsieur Champlain, pour plusieurs raisons j'ay estimé à propos, d'exclure les anciens Associez de Rouen, & de saint Malo, pour la traite de la Nouvelle France, d'y retourner. Es pour vous faire secourir, & pouruoir de ce qui vous y est necessaire, j'ay choisi les sieurs

de C
Ma
saur
de de
sister,
les ma
corde
pays, a
afin qu
xecure
mis. La
me ie cr
ainsi qu
Vostre
RANC

L
Es
Là fe
res les m
les inter
tendoie
stre acqu
gée, & q
religion
donnoit
ce qui est
qu'il n'en
tant le ref
de Villem
qu'à la me
formant a

DE CHAMPLAIN.

de Caën oncle & nepueu, & leurs Associez, l'un est bon Marchand, & l'autre bon Capitaine de mer, comme il vous sçaura bien ayder & faire recognoistre l'authorisé du Roy de delà sous mon gouvernement. Je vous recõmande de l'assister, & ceux qui iront de sa part, contre tous autres, pour les maintenir en la jouissance des articles que ie leur ay accordéz. Iay chargé le sieur Dolu Intendant des affaires du pays, de vous enuoyer coppie du traicté par le premier voyage, afin que vous scachiez à quoy ils sont tenus, pour les faire oxecuter, comme ie desire leur entretenir ce que ie leur ay promis. Iay en soing de faire conseruer vos appointemens, comme ie croy que vous continuerez au desir de bien seruir le Roy, ainsi que continue en la bonne voloné, Monsieur Champlain, Vostre plus affectionné & parfait amy, signé, MONTMORANCY, De Paris le 2. Feurier. 1621.

Les lettres du sieur Dolu me mandoient que i'eusse à fermer les mains des Cõmis, & me saisir de toutes les marchandises tant traitées que à traiter, pour les interests que le Roy & mondit Seigneur prentendoient contre ladite Societé ancienne, pour ne s'estre acquittée au peuplement comme elle estoit obligée, & que pour le sieur de Caën, bien qu'il fust de la religion contraire, on se promettoit tant de luy, qu'il donnoit esperance de se faire Catholique, & que pour ce qui estoit de l'exercice de sa religion que ie luy die qu'il n'en deuoit faire ny en terre ny en mer, remettant le reste à ce que i'en pouuois iuger. Celle du sieur de Villemenon Intendant de l'admiraulté, ne tendoit qu'à la mesme fin: la lettre dudit sieur de Caën se conformant aussi à la sienne, & qu'il venoit avec deux bõs

Ce que le sieur Dolu mandoit à l'Auteur.

Ce que portoit la lettre du sieur de Villemenon.



vaisseaux bien armez & munitionez de toutes les choses necessaires, tât pour luy que pour nostre habitatiõ, avec de bons arrests qu'il esperoit apporter en sa faueur. Dauãtage ayãt fait assembler le sieur de May & Guers cõmissionnaire, & le pere George, auquel Monseigneur, & les sieurs Dolu, & Villemenon, luy auoient escrit des lettres à mesme fin que celles qu'ils m'escriuoier, m'en chargeãt de ne rien faire sans luy cõmuniquer, & resolu que rien ne se perderoit en quel que façon que ce fut, & qu'il ne falloit innouer aucune chose attendant ledit sieur de Caën, qui estoit assez fort, ayãt l'arrest en main à son aduantage, pour se saisir des vaisseaux & marchandises, & ce pendant ie conseruerois toutes les pelleteries, iusqu'à ce que l'on vit de quoy les pouuoir prendre & saisir iustement.

De plus qu'il falloit considerer les inconueniens qui en pourroient arriuer d'autre part, ne voyant aucun pouuoir du Roy, à quoy ledit commis vouloit obeir, & non aux aduis que nous auions receus de Frãce. Ledit cõmis fut aduertý de ce, par les Marcelots du sieur de May, qui faisoient courir vn bruit que ledit sieur de Caën, se fairoit de tout ce qui leur appartenoit, quãd il seroit arriué : ils donnerent tellemẽt en l'esprit du Commis & de tous, qu'ils deliberoient entr'eux de ne permettre de se saisir de leurs marchandises, iusques à ce que ie leurs fisse apparoir lettre ou commandement de sa Maiesté, ce que ie ne pouuois, & tous les hommes qui dependoient des associez & gagez, craignans de perdre leurs gages, comme on leurs donnoit à entendre, pretendoiẽt comme les plus forts de l'empeschers s'ils eussent peu, quand i'eusse eu la volõté de

De Caen pouuoit saisir les vaisseaux & marchandises.

Resoluciõ du commis & des Marcelots, de ne laisser saisir leurs marchandises.

fais
qu'
bou
ceu
beis
plai
les p
com
voye
porte
nes e
leur c
la nec
leurs p
leur r
arriue
craint
ils sero
dant c
proye
n'estan
escriue
ner ord
seulem
leur ma
mes qui
nãt du R
geroit e
itẽ, qu'à
aux fam
ne aux v

faisir leurs marchandises. C'est pourquoy pendant qu'une société, en un pais comme cetuy-cy, tient la bourse, elle paye, donne & assiste qui bon luy semble: ceux qui commandent pour sa Majesté sont fort peu obeis, n'ayant personne pour les assister, que sous le bon plaisir de la Compagnie, qui n'a rien tant à cõtre cõeur: que les personnes qui sont mis par le Roy ou les Vice-rois, comme ne dependant point d'eux, ne desirât que l'on voye & iuge de ce qu'ils font, ny de leurs actions & deportemens en telles affaires, veulent tout attirer à eux, ne s'en souciét ce qu'il arriue, pourueu qu'ils y trouuēt leur cõte. De forts & forteresses, ils n'en veulēt q; quād la necessité le requiert, mais il n'est plus tēps. Quand ie leurs parlois de fortifier, s'estoit leur grief, i'auois beau leur remonstrer les inconueniens qui en pourroient arriuer, ils estoient sourds: & tout cela n'estoit que la crainte en laquelle ils estoient, que s'il y auoit un fort ils seroiēt maistrisez & qu'on leur feroit la loy. Ce pendant ces pensées, ils mettoient tout le pays & nous en proye du Pirate ou ennemy, qui pensant faire du butin n'estant en estat de se deffendre ira tout rauager. L'en escriuois assez à messieurs du Conseil, il falloit y donner ordre, qui iamais n'arriuoit: & si sa Majesté eust seulement donné le commerce libre aux associez auoir leur magazin avec leur commis. Pour le reste des hommes qui deuoient estre en la plaine puissance du Lieutenant du Roy audit pays, pour les employer à ce qu'il iugeroit estre necessaire, tant pour le seruice de sa Majesté, qu'à se fortifier, & defricher la terre, pour ne venir aux famines qui pourroient arriuer si arriuoit fortune aux vaisseaux. Si cela se pratiquoit l'on verroit plus

d'aduancement & de progres en dix ans, qu'en trente, en la façon que l'on fait: & permettre aussi qu'à ceux qui iroient pour habiter en desertant les terres, qu'ils pourroient traiter avec les Sauvages de peleteries, & des commoditez que le pays produit: en les liurant au commis à vn pris raisonnable, pour donner courrage à vn chacun d'y habiter, & ne pouuât traiter que ce qui viédroit du pays, sur les peines portées qu'il plairoit à sa Majesté, il n'y a point de doute que la Societé en eut receu quatre fois plus de bien qu'elle ne pouuoit esperer par autre voye, d'autant qu'il est fort malaisé à des peuples d'un pays de pouuoir empescher de s'accommoder de ce qui croist au lieu: Car dire qu'on ne les pourra cōtraindre à vne certaine quantité pour vne necessité: c'est la mer à boire, car ils feront tout le contraire, quand ils deüeroient perdre ce qu'ils en auroient, plustost qu'on s'en faist sans leur payer: l'experience a fait assez cognoistre ces choses. Voila ce que i'auois à vous dire sur ce sujet.

Sommaire
des aduis de
l'Auteur.

Pour reuenir à la suite du discours, ledit commis & tous les autres ensemble, commencerent à murmurer: disant, Qu'on leur vouloit faire perdre leurs salaires, & qu'il valloit autant qu'ils perdissent la vie que de les traiter de la façon: ce qui donna sujet audit cōmis de m'en parler de rechef, & me faire ses plaintes, que si i'auois commandement du Roy, qu'il ne falloit que le monstrier pour le contenter, & maintenir chacun en paix. Je luy dis qu'on ne luy feroit point de tort, ny à ses marchandises, & qu'il pouuoit traiter avec autant d'assurance comme il auoit fait par le passé, il se contenta, & vn chacun. Je fis vne reprimande

Le commis se plaint
à luy.

Ce qu'il
luy dit.

Fait vne
reprimande

au
cette
rassent
fut arr
dre à t

D'a

au sieur
pour es
arresté
mettre

uoir de

Conseil

& quel a

ges que

de mon

trement

donnoier

profit de

rien, puis

prometto

de traiter

roit la fact

uoyées, &

stors du ma

suivant la t

barque ne p

endre, pou

du Conseil,

ainsi fut arr

guers, fais

Ce delib

DE CHAMPLAIN.

aux matelots du sieur de May, qui leur auoient donné ^{Ij} cette crainte, & semé ce bruit, & de plus qu'ils s'asseu- <sup>aux mate-
lots.</sup> rassent que ie n'inouerois rien que ledit de Caen ne <sup>Leur pro-
mit de ne
tiéinnouer.</sup> fut arriué avec arrest de sa Majesté, qui donneroit or-
dre à toute chose, auquel il faudroit obeir.

D'auantage fut aduisé si l'on permettoit la traite au sieur de May, qui auoit apporté des marchandises pour eschanger à des castors avec les sauuages: il fut arresté que pour leuer tout ombrage l'on ne le permetteroit point, & aussi qu'ils n'auoient aucun pou- uoir de ce faire, les deux societez estant en procez au Conseil de sa Majesté, quand ils partirent de France, & que l'au- <sup>Auis
pour la trait-
te des mar-
chandises.</sup> ne pouuoit tousiours iouir des priuile- ges que le Roy leur auoit accordez sous l'autorité de monseigneur le Prince, attendant qu'il en fut au- trement ordonné: mais que si messieurs du Conseil donnoient vn arrest si fauorable qu'il confisquast au profit de la Nouvelle Societé, que cela ne seruoit de rien, puisque le tout luy demeureroit, comme il se promettoit, & que si autrement il auoit permission de traiter comme l'ancienne Societé, que l'on ver- roit la facture des marchandises que l'on auoit en- uoyées, & que suiuant icelles l'on donneroit des ca- stors du magazin pour la valeur des marchandises, suiuant la traite qui se faisoit alors, & par ainsi ladite barque ne perderoit rien de ce qu'elle pouuoit pre- ndre, pour ne traiter iusques à ce qu'on eust l'arrest du Conseil, que deuoit apporter ledit sieur de Caen: ainsi fut arresté en la présence dudit sieur de May & Guers, faisant pour ladite nouvelle Societé.

Ce delibéré, ie fais partir le Capitaine du May, le

L'Authour
enuoie le
Capitaine
du May.

25. de May, pour donner aduis audit sieur de Caen de tout ce qui s'estoit passé, de l'Estat en quoy il nous auoit laissé, & m'enuoyer des hommes de renfort.

ARRIVEE DV SIEVR DV PONT
à la Nouvelle France, & de Hallard avec l'equipage du sieur de Caen. L'Autheur fait aduertir les sauuages de la venue dudit de Caen. Arrest du Conseil permettant le traficq aux deux Compagnies. De Caen saisi par force le vaisseau du sieur du Pont.

CHAPITRE III.

Arriuee
du sieur du
Pont.



E 3. de Iuin arriua ledit de May dans vne chaloupe luy onzieme, qui me donna aduis de l'arriuee du sieur du Pont, en vn vaisseau de cent cinquante tonneaux nommé la Salemande, avec soixante cinq hommes d'esquipage, accopagnés de tous les commis de l'ancienne Societé, & sçauoir en quoy ie le voudrois employer. Voicy qui rejouit grandement les commis de l'ancienne Societé, & vuy chacun des hommes qui dependoient d'eux : c'est vn renfort qui leur vient, & si nous les eussions desobligez sans vn pouuoir absolu du Roy, ou de monseigneur, par la saisie de leurs marchandises, ils pouuoient nous nuire grandement car le petit vaisseau dudit du May qui estoit à Tadoussacq pouuoit estre pris, où il n'y auent que dix-huit hommes, & quelque douze que i'auois à Quebe

Il restoit
les commis
del'ancien-
ne Societé.

avec
-l'occa
C
dit du
tre le s
Boullé
Recoll
mes de
ures, ar
saires, a
de la pla
cheual,
pour le n
Pour
avec trois
des peres
reste des
tout, avec
du May.
Le Lu
nostre hab
associez au
dres les arm
blablemēt
ation : le p
sur le bord d
vinssent à te
poient, que
oint ce qui
ous auons
dre que de

DE CHAMPLAIN.

avec moy, lesquels auoient fort peu de viures qui fut l'occasion que i en secourus ledit du May.

Ce qu'ayant entendu ie me deliberé de mettre ledit du May en vn petit fort, ia commencé; contre le sentiment dudit commis, avec mon beau-frere Boullé, & huit hommes, & quatre de ceux des peres Recollets qu'ils me donnerét: & quatre autres hommes de l'ancienne société, faisant porter quelques viures, armes, poudre, plomb, & autres choses necessaires, au mieùx qu'il me fut possible, pour la defence de la place: en ceste façon nous pouuions parler à cheual, faisant tousiours continuer le trauail du fort pour le mieùx mettre en defence.

Pour mon particulier ie demeuray en l'habitation, avec trois hommes dudit du May, & quatre autres des peres Recollets, & Guers commissionnaire, & le reste des hommes de l'habitation: le fort assuroit tout, avec l'ordre que i'auois donné audit Capitaine du May.

Le Lundy 7. iour du mois arriua la barque de nostre habitation, où estoiet les commis des anciens associez au nombre de trois, ce que voyant ie fais prendre les armes, donnant à chacun son quartier, & semblablement au fort; & fis leuer le pont-leuis de l'habitation: le pere George accompagné de Guers furent sur le bord du riuage, attendant que lesdits commis vinssent à terre, & scauoir avec quelle ordre ils venoient, quelle commission ils auoient, n'ignorant point ce qui se passoit en France, sur les aduis que nous auions receus. Ils dirent qu'ils n'auoient autre ordre que de leur compagnie, pour estre encoré au

15
Accident qui fallent arriuez pour auoir saisi les marchandises.

L'Authent met du May au fort commencé.

Arrivée de la barque & comment l'Authent fait mettre les gens en defence.

Caen de nous a fort.

PONT
uisage du
uages de
ermettant
saisit par

May dans
, qui me
du Pont,
conneaux
hommes
s de l'an-
drois em-
ommis de
mmes qui
eur vient
ouuoir ab-
sie de leur
andemée
à Tadou
dix-huit
à Quebe

droict du contract & articles que ie leurs auois donnez, sous le bon plaisir de Monseigneur le Prince, attendât vn arrest de Nosseigneurs du Conseil, qu'ils esperoient auoir fauorable contre la nouvelle societé, qui les vouloit demettre de leur societé, deuant que leur temps fut fini. De plus qu'ils auoient protesté contre ceux de l'admirauté, qui ne leurs auoient pas voulu donner de congé, & que voyant les dangers euidents où toutes les affaires deuoient aller, tant pour les hommes qui estoient icy, comme pour receuoir leurs marchandises, que l'on ne pouuoit prétendre qu'injustement, qu'il s'estoit mis en tout deuoir d'obeir au Roy.

Commis
protestent
cōtre ceux
de l'admi-
rauté.

Ils dirent tout ce qu'ils voulurent, avec plusieurs autres discours, montrant auoir vn grand des plaisir de se voir receus ainsi extraordinairement, ce qu'ils n'auoient accoustumé.

Ledit pere ayant ouy vne partie de leurs plaintes, il leur demanda s'ils nous apportoit des viures pour nous maintenir, ils dirent que ouy, & qu'ils croyoient asseurement estre d'accord avec mondit seigneur, ou qu'ils auroient vn arrest fauorable: Tous ces discours passez ledit pere leur dit, qu'il me venoit treuuer, pour me donner aduis, & sçauoir ce que ie voudrois faire, lequel m'ayant rapporté ce qu'ils disoient, nous aduisasmes pour le mieux ce qu'il falloir faire.

Le pere
George
rapporte à
l'Authour
ce que di-
soient les
commis.

Il fut conclud en suite de la premiere resolution voyant que ledit sieur de Cann n'estoit encor venu, pour esluter aux dangers qui pouuoient au-
riuer.

Il fu

I
nōb
ses, p
& le
acce
Il
ie leu
qu'ils
qui m
sous s
quiles
qu'ils
main
venue
dre, on
traittes
sans tir
que ie n
uoient p
ques, &
l'habita
pouuoie
des viure
du Roy,
sieur de C
des viure
qui estoie
pour les a
sur ce que
de pl^e que
& les hom

Il fut arresté qu'on laisseroit entrer les commis au nombre de cinq, qu'on leur liureroit leurs marchandises, pour traitter amont ledit fleuve saint Laurent, & les assister de ce qu'ils auroient affaire, ce qu'ils acceptèrent.

Resolu-
de laisser
entrer au
fort cinq
commis.

Ils entrèrent en l'habitation, où particulieremēt ie leurs fis entendre la volonté de sa Maicsté, & ce qu'ils auoient commis contre l'intention du Roy, qui me commandoit de maintenir le pays en paix, & sous son obeissance, comme faisoit aussi mōseigneur, qui les auoit exclus de la societé par vne nouvelle: qu'ils ne deuoient pas venir sans vn bon arrest en main de Nosseigneurs du Conseil, & attendant la venue des autres vaisseaux, qui apporteroiēt tout ordre, on leur liureroit en bref des marchandises pour traittes, ce qu'ils acceptèrent, & leurs furent liurées sans tirer à la rigueur: ils demanderent des armes, ce que ie ne leurs pūs accorder, leur disant qu'ils ne deuoient pas venir sans cela: ils chargerent deux barques, & me demanderent les castors qui estoient en l'habitation: ie leur refusay, leurs disant, qu'ils ne pouuoient partir de l'habitation, que nous n'eussions des viures pour maintenir parmy nous l'autorité du Roy, en cas qu'il arriuaist quelque accident audit sieur de Caen, & qu'ayant des peleteries nous aurios des viures que nous apporteroient les vaisseaux qui estoient à Gaspay. Ils firent tout ce qu'ils peurent pour les auoir, menaçant de faire des protestations, sur ce que ie refusois leurs peleteries, & munitions: & de plus que i'eusse à faire sortir ledit Capitaine de May, & ses hommes, du fort & habitatiō, où ie l'auois mis

Ce que
l'Auteur
leur dit.

Le sieur
de Caen
deuoit es-
perer tout
ordre.

L'Auteur
leur refuse
les castors.

Veulent
que le Ca-
pitaine du
May sorte
du fort, ce
que l'Au-
teur ne
veut faire.

sans commandement du Roy: Je leur dis que sadite Maieité me commandoit de maintenir le pays, & conseruer la place: que le mandement que i'auois de Monseigneur suffisoit, qui estoit celuy du Roy, & qu'à cela i'obeissois, receuant ledit Capitaine du May pour y auoir toute fiance. Cela seroit bon, dirēt ils, s'il auoit apporté vn arrest du Conseil, ce qu'il n'auoit fait, en attendant ie me maintiendrois au mieux qu'il me seroit possible; & qu'ils fissent telles protestations qu'ils voudroient pour leurs descharges.

Le pere
George les
renuoie a
uec leurs
protesta-
tions.

Quand il fut question de les faire, ie les sçeus bien rembarer sur leurs protestations, leurs montrant qu'ils ne sçauoient pas en quelle forme il la falloit faire, ce qui leur fit changer d'aduis, craignant de s'engager mal à propos, en chose qui leur eust peu nuire: & ainsi ils s'embarquerent pour aller aux trois riuieres, & y traiter: qui fut le 9. de Iuin.

L'Authent
enuoie de
mander des
hommes au
sieur de
Caen.

Ce mesme iour, ie fis esquiper la chaloupe du dit Capitaine du May, avec six hommes, pour aller à Tadoussac aduertir ledit sieur de Caen, qu'aussi tost qu'il seroit arriué il ne manquaist à nous enuoyer des hommes pour nous r'enforcer: me persuadant qu'il auroit arrest en sa faueur, comme il m'auoit fait esperer par ses lettres.

AR
C
ap
à
qu
ren
she



fait en
Roy qu
ce, & la
choses e
que attē
venir, po
seroit pa
qu'ils au
uoit exclu
uelle soci
d'accord,
Honneste
auoit quit
esté bien r
pondit que
que l'ordre

ARRIVEE DV SIEVR DV PONT
 & du Canau d'Halard, & du sieur de Caen qui
 apporte plusieurs despêches. Enuoy du pere George
 à Tadoussac. Dessein du sieur de Caen. Embar-
 quement de l'Auteur pour aller à Tadoussac. Diffe-
 rens entr'eux. Magasin de Québec. achemé par l'Au-
 teur. Armes pour le fort de Québec.

CHAPITRE III.



LE Dimanche 13. Auril arriua ledit du Pont,
 dans vne moyenne barque, luy treizième ^{Arriué}
 avec marchandises de traite, lequel fut ^{du sieur du}
 receu comme les précédents, luy ayant ^{Pont.}
 fait entendre le commandement que j'auois tant du ^{Ce que}
 Roy que de mondit Seigneur, de conseruer ceste pla- ^{l'Auteur}
 ce, & la maintenir en son obeissance, & tenir toutes ^{luy dit.}
 choses en paix, faisant recognoistre son autorité: &
 que attédant nouvelle desdits vaisseaux, qui deuoient
 venir, pour voir & sçauoir particulièrement ce qui se
 seroit passé au Conseil de sa Maiesté, sur les differéts
 qu'ils auoient eus avec mondit Seigneur, qui les a-
 uoit exclus de la société, pour y adjoindre la Nou-
 uelle société. Il me dit qu'il croyoit que tout seroit
 d'accord, estant sur lesdits termes quand il partit de
 Honnesteur. Le luy dis que ie m'estonnois comme il
 auoit quitté son vaisseau, puisque sa presence y eut
 esté bien requise à la venue dudit sieur de Caen: il res-
 pondit que pour y estre il n'auroit pas mieux fait, &
 que l'ordre qu'il auoit laissé à vn appelé la Vigne, du-

dit Honneſſeur, qui commandoit en ſon abſence, eſtoit tel que ſi l'on apportoit vn arreſt du Conſeil en bonne forme, qu'il cuſt à y ſubir ſans aucune reſiſtance, que s'ils eſtoient d'accord avec leur ſocieté, qu'il cuſt à l'aſſiſter de tout ce qui ſeroit en ſon poſſible & pouuoir, ſi autremēt qu'il ſe cōſeruaſt du mieūx qu'il pourroit, ſuiuant l'ordre qu'il luy auoit laiſſé, & que l'on ne pouuoit rien pretendre, que lon ne vit l'arreſt de Meſſeigneurs du Conſeil: ce qu'attendant ie leurs rendiſſe la iuſtice, laquelle m'auoit eſté enchargée; ce que ie promis faire. Ie luy fis auſſi entendre comme i'auois retenu les peleteries qui eſtoient en ceſte habitation, pour ſubuenir aux neceſſitez qui pourroient arriuer; il me dit que e'eſtoit bien fait: le lendemain ils s'en alla aux trois riuieres, pour traiter avec les ſauuages.

*l'Auther
eſt chargé
de rendre
la iuſtice
à tous.*

*Arriué
du Canau
d'Halard.*

Le 15. dudit mois arriua vn Canau où il y auoit vn homme appelé Halard, de l'eſquipage dudit ſieur de Caen, qui m'apporta vne lettre, par laquelle il me donnoit aduis de ſon arriuée, & la contrarieté du temps qu'il auoit eu au paſſage, ayant choſe importante à me communiquer, de la part de Monſieur le Viceroi, qui ne pouuoit eſtre ſi toſt par delà: d'autant qu'il croit auoir affaire avec ledit ſieur du Pont. & de plus me prioit d'enuoyer vne chaloupe aduertir les ſauuages de ſa venue, & du nombre des marchandises qu'il leur apportoit, qu'il m'enuoyeroit le ſieur de la Ralde, pour communiquer quelques affaires en renuoyant ledit du May: que ſi ie pouuois l'aller treuuer que ie le fiſſe, mais alors le temps, & les affaires, ne me le peurent permettre: Car ce n'eſtoit pas

la ſaiſon
de dan
choſes

Le
deliber
vn gen
dudit d
uertir l

Le
Romme
qui l'an
avec les
peſches
& dudit
coppie d
l'on enu

mes, que
Caen, eſ
lequel au
blié à ſon
autres lie

A pre
avec l'ad
que ſur le
Maieſté a
preſentez
nés, y eſt
cietés, on
dant perr
traſiquer,
tant par le

la saison de laisser l'habitation ny le fort, veu tant de dangers arriuez à ceux qui ont fait semblables choses.

*L'Authent
ne peut a-
bandonner
le fort.*

Le Vendredy 16. n'ayant point de chaloupe, ie deliberé d'enuoyer vn Canau avec ledit Halard, & vn gentilhomme appellé du Vernay, de l'esquipage dudit du May, avec vn autre de l'habitation, aduertir les sauuages de la venue dudit sieur de Caen.

*Donne
aduis aux
sauuages de
l'arriuer de
Caen.*

Le 17. de Iuillet arriua vne chaloupe, où estoit Rommier, l'vn des Commis de la nouvelle société: qui l'an precedét auoit hyuerné en ceste habitation, avec ledit du Pont, lequel m'apporta plusieurs despèches, avec lettres des sieurs Dolu de Villemenon, & dudit de Caen, lequel surprit quelque lettre, avec coppie de l'arrest. en faueur des anciens Associez, que l'on enuoyoit audit du Pont, par lesquelles nous vismes, que l'arrest auoit esté signifié audit sieur de Caen, estant en son vaisseau, à la radde de Dieppe: lequel auoit protesté de nullité, & sur ledit arrest publié à son de trompe, dans ladite ville de Dieppe, & autres lieux où besoin a esté.

*Arriué
d'un sien
Commis.*

*Apporte
plusieurs
despèches.*

*Arrest de
Conseil si-
gnifié à de-
Caen.*

Après auoir veu & consideré toutes ses choses, avec l'aduis de ceux que ie trouuay à propos, & voyât que sur le proces aduenu entre les deux sociétés, Sa Maieité a ordonné, que lesdits articles seroient representez, pour apres iceux estant veus & examinés, y estre pourueu, soit par la reünion des deux sociétés, ou par l'establissement d'vne nouvelle, ce pendant permis aux associez des deux compagnies, de trafiquer, & faire traite, pour l'année 1621. seulement par les deux vaisseaux ia partis, que par deux au-

*Teneur
Judic Ar-
rest.*

*Traffic
permis aux
deux com-
pagnies.*

tres à eux appartenans, chargés & prest à partir, sans se donner aucun empeschement, ny vser d'aucune violence, à peine de la vie: à la charge qu'ils seront tenus de contribuer pour la presente année, esgalement & par moitié, à l'entretienement des Capitaines, soldats, & des religieux establis & residens en l'habitation: & neantmoins desances sont faictes ausdits Porée, & à tous autres, de sortir à l'aduenir aucuns vaisseaux des ports & haures de ce Royaume, ny faire embarquement, sans prendre congé dudit sieur Admiral, en la maniere accoustumée, à peine de confiscation des vaisseaux & marchandises, & autres plus grandes peines s'il y eschet. Signifié le 26. dudit mois. Voila l'arrest du Conseil de sa Maiesté. Lesdits articles dudit sieur Dolu, furent cōfirmes par le Cōseil, le 12. de Ianuier 1621 hormis quelques vns.

Entoy du
Pere Geor-
ge à Ta-
doussac.

Il fut résolu que ledit pere George prendroit la peine d'aller à Tadoussac en diligence, & Guers avec luy, dans la mesme chaloupe, pour treuuer ledit de Caen, & apporter le remede requis à toutes ces affaires, sçachant bien que ledit du Pont voudroit iouir du benefice dudit arrest, ou il y alloit de la vie, à celui desdeux qui vseroit de violence: & pour ce qui estoit de la faute qu'ils auoient commise, de partir sans congé de l'Admirauté: ledit arrest monstroist qu'on en auoit fait mention, & instance au Conseil, où estoit porté, que si à l'aduenir ils partoient sans congé, il y auroit confiscation du vaisseau, & marchandises, avec autres punitions, sans despens, & que chacun partiroit par moitié aux frais de l'habitation, aux hyuernans, & que chacun iouiroit du be-

nefic
I
auec
chole
moye
Paul &
lettres
ge, tal
auoit r
fut fait
quelqu
autre q
dre ce q
ce selon
de comp
faire voi
Le 24
me dit q
seau dudi
de l'execu
sieur de C
dant ma v
derant led
de nes'inq
Guers, & l
luy fis ente
uoit en la c
dans neuf
le despesch
du Pont qu
aller à Tad

nesice de la traite à son profit.

Ledit Pere partit ce mesme iour 17. de Juillet, avec plain pouuoir de moy, d'accommoder toutes choses à l'amiable, avec le sieur de Caen, & par mesme moyen le satisfaire des plaintes qu'il faisoit, des Peres Paul & Guillaume, qui auoient esté saisis de quelques lettres, vsé de paroles & de menaces à son desauantage, taschant le mettre avec son esquipage: qu'il les auoit traittez fauorablement selon le rapport qui en fut fait, & ne peut on il y en auoir, qui ne tombast quelque lettre entre les mains dudit du Pont, & vne autre que ie receus de leur part, où il me faisoit entendre ce qui c'estoit passé, & que i'eusse à rendre la justice selon la volonté du Roy, & quelqu'autres discours de compliment: je donne les lettres au Pere, pour les faire voir au sieur de Caen.



Le 24. de Juillet, arriua ledit pere George, lequel me dit que ledit sieur de Caen, se vouloit saisir du vaisseau dudit du Pont, en son arriuée: & estat sur le point de l'executer, comme le confirmoient les lettres dudit sieur de Caen, & qu'il ne passeroit plus outre, attendant ma venue, ce qui m'estonna grandement, considerant ledit arrest, qui defendoit sur peine de la vie, de ne s'inquieter: je renuyay la chaloupe avec ledit Guers, & lettres adressantes audit sieur de Caen, où ie luy fis entendre, que pour les incommoditez qu'il y auoit en la chaloupe, que ie n'y pouuois aller, & que dans neuf iours au plus tost, ie serois audit Tadoussac. Ie despesché promptement vn canau, & mandé audit du Pont qu'il m'enuoyast vne de ses barques pour m'aller à Tadoussac, ce qu'il fit, que dans six iours la bar-

Dessein du sieur de Caen.

L'Auteur luy escriit.

que fut à Québec, & ledit du Pont dedans, pour sca-
 uoir ce qu'il auroit à faire, avec ledit sieur de Caen, e-
 stant arriué à Québec: ie embarquay à la sollicitatiõ
 dudit Pere, n'estant pas mon dessein de partir de l'ha-
 bitation, & mander seulement ce qui me sembloit, de
 la volonté qu'il auoit de se saisir dudit vaisseau.

Mais les persuasions avec les raisons que me don-
 noit ledit Pere, m'y firent resoudre, ayant laissé ledit
 du May, en ma place pour commander, & enchargé à
 tous mes compagnons de luy obeir, comme à moy
 mesme, ie m'embarquay le dernier de Iuillet; ce mel-
 me jour nous fismes telle diligence, que le lendemain
 au soir arriuasmes à demie lieuë de Tadoussac, pres
 la poincte aux alloüettes, où ie fis mouiller l'ancre.
 Aussi-tost ledit sieur de Caen me vint trouuer, où il
 me fit entendre ce qui estoit de son dessein: ie luy dis
 que le seruice du Roy, & l'honneur de mondit Sei-
 gneur, m'auoit amené en ce lieu pour luy donner les
 conseils que ie croyois qui luy seroient necessaires, &
 raisonnables, s'il les vouloit suivre, qui estoient de ne
 rien alterer au seruice de sa Majesté, ny de ses arrêts; &
 que l'authorité de Monseigneur demeurast en son en-
 tier: il me dit, qu'il n'auoit autre intention.

Le lendemain 3. d'Aoust nous entraimes audict
 Port de Tadoussac, ou ledit sieur de Caen me receut
 avec toutes sortes de courtoisies, m'offrant son vais-
 seau pour m'y retirer, le remerciant de tout mon cœur
 & le priant me permettre de demeurer en ma barque,
 pour ne me montrer passionné à vn party, ny à l'au-
 tre, puisqu'il estoit question de rendre iustice; &
 voyant qu'il estoit à propos de ne m'en aller que tout

Son em-
 barquemēt
 pour aller à
 Tadoussac.

Conseil
 qu'il dōne
 au sieur de
 Caen.

fute.
 Caen
 ric; q
 raiso
 parti
 il m'e
 ble, &
 dit qu
 aller à
 riuier
 nir à l'
 s'en di
 mis,
 bles d
 homm
 il pers
 de don
 refus,
 ponse
 Il au
 conten
 sur ledi
 Pont m
 Caen c
 manife
 fraint, l
 rien att
 eurent
 l'alterat
 sur luy
 Roy, ie

fut en paix. Il fut question de traiter d'affaire, ledit de Caen fit quelque proposition sur le fait de la peleterie; que l'on ne treuva à propos, & luy en donna-on les raisons: il s'opiniaſtre & dit auoir des commandemets particuliers, ie le ſomme de les monſtrer pour y obeir, il m'en fait refus, ie luy offre de mettre papiers sur table, & qu'il en fit de meſme, ce qu'il ne voulut, & dit qu'il deſiroit auoir le vaiſſeau dudit du Pont, pour aller à la guerre, contre les ennemis qui eſtoient en la riuierè: ie luy remonſtre, qu'il regarde de ne contreuenir à l'arrest, ie luy dis les raisons qui l'obligoient de s'en distraire: & pour ce qui eſtoit de chasser les ennemis, il auoit trois vaiſſeaux, deux entr'autres capables de courir toutes les coſtes, avec cent cinquante hommes, & qu'il auoit plus de force qu'il n'en failloit: il perſiſte de vouloir auoir ledit vaiſſeau; ie le ſomme de donner ſes aduis, il le fait; apres auoir fait quelque refus, ie luy reſpons par articles: ie luy enuoye la reſponſe avec les articles, qu'il ne trouue à ſa fantaſie.

Il auoit fait faire vne proteſtation audit du Pont, contenant vn grand diſcours, des intereſts qu'il auoit ſur ledit du Pont, & veut auoir ſon vaiſſeau: ledit du Pont me preſente requeſte ſur ce que veut faire ledit de Caen contre les arreſts du Roy, & preuoyant la ruine manifefte qui pouoit arriuer, de voir vn arreſt enſeint, bien que ledit ſieur de Caen dit, qu'il n'y veut rien attenter au cõtraire. Le pere & ledit ſieur de Caen, eurent pluſieurs paroles, qui apportoient pluſtoſt de l'alteratiõ, que la paix, voyant ne pouoir rien gagner ſur luy, ie fais des ouuertures, comme il peut ſeruir le Roy, ie m'offre d'aller dans le vaiſſeau dudit du Pont,

D.

Dispute entre eux.

De Caen veut auoir le vaiſſeau de du Pont par force.

Offres que
luy fait
l'Auteur.

courir sur les ennemis, le suiure par tout, non seu le mēt dans des vaisseaux, mais dans des barques, chalouppes, ou canaus, par terre s'il en est besoin. Le luy dis qu'il ne peut refuser l'offre que ie luy fais, me donnant de ses hommes, estant en lieu qui despēde de ma charge, & luy remonstre qu'en ce faisant, ce sera seruir le Roy, & mondit Seigneur, & qu'ainsi il n'vsera de violence, & ne contreuendra aux arrests de sa Majesté, & mondit Seigneur y sera seruy, & que sil a des pretensions, il les vudera en France.

Il n'en veut rien faire, il s'attache à sa charge, & aux particuliers commandemens qu'il auoit du Roy, & de mondit Seigneur. Le le prie & conjure de rechef, me les monstre pour y satisfaire: il s'opiniastre plus que iamais; le voyant ainsi resolu, ie prens le vaisseau dudit sieur du Pont en ma sauuegarde, & voulant le conseruer pour l'authorité du Roy, & l'honneur de mondit Seigneur, deuant tout son esquipage, & apres qu'il en vseroit comme bon luy sembleroit, ayant la force à la main; mais que pour obseruer la forme de iustice, qu'il falloit que ie fisse ainsi.

Resolution
de l'Auteur
sur l'opinia-
strete du
sieur de
Caen.

Ledit sieur de Caen, proteste deuant tout son esquipage, de s'aller saisir dudit vaisseau, & qu'il chastiera ceux qui voudront resister, disant qu'il ne recognois- soit de iustice en cè lieu.

Ledit sieur
de Caen se
saisit du
vaisseau de
du Pont.

L'envoye prendre possession dudit vaisseau, & ledit sieur de Caen y enuoya vn homme, pour faire inuenta- ire de ce qu'il y auoit, & ainsi s'en saisit, comme ayant la force en main: voila comme se passa cette af- faire. Or premier que ledit sieur de Caen entrast au vaisseau dudit du Pont, ie leue l'ancre le 12. d'Aoust,

& m
à la p
me v
l'ord
de la
ques
men
tre au
de se
voul
autre
sa ba
hom
Il
vend
ner de
stors,
esté e
soit a
interd
dessus
du vai
disant
dit pe
re del
mes.
Le le
protes
seil qu
rien al
rests p

& m'en allay passer le Saguenay, pour ne me trouuer à la prise que feroit ledit de Caen, lequel le lendemain me vient trouuer avec sa chaloupe, pour traicter de l'ordre que nous deuions tenir, pour la conseruation de ladite habitation : ie le priay de me donner quelques Charpentiers pour acheuer le magazin commencé, & qu'il n'y auoit aucun lieu où l'on peust mettre aucune chose à couuert; il me dit qu'il auoit affaire de ses hommes, pour accommoder son vaisseau, qu'il vouloit partir promptement, pour aller à Gaspey, & autres lieux, courir sur l'ennemy, si lieu auoit, avec sa barque, & qu'il me l'enuoyeroit avec le reste des hommes, qui deuoient hiuerner à l'habitation.

Vient trouuer l'Auteur pour prendre ordre de luy.

Il me demande le payement des viures qu'il auoit vendus audit du Pont, pour ceux qui deuoient hyuerner de leur part à l'habitation, pour le prix de mille Castors, & sept cens pour les marchandises, qui auoient esté eslimees en sa barque, suiuant la traicte qui se faisoit avecques les Sauvages, d'autant que nous auions interdit ladite traicte, pour les raisons que i'ay dit cy dessus. Aussi tost que ledit sieur de Caen se fut failli du vaisseau dudit du Pont, il luy remit entre les mains, disant qu'il n'estoit point armé comme il falloit. Ledit pere fut à Tadoussac, le 14. dudit mois, luy faire deliurer les Castors, & ainsi nous nous separames.

Le lendemain, ledit sieur de Caen enuoya faire vne protestation par Hebert: s'il eust voulu suiure le conseil que ie luy voulus donner, il eust fait ses affaires, sans rien alterer, & avec sujet de pretendre de grands interrests pour le Roy, & Monseigneur, d'autant que ledit

Protestation de de Caen.

du Pont n'auoit apporté aucuns viures pour les hyuernans, & qu'à faute de ce, l'habitation pouuoit estre abandonnee, & le seruice du Roy, alteré.

C'estoit à moy (à faute que ledit du Pont ne m'eust fourni les commoditez) de les demander audit de Caen, pour conseruer la place; & en me les deliurant, avecques hommes pour hyuerner, i'estois tenu, par la voye de Iustice, de renuoyer tous ceux de l'ancienne société, prendre ceux dudit de Caen, & retenir toutes les marchadises, traictées ou à traicter, sans les deliurer qu'à son retour, qu'indubitablement ils luy eussent esté adiugees par voye de Iustice: Mais au contraire, les viures que n'auoit ledit du Pont, pour fournir 25. hommes en leur part, ledit sieur de Caen luy vendit les siens, ce qu'il ne deuoit faire; & fut ce qui m'estonnoit, ne pouuant gouster ceste proposition, croyant selon mon opinion, que mille Castors, qu'il tiroit eontant, luy estoient plus assurez en les apportant, que ce qu'il eust peu esperer par Iustice, de ceux qui estoient entre mes mains, qui neantmoins estoit chose bien assurée.

Ce pendant que l'on s'amusoit à toutes les contesta-
tions, il y auoit vn petit vaisseau Rochelois, qui trait-
toit avec les saunages, à quelque cinq lieues de Ta-
douffac, dás vne Isle appellée l'Isle verte, où ledit sieur
de Caen enuoya apres nostre departement: mais s'e-
stoit trop tard, les oyseaux s'en estoient allez vn iour
ou deux auparauant, & n'y treuuast on que le nid, qui
estoit quelque retranchement de pallissade qu'ils a-
uoiet fait, pour se garder de surprise, pendant qu'ils
traittoient, l'on mit bas les pallissades y mettant le feu.

Vaisseau
Rochelois
qui trait-
toit en l'Isle
verte.

L
com
aux al
17. ou
gazin
Roy n

S'en
tant du
de Mon
lard, le

12. H
noir. 2 H
2. autres
bonne n
nes. 2. P
cun. V
2. Arme
mes de P
les à Mou

Les
contées &
plain Lie
en la Nou
Vain, en
& de moy
atredit Qué
commissio
Tay sou
entre les ma

Le Capitaine le Grand qui y auoit esté, s'en reuint, comme il estoit party. Nous fîmes voilles de la pointe aux allouëttes le 15. d'Aoust, & arriuasmes à Québec le 17. ou estant ie donné ordre à faire paracheuer le magazin, & ledit sieur de Caen enuoya les armes, que le Roy nous donnoit pour la defence du fort.

L'Auteur
fait paracheuer le
magazin de
Québec.

*S'ensuit les armes qui me furent liurées, par les commis-
saires du sieur de Caen & Guers, sçauoir de Monseigneur
de Montmorency, que par Jean Baptiste Varin, & Hal-
lard, le Mercredy 18. d'Aoust 1621.*

12. Hallebardes, le manche de bois blanc, peintes de noir. 2. Harquebûses à rouët, de cinq à six pieds de lög. 2. autres à mèche de mesme longueur. 523. liures de bonne mèche. 187. autre de pourrie. 50. Piques cōmunes. 2. Petarts de fonte verte, pesant 44. liures chacun. Vne tante de guerre en forme de paillon. 2. Armes de Gens-d'armes, & vne sendifiere. 64. Armes de Piquiers sans brasards. 2. Barils de plomb en balles à Mousquets pesant 439 liures.

Lesdites armes & munitions cy-dessus ont esté contées & receuës à Quebec, par monsieur de Champlain Lieutenant general de Monseigneur le Viceroi en la Nouuelle France, present le sieur Jean Baptiste Varin, enuoyé exprés en ce lieu par monsieur de Caen, & de moy commissionnaire de mondit seigneur. Fait à Québec, le susdit iour que dessus. Signé Guers commissionnaire, & au dessous Jean Baptiste Varin.

J'ay sousigné Jaques Hallard, confessé auoir mis entre les mains de monsieur de Champlain Lieutenat

de Monsieur de Montmorency, six cent de carterres, trois cens dix liures de Poudre à canon, en deux Barils, & 2479. liures de plomb, en balles à mousquets, en six barils, ne s'achât dire si cesdites munitions sont du Roy ou de monsieur de Caen. A Québec ce iour d'huy dernier iour d'Aoust 1684. Signé Isaac Maillard.

Je demanday ausdits commis, si ledit sieur de Caen avoit eu point de mousquets, & d'auantage de poudre, de meilleure que celle à canon, pour les mousquets: il me dirent qu'ils n'avoient receu que les armes qu'ils m'avoient données. Je ne me pouvois imaginer, que sadite Maiesté n'eust ordonné des armes à feu avec de la poudre, qui sont les choses principales & nécessaires, pour la defence d'une place, & se maintenir contre les ennemis: & ainsi fallut s'en passer, à mon grand regret.

Je ne me pouvois imaginer que la Maiesté nous eust enuoyé si peu de munitions de guerre, veu les lettres qu'elle m'avoit fait l'honneur de m'escire, accompagnées de celle de Monsieur de Puisieux, comme j'ay dit cy-deuant.

Quelques iours apres, ledit sieur de Caen enuoya des viures, pour la nourriture des hommes qui deuoient hyuerner au nombre de 25. comme j'avois demandé à chacun des deux sociétés, qui m'avoient esté promis pour la conservation de la place. Il en vint que 18. de sa part, & trente que laissa l'autre société.

Ledit sieur de Caen ayant fini de ses affaires, partit de Tadoussac le 29. iour d'Aoust.

Et le mardy 7. de Septembre, partit aussi ledit sieur

De Caen
enuoye des
viures pour
ceux qui
deuoient
hyuerner.

du Po
comm
passé &
à l'ama
cours, i
sent ap
& ôster
me snag
uoient
se donn
& s'en yu
ic fis vis
de desert
avec le tr
uoyay co
qu'ils ne v
que l'on m
au lieu d'y
des bouch
ces homm
pour esuite
nances, por
e fis publi

du Pont, & le pere George, de Québec, qui me promit
 communiquer audit sieur Dolu, tout ce qui s'estoit
 passé & fait: ne doutât point, que ce faisant tout iroit
 à l'amiable, & auroit esté en paix, & que tant de dis-
 cours inutiles qui s'estoiét faits & passez par delà, se ful-
 sent appaisez; esperât auoir plus de repos à l'aduenir:
 & ôster le plus que l'on pourroit les chicaneries. Deux
 mesnages retournerent. Car depuis deux ans, ils n'a-
 uoient pas deserté vne vergée de terre, ne faisant que
 se donner du bon temps, à chasser, pescher, dormir,
 & s'enyurer avec ceux qui leurs en donnoiet le moyen:
 ie fis visiter ce qu'ils auoient fait, où il ne se trouua rien
 de deserté, sinon quelques arbres coupeez, demeurans
 avec le tronc & leurs racines: c'est pourquoy ie les ren-
 uoyay comme gens de neant, qui despensoient plus
 qu'ils ne valloiet: s'estoient des familles enuoyées, à ce
 que l'on m'auoit dit, de la part dudit Boyer en ces lieux,
 au lieu d'y enuoyer des gens laborieux & de trauail, nō
 des bouchers & faiseurs d'aiguilles, comme estoient
 ces hommes qui s'en retournerent, il me sembla bon,
 pour esuiter aux chicaneries, de faire quelques ordon-
 nances, pour tenir chacun en son deuoir. Lesquelles
 ie fis publier le 12 de Septembre.

*L'Authheur
 rennoye les
 familles
 fainçantes.*

*Ordon-
 nances que
 l'Authheur
 fit publier.*

L'AVTHEVR FAICT TRAVAILLER
*au fort de Québec. Voye assurée qu'il prepare aux En-
 trepreneurs des descouvertures. Est expedient d'attirer
 quelques sauvages. Arrivée du sieur Sautin commis
 du sieur Dolu. Réunion des deux sociétés.*

CHAPITRE V.



E n'est pas peu que de viure en repos, & s'as-
 seurer d'un pais, en si fortifiant & y met-
 tant quelques soldats pour la garde d'ice-
 luy, qui apporteroit plus de gloire mille
 fois que n'en vaudroit la despence, & le Viceroy en
 receuroit du contentement, pour estre hors de dan-
 ger de l'ennemy.

Les sau-
 uages assi-
 stèrent les
 nostres.

Mal que
 causa la di-
 vision des
 deux so-
 ciétés.

Les sauvages nous assisterent de quelque Eslan,
 qui nous fit grand bien, car nous auions esté assez mal
 accómodes de toute chose, hormis de pain, & d'huil-
 le; les petites divisions qu'il y auoit eües entre les
 deux sociétés l'année d'aparaüat, auoit causé ce mal:
 & estés bien reünies, il n'en pouuoit que bien arriuer,
 tant pour le peuplement, que descouvertures, que au-
 gmentation du traficq, auxquelles choses chacun y
 doit contribuer du sien en temps qu'il pourra.

L'une des choses que ie tiens en ceste affaire, &
 pour l'augmentation d'icelle, est les descouvertures,
 comme elles ne se peuuent faire qu'avec de grande
 peines & fatiques, parmy plusieurs regions & côtes
 qui sont dans le milieu des terres, & sur les confins
 d'icelle.

d'ice
 sieurs
 il faut
 à con
 cest
 bien
 nés se
 bien-f
 res, po
 d'entr
 se peut
 Pot
 y appp
 leur en
 société
 entr-p
 sté le m
 Et pour
 se prépa
 se, pou
 rage & a
 Qui est
 près de r
 ne puissi
 cet effect
 pellié Mir
 ticuliere
 estoit de
 troupe,
 plusieurs
 tié qu'il n

d'icelle à l'occident de nostre habitatiō, parmy plusieurs natiōs, aux humeurs & forme de viure, desquels il faut que les entrepreneurs se conformēt. Il y a bien à considerer d'entreprendre meurement, & hardimēt cest affaire, avec vn courage malles: mais auili est il bien raisonnable, que le labour de telles personnes soyent recogneus par quelques honneurs & bien-faits, comme sont les estrangers en telles affaires, pour leurs donner plus d'affection & de courage d'entreprendre: & si on ne le fait, mal-aisement se peut il faire chose qui vaille.

Pour la societe, se seroit elle qui deuroit autant y appporter du leur que personnes, car vn grand bien leur en reuiendroit, encores que ceux de l'ancienne societe jusques à present, n'ayent iamais gratifié les entrepreneurs d'aucune chose: au contraire ont osté le moyen de bien faire, en temps qu'ils ont peu. Et pour ouvrir le chemin à cest affaire, j'auois pensé preparer quelque voye, qui fut soure & aduantageuse, pour les entrepreneurs, afin qu'avec plus de courage & assurance, ils entreprinsissent ce dessein.

Qui estoit d'attirer quelques nombres de sauuages près de nous, & y auoir vne telle confiance, que nous ne puissions estre desceus ny trompez d'eux, & pour cet effect, j'auois pratiqué l'amitié d'vn sauuage appelé Miriston, qui auoit tout plein d'inclination particuliere à ayder les François, & recognoissant qu'il estoit desiré de commander, & estre chef d'vne troupe, comme estoit son feu pere, il m'en parla plusieurs fois, avec tout plein de protestations d'amitié qu'il me dit nous porter, bien que ie iugasse que

Entrepreneurs se doivent conformer aux humeurs des nations des lieux qu'ils descouurent.

La reconnaissance du travail augmente le courage.

L'ancienne societe n'a point gratifié d'entrepreneurs.

Voye que l'Auteur iuge estre nécessaire aux entrepreneurs.

Attirer nombres de sauuages.
L'Auteur pratique l'amitié du sauuage Miriston.

ce n'estoit que pour paruenir à son dessein; mais il faut tenter la fortune; & me dit que si ie pouuois faire en sorte qu'il peust obtenir ceste grade de Capitaine, qu'il feroit merueille pour nous: le l'entretins vne bonne espartie de temps, depuis l'Automne iusques au Printemps, où conferant avec luy, ie luy dis, Si tu es esleu par les François, i'y feray consentir tes compagnons, & te tiendrot pour leur chef, mais aussi qu'au préalable, il deuoit nous tesmoigner vne parfaite amitié, ce qu'il promit faire.

Ce que
l'Auteur
luy promit

Arrivée
du fleur
Santein.
Societés
réunies.

Le 8. de Iuin arriua le fleur Santein, l'vn des commis de la nouvelle société, qui me donna aduis de la reünion des deux sociétés, que l'antiéne aima mieux entrer en la société nouvelle, que donner dix mille liures à la nouvelle ayant cinq douziéme, & la nouvelle pour les sept durant quinze années, & ainsi que le Conseil par arrest l'auoit ordonné.

La premiere chose que ie dis à ce sauage, estoit qu'avec ses compagnons ils cultiueroiét les terres proches de Québec, faisant vne demeure arrestée, luy & ses compagnons, qui estoient au nombre de trente; qu'ayant mis les terres en labour, ils recueilleroient du bled d'Inde pour leurs necessitez, sans endurer quelques fois la faim qu'ils ont; & par ainsi nous les tiendriens comme freres. De plus nous monstrions vn chemin à l'aduenir aux autres sauages, que quád ils voudroient eslire vn chef, que ce seroit avec le consentement des François, qui seroit commencer à prendre quelque domination sur eux, & pour les mieux instruire en nostre creance.

Ce que
l'Auteur
promit à
Mirissou
sauage.

Il me promit de faire ainsi, & defait il fit si bien

avec l'...
tion...
ne vo...
comin...
à dem...
de bon...
mécé;...
quelle...
pour v...
dirent...
rent tro...
mesme...
seils en...
sixiém...
qui s'est...
ie le...
lions...
entendr...
toient...
qu'il me...
fis donne...
festin de...
Il s'en...
tous ses...
entendre...
chef, ils m...
gnerent...
firois.
Ils se...
pour chef...
fait il me...

avec ses compagnons (desquels il auoit gagné l'affection) que pour môstrer vn tesmoignage de sa bonne volonté, premier que d'estre receu Capitaine. Ils commencerent à desserter tous ensemble au Printéps, à demie lieuë de nostre habitation, & s'ils eussent eu de bon bled d'Inde ceste année là, ils l'eussent ensemé; ce qu'ils ne peurent faire qu'en vne partie, laquelle contient pres de sept arpents de terre, assez pour vne premiere fois. Quelques iours apres descendirent des sauuages des trois riuieres, où ils se trouuerent trois à quatre competeurs, qui pretendoient la mesme charge, & y eut beaucoup de discours & conseils entr'eux, sur ce fait. Miristou me vint treuuer, luy sixiesme des plus anciens, me faisant entédre tout ce qui s'estoit passé, ie l'asseuray qu'il ne se mit en peine, que ie le ferois eslire chef, & que nous n'en cognoissons point d'autre que luy en sa troupe, & le ferois entendre à ses compagnons, & à ceux qui luy disputoient ceste charge: le contentement qu'il eut, fit qu'il me presenta quelques quarante castors, & luy en fis donner vne partie, pour auoir des viures pour le festin de ses compagnons.

Sauuages
commen-
cerent à
desfricher
vers nostre
habitation.

Miristou
vint trou-
uer l'Au-
theur.

Promet
le faire esli-
re chef de
sa troupe.

Presente
so. castors
à l'Auteur.

Il s'en alla fort satisfait & content, ie parlay à tous ses compagnons & competeurs, leurs faisant entendre le sujet qui m'esmouuoit à desirer qu'il fut chef, ils m'entendirent patiemment, & tous tesmoignerent qu'ils en estoient contens puisque ie le desirois.

Qui parle
à ses com-
pagnons.

Ils s'en retournerent avec volonté de l'eslire pour chef, & faire les ceremonies accoustumées. Cela fait il me vint treuuer, accompagné de tous les prin-

Miristou
vint trou-

uer l'An-
theur avec
les prin-
cipaux des
siens & vn
present de
65. castors.

cipaux Sauvages, avec vn present de 65. Ca-
stors, disant, l'ay esté esleu pour chef, comme tels
& tels que tu as cognus, l'vn estoit mon pere qui auoit
succedé à vn autre de qui il portoit le nom de *Anna-
dabjon*, il entretenoit le pais parmy les nations, &
les François, i'en desiro faire de mesme, & me tenir
tellement lié avec vous que ce ne sera qu'vne mesme
volonté, & les presens qu'il m'auoit donnez n'e-
stoient à autre intention, que pour tousiours estre en
mon amitié, & me deuoit appeller son frere, pour
plus de tesmoignage d'affection, chose qui auoit esté
resoluë de l'aduis de ses compagnons.

A quel fin
ce sauage
luy fit ces
presens.

Il le confirmé en tout & par tout, l'assurant
que tant qu'ils seroient bons nous les aymerions cō-
me nos freres, & que ie les assisterois contre ceux qui
voudroient leur faire du desplaisir: ils monstroient
signe d'vne grande resouissance, & souuent se leuoiet
en me venant mettre leurs mains dans les miennes, a-
uec inclination, pour montrer le contentement
qu'ils auoient.

Mahigan
aticq que
signifie.

Noms de
Mistou.

Et me dit qu'il auoit changé son nom qui estoit
Mahigan aticq, qui veut dire loup & cerf, *aticq* veut
dire cerf, & *Mahigan* loup, ie luy demandé pour-
quoy ils luy donnoient ces deux noms si contraires,
il me dit qu'en leur pais il n'y auoit beste si cruelle
qu'un loup, & vn animal plus doux qu'un cerf, &
qu'ainsi il seroit bon, doux, & paisible, mais s'il e-
stoit outragé & offencé il seroit furieux & vaillant.

L'Authcur
leur fait
festin.

Il fus assez satisfait de ceste responce pour vn
sauage: voyant leur bonne volonté, ie me deliberé
luy faire vn festin, & à tous ses compagnons tant

hom
il fut
stin
bien
uint
meur
i'auo
stre h
çoqui
parlé
nouu
quoy
uoyer
meur
vint d
tent, &
sauag
festine
vn peu
meurtr
stre plu
prendre
ce que v
sursoir
qu'il fit,
tirast, ce
que la c
promis.
fort saor
cuisine
noit prés

hommes que femmes & enfans, afin que deuant tous il fut receu capitaine: pour plus de marque ie fis le festin de la valeur de 40. castors, où ils se remplirent bien leur ventre; sans quelque petit trouble qui survint, il y eut eu plus de plaisir, mais le pere & le meurtrier son fils se trouuerent à ce festin, ausquels i'auois defendu d'y assister, & mesme de venir à nostre habitation, mais l'effronterie & l'audace de ces coquins fut grande & extrême, ce que sçachant, ie parlé au chef, pour voir comme il s'acquiteroit en sa nouvelle charge, luy disant, qu'il sçauoit bien pourquoy nous ne le desirions voir, & qu'il eut à le renouoyer, ce que fit aussi tost ledit *Mahigan aticq*, le meurtrier fait semblant de s'en aller, & le chef me le vint dire, ie luy tesmoignay que ie n'estois bien content, & ne me trouuay point au festin, où tous nos sauages ne laissoient perdre vn moment de temps à festiner, pendant que *Mahigan aticq* m'entretenoit vn peu. Apres vn de nos gens me vint dire que le meurtrier ne s'estoit point retiré, ie fais semblant d'estre plus en collere que ie n'estois, en me leuant ie fis prendre vne arme pour aller treuuer ledit meurtrier, ce que voyant *Mahigan aticq*, il me dit, ie te prie de sursoir & ne l'aller chercher, & que c'estoit vn fol, ce qu'il fit, & luy dit rudement & en collere, qu'il se retirast, ce que firent le pere & le fils, qui fut le subiet que la ceremonie ne se passa pas comme ie me l'estois promis. Pour lors tous nos sauages s'en retournerent fort saouls & remplis de viandes, ayant fait faire la cuisine en vne chaudiere à brasser de la biere, qui tenoit près d'vn tonneau.

Aquoy le
Festin reue-
noit.

Le meur-
trier ne se
retire.

Sauages
bien traités
s'en retour-
nerent.

Apporté
cent castors
à l'Auteur.

Sauvage
qui vitte
la race.

Dit qu'il
a toujours
aimé les
François.

Le lendemain nos sauvages me vindrēt trouver, avec tous les principaux, faisant apporter cent castors, en me disant que ie n'eusse aucun des plaisir de ce qui s'estoit passé, & que cela n'arriveroit plus. L'autre estoit vn sauvage, qui avoit pretendu d'estre chef, fils d'un premier *Annadabigeou*, qui auroit esté capitaine de ces lieux là, me representant les grands biens qu'avoit son feu pere, & qu'il estoit descendu de l'un des plus grands chefs qui fut en ces contrées, & autres discours sur ce sujet: & que quoy qu'il n'eust esté esleu chef avec la forme accoustumée, que néantmoins il estoit capitaine, ayant toujours porté vne affection particuliere aux François, qu'il venoit pour se faire recognoistre, non comme principal chef, mais comme le second après *Mahiganaticq*.

Mahiganaticq reprenant la parole, dit qu'il l'aduoüoit pour tel, & comme la seconde personne: & qu'à son defaut il commanderoit, & que nous deuions auoir la mesme confiance qu'en luy, & que se joignant ensemble ils tiendroient tout le monde en paix, que quand lesdits capitaines François seroient arriuez à Tadoussac, sçauoir les sieurs de Caen & du Pont, estans en ce lieu ils les assureroient de rechef de leur bonne affection & fidelité, donnant lesdits cent castors à nous trois: pour estre bien réunis ensemble, à les maintenir de nostre part. Leurs fistresponce que si par le passé, ils auoient veu quelque chose entre les François, ce n'estoit pas iusques là pour en venir à vne guerre comme ils croyoient, estant tous bons amis, & que maintenant ils ne ver-

Lesdits
sieurs de
Caen & du
Pont ont
leur part
des castors.

Response
que l'Au-
teur rend
aux chefs
des sau-
ges.

roie
veu
plus
auoi

qu'il
des Fr
& d'h
leurs c
les rec
ie leur
que l'o
contre
promit
pour ag
il fallu
gnons,
& leur fi
y leur d
est. Au
vne parfa
gnoistre
ou à leurs
les peres
à nostre F
leur conti
les mendi
ne nous fa
ostages me
dans les
uoit des

roient plus de dispute entre eux, comme ils auoient
 veu par le passé, entre lesdits de Caen & du Pont, de
 plus qu'ils seroient fort satisfaits de l'ellection qui
 auoit esté faite.

Tous ces discours finis, ie m'imaginay que puis-
 qu'ils ne vouloient estre esleuz, que par consentement
 des François, & pour leur doner quelque sorte d'enuie
 & d'honneur extraordinaire, tant pour eux que pour
 leurs descendans à l'aduenir: qu'il estoit à propos de
 les recevoir capitaines avec quelques formalitez que
 ie leurs fis entendre, que quand on receuoit vn chef,
 que l'on obligeoit tels capitaines, à porter les armes
 contre ceux qui nous voudroient offencer, ce qu'il
 promit faire. Le luy donnay deux espèces, qu'il eut
 pour agreables, & de ceste bonne reception & present,
 il fallut aller monstrier ces presens à tous les compa-
 gnois, & leur faire entendre tout ce qui s'estoit passé,
 & leur fis donner de quoy faire festin, ce que ie fis à la
 valeur de quelque nombre de castors: & apres s'en al-
 ler. Ainsi ie cherchois quelque moyen de les attirer à
 vne parfaite amitié, qui pourroit vniouir leur faire co-
 gnoistre en partie l'erreur où ils sont iusques à presēt,
 ou à leurs enfans qui seroient proche de nous: incitat
 les peres à nous enuoyer leurs enfans, pour les instruire
 à nostre Foy, & par ainsi estans habitez, si la volonte
 leur continuoit, l'on pourroit estre assurez, que si on
 les mendoit en quelque lieu aux descouuertes, qu'ils
 ne nous faufferont point compagnie, ayant de si bons
 ostages pres de nous, comme leurs femmes & enfans:
 car dans les sauvages, il nous seroit impossible de pou-
 uoir descouuoir beaucoup de chose, dans vn grand

*l'Authent
 cōsent que
 Mahigan
 soit receu
 capitaine.*

*A quelle
 condition.*

*Moyen de
 de s'assen-
 rer des sau-
 uages.*

*Les Guana-
 ges seruent*

à descouuir
dans vn
grand pays.

pays, & se seruir d'autres nations, car il n'y auroit pas grande seureté, & ne leurs faudroit que prendre vne quinte pour vous laisser au milieu de la courée.

L'AUTHEVR SEST ACQUIS VNE

parfaite cognoissance aux decouuertes. Auis quil a souuent donnez à Messieurs du Conseil. Des commoditez qui reuiendroient de ces decouuertes. Paix que ces sauvages traittent avec les Yroquois. Forme de faire la paix entr'eux.

CHAPITRE VI.

Ce qui a accreu le courage à l'Autheur d'auoir cognoissance parfaite des choses douteuses.



A cognoissance que de l'og temps i'ay eue, en la recherche & descouuerture de ses terres, m'a tousiours augmenté le courage de rechercher les moyens qui m'ont esté possible, pour paruenir à mon dessein, de cognoître par faictement les choses que plusieurs ont doute. Ce que ie tiens pour certain selon les relations des peuples, & ce que ie n'ay peu coniecturer de l'assieté du pays, qui sans doute me donne vne grande esperance, que l'on peut faire vne chose digne de remarque, & de loüange, estant assisté des peuples des contrées, lesquels il faut contenter par quelque moyen que ce soit, ce qui (à mon opinion) sera aisé, & à tout le moins artine ce qui pourra, pourueu que Dieu conserve les Entrepreneurs, il ne peut qu'il n'en reuienne de grandes commoditez, qui seruiront beaucoup en cette affaire.

affa
mon
siou
lée è
re la
bien
mala
uenir
la pei
peine
ce sera
tousi
l'entre
Il y
nerent
ques à
pour la
m'en on
prié d'er
treuue b
autres, &
est questi
qui sont f
faire, pou
posay, leu
bien proc
descouer
de nos Sau
aller en de
crainte, qu
sours traua

roit pas
ndre vne
rse.

VNE
duis quil
Des com-
s. Paix
Forme

i'ay eue,
re de ses
courage
l'ont este
gnonire
oute. Ce
s peuples,
du pays,
nce, que
ue, & de
eres, les-
ue ce fois,
le moins
iferue les
de gran-
en cette
affaire,

DE CHAMPLAIN

41

affaire. Il y a long temps que i'ay propose & donne
mon aduis à Nosseigneurs du Conseil, qui ont tou-
siours esté bien receus; mais la France a esté si broüil-
lée ces annees dernieres, que l'on recherche à fai-
re la paix, ne pouuant y faire despence. Je peux
bien assureur, que s'il ne se fait rien en ce temps,
malaisement se pourra-il faire quelque chose à l'ad-
uenir: tous hommes ne sont pas propres à risquer,
la peine & fatigue est grande; mais l'on a rien sans
peine: c'est ce qu'il faut s'imaginer en ces affaires;
cesera quand il plaira à Dieu: de moy, ie prepareray
toufiours le chemin à ceux qui voudront apres moy,
l'entreprendre.

Aduis de
l'Authcur
au Conseil
du Roy,

Tous hom-
mes ne sont
propres à la
fatigue.

Il y a quelque temps, que nos Sauvages moyen-
nerent la paix avec les Yrocois, leurs ennemis; & ius-
ques à present, il y a eu toufiours quelque accroche
pour la méfiance qu'ils ont des vns & des autres; ils
m'en ont parlé plusieurs fois, & assez souuent m'ont
prié d'en donner mon aduis, leurs ayant donné, &
treuvé bon qu'ils vesquissent en paix les vns avec les
autres, & que nous les assisterions: mais quand il
est question de faire la paix avecques des Nations,
qui sont sans foy, il faut bien penser à ce quel'on doit
faire: pour y auoir vne parfaicte seureté. Je leur pro-
posay, leur en donner des moyens, & seroit vn grand
bien proche de nous; l'augmentation du trafic, & la
descouuerture plus aysee, & la seureté pour la chasse
de nos Sauvages, qui vont aux Castors, qui n'osent
aller en de certains lieux, où elle abonde, pour la
crainte: qu'ils ont les vns des autres; & y ont tou-
siours travaillé iusques a present.

Sauvages
cherchent
la paix avec
les Yrocois.

Moyen de
faire la paix
avec les na-
tions estran-
geres.

Deux Yro
cois aux
trois riuie-
res.

Le 6. dudit mois de Iuin, arriuerent deux Yrocois aux trois riuieres, pour traiter de ceste paix : le Capitaine m'en donne aussy tost aduis, & y enuoyerent deux Canaux, pour les amener à leurs Cabanes, proche de Quebec, où ils estoient logez.

L'Auteur
s'embarque
en la bar-
que des
Sauuages.

Le 9. Ils vindrent aux Cabanes de nos Sauuages, lesquels ne manquerent de m'enuoyer vne chaloupe, pour aller voir la reception qu'il leur feroit: Je m'enbarquay, accompagné dudit Sentein, & de cinq de mes compagnons, avec chacun son mousquet, où arriuant sur le bord du riuage, deuant leurs cabanes, Le Capitaine Mahigan Aticq, accompagné de ses compagnons, avec les deux Yrocois à son costé, s'en vient au deuant de nous, baissant leurs mains, & la mettant en la nostre, & en firent faire autant aux deux Yrocois, nous tenans chacun par la main, iusques à ce que nous fussions à la Cabane dudit Capitaine; où arriuant, nous trouuâmes nombre de peuples assis, chacun selon son rang. Ledit Chef, me tesmoigna estre fort satisfait, & tous ses cōpagnons, de ce que ie m'estois acheminé vers eux, pour voir les Yrocois, lesquels firent rapport, enuers les leur, de la bonne intelligence qui estoit entre nous, & eux. Ce fait, trois de nos Sauuages, avec les deux Yrocois, danserent, & apres m'auoir demandé si ie l'aurois agreable, ie leur tesmoignay estre content.

Leur Chef
tesmoigne
à l'Auteur
baïse qu'ils
suoient d'a-
uoir esté
vers eux.

Chacun des
Sauuages
loy baissent
la main.

Ceste dance dura vne bone espace de temps; & acheuë qu'ils eurent de danser, chacun d'eux baïsa sa main, & me la vindrent mettre en la mienne, en signe de paix, & bien-vueillance. Le meustrie estoit l'vn de ces trois danseurs, qui voult mettre sa main dans la

mier
don
deua
resta
le Ch
filles,
danse
tousie
ne deu
se com
Le le
ze de se
cteron
derent;
de là,
en nost
à venir
ie leur f
qu'ils eu
ce qui es
leur dem
traicté: i
estoit au
de ne les
païs; & e
uers les Y
à faire leu
le leur di
re les appr
dicelle; &
leur en d

mienne, ie ne le voulus iamais regarder; ce qui luy donna vn grand desplaisir, de se voir ainsi melprise deuant les Yrocois, & de toute l'assemblee: il ne resta gueres qu'il ne sortist de la cabane. Ce pendant le Chef commanda à tous les hommes, femmes & filles, de danser; ce qu'ils firent quelque temps: La danse finie, il me remercia à sa façon, & me pria de toujours les maintenir en amitié: Je luy dis, qu'il ne deuoit point douter de mon affection, lors qu'il se comportera doucement avec nous.

Le le priay de me venir voir le lendemain, & douze de ses principaux, & les deux Yrocois (nous traicterons du sujet de leur venue) ce qu'ils m'accorderent; & leur fis tirer quelques coups de mousquets: de là, nous nous r'embarquasmes pour retourner en nostre habitation. Le lendemain, ils ne faillirent à venir avec les deux Yrocois; peu après leur arriuee, ie leur fis festin, suiuant leur façon de faire: Apres qu'ils eurent reueu, nous entraimes en discours, sur ce qui estoit du traicté de paix avec les Yrocois, le leur demanday comment ils entendoient faire ce traicté: ils dirent que l'entree de des vns aux autres, estoit avec amitié, tirant parolles de leurs ennemis, de ne les nuire ny empescher de chasser par tout le pais; & eux au semblable en feroient de mesme envers les Yrocois: & ainsi, ils n'auoient d'autres traictes à faire leur paix.

Le leur dis que parlemeter, estoit veritablement faire les approches à vne paix, mais il falloir les secourir d'icelle; & puis qu'ils m'en demandoient mon aduis, ie leur en dirois ce qui m'en sembleroit, s'ils me vou-

L'Authour ne veut voir le meurtier.

Le Capitaine ne le remercie.

L'Authour le prie de le venir voir.

Il le traite.

leur entree uuee est avec amitié.

Parlemeter est à se rapprocher de la paix.

Demanda-
tion ad-
uis pour la
paix.

loient croire; à quoy ils accorderent; & me prièrent derechef, de leur en donner mon aduis qu'ils suiuroient au mieux qu'il leur seroit possible; & qu'aussi bien, ils estoient las & fatiguez des guerres qu'ils auoient eues, depuis plus de cinquante ans; & que leurs peres n'auoient iamais voulu entrer en traité, pour le desir de vengeance qu'ils auoient de tirer du meurtre de leurs parens & amis, qui auoient esté tuez; mais qu'ayant considéré le bien qui en pourroit reuenir, ils se resou- doient, comme dit est, de faire la paix.

Responce à la premiere question que ie leur fis sçauoir, si ces deux Yrocois estoient venus pour leur particulier; où s'ils auoient esté enuoyez de leur nation.

Desir de
voir leurs
parens pri-
sonniers les
fait venir
vers nous.

Ils me dirent, qu'ils estoient venus de leur propre mouuement: & le desir qu'ils auoient de voir leurs parens & amis, qui estoient parmy eux detenus prisonniers de longue main, les auoit fait venir; & l'assurance qu'ils auoient du traité de paix, commencé depuis quelque temps, estans comme en trefue les vns & les autres, iusqu'à ce que la paix fut du tout assurée ou rompue. Leurs dis que puisque ces homes n'estoient deputez du pays, qu'ils les deuoient traiter amiablement, avec toute sorte de paix & amitié, non pas en la façon comme s'ils estoient deputez du pays, & qu'ils deuoient estre receuz, avec plus d'allegresse & de ceremonie. De plus puisqu'ils vouloient venir à vne bonne paix, qu'il falloit qu'ils ehoisissent quelque homme d'esprit parmy eux, & l'enuoyer avec ces deux Yrocois, ayant charge de traiter de paix, & les inciter à enuoyer en ce lieu de Québec de leur part: lors qu'ils verroient que nous y assisterions, que cela seroit

occal
à les m

Il
lurent
Yroco
& leur
difes, d
march
mis à le
s'en all
ment.

ARRI
& de
paix f
theur.
qui se
mois a

& ne trou
sieurs ne c
Il ne sçauc
caison por

occasion de se mieux aßeurer, comme estans obligez à les maintenir.

Ils trouuerent cet aduis bon, & de fait ils se resolu-
 rent d'y enuoyer quatre hommes, sçauoir deux aux
 Yrocois, distans de Québec de cent cinquante lieuës,
 & leur fis donner la valeur de 38. castors de marchandises, des cent dont ils leurs auoient fait presents, & ces
 marchandises estoient pour faire present à leurs ennemis à leur arriüée, comme est leur coustume, & ainsi
 s'en allerent fort contens. Voila vn bon àcheminement.

Trouuét
 mon aduis
 tres-bon.

Leur dō-
 me 38. ca-
 stors.

ARRIÜEE DV SIEVR DV PONT
 & de la Ralde avec viures. L'Autheur leur raconte la
 paix faicte entre les sauuages. Lettre du Roy à l'Auth-
 leur. Arriüée du sieur de la Ralde à Tadoussac. Ce
 qui se passa le reste de l'année 1622. & aux premiers
 mois de 1623.

CHAPITRE VII.

LE 15. de Iuin arriuerent lesdies du Pont & 1622.
 de la Ralde, avec 4. barques chargées de
 viures & marchandises, auxquels ie fis la
 meilleure reception qu'il me fut possible,
 & ne trouuerent que toute sorte de paix, ce que plu-
 sieurs ne croyoient pas, suiuant ce qui s'estoit passé.
 Il ne sçauoient point que le subiect en estoit oste, oc-
 casion pourquoy toutes choses s'estoient passées avec

Arriüé
 des sieurs
 du Pont &
 de la Ralde,
 bien receus
 par l'Auth-
 leur.

douceur, ils furent quelques huit iours à faire leurs affaires, où durant ce temps, se leurs sis entendre comme ces sauuages auoient esleu vn chef par nostre consentement, & le bien qui en pouuoit reüssir, pourueu qu'on l'entretienne en ceste amitié.

Mahigan aticq vient voir ces messieurs qui le receurent fort humainement sur ce que ie leurs en auois dit.

Lesdits du Pont & de la Ralde, partirent pour monter amont ledit fleuue aux trois riuieres, où ils treuuerent quelque nombre de sauuages, en attendant vn plus grand. Quelques iours apres arriua le Sire, commis, qui nous apporta nouvelle de l'arriuée dudit sieur de Caen à Tadoussac, qui m'escriuoit qu'en bref il s'achemineroit par deuers nous, apres sa barque montée: me priant luy enuoyer quelque sçieurs d'artz, & vn canau en diligence audit du Pont & de la Ralde, ce que ie fis, & ledit le Sire partit ce mesme iour pour retourner le treuuer à Tadoussac.

Trois iours apres arriua vne barque des trois riuieres, qui alloit audit Tadoussac, suivant l'ordre qui luy auoit donné.

Le Vendredy 15. de Iuillet sur le soir, arriua ledit sieur de Caen dedans vne chaloupe, craignant n'estro assez à temps à la traitte des trois riuieres: ayant laissé charge de despescher sa barque à Tadoussac, pour l'aller treuuer. aux trois riuieres, ie le receus au mieux qu'il me fut possible, me faisant entendre tout ce qui s'estoit passé en toutes les affaires, tant de la Nouvelle que de l'ancienne societé, à quoy ie satisfis au mieux qu'il me fut possible. Il me rendit la lettre suivante de sa Maieste.

Ce qu'il leur dit touchant le chef des sauuages.

Mahigan les vient visiter.

Arriuée du Sire commis.

L'Auteur enuoye au deuant du sieur de Caen.

Son arriuée.

Receptis qu'il luy fit.

M
noirs qu
suivant
treuue b
l'ancien
pour fait
stabilis pa
nelle soit
cienne qu
rest de m
suivant le
auec les di
en y conse
seruice, à
Dieu qu'i
garde, esc
& plus ba

Ledit
s'en alla au
riua de Ta
Le den
Ralde, qui
ster son vai
uoit point
ces de sa Ma
Ledit c
ques parole
uoit laissé

Monsieur de Champlain, voulant conseruer mon
 cousin le Duc de Montmorency aux droitz & pou-
 uoirs que ie luy ay cy-denant accordéz en la Nouvelle Frâce,
 suiuant les lettres parentes que ie luy ay fait expedier, i'ay
 treuue bon que la contestation qui estoit à mon Conseil, entre
 l'ancienne compagnie, faite par les precedents Gouverneurs,
 pour faire les voyages audit pais de la Nouvelle France, es-
 tablis par mon cousin, suiuant son pouuoir, que ladite Nou-
 uelle soit conseruée au traitté, ioignant en icelle ceux de l'an-
 cienne qui y voudront entrer, ainsi que vous verrez par l'ar-
 rest de mon Conseil, qui vous sera enuoyé par le sieur Dola,
 suiuant lequel ie veulx & entend que vous vous gouuerniez
 avec lesdits nouueaux associez, maintenant le pais en paix,
 en y conseruant mon auctorité, en tout ce qui sera de mon
 seruice, à quoy mi assurant que vous ne manquerez, ie prie
 Dieu qu'il vous ayt Monsieur de Champlain en sa sainte
 garde, escrit à Paris le 20. de Mars 1622. signé Louis,
 & plus bas Potier.

Lettre du
 Roy en-
 uoyée à
 l'Auteur.

Ledit de Caen fut deux iours à Québec, & delà
 s'en alla aux trois riuieres. Le lendemain sa barque ar-
 riuée de Tadoussac, qui l'alla treuuer.

Le sieur
 de Caen est
 deux iours
 à Québec.

Le dernier dudit mois de Iuillet, passa ledit de la
 Ralde, qui s'en retournoit à Tadoussac, pour appre-
 hender son vaisseau, & delà aller à Gaspey, voir si n'y a-
 uoit point de vaisseaux, qui contreuinsent aux defen-
 ces de sa Majesté.

Ledit de la Ralde arriuée à Tadoussac, & eut quel-
 ques paroles avec Hebert, que le sieur de Caen a-
 uoit laissé en sa place pour commander à son vaisseau.

Le sieur
 de la Ralde
 arriuée à
 Tadoussac

bien qu'arriuant ledit de la Ralde, le commandement estoit à luy comme lieutenant dudit de Caen, & l'autre estoit son enseigne, qui ne voulut cognoistre ledit de la Ralde, & leur dispute vint sur le fait de la religion, bien que tous deux catholiques : car quand ledit de Caen qui estoit de la religion pretenduë reformée, faisoit faire les prieres sur le derriere en sa chambre, & les catholiques sur le deuant : & durant que ledit Hebert demeura au vaisseau, les prieres s'y continuoient, comme quand son chef y estoit : mais quand ledit de la Ralde y fut arriuë comme lieutenant, & commandant audit vaisseau, il voulut que les catholiques vissent faire leurs prieres en la chambre, & que les pretendus reformez fussent en leur rang, sur lequel ils se mirent pour prier, ledit Hebert s'y opposa, disant, que son capitaine ne l'entendoit, & ne luy en auoit donné charge, ledit de la Ralde dit, quand le chef y est, il fait comme il l'entend, Mais quand il y suis en son absence, ie fais comme il me semble, & sur ce suiet il s'esmeut vne grande dispute, qui s'appaissa par le moyen de quelques peres Recollets, comme d'autres personnes qui s'y treuerent. Hebert eut le tort de ceste dispute, & n'auoit pas de raison.

Ledit sieur de Caen arriua des trois riuieres le 19. d'Aoust, & le mercredy 24. ie fis lire & publier les articles de messieurs les Associez, arrestez par le Roy en son Conseil.

Le Iendy 25. ledit de Caen partit de Québec pour aller à Tadoussac, & ie fus avec luy iusques à son departement qui fut le 5. iour de Septembre. 1622.

Ledit du Pont fut laissé à l'habitation, pour principal

L'enseigne dufieur de Caen ne le veut recognoistre.

Different pour les prieres.

Ce que dit le sieur de la Ralde.

Les peres Recollets appaisent le trouble.

Le sieur de Caen va à Tadoussac.

Laisse le

cipal
mes en

E

femme

Ledi

que ch

ances

si mau

port au

ler: ma

nous ne

bec le 2

que, &

aussi fo

ché avec

douffac

que l'on

la garde

d'autar q

per les d

Le 10. c

nous dit

riuë à Ta

il n'auoit

de quil a

sieur de

leur com

sous com

stait arm

d'enuiro

breteuil

2. p

cipal commis de Messieurs les Associez, & hyuernaf-
mes ensemble.

En cet hyuernement estoient avec nous hommes que
femmes, & enfans cinquante.

Ledit de Caen estant party, nous fismes quel-
que chaloupe, & sur le soir, nous levasmes les
ancres pour aller à Québec, où fut un contrariez de
si mauvais temps, que nous nous pensasmes perdre au
port aux faumons sur nos ancres, ne pouuât appareil-
ler: mais le vent venant à s'appaiser au 13. dudit mois,
nous nous mismes sous voilles, & arriuasmes à Qué-
bec le 20. Le lendemain nous eschouasmes nostre bar-
que, & fismes descharger le reste des commoditez, &
aussi tost que tout fut deschargé, Desdame fut despes-
ché avec vne chaloupe luy septiesme, pour aller à Ta-
doussac mener des macelors, & ramener vne barque
que l'on auoit laissée avec quelques cinq homes, pour
la garder, attendant que l'on y fust pour la ramener,
d'autât qu'il n'y auoit point de macelors, pour esquip-
per les deux barques.

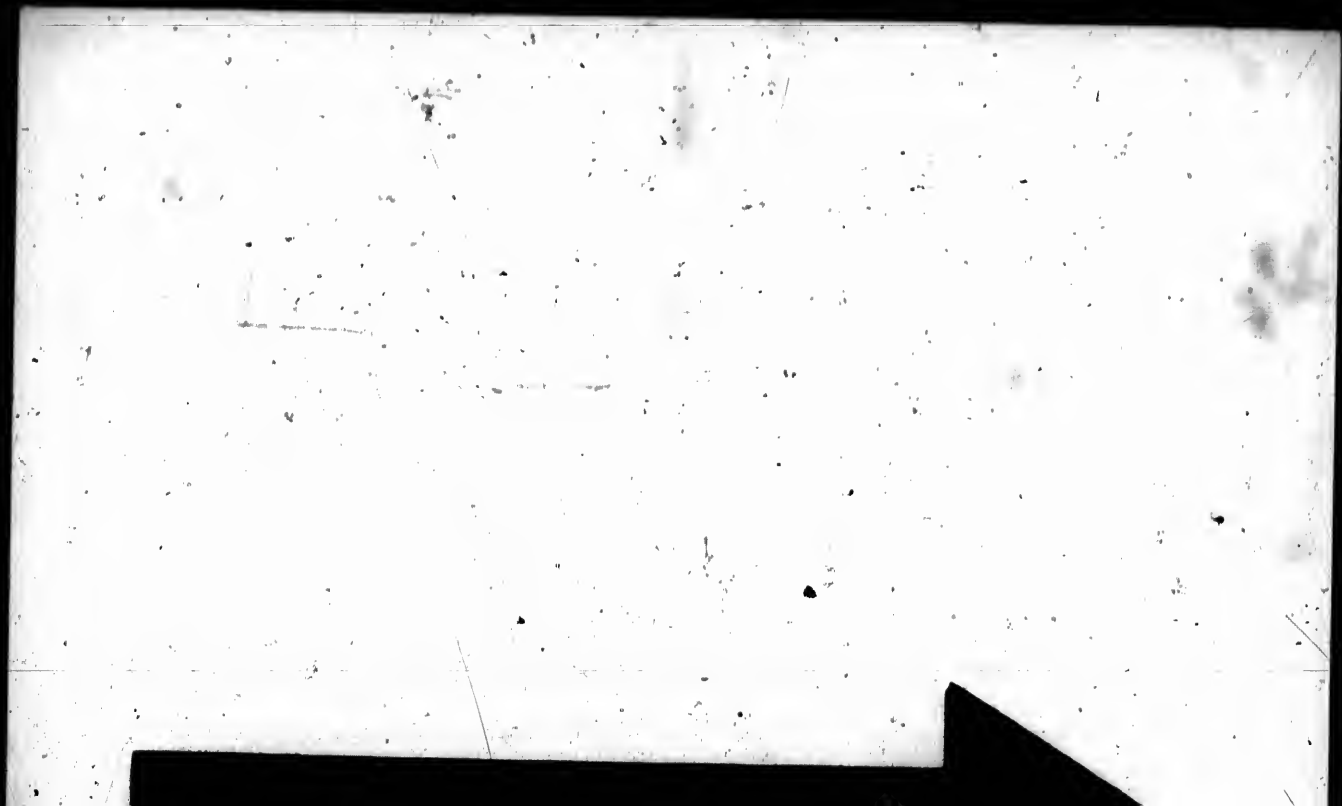
*Nous fail-
lismes à
nous per-
dre au port
aux fau-
mons.*

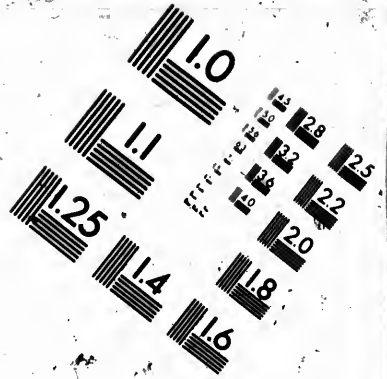
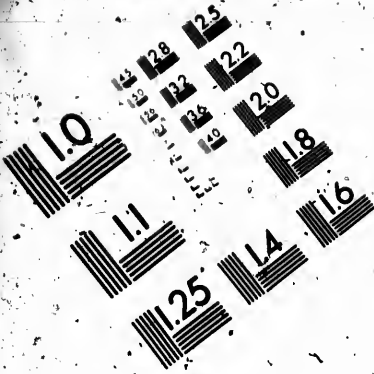
*Desdame
fut despes-
ché à Ta-
doussac.*

Le 10. d'Octobre arriua la barque de Tadoussac, qui
nous dit qu'un vaisseau de 50. à 60. tonneaux, estoit ar-
riué à Tadoussac pour faire pesche de baleine, laquelle
il n'auoit peu faire à la grande Baye, ny en autre port,
de qu'il auoit esté mis hors, à ce qu'ils dirent, par mo-
sieur de Grandmont, comme ils firent paroistre par
leur commission qu'ils montrèrent au Baillif ayde de
sous commis, qui estoit resté audit Tadoussac: il y
estoit armé de quatre piéces de canon de fonte vtro,
d'environ de 50. à huit cens peshes chacune, deux
breueils, & le vaisseau bien armé avec vingt quatre

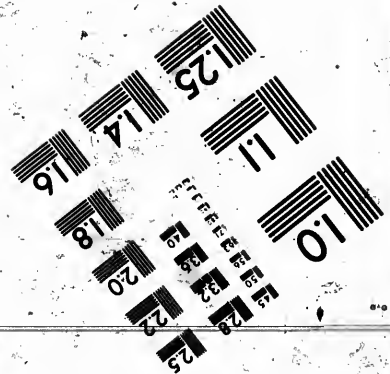
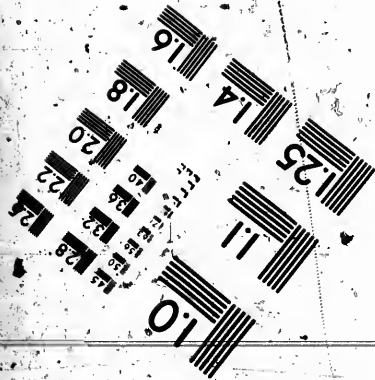
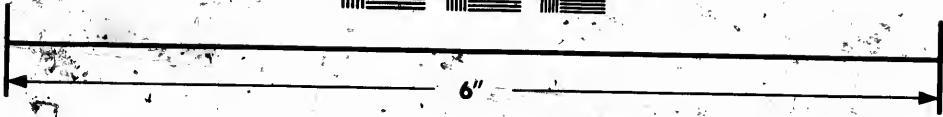
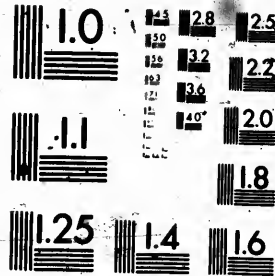
*Arrivée
de la bar-
que de Ta-
doussac.*







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

12 28 25
13 32
14 36 22
15 20
18

10

hommes, vn bon pont de corde bien pouëffé, tout à l'espreuue du mousquet, ayant à la valeur de six à sept cens escus de marchandises, pour traiter, au reste tres-mal amunitionnez de viures, qui les contraignit de prendre du Bailly deux barils de pois, demy baril de lard, qu'ils payerét en chaudiere de cuiure rouge, celuy qui y commandoit s'appelloit Guerard basque, qui s'estoit associé avec vn Flamant, pour ce qui touchoit la marchandise de traite.

Sont contraincts de prendre des viures du Bailly.

Guerard escrit au seur du Pont.

Ledit Guerard escriuit vn mot de lettre audit du Pont, par laquelle il luy demandoit des castors, pour la moitié moins que l'on traittoit, pour les marchandises qu'il auoit, lu y en enuoyant le memoire. Voila ce que nous apprismes. De plus ils dirent qu'il venoit vn vaisseau espagnol audit Tadoussac de deux cens tonneaux, pour faire sa pesche de balaine, & dit que durant que les vaisseaux estoient à Tadoussac, qui estoit à l'Isle verte, & auoit veu partir ledit vaisseau de la Ralde de Tadoussac, & que presque toutes les nuictes, il venoit avec vne châlouppe au port, & oyoit la plus part des discours qui se disoyent au vaisseau dudit seur de Caen, iusques à son depart.

Auis d'un vaisseau espagnol venant à Tadoussac.

Nul moye de remédier cher faute d'homme.

De pouuoir y remédier il estoit impossible, pour n'auoir des matelots ny des hommes de main, afin de s'en seruir en telles affaires, car il eut fallu au moins huit matelots d'ordinaire en l'habitation, & quelques dix ou douze quand il est question d'aller attaquer vn ennemy, avec vne vingtaine d'hommes, qui seussent ce que c'est d'aller à la guerre, cest ce qui ne se voit point à Québec, l'on pense estre trop fort, & que personne ne seroit entreprendre en ces lieux, mais

la m
suiua
reme
des h
fort
nition
pour
mir qu
L
cessair
de de la
tobre
dans l'
son in
le p
pour y
au prin
fir, cest
comme
personn
homme
qui ne se
bien on
& vigilan
dement,
chose, m
moditez
nos peres
que de pr
L'vn
lur le 15 d

la confiance est la mere de feuteré, c'est pourquoy
suivant les aduis que souuent ie donnois, l'on deuoit
remedier à la conseruation du pays, & à l'assurance
des hommes qui y demeurent, qui estoit d'acheuer le
fort ia commencé, & y auoir de bonnes armes & mu-
nitions, & garnison suffisante qui s'y entretiendroit
pour peu de chose, autrement rien ne se peut mainte-
nir que par la force.

Moyen
d'estre as-
suré à
Québec est
d'acheuer
le fort.

L'on employa les ouriers aux choses les plus ne-
cessaires de l'habitation. Ledit du Pont tomba mala-
de de la goutte le 27. de Septembre, iusques au 23. d'O-
ctobre, & l'incommodité qu'il en sentoit, fit que pen-
dant l'hyuer il ne sortit point de l'habitation, pour
son indisposition.

Ouriers
employez
aux choses
nécessaires.

Maladie
du sieur du
Pont.

Je passay le temps à faire accommoder des jardins,
pour y semer en l'Automne, & voir ce qui en reussiroit
au printemps, ce que ie fis y prenant vn singulier plai-
sir, ceste occupation n'estoit point inutile pour la
commodité qu'en receuoit toute l'habitation, à quoy
personne n'auoit fait d'espreuue, car la plus part des
hommes voudroient bien cueillir, mais rien semer, ce
qui ne se peut, car l'on ne scauroit dire en ces lieux
bien on reçoit d'utilité des jardinages: vn peu de soing
& vigilance sert beaucoup à vn homme de comman-
dement, car s'il n'a de l'affection qu'à de certaine
chose, mal aisement peut il auoir beaucoup de com-
moditez sans main mettre, ou commander de ce faire,
nos peres y estoient assez vigilans n'ayant autre soing
que de prier Dieu & jardiner.

L'Auteur
s'accommo-
de des
jardinages.

Vilitez
qui se re-
çoivent des
jardins de
ce pays.

L'vn de nos peres appelé le pere Irenec, se reso-
lut le 15. de Decembre d'aller hyuerner avec les sauua-

Le pere
Irenec va
hyuerner
avec les
sauuages.

ges, pour apprendre leur langue, & profiter quelque chose s'il pouuoit pour l'amour de Dieu : mais le 22. dudit mois, il retourna à son habitatiõ, pour nese pouoir accommoder à la vie de ces peuples : Ledit pere y retourna pour la seconde fois, mais ne pouuant supporter la fatigue il s'en reuint, & le pere Ioseph plus robuste & accoustumé à ceste vie, se delibera d'y aller passer trois mois de temps, qui estoit en bon tẽps, d'autant que la chasse de l'ellan se faisoit en quantité, où l'on ne mäge que de la viande, bien que ce ne soit qu'à cinq ou six lieues de nostre habitation, & partit le mesme iour qu'arriua ledit pere le 17. de Ianuier 1623.

Ne se peut accommoder avec eux.

Le pere Ioseph y va.

1623.

Le sieur du Pont retombe malade.

Le 23. de Mars, ledit du Pont, retomba malade de des ses gouttes ou il fut tres-mal avec de si grades douleurs, que l'on n'osoit presque le toucher, quelque remede que le Chirurgien luy peust apporter, & fut ainsi tourmenté iusques au septiesme de May qu'il sortit de sa chambre.

Tempete violente.

Le 19. de Mars il fit vn temps fort violent, accompagné de vens, tonnerre, gresse & esclairs, bien qu'en ce temps l'air est encore froid, & le pays rempli de neiges & glaces.

Barque qui va à Tadoussac.

Le 19. d'Auril l'on commença à accommoder vne barque, pour aller à Tadoussac, ce qu'estant acheuée le premier de May, elle partit avec Desdames sous-commis & hommes, & ledit du Pont n'y peust aller, pour son indisposition. Le 16. d'Auril il y auoit vn pied de neige en quelques endroits. le semé toutes sortes de grains le 20. dudit mois derriere l'habitation, où les neiges estoier plus tost fondues qu'ailleurs, pour estre au midy & à l'abry du vent de Norrouest, qui est fort d'angereux.

du
hor
d'vr
col
men

à Ta
sauu
auoit
ce qu
de ce
des sa
douff
bec le
puë, &
pour r

V
point n
que acc
chalou
mes, &
que, si le
& aller
resteroi
pescheur
ie fit pau
paration
Le V
nostre, o
nous dit

Le Lundy 8. de May, nos ouvrierz allant couper
 du bois pour scier, le mal-heur en voulut à vn leune
 homme nommé Jean le Cocq, qu'vne buche roulant
 d'vn lieu à autre passa par dessus luy, qui luy rompit le
 col, & luy escrafa la teste, & ainsi mourut pauvre-
 ment.

Jeune ho-
 me eut le
 col rompu
 d'une bu-
 che.

Le 10. dudit mois le pere Irenée, se resolut d'aller
 à Tadoussac, pour essayer de faire quelque fruct aux
 sauvages de par delà, cela m'estonnoit, voyant qu'il
 auoit assez à faire, & de quoy s'employer par deçà, &
 ce que ie luy remonstré: mais ne le pouuant dissuader
 de ce voyage, il s'embarqua dans vne chaloupe avec
 des sauvages qui le deuoient mener: mais estant à Ta-
 doussac il changea de résolution, & s'en teuint à Qué-
 bec le 22. dudit mois, & ainsi son entreprise fut rom-
 pue, & ne pût demeurer à Tadoussac avec nos gens,
 pour n'estre accommodé comme il eust desiré.

Le pere
 Irenée
 veut aller
 à Tadoussac.

Il y va &
 s'en retourne
 à Québec.

Voyant que iusques au 14. de Iuin l'on n'auoit
 point nouvelle des vaisseaux, & craignant que quel-
 que accident ne fut arriué, l'on delibera d'enuoyer vne
 chaloupe à Tadoussac, ce qui fut fait avec cinq hom-
 mes, & Oliuier Truchemét pour faire reuenir la bar-
 que, si les vaisseaux n'estoient arriuez, pour retourner
 & aller à Gaspey, recourir des viures pour ceux qui
 resteroient à l'habitation, & rapasser des lés vaisseaux
 pescheurs, partie des gens les moins vriles. En ce tēps
 ie fis pauer la cour de l'habitation, avec quelques re-
 parations au logis.

L'Auteur
 fait pauer
 la cour de
 l'habitation.

Le Vendredy 16. arriua vne chaloupe avec la
 nostre, on estoit vn matelot appellé Jean Paul, qui
 nous dit l'arriué du sieur Deschesnes à Tadoussac,

Nouvelle
 de l'arriué

du fleur
Deschênes
à Tadouf-
sac.

dans vne barque, & auoit laissé son vaisseau à Gaspey, pour faire pêche de poissons.

Arriué de
Desdames.

Le 28. arriua Desdames avec la Realle, & deux Religieux, l'vn apellé le pere Nicolas, & l'autre le frere Gabriel, qui nous dirent que ledit fleur de Caen, n'estoit point encore arriué, qui nous mettoit en peine.

D'Estiue
Brulé.

Le 2. de Iuillet, arriua vn Canau où estoit Estienne Bruslé truchement, avec Desmarests, qui nous apporta nouvelle qu'il estoit arriué; il n'arresta à Québec qu'vne nuit & passant plus outre, pour aduertir les sauuages, & aller au deuant d'eux pour les haster de venir.

De Loquin
commis.

Le 4. dudit mois arriua Loquin commis, dans vne barque pour aller en traite, qui estoit à ce voyage lieutenant dudit fleur de Caen en son vaisseau, où montant haut, fit rencontre dudit du Pont, qui auoit esté avec vne chaloupe à la riuere des Yrocois, pour persuader les sauuages de descendre à Québec, ce qu'il assëura audit Loquin, qui fit qu'ils rebrousserent chemin & s'en reuindrent audit Québec sur ceste esperance, que veritablement ce seroit vne bonne chose s'ils pouuoient descendre à ladite habitation, que cela releueroit de grandes peines & risques que l'on court. En ce tēps vn sauuage appellé la Foyriere, donna aduis que la plus grande partie des sauuages auoient deliberé de nous surprendre, en mesme tēps tant à Tadoussac qu'à Québec, & assommer tout, à la sollicitation du meurtrier, auquel aduis l'on donna tel ordre, que depuis ledit meurtrier a desnié fort & ferme qu'il n'eust voulu faire ce mal, disant que l'autre

Aduis d'un
sauuage de
la surpris
que vou-
loient faire
les autres
sur nous.

esto
voy
auon
barq
& ren
les fit
puis a
Le
deux l
possib
barque
les rene
effect.
Le
qu'il ne
la barq
nous fil
marchan

DE CHAMPLAIN.

55

estoit vn imposteur. Lesdits Deschesnes & Loquin voyant que les sauuages ne venoient point comme ils auoient promis audit du Pont, partirent avec deux barques le 9. de Iuillet, pour aller à mont ledit fleuve, & rencontrèrent seize canaux proche de Québec, qui les fit retourner pour traitter ce qu'ils auoient, pour puis apres suiure leur premiere deliberation.

Deschesnes & du Pont rencontrèrent 16. canaux vers Québec.

Le 13. dudit mois arriua ledit sieur de Caen avec deux barques, où ie le receus au mieux qu'il me fut possible, estant arriué il se delibera. d'enuoyer vne barque, pour essayer d'amener lesdits sauuages s'ils les rencontroient, & ledit Deschesnes partit pour cet effect.

Arriué du sieur de Caen.

Le 16. dudit mois, ledit de Caen ne tarda gieres qu'il ne suiuit ledit Deschesnes, ie m'embarquay en la barque qu'il me donna, & s'en vint en vne autre: nous fimes voile avec quatre barques, chargées de marchandises pour la traite.

Il fut le sieur Deschesnes.

aspey.
ux Re-
de frere
n, n'e-
oit en
stien-
ous ap-
Quebec
les sau-
ster de
s, dans
voya-
cau, où
i auoit
is, pour
bec, ce
asserent
ur ceste
bonne
itation,
ues que
oyriere,
sauuages
me teps
ut, à la
donna
éc fort &
e l'autre

ARRIVEE DE L'AUTHEVR DEVANT
la riviere des Yrocois. Avis du Pilote Doublet au sieur de Caen, de quelques Basques retirez en l'Isle S. Iean. Plaintes des Sauvages accordees. Le meurrier est pardonné. Ceremonies obseruees en receuant le pardon du Roy de France. Accord entre ces nations sauvages & les François. Retour du sieur du Pont en France. L'Auteur fait faire de Nouveaux edifices.

CHAPITRE VIII

Leur ar-
 rivée dans
 la riviere
 des Yro-
 cois.



E 23. dudit mois, no' fusmes deuant la riviere des Yrocois, où treuvaismes ledit Deschesnes, qui dit avoir eu nouvelle qu'il devoit arriuer quelques trois cens Hurons, où Estienne, Brulle les avoit rencontréz, au fault de la chaudiere, 75. lieues de ladite riviere des Yrocois.

Cedit iour, arriuerent quelques 60. Canoux de Hurons, & Algommequins, qui ramenerent du Vernay, & autres hommes qu'on leur avoit donné pour hyuerner en leur pais, afin de tousiours les tenir en amitié, & les obliger à venir.

Arrivée
 du pilote
 Doublet.

Avis qu'il
 donna au
 sieur de
 Caen.

Ce iour là mesmes, arriua le pilote Doublet, luy sixiesme, dansvne double chaloupe, qui venoit de l'Isle S. Iean & Miscou, où estoit le sieur de la Ralde en pescherie, qui donnoit avis au sieur de Caen, que des Basques s'estoient retirez à ladite isle S. Iean, pour se mettre en deffence si on les alloit attaquer, ne voulant subir aux commissions de sa Majesté; & qu'il

qu'i
 vn i
 ven
 tene
 laissa
 teve
 qued
 ordon
 court
 coup
 feueri
 costes
 il dit q
 impres
 ques'il
 roient
 fortune
 sauvag
 à nos pe
 ples, qu
 quelque
 fort adu
 Le r
 rent vne
 ques plai
 sages qui
 gommeq
 buer de le
 de ce, les
 d'vn gran
 toutes ces

qu'ils estoient saisis d'un moyen vaisseau où estoit vn nommé Guers, qui l'année d' auparauant estoit venu à Tadoussac comme j'ay dit cy dessus: il le contenta de luy prendre ses marchandises de traite, le laissant aller avec ses munitions, & canons de fonte verte: il meritoit qu'on luy fit ressentir le chastimēt que doiuent receuoir ceux qui contreuennent aux ordonnances & decrets de sa Maiesté, il treuua de la courtoisie à son aduantage, ce qu'il n'eut fait en beaucoup de personnes, qui l'eussent traité avec plus de seuerité. Le pilote fit avec ceste chaloupe le lōg des costes & fleuue saint Laurēt, près de deux cens lieues: il dit que ces Basques auoient donné de mauuaises impressiōs de nous aux sauuages de ses costes, disant, que s'ils nous treuuoient à leur aduantage, ils nous feroient vn mauuais party, & de fait il eut couru ceste fortune sans vn pere Recollet, qui estoit parmy ces sauuages il y auoit deux ans, lequelescriuit vne lettre à nos peres, de l'estat auquel il estoit parmy ces peuples, qui l'affectionnoient fort, & esperoit y faire quelque fruit moyennant la grace de Dieu, estant fort aduancé au langage du pais.

Le 7. dudit mois arriuerent des sauuages, qui firent vne assemblée entr'eux, où ils formerent quelques plaintes des vns & des autres, touchant les passages qui n'estoient pas libres aux Hurōs, que les Algonnequins les traittent mal, leur faisant contribuer de leurs marchandises, & ne se contentant pas de ce, les déroboient, qui leur donnoit encore sujet d'un grand mescontentement: on les accorda sur toutes ces plaintes, ils firent des presens de quelques

Señor
saisit d'un
vaisseau.

Les Basques auoient
donné de
mauuaises
impressiōs
des gens de
l'auheur
aux sauua-
ges.

Le pilote
escriuit
que luy vn
pere Re-
collet.

Plaintes
des sauua-
ges.

On les
accorda.

castors qui leurs furent payés plus qu'ils ne valoient.

Le 30. fut célébré la sainte Messe. Ce iour mesme l'on fit vn pour parler, pour l'accord du meurtrier, auquel ie ne pouuois entendre, pour la perfidie qu'il auoit commise, en l'assassinat de nos hommes, neantmoins plusieurs considerations, & les raisons dudit sieur de Caen, qui me dit que sa Maiesté & mondit seigneur luy remettoient la faute, qui m'y firent condescendre, à la charge que l'assassin feroit vne satisfaction deuant toutes les nations, confessant que malicieusement, perfidement & meschamment, il auoit tué nos compagnons, meritât la mort si on ne luy faisoit grace, ce qui fut accordé.

Le lendemain fut delibéré de faire quelques presents à toutes les nations, pour les obliger à nous aimer, & traiter bien les François qui alloient en leur pais, pour les conseruer contre leurs ennemis, & ainsi leur donner courage de reuenir avec plus d'affection.

Cet accord ne se pouuoit faire que deuant toutes les nations afin qu'elles recogneussent quelle est nostre bonté, au respect de leurs cruautéz, & afin que le meurtrier en receut plus de honte, l'obligeant apres le pardon d'estre autant affectionné à nous aimer, comme il auoit esté nostre ennemy mortel: il nous fallut vser de quelque ceremonie, car il faut vser de demonstrations parmy ces peuples, avec les discours: la ceremonie fut telle qui s'ensuit.

Le dernier de Iuillet, tous trouuerét bon de suiure la volonté de sa Maiesté, de pardonner au meurtrier qui auoit tousiours esté en credit, & fait capitaine par

Pour parler pour l'accord du meurtrier.

L'Auteur le content

Ceremonie de l'accord & du pardon demandé par le meurtrier.

les sauuages pour auoir tué nos hommes, ledit meurtrier se deuoit mettre au milieu de toutes les nations assemblées en ce lieu, & celuy qui l'auoit assisté en ce meurtre, & luy faire vn discours deuant tout le peuple, du bien qu'il auoit receu des François, qu'il auoit tres-mal reconnu, comme meschamment & traistreusement il auoit assassiné nos hommes depourueus d'armes, sous ombre d'amitié, qu'on n'eust iamais peu penser ny aucun de nostre habitation, qu'il eust eü le cœur si desloyal & perfide comme il l'auoit monstré, que ce pendant le chef qui pour lors estoit à l'habitation, & autres du depuis n'auoient voulu vser du pouuoir & droit que la iustice leur donnoit de le faire mourir, comme il le meritoit.

Ce pendant, l'affection que nous auions porté à ceux de sa nation, & comme estant allié des principaux, nous auoit empesché de le faire mourir, nous estans contentez de le chasser de nostre habitation, pour ne le voir, ny raffraichir la memoire de nos hommes massarez. Et voyant qu'il auoit reconnu sa faute, s'estant mis en deuoir de recevoir le chastiment qu'il meritoit, qu'on luy pardonnoit, par la volonte de nostre Roy, qui luy donnoit la vie; & à la requeste de tous les peuples: A la charge de iamais ne retourner, ny tomber en cette faute, ny aucuns de sa nation, obstant personnes qui ne nous contentions de presens, pour payement de la mort de nos hommes, comme ils faisoient entr'eux: & que s'il aduenis qu'ils commissent telles perfidies & trahisons, on feroit punir de mort les auteurs du mal; les tenans pour nos ennemis: & tous ceux qui

Proteccion que
faict meur-
trier.

voudroient empescher : & plusieurs autres discours sur ce sujet ; & quelques autres ceremonies qui furent faictes. Cela acheué, le meurtrier se leua, & son compaignon me venant demander pardon, avec promesse à l'aduenir, de se comporter si fidellement avec les François, qu'il n'auroit autre volonté que reparer ceste faute par quelques bons seruices : & ainsi furent deliberez.

Malice de
ces peuples.

Mais quoy que s'en soit, ces peuples qui n'ont aucune consideration, si c'est par charité ou autrement ; ils croyent que le pardon a esté fait & faute de courage, & pour n'auoir osé entreprendre de le faire mourir, bien qu'il le meritoit, & cela nous mettoit en assez mauuaise estime parmy eux, de n'en auoir point eü de resentment.

Accord
fait avec les
sauages.

Toutes ces nations tres-aises & satisfaits, ils nous remercièrent, nous louans de ce que nous n'auions tesmoigné vn mauuais cœur, & accorderent de mener onze François pour la defence de leurs villages, cōtre leurs ennemis, dont il en demeureroit huit en leurs villages, & trois qui veniroient avec eux au printemps en traite. Ils emmenerēt trois peres Recollets, sçauoir les peres Nicolas, Joseph, & frere Gabriel, pour voir s'ils pourroient profiter au pais, pour la gloire de Dieu, & apprendre leur langue. Deux autres François furent donnez aux Algonniquins, pour les maintenir en amitie, & inciter à venir en traite : il leur fut fait vn grand festin selon leur coutume, qui fit l'accomplissement de la feste, & par ainsi s'en allerent grandement contans ;

François
qui leurs
sont don-
nez.

Le 2. d'Aoust s'embarquerent tous nos François

succ
homi
march
cres, n
mes à
l'on fin
les ma
de reto
par la f
permis
ceux d
le tesm

Le
avec six
bitation
pour fai

Led
tourner
fut trou
nes qui l
nourritu

Ayan
stoit mis
mes pour
ce qui s'y
neure ; pa
17. dudie
qui descha
tion, laqu
tiers, pour
ter, il fut

avec les sauvages en leurs canots, chacun avec son homme, & ce mesme iour l'on rechargea toutes les marchandises qui estoient en terre, se levèrent les ancres, nous mêmes voilles, & le quatriesme iour arriuasmes à Québec, où les barques estât toutes assemblées, l'on fit visiter, & treuva on quantité de castors parmy les matelots, que l'on fit serrer, attendant qu'ils fussent de retour en France, pōur les contenter, s'il se treuvoit par la societé que cela fut raisonnable, ne leur estant permis de traiter à leur preiudice, ce qui occasionna ceux des equipages d'estre mal contens, comme ils le tesmoignerent.

Arriuee
des Fran-
çois à Qué-
bec.

Le 8. dudit mois fut despesché ledit Deschênes, avec six barques, pour aller querir les viures pour l'habitation, & luy des'en aller à Gaspey en son vaisseau, pour faire faire diligence de la pelche du poisson.

Le sieur
Deschênes
despesché
pour aller
querir des
viures.

Ledit sieur de Caen & moy, fusmes au Cap de tourmente, pour voir ce lieu, où estant arriué & visité, fut trouué tres agreable, pour la scituation, & les prairies qui l'environnent estant vn lieu propre pour la nourriture du bestial.

L'Auteur
& le sieur
de Caen
vont au Cap
de tourment.

Ayant veu particulièrement ce lieu, lequel s'il estoit mis en l'estat, que l'industrie & l'artifice des hommes pourroit y apporter, il seroit tres bon, car tout ce qui s'y peut desirer, pour une belle habitation s'y treuve; parant de ce lieu, retournasmes à Québec le 17. dudit mois, où visités toutes les barques de retour, qui deschargeoient les commoditez de ladite habitation, laquelle fut visitée par des Maçons & Charpentiers, pour voir si elle estoit en estat de subsister & durer, il fut jugé que l'on auroit plustot fait d'en edifier

Visite des
barques.

Cinq hom-
mes tuez
par les Sau-
uages.

S'en re-
tourne en
France.

auoient esté tuez par les sauuages du lieu, proche du
sieur de Biencour, qui estoit demeurant en ces lieux,
il y auoit plus de 18. ans avecques les sauuages.

Le 21. d'Aoult 1624. nous leuafmes l'ancre, & mis-
mes sous voilles, pour retourner en France.

Le 25. fusmes mouiller l'ancre deuant Gaspey, &
trouafmes de la Ralde qui estoit venu de Milcou,
faire sa pescherie de poisson.

Le premier de Septembre, vn vaisseau partit de la
flotte où commandoit le capitaine Gerard, pour aller
en France deuant porter des nouvelles.

Le 6. le vaisseau de du Pont acheua de faire sa pes-
che de poisson audit Gaspey.

qui me prioit d'enuoier le plus promptement que
ie pourrois les ouuriers, restât pour retourner, ce qu'ils
firent en deux chaloupes, le trouuent à Gaspey, où il
leur auoit donné le rendez-vous.

Reconnoissant l'incommodité que nous auions
euë par les années passées, de faire le loin si tard pour
le bestial, j'en fis faire au Cap de tourmente deux mille
bottes, dès le mois d'Aoult, & les enuoyoy querir avec
vne de nos barques.

Reconnoissant la decadence en quoy alloit re-
duire nostre habitation, nous auions resolu d'en fai-
re vne nouvelle: pour le plus abrégé, sur le plan d'vn

Le
terre de
Le pr
de Diep
à bon po
là, ie m'a
étant, ie
seigneur
jetté, auq
me à plufi
l'honneur
à Paris, ou
socioz, cur
mesnage qu

riuiere sa
puis le m
le temps f
froides, au
du iour,
neiges, qu
bent: Ay
de differen
de l'hyuer,
ca Auri
printemps
en vne adn

Le dernier de Septembre, nous apperceusmes la terre de la Heue.

Le premier d'Octobre, entraimes dans le haure de Dieppe, où louasmes Dieu de nous auoir amenez à bon port; auquel lieu ie sejourney quelques iours, de là, ie m'acheminay à Paris avec tout mon train, où estant, ie fus treuuer à saint Germain le Roy, & monseigneur de Montmorency, qui me presenta à la Majesté, auquel ie fis la relation de mon voyage, comme à plusieurs messieurs du Conseil, desquels j'auois l'honneur d'estre cogneus. Ce fair, ie m'en retournay à Paris, ou ie treuuy que les anciens & nouveaux associés, eurent plusieurs contestations sur le mauvais mefnage qui s'estoit fait en l'embarquement, qui ap-

Arrivee de l'Auteur à Dieppe.
Va à saint Germain trouuer le Roy.
Fair relation de son voyage.

K iij

Le premier de Nouembre, & sur la fin dudit mois la petite riuiere saint Charles fut presque prise de glace, & depuis le mois de Nouembre iusques à la fin dudit mois, le temps fut fort variable, & se passa en ioumbes assez froides, au matin avec gelee, bien qu'il fist beau le reste du iour; se faisoit quelques fois de la pluye, & des neiges, qui par fois se fondent à mesure qu'elles tombent: Ayant remarqué qu'il n'y a point quinze iours de different, d'une année à autre pour la temperature de l'hyuer, qui est depuis le 20. de Nouembre, iusques en Avril, que les neiges se fondent, & en May est le printemps: quelques fois, les neiges sont plus grandes en une année qu'en l'autre, qui sont de pied & demy;

Louis.
Riuiere de saint Charles gelee.
Temperature de ce pais.

dés l'année meimes. Sçauoir estoit, les reuerend pere
l'Almand, Principal du College de Paris, tres-deuot &
zelé Religieux, fils du feu sieur l'Almand, qui auoit
esté Lieutenant criminel de Paris; & le pere Brebeuf,
le pere Massé, frere François, & frere Gilbert, qui s'a-
cheminerent aussi tost avec vne grande affection, à
Dieppe, lieu de l'embarquement.

au
die
Tr



année
des aff
mienn

pour n'y en auoir au pais a l'umiance, ce qu'avec le
temps, l'on pourra estre releué de ceste peine, par le
soing que l'on prendra à la nourriture du bestial, du-
quel y il auoit bon commencement, car le defaut de
ces choses, est grandement preiudiciable à la santé de
plusieurs, & principalement de ceux qui seroient ma-
lades ou blesez, qui n'ont que salures, & les farines.

Le 18. d'Auril, ie fis employer tout le bois qui a-
uoit esté fait pour le fort, afin de le pouuoir mettre
en deffence, autant qu'il me seroit possible. Je fis fai-
re quelques reparations à l'habitation qui estoit en de-
cadence, attendant que l'on en eust fait vne nouuelle.

En ce temps, est la saison de la chasse du gibier, qui
est

ment lors
& compa
nemis les
parler de p
ce les sauu
defaire en
nesie qu'au
demandé
monstrant
eux de sa
mis prendr
historie
sujets au ch

2. Par

...rien par
...res-devot &
... qui avoit
... Brebeuf,
... bert, qui s'a-
... affection, à

... au sieur de Champlain. Commission qu'il luy fait expedier. Retour du sieur de Caen de la Nouvelle France. Trouble qu'il eut avec les anciens associez.

CHAPITRE PREMIER.



EN ce mesme temps, mōdit Seigneur de Ventadour Vietroy en la Nouvelle France, me continua en l'honneur de la Lieutenance, que j'avois eue de mōdit seigneur de Mōtmorency, me promettant pour icelle annēe de demeurer proche de luy, pour l'instruire des affaires dudit pais, & donner ordre à quelques miennes autres que j'avois à Paris.

... avec le
... e, par le
... skial, du-
... default de
... a santē de
... oient ma-
... arincs.
... ois qui a-
... ir mettre
... le sus fai-
... oit en de-
... onuelle.
... bier, qui
... est

... ment lors que contre la volontē de tous les capitaines & compagnons, ils vēulent faire la guerre à leurs ennemis les Yrocois, avec lesquels ils estoient en pour parler de paix, il y avoit trois ou quatre jours : & de ce les sauvages m'en donnerent advis, & me prierēt de faire en sorte de l'en ēpescher, & leur oster la frenesie qu'avoit cestuy cy : ie l'enuyxay querir, & luy demandē le sujet pourquoy il faisoit cela, luy remonstrant le pejudice qui en pourroit arriver à tous ceux de sa nation, & l'advantage que les ennemis prendroient, du peu d'estat qu'ils faisoient de l'auctoritē de leur chef, estans ainsi que des enfans sujets au changement, sans avoir aucune parole ser-

Sauvages font sçavoir à faire leur fauconie & de faire tout de leur volē malgrē la volē de leurs chefs.

seigneur de Champlain, pour ces causes, & en vertu du pou-
voir à nous donné par sa Majesté, conformément aux let-
tres de commissions par luy obtenues, tant du feu sieur Com-
te de Soissons, que Dieu absolve, de Monsieur le Prince de
Condé; & depuis, de monsieur le Duc de Montmorency,
nos predecesseurs en ladite Lieutenantance Generale des quin-
ze Octobre, & vingdeuxiesme Novembre 1612. & 3.
Mars 1620. & à la nomination de sa Majesté, par les ar-
ticles ordonnez par arrest du Conseil du premier Avril
1622. AVONS commis, ordonné, député, commessons,
ordonnons, & deputons par ces presentes, nostre Lieute-
nant, pour représenter nostre personne, audis pays de la Nou-
velle France: Et pour cet effect, luy avons ordonné d'aller se
loger avecques ses gens, au lieu de Québec, estant dedans le
fleuve

lobeyssant
esgard &
vers de n
commettre
Lieutenant
meire des
retien de l
ce que par
contracter
bonne amiti
s'dis P'emp
ement sur
nservier les
x, pour
2. Pa

Deux ou trois iours apres, les Chefs me vindrent
trouver, pour me dire qu'ils estoient bien ayses de
ce que j'avois patlé à luy, qu'il avoit changé de reso-
lution de ne point y aller, me disant que ie leur fisses
donner quelques choses pour festiner, comme est leur
coustume, quant il est question de faire quelque ac-
cord, ou autres choses semblables.

Ie leurs fis donner vn peu de pois, & s'en allerent
ainsi joyeusement, pensant que ce sauvage oublieroit
ce qu'il avoit proieté. Ce pendant deux Charpen-
tiers trauaillioient à raccommoder les barques & cha-
loupes, & deux autres à faire les fenestres, portes,
poutres, & autres choses de charpenterie, pour le

Les Chefs
viennent
trouver
l'Authent.

uelle fra
n'estre p
l'eduenir
que le Ro
endroits,
Le 8.
espanouir
dehors.
En cete
tes fleurs, c
mes yords d
Le 9. les
& toutes le

du pou-
nt aux ler-
ieur Com-
e Prince de
morency,
e des quin-
12. & 8.
par les ar-
nier Avril
mmestons,
e Lionne-
e la Nou-
e d'aller se
dedans le
fleuve

maintenir, garder & conseruer lesdits lieux, sous
l'obeyssance & auctorité de sadite Majesté, & pour y auoir
esgard & vacquer avec plus d'assurance, Nous auons, en
vertu de nostresdits pouuoir, permis au dit sieur de Champlain,
commestre & establir, & substituer tels Capitaines &
Lieutenans pour nous, que besoin sera. Es pareillemens com-
mettre des officiers pour la distribution de la Justice, & en-
retien de la Police, Reglemens & Ordonnances, iusques
ice que par nous autrement en aye esté pourueu. Traiter,
contracter à mesme effect, paix, alliances, confederations,
bonne amitié, correspondance & communication, avec
lesdits Peuples, & leurs Princes, ou autres ayant comman-
dement sur eux, enuiesner, garder, & soigneusement
conseruer les traites & alliances, dont il conuendra avec
eux, pourueu qu'ils satisfassent de leur part: & à leur des-
2. Part.

vindrent
ay sa de
é de reso-
eur siffes
me est leur
quelque ac-
n allerent
oublieroit
Charpen-
oes & cha-
s, portes
, pour le

bonne France, qui estoit vne curiosité qui me sembla
n'estre nullement hors de propos, pour vn iour à
l'aduenir, si le temps y eschet; monstres la possession
que le Roy en a prise, comme ie l'ay fait en quelques
endroits, dans les terres que i'ay decouuertes.
Le 8. dudit mois, les cerisiers commencerent à
espanouir leur boutons, pour pousser leurs feuilles
dehors.
En cec temps mesme, sortoient de la terre de peti-
tes fleurs, de gris de lin, & blanche, qui sont des pri-
miers verds du Printemps, de ces lieux.
Le 9. les framboises commencerent à pousser
& toutes les herbes à pousser hors de la terre.

les cerisiers
du Roy.

Commence-
ment du
Printemps
en la nou-
uelle Fran-
ce, où tous
les fruits
poussent.

miner aux, les faire fouiller, tirer, purger, & affiner, pour
estre cōuertez, & en disposer selon & ainsi qu'il est prescript,
par les Edits & Reiglemens de sadite Maiefté, & ainsi qu'
par nous sera ordonné, & où ledit sieur de Champlain trou-
ueroit des François, ou autres traffiquans, negocians, &
communiquans avec les sauvages & peuples, notamment de-
puis le lieu de Gaspé, par la haulteur de quarante huit &
à quarante neuf degrez de latitude, & iusques au cin-
quante & deuxiesme degre, Nort & Su dudit Gaspé, qui
vous est reserué par sadite Maiefté, luy auons permis &
permissions : en saisir & les apprehender, ensemble leur
vaisseaux & marchandises & tout ce qui se trouuerra à en
appartenans, & iceux faire conduire & amener en France
es mains de la Iustice, pour estre procédez contre eux selon
rigueur des ordonnâces Royaux, & ce qui nous a esté accor-

plouct
Ma
rous F
tenans
ces, C
mer qu
mes, P
ayde a
tion de
main f
moin de
& à ic
le 15. l
& plus

d'vn ampan de hauteur.

La plus part de toutes les plantes, & simples, estoient
sortis de terre : il y auoit des iours pees en ce mois, où
il faisoit grande chaleur.

Le 21. de May, ie despechay vn Canau à Tadou-
sac avec trois hommes, pour atendre le sieur de
Caen, avec lettres que ie luy escriuois, & vne autre
au premier vaisseau de sa flotte.

Le 29. dudit mois, les fraises cōmencerent à fleurir,
& les chesnes à ietter leur feuilles assez grande en este.

Le 30. les fraises furent toutes en fleur, les pom-
miers cōmencerent à espanouir leur boutons, pour
ietter leur feuilles : les chesnes auoient leur feuilles

L
plus f
occasi
leurs c
lences
que l'o
cieux à
rimen
d'estim
d'amie
plus gr
ils auro
d'autre

affiner, pour
est prescript,
, & ainsi que
amplain tron-
negocians, &
otamment de
ante huit &
sques au cin-
is Gaspey, qui
ons permis &
ensemble leur
ounera à en
ner on Franc
er eux selon
us a este accor

placé pour en rendre par nous, prompte raison à sadie
Majeste. **S I P R I O N S E T R E Q U E R O N S,**
tous Princes, Potentats, & Seigneurs estrangers, Les Lieu-
tenans generaux, Admiraux, Gouverneurs de leurs Provin-
ces, Chefs & conducteurs de leurs gens de guerre, tant par
mer que par terre, Capitaines de leurs villes, Forts mari-
mes, Ports, Costes, Haures & Destroits, donner confort &
ayde audit sieur de Champlain, pour l'entier effect & execu-
tion de ces presentes, tout support, assistance, retraitte, &
main forte si besain est, & en soient par luy requis: En tes-
moin dequoy nous auons signé les presences de nostre main,
& à icelles fait mettre nostre Seel. **D O N N E** à Paris,
le 15. Feurier, 1625. signé **V E N T A D O U R,**
& plus bas par commandement de mondit Seigneur,
G I R A R D.

s, estoient
e mois, où
A Tadou-
e sieur de
vne autre
et à fleurir,
de en esté.
les pom-
ons, pour
ur feuille

Le meilleur remede que i'ay recognu pour iouir
plus facilement d'eux, c'est de n'en faire estat que par
occasion, & peu apres leur remonstrer hardiment
leurs deffauts, & ne se soucier de mille sortes d'insol-
lences qu'ils font le plus souuent: car comme ils voient
que l'on en fait point d'estat, cela les rend plus auda-
cieux à medire & mal faire, ayant moy-mesme experi-
menté plusieurs fois, que lors que i'en faisois moins
d'estime c'estoit à tors qu'ils me recherchoient le plus
d'amitié, & di'ay plus que l'on n'a point d'ennemis
plus grands que ces sauvages, car ils disent que quand
ils auroient tub des nostres, qu'ils ne laisseroiét de venir
d'autres vaisseaux qui en seroient bien aises, & qu'ils

Ses excuses

quelles accusations ledit sieur de Caen n'approuua, disât que s'estoit la hayne & la malice de ses enuieux, qui procuroient tout le mal qu'ils pouuoient contre luy, quoy que ce soit, apres auoir bien disputé les vns contre les autres, aux assemblées qui se faisoient en l'hostel de Ventadour. Il falut auoir arrest de Messieurs du Conseil, puisqu'ils ne se pouuoient accorder sur vn contract que l'on auoit fait, auquel l'on quittoit l'affaire audit sieur de Caen, en donnant tréte six pour cent d'interests, sur vn fond de soixante mil liures : qu'il seroit tenu d'excuter tous les articles, dont la société estoit obligée enuers le Roy, & dans trois iours donneroit caution bourgeoise dans

Auoy le
sieur de
Caen estoit
obligé.

neu, car cela va a telle consequence, que n'ayant aduis de ceux qui ont la conduite d'une flotte, ou autres telles affaires importantes, ne doiuent iamais permettre que leurs vaisseaux partent sans vn mot d'aduis, au gouverneur ou lieutenant des places esloignées, comme sont celles-cy, pour leur tesmoigner qu'ils se peuvent fier en eux, leurs donnant entrée libre dâs l'habitation ou fort, comme estant de la compagnie. Vne lettre que m'escriuoit le sieur le Gendre l'un des associez, m'assura que le vaisseau venoit de la part dudit sieur de Caen.

Il enuoye
deux cha-
louppes à

Le 4. dudit mois ie fis mettre deux barques à l'eauë, qui partirent pour aller à Tadoussac, querir les com-

vn che
fut led
ne dud
tousi
choses
de Qué
faire pa
ty de P
des sieur
mondit
au fort,
Les re
& vn fre
dité de f

ma vol
Le
preuoy
arriuer
voyant
soir nou
chant bi
à pouru
viures ne
propos d
cou, quel
dre la ne
ne nous f

vn chef catholique; pour la conduite des Vaisseaux qui fut ledit de la Balde qu'il nōma, & que pour la persōne dudit de Caë il ne feroit le voyage: lequel ne laissa tousiours d'appareiller & apprester ses vaisseaux, des choses qu'il iugeoit estre necessaires pour l'habitation de Québec. Ayāt son arrest il s'en vint à Dieppe, pour faire partir les vaisseaux, où ie me trouuay, estant party de Paris le premier d'Auril 1626. accompagné des sieurs Destouche, & Boullé mon beau frere, lequel mondit Seigneur auoit honoré de ma Lieutenance au fort, & ledit Destouche de mon Enseigne.

Le sieur de Caen appreste ce qui est necessaire pour aller à Québec.

Les reuerends Peres Noyrot Iesuite, & de la Nouë & vn frere, estoient à Dieppe, pour treuuer commodité de faire passer des viures pour vingt ouuriers,

L. iiii

ma volonté de ce qu'il deuoit faire.

Le 24. dudit mois, la barque estant deschargée, preuoyant aux malheurs qui ordinairement peuuent arriuer sur la mer, pour les risques qui y sont grandes voyant que la saison des vaisseaux se passoit, sans sçauoir nouvelles de l'vn des deux qui deuoit arriuer, sçachant bien qu'il ne faut pas attendre aux extremités à pouruoir en telles affaires, aussi que la necessité des viures nous pressoit, l'aduifay qu'il ne seroit hors de propos d'escrire audit de la Balde, qui estoit à Miscou, quelques 35. lieues de Gaspey, & luy faire entendre la necessité en laquelle nous allions tomber, & que ne nous secouroit, au cas qu'il fust arriué fortune au

Le sieur de
Caen fait
lire vn livre
des choses
qu'on luy
imputoit.

fit prester le serment audit de la Ralde, & à ceux de son esquippage, & donna l'ordre qu'il desiroit que l'on tint audit voyage, ce qu'ayant fait, il fit publiquement la lecture deuant tout son esquippage & autres, d'un petit liure, contenant plusieurs choses que l'on luy imputoit auoir faites. Je creû qu'il y en auoit qui n'estoient pas trop contens de ceste lecture. Ayant fait ce qu'il voulut, il prit congé de la compagnie & s'en retourna à terre, & nous à nostre route au mieux que le temps le peust permettre, qui ne fut que pour battre la mer vingt quatre heures, car le lendemain il nous fallut relascher à la rade de Dieppe.

Le Vendredy au soir que mismes sous voilles ayât leué l'ancre cinq vaisseaux de conserue.

resté avec neuf François, estant reuenu quatre de nos hommes, Le pere Ioseph, & le frere Gabriel, qui venoient querir quelques choses pour porter audit pere Nicolas. De plus ledit du Vernay me dit que le François auoit esté mal traité, parmy quelques Nations, faite que la pluspart, ne s'estoient pas bien comportez avec ces peuples.

Arride du
pilote Gas-
cois.

Ce iour arriua vne chaloupe, où estoit le pilote Gascois, qui ayant apperceu vers l'eau le vaisseau dudit de Caen, qui entroit à Tadoussac, où il auoit enuoyé vne chaloupe du Bic, avec ordre de ce qu'ils deuoient faire audit Tadoussac, qui estoit de depescher

my teis
toutes so
cune iust
Le 16
proche de
Caen, au
Le iour en
sauuages
me temps
mois la tra
partirent l
païs, & vn
Le 16. le

mes arriuez tous les vaisseaux qui nous auoient quittez, comme l'allouette qui nous auoit perduë, durant les coups de vent qu'auions eüs: & y auoit quinze iours que ledit Emery de Caen estoit arriué, tesmoignage que nostre vaisseau n'estoit pas trop bon voillier, nous fusmes deux mois & six iours à cette traucse contrariez de mauuais temps.

Il m'a semblé n'estre hors de propos de faire vne description particuliere de l'Isle de Terre neufue, & autres costes qui sont du Cap Breton, & Golfe S. Laurent, iusques à Québec, bien que j'en aye traité en quelques endroits, mais non si particulièrement, & de suite, comme se fait en ce Chapitre cy dessous.

my reis gens quvn tel coquin, pour faire rompre toutes sortes de bonnes entreprises, pour n'auoir aucune iustice entr'eux.

Le 10. dudit mois les sauages vindrēt cabaner proche de l'habitation. Le lendemain arriua ledit de Caen, avec deux barques chargées de marchandises: Le iour en suiuant l'on commença la traite avec les sauages: d'autres Canadiens arriuerent en ce mesme temps avec quelques chaloupes. Le 14. dudit mois la traite fut acheuée avec lesdits sauages, & partirent le mesme iour pour s'en retourner en leurs pais, & vn François fut avec les Bissereins.

Le 16. le frere Gabriel arriua avec 7. canaux, qui

2. Part.

K

*Arriuee
du fleur de
Caen.*

lieuës, du bout de celle qui est le plus Arrouest, & du dit cap de Rase aux Isles saint Pierre 45. lieuës, qui sont de hauteur près de 46. & deux tiers, & 40. lieuës iusques au cap de Raye, de hauteur 47. & demy, dans toutes ces costes du Su de ladite Isle de terre neufue, y a nombres de bös ports, rades, & haures, entrautres Plaisance; la baye des Trespassez, celle de tous les Sainets, comme aussi ausdites Isles saint Pierre, où plusieurs vaisseaux vont faire pesche de poisson sec.

La coste du Nordest & Surouest de ladite Isle de terre neufue, & celle du Nort vn quart au Nordouest, contient quelques 110. lieuës iusques au 52 degré, est fournie de plusieurs bons ports & Isles, où y a nôbre

de

mois
icelle
quel
quif
D
de lat
les 46
espace
Laure
lieuës
quarts
y a tell
se peun
il fait c

cinde à
Québec.

de celuy qui auoit esté tué, pour confirmer l'amitié avec tous les sauages : ayant bien iugé, que le sauage qui auoit tué leur cöpagnon, l'auoit fait de sa propre malice, & non du consentement de ses cöpagnons.

Le lendemain, arriua vne barque; où il y auoit six soldats, que le sieur de Caen enuoyoit en son vaisseau, pour les mettre à la chaisne, pour quelques legeretesz qu'ils auoient commises. Nouuelles vindrent aussi, que le sieur de Caen estoit arriué à l'entree de la riuere des Yrocois, trois iours aux Hurons, avec quelques François.

Arriué
d'une bar-
que du sieur
de Caen, a-
vec deux
soldats
pour estre
mis à la
chaisne.

Le sieur
de Caen ve-
nu à Qué-
bec,

Le premier d'Aoust, est arriué à Québec le dit sieur de Caen, & le 4. il fut au Cap de tourmente, qui

l'habi
pieds
que p
stes à
plus p
la cou
& la p
qu'à le
cuite,
que sep
raille n
leurs m

grandes, qui y durent près de sept
mois de l'an. Il y a force eslans, lapins, & gelinotes,
icelle n'est point habitée, les sauvages qui y vont
quelques fois en Esté de la grádtaire voir les vaisseaux
qui font pescherie de molue.

Du Cap de Rave qui est par les 47. degrés & demy
de latitude, iusques au Cap de S. Laurent, qui est par
les 46. degrés 55 minutes, il y a 17. à 18. lieues, cet
espace est l'vne des emboucheures dudit golphe S.
Laurent, de ce lieu aux Isles aux oyseaux il y a 17. à 18.
lieues qui sont vn peu plus de 47. degrés & trois
quarts, se sont deux rochers dans ledit golphe, où il
y a telle quantité d'oyseaux appellez tangeux, qui ne
se peut dire de plus, les vaisseaux passant par là quand
il fait calme, avec leur bateau vont à ces Isles, & tuét

Bonnes
pêches en
ces Isles.

2. Part.

M

habitation nouvelle bien aduancée, & esleuee de 4.
pieds de haut, 26. toise de murailles faicte avec quel-
que poutres au premier estage, & toutes les autres pre-
stes à mettre les planches scitées pour la couverture, la
pluspart du bois taillé & amassé pour la charpente de
la couverture du logement, toutes les fenestres faictes,
& la pluspart des portes, de sorte qu'il n'y auoit plus
qu'à les appliquer, le laissay deux fourneaux de chaux
cuitte, de la pierre assemblée, & ne restoit plus en tout
que sept ou huit pieds de hauteur, que toute la mu-
raille ne fast esleuee, ce qui se pouuoit en quinze iours,
leurs materiaux assemblez, pour estre logeable, si l'on

K ij



Handwritten text, possibly a signature or name, located in the upper middle section of the page. The characters are faint and difficult to decipher.

KOL

y eust voulu apporter la diligence requise. Je les priay d'amasser des faismes, & autres choses, pour acheuer le fort, iugeant bien en moy mesme, quel'on n'en feroit rien, d'autant qu'ils n'auoient rien de plus defagreable, bien que c'estoit la conseruation, & la secreté du pays; ce qu'ils ne pouuoient, ou ne vouloient comprendre. Cet ceuure ne s'auançoit que par interualles, selon la commodité qui se presentoit, lors que les ouuriers n'estoient employez à autres ceuures.

Le sieur de Caen, laisse son neveu pour principal Commis en l'absence de l'Autheur.

Le dit sieur de Caen laissa son neveu, le sieur Esmeiry, pour principal commis, & pour commander en mon absence audit Québec, avec cinquante & vne personne, tant hommes que femmes, garçons, & enfans.

Partement de l'Autheur pour venir à Tadoussac.

Cinq hommes tuez par les sauvages.

S'en retourne en France.

Le leudy 15. jour d'Aoust, partismes de Québec le 18. arriuasmes à Tadoussac, où nous eusmes nouvelles de la mort de cinq hommes du vaisseau dudit Deschesnes, qui estoit à l'Acadie, lesquels hommes, auoient esté tuez par les sauuages du lieu, proche du sieur de Biencour, qui estoit demeurant en ces lieux, il y auoit plus de 18. ans avecques les sauuages.

Le 21. d'Aoust 1624. nous leuasmes l'ancre, & mismes sous voilles, pour retourner en France.

Le 25. fusmes mouiller l'ancre deuant Gaspey, & trouuasmes de la Ralde qui estoit venu de Miscou, faire sa pescherie de poisson.

Le premier de Septembre, vn vaisseau partit de la flotte où commandoit le capitaine Gerard, pour aller en France deuant porter des nouvelles.

Le 6. le vaisseau de du Pont acheua de faire sa pesche de poisson audit Gaspey.

L
tit a
perf
dit d
dans

Le
quel
mais i

Le
iour la
para d
qu'il e
des Tu
mener
rent esc

Le
terre, le

Le
terre de

Le pr

de Diep
à bon po

là, ie m'a

estant, ie

seigneur c

jesté, auqu

me à plusi

l'honneur
à Paris, ou
socioz, cur
mesnage qu

La nuit venant au samedi, ledit sieur de Caen partit avec quatre vaisseaux, en l'un desquels estoit sa personne, & en l'autre ledit du Pont, au troisieme ledit de la Ralde, & vne patache de 45. à 50. tonneaux, dans laquelle estoit le pilote Canané.

Le 19. l'on apperceut vn vaisseau de 60. tonneaux, que l'on iugeoit estre Rochelois, on fist chasse dessus, mais il s'euada, & ainsi se sauua à la faueur de la nuit.

Le 27. on treuua fond à la sonde, à 90. brasses. Ce iour la petite barque où commandoit Cananee, se separa de nous, pour aller à Bordeaux, selon l'ordre qu'il en auoit: Depuis nous sceusmes qu'elle fut prise des Turcs, le long de la coste de Bretagne, qui emmenerent les hommes qu'ils y trouuerent, & les firent esclaves.

Le 29. nous recogneusmes en la coste d'Angleterre, le cap appellé Tourbery.

Le dernier de Septembre, nous apperceusmes la terre de la Heue.

Le premier d'Octobre, entrausmes dans le haure de Dieppe, où louasmes Dieu de nous auoir amenez à bon port; auquel lieu ie sejourney quelques iours, de là, ie m'acheminay à Paris avec tout mon train, où estant, ie fus treuuer à saint Germain le Roy, & mon seigneur de Montmorency, qui me presenta à sa Majesté, auquel ie fis la relation de mon voyage, comme à plusieurs messieurs du Conseil, desquels j'auois l'honneur d'estre cogneus. Ce fair, ie m'en retournay à Paris, ou ie treuuy que les anciens & nouveaux associés, eurent plusieurs contestations sur le mauuais mefnage qui s'estoit fait en l'embarquement, qui ap-

Arriuee
de l'Au-
theur à
Dieppe.

Va à saint
Germain
trouuer le
Roy.
Fait relation de son
voyage.

Monsieur
de Montmorency
se defait de la
charge de
Viceroy de
la nouvelle
France.

La mer entre les mains
du Duc de
Ventadour.

porta plusieurs troubles, cela en partie donna sujet à mondit seigneur de Montmorency, de ce deffaire de sa charge de Viceroy, qui luy rompoit plus la teste, que ses affaires plus importantes, la remettant à Monseigneur le Duc de Ventadour, qu'il voyoit porté à ce saint dessein, conuenant avec luy d'vn certain prix, tant pour la charge de Viceroy, que pour l'interest qu'il auoit en ladite Societé, le tout sous le bon plaisir de sa Majesté, laquelle commanda d'expedier les lettres patentes d'icelle commission, au mois de Mars 1625. au nom de mondit seigneur le Duc de Ventadour, n'estant poussé d'autres interests que du zele & affection qu'il auoit de voir fleurir la gloire de Dieu, en ces pays barbares; & pour cest effect, y enuoyer des Religieux, iugeant n'en trouuer de plus capables, que les peres Iesuites, pour amener ces peuples à nostre foy: il en enuoya six, à ses propres cousts & despens, dès l'annee mesmes. Sçauoir estoit, les reuerend pere l'Almand, Principal du College de Paris, tres-deuot & zelé Religieux, fils du feu sieur l'Almand, qui auoit esté Lieutenant criminel de Paris; & le pere Brebeuf, le pere Masse, frere François, & frere Gilbert, qui s'acheminèrent aussi tost avec vne grande affection, à Dieppe, lieu de l'embarquement.

S

D

MON

Vice

au si

dier.

Tron



année d
des affai
miennes



LIVRE.
S E C O N D
DES VOYAGES
DV SIEVR DE
CHAMPLAIN.

MONSIEVR LE DVC DE VENTADOUR
*Viceroy en la Nouvelle France, continuë la Lieutenance
au sieur de Champlain. Commission qu'il luy fait expedier.
Retour du sieur de Caën de la Nouvelle France.
Trouble qu'il eut avec les anciens associez.*

CHAPITRE PREMIER.

L Nee mesme temps, mōdit Seigneur de Ventadour Viceroy en la Nouvelle France, me continua en l'honneur de la Lieutenance, que j'auois eue de mōdit seigneur de Mōtmorency, me promettant pour icelle année de demeurer proche de luy, pour l'instruire des affaires dudit pais, & donner ordre à quelques miennes autres que j'auois à Paris.

Sensuit la Commission de Monseigneur le Duc de Ventadour Pair de France, donnée à Monsieur de Champlain.

HENRY DE LEVY, Duc de Ventadour, Pair de France, Lieutenant general pour le Roy au gouvernement de Languedoc, Vice-Roy, & Lieutenant general au pays de la Nouvelle France, & terres circonuoisines. A tous ceux qui ces presentes lettres verront salut: Sçauoir faisons, que pour la bonne & entiere confiance que nous auons du sieur Samuel de Champlain, Capitaine pour le Roy en la marine: & de ces sens, suffisance, pratiques, experiences au fait d'icelle, bonne diligence, cognoissance qu'il a dudit pays, pour les diuerses navigations, voyages, frequentations qu'il y a faites, & en autres lieux circonuoisins d'iceluy: A iceluy sieur de Champlain, pour ces causes, & en vertu du pouuoir à nous donné par sa Majesté, conformément aux lettres de commissions par luy obtenuës, tant du feu sieur Comte de Soissons, que Dieu absolue, de Monsieur le Prince de Condé; & depuis, de monsieur le Duc de Montmorency, nos predecesseurs en ladite Lieutenance Generalle des quinze Octobre, & vingtiuesiesme Novembre 1612. & 8. Mars 1620. & à la nomination de sa Majesté, par les articles ordonnez par arrest du Conseil du premier Auir 1622. AVONS commis, ordonné, député, commestons, ordonnons, & depons par ces presentes, nostre Lieutenant, pour représenter nostre personne, audit pays de la Nouvelle France: Et pour cet effect, luy auons ordonné d'aller se loger avec tous ses gens, au lieu de Québec, estans dedans le

fleuve

fleuve
de Ca
lien,
uisera
fortere
seruati
à son po
& endr
auans q
gnoistre.
en icelles,
ples de la
moyen de
faire instr
service de
que & Ro
d'icelle, ma
l'obeyssance
esgard & v
veru de nos
commestre
Lieutenans
mettre des o
retien de la
ce que par n
contracter à n
onne amitié
/dis Peuples
ment sur eu
nseruer les
r, pour meq
2. Par

faue, leur faire guerre ouverte, pour les cōtraindre & amener
 à telle raison qu'il iugera necessaire, pour l'honneur, obeissan-
 ce, & seruice de Dieu, & de l'establissement, manutention,
 & conseruation de l'authorité de sadite Maieité parmy eux:
 du moins pour viure, hâter, & frequenter en toute assen-
 ce, liberte, frequention, & communication, y negocier &
 traffiquer amiablement & paisiblement, faire faire à ceste
 fin les descouuertes desdites terres, & notamment depuis
 ledit lieu de Québec, iusques & si auant qu'il se pourra esten-
 dre au dessua d'iceluy, dedans les terres & riuieres qui se
 deschargent dedans ledit fleuue saint Laurent, pour essayer
 à treuuer le chemin facile pour aller par dedans ledit pais, au
 Royaume de la Chine, & Indes Orientales; ou autrement
 tant & si auant qu'il se pourra estendre, le long des costes dudit
 pais, tant par mer, que par terre, & faire en ladite terre ser-
 me, soigneusement rechercher & recognoistre toutes forces
 de Mines d'Or, d'Argens, Cuivre, & autres metaux &
 mineraux, les faire fouiller, tirer, purger, & affiner, pour
 estre cōuertez, & en disposer selon & ainsi qu'il est prescript,
 par les Edits & Reiglemens de sadite Maieité, & ainsi que
 par nous sera ordonné, & où ledit sieur de Champlain trou-
 uerois des François, ou autres traffiquans, negocians, &
 communiquans avec les sauuages & peuples, notamment de-
 puis le lieu de Gaspé, par la haulceur de quarante huit &
 à quarante neuf degrez de latitude, & iusques au cin-
 quante & deuxiesme degre, Nord & Sud dudit Gaspé, qui
 nous est reserué par sadite Maieité, luy auons permis &
 permettons s'en saisir & les apprehender, ensemble leur
 vaisseaux & marchandises & tout ce qui se trouuerra à en
 appartenant, & iceux faire conduire & amener en France
 es mains de la Iustice, pour estre procédez conter eux selon
 rigueur des ordonnâces Royaux, & ce qui nous a esté accor-

par sa
 par le
 de no
 cemen
 bien,
 pouuo
 estions
 plus p
 de cou
 charge
 pour ce
 n'aurie
 rement
 & subr
 faire ob
 sacharg
 rapport
 ploacte
 Maieité
 tous Pri
 tenans g
 ces, Chej
 mer que
 mes, Por
 ayde aud
 uion de ce
 main for
 main de q
 & à icell
 le 15. Fe
 & plus b
 G

par sadite Majesté, ce faisant gerer, negocier, & se cōparter par ledit sieur de Champlain, en la fonction de sadite charge de nostre lieutenant pour tout ce qu'il iugera estre en l'advancement desdites conquestes & peuplement: le tout pour le bien, service, & auctorité de sadite Majesté, avec mesme pouvoir, puissance & auctorité que nous ferions, si nous y estions en personne, & comme si tout y estoit par expres & plus particulièrement specificé, & déclaré. Luy auons, & de tout ce que dessus, donné, & donnons par ces presentes, charge & pouvoir, commission & mandement special: Es pour ce, & en tout nostre pouvoir esdits pays, à quoy nous n'aurions pourueu, & iusques à y estre par nous particulièrement pourueu: Auons ledit sieur de Champlain substitué, & subrogé en nostre lieu & place; à la charge d'observer, & faire observer tout ce que dessus, & par ceux qui seront sous sa charge & commandement, & de nous faire bon & fidel rapport, à toutes occasions, de tout ce qu'il aura fait & exploicté, pour en rendre par nous, prompte raison à sadite Majesté. **SI PRIONS ET REQUERONS**, tous Princes, Potentats, & Seigneurs estrangers, Les Lieutenans generaux, Admiraux, Gouverneurs de leurs Provinces, Chefs & conducteurs de leurs gens de guerre, tant par mer que par terre, Capitaines de leurs villes, Forts maritimes, Ports, Costes, Haures & Destroits, donner confort & ayde audit sieur de Champlain, pour l'entier effect & execution de ces presentes, tout support, assistance, retraite, & main forte si besoain est, & en soient par luy requis: En tesmoindequoy nous auons signé les presentes de nostre main, & à icelles fait mettre nostre Seel. **DONNE** à Paris, le 15. Fevrier, 1625. signé **VENTADOUR.**

& plus bas par commandement de mondit Seigneur,
GIRARD.

Ledit sieur de Caen fit encore ce voyage, sous la commission de mondit seigneur de Ventadour, avec lesquels passerent nosdits Reuerends Peres, lesquels il traitta courtoisemēt au passage. Et vn pere Recollet appellé pere Ioseph de la Rochetres-bon Religieux, allié de la maison du Comte du Lude, qui auoit quitté les biens & honneurs temporels, pour suiure les spirituels.

Le sieur de Caen est traucrisé des anciens associés.

Ledit sieur de Caen ayant fait son voyage, il vint à Paris, où il eust plusieurs traucrisés des anciens Associés, qui les mit en vn procez au Conseil, pensant tomber d'accord à l'amiable les vns avec les autres: De plus que mondit seigneur auoit du mescontentement dudit sieur de Caen, sur ce qu'on luy rapporta qu'il auoit fait faire les prieres de leur religion pretendue, publiquement dans le fleuue saint Laurent: desirant que les Catholiques y assistassent, chose qui luy auoit esté deffendue par mondit seigneur, lesquelles accusations ledit sieur de Caen n'approuua, disāt que s'estoit la hayne & la malice de ses enuieux, qui procuroient tout le mal qu'ils pouuoient contre luy, quoy que ce soit, apres auoir bien disputé les vns contre les autres, aux assemblées qui se faisoient en l'hostel de Ventadour. Il falut auoir arrest de Messieurs du Conseil, puisqu'ils ne se pouuoient accorder sur vn contract que l'on auoit fait, auquel l'on quittoit l'affaire audit sieur de Caen, en donnant trente six pour cent d'interests, sur vn fond de soixante mil liures: qu'il seroit tenu d'exécuter tous les articles, dont la société estoit obligée enuers le Roy, & dans trois iours donneroit caution bourgeoise dans

Aquoy le sieur de Caen estoit obligé.

Paris
à mo
vaisse
gré d
fusan
fait ap
furent
queste
pour f
cogno
tre les
chere q
cent d'
passé e
que led
caution
dudit se
vn chef
fut ledit
né dudit
toujours
choses qu
de Québ
faire part
ty de Par
des sieurs
mondit Se
aufort, &
Les reu
& vn frere
dité de fai

Paris, & nommeroit vn Chef catholique, agreable
à monseigneur le Vice-Roy, pour la conduite des
vaisseaux. Le temps venu il ne fournit cautions au
gré des Associez, ny ne nomma ledit chef, ce que re-
fusant les anciens Associez, ledit sieur de Caen les
fait appeller deuant le iuge de l'Admirauté, de là ils
furent audit Conseil de sa Maieité, suiuant vne re-
queste que lesdits anciens Associez auoient présentée,
pour faire interdiction au iuge de l'Admirauté d'en
cognoistre, ils sont vn temps à contester les vns con-
tre les autres, en fin le Conseil ordonna que l'en-
chere qui auoit esté faite au Conseil, de quatre pour
cent d'aduantage que les trente six, par le contract
passé entre eux à l'hostel du seigneur de Ventadour,
que ledit de Caen auroit la preference, en donnant
caution suffisante dans Paris: & que attédu l'absence
dudit seigneur de Vétadour, ledit de Caen nomeroit
vn chef catholique pour la conduite des Vaisseaux qui
fut ledit de la Ralde qu'il nomma, & que pour la persõ-
ne dudit de Caen il ne feroit le voyage: lequel ne laissa
tousiours d'appareiller & apprester les vaisseaux, des
choses qu'il iugeoit estre necessaires pour l'habitation
de Québec. Ayât son arrest il s'en vint à Dieppe, pour
faire partir les vaisseaux, où ie me trouuay, estant par-
ty de Paris le premier d'Auril 1626. accompagné
des sieurs Destouche, & Boullé mon beau frere, lequel
mondit Seigneur auoit honoré de ma Lieutenance
aufort, & ledit Destouche de mon Enseigne.
Les reuerends Peres Noyrot Iesuite, & de la Nouë
& vn frere, estoient à Dieppe, pour treuuer commo-
dité de faire passer des viures pour vingt ouuriers,

Fait ap-
peler les As-
sociez.

Arrest du
Conseil.

Le sieur
de Caen ap-
preste ce
qui est ne-
cessaire
pour aller à
Québec.

qu'ils menoient audit pais pour eux, estant cōtrains de prēdre vn vaisseau de quatre vingts tonneaux du sieur de Caen, qui leur fretta pour les passer, avec tout leur attirail: moyennant le prix de trois mil cinq cens liurēs: voilà tout ce qui se passa iusqu'à l'embarquement qui fut le 15 d'Auril 1626. Je m'embarquay dans le vaisseau la Catherine, du port de 250 tonneaux, & aussi le pere Iosēph Caron Recollet, qui y auoit autrefois hyuernē: nous fusmes à la rade iusques au vingtiēsmē dudit mois, que nous leuāmes l'ancre, & nous mīsmes sous voile à vn heure après midy, faisant vn bort sur autre, attendant ledit sieur de Caen, qui desiroit donner quelque ordre audit de la Ralde & Emery son nepueu, qui estoit en la Fleque pour vice-Admiral, qui deuoit aller faire sa pesche de poisson à l'Isle percée.

Sur les six heures du soir arriua ledit de Caen, qui fit prester le serment audit de la Ralde, & à ceux de son esquippage, & donna l'ordre qu'il desiroit que l'on tint audit voyage, ce qu'ayant fait, il fit publiquement la lecture deuant tout son esquippage & autres, d'un petit liure, contenant plusieurs choses que l'on luy imputoit auoir faites. Je creū qu'il y en auoit qui n'estoiet pas trop contens de ceste lecture. Ayant fait ce qu'il voulut, il prit congé de la compagnie & s'en retourna à terre, & nous à nostre route au mieux que le temps le peust permettre, qui ne fut que pour battre la mer vingt quatre heures, car le lendemain il nous fallut relascher à la rade de Dieppe.

Le Vendredy au soir que mīsmes sous voilles ayāt leuē l'ancre cinq vaisseaux de conseruc.

Embarquement de l'Auteur.

Le sieur de Caen fait lire vn liure des choses qu'on luy imputoit.

Il m'a
riculiers de
son, & Gol
an quelques
me se fais en

Le 27. nous apperceus vn vaisseau que l'on iugeoit estre forban, nous fismes chasse sur luy quelques trois heures, mais estant meilleur voillier que nous, mistes à l'autre bord.

L'Auteur
fait mettre
sous voiles

Le 23. de May eusmes vne tourmente, qui dura deux fois vingt quatre heures, avec orages de pluyes, tonnerres, esclairs, & bruines fort espelles, qui fit que le petit vaisseau des Peres Iesuistes, nommé l'allouette, nous perdit de veüe.

Le 5. de Iuin par 44. degrez & demy de latitude, nous eusmes sonde, sur lecore du Ban. Le 12. cognoissance de l'Isle de terre neufue, qui estoit le Cap des vierges, & le soir la veüe du Cap de Raye. Le 13. fismes recognoistre le Cap de saint Laurent & l'Isle saint Paul. Le 17. passasmes proche des Isles aux oyseaux. Le 20. nous fismes mouiller l'ancre, entre l'Isle de Bonadventure & l'Isle percée, où trouuastmes arriuez tous les vaisseaux qui nous auoient quittez, comme l'allouette qui nous auoit perduë, durant les coups de vent qu'auions eüs: & y auoit quinze iours que l'edit Emery de Caen estoit arriué, témoignage que nostre vaisseau n'estoit pas trop bon voillier, nous fismes deux mois & six iours à cette trauerse contrariez de mauuais temps.

Illes qu'ils
recoignoissent.

Il m'a semblé n'estre hors de propos de faire vne description particuliere, de l'Isle de Terre neufue, & autres costes qui sont du Cap Breton, & Golfe S. Laurent, iusques à Québec, bien que j'en aye traité en quelques endroits, mais non si particulièrement, & de suite, comme je fais en ce Chapitre cy dessous.

Illes ayât

DESCRIPTION DE LISLE DE TERRE

Neufue. Isles aux Oyseaux. Ramees S. Iean, Enticofy, & de Gassey, Bonnaventure, Miscon, Baye de Chalen, avec celle qui environne le Golfe S. Laurent, avec les Costes, depuis Gassey, iusques à Tadoussac, & delà à Québec, sur le grand fleuve S. Laurent.

CHAPITRE II.

LE Cap de Rase, attenant à l'Isle de Terre-neufue, est la terre la plus proche de France, esloignée de 25. lieuës de Lecore, du grand banc, où se fait la pesche du poisson vert, il est par la hauteur de 46. degrez & 35. minutes de latitude, & d'iceluy cap à celuy de sainte Marie 22. lieuës, & de hauteur 46. degrez trois quarts, & de ce lieu iusques aux Isles saint Pierre 23. lieuës, du bout de celle qui est le plus Arrouest, & du dit cap de Rase aux Isles saint Pierre 45. lieuës, qui sont de hauteur près de 46. & deux tiers, & 40. lieuës iusques au cap de Raye, de hauteur 47. & demy, dans toutes ces costes du Su de ladite Isle de terre neufue, y a nombres de bõs ports, rades, & haures, entr'autres Plaisance, la baye des Trespassez, celle de tous les Saints, comme aussi ausdites Isles saint Pierre, où plusieurs vaisseaux vont faire pesche de poisson sec.

La coste du Norddest & Surouest de ladite Isle de terre neufue, & celle du Nort vn quart au Nordouest, contient quelques 110. lieuës iusques au 52. degré, est fournie de plusieurs bons ports & Isles, où y a nombre de

de
Fralieu
ouel
de l
che l
pesch
neuf
nom
est pr
cedre
Il se d
res &
che du
riuiere
aspres,
mois d
icelle r
quelqu
qui fon
Du
de latit
les 46. c
espace e
Laurent
lieuës q
quarts, s
y a telle
se peut d
il fait cal

de vaisseaux, vont faire pescherie de molue, tant François, Malouains, que Basques & Anglois.

De l'Isle, à la grande terre du Nort, il y a 8. à 10. lieues par endroits, la coste de l'Isle Nordest & Sur-ouest, qui regarde le golphe S. Laurens a cent lieues de long, n'est cogneu que fort peu, sice n'est proche le Cap de Rave où il y a quelque port où se fait pesche de poisson: Toute ceste dite Isle de terre-neufue tient de circuit plus de 300. lieues, où il y a nombre de bons ports (comme i'ay dit) le terroir est presque tout montueux, rempli de pins & sapins, cedres, bouleaux, & autres arbres de peu de valeur. Il se descharge dans la mer quantité de petites rivières & ruisseaux qui viennent des montagnes. La pesche du saumō est fort abondante en la plus part de ces rivières, comme d'autres poissons. Les froidures y sont aspres, & les neiges grandes, qui y durent près de sept mois de l'an. Il y a force eslans, lapins, & gelinotes, icelle n'est point habitée, les sauvages qui y vont quelques fois en Esté de la grãdtaire voir les vaisseaux qui font pescherie de molue.

Du Cap de Rave qui est par les 47. degrés & demy de latitude, iusques au Cap de S. Laurent, qui est par les 46. degrés 55 minutes, il y a 17. à 18. lieues, cet espace est l'une des emboucheures dudit golphe S. Laurent, de ce lieu aux Isles aux oyseaux il y a 17. à 18. lieues qui sont vn peu plus de 47. degrés & trois quarts, se sont deux rochers dans ledit golphe, où il y a telle quantité d'oyseaux appellez tangeux, qui ne se peut dire de plus, les vaisseaux passant par là quand il fait calme, avec leur batteau vont à ces Isles, & tuēt

Circuit de
l'Isle de terre-
neufue.

Bonnes
pesches en
ces Isles.

de ces oyseaux à coups de batons, en telle quantité qu'ils veulent, ils sont gros comme des oyse, ils ont le bec fort dangereux, tous blâcs hormis le bout des ailles qui est noir, se sont de bons pescheurs pour le poisson qu'ils prennent & portent sur leurs Isles, pour manger au Su de ces Isles, & au Su & Surouest y en a d'autres qui s'appellent les Isles ramées-brion, au nombre de 6. ou 7. tant petites que grandes, & sont vne lieuë ou deux des Isles aux oyseaux.

Autres
Isles.

En aucunes de ces Isles y a de bons ports, où l'on fait pesche de poisson, elles sont couuertes de bois, comme pins, sapins & bouleaux, aucunes sont plates, autres vn peu esleuées comme est celle de Brion qui est la plus grande. La chasse des oyseaux y est à commandement en la saison, comme est la pesche du poisson, des loups marins, & bestes à la grande dent qui vont sur lesdites Isles, elles sont esloignées de la terre la plus proche de 12. ou 15. lieuës, qui est le Cap saint Laurent, attenant à l'Isle du Cap Breton.

Desdites Isles aux oyseaux jusques à Gaspey, il y a 45. lieuës qui est de hauteur 48. degrés deux tiers, & au Cap de Raye 70. lieuës.

Baye du
lieu de Gaspey.

En ce lieu de Gaspey est vne baye contenant de large en son entrée trois à quatre lieuës, qui suit au Norrouest enuiron cinq lieuës, où au bout il y a vne riuere qui va assez auant dans les terres: les vaisseaux viennent en ce lieu, pour faire la pesche du poisson sec, où est vn gallay où l'on fait la seicherie des moluës, & vn ruisseau d'eau douce qui se descharge dans la grand' mer, commodité pour les vaisseaux qui vont mouiller l'ancre à vne portée de mouquet,

de c
roc
terr
estre
qui
bou
dant
hom
gibie
ture,
les de
pesche
que ce
La
& vn tr
faut tr
la hau
descou
Isles, &
dites Isl
lieu est d
herbes, &
tie de tr
chandise
quelques
qui ont h
treuez p
les neges
che. A six
phelins o
Ceste

de ce lieu: & à vne lieuë du Cap de Gaspey, est vn petit rocher que l'on nomme le farillon, esloigné de la terre d'un jet de pierre, ce dit cap est vne pointe fort estroite, le terroier en est assez haut, comme celuy qui environne ladite baye couuerré de pins, sapins, bouleaux, & autres meschans bois. La pesche est abôdante tant en mouës, harans, saumons, macreaux, & homars. La chasse des lapins & perdrix, comme autre gibier se treuve aussi à l'Isle percée & de Bonadventure, distante de six à sept lieuës, plus au midy: entre les deux il y a la baye aux mouës, en laquelle se fait pescherie, les terres sont couuertes de mesmes bois que celle du susdit Gaspey.

Ladite Isle percée est par la hauteur de 48. degrés & vn tiers, elle est distante de 15. lieuës de Miscou, il faut trauffer la baye de Chaleu. Ledit Miscou est par la hauteur de 47. degrés 25. minutes, la terre est descouppée par plusieurs bras d'eauë qui forment des Isles, & où les vaisseaux se mettent, est entre-deux dites Isles, qui font vn cap à ladite baye de Chaleu, ce lieu est desgarny de bois, n'y ayant que des bruières, herbes, & pois sauages: l'on fait en ce lieu bonne partie de traite avec les habitans du pays. Pour des marchandises ils donnent en eschange des peaux d'eslan & quelques castors. Il y a eu d'autrefois des François qui ont hyuerné en ce lieu, & ne s'y sont pas trop bien treuuez pour les froidures trop grandes, comme aussi les neges, neantmoins ce lieu est fort bon pour la pesche. A six lieuës delà au Nordest, est le ban des Orphelins où il y a tres bonne pescherie de mouës.

Baye de
Chaleu.

Ban des
Orphelins.

Ceste Baye de Chaleu entre quelques quinze ou

vingt lieües dans les terres, ayant dix ou douze lieües de large par endroits: en icelle se deschargent deux ou trois riuieres qui viennent de quelques quinze ou vingt lieües dans les terres, elles ne sont nauigables que pour les canaux des sauuages.

Pays qui
enuironne
cette baye.

Tout le pays qui enuironne ladite baye, est partie montueux, autre plat & beau, couuert de bois de pins, sapins, cedres, bouleaux, ormes, fresnes, erables, & dans les dites riuieres y a des chesnes. La pesche de plusieurs poissons est abondante en ce lieu, & la chasse des oyseaux de riuiere ou tarde oyes, gruës, & de plusieurs autre sorte. Il se treuve en tous ces lieux force essans, desquels les sauuages en tuent quantité l'hüyer.

Des Isles de Miscou à l'Isle saint lean, y a enuiron dix ou douze lieües au Suest, elle est par la hauteur de quarante six degres deux tiers, le bout le plus Nort de ladite Isle, ayant enuiron vingt cinq lieües de longueur, & de ceste Isle à la terre du Sud, vne ou deux lieües; en laquelle sont de bons ports, & bonne pescherie de mouë; les Basques y vont assez souuent, elle est couuerte de bois comme les autres Isles.

De l'Isle de saint lean au petit passage de Conseau l'on conte vingt lieues, ce passage est par la hauteur de quarante cinq degres & deux tiers, & iusques aux Isles ramées enuiron trente lieues.

Abondance de ports
& riuieres.

Toute la coste depuis Miscou iusques au passage de Conseau, est abondante en ports, & petites riuieres, qui se deschargent dans la mer: entr'autres est la baye de Miaamichy, treguë, le pays est agreable, quelque peu montueux: la pesche & la chasse du gibier y sont fort bonnes en la saison, il y a des essans en ces terres,

mais
de C
A
haute
ouest
elle g
merid
nauig
de lon
part de
falaises
L'ouest
il ne lai
elle est
batarie
la mer,
gnée qu
le son bo
reux y ay
tures & c
vaisseaux
Nort. Ce
sent y au
icelle est
il fait gra
hüyer: le
allant à la
Il y a
nomme la
l'Isle de re
Basques ve

mais non en telle quantité qu'aux contrées de la baye de Chaleu.

Au Norddest de Gaspey est l'Isle d'Enticosty, sur la hauteur de cinquante degrés au bout de L'ouëst Nord-ouest de l'Isle, & celui de Lest, Suest, 49. degrés elle gists, est Suest, & Ouest, Norrouest, selon le vray meridiem de ce lieu, & au compas de la plus part des navigateurs, Suest & Norrouest, elle a quarate lieues de long, & large de quatre à cinq par endroits. La plus part des costes sont hautes & blanchastres comme les falaises de la coste de Dieppe, il y a vn port au bout de L'ouest Surouest de l'Isle qui est du costé du Nort, il ne laisse d'y en auoir d'autres, qui ne sont pas connus, elle est fort redoutée de ceux qui nauigent, pour estre batariere, & y sont quelques pointes qui auancement en la mer, toutesfois nous l'auôs ragée, n'en estant esloignée que d'vne lieue & demie, & la treuuâmes fort saine le fon bon à trente brasses: le costé du Nort est dangereux y ayant entre la terre du Nort & ceste Isle des Batures & d'autres Isles, bien qu'il y aye passage pour des vaisseaux, & dix à douze lieues iusques à ladite terre du Nort. Ceste Isle n'est point habitée de sauages, ils disent y auoir nombre d'Ours blancs fort dangereux, icelle est couuerte de bois de pins, sapins, & bouleaux. il fait grand froid, & s'y voyent quantité de neges en hyuer: les sauages de Gaspey y vont quelques fois, allant à la guerre contre ceux qui se tiennent au Nort.

Il y a vn lieu dans le golphe saint Laurent, qu'on nomme la grande baye, proche du passage du Nort de l'Isle de terre neufue, à cinquante deux degrés, où les Basques vont faire la pesche des balaines.

Isle de
Enticosty.

Ours blancs
en ceste
Isle.

Grande
baye du
golphe de
S. Laurent.

Sauuages
de ces pays.

Font la
guerre aux
Malouains.

Les sauuages de la coste du Nort sont tres meschans, ils font la guerre aux pescheurs, lesquels pour leur seureté arment des paraches, pour conseruer les chaloupes qui vont en mer pescher la molue: l'on n'a peu faire de paix avec eux, & sont la plus part petits hommes fort laids de visage, les yeux enfoncez, meschans & traistres au possible: il se vestent de peaux de loups marins, qu'ils accommodent fort proprement: leurs batteaux sont de cuir, avec lesquels ils vont rodant & faisant la guerre, ils ont fait mourir nombre de Malouains, qui auparauât leurs ont souuent rendu leur change au double, ceste guerre procede de ce que vn matelot Malouain par megarde ou autrement, tua la femme d'vn capitaine de ceste nation.

Tout le pays est excessiuement froid en hyuer, & les neges y sont fort hautes, qui durent sept mois ou plus sur la terre par endroits, elle est chargée de nombre de pins, sapins & bouleaux, en plus de cent lieues des costes qui regardent le golphe saint Laurent. Il y a nombre de bons ports & isles, (ou la pescherie de molue & saumont est abondante,) & nombre de riuieres, qui ne sont neantmoins beaucoup nauigeables, que pour des chaloupes ou canaux, selon le rapport des sauuages.

Ce golphe a plus de quatre cens lieues de circuit, y ayât nombre infiny de ports, haures & isles, qui y sont enclos: c'est comme vne petite mer qui parfois est fort esmeue & agitée des vents impetueux qui viennent plus souuent du Norddest, & parfois y a de grandes bourasques de Norrouest. En ces lieux sont de grands courants de marée non reglez, les vns portent en vn

réps
de fo
estim
celier
huiet
auoir
D
à ttre
ue de f
droitur
tousi
riue rare
res, de f
sa driue
les ebess
sept heu
plus de p
vents de
traires en
Ce ca
de la gran
tant à mo
vers l'eaue
quarante n
dit Gaspey
Et col
au comme
lieues dudir
vingt cinq
assez haut,
e voyet aus

réps d'un costé autrefois en vn autre, & ainsi changent de fois à autre, ce qui apporte souuét du mesçote aux estimés des nauigeans, quand il fait des brunes, à quoy celieu est fort suieçt, & qui durēt quelquefois sept ou huit iours, il n'y a qu'une grande pratique qui peut en auoir quelque cognoissance.

Du cap de Gaspey à la terre du Nort y a vingt cinq à trēte lieues, c'est la largeur de l'ēboucheure du fleuue de saint Laurent, les marées sont en tout temps droiturieres en ce lieu cōme la riuere, & le vent tousiours de bout, soit à descendre ou monter, & arriue rarement qu'on voye le vent par le trauers des terres, de façon qu'un vaisseau estant dans le courant fera s'adriue hors du fleuue plustost que d'aller à la coste: les ebessōr beaucoup plus fortes que les flots qui durēt sept heures, & quelquefois plus: ce qui fait qu'on a plus de peine à monter qu'à descendre, joint que les vents de Norrouest sont les plus ordinaires & contraires en certaines saisons.

Ce cap de Gaspey (comme i'ay dit) est à l'entrēe de la grande riuere du costé de la terre du midy, montant à mont l'on passe si l'on veur vne lieue où deux vers l'auant du cap des Boutonnières, par la hauteur de quarante neuf degrés & vn quart, & à douze lieues dudit Gaspey.

Et costoyant tousiours la coste du Su, iusques au commencement des mons Nostre Dame vingt lieues dudit cap des Boutonnières, les mons en ont vingt cinq de longueur, à la fin est le Cap de Chatte assez haut, fait en forme de pain de sucre fort ecore: & voyēt aussi des terres doubles au dessus qui quelque-

Distance
du cap de
Gaspey à la
terre du
Nort.

Sa situation.

fois vous en font perdre la cognoissance si le temps n'est clair & serain, si ce n'est que vous approchiez d'une lieuë ou deux dudit cap de Chatte. Montant à mont l'on va iusqu'au trauers de la riuierede Mátane, où il y a douze à treize lieuës dás ceste riuierede plaine mer, des moyens vaisseaux de quatre-vingts ou cent tonneaux y peuuent entrer, c'est vn haute de bare de basse mer : estant en ladite riuierede assez d'eau pour tenir les vaisseaux à flot. Ce lieu est assez gentil, & s'y fait grande pescherie de saumon & truittes, ayant les filets propres à cet effect, l'on en pourroit charger des bateaux en leurs temps & saison. Ceste riuierede vient de certaines montagnes, & peut on s'aller rendre par le trauers des terres, par le moyen des canaux des sauuages, en les portát vn peu par terre en la riuierede qui se descharge dans la baye de Chaleu, ce lieu de Mantane est fort commode pour la chasse des eslans, où il y en a en grande quantité.

Lieu de
Mantane
fort com-
mode.

L'Isle de
sainct Bar-
nabé.

De Mantane l'on va à l'Isle de sainct Barnabé à seize lieuës, elle est par la hauteur de quarante huit degrez trente-cinq minutes, & estant basse; au tour sont des pointes de rochers, elle cõtient quelque lieuë & demie de longueur, fort proche de là la terre du Sur: il y a passage entre deux pour passer de petites barques, & ne faut laisser de prendre garde à soy, car elle est couuerte de bois de pins, sapins, & cedres.

De sainct Barnabé au Bic, il y a quatre lieuës, c'est vne montagne fort haute & pointue, qui parroist au beau temps de douze à quinze lieuës, & elle est seule de ceste hauteur, au respect de quelques autres qui sont proche d'elle.

Du Bic on traueſe la grande riuere au Norroueſt ou Nort, vn quart au Norroueſt, & va on recognoiſtre Leſquemain à la terre du Nort, y ayant ſept à huit lieuës. En ce lieu de Leſquemain proche de terre, eſt vn petit iſlet de rocher derriere lequel ſe faiſoit vn degat pour la peſche des balaines, & vne place pour mettre vn vaiſſeau : mais ce lieu eſt aſſeché de baſſe mer. Proche de là eſt vne petite riuere fort abödante en ſaumons, où les ſauuages y font bonne peſcherie, comme en pluſieurs autres.

Riuere
abondante
en ſaumons.

De Leſquemain l'on paſſe près des Bergeronnettes, qui en eſt à quatre ou cinq lieuës, le traueſy y a ancrage demie lieuë vers l'eaüe, puis l'on va au moulin Baudé trois lieuës, qui eſt la rade du port de Tadouſſac, le bon ancrage d'icelle eſt qu'il faut ouurir le moulin Baudé, qui eſt vn ſaut d'eaüe venant des montagnes, & au traueſy jeter l'ancre.

Ayant le vent bon à demy flot couru, à cauſe des marées du Saguenay qui porte hors, bien qu'il y aye les deux tiers de plaine mer, l'on peut leüer l'ancre & mettre à la voile, doubler la pointe aux vaches, avec la ſode à la main, & tenir touſiours deux ou trois chaloupes preſtes : que ſi le vent venoit à ſe calmer tout d'vn coup comme il arriue aſſez ſouuent, la marée vous porteroit au courät du Saguenay, & ayant doublé ladite pointe aux vaches, vous faire tirer à terre hors des marées dudit Saguenay ſ'il faiſoit calme, & ainſi en terre audit port de Tadouſſac, mettant le Cap au Nort, vn quart du Norroueſt, eſtant dans le port il faut porter vne bonne ancre à terre & enfoncer l'orain dans le ſable le plus que l'on pourra, & mettre

vne boise par le trauers contre l'orain, & auoir des pieux que vous enfoncerez dans le sable de basse mer le plus auant que l'on pourra pour empescher que le vaisseau ne chaste sur son ancre: dautant que ce qui est le plus à craindre sont les vens de terre, qui viennent du Saguenay & sont fort impetueux & violents, & viennent par bourasques qui durent fort peu, car le vent du trauers de la riuere n'est point à craindre, d'autant qu'il y a bonne tenuë du costé de vers l'eauë, car l'ancre ne chaste point le cable, ou l'ancre du vaisseau romperoit plustost.

Or les costes du Nort depuis le trauers d'Enticosty sont fort baturieres pour la plus part; en quelques endroits il y a de bons ports, mais ils ne sont cogñus, hormis Chiscdee & le port neuf trente lieuës de Tadoussac: aussi il y a nombre de petites riuieres où la pesche du saumon est grande, selon le rapport des sauuages & des Basques qui cognoissent partie d'icelle coste. J'ay costoyé ces terres quelques cinquante ou soixante lieuës dans vne chaloupe, la terre est basse le long de la mer, mais dans les terres elle paroist fort haute, il n'en fait pas bon approcher que la sonde à la main. Là est vne nation de sauuages qui habitent ces pays, qui s'appellent Exquimaux, ceux de Tadoussac leur font la guerre.

Et depuis Gaspay iusques au Bic, se sont terres la plus grande part fort hautes, notamment lesdits monts Nostre Dame, où les neges y sont iusques au 10. & 15. de Iuin. Le long de la coste il y a force anses, petites riuieres & ruyseaux, qui ne sont propres que pour de petites barques & chaloupes, mais il faut

Lieux
pres de Ta-
doussac.

que
peu
gete
ainsi
stale
trop
boul
lon d
uers
autre
à L
degré
d'Isle
dudit
à la de
La gra
sac, s.
par la
tant le
& riuier
Par
il y a v
demy l
caillou
& quant
ragent l
nay, l'o
anse qui
trauers i
de l'anse
Serayse

que ce soit de plaine mer, La coste est fort saine, & en
 peut on approcher d'une lieue ou deux, & y a ancrage
 tout le long d'icelle, contre l'opinion de beaucoup,
 ainsi que l'expérience le fait cognoistre : l'on peut es-
 taler les marées pour monter à mont, si le vent n'est
 trop violent. Tout ce pays est remply de pins, sapins, Ce pays
est plain
d'arbres.
 bouleaux, cedres, & force pois, & persil sauvage, le
 long de la coste l'on pesche de la molue, iusqu'au tra-
 uers de Mantanc, & force macreaux en sa saison, &
 autres poissons.

Le trauers de Tadoussac, qui est par quarante huit
 degrés deux tiers, à deux lieues au Sud il y a nombre
 d'Isles, & est entr'autres l'Isle verte, à quelq; six lieues Isle verte.
 dudit Tadoussac, en laquelle les Rochelois venoient
 à la desrobée traiter de peleteries avec les sauvages.
 La grande riuere a de large le trauers dudit Tadoussac,
 5. à 6. lieues. Iusqu'à la terre du Sud est vne riuere
 par laquelle l'on peut aller à celle de S. Iean, en por-
 tant les canaux partie par terre, & le reste par les lacs
 & riuieres, tous ces chemins ne se font sans difficulté.

Partant de Tadoussac à la pointe aux Allouettes
 il y a vne petite lieuë, ceste pointe met hors plus de
 demy lieuë elle affecte de basse mer. Il y a vn islet de
 cailloux couuert de persil, qui a la feuille fort large,
 & quantité de pois sauvage Les barques de plaine mer
 ragent la grand terre. Du Cap de la riuere du Sague-
 nay, l'on passe proche d'un islet qui est au fond d'une
 anse qui s'appelle l'islet Brulé presque tout rocher Le
 trauers il y a ancrage à vn cable vers l'eau, au fond
 de l'anse est vn ruisseau qui vient des montagnes de
 Serayseaurangeant la terre à demy lieue de pierre, il

n'y a que sable iusques au Cap de la pointedes Allouettes, sur iceluy est vne plaine comme vne prairie, contenant quelques quatre à cinq arpents de terre, le reste sont bois de pins, sapins, & bouleaux, où il y a force lapins & perdrix. Les barques (comme dit est) passent proche de ce Cap pour abreger chemin, à aller à Québec & par passant dehors la pointe de l'Islet de Cailloux vers l'eau, il faudroit faire plus d'vne lieue & demie, qui est le grand passage, où il y a de l'eau assez pour quelque vaisseau que ce soit: Il se faut donner garde de l'Isle Rouge, où les marées chargées ayant le temps clair & sans bruines. Il n'y a point de danger en toute ceste pointe, & autre bans de sables qui y sont attenans, asseché tout de basse mer où l'on treuve vne quantité de coquillages, comme bregos, coques, moules, hourfains, & force loches, qui sont sous les pierres en plusieurs endroits: cela va iusqu'à l'anse aux Basques, contenant près de trois à quatre lieues de circuit. Il s'y voit aussi vne infinité de gibier en sa saison, tant oyseaux de riuere, & sarcelles, que petites oyes, outardes, & entr'autres il y a vn si grand nombre d'allouettes, courlieux, grues, begasses, beccasses, pluiers & autres sortes de petits oyseaux, qu'il s'est veu des iours que trois à quatre Chasseurs en tuoiët plus de trois cens douzaines, qui sont tres grasses & delicates à manger. Pour aller à cette pointe aux Allouettes, il faut trauffer le Saguenay, qui tient en son entrée vn quart de lieue de large: de ceste riuere i'en ay fait assez ample description, tant de ce que i'ay veu, que du rapport des sauvages qui m'en a esté fait.

Isle Rouge.

Oyseaux
en abon-
dance.

vn c
ques
de, c
roier
fond
& ve
est au
nent c
est vn
& que
iusqu'à
à trois
vne bō
laquell
me de t
cellont
nombre
Du
me rou
lieux, &
la colte d
chers qui
tit islet p
temps po
deux peti
lieue & de
De l'A
après d'vn
ceste riuier
asseché de l

De la pointe aux Alloüettes faisant le Surouest, vn quart au Su, l'on va au Cap de Chafaut aux Basques, en celieu il y a ancrage, mais il faut prendre garde, car par des endroits est rocher où les ancrs pourroient bien demeurer, si l'on ne recognoist bien le fond vn peu plus vers l'caüe, le mouillage est plus net & vers le Chafaut aux Basques, demeure à sec qui est au fond de l'anse où sont deux ruisseaux qui viennent des montagnes. A l'entrée de ces deux ruisseaux est vn islet de rocher, où il y a vn peu de terre dessus, & quelques arbres qui assechent tout de basse mer iusqu'à la grãde terre, en laquelle est vne petite riuere à trois quarts de lieue de la pointe aux Alloüettes, & vne bõne lieue & d'auantage du Chafaut aux Basques, laquelle est abondante en poisson en son temps, comme de truittes & saumons, quantité d'Eplan tres-excellent qui s'y prend, le gibier s'y retire en grand nombre.

Du Cap de Chafaut aux Basques, faisant la mesme route iusqu'à la riuere de l'Equille, il y a trois lieues, & de la pointe aux Alloüettes cinq. Costoyant la coste du Nort l'on passe proche de l'Anse aux Rochers qui est baturiere. A l'entrée du port est vn petit islet proche de terre, où il y a mouillage de beau temps pour des barques, au fond de l'anse sont deux petites riuieres qui ne sont que ruisseaux, à vne lieue & demie du Cap aux Basques.

De l'Anse de Rocher à la riuere de l'Equille, il y a après d'vne lieue & demie, vn Cap est entre deux: ceste riuere de l'Equille vient des montagnes, & asseche de basse mer vn peu vers l'caüe de l'entrée, il y

a mouillage pour barques. L'Isle au Lièvre demeure au Suest trois lieues, la pointe aux Alloüettes, & ceste dite Isle est Nortnordest & Sufurouest : ceste Isle est esloignée de la terre du Sud près de trois lieues, entre les deux il y a des Isles: ce costé n'est bien cognu, comme n'estant sur la route de Québec & Tadoussac. L'Isle aux Lièvres ainsi nommée pour y en auoir, est couuerte de bois de pins, sapins & cedres, il y a des pointes de rochers assez dangereuses, elle a deux lieues & demie de longueur.

Isle aux
lièvres.

Port aux
femmes.

Du port del'Equille au port aux femmes, il y a vne bonne lieue: ce port aux femmes est vne anse partie sable & cailloux, proche de là est vn petit estag. Les sauuages se cabanent quelques fois en ce lieu, au dessus d'vne pointe de terre qui est plate & assez agreable: proche de ce lieu il y a ancrage, pour Barques en beau temps.

Du port aux femmes l'on va au port au Persil, distant près d'vn lieue qui est anse, derriere vn Cap, où il y a vne petite riuiere qui asseche de Bassemer, elle vient des montagnes qui sont fort hautes, il y a ancrage proche, & à l'abry du vent du Su, venant à Ouest iusques au Nortnordest.

Du port au Persil l'on va tournant au tour d'vne montagne de rochers qui fait Cap: vne lieue après l'on vient au port aux saumons, qui est vne anse dans laquelle se deschargent deux ruisseaux, il y a vn islet en ce lieu où sont quantité de framboises, fraises, & blues, en leur saison: ceste anse asseche de Bassemer, vn peu vers l'eau de l'islet il y a ancrage pour vaisseaux & barques, l'on est à l'abry du Norddest.

distan
d'vn q
seaux
vn qu
trois li
Du
lieues,
Bassem
riuiere,
dans, qu
des sau
difficult
De l
sant le Su
vn petit
comme c
Estant vn
verne, vo
voudrez,
sable en la
Du C
deux lie
sont remp
la coste de
terres sont
greable, re
quelques au
de petites v
Du Cap
vne lieue, c

Du port aux Saumons à celui de Malle Baye, est distant d'une lieue double, ce Cap rangeant la coste d'un quart, & demy lieuë il y a ancrage pour des vaisseaux: cedit Cap & l'Isle aux Lièvres sont Nordest, un quart à l'Est & Surrouest, un quart à l'Ouest pres trois lieues.

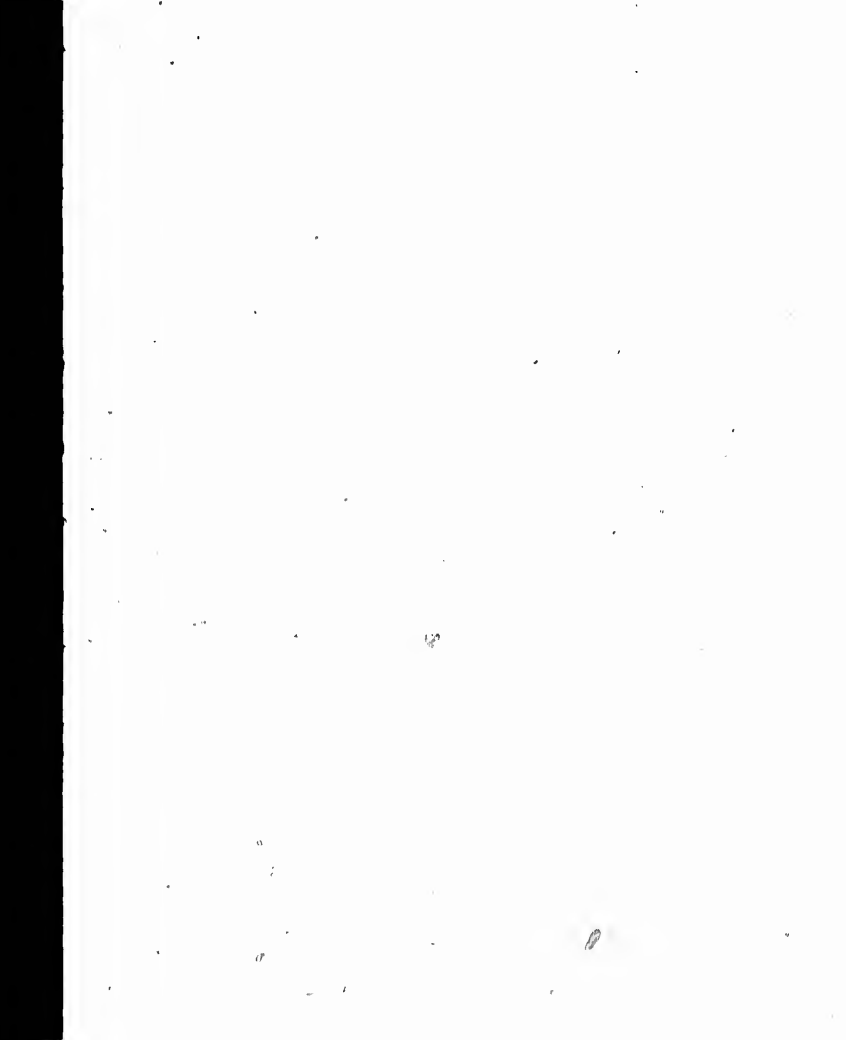
Du Cap de Male Baye iusqu'à la riuere Plate trois lieues, ceste riuere est dans une anse qui asseche de Bassemer, reserué un petit courât d'eauë qui viët de la riuere, qui est assez spatieuse, il y a force rochers dedans, qui ne la rendët nauigeable que pour les canaux des sauuages qui seruent à surmonter toutes sortes de difficultez avec leurs bateaus d'escorse.

Cap de
Male baye.

De la riuere Plate au Cap de la riuere Plate, faisant le Surrouest trois lieues & demie, entre les deux est un petit ruisseau anse ou deuât iceluy il y a ancrage, comme deuant la riuere Platte pour des vaisseaux. Estant un peu vers l'eauë de l'Anse la sonde vous gouuerne, vous prendrez tant & si peu d'eauë que vous voudrez, soit pour vaisseaux ou barques, le fond est sable en la plus part de ses endroits.

Du Cap de la riuere Platte au Surrouest il y a deux lieuës, vous passez plusieurs petites anses qui sont remplies de Rochers, comme est partie de toute la coste depuis Tadoussac iusqu'en ce lieu, toutes les terres sont fort hautes, & le pays fort sauuage & desagreable, remplis de pins, sapins, cedres, bouleaux & quelques autres arbres, si ce n'est quelque rencontre de petites valées qui sont agreables.

Du Cap aux oyseaux à l'Isle au Coudre, il y a une bonne lieuë, elle a une lieuë & demie de l'ogeur, esleuës



par le milieu comme vn costeau, chargée d'arbres de pins, sapins, cedres, bouleaux, hestres & des coudriers par endroits. Au bout de ladite Isle du Surouest sont des prez, & vn petit ruisseau qui vient de ladite Isle, avec quantité de bonnes sources d'eauës tres excellètes, en icelle est nôbre de lapins, & quantité de gibier, qui y vient en saison: il se voit nôbre de pointes de rochers au tour d'icelle, & notamment vne qui auance beaucoup en la riuere du costé du Nort, de quoy il se faut d'ôner de garde, la marée y court avec beaucoup de violence, comme au milieu de Lachenal, elle est éloignée de la terre du Nort demie lieue, terre de rochers assez haute, il y a ancrage entre les deux pour des vaisseaux, en se retirât vn peu du courant du costé du Nort demy quart de lieue dudit Cap aux oyes. A vne lieue de ladite Isle au Nort, est vne grande anse qui asseche de bassemer, où il ya nombre de rochers espars çà & là, en ce lieu descêd vne riuere qui n'est nauigeable que pour des canaux, y ayant nombre de sauls, elle vient des montagnes qui paroissent dedans les terres fort hautes chargées de pins & sapins.

Au Su de l'Isle au Coudre, il y a nombre de basses & rochers, qui sont sur le trauers de la riuere près d'vne lieue, tout cela couure de plaine mer, plus au midy est lachenal, où les vaisseaux peuuent aller, à quatre ou cinq brasses d'eauë de bassemer, rangêat quantité d'Isles, les vnes contenant vne à deux lieues, & autres moins, en aucunes sont des prairies qui sont fort belles, où en la saison y vient vne telle quantité de gibier qu'il n'est pas croyable à ceux qui ne l'ont

veut

arbres de
coudriers
ouest font
ite Isle, a-
excellétes,
de gibier,
tes de ro-
ui auance
quoy il se
ocaucoup
elle estel-
rre de ro-
deux pour
t du costé
aux oyes
ne grande
bre de ro-
riuiere qui
ant nom-
paroissent
bins & sa-
e de basses
uiere prés
mer, plus
uent aller,
r, rangeát
eux lieues,
es qui sont
e quantité
ui ne l'ont
veuc

105
plus de dix lieues de grands arbres, comme
& que les arbres sont de diverses formes, frènes, érables,
de la plaine, sans que l'on y ait de vous atten-
d'auant de vous en aller, on fait au Cap de l'Isle au
Rue, et l'on y a dix, douze, & quinze brasses
d'eau, allant à Québec passant au Sud de l'Isle de
leau.

Du costé du Sud de ces Isles est encore vn autre pas-
sage où il n'y a pas moins de huit brasses d'eau: pour
n'estre encore bien recognue, l'on n'en fait point d'esti-
me ne grãde recherche, puisqu'on en a d'autres: De
ces Isles à la route du Sud il y a environ deux lieues la
mer y affecte près de ces lieux: en ce lieu est vne riuere
fort belle qui vient de plusieurs sources, toute chargée de
forests, où sont quantité de pins & arbutoux, qui
sont presque aussi grands que ceux de la Chasse de gibier
abonde sur les arbres qui sont en de basse mer.

Retournant au Nord du passage de l'Isle de
Coudre, double la pointe de l'Isle de l'Est, on
de la main, pour suivre la Chasse de gibier, on
tant du costé que d'autre, on y a de vous attendre
vous rangez les peñons de la mer, on y a de vous attendre
mic lieue de Cap de Touques, on y a de vous attendre
fort montueuse, pleine de rochers, on y a de vous attendre
& sapin, & ayant nombré de vous attendre
des montagnes, on y a de vous attendre

Comme l'on y a de vous attendre, on y a de vous attendre
Cap de l'Isle de l'Est, on y a de vous attendre
qui vous fera de vous attendre, la Chenal, il ya
deux lieues de passage qui est de vous attendre & dis-

ficile à passer depuis Tadoussac, à cause des barures & pointes de rochers qui sont en ce traject de chemin, neantmoins il ne laisse d'y auoir assez d'eau iusques à cinq brasses de bassemer, tousiours la sonde à la main, car par ce moyen vous conduirez le fond iusqu'à ce que treuuez dix à douze brasses d'eau: alors l'on suit le fond costoyant l'Isle d'Orleans au Su, qui a six lieues de longueur & vne & demie de large, en des endroits chargée de quantité de bois, de toutes les sortes que nous auons en France, elle est tres belle bordée de prairies du costé du Nort, qui innoendent deux fois le iour. Il y a plusieurs petits ruisseaux & sources de Fontaines, & quantité de vignes qui sont en plusieurs endroits. Au costé du Nort de l'Isle y a vn autre passage, bien que en la Chenal il y aye au moindre endroit trois brasses d'eau, cependant l'on rencontre quantité de pointes, qui auancent en la riuete, tres dangereuses & peu de louiage, si ce n'est pour barques, & si faut faire les bordes courtes. Entre l'Isle & la terre du Nort il y a près de demie lieue de large, mais la Chenal est estroit, tout le pais du Nort est fort mōtueux. Le long de ces costes y a quantité de petites riuieres qui la plus part affectent de bassemer, elle abonde en poisson de plusieurs sortes, & la chasse du gibiet qui y est en nombre infiny, cōme à l'Isle & aux prairies du Cap de Fourmente, tres beau lieu & plaisant à voir pour la diuersité des arbres qui y sont, cōme de plusieurs petits ruisseaux qui trauesent les prairies, ce lieu est grandement propre pour la nourriture du bestial.

De l'Isle d'Orleans à Québec y a vne bonne grande lieue, y ayant de l'eau assez pour quel que vaisseau que

se
l'on
plus
son
seur
F
Qué
seau
tant
Nou
de leu
pellé
vn pe
pou
de la f
traite
Percée
ce, led
pour p
fait & p
dudit m
urir de
& voir e
uoit lai
appellé
plus tar
tes les e
des pou
chargé d
ge, leur e
son vaiss

se soit, de façon que qui voudroit venir de Tadoussac l'on le pourroit faire aisement avec des vaisseaux de plus de trois cens tonneaux, il n'y a qu'à prendre bien son temps & ses marées à propos pour y aller avec seureté.

Retournant à la continuation de nostre voyage de Québec, ledit de la Ralde fit descharger de ses vaisseaux quelque nôbre de barriques de galettes & pois, tant dans le vaisseau des Peres Iesuites, qu'au nostre: Nous sceusmes par des Basques qui s'estoient sauuez de leur nauire, lequel s'estoit brulé dans vn port appelé Chise, qui est au fleuve saint Laurent, par vn petit garçon qui malheureusement mit le feu aux poudres, y estant allez pour faire pesche de balaines, de là furent à Tadoussac avec leurs chalouppes où ils traitterent quelques peleteries, & s'en vinrent à l'Isle Percée, pour treuver passage pour retourner en France, ledit de la Ralde se delibera de les mener à Miscou pour plus amplement s'informer de ce qu'ils auoient fait & traitté, & premier que partir il vint à bord le 21. dudit mois, & delibera d'aller à Miscou pour recouurer de certaines debtes que les sauuages luy denoient, & voir en quel estat estoient les marchandises qu'il auoit laissées l'année d' auparauât en garde à vn sauuage appelé Iouan chou, me promettât que dans vn mois plus tard il viendroit à Québec, nous apportant toutes les choses qui nous manquoient, principalement des poudres & des mousquets, comme il auoit esté chargé de m'en fournir. Il fit assembler son esquipage, leur disant que ne pouuant aller pour l'heure en son vaisseau, il y mettroit ledit Emery pour y com-

De la Ralde
de se re-
soudre d'aller
à Miscou.

Ce que de
Caca est
chargé de
dire aux
Matelots
Huguenots

mander, & que l'on luy obeit comme à sa propre personne, en le chargeant particulièrement de dire aux matelots pretendus reformés, qu'il ne desiroit qu'ils chantassent les Pseaumes dans le fleue saint Laurent, cela dit il se desembarqua.

Et nous leuasmes l'ancre & mismes sous voiles avec vent favorable. Le soir ledit Emery fit assembler son equippage, leur disant que Monseigneur le Duc de Ventadour ne desiroit qu'ils chantassent les Pseaumes dans la grande riuere comme ils auoient fait à la mer, ils commencerent à murmurer & dire qu'on ne leur deuoit oster ceste liberte: en fin fut accordé qu'ils ne chanteroient point les Pseaumes, mais qu'ils s'assembleroient pour faire leurs prieres, car ils estoient presque les deux tiers de huguenots, & ainsi d'vne mauuaise debte l'on en tire ce que l'on peut.

Ne mur-
murent.

Ce qu'il
leur fut ac-
cordé.

Arriué
de l'Au-
thour près
Tadoussac.

Le 23. de Iuin nous mouillâmes l'ancre le trauers du Bicq, quatorze lieuës à l'Est de Tadoussac. Ledit Emery despescha vne chaloupe à Québec pour aduertir ledit du Pont de nostre venue. Sur le soir appareillâmes pour aller à Tadoussac. La nuit s'esleua vne si grande brune que le lendemain au matin pensâmes aborder vn Islet près de l'Esquemain terre du Nort, ce qu'ayant esuite heureusement nous mismes vers l'eané, & la brune continuoit si fort que l'on ne voyoit pas presque la longueur du vaisseau, l'on fit mettre nostre batteau dehors entre la terre & nous, & vn trompette, affin que quand ils verroient la terre ils nous en aduertissent par le son d'icelle, car l'on n'eust peu voir le bateau à cinquante pas de nous, & comme il s'aperceut en estre fort proche il nous donna

Brune qui
les incom-
modé.

aduis
de plu
tônea
& qui
ec qu'
le moy
respon
ils nou
de l'au
pour re
qui no
voilier,
Ledit
de luy,
stoit ver
les alla p
leurs cal
steau, m
& vne es
en peu de
metere à
suiptes qu
armé il l'e
vaisseau,
cette mar
Bergeron
sac, auque
feustreurs.
Le Sar
mouillier
Cap des Be

aduis que n'en deuions pas approcher de plus près: & de plus aduisa vn petit vaisseau d'environ cinquante tôneaux qui auoit mouillé l'ancre entre deux pointes, & qui traittoit avec les sauages du Port de Tadoussac:

Aduis que Emery leur donna.

ec qu'ayant apperceu il fait deuoir de venir à nous, par le moyen du son de la trompette & d'vn autre qui leur respondoit de nostre vaisseau, nous ayant apperceus ils nous dirent ces nouuelles: mais comme nous estions de l'auant du vaisseau & le vent & marée contraires pour retourner au lieu où estoit ledit vaisseau la brune qui nous affligeoit fort, & nostre vaisseau mauuais voilier, nous ne peusmes rien faire.

Vient vers l'Auteur.

Ledit vaisseau ayant fçeu que nous estions proche de luy, par le moyen d'vn canau de Sauages qui estoit vers le caue, lequel ayant apperceu nostre bateau, les alla promptement aduertir, & aussitost coupperēt leurs cables sur l'escubier, laisserent leur ancre & bateau, mettent sous voiles, ce que nous apperceusmes, & vne esclercie, & estant meilleur voilier, il s'esloigna en peu de temps de nous, ce qui nous occasionna de mettre à l'autre bord. Comme le vaisseau des peres Iesuistes qui auoit fait chasse sur luy, & s'il eust esté bien armé il eust emporté, car il fut iusqu'à parler audit vaisseau, & prit on le bateau du Rochellois: De ceste marée fusmes mouillier l'ancre à la pointe des Bergeronnes, attendant la marée pour aller à Tadoussac, auquel lieu l'on enuoya des Charpentiers & Calfeustreurs, pour accōmoder les barques qui y estoient.

Vaisseau Rochellois pris.

Le Samedi 27. leuâmes l'ancre & nous vinsmes mouillier le trauers du moulin Baudé, à deux lieues du Cap des Bergeronnes. Vn François qui estoit venu de

Ce que luy dit vn

François
venu de
Québec.

Québec, nous dit que du Pont auoit esté fort malade, tant des gourtes que d'autre maladie, & qu'il en auoit pensé mourir : mais que pour lors il se portoit bien & tous les hyuernans, mais fort necessiteux de viures comme le mandoit ledit du Pont, lequel auoit despesché vne chaloupe pour enuoyer à Gaspey & à l'Isle Percée, pour sçauoir des nouuelles, & reuuer moyen d'auoir des viures s'il estoit possible, pour n'abandonner l'habitation, & pouuoir repasser en France la plus grande partie de ceux qui auoient hyuerné, craignans que nous ne fussions perdus, ou qu'il fust arriué quelqu'autre fortune pour estre si tard à venir, qu'ils n'auoient plus que deux poinçons de farines, qu'ils reseruoient pour les malades qui pourroient y auoir, estans reduits à manger du Migan comme les sauages.

Necessité
de viures.

Voilà les risques & fortunes que l'on court la plus part du temps, d'abandonner vne habitation & la rendre en telle necessité qu'ils mourroient de faim, si les vaisseaux venoient à se perdre, & si l'on ne munit ladite habitation de viures pour deux ans, avec des farines, huilles, & du vinaigre, & ceste aduance ne se fait que pour vne année, attendant que la terre soit cultivée en quantité pour nourrir tous ceux qui seroient au pays, qui seroit la chose à quoy l'on deuroit le plus travailler apres estre fortifié & à couuert de l'iniure du temps. Ce n'est pas que souuent ie n'en donnasse des aduis, & representé les inconueniens qui en pouuoient arriuer : mais comme cela ne touche qu'à ceux qui demeurent au pays, l'on ne s'en soucie, & le trop grand mesnage empesche vn si bon œuure, & par ainsi le Roy est tres mal seruy, & le sera tousiours si l'on n'y apporte

Inconueniens que
l'Authoüre
souuent re-
presente.

vn bon

L

doussa

sauage

gée de

pour la

seph R

Le pr

où arriu

Pont, to

santé : a

fait du d

le trouu

voyant q

bien emp

le fort est

qu'on y e

bien prom

dans qui r

chambre

en l'eu

attente,

deois lais

semblé, &

grent, au

pour m

monstré.

Après au

temps pa

us beaux &

bestial de

vn bon reiglement, & estre certain qu'il s'executera.

Le 29. dudit mois nous entraſmes au port de Tadouſſac où il y auoit quelque trente cinq cabanes de ſauuages. Le dernier de Iuin vne barque partit chargée de viures pour l'habitation, & de marchandises pour la traite, le pere Noyrot ſeſuiſte & le pere loſeph Recollet s'en allerent dedans.

Ilz entro-
rēt au port
de Tadouſ-
ſac.

Le premier de Iuliet ie partis pour aller à Québec, où arriué le cinquiesme dudit mois, ie vis ledit du Pont, tous les Peres & autres de l'habitation en bōne ſanté: apres auoir viſité l'habitation & ce qui s'eſtoit fait du depuis mon depart pour les logements, ie ne

Son arri-
uée à Qué-
bec.

le trouuay ſi aduancé comme ie m'eſtois promis, le trouue
royant que les hommes & ouuriers ne s'eſtoient pas
bien employez comme ils euſſent bien peu faire, & le logemēt
le fort eſtoit au meſme eſtat que ie l'auois laiſſé, ſans
qu'on y euſt fait aucune choſe, (ce que ie m'eſtois
bien promis à mon depart,) ny au baſtiment de de-
dans qui n'eſtoit que commencé, n'y ayant qu'vne
chambre où eſtoient quelques meſnages, attendans
qu'on l'euiſt paracheué, ie voyois aſſez de beſoigne
d'attente, bien qu'à mon depart de deux ans & demy
i'auois laiſſé nombre de materiaux preſts, & bois aſ-
ſemblé, & dix huit cens planches ſciées pour les lo-
gements, auſquels les ouuriers firent de grandes fau-
tes, pour n'auoir ſuiu le deſſein que ie uois fait &
monſtré.

Trouue
le logemēt
peu aduan-
cé.

Après auoir tout conſideré, ie iugé combien par
ce temps paſſé les ouuriers perdoient le temps aux
plus beaux & longs iours de l'année, pour ennetir
le beſſial de foin, qu'il falloir aller querir au Cap de

Nombre
de person-
nes qui e-
stoient en
l'habitatiō.

Tourmente à huit lieues de nostre habitation, tant à faucher & faner, qu'à l'apporter à Québec, en des barques qui sont de peu de port, où il failloit estre près de deux mois & demy, employant plus de la moitié de nos gens de travail, qui ne passoient pas vingt quatre, de cinquante cinq personnes qui estoient en ladite habitation, cela me fit resoudre de mettre en effect ce que long temps auparauant i'auois delibéré. L'ayant donné à entendre aux associez qui firent que i'allay aux prairies dudit Cap de Tourmente, choisir vn lieu propre pour y faire vne habitation, à y loger quelques hommes pour la conseruation du bestial, & y faire vne estable pour les retirer, & par ce moyen estant vne fois là, l'on ne seroit plus en soucy de ce qui nous donnoit de l'incommodité, & les ouuriers si peu qu'il y en auoit, ne perdroient le temps comme au passé.

Lieu choisi
si pour faire
le fort. A-
greable.

Je choisys vn lieu où est vn petit ruyseau & de plaine mer, où les barques & chaloupes peuuent aborder, auquel loignant y a vne prairie de demy lieue de long & dauantage, de l'autre costé est vn bois qui va iusques au pied de la montagne dudit Cap de Tourmente demie lieue de prairies, lequel est diuersifié de plusieurs sortes de bois, comme che- nes, ormes, frésnes, bouleaux, noyers, pommiers sauvages, & force lembouches de vignes, pins, cedres & sapins, le lieu de soy est fort agreable, où la chasse du gibier en sa saison est abondante: & là ie me resolu d'y faire bastir le plus promptement qu'il me seroit possible, bien qu'il estoit en Iuillet ie fis neantmoins employer la plus part des ouuriers à faire ce logement.

l'estable

l'estab
large,
huit
de ceu
ayat de
bec, po
chiefme
cher po
sent leu
& tous l
pour vo

Ie c
fait faire
les habit
roient est
au Roy le
pour y b
pour peu
& que l'ag
me fit reso
qu'au pied
quel i'emp
sorte de so
il peüst est
selon l'affic
demy bast
tagne, n'y a
qui est diff
monter 18.
de la duret

2. Pa

l'estable de soixante pieds de long & sur vingt de large, & deux autres corps de logis, chacun de dix-huict pieds sur quinze, faits de bois & terre à la façon de ceux qui se font aux villages de Normandie, ayant donné ordre en ce lieu, ie m'en retournay à Québec, pour remedier aux autres choses, qui fut le huitiesme dudit mois, où estant l'enuoyay le sieur Foucher pour auoir esgard à ce que les ouuriers ne perdisent leurs temps, avec des viures pour leur nourriture, & tous les huit iours ie faisois vn voyage en ce lieu pour voir l'aduancement de leur trauail.

Ie consideré d'autre part que le fort que i'auois fait faire estoit bien petit, pour retirer à vne necessité les habitans du pays, avec les soldats qui vn iour y pourroient estre pour la deffense d'iceluy, quand il plairoit au Roy les enuoyer, & falloit qu'il cust, de l'estendue pour y bastir, celuy qui y estoit auoit esté assez bon pour peu de personnes, selon l'oyseau il falloit la cage, & que l'agrandissant il se rendroit plus commode, qui me fit resoudre de l'abatre & l'agrandir, ce que ie fis iusqu'au pied, pour suiure mieux le dessein que i'auois, auquel i'employay quelques hommes qui y mirét toute sorte de soing pour y trauailler, affin qu'au printemps il peüst estre en deffence, cela s'executa, la figure est selon l'assiette du lieu que ie mesnagé avec deux petits demy bastions bien flanquez, & le reste est la montagne, n'y ayant que ceste aduenüe du costé de la terre qui est difficile à approcher, avec le canon qu'il faut monter 18. à 20. toises, & hors de mine, à cause de la durescé du rocher, ne pouuant y faire de fosse.

Le plan de
la maison
du Cap de
Tourmen-
te.

Fait faire
des bastions
pour la deffense
du lieu.

qu'avec vne extrême peine, la ruine du petit fort seruir en partie à refaire le plus grand qui estoit edifié de fascines, terres, gazons & bois, ainsi qu'autrefois j'auois veu pratiquer, qui estoient de tres bonnes fortresses, attendant vn iour qu'on la fit reuestir de pierres à chaux & à sable qui n'y manque point, commandant sur l'habitation, & sur le trauers de la riuere.

Ainsi ie donné ordre à faire courir la moitié de l'habitation que j'auois fait commencer premier que partir, & quelques autres commoditez qui estoient necessaires. Voilà tous nos ouuiers employez au nombre de 20. bien qu'une partie du temps il y en auoit qui estoient empeschez à aller dans les barques, qui ne seruoient de rien à l'habitation.

Homme
de travail
qu'amena
le pere
Noyrot.

Le pere Noyrot amena vingt hommes de travail que le reuerend Pere Allemand employa à se loger, & defricher les terres où ils n'ont perdu aucun temps comme gens vigilants & laborieux, qui marcher tous d'une mesme volonté sans discorde, qui eut fait que dans peu de temps ils eussent eù des terres pour se pouoir nourrir & passer des commoditez de France, & pleust à Dieu. que depuis 23. à 24. ans, les societez eussent esté aussi reünies & poussées du mesme desir que ces bons Peres : il y auroit maintenant plusieurs habitations & menages au pais, qui n'eussent esté dans les trances & apprehensions qu'ils se sont veuës.

Le 14. dudit mois arriua le pere de la Nouë de Tadoussac, qui nous dit que depuis que Emery estoit party dudit lieu que ceux de l'equipage ne s'estoient pas souciez des defences qu'il auoit faites à son

depar
de con
uoient
c'est le

Le

uerné a

d'aller a

la lang

roit esp

stre foy

Ioseph

parauan

lein, &

ger les sa

Le m

loupes q

dedans,

qui faiso

blant au

que ie luy

là, qu'à T

Le 22

de la part

uit qu'il ne

auoit treu

peleteries,

vouloir sai

Emery de C

des peres Ie

se rendre ta

traittoient.

depart, de ne chanter des pseumes, ils ne laisserent de continuer, de sorte que tous les sauuages les pouuoient entendre de terre: cela n'importe à leur dire, c'est le grand zeile de leur foy qui opere.

Les peres de la Nouë & Brebœuf, qui auoient hyuerné avec le reuerend Pere l'Allemand, se delibererēt d'aller aux Hurons hyuerner, voir le pais, apprendre la langue, & cōsiderer qu'elle vtilité & bien l'on pourroit esperer pour l'acheminement de ces peuples à nostre foy: aussi il y eut vn pere Recollet appellé le pere Ioseph de la Roche qui y auoit hyuerné l'année d'au parauant desdits Peres Iesuistes, avec le mesme dessein, & quelques François qu'on enuoya pour obliger les sauuages à venir à la traite.

Le mesme iour arriuerent trois ou quatre chaloupes qui alloient à Tadoussac, & d'aucūs qui estoient dedans, dirent qu'il y auoit des pretendus reformez qui faisoient leurs prieres en quelques barques, s'assemblant au desceū dudit Emery de Caen, qui fut cause que ie luy en donnay aduis, afin qu'il y mit ordre, tant là, qu'à Tadoussac.

Arriuee de quatre chaloupes où estoient des pretendus reformez.

Le 22. dudit mois arriua vne chaloupe à Québec, de la part dudit de la Ralde de Miscou, lequel m'escriuit qu'il ne pouuoit venir ceste année, d'autant qu'il auoit treuue plusieurs vaisseaux qui auoient traitté des peleteries, contre les deffences du Roy, & pour ce, s'en vouloit saisir & les amener en France, escriuant audit Emery de Caen qu'il eust à enuoyer l'alouette vaisseau des peres Iesuistes & l'armer des choses necessaires pour se rendre tant plus fort & maistre desdits vaisseaux qui traittoient.

Chaloupe du sieur de la Ralde venant à Québec.

Vn canau arriuade la riuere des Yrocois, ce mesme iour, qui nous dit que cinq Flamands auoient esté tuez par les sauages Yrocois, qui par cy deuant auoient esté leurs amis, qui ont maintenât guerre avec les Mahiganathicoir, où sont les Flamands au 40. degré, costes attenantes à celle des Virgines où l'Anglois habite.

Le 25. iour d'Aouft ledit Emery partit de Québec. Et ledit du Pont se delibera de repasser en France, bien que ledit sieur de Caen luy mandoit que cela seroit en son option de demeurer s'il vouloit, & s'estant resolu des'en retourner, Cornaille de Védremur d'Enuers demeura en sa place, pour auoir soing de la traitte & des marchandises du magazin, avec vn ieune homme appellé Oliuier le Tardif de Honnefleu, sous-commis qui seruoit de truchement. Tous nos viures estans desembarquez ie les fis visiter, le nombre qu'il y auoit estoit peu, qui estoit pour tomber en des incouuenients d'vne mauuaise attente, comme i'ay dit cy dessus, si Dieu ne nous aydoit par le prompt retour des vaisseaux.

Le 15. de Septembre i'enuoyay le bestial au Cap de Tourmente, d'où il y a sept lieues. Et le 21. ie fis porter des viures & commoditez, pour six hommes, vne femme & vne petite fille.

Le 24. s'en reuindrét tous les ouuriers dudit Cap, qui auoient paracheué le logement tant pour les hommes que pour le bestial, lesquels hommes i'employay à aller couper nombre de pieces de bois pour s'ier en hyuer & faire la charpente necessaire à faire les logements.

L'Auther
enuoye le
bestial au
Cap de
Tourmen-
te.

To
tra
ma
per
per
nou

de
me
rem
estre
vn a

lieux
coup
ie ne
de pi
sieux
qu'à l
riuier
de De
des P

Le
baptis
iours,
mistic
l'habit

Le
occasi
mille r

Le 24. du mois d'Octobre ie fus audit Cap de Tourmente, & delà pensois aller aux isles, qui sont le trauers pour recognoistre quelques particularitez, mais le vent de Nordest s'esleua si fort que nous pensasmes perir, toutes nos commoditez furent perdues, nostre chaloupe grandemét offensée, qui nous contraignit de relascher & retourner à Québec.

Voyage de l'Auteur au Cap Tourmente.

Le 30. dudit mois s'ensuyuit vn si grand coup de vét de Nordest, que la mer se fit vn flot extraordinaire, nous brisa vne de nos barques sans y pouuoir remedier, laquelle estoit toute pourrie au fond pour estre trop vieille, Dieu permettant ce mal-heur pour vn autre plus grand bien.

Barque brisée.

Le mois de Nouembre est fort variable en ces lieux, tantost il y neige, pleut & gele, avec quelques coups de vents aduancoueurs de l'hyuer, neâtmoins ie ne laissay durât ce temps, de faire amasser quantité de pieces de bois pour employer les charpentiers & sieux d'ais pendant l'hyuer, qui nous surprit plustost qu'à l'accoustumée, qui fut le 22. dudit mois, la grâde riuere commença à charier de petites glaces. Le 7. de Decembre mourut de la iaulniffe vn des ouuriers des Peres, qui estoit assez aagé.

Le 17. dudit mois le reuerend pere l'Allemand baptisa vn petit sauuage, qui n'auoit que dix à douze iours, par la permission de son pere appellé Caquémisticq, le lendemain fut enterré au cemetiere de l'habitation.

Sauuage baptisé.

Le 25. de Ianuier Hebert fit vne cheute qui luy occasionna la mort : ç'a esté le premier chef de famille resident au pais, qui viuoit de ce qu'il cultiuoit.

Le 22. de Mars les sauuages me donnerent deux esclans male & femelle, le male mourut pour auoir trop couru & trauaillé, estât poursuiuy des sauuages, lesquels nous firent part de quelque chair d'eslan: l'hyuer que i'y passay fut vn des plus longs que i'aye veu en celieu, qui fut depuis le 21. de Nouembre iusqu'à la fin d'Auril, il y auoit sur la terre quatre pieds & demy. de neiges, & à Miscou huit, qui est dans le golphe saint Laurent, à 155. lieuës de Québec, où ledit de la Ralde auoit laissé quelques François hyuerner, pour traiter quelque reste de marchandises qui luy restoit, & qu'il ne voulut rapporter en France: ils faillirent tous à mourir du mal de terre, i'enuoyay visiter ceux qui estoient au Cap de Tourmente, lesquels s'estoient fort bien portez, mais auoient yn peu mal mesnagé leurs viures, & leurs en fallut donner d'autres, aux despens des hyuernans de l'habitation, qui n'auoient pas assez de farines que quelques galettes, qui suppléerent au deffaut: sans cela nous eussions esté tres mal, comme de toutes autres choses, pour n'auoir pourueu en France de bonne heure aux commoditez necessaires pour l'habitation.

L'hyuer
est fort long.

Les F
L



& cin
passag
pellée
mal, &
auoien
rent de
donne
tres, af
de reto
receuz
les Alg
uer les F
semblé
precede
d'eux, &
sauuage
contin
caused
nouuell

*Les François sont sollicitéz de faire la guerre aux Yrocois.
L'Auteur enuoye son beau frere aux trois riuieres.*

CHAPITRE III.



Endant l'hyuer quelques vns de nos sauuages furent aux habitations des Flamands, lesquels les sauuages dudit pays sollicitèrent les nostres de faire la guerre aux Yrocois, qui leurs auoient tué vingt quatre sauuages & cinq Flamands qui ne leurs auoient voulu donner passage, pour aller faire la guerre à vne nation appelée les Loups auxquels lesdits Yrocois vouloient du mal, & pour engager nos sauuages à ceste guerre, qui auoient la paix avec lesdits Yrocois, ils leurs donnerent des presens de colliers de porcelaine, pour faire donner à quelques Chefs, comme au reconcilié & autres, afin de rompre ceste paix. Ces Messagers estans de retour donnerent les colliers aux Chefs, qui les ayât receuz delibererent de s'assembler bon nombre, avec les Algommequins & autres nations, & s'en aller treuuer les Flamands & sauuages pour faire vne grande assemblée ruiner les villages Yrocois, avec lesquels au precedent ils auoient paix, n'estans qu'à deux iournées d'eux, & douze de Québec. Il y auoit plusieurs de nos sauuages qui ne vouloient point ceste guerre, ains la continuation de la paix avec les Yrocois, & ce qui fut cause d'un grand trouble entre ces peuples, desquelles nouvelles ie n'auois encore rien sçeu que par vn Capi-

taines sauvages des nostres, appellé Mahigan Aticq, qui ne voulut consentir à ceste guerre, que premier il n'eust eû mon aduis, ce que ie luy promis: il me discourut fort particulièrement de toute ceste affaire, iugeant où cela pouuoit aller, car l'importace n'estoit pas seulement de ruiner les Yrocois comme ennemis des Flamands, mais le tout tiroit à plus grande consequence, que ie passeray sous silence.

Je dis audit Mahigan Aticq que ie luy scauois bon gré de m'auoir donné cet aduis, mais que ie treuuois fort mauuais, comme ledit reconcilié & autres auoient pris ces presens, & deliberé ceste guerre sans m'en aduertir, veu que s'estoit moy qui m'estois entremellé de faire la paix pour eux avec lesdits Yrocois, cōsiderant le bien qui leur en arriuoit de voyager librement amont la grande riuere, & dans les autres lieux, autrement n'estant qu'en peur de iour en iour, de se voir massacrer & pris prisonniers, eux, leurs femmes & enfans, comme ils auoient esté par le passé: la où recommençant ceste guerre, s'estoit rentrer de fièvre en chault mal, & que pour moy ie ne pouuois consentir à vne meschanceré: qu'eux & moy leurs auions donné parole de ne leurs faire aucune guerre, sans qu'au préalable ils ne nous en eussent donné suiect, & que pour ceux qui entreprenoyent ceste affaire, touchant la guerre sans nous en communiquer, ie ne les tenois point pour mes amis, mais ennemis, & que s'ils faisoient cela sans quel que suiect, ie ne les voulois point voir à Québec, que neaumoins où ie treuuerois lesdits Yrocois ie les assisterois comme amis, contre les sauvages proche des Flamands, qui estoient ennemis

comme

Ce que
l'Auteur
dit à vn Ca-
pitaine des
sauuages, &
se plaint
d'eux.

com
aux
tion
hom
sens,
amy,
tenoi
tre vr
corro
penfe
pour
roien
me di
gence
berer,
voulo
cois p
vers les
instam
pouuo
ne me v
dire de
& ce qu
Boullé
main le
que ven
ie luy fis
de luy te
qu'il ne
i'estois b
douce

comme leurs ayant fait la guerre, estant allé autre fois aux Mahiganaticoïis, qui sont ceux de ceste meisme nation qui nous auoient tué malheureusement de nos hommes, que pour le reconcilié s'il auoit pris ces presens, que ie ne le voulois plus voir ny tenir pour mon amy, s'il ne les renuoyoit, n'aller en guerre s'il les re-tenoit, que c'estoit estre de mauuaise foy, que promettre vne chose pour en faire vne autre, & que se laisser corrompre pour des presens, & ie ne pouuois que penser de telles personnes, & que si on leurs en donoit pour faire quelque meschanceté contre nous, ils le feroient. Et entre autres discours tendant à cet effect, il me dit que i'auois raison, & qu'il falloit aller en diligence aux trois Riuieres, au Conseil qui se deuoit delibérer, & que mesme il y en auoit quelque nombre qui vouloient aller faire vne course aux pays desdits Yrocoïis pour en attraper quelques-vns, premier qu'aller vers les Flamians, si ie n'y allois ou enuoyois, & me pria instamment d'y enuoyer puis que ma comodité ne le pouuoit permettre d'y aller; d'autant, me dit-il, qu'ils ne me voudroient pas croire de ce que ie pourrois leur dire de ta part: mais y enuoyant ils verront la verité, & ce que tu desires. Sur ce ie me delibere d'y enuoyer Boullé mon beaufrere avec vn truchement, le lendemain le reconcilié me vint treuuer, qui auoit ouy quelque vent que ie scauois quelque chose de cette affaire, ie luy fis fort froide receptiõ, & ne me peus empescher de luy tesmoigner le desplaisir que i'en auois: il me dit qu'il ne scauoit rien de cette affaire, mais iugeant que i'estois bien certain de tout ce qui se passoit, il s'en alla doucement s'embarquer en vn Canau, va au trois

Riuieres premier que mon beau-frere & ledit Mahiganaticq y fussent, où il tesmoigna n'auoir agreable cette guerre, & se monstra aussi contraire comme il y auoit esté porté, mais quelques Algommequins estoient partis pour aller en leur pays, & de là à la guerre sans nostre sceu, qui occasionna du malheur tant pour nos Sauvages que pour nous, comme il sera dit cy-apres.

Sauuages vont à la guerre sans nostre sceu.

L'Auther enuoye son beau frere à leur assemblée.

Le 9. dudit mois de May renuoyay mon beau frere pour aller à cette assemblée 30. lieues de Québec amont ledit fleuve, où ils s'assemblerent tous pour prendre là resolution: la moitié desiroit la continuation de la guerre, autres de la paix: il fut en fin resolu de ne rien faire iusques à ce que tous les vaisseaux fussent arriuez, & que les Sauvages d'autres nations seroient assemblés, ce qui occasionna mon beau-frere de reuenir le 21. dudit mois, & me dit ce qui auoit esté resolu. Le Pere Ioseph Recolet baptisa vn petit Sauvage de l'age de 18. à 20. ans, qui fut nommé Louys, au nom du Roy, le 23. de May. Quelque tēps apres il s'en retourna avec les Sauvages, comme fit vn autre qui auoit esté instruit en France, qui scauoit bien lire, escrire, & passablement parler latin.

Le Pere Ioseph baptise vn petit Sauvage.

Le 7. de Iuin arriua vn Canau où il y auoit deux François qui m'apportoient lettres des sieurs de la Ralde & d'Emery de Caen, qui estoient arriuez à Tadoussac le dernier de May 1627.

Canau arriue de France à l'Auther.

Le 9. dudit mois de Iuin arriua ledit Emery, lequel ayant deschargé & pris ce qui luy estoit necessaire pour sa retraite, il s'en alla aux trois Riuieres, & apres luy auoir dit ce qui festoit passé de cette affaire tou-

cha
ter
con
ne f
esto
lez
sans
sanc
riui
où il
trois
les p
trois
uiere
là con
niers
arrach
les fair
Caban
leur co
rôpuë
sieur E
uis que
avec les
de par
m'escri
nouvell
ce qui fu
Canau
de Iulle
sonniers

chant cette guerre, & l'utilité que la paix nous apporteroit de ce costé-là sion pouuoit la continuer: mais comme Emery fut arriué où estoient les Sauvages, il ne sceut tant faire, ny tous lesdits Sauvages qui estoient là, que neuf ou dix ieunes hommes ecerulez n'entreprinsent d'aller à la guerre, ce qu'ils firent sans qu'on les peust empescher, pour le peu d'obeissance qu'ils portent à leurs chefs, ils furent par la riuiere des Yrocois, arriuant au lacq de Champelain, où ils rencontrèrent vn Canau dans lequel estoit trois Yrocois, qui sous feinte d'estre encore amis, les prirent, vn se sauua, & amenèrent les deux aux trois riuieres, de là ils retournerent deuant la riuiere des Yrocois, où se deuoit faire la traite, & là commencerent à mal traiter ces deux prisonniers en leur donnant plusieurs coups de batons & arrachant à l'vn les ongles des mains, & se deliberant les faire mourir, les faisant promener de Cabanne en Cabanne, & contraignant de chanter comme est leur coustume, voila ce qui fut cause de l'esperance rompue de cette paix par cet accident. Cependat le dit sieur Emery faisoit ce qu'il pouuoit en suite de l'aduis que ie luy auois donné de maintenir cette paix avec les Yrocois, leur remonstrant le peu de soy & de parole, & ne pouuant rien faire avec eux, il m'escriuit vne lettre, me faisant entendre toutes les nouvelles: que ma presence y eust esté fort requise, ce qui fut cause qu'aussi tost ie m'embarquay dans vn Canau avec Mahiganaticq qui fut le quatorziesme de Iuillet, où arriuant au lieu où estoient lesdits prisonniers, ie sceu que le mesme iour le Recôcilié auoit

Jeunes hommes vont à la guerre sans permission.

Preennent trois Yrocois & les contraignent.

Rupture de la paix.

coupé les cordes desquelles ils estoient liez, ne de-
 rant pas qu'ils mourussent que premierement ils ne
 meussent veu, & tenu conseil sur ce qu'ils deuoient
 faire. Apres auoir sceu toutes ces nouvelles dudit
 Emery, ie fus à terre voir nos Sauvages, & lesdits pri-
 sonniers qui se disoient freres, l'un âgé de vingt-huit
 ans, beau Sauvage, & tres-bien proportionné, &
 l'autre de dix-sept, qui me donnerent de la compas-
 sion de les voir si bien aise de ce qu'ils auoient esté
 deliurez de seruiemens qu'on leur vouloit faire souf-
 frir.

Le conseil fut assemblé sur ce que ie leurs dy qu'ils
 auoient fait vne grande faute de permettre à ces Sau-
 uages d'auoir esté à la guerre, & grande lascheté à
 ceux qui y auoient esté d'auoir eu si peu de courage
 que les prendre sous ombre d'amitié, & les ayant si
 mal traittez comme ils auoient fait, & qu'assuré-
 ment cela leur pourroit estre vendu fort cher si l'on
 n'y trouuoit quelque remede, que les ennemis ne
 pourroient plus auoir subiect de se fier en leurs paro-
 les, que cecy estoit la deuxiesme meschanceté qu'ils
 leurs auoient faicte, & l'autre estoit qu'allant traiter
 de paix avec lesdits Yrocois, qui les auoient bien re-
 ceus, cependant en s'en retournant ils auoient as-
 sommé vn des leurs, & que leur bonté leur auoit par-
 donné.

Estés tous assemblez ie leur dōnay à entendre qu'ils
 considerassent combien de bien ils auoient de la
 paix au prix de la guerre, qui n'apporte que plusieurs
 malheurs, qu'ils scauoient comme ils en auoient esté
 par le passé: que pour nous cela nous importoit fort

L'auteur
 se monstre
 la route aux
 fier.

Leur re-
 monstre la
 paix.

peu :
 miser
 les as
 tre leu
 guerre
 comm
 auoier
 sentin
 de, &
 toute l
 chasser
 danger
 ment q
 errans p
 dent au
 semble
 que c'es
 rassent
 pour ce
 cours, q
 tinuatio
 traiter l
 mal, & d
 lages po
 la prise d
 mes, & r
 du conse
 maie de i
 cela, don
 plaisir.
 La plus

peu : mais que la compassion que nous auions de leur misere nous obligeroit, les ayant comme freres, de les assister de nostre bon conseil, de nos forces contre leurs ennemis quand ils voudroient leur faire la guerre mal à propos, laquelle ils n'auoient encore commencée si ce n'estoit les subiects qu'ils leurs en auoient donné, dont ils pourroient en auoir du ressentiment si nous ne taschions d'y apporter le remede, & aussi qu'ils sçauoient bien que la guerre estant, toute la riuere leur seroit interdite & n'y pourroient chasser ny pescher librement sans courir de grands dangers, crainte & apprehension, & eux principalement qui n'auoient point de demeure arrestée, viuans errans par petites troupes escartées, dont ils se rendent autant plus foibles, & que s'ils estoient tous assemblez en vn lieu comme sont leurs ennemis, & que c'est ce qui les rend forts De plus qu'ils considerassent combien ils pourroient endurer de necessitez pour ce subiect: Ainsi se tindrent plusieurs autres discours, que pour moy recognoissant l'vtilité de la continuation de cette paix il eust esté à propos de bien traiter les deux prisonniers, les renvoyer sans aucun mal, & donner quelque presens aux chefs de leurs villages pour payer la faute qu'ils auoient commise en la prise de ces deux prisonniers, fuiuant leurs coustumes, & remonstrant aussi qu'ils n'auoient pas esté pris du consentement des Capitaines ny des Anciens, mais de ieunes fols, & inconsideres qui auoient fait cela, dont tous en auoient conceu vn grand desplaisir.

Conseil de
l'Authour
fort à propos.

La pluspart, & tous d'vn consentement, après que

Resolusion
de renvoyer
vn des pri-
sonniers
auec pre-
sens.

L'auteur
permet que
quelques
François
l'accompa-
gnent.

Arrivée de
du Pont à
Québec.

chaque Capitaine eut fait sa harangue, ils se resolu-
rent de renvoyer l'vn des prisonniers avec le Recô-
cilié qui s'y offrit, & deux autres Sauvages, a compa-
gnez de presens pour donner aux Capitaines des vil-
lages où ils alloient mener le prisonnier, laissant
l'autre en ostage iusques à leur retour: & pour faire
plus valoir leur Ambassade, ils nous demanderent vn
François avec eux: Je leur dis que s'il y en auoit quel-
ques vns qui y voulussent aller, que pour moy i'en
estois comptant: ils s'en treuua deux ou trois moyen-
nant qu'on leur donnast quelque gracieuseté pour
leur peine, & la risque qu'ils pouuoient courir en ce
voyage, l'vn d'eux appelé Pierre Magnan, qui avec
la volonté qu'il auoit, & la commodité qu'on luy
promit, il se delibera de faire le voyage avec le Recô-
cilié, deux Sauvages & l'Yroçois, lesquels s'accom-
moderent des choses les plus necessaires, & partirent
le 24. dudit mois, & moy le mesme iour m'en retour-
nay à Québec, où i'arriuy le lendemain, y trouuant
ledit du Pont, qui estoit arriué le 17. lequel me dist
que ledit sieur de Caen voyant qu'il ne s'estoit point
embarqué en la Flecque, vaisseau qui venoit pour la
pesche de Baleine, qu'il luy auoit escrit & prié que s'il
treuuoit moyen de passer en quelque vaisseau pour
s'en venir hyuerner en celieu qu'il luy feroit vn sin-
gulier plaisir, pour auoir l'administration des choses
qui dependoient de son seruire.

Ce que voyant, tout incommodé qu'il estoit, pour
l'instance priere qu'il luy en auoit faicte, il s'estoit em-
barqué en vn vaisseau de Honnesleur pour venir à
Gaspay & de là prit vne double chaloupe avec six à

sept M
bec, o
modite
chacū,
qu'il n'e
semetre
auoit.

Ledit
ment fr
ge appe
le voulu
adiouter
tant que
struire au
santé, m
tout à sa
l'assiste.

M O R
Pierre M
Reconcili
de Caen
en la No



quis'estoit f

sept Matelots & son petit fils pour s'en venir à Québec, où en chemin il auoit receu de grandes incommoditez de ses gourtes, ce qui en effect estonna vn chacun, & mesme ledit de la Ralde, à ce qu'il me dist, qu'il n'eust jamais creu que ledit du Pont eust voulu se metre en vn tel risque ayant l'incommodité qu'il auoit.

Ledit Emery me manda que depuis mon departement frere Geruais Recolet auoit baptisé vn Sauvage appellé Tregatin, lequel estant proche de la mort le voulut estre, & le demanda trois fois, ne voulant adiouster foy aux superstitions des Sauvages, promettant que si Dieu luy redonnoit la santé il se feroit instruire aussi-tost apres son baptesme, il recouura la santé, mais il n'a pas suiuy ce qu'il auoit promis, & tout à sa plus grande condamnation, si Dieu ne l'assiste.

MORT ET ASSASSINAT DE
Pierre Magnan, François, du chef des Sauvages appellé Reconcilié, & d'autres deux Sauvages. Retour d'Emery de Caën & du Père l'Allemand à Québec. Nécessitez en la Nouvelle France.

CHAPITRE IV.

LE 25. de Ioust vn Sauvage nous apporta la nouvelle de la mort dudit Pierre Magnan, & du Reconcilié, & des autres deux Sauvages, qui nous dist qu'un Algommequin qui s'estoit sauué dudit village des Yrocois leur auoit

Mort de
Pierre Ma-
gnan Fran-
çois.

Raison de
son voya-
ge.

fait entendre que comme les ennemis les alloient
 traittez en esclaves. Comme nos Ambassadeurs fu-
 rent arriuez audit village des Yrocois ils furent bien
 receus, l'on les mena pour tenir conseil sur le subiect
 de leur Ambassade: A mesme temps les villages cir-
 conuoisins en furent aduertis, & la les chefs se treu-
 uerent pour le traité de paix: & par malheur pour
 les nostres, c'est que les Algommequins (comme i'ay
 dit cy-deuant) auoient esté à la guerre contre les
 Yrocois, & en auoient tué cinq, qui fut le sub-
 iect que des Sauvages appellez Ouentouoronons
 d'autre nation, amis desdits Yrocois, vindrent
 en diligence pour se venger sur ceux qui estoient
 alliez, & les tuerent à coups de haches sans que
 lesdits Yrocois les peussent empescher, leur di-
 sant; Pendat que vous venez pour moyenner la paix,
 vos compagnons tuent & assomment les nostres, ainsi
 perdirent la vie malheureusement. Pour le Reconcil-
 lié il meritoit bien cette mort, pour auoir massacre
 deux de nos hommes aussi malheureusement au Cap
 de Tourmente, & ledit Magnan natif d'un lieu pro-
 che de Lisieux, auoit tué vn autre à coups de bastons,
 dont il fut en peine, & auoit esté contraint de se reu-
 rer en la nouvelle France. Voila comme Dieu cha-
 stie quelque fois les hommes qui pensent esuiter la ju-
 stice par vne voye & sont attrapez par vne autre. Ces
 nouvelles nous apporterent vn grand desplaisir, tant
 pour nous voir hors d'esperance de cette paix, qui
 nous pouuoit apporter de la commodité pour auoir
 les passages plus libres à nos Sauvages, de pouuoir
 chasser & pescher. De plus qu'ayant fait mourir vn

Ce crime
 des Algom-
 mequins
 eust de la
 rupture de
 la paix.

Le Recon-
 cilié fut
 tué.

Solo de
 la mort de
 Magnan.

denos
 sequen
 estre te
 & estre
 si nous
 Ces no
 parmy
 eurent i
 auoient
 gles le b
 souffrir
 firent vn
 de le fair
 guere co
 rente, o
 à peu
 luy coup
 paules, &
 coups de
 chacun en
 Ledit E
 bonnes (c
 retourna à
 à Tadoussa
 Les d'O
 s'en aller au
 le Reueren
 fort affligé
 apporter le
 res pour la
 sonnes qui e

de nos hommes de cette façon, cela alloit à telle consequence que si nous ne nous en ressentions il falloit estre tenus de tous les peuples hommes sans courage, & estre aux risques de recevoir souuent tels affronts si nous ne mettions peine de nous en ressentir.

Ces nouuelles arriuées de la mort des Ambassadeurs Les Ouen-
tounonons
prennent vn
icune Yro-
cois qu'ils
traittent
cruellemēt. parmy nos Sauvages, de rage & de desplaisir qu'ils eurent ils prindrent ce icune garçon Yrocois qu'ils auoient retenu pour ostage, ils luy arrachent les ongles, le bruslent à petit feu avec des tisons, luy faisant souffrir plusieurs tourments, & ainsi mal traitté en firent vn present à d'autres Sauvages pour l'acheuer de le faire mourir, & les obliger de les assister en leur guerre contre lesdits Yrocois, lesquels Sauvages prirent ce garçon, le lierent à vn poteau le bruslant peu à peu comme il estoit en ces douleurs extrêmes ils luy couperent les mains, les bras, luy leuant les espaulles, & estant encore vis luy donnerent tant de coups de cousteaux qu'il mourut ainsi cruellement, & Le rent à
coups de
cousteaux, chacun en emporta la piece qu'ils mangerent.

Ledit Emery ayant fait la traite, qui fut l'vne de bonnes (qui se fust faicte il y auoit long temps) s'en retourna à Québec le dernier de Septembre & de là Retour du
sieur de
Caen à
Québec. à Tadoussac porter ses pelteries.

Le 2 d'Octobre deux autres barques partirent pour s'en aller audit Tadoussac, en l'vne desquelles rapassa le Reuerend pere l'Allemand, lequel s'en retournoit Retour du
Pere l'Alle-
mand. fort affligé de ce que leur vaisseau n'estoit venu leur apporter les commoditez qui leurs estoient necessaires pour la nourriture de vingt sept à vingt huit personnes qui estoient au pays, cela leur faisoit perdre

beaucoup de temps, ne pensant à autre chose sinon que les vaisseaux où deuoit venir le Pere Noyrot (qui s'estoit équipée à Honnefleu) fut perdu & pris par les Anglois, qui fut le subiect que nous ne receusmes aucunes lettres de celles qu'il nous apportoit, ne sachant comme toutes les affaires s'estoient passées en France, que ce que me mandoit ledit sieur de Caen qui estoit peu de chose, & ainsi pour n'auoir des viures & commoditez, ledit Pere l'Allemand fut contraint de faire passer tous ses ouuiers & autres, hormis les Peres Massé, Dénoie, vn frere, & cinq autres personnes pour n'abandonner leur maison, lesquels il accommoda au mieux qu'il peut, traittant quelques dix baricques de galette du magazin, au prix des Sauvages, à sept castors pour baricques de galette que ledit Pere auoit recouuert des vns & des autres à vn escu comptant pour Castor, & ainsi achetoit chèrement ce que la necessité leur contraignoit, sans trouuer aucune courtoisie. Ledit de la Ralde qui estoit venu pour lors à Québec rapportant n'auoir eu aucun ordre en France de les assister ny mesme de rapasser aucun Religieux: Tout cecy ne monstroit que l'animosité qu'il auoit enuers lesdits Peres & le sieur de Caen qui auoit eu quelque chose à demesler avec ledit Pere Noyrot qui l'auoit desobligé, à ce qu'il me mandoit, mais tous les Peres qui estoient par delà n'en deuoient pâtir, n'estant cause de ce qui s'estoit passé en France. Ils commençoient à se bien establir, & auoient fort aduancé, tant en leurs bastiments qu'à deserter les terres: ce neantmoins ledit de la Ralde ne laissa de receuoir ledit Pere l'Allemand en son vais-

Cherche
des viures.

seau &
toisie
dudit
de bon
la mes
le 2. de
Nou
apporte
Ralde
ptembr
Fleque
Balcine
L'on au
vaisseau
Balcine,
7. ou 8. qu
Voila t
des vaise
personnes
comprenc
modez de
tien d'vne
me l'on no
en attribuo
seau par les
me ledit sie
en venoit la
ce subiect,
delà, il n'y
De ces es
dix-huict ou

seau & luy faire bonne chere, car à la verité la cour-
toisie, l'honesteté, la bonne mine & conuersation
dudit Pere l'obligeoit trop à luy rendre toute sorte
de bon traitement qu'il treuua en sa personne: dans
la mesme barque s'en alla ledit Destouches, qui fut
le 2. de Septembre.

*Le sieur
de la Ralde
traite fort
bien le Pere
l'Allemad.*

Nous eusmes nouvelles par la derniere barque qui
apportoit le reste de nos commoditez que ledit de la
Ralde estoit party dans la Catherine le septiesme Se-
ptembre & auoit laissé ledit Emery de Caen dans la
Fleque iusques au 5. d'Octobre pour la pesche de la
Baleine, & voir ce qui reüssiroit de cette entreprise.
L'on auoit enuoyé quelque genisse d'vn an dans le
vaisseau qui venoit à Tadoussac pour faire pesche de
Baleine, & en fut porté par les barques 16. & quelque
7. ou 8. qui moururent par la mer, à ce que l'on no^o dit.
Voila tout ce qui se passa iusques au departement
des vaisseaux: Nous demeurasmes cinquante cinq
personnes, tant hommes que femmes & enfans, sans
comprendre les habitans du pays, assez mal accom-
modez de toutes les choses necessaires pour le main-
tien d'vne habitation, dont ie m'estonnois fort com-
me l'on nous laissoit en des necessitez si grandes, &
en attribuoit on les defauts à la prise d'vn petit vais-
seau par les Anglois qui venoient de Bisquaye, com-
me ledit sieur de Caen me le mandoit, ie ne scay d'où
en venoit la faute, plusieurs discours se disoient sur
ce subiect, quoy que s'en soit il nous fallust passer par
delà, il n'y auoit point de remede.
De ces cinquante cinq personnes il n'y auoit que
dix-huit ouuriers, & en falloit plus de la moitié pour

*Portement
dudit sieur
de la Ralde.*

*Nombre
des person-
nes qui de-
meurerent
en ce pays:*

*Cause du
manque-
ment de
leurs ne-
cessitez.*

accommoder l'habitation du Cap de Tourmente, faucher & faner le foing pour le bestial pendat l'Esté & l'Automne. Le paracheuement de l'habitation de Québec demeure à parfaire, l'on me deuoit donner dix hommes pour traouiller au fort de sa Maieité, bié que ledit sieur de Caen & tous ses associez l'eussent soufeript, & sa Maieité & le Viceroy le desirassent, neátmoins l'on ne le veut permettre, & empesche on tant quel on peut. On veut que tous les hommes traouillent à l'habitation, il n'y a remede, pourueu que la traitte se face s'est assez, il n'y a personne qui osast entreprendre de nous enleuer, c'est en cecy ou i'auois beaucoup de peine à faire gouster les raisons pourquoy le fort nous estoit necessaire, tant pour la conseruation de leur bien, que celles des habitans du pais : c'est ce qui donnoit du mescontentement à toutes les societés: neantmoins considerant l'importance & la necessité d'auoir vn lieu de conserue, ie ne laissois de faire ce qu'il m'estoit possible de temps à autre.

Voyant les ordres & commandemens donées au contraire de la volenté de mondit seigneur le Viceroy, ie iugeay bien deslors que la plus grantle part des associez ne s'en soucioient beaucoup, pourueu qu'on leur donnast d'interest les quarante pour cent : i'en auois dit mon sentiment audit de la Ralde, lequel ne me donnoit beaucoup de contentement, d'autant qu'il auoit prescript ce qu'il deuoit faire, c'est en vn mot que ceux qui gouernent la bourse font & defont comme ils veulent.

Vn des deplaisirs que ie recognois de ceste affaire

quel
au de
celle.
Caen
tre, q
pas o
sa Ma
ouuri
faire p
le Vi
se pass
qu'il i
tant q
au for

Quelle
ges.
cois:
auec
tre:

L
aies, ma

que l'on estoit faché que ie faisois construire vn fort au dessus de l'habitation, pour la conseruation d'icelle, du pais & des habitans, & cela deplût audit de Caen comme il me fit assez cognoistre par sa Lettre, que d'y employer de ses hommes il n'y estoit pas obligé, aussi il ne s'en soucioit pourueu que sa Maiesté en fit la despense, en y enuoyant des ouuriers pour cet effect: à tout cela ie ne peüs rien faire pour lors, sinon d'en escrire à mondit seigneur le Viceroy, & luy donner aduis de tout ce qui se passoit en ceste affaire, afin qu'il y apportast l'ordre qu'il iugeroit necessaire, & moy de ne laisser, en tant que ie pouuois, d'employer quelques hommes au fort, & le reste à trauailler à l'habitation.

Le fort que faisoit l'Auteur pour garder l'habitation deplut au sieur de Caen.

Guerre declairée par les Yrocois. Assemblée des sauua- ges. Assassinat de deux hommes appartenans aux François. Recherche de l'Auteur de ce crime. Le meurtrier tué; ce que les Sauuages offrent pour estre alliez avec les François. l'Auteur veut venger ce meurtre.

CHAPITRE V.



LE 20. de Septembre les Sauuages nous dirent que nombre d'Yrocois s'acheminoient pour nous venir faire la guerre, à eux & à nous; nous leurs dismes que nous en estions tres aises, mais que nous ne les croyons, & qu'ils n'auoient

Nouvelle de la guerre declairée par les Yrocois.

que la hardiesse d'assommer des gens endormis sans se deffendre.

Assemblée
des com-
munes des
Sauuages.

Dequoy
ils viuent le
long de
l'année.

L'Au. heur
va au Cap
de Tour-
mente.

Les communes des sauuages, de cinquante à soixante lieues de Québec, s'assemblent tous en ce dit lieu au mois de Septembre & Octobre, pour faire la pesche d'anguilles, qui est en abondance en ce temps là, lesquels ils font boucaner, & les reseruent pour en manger iusques au mois de Ianuier, que les neiges sont hautes, pour aller à la chasse de l'eslan, dequoy ils viuent iusqu'au Printemps.

Le 3. d'Octobre ie partis de Québec, pour aller au Cap de Tourmente, voir l'auancement qu'auoient fait nos ouuriers, & en ramener vne partie: deux hommes s'en retournerent par terre, conduire quelque bestial que l'on amenoit dudit Cap de Tourmente à Québec. Apres auoir mis ordre en ce lieu, ie m'en retournay le 6. dudit mois, où estant arriué j'appris que quelques sauuages auoient assassiné ces deux hommes endormis, qui conduisoient le bestial, à demie lieue de nostre habitation. Ceeuy m'affligea grandement: on fut querir les corps qu'ils auoient traînez au bas de l'eau afin que la mer les emmenast, estant apportez on les vistra, ils auoient la teste escrasée de coups de haches, & plusieurs autres d'espée & couteaux dans le corps.

Nous aduisasmes qu'il estoit à propos de conduire ceste affaire meurement, & descouurir les meurtriers au plustost pour les chastier, & voir comme nous procederions enuers ces canailles, qui n'ont point de iustice parmy eux: car de nous venger sur beaucoup qui n'en seroient coupables, il n'y auoit

pas au
uerce,
l'on eu
dre les
rer, au
de mu
conue
sil'on
libera
sauvag
corps n
Le
ration,
du bien
contre
minable
tres, & q
que pou
quante
leurs au
mes, ma
meurtre
declarass
que nous
ceux qui
fismes ve
Au
des Yroc
nous leur
meurtre
fessent,
qui auoit

pas aussi de raison, ce seroit declarer vne guerre ouverte, & perdre pour vn temps le pais, iusqu'à ce que l'on eust exterminé ceste race, par mesme moyen perdre les traittes du pays, où pour le moins les bien aller, aussi que nous estions en vn miserable estat, faute de munitions pour guerroyer, & plusieurs autres inconueniens furent considerez, qui pourroient arriuer si l'on faisoit les choses trop precipitement. Nous deliberafmes de faire assembler tous les capitaines des sauvages leur conter l'affaire, & leurs faire voir les corps meurtris des defuncts, ce qui fut executé.

Le lendemain tous les chefs vinrent à nostre habitation, où nous leurs fismes plusieurs remonstrances du bien qu'ils receuoient annuellement de nous, que contre tout droit & raison ils faisoient des actes abominables & detestables, de traistres & meschans meurtres, & que si nous auions l'ame aussi diabolique qu'eux, que pour ces deux hommes l'on en feroit mourir cinquante des leurs, & les exterminerions tous: qu'on leur auoit pardonné vn meurtre de deux autres hommes, mais que pour cetuy cy nous voulions auoir les meurtriers, pour en faire la iustice, qu'ils nous les declarassent & missent entre les mains, s'ils vouloient que nous vecussions en paix, nous n'en voulions qu'à ceux qui auoient assassiné nos hommes que nous leurs fismes voir.

Remonstrance aux chefs de l'habitation.

Au commencement ils vouloient dire que c'estoit des Yrocois, mais comme il n'y auoit nulle apparence, nous leurs fismes cognoistre le contraire, & que ce meurtre ne venoit que de leurs gens, en fin ils le confesserent, mais ils dirent qu'ils ne scauoient pas celuy qui auoit fait ce coup.

Nos gens soubçonnoient entr'autres vn certain sauage que nous leurs dismes, & qu'ils le fissent venir, ce qu'ils promirēt faire. Le lendemain ils l'amenerēt, & fut interrogé sur quelques discours de menace, qu'il auoit fait à quelques vns de nos gens, ce qu'il nia, & que iamais il n'auoit pēse à vne si signalée malice, que de vouloir tuer des François qu'il ayuoit comme luy, meisme. De plus qu'il auoit sa femme & plusieurs enfans qui l'auroient empesché de faire ce meurtre, quand il auroit eu le dessein. Le luy fist dire que le meurtrier du precedent auoit bien femme & enfans, & qu'il ne laissa neantmoins d'en assassiner deux des nostres, outre que l'on le cherissoit plus qu'aucun des sauages de son temps, & par cōsequēt que ses excuses qu'il alleguoit ne pouuoient pas estre suffisantes pour se descharger du soubçon que l'on auoit sur luy: quoy que s'en soit plusieurs discours se passerent entre eux & nous, & nous resolumes d'arrester cettuy cy, attendant qu'il nous dōnast trois ieunes garçons des principaux d'entre eux, l'vn des montaignes, le second des trois riuieres, & le troisieme le fils du soubçonné, iusqu'à ce qu'ils nous liurassent le meurtrier qui auoit fait le coup: ils nous demanderent terme de trois iours, tant pour deliberer sur ceste affaire, que pour essayer de pouuoit descouuoir le meurtrier, ce que nous leurs accordames.

Ils s'en retournerent en leurs Cabannes, & alors nous auions à nous tenir sur nos gardes, tant au fort qu'à l'habitation, donnant aduis aux peres Iesuites & au Cap de Tourmente que chacun eust à se bien garder, & ne permettre qu'aucun sauage les accostast

sans es
posées
dant se
Le tra
quant e
ze à dix
de rech
auoient
sçauoir
ils nous
desplai
que pou
comme
nerent
stre pris
de Mahi
stre habi
Riuieres
cun d'ice
n'estoient
gens futer
reste ils n
attendā
estent plu
que nous e
nous laisso
dit à son f
François,
ureray & s
grand desp
en soubçor

sans estre les plus forts : toutes choses estant bien disposées nostre Sauvage que nous auions retenu attendant son fils en sa place & les autres.

Le troisieme iour ils ne faillirent à venir, amenant quant & eux les trois ieunes garçons de l'aage de douze à dix huit ans nous disant qu'ils auoient fait grande recherche & perquisition pour sçauoir ceux qui auoient tué nos hommes, & qu'ils ne l'auoient peu sçauoir, qu'ils seroient en sorte qu'en peu de temps ils nous en donneroient aduis, & qu'ils estoient tres desplaisans du malheur qui nous estoit arriué, Leurs excuses. que pour eux ils estoient sous innocens, & que comme tels, ne se sentoient coupables. Ils amenèrent ces trois ieunes garçons, le fils de nostre prisonnier, & vn de Tadoussac, & l'autre de Mahiganaticq qui demeuroient proche de nostre habitation, & deschargerent ceux des trois Riuieres, disant que ee ne pouuoit auoir esté aucun d'iceux qui eust fait ce meurtre, d'autant qu'ils n'estoient que deux cabannes, que la nuit que nos gens furent tuez ils estoient tous à leurs maisons, au reste ils nous prierent que nous v'eussions en paix, attendant que les meurtriers fussent descouverts, estant plus que raisonnable qu'ils mourussent, & que nous eussions à bien cōseruer ces Sauvages qu'ils nous laissoient, le pere que nous tenions prisonnier dit à son fils, prens garde à viure en paix avec les François, assure toy qu'en peu de temps ie te deliurcray & sçauray celuy qui a fait ce coup, & le plus grand desplaisir que j'ay eu c'est que les François ont eu soubçon sur moy, & les autres Sauvages assure-

rent aussi les deux autres, & qu'en peu de iours l'on scauroit ceux qui auoient fait ce meschant acte.

Ce que
l'auteur
dist à ses
Capitaines.

Nous dismes à tous ces Capitaines que le peu d'assurance qu'il y auoit pour nos hommes d'aller seuls dans les bois & y dormir, ayant parmy eux de si meschans traistres qu'à l'aduenir iusqu'à ce qu'on eust descouuert les meurtriers & fait iustice d'eux, i'enchargerois à tous nos hommes de n'aller plus sans armes & que s'il y auoit aucun d'eux qui les approchast sans leur consentement qu'ils les tiroient comme ennemis, & qu'ils eussent à se donner de garde, & aduertir tous leurs compagnons, d'autant qu'ils ne cognoissoient les meschans qui estoient parmy eux, nous auions à nous donner de garde, mais qu'eux n'auoient nul subiect d'entrer en deffiance de nous. Ils nous dirent que nous auions raison de ne faillir à tuer s'il s'en rencontroit aucun qui ne voulussent se retirer qu'ad on leur diroit, que pour le moins l'on cognoistroit quels ils seroient, & que pour les ieunes garçons qu'ils nous laissoiet, on leur fist bon traitement, que ce pendant de leur part ils feroient toute diligence de descouurer les assassinateurs, & ainsi se separerent chacun de leurs costez pour aller au lieu où pendant l'hyuer ils pourroient treuuer de la chasse pour subuenir à leurs necessitez.

Ns se sepa-
rent & se
retirent
chacun
chez soy.

Sur la fin de l'auier quelques trente Sauuages tant hommes que femmes & enfans pressés de la faim, pour y auoir fort peu de neiges pour prendre de l'Eslan & autres animaux, se resolurent de se retirer vers nous pour en leurs extremes necessitez estre secourus de quelques viures, qu'à ce deffaut ils estoient

morts
tre en l
punition
auoit a
ils pou
cours d
dont ils
Cettetr
timent
me net
rant sei
que iam
deffianc
de nous
& quinze
bon estre
de nostre
Le deu
estant pa
glaces, t
les press
manderer
ou ils pou
amené les
Après ne
amitié qu
& habiter
gnoissant
peu esper
soient, ils

morts: ie leur fis encore cognoistre combien le meurtre en la mort de nos hommes estoit detestable, & la punition que iustement deuoit meriter celuy qui auoit assassiné nos hommes, & que pour ce meschant ils pouuoient tous pâtir & mourir de faim sans le secours de nostre habitation, la bonté des François, dont ils ne receuoient que toutes sortes de bien-faits. Cette troupe affamée voulant tesmoigner le ressentiment qu'ils auoient en la mort de nos gens, & comme ne trempant aucunement en cette perfidie, desirant se ioindre avec nous d'une amitié plus estroite que iamais ils n'auoient fait, & oster toute sorte de des fiance que pouuions auoir d'eux, ils se resolurent de nous donner trois filles de l'age de vnze à douze & quinze ans, pour en disposer ainsi qu'auiserions bon estre, & les faire instruire & tenir comme ceux de nostre nation, & les marier si bon nous sembloit.

Le deuxiesme de Ianuier mil six cens vingt huit estant passez la riuere, qui charioit vn nombre de glaces, tant pour auoir dequoy assouuir la faim qui les pressoit, comme pour faire present de ces filles, y manderent à s'assembler & tenir conseil avec nous, où ils nous firent entendre tout ce que dessus, ayant amené les trois filles avec eux.

Après nous auoir fait vn long discours de l'estroite amitié qu'ils vouloient auoir avec nous, & s'y joindre & habiter & deserter des terres proches du fort, recognoissant qu'ils seroient mieux qu'en lieu qu'ils eussent peu esperer: & pour assurance de tout ce qu'ils disoient, ils ne pouuoient faire offre de chose qu'ils

Sauages
affamés se
retirent
vers les
François.

L'auteur
leur fait
cognoistre la
qualité du
meurtre.

Font offres
de leurs fil-
les.

eussent plus chere que ces trois ieunes filles qu'ils nous prioient de prendre, lesquelles estoient tres-contentes de demeurer avec nous.

Jamais les Sauvages n'auoient voulu donner leurs filles.

Après que ieus ouy tous leurs discours ie iugeay que pour plus grande seureté de ceux qui demouroient audit pais, que pour plus estroite amitié qu'il n'estoit point hors de propos d'accepter cet offre, & de prendre ces filles; ce que iamais ils n'auoient offert, quelque present qu'on leur eust voulu donner pour auoir vne fille, & que mesme le Chirurgien quelque temps auparauant desirant en auoir vne ieune pour la faire instruire & se marier avec elle, ne peust avec tous les Sauvages auoir le credit d'en auoir vne, que quelques offres qu'il fist, bien que tout ce qu'il faisoit n'estoit que pour la gloire de Dieu, & le zele qu'il auoit audit pays de retirer vne ame des enfers: à la verité ie m'estonnois fort des offres qu'ils nous faisoient, ce que iamais, comme j'ay dit cy-dessus, l'on n'auoit peu obtenir.

L'auheur prend l'aduis de du Pont sur ces offres.

Sur ce iugeant qu'il n'estoit nullement à propos de laisser aller les offres, & qu'ils nous pressoient, ie demanday audit du Pont son aduis, comme principal commis, & d'autant que les viures qui estoient pour traicter, comme pois, febues & bled d'Inde, dont il y en auoit suffisamment & en quantité, desquelles choses l'on les nourriroit, car de ceux qui estoient pour les hyuernans il n'y en auoit que fort peu, & ne pouuoit on leur en donner sans oster la pitance. Ledit du Pont dit que pour luy il ne se mesloit de ces choses, bien qu'il recognoissoit cette

On permet leur donner de quoy se nourrir.

affaire
prendre
loient,
côme en
arriüée,
lement
drions c
autli do
nous vor
aux meu
pables: &
auoit que
s'accom
qu'elles
quoy que
le me re
modant
stre habit
& moy au
l'esperan
g ignées
cela estoit
ques Sauu
vns auoier
diay au mi
Toutes
roient pre
fissions rec
descouuer
le sçauoier

affaire estre tres-bonne, mais que pour les vouloir prendre & nourrir, qu'il ne le desiroit, que s'ils le vouloient, qu'ils attendissent le retour des vaisseaux: mais cōme en vn si long-temps qu'il y auoit iusques à leur arriuee, & que la fantaisie se peut changer, principalement entre lesdits Sauvages, ie creus que nous perdions ce que peut estre nous aurions mesprise, cela aulli doneroit encore subiect ausdits Sauvages de nous vouloir plus de mal, n'en vouloir pas seulement aux meurtriers, mais encore à ceux qui n'en sont coupables: & de plus que l'on dist aux Sauvages, qu'il n'y auoit que des pois, & que peut estre ils ne pourroient s'accommoder pour le present. A cela elles dirent qu'elles seroient tres-contentes & qu'on les prist, quoy que les Commis ne les voulussent receudir.

Raisons de
l'Auteur.
Les si les
receuës en
l'habitué.

Ie me resolus de les prendre toures trois, les accommodant des choses necessaires, les retenant en nostre habitation. Ainsi les Sauvages furent tres-aises, & moy aulli, tant pour le bien du pays comme pour l'esperance que ie vdyois que c'estoient trois ames g'ignees à Dieu, que tout ce qu'il y auoit à faire en cela estoit d'auoir le soing & prendre garde que quelques Sauvages ne les enleuassent, comme quelques vns auoient commencé, auxquelles choses ie remediay au mieux qu'il me fut possible.

Toutesfois cet offre fut à la charge qu'ils ne pourroient pretendre aucun subiect d'empescher que ne fissions recherche & iustice du meurtrier s'il estoit descouuert, ains au contraire ils dirent que s'ils le sçauoient qu'ils l'accuseroient, comme vn perfide.

& desloyal, & assurement qu'en peu de temps cela seroit descouvert, en ayant entendu quelque chose de celuy que nous soubçonnons.

Sauuage
malade de-
maide le
baptême.

Vn Sauuage appellé Martin des François, qui auoit donné vne de ses trois filles tomba malade, & se voyant à l'extremité demanda le Baptême, ce qu'entendant le Pere Ioseph Coron, il s'achemine à sa cabanne, il fait entendre le sujet & la consequence de ce qu'il demandoit, & qu'en telle chose il n'y auoit pas à rire. Car ce n'estoit assez d'estre baptisé mais falloit qu'il promit que si Dieu luy rendoit sa santé, de ne retourner plus à faire la vie sauuag: & brutalle qu'il auoit menée par le passé, ains viure en bon Chrestien & se faire instruire ce qu'il promit. Ce que voyant ledit Pere Ioseph, faisant œuvre de charité & de charité il le fait porter en sa maison, le traite, l'acommode de tout ce qu'il peut & croit estre necessaire à sa santé, recognoissant (selon son iugement) qu'il ne deuoit point reschapper qu'il ne mourust en vn iour ou deux au plus tard, il le baptisa le 6. Aupil, ce qu'ayant esté fait, il semble se treuuer au bout de 4. ou 5. iours mieux qu'il n'auoit fait: & entendant que quelques sauuages estoient venus en ces cabannes, dont il y en auoit vn qui se disoit de leurs Pilottouas, soit que ledit Martin creust auoir plustost du soulagement de son mal, par le moyen de ce nouueau medecin ou autrement: il desire s'en retourner en sa cabanne ou il s'y fait porter: il demande à estre pensé, & medeciné par son medecin, pour recouurer entierement sa santé.

Le pere
Ioseph le
fait appor-
ter en sa
maison.

Le bap-
tême.

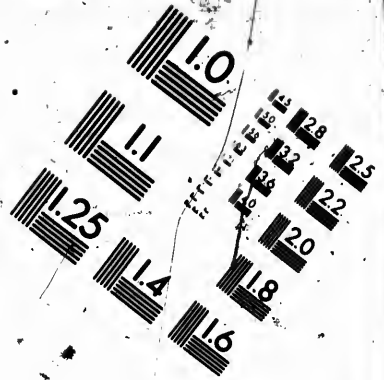
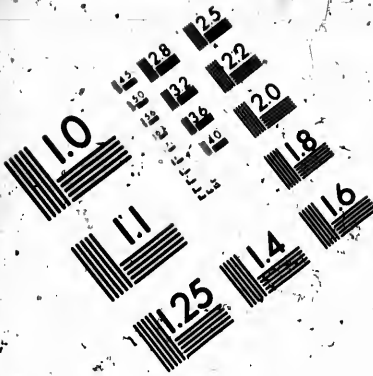
Le
malade
tant au
tamarr
ses iour
receuoi
sain en
plus sub
seruire
souuena
promis,
passées,
monstra
qu'il faiso
plus aux c
ment que
estant
qu'on luy
plique, ai
mentant i
remede po
me dudit
diuers, d'a
estre premi
vie il auroi
donné: C'e
stre Seigneu
Neantmoin
vie qu'il a m
foit perduë.

Le Pilotou se mēt en deuoir d'vser enuers le malade de ses remedes accoustumés, & chanterent tant aux aureilles du malade avec du vin & tinctamarre, que tout cela estoit plus inutile auancer ses iours que le guerir, car comme il estoit il receuoit allegement en ce tintement, que le plus sain en eust eū la teste rompué, il ne de tous les plus subtils medicaments qu'il peust, lesquels ne luy seruirent de rien, & cependant le saint Martin ne se resouuenāt plus du saint Baptesme & de ce qu'il auoit promis, retourne en la creance de ses superstitions passées, il y eut de nos gens qui luy firent quelques remonstrances sur le peu d'esprit qu'il auoit, & le mal qu'il faisoit de la perdition de son ame, qui pâtiroit plus aux enfers pour auoir abusé de ce saint Sacrement que s'il n'eust esté baptisé, il n'en fait nul estanglisant, qu'il n'adioustoit point de foy en tout ce qu'on luy auoit fait, sans faire dauantage de republique, ainsi demeura en son mal, qui alla en augmentant iusques à la mort, sans qu'il peust treuuer de remede pour l'empescher, & mourut le dix-huictiesme dudit mois: les iugemens de cette mort furent diuers, d'autant que beaucoup croyoient, que peut-estre premier que de rendre le dernier sospir de la vie il auroit eu vn repentir, & Dieu luy auroit pardonné: C'est pour reuenir à ce que nous on seigne nostre Seigneur, *Ne iugez point, de peur que ne soyez iugez.* Neantmoins il y auoit bien dequoy craindre en la vie qu'il a menée iusques à la fin, que cette ame ne soit perdue.

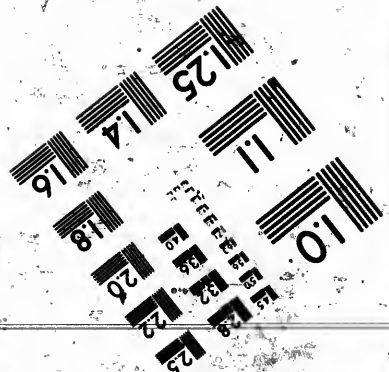
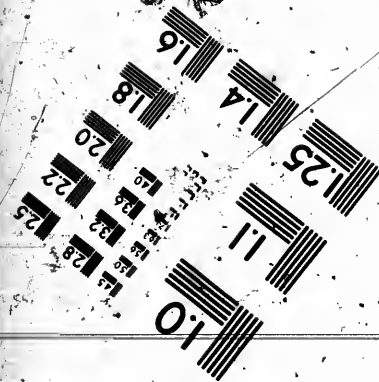
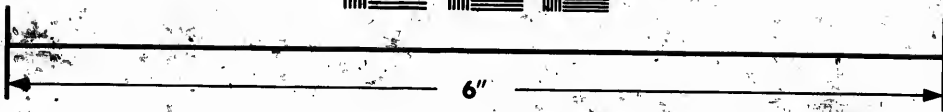
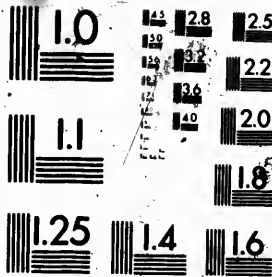
7
Sa mort,
iugemens
diuers sur
icelle.







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18
20
22
24
25

10

De puis 22. ans qu'on est allé pour habiter & defricher à Québec, suivant l'intention de sa Maicsté, les societés n'auoient fait deserter vn arpent & demy de terre: par ainsi estoient toute esperance pendant leur temps, de voir le bœuf sous le ioug pour labourer, iusqu'à ce qu'un habitant du pais recherchast les moyens de releuer de peine les hommes qui travailloient ordinairement à bras, pour labourer la terre, laquelle fut entreue avec le Soc & les bœufs, le 27. d'Auril 1628. qui montre le chemin à tous ceux qui auront la volonté & le courage d'aller habiter, que la mesme facilité se peut esperer en ces lieux comme en nostre France, si l'on en veut prendre la peine & le soing.

Sur la fin dudit mois, il y eust quelques Sauuages qui nous apporterent nouvelle de la mort de Mahigan Athic, par mesme moyen nous voulurent persuader qu'à cent cinquante lieuës amont le fleuue S. Laurent, estoient descendus certains Sauuages Algommequins qui auoient massacré nos hommes, s'estans retirez secrettement sans estre apperceus, mais comme ces discours estoient esloignez de la raison sans apparence, nous n'y adioustâmes foy, disant que le Sauuage que nous tenions pour suspect, estoit deuenu insensé courant par les bois comme desesperé, ne sachant ce quil estoit deuenu.

Le 10. de May vn canau arriua de Tadoussac, où estoit la Fouriere capitaine des Sauuages dudit lieu, avec celuy que nous soubçonnions auoir fait le meurtre, lequel n'estoit en tel estat qu'on nous l'auoit representé, qui venoit pour se iustifier, sur l'as-

seurant

seura
enna
son fr
Et
quil
soupe
sur l'a
que ia
dit de
croyan
que de
nation
quins c
quil au
venus c
chose r
que les
faisoier
pagnor
avec au
formez
me de b
le l
ses raiso
ction, il
eust tesn
de cent c
sans ce se
trêpes n
de nous
par cy de
2.

seurance que luy auoit donné ledit la Fouriere, moyennant quelque present qu'il auoit receu, de retirer son fils d'entre nos mains.

Estât en terre il enuoya sçauoir si i'aurois agreable quil nous vint voir, ie le fais venir avec le meurtrier soupçonné, où ledit la Fouriere fit quelque discours sur l'affection que de tous temps il nous auoit portée, que iamais il ne receut tel desplaisir que quand on luy dit de la façon que nos hommes auoient esté tuez, croyât que cestoiét des Yrocois & non d'autres, mais que depuis peu il auoit sçeu par vn ieune homme de nation Yrocoise & eleué parmy eux, & les Algommequins d'où il venoit mescontât pour l'auoir mal traité quil auoit rapporté que trois d'icelle nation estoient venus de plus de cent cinquâte lieuës tuer de nos gens, chose tres certaine, avec autre discours sans raison: Et que les prestres qui prioïent Dieu avec ceremonie qu'ils faisoient, estoit le sujet que beaucoup de leurs compagnons mouroient, ce qui n'auoit esté auparauant, avec autres paroles perduës, discours de quelques reformez qui leurs auoient mis cela en la fantaisie, comme de beaucoup d'autres choses de nostre croyance.

Le luy fis responce de poinct en poinct à toutes ses raisons foibles & debiles, que pour l'amitié & affection, il ne pouuoit aller au contraire qu'on ne luy en eust tesmoigné d'année à autre, & saué la vie à plus de cent de ses compagnons, qui fussent mors de faim, sans ce secours qu'ils auoient receu de nous en ses extrêmes necessités, au contraire nous n'auions pas fait de nous louer d'eux, comme ils auoient de nous, & par cy-deuant tué de nos hommes, qu'on auoit par-

donné au meurtrier, outre plusieurs autres desplaisirs, pensant que le temps le rendroit plus sage, mais que ie n'estois plus resolu de temporiser ny souffrir qu'ils nous brauassent en tenant les bras croisez sans ressentiment, d'auoir encore depuis peu assassiné deux de nos hommes estés endormis, que le rapport qui auoit esté fait par ce ieune homme des Algommequins qui auoient tué les nostres, ausquels on n'auoit iamais meffait estoit chose controuuée, que quád il y auoit quelque verité, qu'ils eussent passé par plusieurs endrois sur leurs chemins où il y auoit des nostres, qu'ils eussent peu tuer sans prendre la peine de passer parmy eux, & non courir la risque d'estre descouverts pour aller en vn lieu du tout esloigné de chemin ny sentier, en lieu où ces hommes ne faisoient que reposer icelle nuit pour le matin s'en reuenir avec le bestial.

De plus que la nuit qu'ils furent massacrez, il y auoit des canaux proche d'eux qui faisoient la pesche de l'anguille, tant de sùiets estoient romfians de tuer les premiers, sans se mettre en toutes ces peines, & de passer encore vne riuere pour venir à l'effect de ceste execution, avec d'autres raisons si apparentes qu'il n'y pouuoit respondre. De plus que tous les Capitaines Sauvages qui estoient icy concluerent que le meurtre auoit esté par vn des leurs, apres auoir visité les corps & les coups qu'ils auoient, promettant faire ce qu'ils pouuroient pour descouvrir les meurtriers, & nous les liures par en donner aduis, estant raisonnable que ceur qui auoient fait le coup mourussent, que nous voulions persuader par des raisons sans apparence, luy qui ne se auoit comme la chose c'estoit passée ny estant, qu'il

tra
me
I
m'o
pein
ce q
fait
auio
auio
asseu
fassin
nir pr
bien a
rir, su
uoit fa
son fil
le plus
fut est
l'on fit
bouche
ne scach
ne Sauu
ou à pro
dit ce qu
leur nae
ny mesm
de la rais
de risée q
que nous
ce faulx b
leur auoi

trouoit nulle raison de vouloir pallier & couvrir ce meurtre.

Luy remōstrant que s'il ne sçauoit autre chose pour m'obrenir le droit qu'il prétendoit, qu'il auoit pris de la peine en vain, aussi que nous estions fort contans de ce qu'il auoit amené avec luy le soubçonné qui auoit fait le meurtre, outre le legitime suiet que nous auions eu de demander son fils en ostage. Nous assurez qu'il n'y en auoit point d'autre qui eut fait l'assassinat que luy: pour ceteffect nous le voulions retenir prisonnier, iusqu'à ce que les informations fussent bien auérées, que s'il meritoit la mort il deuoit mourir, sinon il seroit libre & ne deuoit craindre s'il n'auoit fait le coup, ce pendant il seroit traité comme son fils, lequel ie mis en liberté avec vn autre, reseruant le plus ieune des trois pour luy tenir compagnie: qui fut estonné ce fut le galand & ledit la Fouriere, à qui l'on fit gouster les raisons qu'il ne sçauoit que de la bouche du meurtrier, qui fut contrainct de se taire, ne sçachant autre chose que ce que luy auoit dit ce ieune Sauvage Yrocois, qui accusoit les Algommequins, ou à propos entrerēt deux d'icelle nation, auquel l'on dit ce que ledit la Fouriere auoit dit, qui deffendirent leur nation, & n'auoir iamais fait vne telle perfidie, ny mesme songé, que ce qu'il disoit estoit si elloigné de la raison, que tels discours donnoient plustost suiet de risée que d'y adiouster foy: qu'il sçauoit tres-bien que nous n'auions ny n'aurions iamais la croyance de ce faulx bruit. De plus que le Sauvage qu'ils allegoient leur auoir apporté ses nouvelles estoit vn enfant, au-

quel l'on ne pouuoit adiouster foy, estant imposteur, menteur, reseruant tousiours la nation d'où il estoit.

Tous ces discours finis, l'on arresta prisonnier nostre homme, r'enuoya-on son fils & le ieune Sauvage que nous auoit donné feu Mahigan Atic.

Celuy partit quelques ieunes hommes pour aller à la guerre aux Yrocois, conduits par vn vieil homme peu experimété, qui fit croire qu'il ne feroit pas beaucoup d'expedition.

Ledit la Fouriere voyant que son voyage ne luy auoit de rien seruy, qu'à nous auoir mis l'oysseau au piege, il s'en alla nous recommandant de traiter doucement le prisonnier, attendant sçauoir plus grande verité. Quelques iours apres le depart dudit la Fouriere, le frere du Reconcilié qui fut tué aux Yrocois, avec nostre homme tua à Tadoussac l'imposteur d'Yrocois qui auoit accusé les Algommequins d'auoir fait ce meurtre, pour s'estre resouenu que ce ieune homme estoit de nation Yrocoise, qui auoit fait mourir son frere, allant pour traiter de paix & d'amitié, & ainsi se vengent les brutales gens, sur ceux qui n'en sont causes.

Nos ieunes guerriers reuinrent comme ils auoient esté, sans auoir fait mal à personne, c'est ce que l'on esperoit de ceste troupe volage, qui ne s'engagea pas si auant dans le pays des ennemis, qu'ils ne peussent bien faire leur retraite, sans apperceuoir ny estre appercus de l'ennemy.

Le 4. dudit mois, arriva à Québec 7. canaux de Tadoussac, où il y auoit vingt & six Sauvages robustes & dispos, qui s'en alloient à la guerre, pour essayer s'ils

feroit
mette
faire
ceste

L
traite
tour n
nier, c
n'auoi
fussent
d'autan
à 5. po
peu, &
sans au
estoit te
peuen
plusieur
ce deffau
ne sçach
noit auc
uions au
pour nou
ment d'a
trarieté d

Le 23
naux dud
dirent leu
fance, si le
retardeme
lieu d'aller
recourir e

feroient quelque chose plus que les autres, ils se promettoient d'aller proche des villages des ennemis & y faire quelque effect, en vn mois qu'ils deuoient estre à ceste guerre.

Le 18. dudit mois, reuint ledit la Fourriere, pour traiter quelques viures & du petun : lequel à son retour ne semit pas beaucoup en peine pour le prisonnier, comme il auoit fait auparauant. Il nous dit qu'il n'auoit encore receu nouvelle d'aucuns vaisseaux qui fussent arriuez à la coste, qui nous m'ettoit en peine, d'autant que tous nos viures estoient faillis, hormis 4. à 5. poinçons de gallettes assez mauuaises, qui estoit peu, & des pois & febues à quoy nous estions reduits sans autres commoditez, voilà la peine en laquelle on estoit tous les ans, sans iuger les inconueniens qui en peuuent arriuer, ie l'ay assez representé cy dessus en plusieurs endroits, des accidents qui en sont arriuez à ce deffaut, de iour en iour nous attendions nouvelles, ne sçachant que penser atredu la disette que l'on pouuoit auoir, en laquelle nous estions, & que nous deuiions auoir des vaisseaux au plus tart à la fin de May pour nous secourir, imaginant que quelque changement d'affaire en ceste societé seroit arriué, ou contrariété de mauuais temps.

Le 29. dudit mois de Iuin arriuerent quelque canaux dudit Tadoussac, pour auoir des pois, où ils perdirent leur temps, n'en ayant pas pour nous en suffisance, si les vaisseaux ne nous secouroient, voyant le retardement, le temps qui se passoit, ne pouuant auoir lieu d'aller à Gaspey, 170. lieues à val de Québec, pour recourir quelques commodités de nauires qui pour-

roient estre à la coste, & treuuer passage pour partie des personnes qui estoient trop, pour le peu de commoditez qui nous restoient: Tout cecy nous fit deliberer de remedier à ce qui nous seroit le plus necessaire, pour n'auoir barque à Québec. Ledit de la Ralde les ayât laissées à Tadoussac au lieu d'en enuoyer vne pour subuenir aux inconueniens qui pourroient arriuer. De plus que l'habitation estoit sans aucun matelot, ny homme qui peust sçauoir ce que c'estoit de les accommoder & conduire: de bray, voiles & cordages nous n'en auions point, & peu d'autres choses qui manquoient pour telles affaires, ainsi estions denuez de toutes commoditez, comme si l'on nous eut abandonnez, car la condition des viures que l'on nous auoit laissé avec le peu de toutes choses nous le fit cognoistre, c'est assez que la peleterie soit conseruée, l'vtilité demeure aux associez & à nous le mal: c'est comme la Maïesté est seruie, aux desordres qui se commettoient en ces affaires, & l'ennemy qui faisoit profit de nostre desordre & nous succomboit si l'on n'y prenoit garde: il ne manque point de François perfides, indignes du nom, qui vont treuuer l'Anglois ou Flamand, leur dire l'estat auquel l'on estoit: qui pouuoient s'emparer de ces lieux, n'estans accommodez des choses necessaires pour se deffendre & s'opposer à leurs violences.

Ce pendant il nous faut aduiser de quel bois l'on fera fleche, pour nous garantir des inconueniens qui pouuoient arriuer, nous treuualmes à propos de mettre tous nos hommes à chercher du bray dans les bois, & sapinieres, suffisamment pour brayer vne barque

& cha
der la
plus fa
nes qu
uer par
s'en rec
fur tell
suffisan
vn bœu
bray, l'
dage, r
pouoie
ceux qu
milles q
nourrir,
car tout
viures di
hors mis l
vn boul
Or con
plus treu
seultrier la
stait neces
du pays, q
appellé C
seultrier, c
auquel non
nous secoit
que depuis
compagnie
en toutes ab

& chaloupe pour enuoyer à Tadoussac, accommoder la plus commode, & l'amener à Québec, pour plus facilement & commodement mettre les personnes que nous voulions renuoyer à Gaspey, pour treuuer passage aux vaisseaux qui estoient aux costes pour s'en retourner en France. La diligence d'vn chacun fut telle, qu'en moins de cinq à six iours nous en eusmes suffisamment, delà fusmes au Cap de Tourmente tuer vn bœuf pour en auoir le suif, pour mesler avec le bray, l'on fit faire aussitost de l'estoupe de vieux cordage, ramassant toutes choses au moins mal que l'on pouuoit pour nous accommoder, & au nombre de ceux qui denoient retourner, l'on mettoit deux familles qui n'auoient pouce de terre pour ce pouuoir nourrir, estans entretenus des viures du magazin, car tout cela ne nous seruoit de rien, qu'à manger nos viures dix personne qu'ils estoiet en ces deux familles, horsmis les deux hōmes qui pourroiet estre employez, l'vn boulanger, & l'autre qui seruoit de matelot.

Or comme toutes choses furent prestes il ne failloit plus treuuer qu'vn homme qui fut entendu à calfeultrer la barque, & l'accommoder de ce qui luy estoit necessaire, nous nous adressasmes à vn habitant du pays, qui se nourrit de ce qu'il a defriché au pays, appelé Couillart bon matelot, charpentier, & calfeultreur, qui ne pouuoit estre suiet qu'à la necessité, auquel nous mettions toute nostre assurance qu'il nous secoureroit de son travail & industrie, d'autant que depuis quinze ans qu'il auoit esté au seruice de la Compagnie, il s'estoit toujours monstré courageux en toutes choses qu'il faisoit, qu'il auoit gaigné l'ami-

tié d'un chacun, faisant ce que l'on pouuoit pour luy, & de moy ie ne m'y suis pas espargné en tout ce qu'il auoit à faire. En fin ie luy dis qu'il estoit necessaire, n'ayant personne en nostre habitation, qu'il allast à Tadoussac accommoder ceste barque, il chercha toutes les excuses qu'il peult pour s'en exempter, assez mal à propos & sans raison, qui me fit luy tenir quelques propos fascheux. Bref pour toute conclusion dit qu'il auoit peur des Sauuages qu'ils ne l'assommassent: pour le releuer de ceste apprehension, ie luy fis offre de luy donner vne chaloupe bien esquippee d'hommes & d'armes, & enuoyer mon beau-frere pour l'asseurer, tout cela ne seruit de rien, sinon que pour accommoder deux chaloupes qui estoient en nostre habitation, qu'il le feroit volontiers, mais d'y aller il craignoit sa peau, & ne vouloit abandoner sa femme, pour la conseruer, ie luy dis vous l'avez tant de fois laissée seule avec sa mere par le passé, allez luy dire ie alors, vous perdez toutes les conditions que l'on pouuoit espeter d'un homme de bien, si ce n'estoit pour peu ie vous ferois mettre prisonnier, pour la desobeissance que vous faite en vne necessité, vous deseruez le Roy en tout cecy, neantmoins on aduisera à ce que l'on aura à faire. Le sieur du Pont & moy aduisasmes que se seruir d'un homme par force l'on n'en auroit iamais bonne issue, & falloit s'en passer, & qu'il nous calfeultrast deux chaloupes, n'en pouuant tirer autre service.

Le 9. de Iuillet deux de nos hommes vindrēt à pied du Cap de Tourmente, apporter nouvelle de l'arriuee de six vaisseaux à Tadoussac selon le rapport d'un sauuage, lequel ce mesme iour nous confirma son dire qu'il

qu'il
chel
de C
estre
son v
pesch
resiou
vaisse
la trai
ceste s
me pro
y auoi
extrao
gé part
tr'autre
qui trai
aux Sau
plus am
ieune b
pourroi
recong
donnan
de la cre
uir en ce
nesteté, l
accomm
Ce per
souuent j
fois l'auo
qui me fit
pour nou
tel estoit.

qu'un homme de Dieppe nommé le Capitaine Michel commandoit dedans, venant de la part du sieur de Caen: ce discours nous fit penser que se pouuoit estre celuy avec lequel ledit de Caen auoit part en son vaisseau, qui venoit ordinairement à Gaspey faire pescherie de mouë, ces nouvelles aucunemēt nous resiouirent: d'autre part considerant qu'il y auoit six vaisseaux, chose extraordinaire en ces voyages pour la traitte, que ce Capitaine Michel commandoit à ceste flotte, il n'y auoit pas d'apparence n'estant homme propre à telle conduite, qui nous fit croire qu'il y auoit plus ou moins en l'affaire, vn changement extraordinaire. De plus que le Sauuage estāt interrogé particulièrement se treuuoit en plusieurs dire, entre autre chose nous dit qu'ils auoient pris vn Basque qui traittoit à l'Isle Percée, traittant ses marchandises aux Sauvages dudit Tadoussac: desirant en auoir vne plus ample verité, nous resolusmes de sçauoir d'un ieune homme truchement de nation greeque, s'il pourroit se deguïser en Sauuage & aller en vn canau recognoistre quels vaisseaux se pouuoïēt estre, en luy donnant deux Sauvages avec luy, auxquels auions de la creance & fidelité, qui nous promettoient seruir en ceste affaire en les gratifiant de quelque honnesteté, ledit Grec se resolut de s'embarquer, l'ayant accommodé de ce qu'il luy estoit necessaire il partit.

Ce pendant i estois en meffiance, craignant ce que souuent i'auois apprehendé, & les aduis que plusieurs fois i'auois donné, sçauoir que se ne fussent ennemis, qui me fit mettre ordre tant à l'habitation qu'au fort, pour nous mettre en l'estat de receuoir l'ennemy si tel estoit.

Voilà qu'une heure apres le partement dudit Grec ils'en reuient avec deux canaux qui se sauuoient à nostre habitation, en l'un desquels estoit Foucher qui estoit demeurant audit Cap de Tourmente, pour auoir esgard aux hommes qui y estoient habitez, lequel nous dit quil s'estoit sauué des mains des Anglois qui l'auoient pris prisonnier, & trois de ses hommes, vne femme & vne petite fille qu'ils auoient amené à bord d'une barque qui estoit mouillée à l'ancre le trauers dudit Cap de Tourmente, ayant tué en partie ce qu'ils voulurent du bestial, & fait brusler le reste dans leurs estables, où ils l'enfermerent, comme aussi deux petites maisons où se retiroit ledit Foucher & ses hommes, apres auoir rauagé tout ce qu'ils peurent iusqu'à des beguins de la petite fille: Ceste tuerie de bestial faite, ils s'en retournerent promptement & se r'embarquerent, mais ce n'estoit pas sans crainte qu'ils auoient qu'on ne les poursuiuast, ce que assurement eust esté fait si nous eussions eü certains aduis de leur arriüée par les sauages, qui le sçauoient tous bien, comme perfides & traistres qu'ils sont; ce lerent cette meschante nouvelle, au contraire ils faisoient courrir le bruit que c'estoient des nostres & de nos amis, que nous ne nous deuions mettre en peine. Ceste barque estoit arriüée vne heure ou deux deuant le iour, & mouillerent l'ancre comme dit est, & aussi tost mirent quinze à seize soldats dans vne chaloupe, mettant pied à terre venant le long du bois, pensant surprendre nos gens couchés: mais comme ils arriuerent proche de l'habitation ils virent ledit Foucher, qui leurs demanda d'oü ils estoient, qu'ils eus-

sent
en la
l'ann
de la
cogn
nous
& de
nouu
ces de
vns &
estoit
enuiro
furent
traistr
quoy r
Estar
toutele
de l'ha
qui n'es
le parte
nous au
l'Hyen
choses
aux lieu
cun cog
cessité d
Le l
pres mie
gnoit au
roient al
descente

sent à s'arrester, vn des siens auançant à ceste troupe en laquelle d'abort ne paroissoit que François, qui l'année d'aparauant estoient venus avec ledit sieur de la Ralde, dire, nous sommes de vos amis, ne nous cognoissez vous pas, nous estions l'année passée icy, nous venons de la part de Monseigneur le Cardinal, & de Roquemont, allant à Québec leur porter des nouvelles, & en passant auions desir de vous voir. A ces douces paroles & honnestetés ils se saluerent les vns & les autres, pensant que tout ce qu'ils disoient estoit verité, mais ils furent bien estonnez qu'estans environnez quatre personnes qu'ils estoient, qu'ils furent saisis & pris comme i'ay dit cy dessus, car les traistres Sauuages leurs auoient rapporté l'estat en quoy nous estions.

Estant trop acertené de l'ennemy ie fais employer tout le monde à faire quelque retranchement au tour de l'habitatiõ, au fort des barricades sur les ramparts qui n'estoient paracheuez, n'y ayant rien fait depuis le partemēt des vaisseaux, pour le peu d'ouuriers que nous auions, qui auoient esté assez empeschés tout l'Hyuer à faire du bois pour le chauffage, toutes ces choses se faisant en diligence, ie disposay les homes aux lieux que ie iugeay estre à propos, afin que chacun cogneut son quartier, & y accourust selon la necessité du temps.

Le lendemain 10. du mois sur les trois heures apres midy apperceusmes vne chaloupe, qui tesmoignoit auoir la manœuure qu'ils faisoient, qu'ils desiroient aller dans la riuierẽ saint Charles pour faire descente ou mettre le feu dãs les maisons des Peres,

ou bien ils ne sçayoient pas bien prendre la route pour venir droit à nostre habitation, jugeant aussi que ceste chaloupe ne pouuoit faire grand eschet, s'il n'en venoit d'autres, & que venir à l'estourdie de la façon il n'y auoit point d'apparence: car ils pouuoient se promettre d'y demeurer la plus grand part, qu'il falloit que quelque autre suiet les amenast, qui fit que neantmoins ie ne voulus negliger ce qui estoit à faire, enuoyât quelques Arquebusiers par dedâs les bois, recognoistre où ils mettroient pied à terre, là les attendre de pied ferme à leur descente pour les empescher & deffaires'il y auoit moyen: comme ils approchoiēt de la terre nos gens cogneurent les nostres, qui estoient dedans avec vne femme & la petite fille qui les assura, se monstrant quelques vns leurs disant qu'ils allassent descendre à l'habitation, ce qu'ils firent, recogneusmes que s'estoiēt des Basques prisonniers des Anglois, qui l'auoient enuoyée pour rapporter nos gens, & vne lettre de la part du General, l'vn des Basques que ie fis venir qui auoit la lettre, me dit, Monsieur le commandement force que nous auons du General Anglois qui est à la radde de Tadouffac, nous a contrainct de venir en ce lieu vous donner ceste lettre de sa part, laquelle verrez s'il vous plaist, vous prie de nous pardonner & excuser puisquela contraincte nous y a obligé. Je pris la lettre & fis entrer les Basques qui estoient au nombre de six, auxquels ie fis faire bonne chere, attendant qu'on les eust depesché, il estoit assez tard, qui fit qu'ils ne s'en retournerent que le lendemain matin.

Ledit sieur du Pont & moy & quelques autres des

princ.
pour
pondr

M
honoré.
païs, sça
sommes p
selon l'or
la maison
de ceste co
suis à pres
tre les nua
ielle Com
fraischisse
dans le qu
Tour estoit
abordé de
trouuer, m
parache &
bestial qui e
vous serez
ment ce que
empeschar q
usqu'à ce q
venne pour
deser suer
Dieu ayda
que cas

d'esuier le sang qui pourra estre respâdu des deux costez, & la rendant de courtoisie vous vous pouuez assurer de toute sorte de contentement, tant pour vos personnes que pour vos biens, lesquels sur la foy que ie pretend en Paradis ie conserueray comme les miens propres, sans qu'il vous en soit diminué la moindre partie du monde. Ces Basques que ie vous enuoye sont des hommes des nauires que i'ay pris, lesquels vous pourront dire comme les affaires de la France & l'Angleterre vont, & mesme comme toutes les affaires se passent en France touchant la compagnie nouvelle de ces pays; mandez-moy ce que desirés faire, & si desirés traiter avec moy pour cette affaire, enuoyés moy vn homme pour cet effect, lequel ie vous assure de cherir comme moy-mesme avec toute sorte de contentement, & d'octroyer toutes demandes raisonnables que desirerés, vous resoudant à me rendre l'habitation. Attendant vostre responce & vous resoudance faire ce que dessus ie demeureray, Messieurs, & plus ha vostre affectionné seruiteur DAVID QVER, Du bord de la Vicaille ce 18. Iuillet 1628. Stille vieux, ce 8. de Iuillet stille nouveau. Et dessus la missiue estoit escrie, à Monsieur Monsieur de Champlain, commandant à Québec.

La lecture faite nous concludasmes sur son discours que s'il auoit enuie de nous voir de plus près il deuoit s'acheminer, & non menacer de si loing, qui nous fit resoudre à luy faire cette responce telle qu'il s'ensuit.

Monsieur, nous ne dauons paine des commissions qu'aux obtenus du Roy de la grande Bretaigne les grands Princes font tousiours estection des braves & ge

nerens
sonne p
mise po
faueur
prise de
commo
de guer
mais au
l'ordre
grains,
nist, don
anoien t
bien que
sombres
hommes
sibles, &
& les ho
cest pour
courage en
forces, qu
mes est si
approches
m'asseur
rez de si fa
entendre, n
qu'ions espr
que si elle vo
dangereux;
ne si nou
st si recomm
imaginer.

nerieux courages, au nombre desquels il a esleu vostre personne pour s'acquiter de la charge en laquelle il vous a commise pour executer ses commandemens, nous faisant ceste faueur que nous les particulariser, entre autres celle de la prise de Noros & du sieur de la Tour qui apportoit nos commoditez, la verité que plus il y a de viures en vne place de guerre, mieux elle se maintient contre les orages du temps, mais aussi ne laisse de se maintenir avec la mediocrité quand l'ordre y est maintenü. C'est pourquoy ayant encore des grains, bleds d'Inde, pois, febues, sans ce que le pays fournist, dont les soldats de ce lieu se passent aussi bien que s'ils auoient les meilleures farines du monde, & sçachant tresbien que rendre vn fort & habitation en l'estat que nous sommes maintenant, nous ne serions pas dignes de paroistre hommes deuant nostre Roy, que nous ne fusions reprehensibles, & meriter vn chassiment rigoureux deuant Dieu & les hommes, la mort combattans nous sera honorable, cest pourquoy que ie sçay que vous estimerez plus nostre courage en attendant de pied ferme vostre personne avec vos forces, que si laschement nous abandonnions vne chose qui nous est si cheré, sans premier voir l'essay de vos canons, approches, retranchemens & batterie, contre vne place que ie m'assure que la voyant & recognoissant vous ne la iugerez de si facile acces comme l'on vous auoit peu donner à encendre, ny des personnes lasches de courage à la maintenir, qui nous espronné en plusieurs lieux les hazards de la fortune, que si elle vous est favorable vous aurez plus de sujet en nous vainquant, de nous departir les offres de vostre courtoisie, que si nous vous rendions possesseurs d'une chose qui nous est si recommandée par toute sorte de deuoir que l'on scauroit imaginer. Pour ce qui est de l'extension du Cap de Tour-

ostez, &
de roue
pour vos
e conser-
ois dimi-
vous en-
lesquels
& l'An-
se passent
ys; man-
auct moy
cet effect,
éfine auct
demande
ndre l'ha-
soudance
& plus bas
Du bord
3. de Iuillet
, à Mon-
uebec.

discours
es il deuoit
qui nous fit
l'ensuit.

commission
de Bretagne
raucis & g.

mente, bruslement du bestial, c'est vne petite chaumiere, avec quatre à cinq personnes qui estoient pour la garde d'iceluy, qui ont esté pris sans verd par le moyen des Sauvages, ce sont bestes mortes, qui ne diminuent en rien de ce qui est de nostre vie, que si vous fusiez venu vn iour plus tard il ny auoit rien à faire pour vous, que nous attendons d'heure à autre pour vous recevoir, & empescher si nous pouuons les pretentions qu'auex eu sur ces lieux, hors desquels ie demureray Monsieur, & plus bas Vostre affectionné seruiteur CHAMPLAIN, & dessus, A Monsieur Monsieur le General QVER, des vaisseaux Anglois.

La responce faite iola donay aux Basques, qui s'en retournerent & enuyay vne chaloupe au Cap de Tourmente pour veoir le debris des Anglois, & si n'y auoit point quelque bestial qui se seroit sauue, il estoit resté quelques six vaches que les Sauvages tuèrent, & vne qui fut sauuée qui s'estoit enfuye dans les bois, qui fut ramenée.

Les Basques arriuant à Tadoussac donnoient lettre au general Quer que nous attendions de iour en iour. Apres s'estre informé des Basques il fit assembler tous ceux de ses vaisseaux, & notamment les Chefs auxquels il leur la lettre, ce qu'ayant fait ils delibérerent ne perdre temps voyant ny auoir rien à faire, croyans que nous fussions mieuz pourueus de viures & munitions de guetre que nous n'estions, chaque homme estans réduit à sept onces de pois par iour, ny ayant pour lors que 50. liures de poudre à canon.

peu d
s'ilseu
nous
estion
fendu
tousio
n'atter
peris o
tes nos
firent,
leuent
cherch
les frais

Quel
auoit d
Deldan
apporte
à Gaspe
nous ap
quantite
biter & c
mens ne
de lettre
non, &
eu le loir
nay de ce
comme
chant la
de Caen
acquitté
ment le l

peu de mèche & de toutes autres commoditez, que s'ils eussent suiuy leur pointe malaisément pouuions nous resister, attendu la misere en laquelle nous estions, car en ces occasions bonne mine n'est pas defendue: Cependant nous faisons bon guet, tenant tousiours mes compagnons en deuoir. Ledit Quer n'attendoit plus nos vaisseaux, croyant qu'ils fussent peris ou pris des ennemis, se delibera de brusler toutes nos barques qui estoient à Tadoussac, ce qu'ils firent, horsmis la plus grande qu'ils emmenerent, leuent les ancrs, & mettent sous voiles pour aller chercher des vaisseaux le long des costes pour payer les frais de leur embarquement.

Rareté de munitions.

Ennemis bruslé nos barques.

Quelques iours après arriua vne chaloupe où il y auoit dix Matelots, & vn ieune homme appellé Desdames pour leur commander, qui venoit nous apporter nouvelle de l'arriuée du sieur de Roquemont à Gaspey, qui estoit general des vaisseaux François, & nous apportoit toutes commoditez necessaires, & quantité d'ouuriers & familles qui venoient pour habiter & defricher les terres, y bastir & faire les logemens necessaires, luy demandant s'il n'auoit point de lettres dudit sieur de Roquemont, il me dit que non, & qu'il estoit party si à la haste qu'il n'auoit pas eu le loisir de mettre la main à la plume. Je m'estonnay de ce qu'en vn réps soupconneux il ne m'escriuoit comme les affaires s'estoient passées en France touchant la Nouvelle société, qui auoit déposé ledit sieur de Caen de ses pretensions, sur ce qu'il ne s'estoit pas acquitté de ce qu'il auoit promis à la Majesté, seulement le Reuerend Pere l'Allemand m'escriuoit vn

Arriuée d'une chaloupe.

Et du sieur de Roquemont.

La nouvelle société déposée le sieur de Caen.

Le Pere
l'Allemand
escriit à
L'Auteur.

mot de lettre par lequel il me faisoit entendre qu'ils nous verroient en bréf s'ils n'estoient empeschez par de plus grandes forces des Anglois que les leurs. Depuis ieus cognoissance d'une cômmission que m'en-uoyoit sa Majesté, de la teneur qui suit.

Commissio
du Roy au
sieur de
Champlain

LOVYS PAR LA GRACE DE DIEV ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, A nostre cher & bien amé le sieur de Champlain, commendans en la Nouvelle France, en l'absence de nostre très-cher & bien-amo cousin le Cardinal de Richelieu, grand Maistre, Chef, Sur-intendant general de la navigation & commerce de France, Salus. Comme nous estimons estre obligez de veiller à la conservation de nos subiets, & que par nostre soin rien ne deperisse de ce qui leur pent appartenir, particulièrement en leur absence, & que nous voulons estre bien & deuément informez de l'estat veritable du pays de la Nouvelle France sur l'establissement que nous auons fait depuis quelque temps d'une nouvelle Compagnie pour le commerce de ces lieux, A CES CAUSES, A plain confians de vostre soin & fidelité nous vous auons commis & depuis, Commettons & deputons par ces presentes, signées de nostre main: Pour incontinent apres l'arriuee du premier vaisseau de ladite Nouvelle Compagnie faire inuentaire en la presence des Commis de Guillaume de Caen, cy-denans adjudicat aire de la traite dudit pays de toutes les pelletteries si aucune y a, à luy appartenantes & à ses associés esdits lieux: Ensemble de toutes les munitions de guerre, marchandises, victuailles, meubles, ustancilles, barques, canaux, agrès, & appareux avec tous les bestiaux & toutes autres choses généralement quelconque estans esdits lieux appartenantes audit de Caen & ses associés, desquelles choses prisee & estimation sera faite en vostre presence par gens de ce cognoissans, que nommerex d'office, au cas que les commis dudit de Caen sur ce interpellés, n'en conuient dressez procès verbal & arpensage de toutes les terres labourables & iardinaiges estans en valeur esdits lieux, depuis quel temps elles ont esté defrichées, combien de familles ledit Caen a fait passer en ladite Nouvelle France conformément aux articles que nous luy auons cy denans accordés, & faire description & figure du fort de Quebec & de toutes

les habitans, des
& en pro
verbal,
les presen
par raiso
& mana
appellati
pour lesq
PLAIS
Regne le
grand sce

Après
donna à
Anglois
stre app
leur chal
ennemis
pour par
de Roqu
noyer vn
nous estic
sent tous
donne à en
distant de
nau: Quo
de l'Isle il
seroient f
qu'ils ne se
deschargé
plus legers
glois, qu

les habitations & bastimens sans pretendus par ledit de Caen, que au-
res, desquels prise & estimation sera faicte par gens à ce cognoissans,
& en presence, comme dis est, & de tous ce que dessus dresser procez
verbal, pour iceuy veu & rapporté en nostre Conseil estre pourueu sur
les presensions dudit de Caen & ses associez, ainsi qu'il appartiendra
par raison. De ce faire vous donnons pouuoir, authorité, commission
& mandemens special, & de passer oustre nonobstant oppositions ou
appellations quelconques faites ou à faire, recusations, prise à partie
pour lesquelles ne voulans estre differé. **CARTEL EST NOSTRE**
PLAISIR. Donné à Parthenay le 27. iour d'Avril 1628. & de nostre
Regne le 18. signé LOVYS, & plus bas par le Roy, Posier, avec le
grand sceau.

Après que Desdame m'eut dit ce qu'il scauoit il me
donna à entendre qu'il auoit veu cinq ou six vaisseaux
Anglois & nostre barque, estant contraint pour n'e-
stre apperceue d'eschoüer aussi-tost, ils firent passer
leur chaloupe par dessus vne chaussée de caillous, les
ennemis estans passez ils remirent leur batteau à l'eau
pour parfaire leur voyage, ayant eu charge dudit sieur
de Roquemont qu'estant à l'Isle Saint Barnabé d'en-
uoyer vn canau à Québec pour scauoir l'estat auquel
nous estions, s'il estoit vray que les Anglois nous euf-
sent tous pris & tuez, comme les Sauuages leurs auoier
donné à entendre, & luy deuoit demeurer à ladite Isle,
distante de Tadoussac de 18. lieues, attendant le ca-
nau: Que ledit sieur de Roquemont venant à la veüe
de l'Isle il feroit de certains feux dans ses vaisseaux qui
seroient faits semblablement sur terre pour signal
qu'ils ne seroient point ennemis: que l'on auoit aussi
deschargé nombre de farines à Gaspey pour estre
plus legers & moins embarrassez à combattre les An-
glois, qu'ils iroient chercher iusques à Tadoussac.

Rapport
que luy fit
Desdame.

Ordre pour
s'entrecognoistre.

Combat
des Anglois
avec les
nostres.

que le lendemain ils entendirent plusieurs coups de canon, qui leur fit croire que les vaisseaux Anglois auoient fait rencontre des nostres. Le luy dis qu'ayant entendu ces coups, ils deuoient retourner pour scauoir à qui demurerait la victoire pour en estre certain; il dit qu'il n'auoit aucun ordre de ce faire: cependant ces vnze hommes estoient autant de bouches augmentées pour manger nos pois, desquels nous nous fussions bien passez, mais il n'y auoit remede, ie leur fis la mesme part qu'à ceux de l'habitation.

DE FAULTS OBSERVEZ PAR
L'Autheur au voyage du sieur de Roquemont. Sa preuoyance. Sa resolution contre tout euenement. Le Sauvage Erouachy arrive à Québec. Le recit qu'il nous fit de la punition Diuine sur le meurtrier. Erouachy conseille de faire la guerre aux Yrocois.

CHAPITRE VI.

Defauts
abstruez
en ce voya-
ge.



Oicy quelques defauts qui se commirent en ce voyage, d'autant que ledit sieur de Roquemont deuoit considerer, que l'embarquement n'estoit fait à autre dessein que pour aller secourir le fort & habitation qui manquoient de toutes commoditez, tant pour l'entretien de la vie, comme de munitions pour la deffense, qu'en allant chercher l'ennemy pour le combattre (arriuant faute de luy) il ne se perdoit pas seul, mais il laissoit tout le pays en tayne, & près de cent homes, femmes & enfans mourir de faim; qui seroient cōtraints d'ab an-

donn
faute
Le
que l'
en vai
poutr
afin de
costes
& le fa
que le
cogner
Bonna
uoient
Michel
Or
bon po
bien eq
ce de l'e
fait à Qu
mis fulle
donner
glois ser
la voile,
& habita
Ou b
deliberé
bot de qu
voiles, le
vinaigre,
& à la fau
ter la riuie

donner le fort & l'habitation au premier ennemy, faire d'estre secourus, comme l'experience l'a fait voir.

Ledit de Roquemont estant à Gaspey, ayans appris que l'Anglois auoit monté la riuiere, plus fort que luy en vaisseaux & munitiōs, les deuoit éuiter le plus qu'il pourroit & pour ceste occasion assembler son Cōseil, afin de sçauoir des plus experimétez s'il y auoit en ces costes quelque port où l'on peust se mettre en seureté, & le faire; où l'ennemy ne le peust endōmager: car bié que le Capitaine I. Michel qui estoit avec l'Anglois cogneut quelques ports autour de Gaspey & isle de Bonnaventure, il n'eut peu nuire aux nostres, qui sçauoient assez de retraites en ces costes, plus que ledit Michel, mais le trop de courage fit hasarder le cōbat.

Second
defaut.

Or les vaisseaux dudit de Roquemont estant en bon port tres seur, l'on deuoit enuoyer vne chalouppé bien equippee, pour decouurer & voir la contenance de l'ennemy, & quelle execution il pouuoit auoir fait à Québec, & attendre que les vaisseaux des ennemis fussent partis pour s'en retourner, aussi tost aller donner aduis aux nostres: lesquels assurez que l'Anglois seroit passé, eussent sorty du port, pour mettre à la voile, monter la riuiere, & donner secours au fort & habitation, ce qui eust esté facile.

Troies-
me defaut.

Ou bien puisque ledit sieur de Roquemont estoit deliberé d'aller attaquer l'ennemy, prendre le petit Flibot de quelques 80. à 100. tonneaux, auantageux de voiles, le charger de farines, poudres, huilles, & vinaigre, y mettant les Religieux, femmes, & enfans, & à la faueur du combat, il pouuoit se sauuer, monter la riuiere & nous dōner secours. De dire que l'on

Quatries-
me defaut.

Le courage
doit estre
accompa-
gné de
prudence.

si ie ne voy l'ennemy? ie dis qu'en pareilles ou sembla-
bles affaires c'est estre prudent, qu'il vaut mieùx faire
vne honorable retraite qu'attendre vne mauuaise
issuë. Le merite d'vn bon Capitaine n'est pas seulemēt
au courage, mais il doit estre accōpagné de prudēce,
qui est ce qui les fait estimer, cōme estat fuiuy de ruses,
stratagesmes, & d'inuentiōs: plusieurs auec peu ont
beaucoup fait, & se sont rēdus glorieux & redoutables.

Preuoyan-
ce de l'Au-
theur.

Fait faire
vn moulin
à bras.

Cependant que nous attendions des nouuelles
de ce combat avec grāde impatience, nous mangions
nos pois par compte, ce qui diminuoit beaucoup de
nos forces, la pluspart de nos hommes deuenant foi-
bles & debiles, & nous voyant denués de routes cho-
ses, iusques au tel qui nous manquoit, ie me delibery
de faire des mortiers de bois où l'on piloit des pois
qui se reduisoient en farines, lesquels nous profitoiēt
mieux qu' auparauant, mais à cause de ce trauail on
estoit long temps en cet estat, ie pensay que faire vn
moulin à bras ce seroit chose encore plus aisée & pro-
fitable, mais comme nous n'auions pas de meulle,
qui estoit le principal instrument, ie m'informay à
nostre serrurier s'il pourroit treuuer de la pierre pro-
pre à en faire vne, il me donna de l'esperance, & pour
ce subie& alla chercher de la pierre, & en ayant treu-
uē il les taille, vn Menuisier entreprend de les monter.
De sorte que cette necessitē nous fit treuuer ce qu'en
vingt ans l'on auoit ereu estre comme impossible. Ce
moulin s'acheue avec diligence, ou chacun portoit
sa semenēe de pois que l'on mouloit & en receuoit
on de bonne farine, qui augmentoit nostre bouillie,
& nous fit vn tres- grand bien, qui nous remit vn peu

mieu.
La
coup,
en dor
res, ch
le pois
pour c
dix ans
à vn ch
Nou
dre, no
cueille
rance, n
qu'ils n
esculée
fant enu
chose à
misere d
lin à bras
le plus so
cogneust
donner s
re que no
bien que
qu'en tell
apart, fan
kuee de l
permis en
part com
plus leur c
Il est vra

mieux que nous n'estions auparavant.

La pesche de l'anguille vint qui nous ayda beaucoup, mais les Sauvages habiles à ceste pesche ne nous en donnerent que fort peu, les nous vendât bien cheres, chacun donnans leurs habits & commoditez pour le poisson, il en fut traitté quelque 1200. du magasin pour des Castors neufs, n'en voulant point d'autres, dix anguilles pour Castor, lesquelles furent departies à vn chacun, mais c'estoit peu de chose.

Il traite
des Anguil-
les pour
des Castors.

Nous esperions que le Champ de Heber & son gendre, nous pourroient soulager de quelque grains à la cueillette : dequoy ils nous donnoient bonne esperance, mais quand ce vint à les recueillir il se trouua qu'ils ne nous pouuoient assister que d'vne petite esculée d'orge, pois & bleds d'Inde par sepmaine, pesant environ 3 onces & demie, qui estoit fort peu de chose à tant de personnes, ainsi nous fallut passer la misere du temps. Les Peres Iesuites auoient vn moulin à bras où les mesnages alloiét moudre leurs grains le plus souuent. Heber ne faisoit rien que nous ne recongneussions la quantité qu'il en mouloit, afin de ne donner sujet de plainte qu'il eust faiët meilleure chere que nous, ce que ie ne faisois pas semblant de veoir, bien que ie parissois assez, mais c'est la coustume qu'en telles necessitez chacun tasche de faire magasin à part, sans en rien dire : ie m'estoyé lié à eux de faire la luée de leurs bleds, ce qu'autre que moy n'eust pas permis en telles necessitez, car en leur donnant leur part comme aux autres on en estoit quitte, & le surplus leur estoit payé, c'est dequoy il auoit peur.

Il est vray que ledit sieur de Caen auoit enuoyé des

Meules
que l'on
thour
enuoiez à
Tadouffac.

meules à Tadouffac, mais par la negligence de ceux
qu'il enuoioit au pays peu affectionnez, aymerent
mieux les laisser en ce lieu que les porter à Québec,
sçachant bien qu'on ne les pouuoit enleuer que par
leur moyé, c'estoit à ce que l'on dit, qu'il y en auoit en
la Nouvelle France, mais il eust autant vallu quellos
eussent esté à Dieppe qu'audit Tadouffac, où depuis
les Anglois les ont rompuës en plusieurs pieces.

Fait faire
vn moulin à
eau.

Voyant le soulagement que nous receuions de ce
moulin à bras, ie me deliberay d'en faire faire vn à
eau, & pendant l'hyuer employer quelques Charpen-
tiers à apprester le bois qui seroit necessaire pour cet
effect, comme pour le logemēt à le mettre à couuert,
& au Printemps faire tailler les meules, & ainsi accom-
moder vn chacun de ceux qui auroient des grains
à faire moudre, & ne retōber plus aux peines où l'on
auoit esté par le passé, qu'à ce deffaut ceux qui auroiēt
volonté de defricher qu'ils le fissent pendāt que com-
modément ils feroient moudre leurs grains.

Trouuail des
animaux
durant l'hy-
uer.

Tout l'hyuer nos hommes furent assez fatiguez à
couper du bois, & le trainer sur la neige de plus de
2000. pas pour le chauffage, c'estoit vn mal necessaire
pour vn plus grand bien: quelques-uns des nourris-
sirent de quelques Elans, bien que peu pour tant de
personnes, & celuy qui nous assista l'appelloit Cho-
mina qui veut dire le raisin, tres-bon Sauvage & se-
coursable. L'enuoyay quelques vns de nos gens à la
pêche essaye s'ils pourroient imiter les Sauvages en
la prise de quelques bestes, mais ils ne furent si bon-
nestes que ces peuples, car ayant pris vn Elan tres-
puissant ils s'amuserent à le deuorer, comme loup
rauisant

rauisa
liures, e
leur gl
ceau de
me ils
rauisa
ye pouoy
La l
uent à p
riuer, e
& les m
nir à nos
n'auoien
mes nous
reusse fai
nouuelles
estoit me
en vn cou
monstrois
attendant
Ie pris
seaux à la f
s'estoit pro
de secours
que ie pou
ueur de non
eres, car au
La seco
meuns vai
arque du p
ssee à Qué
a. Pa

rauffants, sans nous en faire part, que d'environ 20. L'Autheur reproche leur glou-
liures, ce qui me fit à leur retour vser de reproches de leur glou-
leur gloutonnerie, sur ce que ie n'auois pas vn mor-
ceau de viures que ie ne leurs en fisse part: mais com-
me ils estoient gens sans honneur & ciuilité, auis-
s'attendoient ils gouuernez de mesme, & depuis ie ne les
y enuoyay plus, les occupant à autres choses.

La longueur de l'hyuer nous donnoit assez sou-
uent à penser aux inconueniens qui pouuoient ar-
riuer, comme vne seconde prise de nos vaisseaux,
& les moyens que nous pourrions auoir pour subue-
nir à nos necessitez, qui estoient plus grandes qu'elles
n'auoient iamais esté, d'autant que toutes nos legu-
mes nous defailloient en May, quelque mesnage que
ieusse fait, qui estoit le temps que nous attendions
nouuelles, ou bien pour le plus tard à la fin de May, &
estoit meilleur patir doucement, que manger tout
en vn coup, puis mourir de faim: c'est ce que ie re-
monstrois à tous nos gens, qu'ils prissent patience
attendant nostre secours.

Ie pris resolution que si nous n'auions des vais-
seaux à la fin de Iuin, & que l'Anglois vint comme il
l'estoit promis, nous voyant du tout hors d'esperance
de secours, de rechercher la meilleure composition
que ie pourrois, d'autant qu'ils nous eussent fait fa-
ueur de nous rapasser & auoir compassion de nos mi-
seres, car autrement nous ne pouuions subsister.

La seconde resolution estoit en cas que n'eussions
meuns vaisseaux, de faire accommoder vne petite
parque du port de sept à huit tonneaux, qui estoit
estée à Québec parce qu'elle ne valloit rié qu'à bru-
Resolucion de l'Autheur en cas d'accident.

THE
MOUNTAIN
VIEW
CAMP
AND
THE
MOUNTAIN
VIEW
CAMP
AND
THE
MOUNTAIN
VIEW
CAMP

THE

ler. Ceste necessité nous fit resoudre à luy donner vn radoub pour s'en pouuoir seruir, comme ie fis y commencer le premier de Mars, & dans icelle barque y mettre le plus de monde que l'on pourroit, y mettât quelque pelleterie & aller à Gaspey, Miscou & autres lieux vers le Nort, pour trouuer passage dans des vaisseaux qui viennent faire pesche de poisson, & payer leur passage en pelleterie, & ainsi la barque pourroit faire deux voyages partant d'heure, ce qui deuoit estre pour le premier voyage le 10. de Iuillet, & ainsi descharger l'habitation d'vn nombre d'hommes, & en retenir suivant la quantité des grains que l'on eust peu recueillir tant au desert d'Hebert. comme celuy des peres qui deuoient estre ensemblez au printemps, qui auoyent résérue des grains & legumes pour cet effet. Mais tout le mal que ie preuoyois en ceste affaire estoit de pouuoir viure attendant le mois d'Aoust, pour faire la cueillette des grains: car il falloit auoir de quoy passer trois à quatre mois, ou mourir: nostre recours, bien que miserable, estoit d'aller chercher des herbes & racines, & vaquer à la pesche de poisson, attendant le temps de nous voir plus à nostre aise, & s'il eust esté impossible de redonner le radoub à la barque, comme l'on pensoit au commencement c'estoit d'emmener avec moy, 50. à 60. personnes, & m'en aller à la guerre avec les Sauvages qui nous eussent guidés aux Yrocois, & forcé l'vn de leurs villages, ou mourir en la peine pour auoir des bleds, & là nous y fortifier en y passant le reste de l'Esté, de l'Automne, & l'Hyuer plustost que mourir de faim les vns pour

Autre remede.

Etat miserable des nostres.

Resolution de l'Auteur.

les au
nouu
moy
estoit
stoire
rale, &
soluti
de sec
Le 19
Eroua
pres de
nos ho
seur q
8. mois
ces pau
excuso
du mes
marque
la verit
ques à
cherche
uages f
celuy q
roit, si
pourroi
bien, qu
sons fo
parence
rétenu
pour est
rencont

les autres à l'habitation, où nous eussions attendu nouvelle. au printemps de ceux de Quebec par le moyen des Sauvages, & me promettoient que si tant estoit que Dieu nous fauorifast du bon heur de la victoire, que ce seroit le chemin de faire vne paix generale, & tenir le pais & les riuieres libres. Voila les resolutions que j'auois prises, si Dieu ne nous afsistoit de secours plus fauorable.

Vn Sauua-
ge arrive
aux nostres

Le 19. du mois d'Auril arriua vn Sauvage appelé Erouachy, homme de commandement; il y auoit pres de deux ans qu'il estoit party de Quebec lors que nos hommes furent massacrés, lequel nous auoit asseuré qu'à son retour (qui ne deuoit estre que de 7. à 8. mois) il nous scauroit à dire au vray le meurtrier de ces pauures gens, mais cōme il auoit halené ceux qui excusoient celuy que nous tenions prisonnier, frappé du mesme coin, il nous voulut imprimer la mesme marque, se voyant vaincu de quelque particularités de la verité & de la raison qu'on auoit de le retenir, iusques à ce que l'on eust fait vne plus particuliere recherche, il dit qu'il falloit attendre que tous les Sauvages fussent assemblés, s'asseurant tellement que celuy qui auoit fait le coup viendroit, & nous le liureroit, si n'estoit qu'il fust aduertey, qu'en ce cas il ne le pourroit faire, neantmoins que si nous l'aymions bien, qu'on le laisseroit sortir; recognoissant ses raisons foibles, ie luy dis qu'il y auoit bien peu d'apparence qu'un homme coupable voyant vn autre retenu en sa place se vint ietter entre nos mains pour estre iustificé, pouuant esuiter vne si mauuaise rencontre: de plus la grande perquisition que l'on

Ce que
l'Authour
dit sur ses
demandes.

auoit fait depuis deux ans qui luy auroit donné plus de suiect de s'esloigner, que d'approcher, neantmoins il le faisoit, nous estions resolus de deliurer le prisonnier, & les accusateurs comme faux temoins seroient recognus pour tres-pernicieux & meschans à la louange & gloire de l'accusé. De plus qu' auparauant de venir à l'execution nous attendrions le retour de nos vaisseaux, & que tous les Sauvages fussent assemblez, ce qu'estant nous parlerions plus clairement à toutes les nations qui iugeroient de la façon que nous nous gouvernions en telles affaires, & s'en trouuant vn autre coupable, commēte luy auois dit, il seroit libre. Voyla qui sera bien, dit il, & pour s'insinuer en nostre amitié, craignant que les discours qu'il nous auoit tenus nous en fissent refroidir, il dit qu'il nous vouloit donner aduis que nous eussions à nous donner de garde des Sauvages de Tadoussac qui estoient meschans traistres, ce que nous sçauions bien desia, nous l'ayant assez tesmoigné à la venue de l'Anglois; que si mes compagnons alloient à la chasse ou pesche de poisson pour coucher hors l'habitatio, qu'il ne leur conseilloit qu'au prealable il ne donnast vn de ses compagnons pour les assister, desirant viure en paix avec nous, & que le desplaisir qu'il auoit de voir perdre le pays, luy faisoit tenir ces discours.

Il nous fit entendre au vray la mort des Sauvages & du François appellé le Magnan, qui estoient allez aux Yrocois, pour traicter de paix, ne l'ayant secueusement comme il nous le conta, l'ayant appris des Yrocois du mesme village, qui auoient esté pris

Auis qu'il nous donne de nous garder des Sauvages.

prison
se (qu
re dep
de leu
sont h
ginies
de tou
Vn
Quebe
du Fra
pellé C
deuoit
portan
où il au
amateu
trouble
deur ver
iouster f
noit n' es
ombre c
dessein q
cogneu
luy seul
les natio
auoit tué
on n'ose
l'oseille
nant il n
De là il s
quins, di
qui l'auo

prisonniers par vne natiō appellée Mayganathicoise (qui veut dire nations des loups) qui auoient guer-
re depuis deux ans avec les Yrocois à deux iournées
de leur village, & trois à quatre des Flamans, qui
sont habitués au 40. degré, à la cōste tirant aux Vir-
ginies, les prisonniers furent bruslez. Voicy le recit
de toute l'affaire.

Vn Algommequin del'Isle qui est à 180. lieuës de
Quebec, fut cause de la mort des Sauvages &
du François, lequel sçachant qu'un Sauvage ap-
pellé Cherououny, qui estoit en grande reputation,
deuoit faire ceste ambassade, luy voulant mal & luy
portant vne haine particuliere, s'en alla aux Yrocois,
où il auoit quelques parens: leur donne aduis comme
amateur de leur cōseruation, ne desirant point de
troubles parmy les nations: & que si ledit Ambassa-
deur venoit pour moyenner la paix, ils n'eussent à ad-
iouster foy en luy, pour ce que le voyage qu'il entrepre-
noit n'estoit que pour recognoistre leur pays, & sous
l'ombre de paix & d'amitié les trahir, n'ayant autre
dessein que de les faire mourir apres qu'il auroit re-
cogneu particulièrement leurs forces. Que c'estoit
luy seul qui estoit cause de tant de diuisions parmy
les nations, mesme qu'il y auoit plus de dix ans qu'il
auoit tué deux François, ce qui luy estant pardonné
on n'osoit le faire mourir. Les Yrocois luy presentent
l'oseille trop legerement, luy promettent que ve-
nant il nes'en retourneroit pas comme il estoit venu.
De là il s'en retourne aussi-tost vers les Algomme-
quins, disant qu'il auoit esté poursuuy des ennemis,
qui l'auoient pensé assommer. Ceste nation se laisse

Artifice
d'un Al-
gomme-
quin pour
tromper &
perdre un
Sauvage &
un Fran-
çois.

Ce qu'il
leur dit.

aller à ses discours, & croit ce qu'il disoit, iusques à ce que la verité eust esté recogneuë. Peu de temps apres le galant voyant qu'il ne faisoit pas bon pour luy, il esquine & se va ranger du costé des Yrocois pour mettre sa vie en seureté.

Se sauue
parmy les
Yrocois.

Les Pai-
seurs de
paix biere-
ceus d'eux.

Cherou-
ouny est
traicté de
chair hu-
maine.

Le font
mourir.

Brulent
le François.

Ces entremetteurs de la paix s'en allerent aux premiers villages des Yrocois, qui sçachant leur venue font mettre vne chaudiere pleine d'eau sur le feu en l'vne de leurs maisons, où ils firent entrer nos Sauuages avec le François, à l'abord ils leur montrent bon visage les prient de s'asseoir aupres du feu, leur demandents'ils n'auoient point de faim, ils dirent que ouy, & qu'ils auoient assez cheminé ceste iournée sans manger: alors ils dirent à Cherououny ou il est bien raisonnable qu'on t'appreste de quoy festiner pour le trauail que tu as pris: l'vn de ces Yrocois s'adressant audit Cherououny, tirant vn cousteau luy coupe de la chair de ses bras, la met en ceste chaudiere, luy commande de chanter, ce qu'il fait, il luy donne ainsi sa chair demy crüe, qu'il mange, on luy demande s'il en veut dauantage, dit qu'il n'en a pas assez, & ainsi luy en coupēt des morceaux des cuisses & autres parties du corps, iusques à ce qu'il eust dit en auoir assez: & ainsi ce pauvre miserable finit inhumainement & barbarement ses iours, le François fut brullé avec des risons & flambeaux d'escorce de bouleau, où ils luy firent ressentir des douleurs intolerables premier que mourir. Au troisieme qui s'en vouloit fuir, ils luy donnerent vn coup de hache, & luy firent passer les douleurs en vn instant. Le quatriesme estoit de nation Yrocoise qui auoit

esté p
my cu
rir, d
tourn
peran
l'amie
tenan
miser
Il
qu'on
ny, à
Cap d
donné
firent
Tougr
me à c
& fut p
Ne
nous re
nostre
pource
acquis
nous cu
tions, p
à desda
ces nati
fences q
& trait
cier, ils v
per la g
leur cou

esté pris petit garçon par nos Sauvages, & esleué parmy eux fut lié, les vns estoïent d'aduis qu'on le fit mourir, d'autant que si on luy donnoit liberté il s'en retourneroit: en fin ils se resolurent de le garder esperant que le temps luy feroit perdre le souuenir & l'amitié qu'il auoit de nos Sauvages de Québec, le tenant comme prisonnier: Voila comme ces pauvres miserables finirent leur vie.

Lient & gardent vn Yrocois.

Il semble en cecy que Dieu, iuste Iuge, voyant qu'on n'auoit fait le chastiment deu à ce Cherououny, à cause de deux François qu'il auoit tuez au Cap de Tourmente allant à la chasse, luy ayant pardonné ceste faute, il fut puny par la cruauté que luy firent souffrir les Yrocois, & le sieur Magnan de Tougne en Normandie, qui auoit aussy tué vn homme à coups de bastons, pourquoy il estoit en fuite, & fut puny de mesme par le tourment du feu.

Dieu punit les homicides.

Neantmoins nous auions vn legitime suiet de nous ressentir de telles cruautés barbares, exercées en nostre endroit, & en la personne dudit Magnan, & pource que si nous ne l'eussions fait, iamais l'on n'eust acquis honneur ny gloire parmy les peuples, qui nous eussent mesprisez comme toutes les autres nations, prenant cete audace à l'aduenir de nous auoir à desdain & lasches de courage: car i'ay recogneu en ces nations, que si vous n'auiez du ressentimét des offenses qu'il vous font, & que leurs preferiés les biens & traittes aux vies des hommes sans vous en soucier, ils viendront vn iour à entreprendre à vous couper la gorge, s'ils peuuent, par surprises comme est leur coustume.

Suict aux François de se ressembler des Yrocois.

Ce que dit
le Sauvage
Erouachy.

Ce Sauvage Erouachy nous dit qu'il auoit passé quelque mois parmy vne natiõ de Sauvages qui sont comme au midy de nostre habitation enuiron de 7. à 8. iournées, appellés Obenajouoit, qui cultiuent les terres, lesquels desiroient faire vne estroite amitié avec nous, nous priant de les secourir contre les Yrocois, peruerse & meschante nation entre toutes celles qui estoient dans ce pais, croyans que comme interessés de la mort de nostre François, nous aurions agreable ceste guerre legitime, en destruffant ces peuples, & ferions que le pays & les riuieres seroient libres aux commerces: Les nations du pais sçachant nostre resolution par ledit Erouachy, leur feroit sçauoir qu'ils donneroient ordre à ce qu'ils auroient à faire pour le sujet de ceste guerre, soit que nous y fussions ou que nous n'y fussions pas.

Conseille
à nos Fran-
çois de fai-
re la guerre
aux Yro-
cois.

Je consideray que ceste legation nous pouuoit estre profitable en nos extremes necessitez, qu'il nous en falloit tirer aduantage, ce qui me fit resoudre d'enuoyer vn homme tât pour recognoistre ces peuples, que la facilité ou difficulté qu'il y auroit pour y paruenir, & le nombre des terres qu'ils cultiuoient, n'estant qu'à 8. iournées de nostre habitation: que ceste nation nous pourroit soulager, tant de leurs grains comme prendre partie de mes compagnons pour hiuerner avec eux, par ce moyen nous soulager, au cas que quelque accident fust arriué à nos vaisseaux, soit par naufrage ou par combat sur la mer, ce que j'apprehendois grandement, les attendant à la fin de May au plus tard, pour estant secourus, oster toutes les pretensions que les Anglois auoient de se saisir de

Ce que
nos gens
pouuoient
tirer d'vni-
té de ces
peuples.

Preten-
tion des
Anglois.

de to
cela
ter, n
aucun
despo
nez a
resiste

C
ceste
leurs
uions
ment i
necessa
nos va
serois p
hannec
uantie
les acc
saires. S
pour pr
dont il
attentio
peuples
present
luy diso
à leur en
en leur p
vous de
nations l
que si que
de leur g

de tous ces lieux cōme ils estoient promis de faire, cela leur estant fort facile, n'ayāt de quoy se substantier, ny monitions suffisantes pour se defendre & sans aucun secours. Voila comme l'on nous auoit laissez despourueus de toutes commoditez, & abandonnez aux premiers pirates ou ennemis, sans pouuoir resister.

Cela arresté, ie dis audit Erouachy que pour ceste année ie ne pouuois assister ces peuples en leurs guerres, attendu la perte des vaisseaux qu'auions faite avec l'Anglois, qui nous auoient grandement incommodé des choses qui nous eussent esté necessaires en ceste guerre, que neantmoins arriuant nos vaisseaux, & y ayant des hommes assez, ie ne laisserois d'y faire tout mon pouuoir de les assister dès l'année mesme, & quoy qu'il arriuaſt, l'autre ensuiuant ie les secourerois de cent hommes, si ie pouois les accommoder des choses qui leur seroient necessaires. Sur ce ie luy fis veoir des moyens & inuentions pour promptemēt enleuer la forteresse des ennemis: dont il fut tres-aise de les voir, & les considera avec attention. De plus, que pour asseurer d'auantage les peuples i'y voulois enuoyer vn homme avec quelque present pour estre tesmoin oculaire de tout ce que ie luy disois, & pour plus grande assurance ie m'offrois à leur enuoyer de mes compagnons pour hyuerner en leur pays, & au printemps se treuuer au rendez-vous de la riuere des Yrocois, comme à toutes les nations leurs amis, qui les voudroient assister, aussi que si quelque année leur succedoit mal en la cueille de leurs grains, venāt vers nous nous les secourerions.

Preten-
tion des
Anglois.

Ce que
l'Autheur
dit à Eroua-
chy.

Inuentions
que l'Aut-
heur luy
monstra
pour enle-
uer la for-
teresse des
ennemis.

des nostres, comme nous esperions d'eux au semblable en les satisfaisant; le tout pour tenir à l'aduenir vne ferme amitié les vns avec les autres, & quoy que se fuisse, si nos vaisseaux ne venoient nous ne laisserions pas d'aller à la guerre, y menant cinquante hommes avec moy, iugeant qu'il valloit mieux faire & exécuter ce dessein, pour descharger l'habitation que mourir de nécessité les vns pour les autres, attendant secours de France, & ainsi i'allois cherchât des remedes au mieux qu'il m'estoit possible. Tout ce discours pleut audit Erouachy, qui tesmoigna en estre grandement satisfait, comme chose qui le mettoit en credit avec ces nations.

Ce qu'estant treuüé bon d'un chacun, i'eus desir d'enuoyer mon beau frere Boulay en ceste descouuerture, d'autât qu'il estoit questiõ que celuy qui iroit fust homme de iugement, & s'accommodast aux humeurs de ces peuples, où tout le monde n'est pas propre, & reconnoistre exactement le chemin que l'on feroit avec les auteurs des lieux, & plusieurs particularitez qui se rencontrent & qui sont nécessaires; à sçauoir à ceux qui vont descourir. Mais d'autre part la nécessité & confiance que i'auois de luy, si l'Anglois venoit, fist que ie ne luy peus permettre ce qu'il desiroit, ce qui me fit resoudre d'y enuoyer vn autre auquel ie promis quelque gratificatiõ pour la peine qu'il auroit en ce voyage, luy donnant des presens pour les Sauvages, de nostre part, cõme est la coustume en telles affaires, & furent aussi faits des presens aux Sauvages qui luy seruoient de guides & truehemets, & pour ce fait il partit le 16. de May 1629.

L'Auteur
enuoye re-
cognoistre
les lieux,
avec pre-
sens pour
les Sauua-
ges.

Cedisiour i'enuoyay vn Canau avec deux François & vn Sauvage qui auoit esté baptisté par le Pere Ioseph Caron Recollet, fils de Chomina, bon Sauvage aux François, mais le fils retourna comme auparavant avec les Sauvages, & par ainsi son fruit fut comme inutile (il y a bien à considerer premier que d'en venir au baptesme, & il y a en ceuy des personnes trop faciles pour ces choses, qui sont si chatouilleuses : mais le bon Pere fut emporté de zele. le les enuoyay à Tadoussac pour attendre nos vaisseaux, & pour aussi tost nous en venir donner auis, cōme aussi si c'estoient nos ennemis, leur donnant charge d'attendre iusques au dixiesme de Iuin pour commencer à donner l'ordre à nos affaires. le leur auois donné lettres signées de moy & du sieur du Pont adressantes au premier vaisseau qu'ils pourroient descourir, sujet de sa Ma esté, qui auroit voulu tenter le hazard de venir à la descobée traicter avec le Sauvages contre les deffenses de sa Ma esté, comme ordinairement il y en va tous les ans; par laquelle nous leur mandions, que s'ils nous vouloient traicter des viures au prix des Sauvages, on leur donneroit de la pelleterie de plus grande valeur pour eux, promettant prendre toutes leurs marchandises au mesme prix desdits Sauvages, & pour le plaisir qu'ils nous feroient en ceste extreme necessité, nous tascherions les gratifier enuers Messieurs les associez si leurs vaisseaux venoient. Ou venant pour le plus tard au dixiesme de Iuillet, qu'en repassant partie de nos compagnons en France, on leur promettoit de payer leur passage, & de plus la traite libre en la riuere, & ainsi nous ne laissons

Il enuoye à
Tadoussac
pour attendre
quelques
vaisseaux
François.

Va visiter
le Pere Ioseph
pour
estre ayde
de quel-
ques grains

passer aucune occasion qui nous venoit en l'esprit pour remedier en toutes choses, craignant vne plus rude secousse que l'année d'aparauant si nos vaisseaux ne venoyent point. Je fus visiter le Pere Ioseph de la Roche, tres-bon Religieux, pour sçauoir si nous pourrions esperer du secours de leurs grains, s'ils en auoient de trop, & que n'en eussions de Frâce: Il me dist que pour ce qui estoit de luy il le feroit & y consentiroit, qu'il en falloit donner aduis au Pere Ioseph Caron Gardien, & qu'il luy en parleroit.

La crainte que nous auions qu'il ne fust arriué quel-que accident à nos vaisseaux, nous faisoit rechercher tous moyens de remedier à la famine extrême qui se preparoit, voyant estre bien auant en May, & n'auoir aucunes nouvelles, ce qui donnoit de l'apprehension à la pluspart des nostres, qu'ayant passé de grandes difettes avec sept onces de farine de pois par iour, qui estoit peu pour nous maintenir, venant à n'auoir rien du tout se feroit bien pis, ne nous restant des pois que pour la fin de May. Tout cela me donnoit bien à penser, bien que ie donnasse le plus de courage qu'il m'estoit possible à vn chacun, considerant que prest de 100. personnes malaisément pourroient ils subsister sans en mourir beaucoup, si Dieu n'auoit pitié de nous: diuers iugemens se faisoient sur le retardement des vaisseaux pour soulager vn chacun en leur donnant de bonnes esperances, afin de ne perdre le temps.

Il enuoye
vne cha-
louppe à
Gaspay
chercher
des grains.

Nous deliberasmes d'equiper vne chalouppe de six Matelots & Desdames commis de la nouvelle societé pour y commander, auquel donnions procu-

ration &
qu'il deui
dressoier
treuuer
stes, par
assistance
moditez
pourroier
que nous
dames fere
cas qu'il ne
de Iuillet,
comme est
de cōmenc
la chose est
aduis qu'
noit, que ren
droient, &
apparence,
arnuast. Ce
rité, ce que ie
telles person
noient ces di
cieuse volon
consequence
qu'il falloit pa
e mettre en p
leur espara
e changeay l'
ens hyuerna
on, avec l'au
ous seruir en

ration & lettres, avec vn memoire bien ample de ce qu'il deuoit faire pour aller à Gaspey: Les lettres adressoient au premier Capitaine des vaisseaux qu'il treuueroit audit lieu ou autres ports & rades des costes, par lesquelles nous leur demandions secours & assistance de leurs viures, passages, & autres commoditez seló leur pouuoir, & pour les interests qu'ils pourroient pretendre du retardemét de leur pesche, que nous tiendrions pour fait tout ce que ledit Desdames feroit suiuant la procuracion qu'il auoit, & au cas qu'il ne nous arriuaſt aucun vaisseau au dixiesme de Iuillet, n'en pouuant plus esperer en ce temps, comme estant hors de saison, n'estant la coustume de cōmencer alors vn voyage pour y arriuer si tard. La chose estát deliberée, ledit Desdames me donna aduis qu'vn bruit courroit entre ceux qu'il emmenoit, que rencontrant quelque vaisseau ils ne reuiendroient, & que de retourner seul il n'y auoit nulle apparence, & que i'eusse à y remedier auant que cela arriuaſt. Ce que sçachant, i'en desiray sçauoir la verité, ce que ie ne peus, me contentant leur dire que telles personnes ne meritoient que la corde, qui tenoient ces discours: car mettant en effect leur pernicieuse volonte, ils ne consideroient la fuite ny la consequence, ne desirant qu'ils fissent le voyage puis qu'il falloit pâtir & endurer, ce seroit tous ensemble de mettre en peine, bien faschez de se veoir frustrez de leur esperance, neantmoins pour remedier à cela i'changeay l'équipage, y mettant la moitié des anciens hyuernants qui auoient leurs femmes à l'habitation, avec l'autre de Matelots, retenant le reste pour nous seruir en temps & lieu: ie les fis apprestez de tout

Faux bruit
qu'on faict
courir par
my les siés.

Ordre que
l'Auteur
mit pour
faire hyuer-
ner les gens.

ce qui leur estoit necessaire, ayant donné les despê-
ches audit Desdames, & le memoire pour sa conduitte,
soit que par cas fortuit il rencontraist nos vaisseaux
ou ceux des ennemis, & de plus le chargeasmes que
s'il ne trouuoit aucuns vaisseaux sujets du Roy, il
iroit trouuer vn Sauvage de credit & amy des Fran-
çois, le prier de nostre part de vouloir recevoir de nos
compagnons avec luy pour hyuerner, si aucuns vais-
seaux ne venoient, & qu'on luy doneroit le printemps
venu, vne barrique de galette & deux robes de castor
pour chaque homme. Ils partirēt le 17 dudit mois de may.

Ces choses expedies ie fis faire diligence de faire faire
le radoub à nostre barque, enuoyant chercher du
bray de toutes parts pour la brayer, car c'estoit ce qui
nous meritoit le plus en peine, comme chose tres lon-
gue à amasser dans des bois, nous esperions avec cette
petite barque mettre quelque 30. personnes pour aller
à Gaspey ou autres lieux pour y treuuer des vais-
seaux, & auoir moyen d'aller en France, suiuant la
charge qu'auions donné audit Desdames, & n'en
trouuant aucun, laisser, comme dit est, partie de nos
hommes avec ledit Iuan Chou Capitaine Sauvage,
& s'ils treuuoient du sel en ces lieux-là faire pesche de
moluë au lieu de Gaspey ou Isle de Bonauenture, que
dans la barque il resteroit quelque 6. à 7. personnes qui
nous apporteroient ce qu'ils auroient pesché de por-
son, qui eust peu se monter à quelque quatre milliers,
& ainsi nous ayder au mieux qu'il nous eust esté pos-
sible.

La deploration la plus sensible en ces lieux en ce
temps de disette estoit de voir quelques pauures me-
nages chargez d'enfans qui crioyent à la faim aprés
leurs pere & mere, qui ne pouuoient fournir à le-

Resolution
de faire re-
passer en
France

cherche
dit-il et
l'espaiss
tation, a
quesfois
Les socie
cultiuer
d'habiter
y auoit n
comme i
commod
ditez, car
necessité
eussent re
frichée de
nées de l'a
feu Heber
sans y auoir
frichée, le
choses qui
chaque an
ny traitter
certaine so
l'affectio d
benefice du
ils faire val
laisser faire
Tout cecy
le pays nec
aller habite
que l'on s'y
gradémot c'

chercher des racines, car malaisément chacun en pou-
dit-treuer pour manger à demy leur saoul dans
l'espaisseur des bois, à quatre & cinq heues de l'habi-
tation, avec l'incommodité des Mousquites, & quel-
quesfois estre harassé & molesté du mauuais temps.
Les societez ne leur ayant voulu donner moyen de
cultiuer des terres, ostant par ce moyen tout sujet
d'habiter le pais, neantmoins on faisoit entendre qu'il
y auoit nombres de familles, il estoit vray qu'estant
comme inutiles ils ne seruoient que de nombre, in-
commodant plus qu'elles n'apportoient de commo-
ditez, car l'on voyoit clairement qu'auenant quelque
nécessité ou changement d'affaire, il eust fallu qu'elles
eussent retourné en France pour n'auoir de la terre de-
frichée depuis 15. à 20. ans qu'elles y auoient esté me-
nées de l'ancienne societé: il n'y auoit eu que celle de
feu Hebert qui s'y est maintenüe, mais ce n'a pas esté
sans y auoir de la peine, apres auoir vn peu de terre de-
frichée, le contraignant & obligeant à beaucoup de
choses qui n'estoient licites pour les grains qu'il leuoit
chaque année, l'obligeant de ne les pouuoir vendre
ny traiter à d'autres qu'à ceux de ladite societé pour
certaine somme. Ce n'estoit le moyen de donner de
l'affectiõ d'aller peupler vn pais, qui ne peut iouyr du
benefice du pays à la volõté, au moins leur deuoient-
ils faire valoir les castors à vn prix raisonnable, & leur
laisser faire de leurs grains ce qu'ils eussent desiré.
Tout ceoy ne se faisoit à dessein que de tenir tousiours
le pays necessiteux, & oster le tourage à chacun d'y
aller habiter pour auoir la domination entiere, sans
que l'on s'y peust accroistre. Ce qui leur desplaisoit
gradémēt c'estoit de ce qu'ils voyoient que si ie faisois

Incom-
ditez gran-
des qui se
rencontrēt
en ces pays.



construire vn fort, n'y voulant contribuer de leur volonte, & blasmant vne telle chose, bien que ce fut pour la conseruation de leurs biens & sauue-garde de tout le pais, comme il se recogneur à la venue de l'Anglois, que sans cela dès ce temps-là nous eussions tombé entre leurs mains.

Les commis du sieur de Caen virent bien combien cela estoit necessaire, quoy qu'ils ne le pouuoient confesser auparauant, encores qu'ils le sceussent bien en leurs ames : mais ils estoient si complaisans qu'ils vouloient agréer à ceux qui auoient la bource. D'auantage s'il y eust fallu des hommes en la place des femmes & enfans, il eust esté necessaire de leur donner des gages outre la nourriture, ce qui estoit espargné par ce mesnage, & autant de profit aux societez, pour le peu d'ouuriers qui estoient à entretenir : car d'environ 55. à 60. personnes qui estoient pour la Societé il n'y en auoit pas plus de 18. pour trauailler aux choses necessaires, tant du fort de l'habitation qu'au Cap de Tourmente, où la pluspart des ouuriers estoient empeschez à faucher le foïn, le ferrer, faner, & faire les reparatiôs des maisons. Cela n'estoit pas pour faire grand ouurage en toutes ces choses au bout de l'année quand nous eussions eu les viures & autres commoditez à commandement : car tout le reste des hommes & autres personnes consistoit en trois femmes, l'une desquelles le sieur de Caen auoit amenée pour auoir soin du bestial, qui estoit le plus necessaire, deux autres femmes chargées de huit enfans, quatre Pères Recolets, tous les autres officiers ou volontaires n'estoient pas gens de trauail.



T
D

Rapport
Des
de nos
ures.
uerir
theur



les Franç
le sieur de
les Franç
qui de pur



L I V R E
TROISIÈME
DES VOYAGES
DV SIEUR DE
CHAMPLAIN.

*Rapport du combat fait entre les François & les Anglois.
 Des François emmenez prisonniers à Gaspey. Retour
 de nos gens de guerre. Continuation de la disette des vi-
 ures. Chomina fidelle amy des François promet les ad-
 uertir de toutes les menées des Sauvages. Comme l'Au-
 cheur l'entretient.*

CHAPITRE PREMIER.



Le 20. de May vingt Sauvages forts & ro-
 bustes venant de Tadoussac pour aller à
 la guerre aux Yrocois, nous dirent le com-
 bat qui auoit esté fait entre les Anglois &
 les François, qu'il y auoit eu des hommes tuez, que
 le sieur de Roquemont auoit esté blessé au pied: que
 les François auoient esté pris & emmenez à Gaspey,
 qui depuis les auoient mis tous dans vn vaisseau pour

Combat
 entre les
 François &
 Anglois.

Les Anglois ren-
voyent les
Français
prisonniers
en France.

s'en retourner en France, & retindrent tous les Chefs en leurs vaisseaux & quelques cōpagnons, ils brûlent vne cache de bleds qui estoient aux Peres Iesuites à Gaspey, eela fait s'estoient mis sous vn voile pour s'en aller en Angleterre : ils nous dirent aussi que quelques iours apres le partement des Anglois vint vn vaisseau qui s'estoit sauué durant le combat auquel ils demanderent vne chaloupe pour nous venir aduertir qu'ils auoient des viures assez, mais qu'ils ne leur voulurent donner : Ils ne me peurent dire le nom du Capitaine qui commandoit dedans, ne me pouuant imaginer pour quel sujet ils estoient retournés audit Gaspey où il pouuoit rencontrer quelques vaisseaux de l'ennemy.

N'ayant encores nouvelles de nos vaisseaux, i'enuoyay vn Canau pour aller à la chasse aux loups marins vers les Isles du Cap de Tourmente, afin d'auoir de l'huile d'iceux pour mesler parmy le bray que nous auions amassé pour brayer nostre barque.

Rapport
des gens de
guerre François.

Le 30. du mois partie de nos guerriers reuindrēt de sans auoir faict aucune execution, nous apportant nouvelles qu'ils auoient renecontré 2. Canaux des Algommequins, avec vn prisonnier Yrocois, qu'ils emmenoiēnt en son pais pour faire la paix, emportant avec eux des presens pour leur donner; que lesdits Yrocois l'Automne passée auoient tué vn Algommequin, & pris quelques femmes & enfans qu'ils auoient remené depuis peu ausdits Algommequins, ce qui les auoit occasionnez d'enuoyer ces deux Canaux avec ce prisonnier, & que la nation des Mahigan-Aticois desiroit traiter de paix avec lesdits Yrocois, ayāt

scu a
estran
Flame
leur e
treux.

Le
riers d
villag
plus d
leurs b
portan
te, ils
mence
nombr

L'vn
uoyé à
les den
jet de c
quelque
voyant
sâmes
soubçō
plusrier
n'estoier
autre au
à eux, &
comme
libre qu
pour vn
ment de
manifest

scu aussi par quelques Sauvages que des vaisseaux estrangers estoient arriuez aux costes ou estoient les Flamens qui desiroient faire vne paix generale de leur costé avec les nations qui auoient guerre entreux.

Le sixiesme de Iuin arriuerent le reste des guerriers des trois riuieres, qui furent proche du premier village des ennemis, ne voyant & ne pouuant faire plus d'effect que de tuer quelques femes qui faisoient leurs bleds, ils en tuerent sept & vn homme, en apportant leurs testes, & faisant vne prompte retraite, ils donnerent l'alarme au village, qui du commencement pensoient qu'ils fussent en plus grand nombre qu'ils n'estoient pour les venir surprendre.

L'vnziesme dudit mois le Canau que i'auois enuoyé à Tadoussac reuint sans auoir aucunes nouvelles de nos vaisseaux, ce qui nous faisoit penser au sujet de ce retardement : car nos pois estans faillis, quelque mesnage que ieusse peu apporter, & nous voyant si necessiteux & desnuez de tout, nous pensasmes à ce que nous aurions à faire du prisonnier soubçonné d'auoir meurdry nos hommes, n'ayant plus rien pour luy donner à cause que nos vaisseaux n'estoient encore venus, & les attendions de iour autre avec l'assemblée des Sauvages, pour parler à eux, & puis faire la iustice de ce Sauvage. Mais comme nous preuoyons que la mer n'estoit si libre que nos vaisseaux ne fussent pris ou perdus pour vne seconde fois: ie fis que l'on retarda le iugement de nostre prisonnier, & que venant aux preuues manifestes & le trouuant coupable il ne falloit point

Retardement des vaisseaux de France.

Jugement du Sauvage criminel retardé.

temporiser, mais l'exécuter sur l'heure, si on en venoit là, ce qui estoit trop vray, selon qu'un Sauvage appellé Choumina nous auoit dit, vray & fidelle amy aux François, aussi en auions nous eu quelque tesmoignage. D'ailleurs nous considerions que si l'on venoit à l'exécution estant en la necessité, que cela pour lors nous eust apporté quelque dommage; car comme ces peuples n'ont aucune forme de iustice, ils eussent cherché moyen en nos malheurs de nous faire du pis qu'ils eussent peu, & ne nous en pouuant passer, il fallut songer comme l'on le liureroit. Ledit Erouachy me vint treuuer, me priant que puis que les vaisseaux n'estoient point venus, & que nous n'auions aucunes commoditez pour viure que nous eussions à deliurer le prisonnier si long temps detenu, quis'en alloit mourant de iour en autre: Le luy dis que si nous le relaschions que ce ne seroit point à cause de la necessité de viures, car bien que nos pois manquassent, nous allions chercher des racines de quoy il se fust aussi bien, voire mieux passé que nous, luy qui estoit accoustumé d'auoir de telles necessitez: De plus, que si nous eussions voulu luy faire perdre la vie depuis vn an qu'il estoit detenu; que nous l'aurions peu faire, mais que nous ne faisons aucune chose sans bonne & iuste information. Il dist qu'il le recognoissoit bien, que toutesfois si on le vouloit deliurer qu'il en respondroit, & s'obligeroit de le représenter, estant guery d'un mal de jambe dont il estoit entrepris, & de mal d'estomach, que si on n'y apportoit vn prompt remede il mourroit en bref: Le luy dis que i'y aduiserois dans dix iours, qui

Erouachy
solicite la
deliurance
de ce Sau-
uage.

Ce que
l'Auteur
luy dist.

estoit p
seaux.

I'adui
seroit à
urant ce
fitable,
firerions
bandon.

Or co
uages no
& secour
toutes les
ges, aus
vrayeme
l'accusate
soubçon
nie, mais
palement
Le mane
& apres luy
iect de la b
uers les Fr
promettan
vaisseaux:
sonne, qu'
nous, qu'il
presens à l'a
entre tous
manger à
qu'aux Cap
son credit,

estoit pour dilayer, attendant tousiours nos vaisseaux.

I'aduisay que s'il estoit question qu'il fortist, que ce seroit à mon grand regret, & d'ailleurs qu'en le deliurant cela nous pourroit en quelque façon estre profitable, & que toutesfois & quantes que nous le desirerions auoir nous le pourrions reprendre, s'il n'abandonnoit tout le pais.

Or comme i'ay dit cy-dessus, entre tous les Sauvages nous n'auions pas cogneu vn plus fidelle amy & secourable que Chomina, qui nous aduertissoit de toutes les menées qui se passoient parmy les Sauvages, aussi ie l'entretenois fort bien le cognoissant vraiment loyal, il estoit, comme i'ay dit cy-dessus, l'accusateur & denonciateur de nostre meurtrier, soubçonné par ses camarades qui luy portoient enuie, mais il y en auoit qui le fauorisoient, & principalement Erouachy, qui le portoit fort parmy eux.

Chomina,
Sauage
aduertit les
François
des menées
des autres.

Je mande Chomina qu'il me vint trouuer au Fort, & apres luy auoir longuement discoursu sur ce subiect de la bonne volonté qu'il auoit tousiours eue enuers les François, qu'il eust à la continuer, en luy promettant de l'estire Capitaine à l'arriuée de nos vaisseaux: que tous les chefs seroient estat de sa personne, qu'on le tiendrait comme François parmy nous, qu'il receuroit des gratifications & de beaux presens à l'aduenir, luy donnant credit & honneur entre tous ceux de sa nation, comme aussi de le faire manger à nostre table, honneur que ie ne faisois qu'aux Capitaines d'entre eux, & que pour accroistre son credit, qu'aucun conseil ny affaire ne se passeroit

L'Auther
l'entretient
de belles
promesses.

parmy eux qu'il n'y fust appellé, tenant le premier rang en sa nation: & pour dauantage le mettre en reputation & le mettre du tout hors de soupçon de ce qu'on l'accusoit qu'il estoit l'un des tesmoins de nostre meurtrier, qu'il luy vouloit du mal, le menaçant que s'il sortoit vne fois de nos mains qu'il se vangeroit de luy. Pour rabatre toutes ces mauuaises volontez, il falloit qu'il creust mon conseil, que s'il auoit bien faict par le passé, il falloit qu'il fist encore mieux à l'aduenir: ce qu'il promit faire avec grande demonstration d'allegresse, disant que ie m'asseurasse qu'il ne se passeroit rien entre les Sauvages au desaduantage des François qu'il ne nous en donnast aduis, qu'il scauoit bien que la pluspart n'auoient le cœur bon, & qu'Erouachy (duquel nous pensions faire estat) estoit vn homme cauteleux, fin & menteur, nous donnant de bons discours, accordant facilement ce qu'on luy proposoit, & neantmoins en arriere il faisoit tout le contraire, parlant autrement; que pour luy il n'auoit rien tant en hainé que ces cœurs doubles, mais qu'il falloit quelquesfois faire semblant d'adiouster foy en ses discours, & ne faire neantmoins que ce que l'on iugeroit deuoire estre fait par apparence. Il dit qu'il aime grandement les François, c'est le moins qu'il peut dire, les effectz le feront assez cognoistre. Alors il me dist, le temps & la saison approchera pour ceux qui auront bon cœur enuers toy & tes compagnons, si vos vaisseaux ne viennent, tu es assuré de moy & de mon frere, lesquels ne feront que ce que tu voudras pour t'assister en ce que tu pourrois auoir affaire de

Erouachy
hōme cauteleux.

Ce que
Chomina
dist à PAU-
theur.

nous, i
ques Sa
il y en a
ne dou
ne me
avec de
vous ser
dis je)
nier de
credit: p
tum'as p
que ie t'a
cela se p
autres Sa
bon, iug
meurtrie
mais plu
rations q
Le pre
petit fils
nourriss
ce, que le
allez aux
tourner n
i'auois enu
ques à 25.
2. Que
nous don
nous four
uages & d
traitter du

nous, ie tascheray encore d'attirer avec moy quelques Sauvages de credit poussez de mesme volonte, il y en a que i'ay commence à y disposer, cela fait ie ne doute plus rien contre mes enuieux, desquels ie ne me soucie pas beaucoup : ils demeureront tels avec desplaisir, & moy content de vostre amitié, en vous seruant de tout mon cœur. Voila bien dit (luy dis je) nous sommes deliberez de mettre le prisonnier dehors pour ton respect, & te faire entrer en credit : par ce moyen tu diras audit Erouachy que tu m'as prie pour le prisonnier afin de le mettre hors, que ie t'ay donne bone esperance, qu'en peu de iours cela se pourra faire, voyant ce qu'il dira & tous les autres Sauvages, que ie m'assure qu'ils le trouueront bon, iugeant bien que si c'estoit toy qui eust accuse le meurtrier que tu ne poursuiurois pas sa deliurance, mais plustost sa mort, & leur dire à tous les considerations que nous voulons, en cas qu'il sorte.

Le premier article, Que le prisonnier laisseroit son petit fils chez le Pere Ioseph Caron Recolet, qu'il nourrissoit, & seroit comme pour ostage & assurance, que le cas arriuant que les François (qui estoient allez aux Hurons) vinssent, & qu'ils n'y peussent retourner ny aller à la nation des Abenaquioiets, où i'auois enuoyé descourir, les despartir entre eux iusques à 25. attendant nos vaisseaux.

Conditions
de la deli-
urance du
meurtrier.

2. Que si lesdits Abenaquioiets auoient desir de nous donner de leurs bleds d'Inde ou traiter : qu'ils nous fourniroient de 8. Canaux avec quelques Sauvages & des François que nous y enuoyerions pour traiter dudit bled d'Inde.

3. Que luy & ledit Erouachy nous respondroient que le prisonnier ne feroit aucun mal à qui quee fust estant deliuré & guarý.

4. Que le temps venu de la pesche des anguilles ils nous en feroient fournir raisonnablement par leurs compagnons en payant.

5. Que ie desirois qu'il fust recogneu pour Capitaine entre les Sauvages; attendant que nos vaisseaux fussent venus pour en faire les ceremonies & le faire recevoir, & qu'il auroit pour adjoinct & pour son conseil apres luy Erouachy, Bastisquan chef des trois riuieres, & le Borgné, qui estoit vn bon Sauvage & homme d'esprit, avec vn autre de nostre cognoissance, pour resoudre & deliberer des affaires entre eux.

6. Que ledit Erouachy tiendra sa promesse, que s'il void celuy qu'il dit qui auoir tué nos hommes, qu'ils'en fassent ou nous le monstrera, s'il vient en ces lieux, pour en faire iustice.

Voila les conditions que tu leur diras que ie desire, auxquelles ie ne voy point de difficulté, & ayant resoult ensemblement, vous me viendrez reuoir pour sçauoir ce que l'on fera sur ceste affaire, & s'ils seront deliberez d'accorder ce que ie te propose. Il me promet d'accomplir le tout, en leur remonstrant combien nous les surpassions en bonté, police, & iustice, & comme nous nous comportions en choses criminelles, & ne leur ressemblions, veu qu'aussi-tost qu'vn de leurs hommes auoit esté tué, sans consideration aucune, ils alloient faire mourir le premier de la nation qu'ils rencontroient, fust-ce la femme ou son

Sauuages
cruels en
leur iustice.

enfant:

enfant
s'exer
sçach
patien
Juge
leur m
par de
bles,
n'estoi
neur &
l'auroie
mesme
tenu ce
aucun n
qu'il m
funct, &
les Sauu
joint le
auoit fai
qu'à tra
en nostre
assister
en paix
de sujet
ains au c
d'eux sero
mal reco
hommes
ils resier
co; veu qu
drefugit

mal au prix du leur, & ainsi sur ce subiect nous fistmes plusieurs discours.

Chomina
va dire aux
Sauuages
ce que l'Au-
theur luy
auoit dit.

Chomina s'en alla dire à tous les Sauuages ce que ie luy auois dit, Le lendemain il me reuint trouuer, me disant auoir fait recit à tous ses compagnons en conseil ce que ie luy auois proposé, que tous auoient receu vne grande resiouissance, que veritablement cette affaire le mettroit en credit & hors de toute mesfiance; que dans deux iours ils me viendroient trouuer apres auoir resolu ce qu'ils auroient à res- pondre, en confirmant tout ce que nous desirions, avec promesse de nous assister en tout & par tout, quoy que nos vaisseaux ne vissent, & viure en bonne intelligence à l'aduenir. Ce sont leurs discours ordinares qu'il faut croire par benefice d'inventaire, & en tirer ce que l'on peut, comme d'vne mauuaise debte, car la moindre mouche qui leur passe deuant le nez est capable de diminuer beaucoup de ce qu'ils promettent sion leur refuse de quelque chose, principalement quand les demandes sont generales, autrement non.

Chomina
& ces Sau-
uages le
viennent
trouuer.

Aubout de deux iours ledit Chomina, Erouachy, & tous les autres Sauuages me vindrent trouuer, Erouachy parlant pour tous, dit ainsi. Il y a long temps que nous auons esté liez d'vne estroite amitié, & notamment depuis près de 30. ans que vous nous auez assisté en nos guerres & autres necessitez extrêmes, sans vous auoir eu que peu de ressentiment, nous iugeans veritablement incapables de vostre affection pour n'auoir fait ce que nous pouuions depuis que les Anglois sont venus en ce lieu, pour mo-

tu sca-
dier p-
sées, &
& Cap-
restan-
& des
comb-
que sa-
rables
tierem-
me le
d'anci-
& gou-
ques à
mes, n-
le gen-
princi-
luy as-
auoit f-
taines,
l'autre
que tu
gnage,
tenir, n-
protest-
la mort
mourir
meurer
& deto-
d'vna cor-
le desiro

tu sçais comme estant esloigné ie ne pouuois reme-
 dier par presence ny conseil, à toutes ces choses pas-
 sées, & de plus que tout le pais est desnüé de Chefs
 & Capitaines qui sont morts depuis deux ans, & ne
 restant que des hommes vieux sans commâdement,
 & des ieunes sans esprit & conduite, qui ne iugeant
 combien vostre bien vucillance nous est necessaire,
 que sans la continuation d'icelle nous serions mise-
 rables, mais comme vostre cœur a tousiours esté en-
 tierement bon nous vous prions le continuer, com-
 me le pere à ses enfans. Nous ne recognoissons plus
 d'ancien amis que toy, qui sçache nos deportemens
 & gournemens trop affectionnez enuers nous ius-
 qu'à present. Il est vray quel'on a tué de vos hom-
 mes, mais ce sont des meschans particuliers, & non
 le general qui en a receu beaucoup de desplaisir,
 principalement ceux qui ont du iugement, à l'vn tu
 luy as pardonné, l'ayant reconnu pour meurtrier qui
 auoit fait le meurtre par le mauuais conseil de cer-
 taines personnes qui sont aussi bien morts que luy:
 l'autre aussi meschant que le premier, qui est celuy
 que tu soubçonne, & dis en auoir quelque témoi-
 gnage, ce qu'estant verifié nous ne le desirons main-
 tenir, mais quil meure. Il n'a iamais rien confessé, il
 proteste ne l'auoir fait, & quil n'apprehende pas tant
 la mort de ce qu'on l'accuse, que s'il les auoit fait
 mourir quil le diroit librement plustost que de de-
 meurer dedans vne prison, souffrant plus d'ennuis
 & de tourmens en ses maladies que s'il mouroit tout
 d'un coup. Que tout ce que i'auois dit à Chomina ils
 le desiroient effectue & faire pour les François tout

Ce qu'ils
 luy disent.

ce qu'ils pourroient, & desirant qu'il fust Capitaine, dit qu'il en estoit tres content, comme aussi tous les Sauvages, mais ce qu'il d soit estoit au plus loin de de sa pensèe, recognoissant assurement que delirant le prisonnier à la requeste & supplication, qu'il falloit qu'il nous eust grandement obligé.

Ce que luy
repliqua
l'Auteur.

Le luy dis deuant tous que les affections de ceux qui prome, toient beaucoup ne consistoient pas en paroles & caresses, qui n'estoient que les avant coureurs des effects en la plus part du monde tant enuers eux qu'enuers nous : que pour luy nous l'auions treuue entre tous les Sauvages de parole effectiue, il auoit l'esprit, le iugement & la cognoissance tres bonne, sans ingratitude, qui sont les choses autant requises qu'il falloit pour vn Chef. Pour le courage il n'en manquoit point, que ie le pouuois assurer que luy & tous ceux qui tiendroient son party ie les maintiendrois de tout mon pouuoir contre ceux qui luy voudroient faire du desplaisir : que nous auions le naturel si bon que ceux qui nous auoient obligez pour peu que ce fust, nous n'en estios mescognoissans. Tu pourrois estre en peine de scauoir qui nous a incité à luy vouloir tant de bien: vucillance. te te diray que quand il a esté question d'enuoyer quelque Sauvage & faire diligence nous voyant en peine il n'a attendu que nous luy en parlacions, mais aussy tost avec son frere il s'est offert de nous seruir sans marchander ny esperende recompense que nostre volonte, & promptement & d'vn cœur franc il nous a seruis avec fidelité, s'employant & s'offrant à toutes occasions, ce que n'ont fait les autres: en non necessitez

il ne
esté,
stoll
que
que
hum
pour
ne fa
vend
quan
gatio
ges de
voulu
nous p
luy &
leurs a
desiré,
au con
fac, ils
leur en
aux An
de nos
de &
vouloit
vii He
l'afre
monne
absent
de ferm
dans Sa

il ne nous a iamais abandonné, ny en hyuer ny en
 esté, nous secourant de ce qu'il pouuoit, desirant plu-
 tost mourir avec nous que nous abandoner. Quand
 quelques vns de mes cōpagnons alloiēt en sa maison
 que ne faisoit-il point pour les carresses & traictter
 humainement: leur dōnant souuent ce qu'il gardoit
 pour luy. Il prenoit compassion de nos necessitez &
 ne faisoit pas comme d'autres qui s'en rioient, nous
 vendant excessiuement vn peu de poisson ou viande
 quand on en desiroit auoir, sans autres infinies obli-
 gations que nous luy auons pour tant de tesmoigna-
 ges de sa fidelité: il s'est offert aussi en cas que l'on
 voulust se battre avec l'Anglois qu'il viendroit avec
 nous pour y viure & mourir: & se mettant en deuoir
 luy & son frere; se sont presentés en nostre fort avec
 leurs armes pour recevoir tel cōmandemēt que i'eusse
 desiré, ce que n'a iamais fait autre Sauvage que luy:
 au contraire comme ils virent les Anglois à Tadou-
 sac, ils les conduirent iusques au Cap de Tourmente,
 leur enseignant volontairement le chemin, aydant
 aux Anglois à tuer nostre bestial, & piller les maisons
 de nos gens comme s'ils eussent esté ennemis:regar-
 de & juge quelle raison nous auons à hayr ceux-là; &
 vouloir du bien à ces hommes cy.

Il est vray que voila de puissantes raisons pour
 l'affectionner, il s'en trouue des occasions ou il a
 monde que senton son cœur, mais pour moy i'estoit
 absent: ie ne l'ayte pourtant d'auoir le mesme desir
 de seruir à l'occasion se presenton. Pour ceux qui
 ont conduit les Anglois, ils font de Tadoufac, d'ad-
 uentura Sauvages qui n'ont point d'amour, etant allez

Secours
 que Che-
 mins offre
 aux Fran-
 çois.

Sauuages
 de Tadou-
 sac mes-
 chans.



reconnous pour tels, qui parlent de bouche amiablement, mais le cœur n'en vaut rien, & ne font que du mal. Nous sommes très-aisés de ce que Chomina s'est si bien porté en vostre endroit, vous avez raison de l'aymer : neantmoins nous ne laissons tous de vous affectionner aussi bien que luy. Je ne doute point de sa fidelité, il a montré par effect ce qui nous occasionne à te vouloir du bien, en attendant les effects de nos promesses, assurez-vous que nous les effectuerons, & les vaisseaux venus l'on recevra ledit Chomina pour Capitaine. Tu sçais la façon de faire quand on eslist un Chef, & qu'il change de nom, tu en as fait d'autres, c'est pourquoy tu feras encore costuy, cy que nous tiendrons pour tel attendant son eslection comme chef, chacun respondant d'une voix, ainsi sera il.

Ce que voyant je dis audit Chomina, que quand il voudroit qu'il emmenast le prisonnier, & qu'il luy remonstre d'estre sage à l'advenir, que s'il a esté prisonnier tant de temps, que ce sont les discours des Sauvages, & non nous.

Ledit Chomina sortant avec tous les autres Sauvages, le va treuver, luy ayant auparavant donné bonne esperance de sa deliurance qu'il moyerroit, apres avoir remonstre plusieurs choses, le prisonnier luy dit, Je sçay bien que les Francois n'ont point de tort de m'avoir retenu si long temps, ils avoient juste lieu de le faire, d'autant que les nostres leur avoient donné à entendre que c'estoit moy qui avoit fait le meurtre, quand je seray guarry je leur veux telmoigner qu'un meschant homme ne voudroit faire ce que je ferois pour eux.

vne c
uoit
bile
gran
suppl
tout
contr
jours
ou est
Sauva
necessi
& de
nous o
les boi
nous ex

Arrivée
dien
cours
Ang

Vent
ques hui

Ces discours finis ils le prennent & le mettent en vne couuerte, & l'emportant à quatre, car il ne pouvoit se soustenir sur les iambes estant fort desfait & debile: la verité est que ces gens qui ont accoustumé vne grande liberté, la prison de 14. mois leur est vn grief supplice, autant presque que s'ils receuoient la mort tout d'un coup: ce fut où la necessité des viures nous contraignit, veu que sans ceste extremité il eut tousiours esté prisonnier: mais quoy, c'estoit chose forcée ou estre tousiours en trances & apprehension avec ces Sauvages qui ne nous eussent voulu secourir en nostre necessité: car nous voyans foibles, desnuez d'hommes & de tout secours, ils eussent peu entreprendre sur nous ou sur ceux qui alloient chercher des racines dans les bois, avec beaucoup d'autres considerations qui nous excitoient à cela.

Causés qui firent deliurer le meurtrier prisonnier.

Arrivée de Desdames de Gaspey. Vn Capitaine Canadien offre toute courtoisie au sieur du Pont. Quelques discours qu'eut l'Auteur avec luy, & ce que firent les Anglois.

CHAPITRE II.

Le 25. du mois d'Auril Desdames arriva avec la chaloupe de Gaspey, qui n'avoit veu aucuns vaisseaux, ny des Sauvages, & n'en avoit scé aucunes nouvelles, sinon que quelques uns qui venoient du costé d'Acadie, qui dirent y avoit quelques uns de vaisseaux Anglois, partie rodant les costes,

autres faisans pesche de poisson : que Iuan Chou Ca-
 pitaine Sauvage des Canadiens leur auoit fait bonne
 reception selon leur pouuoir, s'offrant que si le sieur
 du Pont vouloit aller en leur pais, au cas que nos vais-
 seaux ne vinsent, qu'il ne manqueroit d'aucune chose
 de leur chasse, ce faisant faire vne petite maison en
 quelque endroit. De plus qu'il prendroit 20. de nos
 compagnons, qui partiroient parmy les siens pour y
 passer l'hyuer, où ils n'auoient aucune faim, moyen-
 nant deux robes de castors pour chaque homme : Ce
 n'estoit pas peu de treuuer tant de courtoisie & de re-
 traite assurée parmy eux, beaucoup mieux qu'auec
 nos sauuages: ils nous apporterent vn baril & demy de
 sel, sans ce que ceux de la chaloupe ayderent aux pe-
 res religieux, lesquelles choses en ce temps là ils pri-
 soient plus que de l'or. Il nous confirma comme les
 Anglois auoient bruslé tous les viures qui restoiēt aux
 Peres Iesuites, qu'ils auoient donné quelques six ba-
 rils de farine aux Sauuages moitié guerre moitié
 marchandise, qu'ils auoient vne grande auersion con-
 tre les ennemis, notamment contre les François rene-
 gats qui les auoient emmenés: Et tout ce que nous au-
 uions sçeu des Sauuages, il nous le confirma touchant
 le combat, sçauoir qu'vn petit vaisseau François arri-
 uant sur ceste esture, ne voulant estrē de la partie, se
 sauua par la rame & à la voile, & cogneur on que
 c'estoit le Ruenend Pere Noros Iesuite, qui s'estoit
 separé depuis long temps d'avec ledit R. Iesuite, & s'auoit
 si eussent eu quelque homme de conduite, & si eussent
 deux, ils eussent entré facilement en la ratiere pour
 venir à Québec nous saquirit ce qui l'occasionne de
 s'en

Courtoise
 du Capitai-
 ne de Ca-
 nada aux
 François.

s'en
 terr
 uag
 Gue
 qu'il
 de B
 uoit
 passe
 fem
 tues
 desqu
 mod
 ste gu
 Fran
 lieux,
 Ré où
 Ente
 me hor
 qu'il n'
 remedi
 auoir a
 ledit du
 attendr
 ne tarda
 l'on trou
 sible pa
 nos vai
 ou ladi
 Ledit du
 de l'inc
 remonst
 2.

s'en retourner en France, n'ayant emmené en Angle-
 terre que les Capitaines & Principaux, & le petit Sau-
 uage que l'on remmenoit en son pais: que le general
 Guer auoit esté dix iours à se r'accommoder à Gaspey,
 qu'ils n'auoient brulé les barques ny chaloupes à l'isle
 de Bonauenture, ny autres lieux, comme on nous a-
 uoit dit: que l'on auoit donné deux vaisseaux pour ra-
 passer les François en France avec partie des maris,
 femmes & enfans, qui coururent depuis plusieurs for-
 tunes & dangers, tant aux costes d'Espagne qu'ailleurs,
 desquels naufrages ils s'estoient sauez, fort incom-
 mode & toutes choses: voilà ce que les effects de ce-
 ste guerre causerent au commencement en la Nouvelle
 France aux Anglois, ils faisoient bien d'aller en ces
 lieux, voyant qu'ils ne pouuoient rien faire en l'isle de
 Ré où tout leur auoit mal succédé.

Naufrage
 de perte
 que couru-
 rent les
 Anglois.

Entendant de si tristes nouvelles nous voyant com-
 me hors d'esperance de tout secours, nous iugeasmes
 qu'il n'estoit plus temps de temporiser, mais bien de
 remedier de bonne heure à ce que nous pouuions
 auoir affaire; nostre petite barque estoit toute prests,
 ledit du Pont s'estoit resolu de s'en aller dedans sans
 attendre la chaloupe dauantage, craignant qu'elle
 ne tardast trop, & partant trop tard que malaisément
 l'on trouueroit des vaisseaux aux costes pour estre pos-
 sible partis, qu'en chemin faisant pour le plus seur, si
 nos vaisseaux deuoient venir, ils les rencontreroient,
 ou ladite chaloupe qu'ils emmeneroient avec eux.
 Ledit du Pont auoit eu de la peine à se resoudre à cause
 de l'incommodité de ses gouttes, mais luy ayant bien
 remonstré qu'il auoit bien quitté sa maison pour

Ce que dit s
l'Auteur
au fleur du
Pont.

s'embarquer en vn meschant petit vaisseau, & de plus
qu'il estoit venu à Gaspey parmy tous les dangers de
la guerre aussi malade qu'il estoit : dauantage qu'il
se estoit mis dans vne chaloupe de Gaspey pour venir
à Québec avec de si grandes incommoditez qu'on ne
l'auroit creu, si on ne l'auoit veu, que ce n'estoit pas de
mesme en ceste occasion plus pressanté, d'autant que
son âge & la reputation qu'il auoit entre les nauigeans
de ces costes, estoient cause qu'avec les Capitaines &
maistres des vaisseaux desquels il estoit cogneu, plus
facilement il treueroit passage, & pourroit plus as-
seurément contracter avec lesdits chefs des vaisseaux
pour le passage; pour sa personne il n'alloit pas dans
vne chaloupe comme il estoit venu de Gaspey avec
de grandes douleurs & incommoditez, mais en vne
barque fort gentille & bien accommodée, y ayant sa
chambre où il seroit tres bien, & avec des personnes
qui l'assisteroient, en luy portât toute sorte de respect,
pouuant recourir plus de rafraichissement le long
des costes, changeant d'vn iour à autre de lieu que non
pas à Québec où il n'y auoit rien qu'il se trouuoit fort
peu de personnes qui voulussent demeurer à l'habita-
tion sans viures. Que pour sa personne seule il falloit
empescher quelques fois quatre hommes à l'assister &
secourir, lesquels ne pourroient demeurer avec luy,
de sorte que force leur seroit de l'abandonner pour
aller chercher leur vie de iour à autre: Que de tenter la
fortune de repasser en Francs luy seroit chose meil-
leure que de souffrir de si grandes necessités, ne pou-
uant plus rien esperer de Québec, ayant le peu qu'il y
auoit esté conserué pour luy seul, ce que ie ne pensois

pas
qu'il
s'en
aussi
en e
bien
stes
ser,
cogn
les e
droi
me r
laisse
emp
nir a
Cela
great
don
char
que
qu'il
porte
tard,
pou
mane
part
prin
sic &
ce, q
noir
ne co

pas qu'il peust faire, il me dist que pour le voyage qu'il auoit fait de France à Québec, il n'estoit pas à s'en repentir, mais trop tard, ie luy dis, Vous scauiez aussi bien que moy la façon comme l'on nous traite en ces lieux, où les necessitez ont plus régné que les biens-faits de ceux qui ont cette affaire, vous n'estes point nouice en cela, vn autre se pourroit excuser, mais vous auez trop d'experience pour scauoir & cognoistre ce qui en est: car si à Québec vous auez les commoditez approchantes de ce qu'il vous faudroit ie vous conseillerois d'y demeurer. En fin comme ray dit cy-dessus, il se resolut de s'embarquer & laisser le sieur de Marais, fils de sa fille en sa place, & emporter avec luy quelque 1000. castors pour subuenir aux frais de la despence, qui furent embarquez. Cela resolu, le lendemain il me dist si i'aurois agreable qu'il fit lire sa commission que luy auoit donnée le sieur de Caën, afin qu'vn chacun scaust la charge qu'il luy auoit donnée en ces lieux, craignant que ledit de Caën ne luy donnast ses gages, lors qu'il luy demanderoit, ie luy dis que cela ne m'importoit pas beaucoup, mais qu'il commençoit bien tard, parce que ledit de Caën, outre le droit qui luy pouuoit appartenir, s'attribuoit des hõneurs & commandemens qui ne luy appartenoient pas, anticipant sur les charges de Vice-Rõy, luy monstrant les principaux points. Pour ce qui touchoit le trafic & commerce de peloterie il y auoit toute puissance, qu'en cela les articles de sa Majesté nous gouernoient, à quoy il se falloit arrêter. En outre i'auois hõne commission en forme, selon la volonté de sa Ma-

Le sieur du
Pont fait
voir sa
commission.

jeslé, & de Monseigneur le Vice Roy, & celle dudit sieur de Caen ne pouvoit estre de telle considération.

Le lendemain, qui estoit le Dimanche, au sortir de la sainte Messe ie fais assembler tout le peuple, avec la copie de la commission du sieur du Pont, les articles de sa Majesté & la commission de Monseigneur le Vice Roy, auquel veritablemēt ie fais entendre le pouuoir que pouuoit dōner ledit sieur de Caen à ses commis, differens d'avec euluy que i'auois selon les articles de sa Majesté, que ie fis lire, contenant aucuns poinctz de la commission dudit du Pont, & en suite ma commission, qui estoit fort ample, disant à tous: Je vous fais commandement de par le Roy, & Monseigneur le Vice-Roy, que vous ayez à faire tout ce que vous commandera ledit du Pont, pour ce qui touche le trafic & commerce des marchandises, suyuant les articles de sa Majesté que ie vous ay fait lire, & du reste de m'obeir en tout & par tout en ce que ie commanderay, & où il y aura de l'interest du Roy & de mondit Seigneur, en me reseruant dix hommes gagez dudit de Caen, suyuant les articles resolus de toute la societé, desquels ledit de Caen auoit esté porteur, & me les mit en main, par l'un desquels estoit porté & chargé me donner dix hommes, avec toutes les commoditez necessaires pour les employer au Fort, ainsi que i'auiserois bon estre. Fay creu que ledit sieur de Caen ne s'en ressouuenoit plus, car il n'y auoit pas d'apparence qu'il eust voulu disputer vne chose où luy mesme auoit signé, & le sieur Dolu, & autres associez. La chose la plus importante estoit de se fortifier le mieux que

Pouuoir
qu'il pou
uoit don
ner à ses
Commis.

Ce que
l'Authour
en o'gaur à
vous.

l'on pou
te de ce
qui peu
du Pon
comm
ce, & p
le ve
restez n
te l'aut
Roy, p
suiuant
tenir, c
La ch
venue d
du Pont
stait qu'
où il peu
mettre e
passages
qui pou
Canseau
qui sont à
sembloit
establi
à Québec
tourner e
loncé de
nost que
par force:
intention
sein de s'e

l'on pourroit pour la conseruation du pais, qu'à fau-
te de ce faire c'estoit le laisser en proye à vn ennemy
qui peut recognoistre nostre foiblesse, sans que ledit
du Pont ny autres puissent empescher l'effect du
commandement que i'ay, sur peine de desobeissan-
ce, & punition corporelle.

Le voy bien (dist le sieur du Pont) que vous pro-
testez ma commission de nullité: Ouy en ce qui heur-
te l'authorité du Roy & de Monseigneur le Vice-
Roy, pour ce qui est de vostre traicté & commerce,
suivant les articles de sa Majesté, à quoy il se faut
tenir, cela se passa ainsi.

La chaloupe (comme i'ay dit cy-dessus) estoit
venue de Gaspey, qui interrompit le dessein dudit
du Pont de s'en aller: d'autant que son intention n'e-
stoit qu'au cas qu'il n'y eust aucun vaisseau à Gaspey
où il peust s'en retourner, de reuenir à Québec sans se Dessein de
sieur du
Pont d'al-
ler à Qué-
bec.
mettre en peine de passer plus outre pour chercher
passage & aller en France dans les vaisseaux François,
qui pouuoient estre à l'isle de S. Iean du Cap Breton,
Canséau, Isles de S. Pierre, Plaisance ou autres ports,
qui sont à l'isle de Terre-neufue, où il y en auoit, &
sembloir qu'il ne voulust aller à Gaspey que pour
establir les François avec les Sauvages & s'en reuenir
à Québec: les matelots qui ne desiroient plus y re-
tourner craignant de mourir de faim, auoient vol-
onté de courir le risque & de chercher passage plu-
tost que de demeurer avec les Sauvages, si ce n'estoit
par force: Ce qui me fit luy demander si c'estoit son
intention des'embarquer en la barque, s'il auoit des-
sein de s'en retourner à Gaspey, il me dit qu'ouy:

Alors ie luy dis, que pensez-vous qui vous ramaine; regardez ce qu'auuez à faire, car les matelots ne sont pas deliberez de reuenir, & ainsi vous vous trouuez deceu si vous vous attendez à cela, vous voyez que l'on descharge l'habitation de plus d'hommes que l'on peut, ne faisant estat que d'y faire demeurer treize à quatorze personnes, & vous reuenant, vous en amenez vne douzaine, ce seroit pour mourir de faim les vns pour l'amour des autres, il n'y a pas beaucoup d'apparence; joint que quelques matelots sont resolus de demeurer avec les Sauvages de par delà, & le reste d'aller chercher passage à quelque prix que ce soit, mesme que ne trouuant vaisseaux ils se veulent hazarder de passer la mer en ceste barque, & si n'auuez volenté de passer plus outre, ie vous cōseille plustost de demeurer icy: car aussi bien vostre voyage seroit inutile, estant contraint de demeurer avec les Sauvages ou courir le hazard avec les matelots.

Ce qu'entendant il desira plustost demeurer, que de se mettre au risque, apprehendant la peine qu'il pensoit auoir en ce voyage pour le mal des gouttes qui le tourmentoient de telle façon, qu'il estoit plus couché que debout, celà resolu il fit descharger de la barque 500. castors, de mil qu'il y auoit fait mettre.

Il fit d'amples memoires de tous les deffauts que ie recognoissois, avec lettres adressantes à sa Majesté, à Monseigneur le Cardinal, & à Messieurs du Conseil, & aux Associez, mettant le tout entre les mains de mon beau-frere Boullay, lequel i'auois bien instruit de tout ce qui estoit necessaire luy donnant vne commission suiuant le pouuoir qu'

Remon-
strance que
l'Auteur
fait au Sieur
du Pont.

Il fait me-
moire de
tous les deff-
auts.

fauois
lorsch
nant c
compa
demeu
emmen
uoient
deux ou
des raci
sent ren
qu'ayan
voir la v
desiroie
suiure m
qu'ils est
tr'autres
& le reste

Ayan
avec sa b
laquelle n
qui par le
de pois. L
commenc
ueaux, po
la moisson
racines po
car on alle
grande per
pour nous
uoient pou
gues & hai

fauois : & luy commanday des'en aller avec les matelots chercher passage à quelque prix que ce fut, luy donnant charge de laisser à Gaspey avec Iuan Chou & ses compagnons sauuages, tous ceux qui y vouldroient demeurer, & ceux qui le vouldroient suiure qu'il les emmenast avec luy. J'ordonnay à tous ceux qui deuoient s'en retourner, qu'ils allassent dans les bois deux ou trois iours premier que partir pour chercher des racines pour leur prouision, attendant qu'ils peussent rencontrer la pesche de moluë vers Mantane: Ce qu'ayant fait ie les fais tous assembler, voulant sçauoir la volonté des vns & des autres, sçauoir ceux qui desiroient demeurer à Gaspey, & ceux qui vouloient suiure mon beau-frere, il s'en treuua vingt, de trente qu'ils estoient, qui desirerent demeurer à Gaspey, entre autres Foucher, Desdames, & deux autres Matelots, & le reste desiroit courir risque.

Fait assembler les matelots.

Ayant mis ordre à tout, mon beau-frere partit avec sa barque & tout son esquipage, le 26. de Iuin, laquelle n'auoit que des racines, si ce n'estoient aucuns qui par leur meynage auoient quelque peu de farine de pois. La barque partie chascun de ceux qui restoit commencerent à labourer la terre, & y semer des nouveauz, pour nous suruenir durât l'hyuer: en attendant la moisson on estoit tous les iours à la recherche des racines pour viure, ce qui caufoit de grandes fatigues, car on alloit six à sept lieues les chercher, avec vne grande peine & patience, sans en treuuer en suffisance pour nous nourrir. Les autres faisoient ce qu'ils pouuoient pour prendre du poisson, & faute de filets, lignes & hains, nous ne pouuions faire grande chose:

Partement de son beau-frere.

Chacun travaille à chercher de quoy viure.

la poudre pour la chasse nous estoit si chere que le desirois mieux pâtir que d'vser si peu que nous en auoï, qui n'estoit pas plus de 30. à 40. liures, & encore tres mauuaise.

Nous attendions de iour en iour les Hurons, & par mesme moyen 20. François qui estoïent allez avec eux pour nous soulager de nos pois: ceste surcharge me mettoit bien en peine, n'ayant du tout rien à leur donner s'ils n'apportoient de la farine avec eux, ou que lesdits Hurons ne les remmenassent, ou bien les mettre avec les Sauvages au tour de nous, comme ils nous auoient promis de les prendre, mais comme ils sont d'vne humeur assez variable, cela me donnoit du tourment. Chomina nous dit qu'il s'en alloit aux trois riuieres avec tous les sauuages, qui deslogoient d'aupres de Québec, pour aller au deuant des Hurons traiter des farines s'ils en auoient: pour cet effect il demanda quelques cousteaux, & promit en traiter fidellement, nous apportant aussi tost les farines: la creance que nous auions en luy, fit qu'on luy en donna, & vne arme de picquier qu'il demanda à emprunter pour la guerre, de quoy il ne fut refusé. Son frere Ouagabemats'offrit d'aller à la coste des Etechemins, où estoient les Anglois pour y traiter de la poudre, il demanda qu'on luy donast vn François, lequel demeueroit à deux iournées dás les terres de la coste, ce qui luy fut accordé, pour tascher de quelque façon que ce fut à nous maintenir. Pour ce sujet il partit le 8. de Iuillet, laissant la grande riuere, & ayant fait quelque chemin par celle qui va ausdits Etechemins, ils treuerent un peu d'eau qu'ils furent contrains de s'en reuenir le

Chomina promet faire venir des farines.

Voyage rompu.

dudit

dudit mois, & par ainsi ce voyage fut rompu.

Le 15. de Iuillet arriua l'homme que j'auois en-
uoyay à la decouuerte des Sauvages appellé Abena-
quioit, qui me fit rapport de tout son voyage suiuant
le memoire que ie luy auois donné, le nombre des
faults qui falloit passer premier que d'y arriuer, la dif-
ficulté des chemins qui se rencontroient en ce traict
de terre, iusqu'à la coste desdits Etechemins, les peu-
ples & nations qui sont en ces contrées, leurs façons
de viures, nous assurant que tous ces peuples vou-
loient lier vne estroite amitié avec nous, & prendre
de nos hommes avec eux pour les nourrir durant
l'hyuer, attendant que nous eussions secours de nos
vaisseaux: qu'en peu de iours il deuoit venir vn chef
de ses peuples avec quelques Canaux pour confirmer
leur amitié, & mesme nous ayder de leurs bleds d'In-
de, estant peuples qui ont de grands villages, & à la
campagne de maisons, ayant nombre de terres, defri-
chées où ils sement force bleds d'Inde qui recueillent
suffisamment pour leur nourriture, & en ayder leurs
voisins, quand il mâque quelque année qui n'est pas si
bonne que d'autre. Il y a de belles campagnes & fort
peu de bois où ils habitent, la pesche du poisson y est
abondante de Bars, Saumons, Esturgeons & autres
poissons en grande quantité: comme aussi y est tres-
bonne la chasse des animaux & du gibier, de sorte que
quand les eauës sont vn peu grandes l'on y peut aller
en six iours avec diligence: il y a vne riuere qui va
tomber en ceste coste des Etechemins, en laquelle i'ay
esté autrefois du temps du sieur du Mont comme i'al-
lois descouurir les ports, hautes, & riuieres. Ce voyage

Rapport
de la de-
couuerte
des Sauua-
ges.

Les villages
de ces peu-
ples sont
grande.

Pays fort
delicieux.

& descouuerte me donna vn grand contentement pour l'esperance du fruit qu'vn iour nous en pourrions retirer durant nostre necessité, où ces peuples nous pouuoient bien seruir. Ce qui est de remarquable, c'est vn lieu où l'on ne craint point d'ennemis sur le chemin, qui vous puisse empescher d'aller & venir librement.

Arriue des
Hémes des
Hurons.

Le 17. du mois de Iuillet arriuerent nos hommes des Hurons en douze Canaux qui n'apportèrent aucunes farines sinon quelques vns qui en auoient, ne la monstroient à la veüe, en attendant nostre disette, il falloit qu'ils fissent comme nous, & allassent chercher des racines pour viure. Le me delibéray les enuoyer à l'habitation des Abenaquois pour viure de leurs bleds d'Inde attendât le printemps, n'ayant plus d'esperance de voir aucuns amis ny ennemis, la saison estant passée selon les apparences humaines.

Retour du
Pere Bre-
beuf.

Regret qu'il
eut de son
depart.

Le Reuerend Pere Brebeuf (selon ce que luy auoit mandé le Reuerend Pere Massé Superieur) s'en reuint des Hurons, leur laissant vne extrême tristesse de son depart, luy disant. He quoy nous delaisse- tu ! il y a trois ans que tu es en ces lieux pour apprendre nostre langue pour nous enseigner à cognoistre ton Dieu, l'adorer & seruir, estant venu pour ce sujet, à ce que tu nous as tesmoigné, & maintenant que tu sçais plus parfaitement nostre langue qu'aucun qui soit iamais venu en ces lieux, tu nous delaisse & si nous ne cognoissons le Dieu que tu adores, nous l'appellerons à tesmoin que ce n'est point nostre faute, mais bien la tienne, de nous laisser de telle façon, il le leur remonstroit que l'obeissance qu'il deuoit à ses Superieurs ne luy permettoient pour le present de demeurer, atten-

du au
deme
nant l
ce qui
stre D
ce bon
qu'il a
d'autr
de le v
metto
Huron
valeu
l'on m
Cet
appor
rines à
colets
autre p
ma pui
né m'e
ceux q
que par
ayant t
des poi
Veu fue
fix à sep
auoir r
il y affi
ce qui f
ticulier
estant l

du aussi les affaires qu'il auois, & qui estoient grandement importantes, mais qu'il les aſſeuroit, moyennant la grace de Dieu, de les venir treuuer & amener ce qui seroit necessaire pour leur enseigner à cognoistre Dieu, & le seruir, & ainsi se departit. En effect ce bon Pere auoit vn don particulier des langues, qu'il apprit & comprit en deux ou trois ans, ce que d'autres ne feroient en vingt: nous fusmes fort aises de le voir, comme aussi les Peres qui se promettoient qu'il leur apporteroit des farines des Hurons, qui eust esté fort peu de chose, n'eust esté la valeur de quelque quatre ou cinq sacs, qui, à ce que l'on me dist, pesoient enuiron chacun 50. liures.

Auoit le don des langues.

Cette arriuée de Canaux de Sauvages ne nous apporta aucun benefice, car ils n'auoient point de farines à traiter qu'enuiron deux sacs, que les Peres Recolets traitterent, & le sieur du Pont en fit traiter vn autre par le Sous-commis: Pour moy il fut hors de ma puissance d'en pouuoir auoir, ny peu, ny prou, & ne m'en fut seulement offert vne esmallée, tant de ceux qui en pouuoient auoir, parmi les nostres, que parmi les autres: toutesfois ie prenois patience, ayant tousiours bon courage, attendant la recolte des pois, & des grains qui se feroit au desert de la Veufue-Hebert & son gendre, qui auoient quelque six à sept arpens de terres ensemencées, ne pouuant auoir recours ailleurs, & peux dire avec verité que i'ay assisté vn chacun de tout ce qui m'estoit possible, ce qui fut neantmoins fort peu recognu en mon particulier, & ceux qui estoient avec moy au fort, & estant les plus mal pourueus de toutes choses.

L'Auteur assiste vn chacun avec fort peu de reconnaissance.

Pource qui estoit des Reuerends Peres Iesuites ils n'auoient que de la terre defrichée & ensemen-
cée pour eux & seruiteurs au nombre de douze
ne nous en pouuant ayder comme ie croy qu'ils
eussent fort desiré: le lieu où ils sont habituez est tres
agreable, estant sur le bord de la riuere S. Charles,

Habitation
des Peres
Iesuites
fort agrea-
ble.

Les Peres Recolets auoient beaucoup plus de ter-
res defrichées & ensemençees & n'estoient que qua-
tre, promettant que s'ils en auoient plus qui ne leur
faudroit en 4. à 5. arpens de terre ensemençee de
plusieurs sortes de grains, legumes, racines & herbes
potageres qu'ils nous en donneroient. L'année pre-
cedente chacun auoit si bien conserué ce qu'il auoit
qu'il s'estoit fait fort peu de liberalitez, sinon à quel-
ques particuliers de ceux qui estoient logez à l'habi-
tation, & celle comme dit est, des Peres Iesuites qui
nous assisterent de quelques naueaux selon leur puis-
sance.

Nouvelle
de l'arriuée
des Anglois

Comme les Hurons se deliberent de s'en retour-
ner avec si peu de marchandises qu'ils auoient appor-
tées, pensant treuuer dequoy traiter, nouvelles
nous vindrent de l'arriuée des Anglois par vn Sauua-
ge appellé la Nasse, qui auoit sa maison proche des
Peres Iesuites, lequel donnoit esperance & toute sa
famille de se faire instruire en nostre foy, & mesmes
les Peres luy auoient donné de leur terre defrichée
pour le gaigner à eux, ce fut luy qui nous donna cet
aduis, ce qui m'estonna grandement, pource qu'a-
lors ie n'attendois ny François ny Anglois qui eussent
entrepris ce voyage bien hazardeusement pour estre
venu tard, d'autant que si en France ils eussent fait

equi-
dre b-
oster
dre,
iugea
traitt-
uant
cussen-
de po-
où ils
estoit
Anglo-
fait l'a-
qui ay-

Le sieur
glois
poser
appor-
Infide-
ration



tes filles
res du ma-
bition, a

equiper de bonne heure comme en Mars, la moindre barque estoit suffisante de nous secourir & nous oster du danger d'estre pris, apportant farines, poudre, mousquets, avec vn peu de meche: l'ennemy iugeant bien qu'il n'y auoit rien à faire pour eux sinon traiter quelque pelletterie à Tadoussac, & ne pouuant rien faire, à ce que j'ay sceu depuis, s'ils eussent esté contrains de retourner sans rien faire de porter tout ce qu'ils auoient au Cap Breton, où ils auoient vne habitation d'vn Escossois qui estoit de la compagnie du Cheuallier Alexandre en Angleterre & roder les costes comme ils auoient fait l'année precedente, pour prendre des vaisseaux qui ayderoient à payer les frais de leur embarquemēt.

Le sieur de Champlain ayant eu aduis de l'arriuée des Anglois, donne ordre de n'estre surpris, se resould à composer avec eux. Lettre qu'vn Gentil-homme Anglois luy apporte, & sa responce. Articles de leur composition. Infidelles François prennent des commoditez de l'habitation. Anglois s'emparent de Québec.

CHAPITRE III.

DOrs que ces nouvelles vinrent i'estois seul au fort, vne partie de mes compagnons estoiet allez à la pesche, les autres chercher des racines, mon seruiteur & les deux petites filles Sauageſſes y estoient aussi: sur les dix heures du matin vne partie se rendit au fort & à l'habitation, mon seruiteur arriuant avec quatre petits sacs

deracines, me dit auoir veu lesdits vaisseaux Anglois
 à vne lieue de nostre habitation, derriere le Cap de
 Leuy: ie ne laissay de mettre en ordre si peu que nous
 auions, pour euitter la surprise tant au fort qu'à l'ha-
 bitation, les peres Iesuites, & Recollets accoururent
 aussi tost à ces nouvelles pour voir ce que l'on pour-
 roit: ie fis assembler ceux que ie iugeay à propos
 pour sçauoir ce que nous aurions à faire en ces ex-
 tremitez: il fut arresté qu'attendu l'impuissance en
 laquelle nous estions sans viures, poudre, ny mesche,
 & sans secours, il estoit impossible de nous maintenir,
 c'est pourquoy qu'il nous falloit chercher vne com-
 position la plus auantageuse que nous pourrions, &
 attendre ce que voudroit dire l'Anglois, resolu neâ-
 moins qu'au cas qu'ils ne nous voulussent faire com-
 position, de faire sentir à la desceme, que voulant
 nous forcer on leur feroit perdre de leurs hommes, en
 nous ostant l'esperoir de composition.

Chaloupe
 que l'An-
 glois en-
 uoys.

Sur le flot, l'Anglois enuoye vne chaloupe ayant
 vn drapeau blanc, signal pour sçauoir s'il auroit assen-
 tement de nous venir treuuer, pour nous sommer, &
 sçauoir la resolution en laquelle nous estions, ie fis
 mettre vn autre drapeau au fort, leur assurant qu'ils
 pourroient approcher avec toute seureté: Estant ar-
 rivez en nostre habitation, vn gentil-homme An-
 glois mit pied à terre, lequel me vint treuuer, & cour-
 toisement me donna vne lettre de la part des deux freres
 du General Guer qui estoient à Tadoussac avec les
 vaisseaux, l'vn s'appelloit le Capitaine Louis qui ve-
 noit pour commander au fort, l'autre le Capitaine
 Thomas Vice Admiral de son frere, me mandant ce
 qui s'ensuit.

Vn Gentil-
 homme
 Anglois
 vint treu-
 uer l'An-
 cheur.

M
 n'estant
 mitié, c
 res bie
 vous est
 tation en
 toisie po
 honneste
 rendant
 affection
 du Flibo

Cest
 autres de
 pense, ce

M
 Es
 Me
 empesché le
 nous ont os
 nions fait l'
 vos preten
 effectuans le
 quelle on vo
 resolus, ce q
 vaisseaux à
 pied à terre q
 demain. Ce
 affectionné s

Monsieur en suite de ce que mon frere vous manda l'année passée que tost ou tard il auroit Québec, n'estant secouru, il nous a chargé de vous assurer de son amitié, comme nous vous faisons de la nostre, & sçachant tres bien les necessitez extrêmes de toutes choses auxquelles vous estes, que vous ayez à luy remettre le fort & l'habitation entre nos mains, vous assurant toutes sortes de courtoisie pour vous & pour les vostres, cōme d'une composition honneste & raisonnable, telle que vous sçauriez desirer, attendant vostre response nous demaurons, Monsieur, vos tres affectionnez seruiteurs Louis & Thomas Guer. Du bord du Flibot ce 19. de Juillet 1629.

Lettre des
deux freres
du General
Guer
l'Auteur.

Ceste lettre leuë deuant le principal Commis & autres des principaux, il fut resolu de leur faire response, comme il s'ensuit.

Messieurs la verité est que les negligences ou contrarietez du mauvais temps, & les risques de la mer, ont empesché le secours que nous esperions en nos souffrances, & nous ont osté le pouuoir d'empescher vostre dessein, cōme auions fait l'année passée, sans vous donner lieu de faire reüssir vos pretensions, qui ne seront s'il vous plait maintenant qu'en effectuant les offres que vous nous faites d'une composition, laquelle on vous fera sçauoir en peu de temps apres nous y estre resolu, ce qu'attendant il vous plaira ne faire approcher vos vaisseaux à la portée du canon, ny entreprendre de mettre pied à terre que tout ne soit resolu entre nous, qui sera pour demain. Ce qu'attendant ie demeureray Messieurs vostre affectionné seruiteur Champlain, ce 19. de Juillet 1629.

Response
qu'il leur
fit.

Ledit Capitaine Louis Guer r'enuoya sur le soir sa chaloupe pour auoir ces articles de la cōposition, avec assurance de nous donner toutes sortes de courtoisies, lesquelles articles enuoyasmes avec le plus d'auantage qu'il nous estoit possible.

qui seront
Articles accordez par le sieur Guer commendant de present
aux vaisseaux qui sont proches de Québec, aux
sieurs de Champlain & du Pont, le
19. de Iuillet 1629.

Que le sieur Guer nous fera voir la commission du Roy de la grande Bretagne, en vertu de quoy il se veult saisir de ceste place, si c'est en effect par vne guerre legitime que la France aye avec l'Angleterre, & s'il a procuration du sieur Guer son frere General de la flotte Angloise, pour traiter avec nous, il la monstrea.

Il nous fera donné vn vaisseau pour rapasser en France tous nos compagnons, & ceux qui ont esté pris par le sieur General, allant treuuer passage en France, & aussi tous les Religieux, tant les Peres Iesuites que Recollers, que deux Sauuages qui m'ont esté données il y a deux ans par les Sauuages, lesquelles ie pourray emmener sans qu'on me les puisse retenir, ny donner empeschement en quelque maniere que ce soit.

Quel'on nous permettra sortir avec armes & bagages, & toutes sortes d'autres commoditez de meubles que chacun peut auoir, tant Religieux qu'autres, ne permettant qu'il nous soit fait aucun empeschement en quelque maniere & façon que ce soit.

Qu
nous
que pa
pêche
treuuer

Qu
fauora
violene
tres de
lieux, à
beau fi
ceux de
sage por

Le
remis tr
tre les m
vaisseau
audit Ta
ledit sieu
ce pres de
qui ont e
ces lieux.

Ce qu
par ledit
l'armée A
fort, l'ha
sieur Guer
de luy. Sig

Ces ch
seaux ou e

2. P

Que l'on nous donnera des viures à suffisance pour nous repasser en France, en change de peleteries, sans que par violence ou autre maniere que ce soit, on empesche chacun en particulier d'emporter ce peu qui se treuuera entre les soldats & compagnõs de ces lieux.

Que l'on vsera enuers nous de traitement le plus fauorable qu'il se pourra, sans que l'on fasse aucune violence à qui que ce soit, tant aux Religieux & autres de nos compagnõs, qu'à ceux qui sont en ces lieux, à ceux qui ont esté pris, entre lesquels est mon beau-frere Boullé, qui estoit pour commander à tous ceux de la barque partie d'icy, pour aller treuuer passage pour repasser en France.

Le vaisseau, où nous deurons passer, nous sera remis trois iours apres nostre arriuée à Tadoussac entre les mains, & d'icy nous sera donné vne barque ou vaisseau pour charger nos commoditez, pour aller audit Tadoussac prendre possession du vaisseau que ledit sieur Guer nous donnera, pour repasser en France pres de cent personnes que nous sommes, tant ceux qui ont esté pris, comme ceux qui sont de present en ces lieux.

Ce qu'estant accordé & signé d'vne part & d'autre par ledit sieur Guer qui est à Tadoussac General de l'armée Angloise & son Conseil, nous mettrons le fort, l'habitation, & maisons entre les mains dudit sieur Guer, ou autre qui aura pouuoir pour cet effect de luy. Signé, Champlain, & du Pont.

Ces choses ainsi resolues furent enuoyées aux vaisseaux où estoient lesdits Louis & Thomas Guer, qui

LES VOYAGES DV SIEX
virent ce que nous demandions, & apres les avoir
cōsiderez ils se resolurée d'y faire response le plus tost
qu'ils pourroient, ce qu'ils firent, comme suit.

*Articles accordez aux sieurs de Champlain
& du Pont.*

Pour le fait de la Commission de la Maiché de la
Bretagne le Roy mon Maistre, ie ne l'ay
point, mais mon frere la fera voir quand ils seront
à Tadoussac.

I'ay tout pouuoir de traiter avec monsieur de
Champlain, comme ie vous le feray voir.

Pour le fait de donner vn vaisseau ie ne le puis fai-
re, mais vous vous pouuez assurer du passage en An-
gleterre, & d'Angleterre en France, ce qui vous gar-
dera de retomber entre les mains des Anglois, auquel
danger pourriez tomber.

Et pour le fait des Sauuagesse, ie ne le puis accor-
der pour raisons que ie vous feray seauoir si i'ay l'hon-
neur de vous voir, que pour le fait de sortir armes &
bagages, & peleteries, i'accorde que ces messieurs sor-
tiront avec leurs armes, habits & peleteries à eux ap-
partenans, & pour les soldats leurs habits chacun avec
vne robe de castor sans autre chose, & pour le fait des
Peres ils se contenteront de leurs robes de 200 liures.

Ce que nous promettons fait passer par mon
frere General pour la flotte pour la Maiché de la grã-
de Bretagne, signé l'Kerk, & plus bas Thomas
Kerk, & plus bas est escrit

Les soldats articles accordez avec les sieurs de

Chan
Thom
quils
doussa
uid K

A
chalou
pour f
nous a
dre ce
pouvan
positio
proche
de cent
port de
quelque
l'ancre
Louys,
permett
gesses qu
enseigne
travail
en quoy
reste fo
de venir
Louis qu
mettant
rent fort
le
pour em

Champlain & du Pont, tant par les freres Louis & Thomas Kerk, ie les accepte & ratifie, & promets qu'ils seront effectuez de point en point, fait à Tadoussac ce 19. d'Aoust, Stil neuf 1629. signé David Kerk, avec vn paraphe.

Ayant arresté les articles ils nous r'enuoyereut la chaloupe, nous priant de la despescher au plustost, pour sçauoir si nous accepterions leurs articles, à quoy nous aduisasmes, nous estant assemblez pour resoudre ce que l'on pourroit faire en ces extremitez, & ne pouuant pas mieux, nous resolusmes de prendre la cõposition. Le lendemain 20. dudit mois ils firent approcher leurs trois vaisseaux, sçauoir le Flibot de pres de cent tõeaux avec dix canons, & deux paraches du port de quarante tonneaux, chacune six canons, & quelques cent cinquante hommes, ayant mouillez l'ancre deuant Québec, ie fus treuer le Capitaine Louys, pour sçauoir ce qui l'auoit empesché de ne me permettre d'emmener mes deux petites filles Sauvagesse que i'auois depuis deux ans, auxquelles i'auois enseigné tout ce qui estoit de leur erance, & apris à travailler à l'aiguille, tant en linge qu'en tapisserie, en quoy elles trauailloient fort proprement, estant au reste fort civilisées, & portées d'vn desir extrême de venir en France. Je fis tant avec ledit Capitaine Louis que ie le releuay des doutes qu'il auoit, me permettant les emmener, ce que sçachant ces filles ils furent fort resjouies.

L'Authour
obtient d'g-
mener deux
Sauagesces

Je demanday des soldans audis Louis Quer pour empescher quel'on ne rauignst rien en la Cha-

Anglois
prennent
possession
de Québec.

pelle ny chez les Reuerends Peres Iesuites, Recollets ny la maison de la veufue Heber & son gendre, ce qu'il fit, comme en quelques autres lieux où il en estoit de besoin, puis il fait descendre à terre environ 150 hommes armez, va prendre possession de l'habitation où estant demanda les clefs au Sous-commis Corneille, & à Oliuier qui traittoit avec les Sauuages, comme experimenté & aux langues des Montagnais, Algommequins, comme de celle des Hurons, comme fort propre à cela. Il s'acquitta de sa charge en homme de bien, car ledit du Pont, principal Comis, estoit au liét malade des gouttes, & ne pouuoit agir. Louys Quer ayant ces clefs les donna à vn François appellé le Baillif natif d'Amiens qu'il auoit pris pour Commis, s'estant volontairement donné aux Anglois pour les seruir & ayder à nous ruiner, comme perfide à son Roy & à sa patrie, avec trois autres que i'auois autrefois mené en nos voyages, il y auoit plus de quinze à seize ans, entre autres l'vn appellé Estienne Brullé, de Champigny, truchement des Hurons, le second Nicolas Marfolet de Rouen, truchement des Montaignais, le troisieme de Paris, appellé Pierre Raye, Charon de son mestier, l'vn des plus perfides traistres & meschants qui fust en la bande. Ledit Baillif estoit venu autrefois en ces lieux avec ledit de Caën, qui l'auoit fait vn de ses Commis, l'ayant chassé pour estre grandement vicieux. Cestuy ey entre au magasin, se saisit de tout ce qui estoit dedans, & de trois mille cinq cens à quatre mille castors, qui appartenoient au sieur de Caën, comme de toutes les autres commo-ditez qui estoient en l'habitation pour seruir à icelle,

Baillif François perfide.

Ille le magasin des François.

Lo
posse
il ne le
fait ho
courto
day pe
qu'il a
donne
qu'à l'h
te d'aff

L'ay
Québec
tagne, n
appartie
ce qui se
avec leur
7. pierr
espoirs, e
dre à can
quer à C
2 autres
ques, s. à
avec leur
du pistole
guerre G
uriers qu
le sieur de
de Richel
narre. F
Louys K

Louys Quer s'achemine au fort pour en prendre possession, voulant desloger de mon logis, iamais il ne le voulut permettre que ie ne m'en allasse tout à fait hors de Quebec, me rendant toutes les sortes de courtoisies qu'il pouuoit s'imaginer. le luy demanday permission de faire celebrer la sainte Messe, ce qu'il accorda à nos Peres : le le priay aussi de me donner vn certificat de tout ce qui estoit tant au fort qu'à l'habitation, ce qu'il m'accorda, avec toute sorte d'affection ainsi qu'il s'ensuit.

J'ay Louys Kerik commandant de present au Fort de Québec en la nouvelle France pour le Roy de la grande Bretagne, mon Seigneur & Maistre, certifié à tous ceux qu'il appartiendra, que j'ay trouué tant au Fort qu'à l'habitation ce qui s'ensuit, 4. espoirs de fonte verte & vne moyenne avec leurs boistes, 2. breteuls de fer, de 800 liures chacun, 7. pierriers avec leur boiste double, 45 balles de fer pour les espoirs, & 6. balles pour lesdits breteuls, 40 liures de poudre à canon, 30. liures de meche, 14. mousquets, vn mousquet à Croc. 2. grandes arquebuzes à rouet de 6. à 7. pieds, 2. autres à meche de mesme longueur, 10. hallebardes, 12. piques, 5. à 6. milliers de plomb, 50. corcelets sans brasaris, avec leurs bourguinoises, 2. armes de gens d'armes à l'esprenue du pistolet, deux petaris de fonte verte, vne vieille tente de guerre & plusieurs ystancilles de mesnage & outils des ouvriers qui estoient en cedit lieu de Québec, où commandoie le sieur de Champlain en l'absence de Monsieur le Cardinal de Richelieu pour le service du Roy de France & de Navarre. Fait au Fort de Québec ce 21. de Juillet 1629. signé
Louys Kerik

Certificati
on de tout
ce qui e-
stoit dans
le Fort
de Québec
qu'il m'a
donné.

Ne veulent
faire regi-
stre de ce
qui appar-
tenoit aux
Religieux.

Ils se firent aussi de plusieurs commoditez appartenant aux Reuerends Peres Iesuites & Recollets desquelles choses ne voulurent donner de memoire, disant, s'il faut rendre (ce que ie ne croy pas) il ne se perdra rien, cela ne vaut pas la peine de l'escrire ny en faire recherche. Pour les livres que nous trouuons il ne s'en gastera ny encre ny papier, dont nous n'en sommes pas fachez, vous ayant mieux assisté des nostres. Nous vous en remercions bien fort, luy dis je, il n'y a sinon que vous les faites payer bien cheremét sans pouuoir auoir moyen de les disputer.

Le lendemain il fit planter l'enseigne Angloise sur vn des bastions, fist batre la queisse, assembler ses soldats, qu'il met en ordre sur les ramparts, faisant tirer le canon des vaisseaux, & quelques 5. espoirs de fonte qui estoient au fort, & deux petits breseuls qui estoient à l'habitation, & quelques boites de fer, après il fit iouer toute l'escouperie de ses soldats, le tout en signe de resiouissance.

Le iour suuant il fut à la maison des Peres Iesuites, lesquels luy monstrerent des liures & tableaux & quelques ornemens d'Eglise, en luy offrant s'il vouloit quelques vns de ces liures & tableaux. Il en prit ce qu'il voulut de ceux qui luy semblerent les plus beaux, comme trois à quatre tableaux, le Ministre Anglois eut aussi quelques liures qu'il demanda aux Peres, après veu la maison & tout le desert qui estoit fort beau, il fut veoir les Peres Recollets, de là s'en retourna à l'habitation.

Vol dudit
le Baillif.

La nuict ensuiuant ledit Baillif prit audit Sous-

Comme
vne ta-
gabelle
soubz
d'arge-
chose
quelqu
deteste
coustu-
tout pr
mais ce
Cathol
soueior
Samed
contra
autres c
monstr
iour
pas beau
ne reto
qu'il po
receuoi
mais de
pour ce
chastie
Depu
Québec
me donn
mettre
depart
neral qui

Commis Corneille cent liures en ob & argent, avec
 vne tasse d'argent, quelque bas de soye & autres ba-
 gatelles qui estoient dans sa caisse, ayant esté aussi
 soubçonné d'auoir pris dans la Chapelle vn Calice
 d'argent doré valant 100. liures & plus, de laquelle
 chose l'on fit plainte audit Louys Quer qui en fit
 quelque perquisition, mais nul n'auoua ce sacrilege
 detestable deuant Dieu & les hommes. Ce Baillif ac-
 coustumé à renier & Blasphemer le nom de Dieu à
 tout propos en disoit assez pour se rendre innocent:
 mais comme il est sans foy ny loy, bien qu'il se dise
 Catholique comme sont les trois autres, qui ne se
 soucioient de manger de la chair ny Vendredy ny
 Samedy pour penser fauoriser les Anglois, qui au
 contraire les en blasmoient, & faisoient plusieurs
 autres choses licentieuses & blasmables, ie luy re-
 monstrois assez les deffauts & les reproches qu'vn
 iour receuroit, desquelles choses il ne se soucioit
 pas beaucoup, pour l'esperance qu'il auoit de iamais
 ne retourner en France. Toutes les meschancetez
 qu'il pouuoit faire aux François il leur faisoit. On
 receuoit toute sorte de courtoisie des Anglois,
 mais de ce malheureux tout mal. Ie le laisseray
 pour ce qu'il vaut, attendant qu'vn iour Dieu le
 chastie de ses iurements, blasphemés & impietez.

Depuis que les Anglois eurent pris possession de
 Québec, les iours me sembloient des mois, ce qui
 me donna subiect de prier ledit Louys Quer me per-
 mettre m'en aller à Tadoussac, ou i'attendrois le
 depart des vaisseaux, passant mon temps avec le Ge-
 neral qui y estoit, ce qu'il m'accorda, puis que ma

Plaintes
 contre luy.

L'Authour
 obtiene es-
 gé d'al' r' à
 Tadoussac.

volonté n'estoit de demeurer dauantage. l'accōm-
moday ledit Louys Quer de quelques commoditez
d'emmeublement pour sa chambre qu'il me deman-
da: & pour le reste de mes commoditez, ie les embar-
quay avec ledit Thomas Quer dans le Plibot avec
mes deux petites Sauuageſſes. Dupont demeura avec
la pluspart de nos compagnons, comme firent aussi
tous les Peres, attendant de s'en retourner au ſecond
voyage.

Lesdits Anglois s'estât ainſſ ſaiſis du païs, la veufue
Hebett & son gendre ne pensant pas moins qu'à s'en
retourner, se ſaiſſant de leurs maiſons & de leurs ter-
res qui eſtoient enſemencées, ayant apparence d'vne
tres belle recolte, comme aussi les terres desdits Peres,
ce qu'ils ne firent, au contraire luy offrant toute aſſi-
ſtance, que s'il vouloit demeurer en ſa maiſon qu'il le
pouuoit faire aussi librement comme il auoit fait a-
uec les François, luy permettant de faire cueillette
de tous ſes grains, en diſpoſant comme il aduiſeroit
bon eſtre, que pour le ſurplus de ce qui luy reſteroit
de ſes grains, qu'il le pourroit traiter avec les ſauuages,
& l'année ſuiuante au temps que les vaiſſeaux retour-
neroient s'il ne ſe treuuoit bien, il ſeroit en ſon option
de demeurer ou s'en retourner, luy faiſant valloir cha-
que caſtor marchand, quatre liures, qui luy ſeroient
liurés à Londre. Tout cecy luy eſtoit grand aduantage
& plus qu'il ne pouuoit eſperer: mais comme Louis
Quer eſtoit courtois, tenant toujours du naturel Frâ-
çois, & d'aymer la nation, bien que ſils d'vn Eſcoſſois
qui s'eſtoit marié à Dieppe, il deſiroit obliger en tant
qu'il pouuoit ces familles & autres François à demeu-
rer

rer, a
celle
repug
Ce
leur or
emplo
cher à
firoie
femme
dier leu
rable à
trouuo
faire, d'
de la Re
mander
opinion
que ie l
uantage
leur don
donner v
leur rem
de grand
qu'ils nep
touſiours
Confefſio
mettre leu
eſtoient a
les Franço
que ie n
que pour
cueillette

rer, aymant mieux leur conuersation & entretien que celle des Anglois, à laquelle son humeur monstroit repugner.

Ces pauues familles voyant la condition qu'on leur offroit de s'en retourner en France, apres auoir employé quinze à seize ans de leur trauail, pour tacher à s'oster de l'incōmodité & necessité qu'ils souffriroient sans doute en France, & estans chargez de femmes & enfans, ils se verroient contrains de mander leur pain, chose à la verité bien rude & considerable à ceux qui se mettront en leur place. Ainsi se trouuoient-ils bien empeschez de ce qu'ils deuoient faire, d'autant qu'ils se voyoient priuez de l'exercice de la Religion, n'y ayant plus de Prestres: ils m'en demanderent mon aduis, plus par bien-seance à mon opinion, que pour volonté qu'ils eussent à suiure ce que ie leur eusse conseillé, neantmoins iugeant l'auantage que l'Anglois leur faisoit, & la liberté qu'il leur donoit de s'en retourner en France, ie pensay leur donner vn conseil qui ne leur eust point esté ruineux, leur remonstrant que la chose la plus chatouilleuse & de grand poix estoit l'exercice de nostre Religion, qu'ils nepouoyēt iamais esperer si les Anglois estoient tousiours en ces lieux, & par conséquent priué de la Confession & des Saints Sacrements qui pouuoient mettre leurs ames en repos pour vn iamais, si ils leur estoient administrez, ce qu'ils ne pouuoitē esperer si les François ne reprenoient la possession de ces lieux. Et que ie me promettois moyennant la grace de Dieu, que pour ceste année si i'estois en leur place ie ferois la cueillette de mes grains, & en traiter le plus quil me

seroit possible avec les Sauvages, & les vaisseaux François se voyant prendre possession, leur donner sa pelletterie & en tirer l'argent qu'il leur auoit promis, & leur abandonner vos terres, puis vous en reueñir en leurs vaisseaux, car il faut auoir plus de soin de l'ame que du corps, & ayant de l'argent en France vous pourrez vous tirer hors des necessitez. Il me remercièrent du conseil que ie leur donnay, qu'il le faisoient, esperant neantmoins nous reuoir la prochaine année avec l'aide de Dieu.

Combat des François avec les Anglois. L'auteur est pris en combattant. On le fait parler au sieur Emery. Voyage des François à Tadoussac. Le beau-frere de l'Auteur luy compte son voyage. Emery taschoit regagner Québec.

CHAPITRE IV.

LE 24. dudit mois nous leuâmes les ancrs & mîmes à la voile, ce iour fûmes mouiller l'ancre au bord de l'Est Nordouelt de l'isle d'Orleans, le lendemain mîmes sous voile & le trauers de la Malle-baye, 25. lieues de Québec on aperceut vn vaisseau du costé du Nort qui mettoit sous voile, lequel taschoit d'aller vers le sud pour gaigner le vent & faire retraite s'il pouuoit, il fut trouué appartenir audit sieur de Caën, ou son cousin Emery commandoit, qui venoit à Québec pour prendre les castors qui y estoient, & traiter quelque marchandise qu'il auoit, & les commoditez

à luy
qu'il
Ledit
que l'
saluër
toit re
tion,
l'un qu
teste d
Emery
le vent
nir au
sçauéz
contra
quoy v
pagnon
mer les
ses. ma
l'abord
mas de
lequel
pour se
peut po
qu'on v
autres d
d'un bo
uoient e
pré du v
vaisseau
vn pa
stait att

à luy appartenant, d'autant que l'Anglois sçauoit qu'il estoit en la riuere, comme il fera dit cy-apres.

Ledit Thomas commanda d'approcher le plus près que l'on pourroit du vaisseau dudit Emery pour le saluer de quelques canonades, qui luy furent aussi-tost respondus par autres coups de meilleure amonition, s'entretirent quelque temps enuiron 30. coups, l'vn qui fut tiré du vaisseau dudit Emery emporta la teste d'vn des bons mariniers dudit Thomas Quer, Emery fist quelque bordées pour tascher de gaigner le vent pour se sauuer, mais Thomas desirant en venir aux mains & l'aborder, me dist; Monsieur vous sçaez l'ordre de la mer, qui ne permet à ceux d'vn contraire party estre libre sur le Tillac, c'est pourquoy vous ne treuuez estrage que vous & vos compagnons descendiez sous le Tillac, où estant fist fermer les panneaux & les cloüer sur nous, faisant mettre ses matelots & soldats en ordre pour combattre à l'abordage qui fut faite assez mal à propos, entre le mas de Van & le beau Pré dudit vaisseau d'Emery, lequel de sō costé faisoit son deuoir de se tenir prest pour se deffendre à l'abordage; chacun fait ce qu'il peut pour vaincre & terracer sō ennemy: ce fut alors qu'on vint aux coups de pierre & balles de canon, & autres choses qu'ils pouuoient attrapper se iectant d'vn bord à l'autre, car les vns ny les autres ne pouuoient entrer dedans leurs vaisseaux que par le beau-pré du vaisseau dudit Thomas Quer, à cause que le vaisseau (comme i'ay dit) auoit abordé debout, & vne partie de l'ancre de celuy de Thomas Quer s'estoit attachée & cramponnée au vaisseau d'Emery,

Combat
des Fran-
çois avec
l'Anglois
à coups de
canon.

Ce que
Thomas
Quer dit à
l'Auteur.

On vint
aux coups
de pierre, &
balles de
canon.

enforte qu'ils ne se pouuoient desaborder : & vn homme armé d'un bord à autre pouuoit facilement empescher d'entrer : ce pendât que les gens de Thomas Quer estoient ainsi mal menez , vne partie se jetta au fond du vaisseau que ledit Capitaine faisoit monter à coups de plat d'espée, mais c'est vne mauuaise chose quand la peur fait les courages, le Chef mesme ne scauoit pas bien où il en estoit, car peu l'accompagnoient au combat, il y eust quelque rumeur en ce combat dâs le vaisseau d'Eméry de Caen, qui par vn courage lasche cria assez hautement *Cartier, Cartier*, ce qui fut entendu par Thomas Quer, qui aussi tost ne voulut perdre temps, & releua ceste parolle, leur promettant toute courtoisie, aiant dit il, qu'au sieur de Champlain que nous auons icy, & prenez garde de conseruer vos vies. Pendant tout ce combat les deux paraches approchoient qui eussent mal mené ledit Eméry, qui ne pouuoit se desaborder, voyant l'ineconuenient qu'il pouuoit encourir, ayant des gens en son bord qui nauoient eu uie de bien faire, il demanda à me voir : pendant ce temps le combat cessa d'une part & d'autre, & vint on aussi tost avec vne pinse à ouuir les paneaux, l'on m'enleue promptemēt pour aller parler audit Eméry de Caen : ledit Thomas Quer qui son visage & contenance tesmoignoient n'estre pas bien en seureté de sa personne, & disoit, Assurez vous (me dit il) que si l'on tire du vaisseau que vous mourez, dites leur qu'ils se rendent, ie leur feray pareil traitement qu'à vostre personne, autrement ils ne peuent euitter leurs ruynes, si les deux paraches arriuent plustost que la

Prinse de
l'Authœur
par l'An-
glois.

On le fait
parier au
sieur Emé-
ry.

comp
faire n
ei e es
d'hon
vostre
ne pui
empes
tenant
deuez
avn pr
par cor
ieluy p
les affe
ments
dit Em
seau, le
mas Qu
tion qu
deux p
Thoma
qui sans
vaisseau
l'aduan
avec le s
les Angl
les vaisse
dre leurs
que d'av
Caen, en
qui vinr
de Caen

composition soit faite: Le luy dis, Monsieur de me faire mourir en l'estat que ie suis, il vous seroit tres fa-
 ci e estant en vostre puissance, vous n'y auriez pas d'honneur, en derogéant à ce que m'avez promis, & vostre frere le Capitaine Louys Quer aussi, de plus ie ne puis commander à ces personnes là, & ne peux empêcher qu'ils ne fassent leur deuoir, en se maintenant & defendant comme gens de bien, vous les deuez louer plustost que les blasmer, vous sçavez qu'a vn prisonnier l'on luy fait dire ce que l'on veut, & par consequēt ledit Emery ne doit s'arrester à ce que ie luy pourrois persuader: le vous prie dōc dit-il, de les asséurer qu'ils auront toute sorte de bon traitement s'ils se veulent rendre, ce que ie fis, parlant audit Emery de Caen qui estoit sur le bord de son vaisseau, lequel demanda de rechef parole dudit Thomas Quer, qui promet leur faire la mesme composition qu'il m'auoit faite: Ils mettent les armes bas, les deux pataches arriuent aussi tost, auxquelles ledit Thomas Quer fait defences d'offencer les nostres, qui sans doute les eussent ruyné, & sans iocelles le vaisseau Anglois eust esté enleué: ledit Emery ayant l'aduantage, se rendant maistre du vaisseau Anglois avec le sien, moy & autres François qui estoyēt de là, les Anglois eussent apporté du renfort, & des meslât les vaisseaux du grapin qui y tenoit, l'on eust peu prendre leurs deux pataches. L'accord fait tant d vn costé que d'autre, Lepinay Lieutenant dudit Emery de Caen, entra dans le vaisseau, & apres ledit Emery, qui vinrent faire la reuerence à Thomas Quer, ledit de Caen me dit, qu'il venoit pour me secourir, que

Ce qu'il
dit à Tho-
mas Quer

Thomas
le prie de
dire aux
siens qu'ils
le rendent

Ce qu'Emery dit à l'Auteur.

son cousin de Caen luy auoit donné lettre pour rapporter, par laquelle il mandoit qu'il m'enuoyoit des viures pour trois mois, attendant plus grand secours du sieur Cheuallier de Rasilly qui deuoit arriuer en bref, neantmoins il croyoit que la paix estoit faite entre la France & l'Angleterre.

Les François vont à Tadoussac.

Sont bien receus du General Anglois

Flotte Angloise de quoy composée.

Le beau-frere de l'Auteur luy compte son voyage.

L'exécution faite, nous nous en allasmes à la rade à Tadoussac treuuer le General Kertk, où ledit Emery auparauât auoit pensé aller, perdre par vne disgrâce qui luy suruint le trauers de Tadoussac, côme il sera dit en son lieu, estans arriuez à la rade du moulin Baudé, où estoient encore les Anglois, ledit General nous fit bonne reception, bien aise de ceste prise: aussi y vismes nous ce bon traistre & rebelle Jacques Michel, qui auoit conduit les Anglois des la premiere & seconde fois: il estoit Contre-Admiral de ceste flotte, composée de cinq grands vaisseaux de trois à quatre cens tonneaux, tres bien amunitionnez de canons, poudres, balles, & artifices à feu: à la verité, hors les Officiers, le reste n'estoit pas grande chose, il y auoit en chacun pres de six vingts hommes, aussi i'y vis mon beau-frere Boulé, qui auoit esté pris depuis qu'il estoit party de Québec, lequel me fit le discours de ce qui se passa en son voyage depuis son departement, qui fut tel qui s'ensuit.

Il me dit que partant de Québec avec les incommoditez qu'ils auoient receues allant à Gaspey, ils rencontrèrent Emery, estant fort resiouis d'vne si heureuse rencontre, il leur donna de quoy se rafraischir, luy ayant dit que son cousin de Caen l'enuoyoit rat pour querir les castors, qu'autre com-

modi
ures p
de Ra
tit de
fit de
plust
pour
quile
quelq
de 70
tre l'Ar
quelq
Tuiller
mesme
la guerr
Daniel
de Ras
ques de
Peres le
lemand
Peres à Q
estre dan
dit Emer
qu'il y fut
que non,
arriuer de
premier se
chandises
Daniel &
stors quic
▲ pre

moditez s'il en restoit & apporter au Fort des viures pour trois mois, attendant le secours de Monsieur de Rasilly qui estoit prest à faire voile, quand il partit de la Rochelle, & que sans l'arrest que Ioubert luy fit de la part de la compagnie, il eust arriué vn mois plustost à Québec, & n'auoit peu faire autrement pour le mauuais temps qui l'auoit contrarié à la mer, qui le contraignit relascher à la Rochelle, pour faire quelque radoub en son vaisseau qui estoit du port de 70. tonneaux: croyant que la paix estoit faite entre l'Angleterre & la France, d'autant qu'il auoit veu quelque lettre entre les mains de monsieur de la Tuillerie à la Rochelle, où on l'asseuroit d'icelle, mesme que l'on ne donnoit plus de congé pour faire la guerre à l'Anglois: joint aussi que le Capitaine Daniel venoit en la Compagnie du sieur Cheualier de Rasilly, Ioubert deuoit venir deuant & quelques deux autres barques, l'vne appartenante aux Peres Iesuites, où estoient les Reuerends Peres Allemand & Noyrot, qui venoient pour secourir leurs Peres à Québec, croyant que ces vaisseaux pourroient estre dans la riuere, s'ils auoient vent fauorable, le dit Emery de Caen demanda s'il ne yçauoit point qu'il y fut entré des vaisseaux dans la riuere, il luy dit que non, ce qui donna courage audit Emery, pèsant arriuer des premiers à Québec, pour emporter promptemēt les peleteries, & traiter quelque peu de marchandises & viures qu'il auoit, premier que ledit Daniel & Ioubert arriuaissent, il prit les cinq gens cañons qui estoient en la barque qu'il mit en la lieue.

Après tous ces discours passez, & que ie luy eu

representé la necessité en laquelle nous auions esté laissez, il se delibere de monter au plustost : moy fort resiouy desirant estre des premiers à vous dōner ce bon aduis de ce secours si fauorable en vne telle necessité, ie dis audit Emery qu'il estoit à propos que i'allasse deuant avec la chaloupe, pour afin que s'il y auoit du calme, au moins qu'il nous donneroit ce contêtement que de nous apporter les nouuelles, que pour cet effect il luy demanda de changer son esquipage de matelots pour faire diligence d'autāt que les siens estoiet foibles & debiles, qu'ils ne pourroient nager comme les siens qui estoient frais, & aussi donner quelque baril de poudre pour nous secourir, ce qu'il refusa, disant, qu'il ne desiroit se defaire de ses hommes ny de sa poudre, leur donnant seulement vn peu de biscuit : que pour la petite barque où il estoit allé, il l'auoit laissée à gouverner & commander à Desdames, lequel deuoit suivre ledit Emery de Caen : Je partis tout ainsi, avec la chaloupe & mes matelots harassés de necessité & trauail : le desir que nous auions de vous donner des nouuelles, nous dōnoit de tant plus de courage. Au bout de quatre ou cinq iours apres auoir quitté ledit Emery, nous apperceusmes quelque vaisseau vers l'eau, desirant l'aller recognoistre, pensant que se fut celuy dudit Daniel, selon que l'on nous l'auoit representé, mais comme nous eusmes recogneu que ce n'estoit point luy, ains vn vaisseau Anglois, nous resolumes de gagner la terre, pour nous sauuer, le vaisseau Anglois (où estoit ledit Thomas Quer) apperceuant que nous faisons retraite nous tira vn coup de canō,

& aussi

& au
ble et
ce qu
l'esqu
matel
biles
qui ne
uions
reçoit
le Ger
mena
comm
ment
nes di
tibles,
plaisir
Québ
ce qu
pris lu
du see
gemē
luy di
duits.
l'ancre
ches, p
auoien
esté l'an
il fut br
les con
chemin
pas, car

& aussi tost esquippe vne autre chaloupe avec dou-
 ble esquippage, pour laisser les nostres qui faisoient
 ce qu'ils pouuoient pour se sauuer: en ceste occasion
 l'esquippage frais dudit Emery eust peu seruir, nos
 matelots n'en pouuant plus, pour estre foibles & de-
 biles du travail: nous fusmes atteints par les Anglois
 qui nous pillerent & rauagerent tout ce que nous a-
 uions, on nous emmene audit Thomas Quer qui no-
 reçoit assez courtoisement, il me mena à son frere
 le General, qui me fait tres bonne reception & nous
 mena à Tadoussac avec luy, ie luy fis entendre
 comme ledit Emery de Caen luy auoit dit assure-
 ment que la paix estoit faite, l'ayant sçeu de person-
 nes dignes de foy au partir de la Rochelle. A il les ar-
 ticles, me dit le general, Non, Ce sont contes faits à
 plaisir, il s'informe de l'estat auquel vous estiez à
 Québec, ie luy en disois bien plus qu'il n'y en auoit
 ce qu'ils pouuoient croire, mais quelques matelots
 pris luy disoient que vous estiez bien mal si n'auiez
 du secours, les Sauvages qui croyoient qu'à ce chan-
 gemēt tout leur seroit donné de la part des Anglois,
 luy dirent le miserable estat auquel vous estiez re-
 duits. Nous arriuons au moulin Baudé où ils moullēt
 l'ancre, & aussi tost ils arment le Flibot & deux pata-
 ches, pour promptement faire monter à Québec, ils
 auoient avec eux des hommes Anglois, qui auoient
 esté l'année precedente au Cap de Tourmente quand
 il fut brulé. Les Sauvages de Tadoussac s'offrant de
 les conduire, leur disant, qu'ils sçauoient micux le
 chemin que les François, à la verité qu'ils ne mentent
 pas, car il n'y a endroits ny roches qu'ils ne cognois-

sent par experience, que nous n'auons si exacte, neâ-
 moins ils ne laisserent d'emmener de nos matelots,
 puisque la fortune leur auoit esté si fauorable, leurs
 affaires ayant esté preueuës dès l'Angleterre par le
 Conseil, que ledit Jacques Michel leur auoit don-
 né, qui ne se pouuant asséurer auoir en leur puissance
 des matelots qui estoient en la chaloupe qui prirét
 par cas fortuit: mais l'occasion se preséta de laquelle
 ils se seruirent, pour ayder à conduire leur Flibot &
 patache. C'est vne digression que ie fais sur ce que
 aucuns ne pensent reparer leur faute, quâd les choses
 ne reussissent à leur souhait, & faut tousiours qu'il y
 aye vn si, ce qui n'estoit point en ceste affaire: sur ce
 qu'aucuns ont dit, que si l'Anglois n'eust pris la cha-
 louppe il n'eust monté à Québec si promptement
 qu'ils firent: ce sont contes faits à plaisir à des per-
 sonnes qui ne scauent comme ceste affaire s'est pas-
 sée, & ne scauent comment couvrir leur faute, sinon
 en blasmant autruy, chose de mauuaise grace, car ils
 auoient emmené le Flibot & les deux pataches, avec
 les hommes qui auoient esté audit Cap de Tourme-
 te, comme i'ay dit cy dessus, à dessein qu'aussi tost ar-
 riuiez au moulin Baudé de les faire monter à Quebec,
 craignant que si leur cust fallz monter des barques
 à Tadoussac, que pendant ce travail vne moyenne
 barque eut passé & donné secours à l'habitation, leur
 dessein par ce moyen rompu: & quand mesme, com-
 me dit est, qu'ils n'eussent eu que des Sauvages du
 pais pour pilotes, qui eussent aussi bien pilotez com-
 me ils l'auoient fait des l'année passée audit Cap de
 Tourmente, avec la plus grande barque que nous
 eussions à Tadoussac.

fut pa
 voiles
 aucun
 lefdit
 barqu
 auoit
 qu'ils
 Desda
 te, nea
 rer mi
 vaissea
 estant
 de bru
 Anglo
 la port
 part ny
 tes, ils
 Tadou
 vne pip
 ne s'aba
 ques co
 & les all
 ledit la
 ce vaisse
 homme
 vous en
 rien fau
 ils ne no
 confide
 vaisseau

Reuenons, dit Emery, lequel apres que Boullé fut party avec la chaloupe, il leue l'ancre & met sous voiles pour gagner Québec au plustost, sans sçauoir aucunes nouuelles de l'Anglois, celles que luy dirent lesdits Desdames & Foucher, qui estoient en la petite barque de Boullé qu'ils auoient veu vn canau, où il y auoit des Sauvages avec de la marchandise Angloise, qu'ils auoient traitez avec eux, c'est ce que dit ledit Desdames, que de cet aduis ledit Emery n'en fait conte, neantmoins cela luy deuoit faire penser & s'asseurer mieux qu'il ne fit, pour la consideration de son vaisseau, & ne tomber aux accidens comme il fit, car estant sur le trauers de Leschemin il fut pris d'un tēps de brune que l'on voyoit fort peu, il passa deuant les Anglois, qui estoient à la Ralde du moullin Daudé, à la portée presque du canon, sans estre apperceus d'une part ny d'autre: pēsant doubler la pointe aux alloüettes, ils eschouent sur l'islet rouge comme le trauers de Tadoussac où se voyant pensant estre perdus ils font vne piperie pour se sauuer à terre, voicy que la brune s'abaisse où ils virent les Anglois, font tirer quelques coups de canons, pour leur demander secours, & les aller sauuer du naufrage où ils pensoient se voir, ledit Jacques Michel dit au General, enuoyez secourir ce vaisseau qui s'en va perdre, ou pour le moins les hommes, ils tirent leur canon pour vous en aduertir, vous en aurez bon marché, le General n'en voulut rien faire, disant, Ils les faut laisser, & attendre vn peu ils ne nous pourrons fuir, Il est bien despourueus de consideration de venir par là nostre veüe, ayant vaisseaux deuant & derriere eux, sans la bruite il neut

Emery n'est
pas de gai-
ner à Québec.

Les Anglois
peu con-
deres ca
pecy.

esté si auant, & ainsi le laissa là, & d'une grande faute
audit Quer de n'y enuoyer des chalouppes aussi tost
qu'ils ouyrent tirer leur canon, & n'eussent perdu
trois de leurs hommes, comme ils firent depuis en se
battant avec ledit Emery, la marée commençant à
monter sous le vaisseau fit que peu à peu il vint à floter
sans estre que fort peu endommagé, ils prénent cou-
rage & se r'embarquent, laissent leur piperie, se met-
tent vers l'eau, vont mouiller l'ancre au pres du Cha-
faut au Basque, deux lieuës de Tadoussac, où ils furent
quelque temps: ils virent vne chalouppes Angloise qui
venoit de Québec, & alloit treuuer le General pour
luy porter nouvelle de la prise du fort, sur laquelle le-
dit Emery fit tirer vn coup de canon: voulant mouil-
ler le pert met à la voile, & va mouiller proche
Malle baye, où il vint quelques canaux de Sau-
uages qui luy dirent que Québec estoit rendu, ce qu'il
ne voulust croire, & pour ce sujet enuoya vn canau de
Sauuages avec deux François pour en sçauoir la verité,
(qui n'estoit que trop vray,) qu'ils eussent à faire le
plus de diligence qu'ils pourroïent, ils leur falloit faire
vingt lieuës, & autant pour le retour, c'estoit perdre vn
vn grand temps, ayant peu euité la prise des Anglois.
Ces deux hommes promirent faire ce qu'ils pourroïent,
l'vn appellé le Cocq Charpentier, & l'autre Froide-
mouche, qui auoient esté en la barque de Boullé: ces
deux personnages estoient ignorans & mal propres
à telles affaires, veu que les plus discrets n'y sont pas
trop bons. Ces deux aduanturiers se mettent en che-
min, vont au Cap de Tourmente, s'amusent à chasser
(c'estoit bien le temps) la nuit arriuez à Québec ils

ne voy
desia p
chent
Anglo
partis,
suffiso
ledit E
ils euss
contra
sentine
tirer, il
son gen
venu fa
Emery v
ils, que
vous pa
dre, que
estes ven
toute la
si ie me
pour voi
tout allo
land hon
rent, leq
falscheu
Cepen
suiuoir le
vne petit
deux iou
furent iu
chant au

ne voyoient point les vaisseaux Anglois, qui estoient
 desia partis pour retourner à Tadoussac, ils s'appro-
 chent des cabanes des sauuages, & leur dirent que les
 Anglois estoient au fort de Tadoussac: les vaisseaux
 partis, & qu'ils estoient de retour: ces nouvelles
 suffisoient pour s'en retourner, & ne pouuoient
 le dit Emery, & quelque-ding, & qu'ils eussent fait
 ils eussent treuue le vaisseau pris des Anglois, mais au
 contraire ils vont passer contre le fort, entendent les
 sentinelles de l'ennemy, ils ne se contentent de se re-
 tirer, ils vont à la maison de la veufue Hebert ou de
 son gendre, les voyant leur demandēt ce qu'ils estoient
 venu faire, Nous venons, dirent ils, de la part du sieur
 Emery voir si l'habitation estoit prise: helas, leur dirēt
 ils, que vous estes simples & peu aduisez, ne le voyez
 vous pas bien, falloit il venir icy pour vous faire pré-
 dre, que dira-on, sçachant par les Sauuages que vous
 estes venus icy, & que ie ne le dise, il y va de ma vie & de
 toute la ruyne de ma famille, il faut que par necessité
 si ie me veux conseruer, ie dise que vous estes venus
 pour voir si le sieur de Champlain estoit icy, & cōme
 tout alloit: allons treuer le Capitaine Louis, il est ga-
 land homme, il ne vous fera point de tort, ce qu'ils fi-
 rent, lequel leur vſa de quelques paroles & menaces
 fascheuses, les retonans pour les faire traouiller.

Cependant la petite barque où estoit Desdames
 suiuit le dit Emery de Caen, mais ils s'arrestèrent à
 vne petite riuere pour prendre de l'eau, où ils furent
 deux iours à cause du mauuais temps. Sortant de là ils
 furent iusques au Bic, quinze lieues de Tadoussac, sça-
 chant au vray par les Sauuages la prise de Québec, &

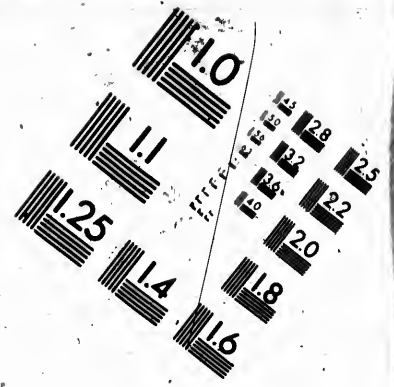
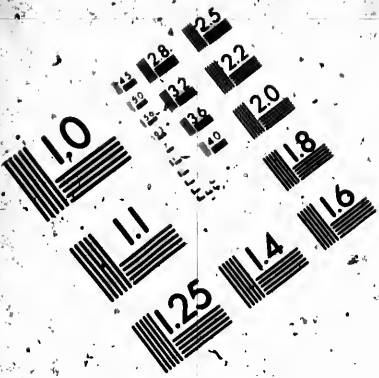
Sauuages
 afferent
 Emery que
 les Anglois
 estoient à
 Québec.

Ce que leur
 dit le gendre
 de la veufue
 Hebert.

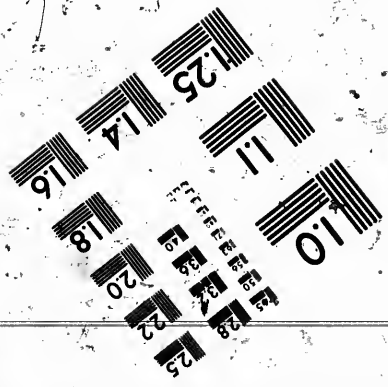
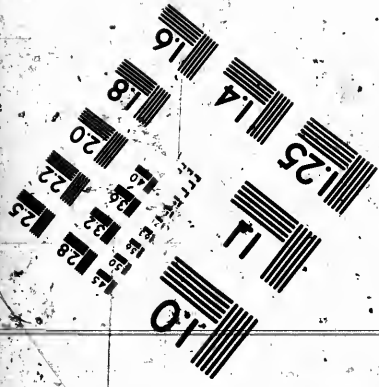
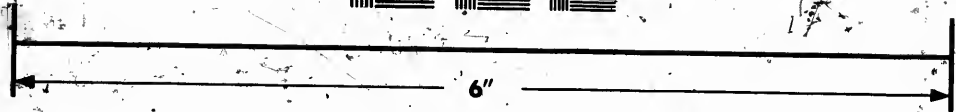
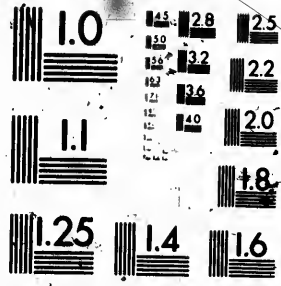
Sont re-
 nus par le
 Capitaine
 Louis.







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15 28
16 32
17 36
18 40
19 44
20 48
21 52
22 56
23 60
24 64
25 68
26 72
27 76
28 80
29 84
30 88
31 92
32 96
33 100

118
119
120
121
122
123
124
125
126
127
128
129
130
131
132
133
134
135
136
137
138
139
140
141
142
143
144
145
146
147
148
149
150

que ledit de Caen ne pouuoit euitier qu'il ne fust pris pour s'estre trop hasardé, ils ne furent point incrédules, ils se delibererent de s'en retourner chercher passage le long des costes, où estant vers Gaspey rencontrerent Ioubert avec sa barque qui nous venoit secourir, mais trop tard, & leur dist, qu'il auoit esté poursuuiuy des Anglois proche de Milcou, il leur dist aussi que le Capitaine Daniel estoit party pour mesme effect, & vne autre barque pour les Peres Iesuites, où estoient les Reuerends Peres l'Alleman & Norot.

Ioubert se perd aux costes de Bretagne.

Il s'embarque avec ledit Ioubert, & s'en retourne en France sans faire plus grand progresz, sinon que s'aller perdre à la coste de Bretagne près Benodet proche de Quimpercorentin, qui pensant au commencement que ce fussent quelques pirates, furent detenus iusques à ce qu'ils sceurent la verité, & là ledit Ioubert despendit plus qu'il n'auoit sauué de son naufrage.

Voicy vn defaut en ce voyage, de ne partir suiuant l'ordre qui auoit esté donné par les sieurs Directeurs de Paris, de partir de droite route de Dieppe pour la Nouvelle France. Au lieu de ce faire, les vaisseaux vont attendre le sieur Cheualier de Rasilly, & ainsi laisserent perdre la saison, que s'ils fussent partis au 15, ou à la fin de Mars, & que ledit Capitaine Daniel partant de bonne heure, como dit est, il fust arriué à Québec le 20. ou à la fin de May pour le plus tard, près de deux mois premier que les Anglois, en nous secourant ils eussent iouy des traites, et qui ne fut effectuée pour le retardement.

Les Directeurs de Bordeaux manquerent aussi, & empescherent les pataches de partir si promptement

Un ma.
heure arri-
uerét faute
de n'auoir
party de
l'Isle.

qu'ell
Rasilly
si cela
tion r
tre le
d'effe
pour l
beauc
pertes
pensan
voyag
les Ang
dre Qu
malhe
Ren
Baudé,
après
d'Aou
où auss
re porte
monter
neaux
Bruslé
seruice
remonf
Roy qu
pris par
ces cho
stost es
Vous di
& quelq

qu'elles eussent peu faire, & ledit sieur Cheualier de Rasilly n'eust laissé d'aller combattre les Anglois, que si cela eust esté, l'ennemy eust esté vaincu, & l'habitation recouuerte. Mais le traité de paix qui se fist entre le Roy de France & le Roy d'Angleterre empescha d'effectuer la commission qu'il auoit, qui fut changée pour le voyage de Maroc où il fut, qui ne seruit pas beaucoup, & par ainsi ceste Societé receut de grandes pertes en la despense qu'ils firent encore ceste année, pensant que les vaisseaux du Roy deuoient faire le voyage, sur les nouvelles certaines que l'on auoit que les Anglois estoient partis de Londres pour aller prendre Québec. Voilà les effects de ces voyages, autant malheureux que mal entrepris.

Retournons à ce que nous fismes estant au moulin Baudé, dans les vaisseaux de Quer, deux ou trois iours après nostre arriuée, qui fut enuiron le premier d'Aoust, nous entraimes dans le port de Tadoussac, où aussi-tost le General fit charger le Flibor pour faire porter ce qui estoit de commoditez à Québec, fit monter vne barque à Tadoussac de quelques 25. canoaux qu'il auoit portée en fagots, où ie vy Estienne Brulé truchement des Hurons, qui s'estoient mis au seruice de l'Anglois, & Marfolet, auxquels ie fis vne remonstrance touchant leur infidelité, tant enuers le Roy qu'à leur patrie, ils me dirent qu'ils auoient esté pris par force, c'est ce qui n'est pas croyable, car en ces choses prendre vn homme par force se seroit plustost esperer de seruice qu'vne fidelité, leur disant, Vous dites qu'il vous ont donné à chacun cét pistoles & quelque pratique, & leur ayant ainsi promis toute

L'Auchent
reproche
l'infidelité
d'Estienne
Brulé & de
Marfolet.

fidelité vous demeurez sans religion, mangeant chair
 Vendredy & Samedi, vous licentiant en des bau-
 ches & libertinages desordonnées, souuenez-vous
 que Dieu vous punira si vous ne vous amendez, il n'y a
 parent ny amy, qui ne vous dise le mesme, ce sont ceux
 qui accourront plustost à faire faire vostre procez:
 que si vous sçauiez que ce que vous faites est desagre-
 bie à Dieu & au monde, vous auriez honneur de vous
 mesme, encore vous qui auez esté esleuez petits gar-
 çons en ces lieux, vendant maintenant ceux qui vous
 ont mis le pain à la main: pensez vous estre prisez de
 ceste nation? non, assurez vous, car ils ne s'en seruent
 que pour la necessité, en veillant tousiours sur vos a-
 ctions, sçachant que quand vn autre vous offrira plus
 d'argent qu'ils ne font, vous les vendriez encore plu-
 stost que vostre nation, & ayant cognoissance du pais
 ils vous chasseront, car on se sert des perfides pour vn
 temps, vous perdez vostre honneur, on vous mon-
 strera au doigt de toutes parts, en quelque lieu que
 vous soyez: disant, Voilà ceux qui ont trahy leur Roy
 & vendu leur patrie, & vaudroit mieux pour vous
 mourir que viure de la façon au monde, car quelque
 chose qui arriue vous aurez tousiours vn ver qui vous
 rongera la conscience, & en suite plusieurs autres dis-
 cours à ce sujet: Ils me disoient, Nous sçauons tres bien
 que si l'on nous tenoit en France qu'on nous pèdroit,
 nous sommes bien faschez de cela, mais la chose est
 faite, il faut boire le calice puisque nous y sommes, &
 nous resoudre de iamais ne retourner en Frâce: l'on
 ne laissera pas de viure, ô pauures excusez, que si on
 vous attrappe vo^s qui estes suiets à voyager, vous cour-

Leur Ref-
 ponce.

rez
 I
 uoie
 soit
 qu'il
 qu'il
 iam
 uoy
 ceux
 il fit
 Fran
 ucc

Voy
 au
 R
 ne
 le



vail
 non
 sible
 Sau

rez fortune d'estre pris & chastiez.

Je vis Louis le Sauvage que les peres Iesuites auoient tant pris de peine à instruire, & qui commençoit à se licentier en la vie des Anglois, bien quil disoit auoir vne grande obligation ausdits Peres de ce qu'il scauoit, estant en son cœur bon Catholique, & qu'vn iour il esperoit le tesmoigner aux François si iamais il reuenoient en ces lieux: les Anglois le renuoyerent en son pais avec son pere qui le vint voir, & ceux de sa nation qui en furent fort resiouis, ausquels il fit de grands discours de ce qu'il auoit veu tant en France qu'en Angleterre, Brussé truchement fut avec luy aux Huons.

Louys le Sauvage se met au ser- uice des Anglois.

Voyages de Quer General Anglois à Québec. Ce qu'il dit au sieur de Champlain. Mauuais dessein de Marsoler. Responſe de l'Auteur au General Quer. Le General refuse à l'Auteur d'emmener en France deux filles Sauvageſſes par luy instruites en la Foy.

CHAPITRE V.

LE General Quer se delibere d'aller voir Québec dans vne chaloupe qu'il fait equipper, & emmena Jacques Michel & quelques autres siens Capitaines de ses vaisseaux, & mon beau frere: pendant son absence nous passames le temps le mieux qu'il nous fut possible, attendant son retour. Pour ce qui estoit des Sauvages les vns moſtroient estre resionis de ce châ-

Voyage du General à Québec.

gement, les autres non, selon la diuersité des humeurs qui croyent souuent que les choses nouvelles apportent plus grand bien, e'est où maintes fois le monde se trompe : comme ces peuples pensoient recevoir plus de courtoisie de ces nouveaux Estrangers que de nous, ils treuuerét en peu de téps toutes autres choses qui ne s'estoient imaginez, nous regretans.

Le General fut quelque dix à douze iours à son voyage, à son retour fut salué de quelques canoades, me disant qu'il estoit content de ce qu'il auoit veu, que si cela leur demeuroit ils feroient bien d'autres fruiçts que ce qu'on y auoit fait, tant aux peuplades qu'aux bastiments & commerces de ce qui se pourroit faire dans le pais, par le traual & industrie de ceux que l'on y enuoyeroit.

Ce que le
General di-
soit à l'Au-
theur.

Fekoye à
Québec io^r
ses Capitai-
nes.

Montre
vne lettre
de Marfolet
à l'Auteur.

Quelques iours apres son arriué il festoya tous ses Capitaines, pour cet effect il fit dresser vne tante terre enuironnée de verdure, sur la fin du disner il me donna à lire vne lettre qui luy auoit esté enuoyée de Québec, esçrite de Marfolet truchemén, (meconnoissant des biens qu'il auoit receus des Societez Françoises) où il y auoit esçrit ce qui s'ensuit.

„ Monsieur depuis nostre arriué à Québec vn
„ canau de Sauuage est descendu des trois ri-
„ uieres, pour vous donner aduis qu'vn conseil s'est
„ tenu de tous les Chefs & principaux du pais assen-
„ blez, pour delibérer, scauoir si Monsieur de Cham-
„ plain doit emmener en France les deux petites filles
„ qu'il a, ils ont resolu que puisque les François ne
„ sont plus demeurans en ces lieux, de ne les laisser

aller
qu'il
pesc
riue
meu
riue
ferex
me
passé
quis
réto
dre
hum

A
lanc
filles
& au
de e
iour
uoit
plu
elle
s'en
Sçai
uaise
men
Cha
elles
nou
suiet

aller, & vous prient les retéñir, & ne leur permettre
 qu'ils s'en retournent, d'autant que si vous ne l'em-
 peschez le pays se perdra, & est à craindre qu'il n'ar-
 rive quelque accident de mort aux hommes qui de-
 meurent en ces lieux, c'est pourquoy que s'il en ar-
 rive mal, ie me descharge de ce que ie dois, vous en
 ferez selon vostre volonté: mais si me croyez com-
 me vostre seruiteur, vous ne permettrez qu'elles
 passent plus outre, en les renuoyant icy: c'est tout ce
 qui s'est passé depuis vostre partement, i'espere m'en
 retourner à Tadoussac pour auoir l'honneur de pré-
 dre congé de vous, comme estant Monsieur, Vostre
 humble & affectionné seruiteur Marfolet.

Ayant leû ceste lettre, ie iugeay ausi tost que le ga-
 land auoit inuenté ceste malice pour faire retenir ces
 filles, desquelles il vouloit abuser, cōme l'on croyoit
 & autres mauuais François semblables à luy; l'vne
 de ces filles appellée Esperance, auoit dit quelques
 iours auparauant, que Marfolet estant au vaisseau l'a-
 uoit sollicitée des'en aller avec luy, luy promettant
 plusieurs commoditez pour l'attirer, mais que iamais
 elle n'y auoit voulu condescendre, mesme qu'elle
 s'en estoit plainte à des sauages qui luy auoient dit,
 Sçais tu pas biē qu'il ne vaut rien, & qu'il est en mau-
 uaise reputation avec tous les Sauages pour estre vn
 menteur, ne l'escoute point, tu es bien, Monsieur de
 Champlain vous aymē comme ces filles, ausi dirent
 elles, Nous luy portons de l'affectiō, ce que n'estant
 nous n'aurions desir de le suivre en France, qui fut le
 suiet que i'en parlay au General.

Dessein de
 mal heu-
 reux Mar-
 folet.

Ce qu'il
 dit à l'vne
 des deux
 filles Sau-
 uages
 pour les fa-
 borner.

Ce que
l'Auteur
dit au Ge-
neral.

Monsieur vous me faites faueur, que vostre cour-
toisie s'estende à me monstrier ceste lettre, que si
l'affaire est ainsi qu'il l'escrit, i'aurois tort de vous
faire vne demande inciuille, en vous demandant
permission d'emmener ces filles que i'ayme comme
si elles estoient miennes, vous me permettez que ie
parle pour ces pauures innocentes qui m'ont esté do-
nées par les sauuages assemblez en Conseil, sans que
ie les aye demandez, mais au contraire comme forcé
auec le consentement des filles & des parens, à telle
condition que i'en disposerois à ma volonté, pour
les instruire en nostre Foy, comme si c'estoient mes en-
fans, ce que i'ay fait depuis deux ans le tout pour l'a-
mour de Dieu, où i'ay eu vn grand soing à les entre-
tenir de tout ce qui leur estoit necessaire, les desirant
retirer des mains du Diable, où elles retomberont si
faut que les reteniez: ie vous supplie que vostre cha-
rité soit telle enuers ces pauures filles de ne les vio-
lenter, & souuez vous que Dieu ne vous fera point
ingrat si vous faites quelque chose pour luy, il a des
recompenses grandes, tant pour le Ciel que pour la
terre.

Ce qu'il
dit contre
Marfolet.

Au reste ie sçay tres assurement que Marfolet
a forgé en son esprit ce qu'il vous made, n'ayant trou-
ué autre moyen pour perdre ces filles, & iouir de sa
desordonnée voloté s'il peut. le sçay assurement que
les Sauuages estant au Conseil des trois riuieres, il ne
fut parlé aucunement de ces filles, ny de ce que Mar-
folet vous a escrit, mesme ie sçay que lors qu'estiez à
Québec vo^s vous informastes si les Sauuages n'estoient
point fâchez de ce qu'elles s'en alloient, que Gros-

Jean
des A
sent
stoie
emm
pas e
dit au
perfo
que s'
ment
estoi
cecy e
iouste
qui ve
citées
sens: l
pouue
que tar
ie le lai
table to
guer
dant vr
cher les
ployay
Thoma
meura o
les, fure
hoire &
me donn
sible que
cher d'a

Jean de Dieppe qui s'est donné à vous, truchement
 des Algommequins, vous dit au contraire, qu'ils fus-
 sent faschez de ce que ie les emmenois, qu'ils en-
 estoient bien contêts, que s'il y auoit du danger de les
 emmener allant dans le pays cōme il alloit, il n'y eut
 pas esté pour beaucoup de choses, & Coullart vous
 dit aussi, Monsieur nous auons autant d'interest que
 personne, à cause de ma femme & de mes enfans,
 que s'il y auoit quelque risque ie vous le dirois libre-
 ment, au contraire les Sauvages m'ont dit qu'ils en
 estoient bien aise, qu'elles estoient bien données, tout
 cecy est vn tesmoignage suffisant, auquel deuez ad-
 iouster Foy, plus qu'à ce que vous mande Marfolet,
 qui veut abuser de ces filles, les ayant mesmes solli-
 citées à s'en aller avec luy, qu'il leur dōneroit des pre-
 sens: l'ayant ainsi dit aux Sauvages, vous vous en
 pouuez informer s'il vous plaist. Mais recognoissant
 que tant plus ie luy en parlois, & plus il se roidissoit,
 ie le laissay là sans parler d'aduantage, il se leua
 table tout fasché comme il sembloit, ce qui ne dura
 gueres: nous ne laissasmes de passer le temps atten-
 dant vn iour plus propre à luy en parler, & recher-
 cher les moyens pour l'inciter à penser à cela, l'em-
 ployay à ma supplication ledit Iacques Michel &
 Thomas Quer son frere, qui luy en parlerent, il de-
 meura obstiné, ce que scachant ces deux pauvres fil-
 les, furent si tristes & faschées qu'ils en perdoient le
 boire & le manger en pleurant amerement, ce qui
 me donnoit de la cōpassion, en me disant, Est il pos-
 sible que ce matuais Capitaine nous vueille empes-
 cher d'aller en France avec toy, que nous tenons

Ce que luy
 dit aussi vn
 appellé
 Coullart.

Le General
 ne veut en-
 tendre à ce
 que l'Au-
 theur luy
 remonstre
 pour ces
 deux filles.

Ce qu'il
les dirent à
l'Auteur.

comme nostre pere, & duquel nous auons receu tant de biens faits, iusqu'à oster ce qui estoit pour ta vie, durant les necessitez pour nous le donner, & nous entreténir iusqu'à present d'habit: nous auons vn tel desplaisir en nostre cœur que nous ne le pouons dire, n'y auroit il point moyen de nous cacher dans le vaisseau, ou si nous pouuions te suiure avec vn canau nous le ferions, te priant de demander encore vne fois à ce mauuais homme qu'il nous laisse aller avec toy, ou nous mourrons de desplaisir, plustost que de retourner avec nos Sauuages, & si tu ne peux obtenir que nous allions en France, au moins faits en sorte que nous demeurions avec la femme de Coullart, nous la seruirons elle & tous ses enfans de tout nostre pouuoir en ton absence, attendant l'année à venir, & sçachant de tes nouvelles aussi tost nous prédrons vn canau pour t'aller treuuer à Tadoussac, ainsi me disoient leurs petits sentiments: Je leur fis faire à chacune vn habit de quelques robes de chambre & manteau que i' auois, pour ne les enuoyer mal accomodées tant elles me faisoient de compassiõ.

Je faisois ce qu'il m'estoit possible pour sauuer ces deux pauures ames, ie tasche de faire encore vn effort, puisquil n'y auoit qu'à contenter les Sauuages par present, quand mesme il iroit de beaucoup, ie fais dire par Thomas Quer à son frere le General, qu'il y auoit vn moyen de rendre les Sauuages satisfaits en leur faisant vn present, & leur dire que puisqu'ils auoient donné ces filles qu'ils deuoient tenir leurs paroles, voyant qu'ils ne le faisoient pas, qu'ils n'auroiét sujet de se fier en eux, de ce qu'il leur pouoient

roier
sent
celles
stoier
uoit
ie la m
preser
il me
n'y vo
moy d
bonne
fortun
il me d
solet.

Le
te truck
ie desiro
que c'est
lon pou
heureux
mescha
aux Sau
effect: d
données
que de n
teur, d'a
n'auoien
il luy dit
filles d'es
qu'il en r
print gar

roient dire, que neantmoins il leur faisoit vn present de la valeur de Mil liures, en marchandises telles qu'ils voudroient, pour des castors qui estoient à son bord à moy appartenants, dont il m'auoit donné sa promesse payable à Londres, que ie la mettrois entre les mains de son frere, & seroit le present tel qu'il voudroit comme venant de sa part, il me promit luy dire, comme il fit, mais le General n'y voulut du tout entendre, ce que sçachant ce fut à moy de prendre patience. Vn iour que ie le vis en tres bonne humeur, & croyant que ie pourrois tenter la fortune de luy parler encore vne fois, ce que ie fis: il me donne quelque esperance sur le retour de Marsolet.

Le General
ne veut
qu'on em-
mene ces
deux filles.

Les vaisseaux reuenans de Québec r'appris que ce truchement venoit, ie le fais aduertir de ce que ie desirois faire pour contenter les Sauvages, sçachât que c'estoit le moyen, & qu'en faisant des presents l'on pouuoit emmener ces filles: au contraire ce malheureux ennemy du progrès de Dieu, faisant voir sa meschanceté à descouuert dit que si on en parloit aux Sauvages qu'ils refuseroient ce present pour cet effect: disant audit Quer que ces filles auoient esté données de la bonne volonté, sans esperance autre que de nostre amitié, ainsi eust esté cognû pour menteur, d'auoir escrit au General des choses à quoy ils n'auoient iamais pensé, au lieu de pallier ceste affaire il luy dit que c'estoit mal fait à luy d'empescher ces filles d'estre baptisées, & auoir cognoissâce de Dieu, qu'il en respondroit deuant la iustice diuine, qu'il print garde qu'il auoit encore assez de remedes s'il

vouloit persuader au General de donner quelque present aux Sauvages comme i'offrois : que pour ce qui estoit de sa personne ie le recognoistrois en tout ce qu'il me seroit possible, que quelque iour il pourroit auoir affaire de ses amis, estant en l'estat où il estoit, que s'il desiroit retourner en France, ie le seruirois en tout ce qu'il me seroit possible : tout ce qu'il me dit fut, qu'il ne pouuoit rien faire de cela, que s'il arriuoit quelque accident aux Anglois par les Sauvages, ils remettroient toute la faute sur luy, & le voyant ainsi obstiné ie le laissay là.

L'Auteur
ne peut ga-
gner.

De là il va treuuer le General, luy remonstrant ce que ie luy auois dit & offert, & ouy dire que ie voulois faire des presents aux Sauvages, pour empescher ces filles d'estre retenues, que d'assembler ces peuples esloignez, il n'y auoit nulle apparence, & leur offrir des presents il n'estoit point conuenable, d'autant qu'ils croyoient que vous auriez peur de les irriter, & que cela leur donneroit plus d'assurance d'entreprendre sur ses homes, qu'il failloit qu'il empeschast que ie n'emmenasse ces filles, qu'il luy auoit voué trop de seruices pour ne luy dire ce qu'il sçauoit pour le bien du pays, & à son aduantage, qu'il print garde à ce qu'il feroit, s'en deschargeant, & que s'il arriuoit quelque disgrâce pendant son absence, qu'on ne s'en prist pas à luy, & qu'il valloit mieux tenir ces peuples en paix, que d'estre en hazard de tober en quelques mauuais accidens : Voilà ce qu'il dit auoit representé au General, lequel se resolut de retenir ces filles, & ne me permettre les emmener.

Thomas Querme dit y auoit fait ce qu'il auoit

peù,
perer
sentir
tendu
cher
gnalé
des ch
Sauua
pouu
rois fa
perte

vn iou
toit on
n'ayan
filles,
nasse,
vous,
maistr
monstr
seruir l
deuou
çon, iu

Ce
remede
ment,
quelle
chien &
nous n'
il nous
mais ie

Vn

pel

peù, le voyant fort esloigné de ce que ie pouuois esperer touchant les presens, à quoy il ne vouloit consentir; Marsolet l'en ayant delgousté, ce qu'ayant entendu ie n'en parlay plus: mais ie ne me peüs empêcher de parler à Marsolet & luy dire le desplaisir signalé qu'il me faisoit en ceste affaire, d'auoir innoué des choses toutes contraires à la verité, & fait dire aux Sauvages ce à quoy ils n'auoient iamais pensé, qu'il pouuoit m'obliger en ceste occasion, cōme ie pourrois faire pour luy en d'autres, estant ainsi cause de la perte de ces filles & de leurs ames, qu'il en respondroit vn iour deuant Dieu, qu'il ne permettroit point que tost ou tard il ne receut le chastiment qu'il meritoit, n'ayant eü autre dessein que de iouir de l'vne de ces filles, en recherchant les moyens que ie ne les emmenasse, il me dit, Monsieur vous en croirez ce qu'il vous plaira ie n'ay dit que la verité, quand ie fers vn maistre ie luy dois estre fidele. Vous l'avez fort bien montré (luy dis ie) en seruant l'ennemy, pour desseruir le Roy & ceux qui vous ont donné le moyen de vous éleuer en ces lieux depuis qu'estiez petit garçon, iusqu'à present qu'avez grandement decliné.

Ces pauures filles voyant qu'il n'y auoit plus de remedes, commencerent à s'attrister & pleurer amerement, de sorte que l'vne eut la fiéure, & fut long téps quelle ne vouloit manger, appellant Marsolet vn chien & vn traistre, disant ainsi, Comme il a veu que nous n'auons pas voulu condescendre à ses volontez, il nous a donné vn tel desplaisir que sans mourir iamais ie n'en receus de semblable.

Vn soir comme le general donnoit à souper aux

Ce que
l'Auteur
dit à Mar-
solet.

Ce qu'vne
des filles
sauuages
disoit de
Marsolet.

Capitaines des vaisseaux, Marsolet estant en la chambre, l'une des deux filles appellée Esperance y vint, qui auoit le cœur fort triste, & souspiroit, ce que n'entendant ie luy demanday ce qu'elle auoit, sur ce elle appelle sa compagne nommée Charité, disant l'ay vn tel desplaisir que ie n'auray point de repos que ie ne descharge mon cœur enuers Marsolet, duquel elle s'approche, & l'ayant enuisagé, luy dist, Il est impossible que ie puisse estre contente que ie ne parle à toy: Que veux-tu dire, luy dist-il, Ce n'est point en secret que ie veüx parler, tous ceux qui entendent nostre langue l'entendront assez, & t'en priferont moins à l'aduenir s'ils ont de l'esprit, c'est vne chose assez cogneuë de tous les Sauvages que tu es vn parfait menteur, qui ne dis iamais ce que l'on te dit, mais tu inuentes des mensonges en ton esprit pour te faire croire, & donne à entendre ce que l'on ne t'a pas dit, pense, que tu es mal voulu des Sauvages il y a long-temps & comme malicieux tu perseueres en tes menteries, de donner à entendre à ton Capitaine des choses qui n'ont iamais esté dites par les Sauvages, mais meschant tu n'auois garde de dire le subiect qui t'a meü à inuenter de telles faussetez, c'estoit que ie n'ay pas voulu cõdescendre à tes salles voluptez, me priant d'aller avec toy, que ie ne manquerois d'aucune chose, tu m'ouuerois tes coffres dans lesquels ie prendrois ce qui me seroit agreable; ce que ie refusay, tu me voulus faire des atouchemens deshonestes, ie reicttay tes effronteries, te disant, que si tu m'importunois dauantage ie m'en plaindrois: ce que voyant tu me lassas en repos, me disant que i'estois

Effronterie
de Marsolet

vne o
à la ra
ie sca
icnet
en Fr
nourr
à pres
de cho
dre, q
te esto
appren
lieu d'
monst
toy qu
ta mor
rant qu
d'vn co
aussi-to
pourra
a causé
que toy
destruis
sance de
aux An
l'argent
de cela
d'appren
fera mor
cela elle
ler, Mar
çon: O

vne opiniaſtre: aſſeure toy qu'on te fera bien ranger
 à la raiſon, tu ne ſeras pas touſiours comme tu es, car
 ie ſçay bien que tu retourneras à Quebec; ie te dis que
 ie ne t'apprehendois en aucune façon, ie deſire aller
 en France avec Monsieur de Champlain, qui m'a
 nourrie & entretenue de toutes commoditez iuſques
 à preſent, me monſtrant à prier Dieu, & beaucoup
 de choſes vertueuſes, que ie ne me voulois point per-
 dre, que tout le païs auoit conſenty, & que ma volon-
 té eſtoit portée d'aller viure & mourir en France, & y
 apprendre à ſeruir Dieu; mais miſerable que tu es, au
 lieu d'auoir compaſſion de deux pauures filles, tu te
 monſtre en leur endroit pire qu'un chien, reſſouuiens
 toy que bien que ie ne ſois qu'une fille, ie procureray
 ta mort ſi ie puis, en tant qu'il me ſera poſſible, t'aſſeu-
 rant que ſi à l'aduenir tu m'approches ie te donneray
 d'un couſteau dans le ſein, quand ie deurois mourir
 auſſi-toſt: Ah! perfide tu es cauſe de ma ruine, te
 pourray-je bien voir ſans plorer, voyant celuy qui
 a cauſé mon malheur, un chien à le naturel meilleur
 que toy, il ſuit celuy qui luy donne ſa vie, mais toy tu
 deſtruis ceux qui t'ont donné la tienne, ſans recognoiſ-
 ſance de bon naturel envers tes ſœurs que tu as vendus
 aux Anglois; Penſe-tu que c'eſtoit bien faiçt pour de
 l'argent vendre ainſi ta nation? tu ne te contentes pas
 de cela en nous perdant auſſi, & nous empelchant
 d'apprendre à adorer le Dieu que tu meſcrois qui te
 fera mourir, ſ'il y a de la iuſtice pour les meſchans. Sur
 cela elle ſe mit à plorer ne pouuant preſque plus par-
 ler, Marſolet luy diſant, Tu as bien eſtudié cette le-
 çon: O meſchant, diſ-elle, tu m'as donné aſſez de

sujet de t'en dire dauantage si mon cœur te le pouuoit exprimer. Le truchement se retournant à l'autre petite fille appelée Charité, luy dist, Et toy ne me diras tu rien? Tout ce que ie te sçauois dire, dit elle, ma compagne te l'a dit, & moy ie te dis dauantage, que si ie tenois ton cœur i'en mangerois plus facilement & de meilleur courage que des viandes qui sont sur cette table. Chacun estimoit le courage & le discours de ceste fille, qui ne parloit nullement en Sauagesse.

Ce que luy
dit la secon-
de fille.

Ce Marfolet demeura fort estonné de la verité des discours d'une fille de douze ans, mais tout cela ne peult émouuoir ny attendre le cœur dudit General Quer.

Le Capitaine Iacques Michel me dist en secret, qu'au voyage qu'il auoit fait à Québec, il auoit resolu de retenir ces filles, & pour trouuer vne excuse legitime dist à Marfolet qu'il luy escriuist la lettre que i'ay dit cy-dessus, mais estant en Angleterre, & luy ayant dit, il protesta que cela estoit faux, & qu'il n'y auoit iamais pensé, que ie pouuois cognoistre son humeur, & qu'il n'estoit point homme à dissimuler & à chercher des inuentios pour les faire demeurer, que s'il eust eu la volomé il l'eust fait librement, sans employer personne, & rien autre chose que ce que Marfolet luy en auoit dit, & l'auoit fait resoudre à les faire demeurer à Québec.

L'Authent
des consols.

Voilà la conclusion prise que ces filles demeureroient; ie ne laissay de faire pour elles tout ce que ie peux, & les assister de petites commoditez, leur donnant esperance de nostre retour, qu'elles prinssent courage, & qu'elles fussent tousiours sages filles, con-

tinu
L'vr
auo
fren
ner
jalo
met
iusq
qu'il
subi
men
le rec
son,
ce pla
bon
tant
moy,
& dis
ueren
donn
ce de
de la
esper
toft q
vers le
& near
moy
L'or
auoit
permi
dre à t

tinuant à dire les prieres que ie leur auois enseignées :
 L'vne me demāda vn chapelet, disant que les Anglois
 auoient pris le sien, ce que ie fis à l'vne, & mon beau-
 frere en donna vn à l'autre : car il ne falloit rien don-
 ner à l'vne que l'autre n'en eust autant pour oster la
 jalousie qui estoit entre elles, priant Coullart de les
 mettre avec sa femme tant qu'elles y voudroient estre,
 iusques à ce qu'ils eussent des vaisseaux François, &
 qu'il taschast de les conseruer, ne leur donnant aucun
 subiect de les perdre, mais qu'il les traittast douce-
 ment, que c'estoit vne grande charité pour Dieu, qui
 le recompenseroit : qu'elles luy seruiroient en sa mai-
 son, en mille petites choses necessaires, que me faisant
 ce plaisir, où i'aurois moyen de le seruir, ie le ferois de
 bon cœur : Assurez vous, Monsieur, me dist-il, que
 tant qu'elles auront la volonté de demeurer avec
 moy, i'en auray du soin comme si c'estoit mes enfans,
 & disant cela en leur presence, elles luy firent vne re-
 uerence, & en le remerciāt luy dirent, Nous ne r'aban-
 donnerons point non plus que nostre pere en l'absen-
 ce de Monsieur de Champlain : ce qui nous donnera
 de la cōsolation, & nous fera patienter, c'est que nous
 esperōs le retour des François, & s'il eust fallu qu'aussi-
 tost que nous fusmes arriuez à Québec, & eussions esté
 vers les Sauvages nous fussions mortes de desplaisir,
 & neantmoins nous estions resoluës ma compagne &
 moy d'y demeurer plustost qu'avec les Anglois.

L'on me dist que le General Quer estant à Québec,
 auoit tancé son frere Louys Quer, de ce qu'il auoit
 permis de celebrer la sainte Messe, ce qu'il fit deffen-
 dre à tous les Peres, & que les Peres Iesuites faisant em-

Les mes
 avec la fe-
 me de Cou-
 lart.

Ce qu'elles
 dirent à
 Coullart.

Le General
veut auoir
le Calice
des Peres
Iesuites.

Ce qu'il
dist en iu-
rant aux
Peres.

barquer leurs coffres pour aller à Tadoussac, il voulut voir ce qui estoit dedans en la presence de son frere, Louys Quer, commandant au fort & habitation, comme le reuerend Pere Massé leur monstroit ce qui estoit dedans, ils aduiserent quelque chose, qui estoit enucloppé: Il demanda à le voir, le Pere le deueloppe, c'estoit vn Calice, que Louys Quer voulut prendre; Le Pere luy disant, Monsieur, ce sont des choses sacrées, ne les profanez pas s'il vous plaist, il se fasche de ces paroles, pour auoir sujet de le prendre, Quoy? dist-il en iurant, profaner, nous n'adioustrons point de foy en vos superstitions, ie n'apprehende pas qu'il me fasse mal, ce disant il le prit, disant: le fais cela pour le discours que vous m'auiez fait, & aussi pour oster le subiect qui vous fait idolatrer, comme nous sommes obligez de rabatre, entant que nous pouuons les superstitions, que si vous ne m'eussiez vsé de ces termes ie vous l'aurois laissé. Quoy que s'en soit, le dit Louys Quer s'estoit tousiours bien comporté iusques à ceste heure, ne luy en desplaist. Ceste action n'estoit bonne ny valable, c'estoit chercher vn maigre sujet pour prendre ces deux Calices, pour vn homme qui veut viure en honorable reputation deuant les hommes vertueux: cette action ne sera iamais approuuée, & void-on par beaucoup d'exemples le chastiment que Dieu a enuoyé à ceux qui ont profané les vasciaux sacrez des Temples.


Le

U

m'au
prim
sans
glete
certin
chose
de cel
amis
tât de
dogn
uee m
d'Ang
roit ce
desob
tiouan
aduou
sition
ma vie
depuis

Le General Quer demande à l'Auteur certificat des armes & munitions du fort & de l'habitation de Québec. Mort mal-heureuse de Jacques Michel. Plainte contre le General Quer.

CHAPITRE VI.

 Edit General Quer me demâda le certificat des armes & munitions, & autres commoditez qui estoient tant au fort qu'à l'habitation, que son frere Louis Quer m'auoit donné, auquel il auoit fait vne grande reprimende, disant qu'il ne sçauoit ce qu'il auoit fait, sans sçauoirs'il y auoit paix entre la France & l'Angleterre, qu'il respondroit de tout ce qui estoit audit certificat, qu'il ne vouloit point que l'on vit aucune chose signée de sa main, ne sçachant la consequence de cela, & le desplaisir que l'on pouuoit rendre à ses amis, ie luy dis Monsieur cela ne vous peut apporter tât de desplaisir que vous le dites, puis que vous auez donné tout pouuoir au Capitaine Louis de traiter avec moy, en vertu des Commissions qu'auetz du Roy d'Angleterre, ayant pour agreable tout ce qu'il feroit comme vostre personne, autrement ce seroit le desobliger, en ne tenant sa parole, & vous en desaduouant le pouuoir que luy auez donné: Je ne le desaduoué point (dit-il) pour ce qui est de la composition qu'il vous a faite, ie la maintiendray au peril de ma vie, mais pour ce qui est du certificat, cela est fait depuis ladite composition, & par consequent il ne

*Ce que
l'Auteur
luy respon-
dit.*

vous pouuoit donner le certificat sans charge, ou en composant, pendant que vous esties encore maistre du fort, & par ainsi ie vous prie me le donner. Il y a assez de personnes qui sçauent l'estat de la place, & ce qui y est, estant en Angleterre l'on vous en donnera vn s'il est iugé à propos, & toute autre sorte de courtoisie. Voyant qu'il se mettoit en colere, & que ie ne le pouuois retenir, ie luy donnay le certificat, luy disant qu'il n'estoit point de besoin de se mettre en colere pour si peu de sujet, que veritablement ie le desirois auoir pour ma descharge. Vous l'estes (me dit-il) assez, l'on sçait bien le miserable estat auquel vous estiez reduits, & le peu de commoditez qui sont en armes & munitions tant au fort qu'à l'habitation.

Deux ou trois iours apres ledit Jacques Michel estant saisi d'vn grand assoupissement fut trente cinq heures sans parler, au bout duquel temps il mourut rendant l'ame, laquelle si on peut iuger par les oeures & actions qu'il a faites, & qu'il fit le iour d'aparauant, & mourant en sa religion pretendue, ie ne doute point qu'elle ne soit aux enfers: car le iour precedent il auoit tellement iuré & blasphemé le nô de Dieu que i'en auois horreur, faisant mille sortes d'imprecations contre les bons Peres Iesuites, & des habitans de S. Malo: disât, Qu'il se redroit plustost forban qu'il ne leur eust rendu quelque signalé des-plaisir, deust il mourir miserablement. Je ne me peüss tenir de luy dire, Bon Dieu! comme pour vn reformé vous iurez, sçachant si bien reprendre les autres quand ils le font. Il est vray, dit-il, mais ie suis tellement outré de passion & de colere contre ces chiens

de Ma-

L'Auther
le reprénoit
de ces blas-
phemes.

de l
desp
ce le
Gen
C
pas t
pou
gran
cogr
tes.
Il
de so
esté,
ignor
navig
veut f
té à ce
Seign
homn
aucun
il fit d
quitte
pris sa
der, m
nous l'
tez pas
que vo
vaissca
quoy i
aions l
conseil

de Malouins Espagnols, qui m'ont rendu de grands desplaisirs, & aussi serois-je content si j'auois frappé ce Iesuite qui m'a donné vn desmenty deuant mon General.

Ce desplaisir qui luy estoit si sensible, n'estoit alors pas tant pour les Malouins & le Pere Iesuite comme pour le sujet des Anglois, desquels il se plaignoit grandement de l'auoir tres-mal traité, & peu reconnu, contre les promesses qu'ils luy auoient faites.

Il se plaignoit aussi de l'arrogance insupportable de son General, pour vn marchand de vin qu'il auoit esté, estant à Bordeaux & à Coignac, & cogneu ignorant à la mer, qui ne sçait que c'est que de nauiger, n'ayant iamais fait que ces deux voyages, & veut faire de l'entendu par ses discours pleins de vanité à ceux qui ne le cognoissent pas bien, il trenche du Seigneur, il ne sçait que c'est d'entretenir d'honnestes hommes, il veut que tout luy cede, & ne veut croire aucun conseil, qu'alors qu'il n'en peut plus, comme il fit dès l'année passée, en laquelle sans moy il vouloit quitter le vaisseau de Roquemont, & ne l'eust iamais pris sans l'ordre que ie luy donnay, il le vouloit aborder, mais ie ne voulus y consentir, luy disant, Si nous l'abordons nous sommes perdus, ne vous y frotez pas, ie cognois mieux les François en ces choses que vous, qui n'avez que des gens mal faits en vostre vaisseau, hors les Canoniers & Officiers: c'est pourquoy il les faut battre à coups de canons, dont nous auons l'aduantage, les contraignant à se rendre, vous conseillant encore vne fois que si iamais vous rencon-

Plaintes
contre le
General.

Venu de
bas lieu.

Senar
gance.

riez des François sur mer de ne les aborder, ils sont plus adroits & courageux que les Anglois, qui l'emportent à l'abordage. Il creut mon conseil, me remettant tout l'ordre du combat, en quoy il auoit raison; car il y estoit peu expérimenté, comme il est encore, & son frere Thomas Quer, ils prennent des commademens desquels ils n'en sçauent pas les charges, il leur faudroit estre encore vingt ans pour l'apprendre, & auoir esté élevé & nourry ieune garçon pour sçauoir bien ce qui est necessaire à vn Capitaine de mer, autrement ils ferot de lourdes fautes, mettant souuent la conuitte entre les mains d'vn Maistre ou Pilote ignorant qui sera dans leur vaisseau. Quand il il fut arriué à Londre, il se vantoit que c'estoit luy qui auoit tout fait, plusieurs honnestes hommes qui le cognoissoient bien & moy aussi, me disoient, Quer emporte la gloire de ce que vous auez fait: & de fait ils ont vsé enuers moy d'ingratitude; Car outre mes appointemens ils me deuoient donner recompense, ce qu'ils n'ont fait: m'ont refusé le commandement de l'vn de leurs vaisseaux pour mon fils, ie les auois installé en ceste affaire où ils ne cognoissoient rien, & n'y fussent iamais venus sans moy, ils me traittent mecaniquement en mon vaisseau: & non, comme i'ay appris, allant à la mer, ils m'ont donné vn yrogne qui est fol pour mon Lieutenant, pour prendre garde sur mes actions: le le veux chasser de mon vaisseau, ou luy feray vn mauuais party, c'est vn coquin sans courage, s'il se presente quelque occasion de combattre ie le meneray comme il faut, ils auront encores recours à moy, ie le sçay bien, ils n'en sont pas

Les Anglois
vsent d'in-
gratitude
enuers Ja-
ques Mi-
chel.

où
l'in
me
d'a
per
d'a
tro
fau
plai
me
ic lu
patr
iama
reur
la Fr
mais
cela,
que
vne f
si l'on
pas
le
deses
à la m
plus a
raison
tant d
voudr
vray,
donna
Maich

où ils pensent, tout ainsi que i'ay eu moyen de donner l'industrie d'instruire cette affaire, ie sçay aussi les moyens de les en faire sortir, & leur apprendre & à d'autres, qu'ils ne doiuent iamais mescontenter vne personne comme moy: Il y a des Flamans assez & d'autres nations, quand vn moyen me faudra, i'en trouueray d'autres, ils ont fait tout à leur plaisir, il faut patienter, il sçait bien que ie ressens vn grand des- plaisir, mais il ne fait pas semblant de le cognoistre, il me fait bon visage, mais il voudroit que ie fusse mort, ie luy suis maintenant à grand' charge, i'ay laissé ma patrie, comme ils ont fait, pour seruir vn estrange, iamais ie n'auray l'ame bien contente, ie seray en hor- reur à tout le monde, sans esperance de retourner en la France, l'on a fait mon procez, ainsi qu'on m'a dit, mais puis que l'on me traite de toutes parts comme cela, c'est me mettre au desespoir, & faire plus de mal que iamais ie n'ay fait, ne pouuant que perdre la vie vne fois, mais ie la puis bien faire perdre à beaucoup, si l'on me desesperere, tous ces discours ne se passioient pas sans iurer.

Dissemble 2
tion de ce
General
enuers luy

Resolution
de Jacques
Michal,

Le luy donnois courage, en luy disant. Ne vous desespererez point, il y a des remedes par tout, hors mis à la mort, il y a des personnes qui ont fait des choses plus atroces que ce que vous avez fait, vous avez raison de vous repentir de ce qui s'est passé, & croy tant de vous que si auiez a recommencer, que vous ne le voudriez entreprendre, ains plustost mourir. Il est vray, me disoit-il: Nostre Roy est bon & iuste, par- donnant à plusieurs qui ont grandement offensé sa Maieste. Elle peut luy dire, vous deuez abolition en

Il l'encois
rageoit.

vous amendât & recognoissant vos fautes, en le seruât fidelement à l'aduenir, vous serez en consideration tât pour vostre courage, que pour l'experience qu'avez acquise en la mer, l'on a affaire d'hommes du mestier que vous menez, l'on ne vous voudra pas perdre quâd l'on remonstrera à sa Maiesté le seruice que vous luy pouuez rendre à la nauigation: changez vostre volunté, & vous resoudez de retourner en vostre patrie, pour moy où i'auray moyen de vous y seruir ie le feray de bon cœur: Il me dit qu'on luy auoit escrit de France qu'il auroit sa grace, s'il s'en vouloit retourner, mais qu'il ne s'y fieroit pas qu'il ne l'eust scellée, & outre que iamais il ne voudroit se tenir à Dieppe, & qu'il iroit en autre ville de France, cela seroit tres bien fait, luy dis-ic.

Ne veut se fier à la grace qu'on luy promet

Sujet de sa melancolie,

Le sçay que la maladie qu'il eust, n'estoit que ce remors de conscience qui le bonreloit, & vouloit témoigner aux Anglois qu'il auoit vn autre desplaisir, se courant du mescontentement qu'il auoit des Malouins, & du Pere Iesuite, & de son fils, dôt il se plaignoit grandement, mais la verité estoit que cet homme estoit fort pensif, triste, & melancolique, de se voir mesprise de sa patrie, abhorré du monde, retenu pour vn perfide & traître François, qui meritoit vn chastiment rigoureux (& tous ceux qui font le semblable, ne peuyent marcher la teste leuée) & montré au doigt d'vn chacun, mesme les Anglois par eux l'appelloient traître, disant, Voyez cestuy là qui a vendu sa patrie, & autres qui l'ont reniée, pour vn peu de mescontentement, qu'ils disent auoir eü en France. Il sçauoit tres asseurement que ces discours se tenoient,

zusi
con
chan
relée
& fut
tres
fiet a
tu, a
dans
L
leur
da, p
avez
dit le
de Di
gers &
Sauua
Ouy,
conue
pteme
la main
vous d
luy res
vous d
de parl
propo
pour of
donner
donner
Jela
re mou

aussi est-ce vn puissant ennemy, que celuy qui a la conscience chargée de fr vilaines, detestables meschantes trahisons: il auoit raison d'auoir l'ame bourelée, & mourir de desplaisir, plustost que suruiure, & fut là le sujet de sa mort, & non ce que Quer & autres disoiet, que c'estoit pour n'auoir donné vn soufflet au Pere Iesuite qui estoit la mesme sagesse & vertu, ayant bien tesmoigné aux voyages qu'il a fait dans les terres:

Sujet de sa mort.

Le General Quer parlant aux Peres Iesuites, leur dit, Messieurs vous auez l'affaire de Canada, pour iouir de ce qu'auoit le sieur de Caen, lequel auez depossédé. Pardonnez moy Monsieur (luy dit le Pere) ce n'est que la pure intention de la gloire de Dieu qui nous y a mené, nous exposant à tous dangers & perils pour cet effect, & la conuersion des Sauvages de ces lieux: ledit Michel pressant dit, Ouy, ouy, cōuertir des Sauvages, mais plustost pour conuertir des castors, ledit Pere respond assez promptement & sans y songer, Celà est faux, l'autre leue la main, en luy disant, Sans le respect du General ie vous donnerois vn soufflet, de me desmentir, le Pere luy respond, Vous m'excuserez, ie n'entend point vous démentir, i'en serois bien fashé, c'est vn terme de parler que nous auons en nos escoles, quand on propose vne question douteuse, ne tenant point cela pour offenser, c'est pourquoy ie vous prie me pardonner, & croire que ie ne l'ay point dit pour vous donner du desplaisir.

Pourquoy Michel accusoit le Pere Breboul.

Je laisse à penser si ce sujet estoit capable de le faire mourir, sans autre plus violent desplaisir, comme

Mort de
de Michel
sans repen-
sance.

l'ay dit cy dessus : ainsi Dieu la puny ne luy faisant la grace de se recognoistre à l'heure de la mort, qui a couppe la broche à tous ses desseins pernicieux & meschans.

Les Anglois se resjouissent plus de sa mort qu'ils ne se regrettent.

Le General luy fait faire vne pompe funebre.

Estant mort il y eut plus de resiouissance entre les Anglois que de regret, neantmoins le General Quet qui voulut luy tesmoigner la derniere preuue de son amitié qu'il disoit luy auoir porté de son viuant, luy fit faire vne châsse où il fut mis, commande à son frere Thomas Quer d'armer quelques 200. hommes, qu'il fait mettre à terre, les met en ordre quatre à quatre, les maistres des vaisseaux prennent la châsse, & la mettēt dedās vne chaloupe, & arriuez sur le bord du riuage, les officiers des vaisseaux prennent le corps sur leurs espauls, & sur sa châsse auoient mis vne espee nuë, deuant le corps marchoit vn homme armé de toutes piéces, avec la rondache & le coustelas, l'autre portoit vne demie picque noircie, les soldats s'ouuurent en deux, par le milieu desquels passa le corps avec tous les Capitaines & autres officiers des vaisseaux, qui l'acçopagnoient marchant deuant, les soldats qui le suiuent comme est la coustume en telles funeraillies, il fut porté à la fosse, où estant mis dedans l'on rompit la demie picque, & la mit en dans la fosse, sur laquelle le General fit des prières s'agenouillant & se levant plusieurs fois, respondant aux Ministres : leurs prières acheuées l'on couurit le corps de terre, cela fait ils se firent deux escoupettes de mousquets, des soldats qui estoient rages au tour de la fosse. Apres l'on fut tirer le caduue de tous les vaisseaux, iusqu'à quelque 80. à 90. corps, cela

fait
du
à ce
Cap
n'cr
jou
il
pay
qu'il
cū,
eust
dit
de n
com
estoi
auoi
quell
gez d
uages
la nou
ayant
prop
année
chanc
leure
ques
rent à
ils n'o
boure

fait chacun s'en retourner en son vaisseau, le pavillon du contre-Admiral estoit à demy descendu, iusques à ce qu'il y en eust vn autre mis en la place, qui fut vn Capitaine Anglois appellé le dueil n'en dura gueres, au contraire iamais ils ne se resourrent tant, & principalement en son vaisseau où il auoit quelques barils de vin d'Espagne: le voilà payé de tout ce qu'il auoit fait.

Tout ce que i'ay veu apres sa mort est, l'honneur qu'il ne meritoit pas, ne pouuant esperer, s'il eust vescu, que le chastimés d'vn suplice, si sa Maieité ne luy eust donné sa grace.

Durant le iour que nous fusmes à Tadoussac, le dit Quer employa ses hommes à couper quantité de mas de sapins, pour batteaux & chalouppes, comme du bois de bouleau pour brusser: ce meinage estoit tousiours pour payer quelques auaries, & en auoit plus de besoin ceste année la que l'autre, en laquelle il prit 19. vaisseaux François & Basques chargez de moluc, & outre ce qu'il traita avec les Sauvages des marchadises qui estoient aux vaisseaux de la nouvelle societé, où commandoit Roquemont, y ayant aussi quantité de viures & autres commoditez propres à vne habitation, qu'ils r'apportèrent ceste année à Québec, & outre la quantité des marchandises de rapport, ils pensoient faire meilleure traite qu'ils ne firent: ils ne traiterent que quelques 5000. castors & quelques 3. à 4. mille qu'ils prirent à l'habitation, & le vaisseau d'Emery de Caen. Ils n'ont eü autre chose qui est peu pour pouuoir rebourcer les frais de leur embarquement, en rendant

Vaisseaux
François que
les Anglois
ont pris.

ce qu'ils ont pris appartenant à de Caen & à ses associés au fort & à l'habitation de Québec, suyvnt le traité de paix entre les deux couronnes de France & d'Angleterre.

Quer ne
veut per-
mettre aux
Catholi-
ques de
prier Dieu
publique-
ment.

Pendant ce temps que nous estions à Tadoussac, ledit Quer ne voulut permettre que les Catholiques priaissent Dieu publiquement à terre, où il avoit mis tous les François, horsmis deux qui estoient Huguenots, de l'esquippage dudit Emery de Caen, qui les faisoient rire pour avoir ceste preminence par dessus les autres, moy & quelques autres passions le temps avec ledit General à la chasse du gibier, qui y est en ceste saison abondante, & principalement d'alloüettes, pluviers, courlieux, becassines desquels il en fut tué plus de 20000. outre la pesche que les Sauvages faisoient du saulmon & truites qu'ils nous apportent en assez bonne quantité, & de l'éplan que l'on prit en grand nombre avec des filets, & quelques autres poissons, le tout tres-excellent, iusqu'à nostre partement.

Les François

Par
s
b
c
d
u
r

toyer
tir v
s'en a
barq
uons
pas sa
lier d
par q
vaiss
audit
d'Ent
perce
prehe
se bien
eussen

Partement des Anglois au port de Tadoussac. General Quer craint l'arrinée du sieur de Rasilly. Arriuee en Angleterre. L'Auteur y va treuver monsieur l'Ambassadeur de France. Le Roy & le conseil d'Angleterre promettent rendre Québec. Arriuee de l'Auteur à Dieppe. Voyage du Capitaine Daniel. Lettre du Reverend Pere l'Allemand de la compagnie de Iesus. Arriuee de l'Auteur à Paris.

CHAPITRE VII.

LE Edit General ayant accommodé le fort & habitation de Québec de tout ce qu'il iugea estre necessaire, il fit donner caraine à ses vaisseaux assez legerement, nettoyer, gadomer & suiuer, ce qu'estant fait, il fit partir vne petite barque de 25. à 30. tôneaux, pour s'en aller porter à Québec ce qui restoit, où s'embarquerent mes deux petites Sauvagesse, nous levons les ancrs & mettons sous voiles, ce qui n'estoit pas sans bien apprehender la rencontre du Cheualier de Rasilly, d'autant que nouvelles estoient venues par quelques Sauvages, qui asseuroient auoir veu dix vaisseaux à Gaspey, bien armez qui nous attendoient audit lieu: c'est pourquoy l'on passa fort proche d'Enticosty 14. lieues dudit Gaspey pour n'estre aperceus: toutesfois ledit Quer disoit qu'il ne les apprehendoit en aucune façon, & que s'estoit à faire à se bien battre, & que si tant estoit que les François eussent le dessus, qu'il mettroit le feu dans leurs vais-

Les François leuent les ancrs.

Nouvelles de l'arriuee du sieur de Rasilly.

seaux, en faisant mourir beaucoup premier qu'en venir là, & quelques autres discours. Nous fusmes contrariez de fort mauuais temps, avec des brunes iusques sur le grand Ban, qui estoit le 16. du mois d'Octobre, nous eusmes la sonde, & le 18. la cognoissance de Sorlingues : pendant la traaverse moururent onze hommes de la dysenterie, de l'esquippage de Quer.

Le 20. nous relaschames à Plemué, où nous eusmes nouvelle de la paix, ce qui fascha grandement ledit Quer. Le 25. sortismes dudit port, rangeant la coste de deux lieues. Le 27. passasmes deuant Douure, où ledit Quer fit descendre tous nos hommes avec les peres Iesuites & Recollets, auxquels il donna passage, & à tous ceux qui voulurent aller en France: & moy i'escruiay de ce lieu à Monsieur de Lozon que ie m'en allois à Londres, treuuer Monsieur l'Ambassadeur, pour luy faire le recit de tout ce qui estoit passé en nostre voyage, afin qu'il luy pleust faire expedier quelques lettres de sa Maiesté audit sieur Ambassadeur, pour auoir ceste affaire pour recommandée, & y enuoyer vn homme expres pour cet effect, chose comme tres necessaire & importante pour le bien de la Societé. En continuant nous passasmes par les Dunes, où il y auoit nombre de vaisseaux, & vne remberge de six à sept ^{cent} tonneaux que l'on salua, qui rendit le reciproque de trois coups de canon. Entrant en la riuere fusmes mouiller l'ancre deuant Graueline, où mismes pied à terre laissant les vaisseaux, ledit Quer fréta vn batteau pour aller à Londres sur la riuere de la Tamise, auquel lieu arriuasmes le 29. dudit mois.

Le lendemain ie fust treuuer monsieur l'Ambassadeur, auquel ie fis entendre tout le sujet de nostre voyage, ayant esté pris deux mois apres la paix, qui estoit le 20. Iuillet, faute de viures & munitions de guerre & de secours, ayant enduré beaucoup de necessitez vn an & demy, allant chercher des racines dás les bois pour viure, bien que ie n'eusse retenu que seize personnes au fort & à l'habitation, ayant enuoyé la plus grand part de mes compagnons parmy les Sauvages, pour éuiter aux grandes famines qui arriuent en ces extremitez.

Ce qu'ayant entendu ledit sieur Ambassadeur, il se delibera d'en parler au Roy d'Angleterre, qui luy donna toute bonne esperance de rendre la place, comme de toutes les peleteries & marchandises, lesquelles il fit arrester.

Ie donnay des memoires, & le procès verbal de ce qui s'estoit passé en ce voyage, & l'original de la capitulation que i'auois faite avec le General Quer, & vne carte du pays, pour faire voir aux Anglois les descouuertes & la possession qu'auions prise du dit pays de la Nouvelle France, premier que les Anglois, qui n'y auoient esté que sur nos brisées, s'estant emparez depuis dix à douze ans des lieux les plus signalez, mesme enleué deux habitatiós, sçauoir celle du Port Royal où estoit Poitricourt, où ils sont habituez de present, & celle de Pemetegoit appelé autrement Noremeque: le tout saisi & enleué contre tout droit & raison, molestant les sujets du Roy, leur imposant vn tribut sur la pesche du poisson: le tout pour les traouiller, & en fin leur faire quitter la

L'Authent
fait rappor
à l'Ambas
sadeur du
Roy. de son
voyage.

L'Ambassa
deur n'e
promesse de
restituer
tout ce que
l'Anglois a
noir pris
sur les Fran
çois.

pesche, en se rendant maistre de toutes les costes peu à peu. De plus afin d'obliger les sujets de sa Maiesté à aller prendre des congez en Angleterre, & ont imposé depuis deux ou trois ans des noms en ladite Nouvelle France, comme la nouvelle Angleterre & Nouvelle Escosse. Ils s'en sont aduisez bien tard, ils le deuoient faire avec raison, & non pas changer, ce qu'ils ne pourront iamais faire, on ne leur dispute pas les Virgines, ce qu'avec raison l'on pourroit faire, ayant esté les premiers François qui les ont descouuertes il y a plus de quatre vingts ans, par commandement de nos Roys, cela se iustifie par la relation des histoires tant Françoises qu'Estranges. Mais qui a causé qu'ils s'en sont emparez si facilement c'est que le Roy n'en auoit fait estat iusqu'à maintenant, que les iustes plaintes qui luy en ont esté faites, le fait resoudre à recourir ce que les Anglois ont anticipé, & le fera toutesfois & quantes que sa Maiesté le voudra.

Je fus près de cinq sepmaines proche de mondit sieur l'Ambassadeur, attendant tousiours nouuelles de France, & voyant le peu de diligence que l'on faisoit d'y enuoyer, ou me donner aduis de ce que l'on desiroit faire, ie sçeus de mondit sieur il n'auoit plus besoin de mon seruice, que ie desirois m'en retourner en France, il me le permit, me donnant lettre pour Monseigneur le Cardinal, m'assurant que le Roy d'Angleterre & son Conseil luy auoient promis de rendre la place au Roy, il s'y employa fort vertueusement, esperant faire donner vn arrest au Conseil pour la reddition de l'habitation & com-

L'Authheur
obtiét per
mission de
l'Ambassa-
deur de re-
tourner en
France.

mo

ner p
a 21.Caer
leter

c'est

riuan

pour

le len

L

uec s

Angl

du C

disoit

donn

Surin

de M

qu'ils

ment

celle d

pour r

quelle

L Es

L Fran

pagnie,

sance du

que vou

de vos se

affection

mer & p

pleu nou

moditez qui y auoient esté prises.

Le partis de Londres le 30. pour aller à Larietruener passage, comme plus proche de Dieppe, d'où il y a 21. lieues: sur le chemin ie rencontray ledit sieur de Caen, qui s'en alloit pour le recouurement de ses pe-
leteries, auquel succinctement luy fis entendre ce qui c'estoit passé, & en quel estat estoient les affaires: arriuant à Larietruener fus quelques iours à attendre le vent pour passer, qui estant deuenu bon, ie m'embarquay le lendemain, & arriuai à Dieppe.

Le iour en suiuant arriua le Capitaine Daniel avec son vaisseau, qui auoit pris vne habitation des Anglois qui s'estoit habitée ceste mesme année à l'isle du Cap Breton par vn Escossois appellé Stuart, qui se disoit parent du Roy d'Angleterre. Ledit Daniel me donna quelques lettres tant de Monsieur de Lozon Surintendant des affaires de la Nouvelle France, que de Messieurs les Directeurs, avec vne Commission qu'ils m'enuoyent, comme estans pressez du parlement de l'embarquement, & ne pouuant si tost auoir celle de sa Maiesté, & de Monseigneur le Cardinal pour m'enuoyer, à cause de l'absence de sa Maiesté, laquelle Commission portoit ce qui s'ensuit.

Son arriué
à Dieppe.

Les Intendans & Directeurs de la Compagnie de la Nouvelle France, Au sieur de Champlain l'un des Associez en ladite Compagnie, Salut. L'experience que vous vous estes acquise en la cognoissance du pays, & des Peuples de la Nouvelle France, pendant le sciour que vous y auez fait, joint la cognoissance particuliere que nous auons de vos sens, suffisance, generosité, prudence, zele à la gloire de Dieu, affection & fidelité au service du Roy, nous ayant portez à vous nommer & presenter à sa Maiesté, conformement au pouuoir qu'il luy a pleu nous en donner, pour en l'absence de Monseigneur le Cardinal

Commission
donnée au
sieur de
Champlain.

de Richelieu Grand-maistre Chef & Surintendat general des Mers & Commerce de France : commander en toute l'estendue dudit pays, regir & gouverner sans les Naturels des lieux que les François qui y resident de present, & s'y habitueront cy apres : Nous ne pouvons douter que ladite nomination ne soit agrée, neantmoins ayant advis que les vaisseaux que nous vous enuoyons, sous les charges & conduictes des sieurs Daniel & Ioubert sont prests à faire voile, & craignans que les lettres de prouision de sa Majeste ne pensent estre arriuees à temps pour vous estre enuoyées par lesdites flottes, estant d'ailleurs necessaire & tres important de n'en point differer le partement. A ces causes Nous par forme de prouision seulement, & attendant l'urgente & pressante necessité de lachose, iugeans ne pouuoir faire meilleure election que de vostre persone, vous auons commis & deputé, commettons & deputons par ces presentes, pour iusqu'à ce qu'autrement sous le nom de la Compagnie y ays esté pourueu, commander pour le seruice de sa Majeste, en l'absence de Monseigneur le Cardinal audit pays de la Nouvelle France, Fort & Habitation de Québec, & autres places & forts qui sont & seront cy apres construits, auxquels vous establirez tels Capitaines que bon vous semblera : regir & gouverner lesdits peuples ainsi que vous iugerez estre à faire, & généralement faire en itelle charge tout ce que vous estimerez & trouuerrez à la plus grande gloire de Dieu & de ces Estats, & utilité de ladite Compagnie. En foy de quoy auons signé ces presentes : A Paris le 21. iour de Mars 1629. & plus bas signé De Lozon, Robineau, Alix, Barthelemy Quatin, Bonneau, Quantin, Houel, Haquenier, Castillon.

Ledit Daniel me fit le recit comme il s'estoit fait du Fort du Milor Anglois, ainsi qu'il s'en suit.

R E I



France
André
demen
Comp
Monfi
la Roc
avictu
qui est
la Nou
Ché de
avec le
journé
ledit sie
de parti
voyage
sans plus
radde du
quatre v
Compag
le Grand

RÉLATION DU VOYAGE FAIT

par le Capitaine Daniel de Dieppe, en la

Nouvelle France, la presente

année 1629.



Le 22. iour d'Auril 1629. ie suis party de Dieppe, sous le congé de Monseigneur le Cardinal de Richelieu, Grâd Maistre, Chef & Surintendant General de la Nauigation & Commerce de France, conduisant les nauires nommez le Grand S. André & la Marguerite, pour (suiuant le commandement de Messieurs les Intendans & Directeurs de la Compagnie de la Nouvelle France) aller trouuer Monsieur le Commandeur de Rasilly en Brouage ou la Rochelle, & delà aller sous son escorte secourir & auictuailler le sieur de Champlain, & les François qui estoient au fort & à l'habitation de Québec en la Nouvelle France : & estant arriué le 17. de May à Ché de Boys; le lendemain l'on publia la paix faite avec le Roy de la Grande Bretagne, & apres auoir sejourné audit lieu l'espace de 39. iours, en attendant ledit sieur de Rasilly, & voyant qu'il ne saduançoit de partir, & que la saison se passoit pour faire ledit voyage : Sur l'aduis de mesdits sieurs les Directeurs, & sans plus attendre ledit sieur de Rasilly, ie partis de la radde dudit Ché de Boys le 26. iour de Iuin, avec quatre vaisseaux & vne barque appartenans à ladite Compagnie, & continuant mon voyage iusques sur le Grand Ban, surpris que i'y fus de brunes & mauuais

temps, ie perdis la compagnie de mes autres vaisseaux, & fus contraint de poursuiure ma route seul, iusqu'à ce que'estant enuiron à deux lieuës proche de terre, i'apperceus vn nauire portant au grand Mas vn paillon Anglois, lequel ne me voyant aucun canon m'approcha à la portée du pistolet, pensant que ie fus totalement desgarny, à lors ie commencé à faire ouvrir les sabots, & mettre seize piéce de canon en batterie, de quoy s'estant ledit Anglois apperceu il s'efforça de s'esuader, & moy de le poursuiure iusques à ce que l'ayant approché ie luy fis commandement de mettre son paillon bas, comme estant sur les costes appartenantes au Roy de France, & de me monstrier sa commission, pour sçauoir s'il n'estoit point quelque forban, ce que m'ayant refusé ie fis tirer quelques coups de canon & l'aborday, ce fait ayant reconnu que sa commission estoit d'aller vers le Cap de Mallebarre trouuer quelques siens compatriotes, & qu'il y portoit des vaches & autres choses, ie l'asseuray que la paix estoit faite entre les deux couronnes, & qu'à ce suiet il ne deuoit rien craindre, & ainsi le laissay aller: & estât le 28. iour d'Aoult entré dans la ruiere nommée par les Sauvages grád Cibou, i'enuoyay le iour d'apres dans mon bateau dix de mes hommes le long de la coste, pour trouuer quelques Sauvages & apprendre d'eux en quel estat estoit l'habitation de Québec, & arriuant mesdits hommes au Port aux Balaines; y trouuerent vn nauire de Bordeaux, le maistre duquel se nommoit Chambreau, qui leur dit que le sieur Iacques Stuart Millor Escossois estoit arriué audit lieu enuiron deux mois auparauant, avec deux

grands

grand
tron
qui fa
ledit
Dihon
lez & c
plus g
chel D
Royal
Milor
audit
lestro
pour le
crit sig
perme
resnau
ges, qu
commi
mettoit
ausdits
stant rap
pescher
pais, ap
sur ses
rer enar
chelles &
calader l
audit por
ie mis pi
apres mi
dre que

grands nauires & vne patache Angloise, & qu'ayant
 trouué audit lieu Michel Dihourse de S. Jean de Luz,
 qui faisoit sa pescherie & secherie de moluë, s'estoit
 ledit Milor Escossois saisi du nauire & moluë dudit
 Dihourse, & auoit permis que ses hommes fussent pil-
 lez & que ledit Milor auoit peu apres enuoyé les deux
 plus grands de ses vaisseaux, avec le nauire dudit Mi-
 chel Dihourse, & partie de ses hommes vers le port
 Royal pour y faire habitation, comme aussi ledit
 Milor depuis son arriué auoit fait construire vn fort
 audit port aux Balaines, & luy auoit enleué de force
 les trois pieces de canon qu'il auoit dans son nauire,
 pour les mettre dans ledit fort, mesme donne vn es-
 crit signé de sa main, par lequel il protestoit ne luy
 permettre ny à aucun autre François, de pescher d'o-
 resnauant en ladite coste, ny traiter avec les Sauua-
 ges, qu'il ne luy fut payé le dixiesme de tout, & que sa
 commission du Roy de la Grande Bretagne, luy per-
 mettoit de confisquer tous les vaisseaux qui iroient
 ausdits lieux sans son congé: Lesquelles choses m'e-
 stant rapportées, iugeant estre de mon deuoir d'em-
 pescher que ledit Milor ne continua l'vsurpation du
 pais, appartenant au Roy mon maistre, & n'exigea
 sur ses tujets le tribut qu'il se promettoit. Je fis prepa-
 rer en ar mes 53. de mes hommes, & me pourueus d'es-
 chelles & autres choses necessaires pour assiéger & es-
 calader ledit fort, si qu'estant arriué le 18. Septembre
 audit port aux Balaines, où estoit construit ledit fort,
 ie mis pied à terre, & fis aduancer sur les deux heures
 apres midy mes hommes vers ledit fort, selon l'or-
 dre que ie leur auois donné, & icluy, attaquer par

diuers endroits, avec forces grenades, pots à feu & autres artifices, nonobstant la resistance, & les mousquetades des ennemis, lesquels se voyant pressez prindrēt l'espouuente & se presenterent aussi tost sur leur rambart, avec vñ drapeau blanc en la main, demandant la vie & le quartier à mon Lieutenant, ce pendant que ie faisois les approches vers les portes dudit fort, que ie fis promptement enfoncer, & aussi tost suiuy de mes hommes rentray dans ledit fort, & mē faisis dudit Milor, que ie treuuy armé d'vn pistolet & d'vne espée qu'il tenoit en ses mains, & de tous ses hommes, lesquels au nombre de quinze estoient armez de cuirasses, brassarts, cuiarts & bourguignottes, ayās chacun vne harquebuse à fusil en main, & le reste armez de mousquets & picques seulement: Et ayant iceux fait desarmer ie fis oster les estendarts du Roy d'Angleterre, & fis mettre au lieu d'iceux ceux du Roy mon Maistre. Puis visitant ce qui estoit audit fort y trouué vn François natif de Brest nommé René Cochoan, detenu prisonnier iusques à ce que son Capitaine (arriué deux iours auparauant en vn port distant de deux lieuës de celuy aux Balaines) eust apporté vne piece de canon qu'il auoit en sōn nauire, & payé le dixiesme de ce qu'il pescheroit, & le iour suiuant ie fis équiper vne caruelle Espagnolle que ie trouuy eschouée deuant ledit fort, & charger les viures & munitions qui estoient en iceluy, & apres l'auoir fait raser & desmolir, & le tout fait porter à ladite riuere du grand Cybou, ie fis avec toute diligence travailler en ce lieu cinquante de mes hommes, & vingt des Anglois à la construction d'vn retranchement ou fort

sur l'e
mis d
com
piece
de m
artifi
chose
dans
ayāt f
le Ca
maga
natif
& hab
du res
le j. io
femme
Falmu
huiēt
Milor
gneur
signe
Decem
Aāy
à Rouē
comme
& Noy
& me fi
leman
en la ne
Superie
22. No

sur l'entrée de ladite riuere pour empescher les ennemis d'y entrer, dans lequel ie laissay quarante hommes, compris le R. P. Vimond & Vieupont Iesuites, huit pieces de canon, dix-huict cens de pouldre, six cens de meche, quarante mousquets, dix-huict picques, artifices, balles à canon & mousquets, viures & autres choses necessaires, avec tout ce qui auoit esté trouué dans ladite habitation & fort desdits Anglois, & ayât fait dresser les armes du Roy & de Monseigneur le Cardinal, fait faire vne maison, Chappelle & magasin, pris serment de fidelité du sieur Claude natif de Beauuais, laissé pour commander ledit fort & habitation pour le seruice du Roy, & pareillement du reste des hommes demeurez audit lieu: Suis party le 5. iour de Novembre, & ay amené lesdits Anglois, femmes & enfans, desquels en ay mis 42. à terre près Falmuë, port d'Angleterre, avec leurs hardes, & dix-huict ou vingt que i'ay amenez en France avec ledit Milor, attendant le commandement de mondit Seigneur le Cardinal. Ce que ie certifie estre vray, & ay signé la presente Relation. A Paris ce douziesme Decembre 1629.

Aÿt sejourné deux iours à Dieppe ie m'acheminay à Rouën, où ie m'arrestay deux autres iours, & appris comme le vaisseau des Reuerends Peres l'Allemand & Noyrots estoient perdus vers les Isles de Canseau, & me fit-on voir vne lettre dudit Reuerend Pere l'Allemand, Superieur de la Mission des Peres Iesuites, en la nouuelle France, enuoyée de Bordeaux au R. P. Superieur du College des Iesuites à Paris, & dattée du 22. Nouembre 1629. comme il s'ensuit.

MON REVEREND PERE,

Pax Christi.



Castigans castigavit me Dominus & mortinon tradidit me, Chastiment qui m'a esté d'autant plus sensible que le naufrage a esté accompagné de la mort du R. P. Noyrot & de nostre frere Louys, deux homes qui devoient, ce me semble grandemets servir à nostre Seminaire. Or neantmoins puis que Dieu a disposé de la sorte, il nous faut chercher nos contentements dans ses saintes volontez, hors desquelles il n'y eut jamais esprit solide ny content, & ie m'assure que l'experience aura fait voir à vostre reuerence que l'amertume de nos ressentiments detrempee dans la douceur du bon plaisir de Dieu, auquel une ame s'attache inseparablement, perd (ou le tout) ou la meilleure partie de son fiel; Si que s'il reste encore quelques sonspirs pour les souffrances, ou passées ou presentes, ce n'est que pour aspirer davanage vers le Ciel, & perfectionner avec merite ceste conformité dans laquelle l'ame a pris resolution de passer le reste de ses iours; De quatre des nostres que nous estions dans la barque, Dieu partageant à l'esgal, en a pris deux, & a laissé les deux autres. Ces deux bons Religieux tres-bien disposez & resignez à la mort, seruiront de victime pour appaiser la colere de Dieu iustement iectée contre nous pour nos deffauts, & pour nous rendre desormais sa bonté favorable au succès du dessein entrepris.

Ce qui nous perdit fut un grand coup de vent de Suest, qui s'estena lors que nous estions à la rive des terres, vens si impetueux que quelque soin & diligence que peust apporter nostre Pilote avec ses Matelots, Quelques vaux & prieres que nous pensions faire pour detourner ce coup, iamaïs nous ne pensimes faire en sorte que nous n'ablassions heurter contre les rochers: ce fut le 26. iour d'apres nostre depart, iour de saint Barthelemy, environ sur les neuf heures du soir De 24. que nous estions dans la barque, dix seulement eschapperent, les autres furent esbouffez dans les eaux. Les deux nepveux du Pere Noyrot tindrent compagnie à leur oncle, leurs corps ont esté enterrez

ons
non
ayo
avo
Die
uid
app
pris
Lou
pou
pell
affa
P. I
don
de d
mer
qui p
rot l
casse
rot.
tuas
quat
tre la
croys
un a
mon
dans
donn
nire.
gnois
de noi
temp
ote; r
mez
une s
sonne
percen

entre autres celuy du P. Noyrot & de nostre frere, des sept autres nous n'en auons eu aucune nouvelle, quelque recherche que nous en ayons peu faire. De vous dire comment le Pere de Vieuxpou & moy auons eschappé du naufrage, il me seroit bien difficile, & croy que Dieu seul en a cognoissance, qui suiuans les desseins de sa diuine prouidèce nous a preseruez, car pour mon regard ne iugeant pas dans les apparences humaines qu'il me fust possible d'euiter ce danger, i'auois pris resolution de me tenir dans la chambre du nauire avec nostre frere Louys, nous disposans tous deux à recevoir le coup de la mort, qui ne pouuoit tarder plus de trois Miserere, lors que i'entendis qu'on m'appelloit sur le haut du nauire, ie croyois que c'estoit quelqu'un qui auoit affaire de mon secours, ie montay en haut, & trouuay que c'estoit le P. Noyrot qui me demandoit derèchef l'absolution. Apres luy auoir donnée, & chanté tous ensemble le Salue Regina, je fus contraint de demeurer en haut; car de descendre il n'y auoit plus de moyen, la mer estoit si haute, & le vent si furieux, qu'en moins de rien le costé qui panchoit sur le rocher fut mis en pieces, l'estois proche du P. Noyrot lors qu'un coup de mer vint si impetueusement donner contre le costé sur lequel nous estions qui rompit tout, & me separa du P. Noyrot, de la bouche duquel i'entendis ces dernieres paroles, In manus tuas Domine, &c. Pour moy de ce coup ie me trouuay engagé entre quatre pieces de bois, deux desquelles me donnerent si rudement contre la poitrine, & les deux autres me briserent si fort le dos que ie croyou mourir au parauant que d'estre enucloppé des flots, mais voicy un autre coup de mer qui me desengageant de ces bois m'enlana, & mon bonnet & mes pantouffes, & mist le reste du nauire tout à plas dans la mer: Je tombay heureusement sur une planche que ie n'abandonnay point, de rencontre elle estoit liée avec le reste du costé de ce nauire. Nous voilà doncques à la mercy des flots, qui ne nous espargnoient point: ains s'esleuans ie ne scay combien de cauidés au dessus de nous, tomboient par apres sur nos testes. Apres auoir flotté long temps de la sorte dans l'obscurité de la nuit, qui estoit desja commencée, regardans à l'entour de moy ie m'aperceus que nous estions enfermés d'espires & sur tous enuironnez & prest du costan qui sembloit une isle, puis regardans un peu plus attentiuement ie contay six personnes qui n'estoient pas fort esloignées de moy, deux desquels m'aperceuaus m'exciterent à faire sous mes efforts pour m'approcher, ce ne

Handwritten text, possibly a title or header, located at the top of the page. The text is faint and difficult to decipher.

Small handwritten mark or characters, possibly a signature or initials, located in the middle of the page.

Small handwritten mark or characters, possibly a signature or initials, located in the lower middle of the page.

fut pas sans peine, car les coups que i' auois receus dans le debris du vaisseau m' auoient fort affoiblis: Je fis tant neantmoins, qu' avec mes plachtes i' agriuai au lieu où ils estoient, & avec leur secours ie me trouuai asis sur le grand mast, qui tenoit encore ferme avec vne partie du vaisseau, ie n' y fus pas long temps car comme nous approchions plus près de ceste isle, nos Matelots se lancerent bien-tost à terre, & avec leur assistance tous ceux qui estoient sur le costé du nauire y furent bien tost apres. Nous voila donc sept de compagnie, ie n' auois bonnet ny souliers, ma fontane & habits estoient tous deschirez, & si moulus de coups que ie ne pouuois me soustenir, & de fait il fallut qu' on me soustint pour aller iusques dans le bois, aussi auois- ie receu deux rudes coups aux deux jambes, mais sur tout à la dextre, dont ie me ressens encore, les mains fendues avec quelque contusion, la hanche escorchée, la poitrine sur tout fort offencée, nous nous retirasmes donc sous sept dans le bois, mouillez, comme ceux qui venoient d' estre trempés dans la mer: la premiere chose que nous fismes fut de remercier Dieu de ce qu' il nous auoit preseruez, & puis le prier pour ceux qui pourroient estre morts. Cela fait pour nous eschauffer nous nous couchasmes les vns proches des autres, la terre & l' herbe qui auoient esté mouillez de la pluye du iour n' estoient encore propre pour nous seicher, nous passasmes ainsi le reste de la nuict, pendant laquelle le P. de V' deux ponts (qui graces à Dieu n' estoit point offencé) dormit fort bien. Le lendemain si tost qu' il fut iour nous allasmes reconnoistre le lieu où nous estions, & trouuasmes que c' estoit vne isle de laquelle nous pouuions passer à la terre ferme, sur le riuage nous trouuasmes force choses que la mer y auoit ietté, i' y trouuai deux pansoufles, vn bonnet, vn chappeau, vne souianne, & plusieurs autres choses necessaires. Sur tous Dieu nous y enuoya pour viures cinq barriques de vin, quelques dix pieces de lard, de l' huile, du pain des fromages, & vne harquebuse, & de la poudre tout à propos pour faire du feu. Apres qu' on eut ainsi tout retiré, le iour de saint Louys tous s' employerent à faire le possible pour bastir vne chaloupe du debris du vaisseau, avec laquelle nous irions ranger la costa chercher quelque nauire de poisson: On se mit doncques à travailler avec meschans ferremens que l' on trouua, elle estoit bien aduancée le quatriesme iour, lors que nous eusmes cognoissance d' vne chaloupe qui estoit sous voile venant vers le lieu où nous estions, ils recoururent dedans vn de nos matelots qui alla tout seul plus proche du lieu

de
stre
qua
pass
cou
pesc
pou
nou
mou
au
le su
nou
bast
Cela
que
est
Pere
sera
stre
meu
uage
Vini
fut e
s' em
nous
que s
si vne
coste
nous
part e
secon
dué,
laque
nuict
Sebas
proch
ge. p
à Di

où elle devoit passer, ils le menerent dans leur vaisseau parler au Maître, auquel il racôia nostre disgrâce, le maître tout aussitost s'embarqua dans une chaloupe & nous vint trouver, nous offrit à tous le passage: Nous voila en assurance, car le lendemain tous les hommes coucherent dans son vaisseau: C'estoit un vaisseau Basque qui faisoit pesche à une lieue & demie du rocher, où nous fîmes naufrage, & pour autât qu'il restoit encores bien du temps pour acheuer leur pesche, nous demeurâmes avec eux ce qui restoit du mois d'Aoust, & tout le mois de Septembre. Le premier d'Octobre arriva un Sauvage qui dist au Maître que s'il ne s'en alloit il y auroit danger que les Anglois ne le surprissent. Cette nouvelle le disposa au depart: Le mesme Sauvage nous dist que le Capitaine Daniel estoit à vingt-cinq lieues de là qui bastissoit une maison, & y laissoit des François avec un de nos Peres: Cela me donna occasion de dire au P. de Vieuxpont qui me pressoit fort que ie luy accordasse de demeurer avec ce Sauvage dans ceste coste, qui estoit bien l'un des meilleurs Sauvages qui se puisse rencontrer, Mon Pere voicy le moyen de contenter vostre reuerence, le Pere Vimond sera bien aisé d'avoir un compagnon. Ce Sauvage s'offre de mener vostre Reuerence iusques au lieu où est Monsieur Daniel, si elle veut demeurer là elle y demeurera, si elle veut aller quelque mois avec les Sauvages, pour apprendre la langue elle le pourra faire, & ainsi le R. Pere Vimond & vostre Reuerence auront leur contentement: le bon Pere fut extremement ioyeux de ceste occasion qui se presentoit, ainsi il s'embarque dans la chaloupe du Sauvage, ie luy laissay tout ce que nous auions sauvé, horsmis le grand Tableau duquel le matelot Basque s'estoit saisi, mais j'auois bien pensé au retour de luy faire rendre, si une autre disgrâce ne nous fut arrivée. Nous partîmes donc de la coste le 6. Octobre, & apres avoir enduré de si furieuses tempestes que nous n'auions encores expérimentées, le quarantième iour de nostre depart en trās dās un port proche de S. Sebastien, nous fîmes de rechef un second naufrage, le Navire rompu en mille piéces, toute la mouëe perdue, ce que ie peus faire ce fut de me sauuer dans une chaloupe, dans laquelle ie me iettay avec des pantoüfles aux pieds, & un bonnet de nuit en teste, & en ceste esquipage m'en aller trouver nos Peres à S. Sebastien, d'ou ie partis il y a huit iours, & suis arrivé à Bourdeaux proche de Bordeaux le 20. de ce mois. Voila le succés de nostre voyage, par lequel vostre Reuerence peut iuger des obligations que j'ay à DIEU.

Arriuee de
l'Auteur à
Paris.

De Rouën ie m'acheminay à Paris, où ie fus saluër
sa Majesté, Monseigneur le Cardinal, & Messieurs les
Associez, auquel ie fis entendre tout le sujet de mon
voyage, & ce qu'ils auoient à faire, tant en Angleter-
re qu'aux autres choses qui conuenoit pour le bien &
vtilité de ladite nouvelle France, l'on despescha quel-
que temps apres mon arriuee à Paris, le sieur Daniel
le medecin pour aller à Londres treuer mondit sieur
l'Ambassadeur, auéc lettres de sa Majesté pour de-
mander au Roy d'Angleterre qu'il eust à faite rendre
le Fort & Habitation de Québec, & autres ports &
haurès qu'il auoit pris aux costes d'Acadie, apres la
paix faicte entre les deux Couronnes de France &
d'Angleterre : Ce que mondit sieur l'Ambassadeur
demanda au Roy & à son Conseil, qui ordonna que
le Fort & Habitation seroient remis entre les mains
de sa Majesté, ou ceux qui auroient pouuoir d'elle,
sans parler des costes d'Acadie.

Les asso-
ciez deman-
dent six
vaisseaux
au Roy.

Mondit sieur Ambassadeur renuoya Daniel porter
la responce, sçauoir si sa Majesté l'auroit pour agrea-
ble. Ce qu'attendant lesdits sieurs Directeurs ne laisse-
rent de supplier sa Majesté & Monseigneur le Cardi-
nal leur vouloir octroyer six de ses vaisseaux auéc
quatre pataches qu'ils fourniroient pour aller au grád
fleuve S. Laurens reprendre possession du Fort & Ha-
bitation de Québec, suiuant l'accord qui en seroit
faict entre leurs Majestes, que si cas aduenant que l'on
ne voulust remettre la place entre les mains de ceux
qui auroient pouuoir de sa Majesté, ils seroient con-
traints par toutes les voyes iustes & raisonnables,
Ladite Societé fournissant seize mille liures pour l'in-
terest

tere
tre l
silly
qui
ce p
d'Ita
terre
la de

vaiss
lader
ce su
trait
cé, q
pour
terest
noir,
mes q
trois
ste le
qu'ils
l'ami
gne p
pris d
M
la Ma
aufqu
our li
esté d
Québ
cet est

terests de six vingts mille livres, qu'il failloit à mer-
tre les vaisseaux hors, Monsieur le Chevalier de Ra-
silly fut esleu pour general de ceste flotte, on les es-
quippe & appareille de tout ce qui estoit necessaire,
ce pendant la Maiesté qui auoit à faire aux guerres
d'Italie, ne peust rendre responce au Roy d'Angle-
terre, & mondit sieur l'Ambassadeur qui attendoit
la despesche de sa Majesté.

L'Anglois prend alarme de l'armement de ses
vaisseaux, ils en font plainte à mondit sieur l'Ambas-
sadeur, qui leur dit, qu'ils ne deuoient apprehéder sur
ce sujet, d'autant que sa Maiesté n'auoit desir que de
traitter à l'amiable, puisqu'ils auoient ainsi commen-
cé, que les vaisseaux que l'on armoit n'estoient que
pour faire escorte à ceux de la société, qui auoient in-
terest de reprendre possession de ce qui leur apparre-
noit, portant ce qui leur estoit necessaire pour les hom-
mes qui deuoient demeurer en ces lieux. Puisqu'ils en-
troient en ombrage, il seroit qu'à son retour la Maie-
sté leur donneroit cõtenement, en ostant le subçon
qu'ils pourroient auoir, en traitant de ceste affaire à
l'amiable: sur ce de rechef le Roy de la grande Brea-
gne promet faire restituer ce que ses sujets auoient
pris depuis la paix faite.

Les Anglois
s'alarment
de nostre
armement

Mondit sieur l'Ambassadeur s'en reuient trouuer
la Maiesté, & mondit Seigneur le Cardinal en Savoie,
ausquels il fait entendre tout ce que dessus, ce que
luy l'on contremãde le commandement qui auoit
esté donné pour les vaisseaux qui deuoient aller au dit
Québec, le voyage rompu, les affaires demeurent en
cet estat, pour le diuẽssemẽt que sa Majesté auoit

Monsieur
l'Ambassa-
deur va en
Savoie
trouuer le
Roy.

LES VOYAGES DV SIEVR

en Italie, & ne fit on respons attendand la fin de ces guerres, ce pendant les Anglois qui ne perdent temps arment deux vaisseaux, avec viures & marchandises pour porter audit Québec, qui ne croyoient icelle année rendre la place: l'on ne traita rien de ces affaires pour les causes susdites.

D'autre part les sieurs Directeurs font esquiper deux vaisseaux pour le Cap Breton, & secourir ceux qui y estoient habituez, & deux autres qui furent accommodez à Bordeaux, pour aller faire vne habitation en l'Acadie, où estoit le fils de la Tour, qui auoit succédé en la place du feu sieur Iean Biencour. Nous laisserons voguer ces vaisseaux tant d'un costé que d'autre, pour voir ce qui en reüssira à leur retour, & quelles nouvelles nous apprendrons du progres qui y aura esté fais, & comme les hyuernans tant du Cap Breton, que Anglois auront passé le temps à Québec. Le sieur Tuset fait faire l'esquipage de ceux de Bordeaux l'an 1630. chargez de comoditez necessaires, pour aller faire vne habitation à la coste d'Acadie, où il met des ouuriers & artisans avec trois Religieux de l'ordre des Peres Recollers, le tout sous la conduite du Capitaine Marot de saint Iean de Lus, se mettent en mer pour avec la grace de Dieu parfaire leur voyage, ayant esté contrariez de mauuais temps à leur traVERSE près de trois mois, ils arriuent à vn lieu qui s'appelle le Cap de Sable, sous la hauteur de 44. degrez où ils treuuerent le fils de la Tour & quelques autres volontaires François qui estoient avec luy, auquel le dit Marot donna des lettres dudit sieur Tuset, par lesquelles l'on mandoit audit de la Tour, de se maintenir

Voyage du
Capitaine
Marot.

touſiours dans le ſeruiſe du Roy, & de n'adherer ny
 condeſcendre aux volontez de l'Anglois, com-
 me pluſieurs meſchans François auoient fait, leſquels
 ſe ruynoient d'honneur & de reputation d'auoir de-
 ſeruy ſa Maieſté, ce qui ne ſe pouuoit eſperer de luy,
 ſ'ectant touſiours maintenu iuſqu'à preſent, & que
 pour cet eſſect il luy enuoyoit des viures, rafraeſchiſ-
 ſement, armes, & hommes pour l'aſſiſter, & faire e-
 difier vne habitation au lieu qu'il iugeroit le plus cõ-
 mode, & pluſieurs autres diſcours tendant à ce ſuiet.
 La Tour tres-aieſe de voir naiſtre ce que à peine il
 pouuoit eſperer, qui neantmoins ne s'eſtoit laiſſe em-
 porter aux perſuaſions de ſon pere qui eſtoit avec les
 Anglois, ſouhaitant pluſtoſt la mort que de condeſ-
 cendre à vne telle meſchaceté que de trahir ſon Roy,
 qui donna du mécontentement aux Anglois, contre
 le pere de la Tour qui leur auoit aſſeuré de reünir ſon
 fils à leur rendre toute ſorte de ſeruiſe.

Ayant leu ces lettres, & la reception faiſte avec
 le contentement qu'vn chacun pouuoit deſirer, &
 principalement les Peres Recollets de ſe voir au lieu
 qu'ils auoient ſouhaitté, tant pour remettre les Fran-
 çois au droit chemin de la crainte de Dieu, qui auoient
 eſté pluſieurs années ſans auoir eſté conſeſſez, ny re-
 ceü le S. Sacrement, que pour l'eſperance qu'ils ſe
 promettoient de faire quelque progres en uers la cõ-
 uerſion de ces pauures infideles, qui ſont errans le
 long des coſtes, menant vne vie miſerable, telle que
 ie l'ay representée cy deſſus.

Leſdits de la Tour & Marot aduiſerent qu'il fal-
 loit donner aduis à la Tour le pere, qui eſtoit en port

Co qui luy
 fut com-
 mandé.

Royabaiuec lesdits Anglois, de tout ce qui se passoit en ce lieu, le persuadant à le faire reuenir & laisser lesdits Anglois; ce qui fut executé, tant pour le remettre en son deuoir, comme pour le auoir de luy l'estat des Anglois & leur dessein, pour en suite le gouverner selon qu'ils aduiseroient suyuant sa relation.

Ilz enuoyerent vn nommé Lestau avec lettre dudict la Tour à son pere, qui li ayant receue & l'eut aussi tost se mit en deuoir de venir trouuer son fils, ne pouuant ny esperant faire grande fortune avec les Anglois, qui auoient grandement diminuee de l'opinion qu'ils en auoient eue: Arriue qu'il fut audit Cap de Sable, il donna à entendre ce que l'Anglois auoit dessein de faire, qui estoit de venir prendre leur fort, c'est pourquoy ils auoient à se fortifier de mieux qui leur seroit possible, pour empescher l'Anglois de son dessein: sçauoir s'il disoit vray & pour se rendre necessaire, ie tiens qu'il n'y auoit pas beaucoup d'apparence que l'Anglois eust voulu remuer la Paix, estant & sçachant les plaintes que l'on en auoit faites au Roy de la grande Bretaigne, qui offroit de rendre & restituer tout ce qui auoit esté pris depuis la Paix faicte: quoy que ce soit, il ne faut pas negligier de se loger fortement, aussi bien en temps de paix, que de guerre, pour se maintenir aux accidens qui peuvent arriuer, c'est ce que ie conseille à tous entrepreneurs de rechercher lieu pour dormir on seuroit.

Ledit pere de la Tour fit aussi rapport qu'il estoit mort trente Escossois, de septante qu'ils estoient en cet hyuernement, qui auoient esté mal accommodez: fut resolu tant par le Conseil desdits de la Tour que

scilicet
vne
sons
Roy
pour
stoit
pour
vaiss
des h
poser
temp
habit
deroit
cômo
faire
pour p
leger
des Pe
Maf
fut ven
meura
quelqu
Ce
retour
grand
spite
necessa
Car
leurs in
autres d

se fils, que Marot, & Peres Recollots, de faire encors
 vne habitation à la riuere S. Iean pour plusieurs rai-
 sons telles quelles, qui est à quatorze lieues du port
 Royal, plus au Nord dans la Baye Françoise: que
 pour paruenir à l'execution de ceste entreprife, il e-
 stoit necessaire d'auoir des hommes & commoditez
 pour bastir & se fortifier en ladite riuere.
 Pour ne perdre temps il falloit depescher le moyen
 vaisseau dudit sieur Tufet, & enuoyer promptement
 des hommes & autres choses necessaires, pour s'op-
 poser aux forces de l'Anglois, qui ne raschoit que de
 temps en temps à vsurper tout le pais, & qu'en icelle
 habitation nouvelle le pere de la Tour y comman-
 deroit, le fils au Cap de Sable, qui s'en tenir toutes les
 comoditez des vaisseaux qu'il iugea luy estre necess-
 faires: Le moyen vaisseau ne se ny traite ny pesche
 pour payer les fraiz de son embarquement, & ainsi
 legerement en reuint à Bordeaux avec lettres tant
 des Peres Recollots que de la Tour, adressantes à
 Messieurs les Directeurs de la Nouvelle France, qui
 fut vers la fin du mois d'Octobre: ledit Marot de-
 meura là avec le grand vaisseau, pour essayer à faire
 quelque chose pour payer le voyage.

Enuoy des
 choses ne-
 cessaires
 pour s'op-
 poser à
 l'Anglois.

Ceste nouvelle receue dudit sieur Tufet, par le
 retour du moyen vaisseau si leger, ne luy peust donner
 grand contentement, pour le reuoy estre trop pré-
 cipitamment & legerement fait, sans y auoir du sujet
 necessaire qui les peust auoir esmeuz à cela.

Car la resolution de ce Conseil qui auoient plustost
 leurs inclinations à bien de leur contentement, &
 autres de leurs affaires particuliers, qu'à conseruer

& employer le bien de ceux qui les employent à leur profit, pour supporter la despense qui se fait en cet embarquement, que si le mesnagement de ceux qui sont employez n'est fait avec soing & vigilance, acôpagné de fidelité, les voyages se rendent inutiles, font perdre courage aux entrepreneurs, qui ne font les rencontres selon leurs volontez, & souuent deceû de ce qu'ils s'estoient peu imaginer en ces desseins.

Quelle raison auoit il d'enuoyer ce vaisseau vuide pour demander du secours, lequel quand on l'eust voulu renuoyer à mesme temps, avec les choses necessaires pour cet effect, il se fut passé plus de quatre à cinq mois, qui n'eust peu estre que vers la fin de Feurier ou Mars, dás la rigueur del hyuer, où les neiges sont de deux à trois pieds, & les traufferes fort facheuses en ce temps, comme l'on voit assez par experience, qui est fatiguer tous ceux d'un vaisseau, & quelques fois courir risque de se perdre, ou estre dematez & relacher qui se voit assez souuent pour se haster trop tost, encore qu'à l'Acadie l'on peut aborder la terre en tout temps, & y arriuant en l'hyuer l'on ne laisse d'y auoir de grandes incommoditez, comme nous l'auons experimenté.

Que si l'Anglois eust eû volonté d'aller prendre la Tour, & se sentant plus fort comme le representoit le Pere, ils l'eussent emportés il n'eust esté bien fornisé & amunitionné, premier que le secours de France luy fut arriué.

Mais ayant des hommes & commoditez que ledit Marot auoit porté, ils n'auoient que faire de craindre, estant vn peu fortifiez comme ils eussent peu faire, &

laisse
seu
ge fa
cist a
voya
ce qu
sans r
l'on n
vaine
a fait
de la
che.

Pre
cheur
ueren
le com
Reuer
bitatio
estoit n
le secur
mit : C
voyage
n'augir
comme
le passé.
uages q
les vais
tes avec
sans ay
laisseren
eteur au

laisser faire la pesche de poisson & traite aux vaisseaux, & ne le renuoyer vuide avec vne lettre: sa charge faite reuenant de compagnie avec ledit Marot, il eust apporté de quoy (au moins en partie) payer son voyage, & les lettres fussent venues aussi à tēps pour ce qu'ils desiroient, comme quand ils le firent partir sans rien rapporter, car ils pouuoient s'imaginer que l'on ne renuoyeroit qu'au Printemps, par cōsequēt vaine leur resolution inconsiderée & precipitée, qui a fait perdre beaucoup audit sieur Tufet, & des sieurs de la societé qui se fussent bien passés de telle depeche.

Presqu'en ce mesme temps arriua vn vaisseau pecheur du Cap Breton, dans lequel repassoit les Reuerends Peres Vimond & Vieux-pont Iesuites, par le commandement qui leur en auoit esté fait de leur Reuerend Pere Prouincial, qui dirent qu'à la dite habitation du grand Cibou, en l'isle dudit Cap Breton estoit mort douze François du mal de terre, qui est le securbut, & d'autres malades; le Printemps les remit: Ces maladies comme i'ay dit en mes premiers voyages, ne vient que de manger des salures, pour n'auoir des viandes ou autres choses rafraichissantes, comme nous auons esproué en nos habitations par le passé. Durant l'hyuernement ils virent peu de Sauvages qui n'y viennent que par rencontre chercher les vaisseaux François qui y peuuent estre pour traicter avec eux: ces endroits ne sont pas beaucoup plaisans ny agreables que pour la pesche de morue. Ils laisserent les deux vaisseaux que Messieurs les Directeurs auoient enuoyez pour le secours d'icelle ha-

bitation, qui auoient traitté quelque nobr de peaux
d'eslans, faisant leur pesche de poisson, comme plu-
sieurs autres vaisseaux qui sont par toutes ces costes.

Vers le 10. Octobre arriuerent à Londres deux
vaisseaux Anglois, l'vn du port de deux cens cinquã-
te tonneaux, & l'autre de cent, qui reuenoient de
Québec où ils auoient fait monter leur vaisseau de
Tadoussac pour n'estre en la puissance de ceux qui
eussent esté plus forts qu'eux, s'il en fut venu comme
ils s'imaginoient, en l'vn commandoit le Capitaine
Thomas Quer Vis-Admiral au voyage precedent, &
le Capitaine Breton Anglois bon marinier, lequel
auoit fait bon traitement en son vaisseau aux Peres
Iesuites quand nous retourna mesme de Québec avec
lesdits Anglois l'année d'au parauant, lesquels ra-
menerent deux François qu'ils auoient retenus par
delà, l'vn charpentier & l'autre laboureur, qui de
Londres reuindrent à Paris, lequel nous dit qu'ils a-
uoient rapporté pour Trois cens mille liures de pe-
letenc, & estoit mort quatorze Anglois de nonante
qu'ils estoient, de pauuete & misere durans l'hyuer,
& autres qui auoient esté assez malades, n'ayant fait
bastir ny defricher aucune terre depuis nostre departe-
ment, sinon en sentencee que estoit labouré tant
la maison des Peres Iesuites que Peres Recollets, & les
lesquelles maisons y auoit dix hommes pour les con-
seruer, qu'au fort ils n'auoient fait qu'vn parapet de
planche sur le rempart, & rempli deux places for-
mes que i'auois fait commencer de bastiment de
dans ils n'en auoient fait aucun, hormis vne de char-
pente contre le rempart, qu'en partie illeuoit de fait
du

du costé de la pointe aux Diamants pour gagner de la place, & quelle n'estoit pas encore acheuée. Que dans le fort y auoit quatorze piéces de canon, avec cinq espoirs de fonte verte qu'ils nous auoient pris, & quelques pierriers, estant bien amunitionnées, & estoient restez quelques septante Anglois. Que le tonnerre auoit tombé dans le fort & rompu vne porte de la chambre des soldats, entré en icelle, meurtry trois à quatre personnes, passé dessous vne table, tué deux grands dogues qui estoient pour la garde, & s'en estoit allé par le tuyau de la cheminée qui en auoit abatu vne partie, & ainsi perdit en l'air.

Et que les mesnages François qui resterent ont esté tres mal traictez, de ceux qui se sont rendus aux Anglois, & principalemēt d'un appellé le Bailly, duquel i'ay parlé cy dessus. Pour ce qui est du Capitaine Louis & des Anglois ils n'en ont point esté inquietez: rapporte qu'ils s'attendoient bien que cette année les vaisseaux du Roy y eussent aller pour la commission du Roy de la grande Bretagne, pour leur faire desloger, & qu'ils eussent fait non autrement que par force: Voilà ce que nous auons eü de nouvelles qu'injustement ils tiennent cette place, & entirēt les emoluments qui ne leur appartiennent, mais l'esperance que l'on a que le Roy d'Angleterre la fera rendre au Roy avec douceur & non de force, conuenir des limites que chacun doit posséder, & non vouloir des Virgines embrasser toutes les castes qui ne leur appartiennent, comme il se pourroit deduire par les relations de ceux qui ont précédemment descouvert & possédé & actuellement se richement

cesterres, au nom de nos Roys deuanciers iusqu'à
maintenant, sous LOVYS le IVSTE XIII. Roy
de France & de Navarre, que Dieu veuille combler
de milles benedictions, & accroistre son regne d'une
heureuse & longue vie.

F I N.

ABREGÉ DES DESCOUVERTURES

*de la Nouvelle France, sans de ce que nous auons des-
couuert comme aussi les Anglois, depuis les Virgines
iusqu'au Freton Davis, & de ce qu'eux & nous pou-
uons pretendre, suiuant le rapport des Historiens qui en
ont descrit, que ie rapporte cy deffous, qui seront iuger à
vn chacun du tout sans passion.*

Les Anglois ne nous disputent point toute
la Nouvelle France, & ne peuuent desnier
ce que tout le monde a accordé, ains seu-
lement debattent des confins, nous re-
traignant iusqu'au Cap Breton, qui est par la hau-
teur de quarante cinq degres trois quarts de latitude,
ne nous permettant pas d'aller plus au midy, s'attri-
buant tout ce qui est de la Floride iusqu'audit Cap
Breton, & ces dernières années ils ont voulu s'estendre
par vsurpation iusqu'au fleuue saint Laurent, com-
me ils ont fait.

Voicy le fondement de leur pretension, qui est
qu'environ l'an 1584. estant aux costes de la Floride
arriverent en y a lieu que lefdit Anglois appelloient

Mo-
leur
imp-
trari
cont-
ou t-
d'Ar-
dela
Roy
quie
a este
l'eleu
sur to
stend
lettre
son r-
ans. V
comm
Voicy
En
ils se f-
qu'il e-
specif
qu'au
possed
lors de
lemen
qu'au
ou dep
establ
sieur d-

Mocosa, y ayant treuvé quelques riuieres & pais qui leur agreea, ils commencerent à y vouloir bastir, luy imposant le nom de Virgines: mais ayant esté contrariez par les Sauuages & autres accidens, ils furent contrains de quitter, n'y ayant demeuré que deux ou trois ans: neantmoins depuis le feu Roy Jacques d'Angleterre venant à la couronne prit resolution de la recognoistre, habiter & cultiuer, à quoy ledit Roy fauorisant a baillé de grands priuileges à ceux qui entreprendroient ceste peuplade, & entr'autres a estendu le droict de leur retenüe dès le 33. degré de l'eleuation iusqu'au 45. & 6. leur donnant pouuoir sur tous Estrangers qu'ils treuueroyent dans ceste estenduë de terre, & 50. mille auant en la mer. Ces lettres du Roy furent expedies l'an quatriesme de son regne, & de grace 1607. le 10. d'Auril, il y a 24. ans. Voilà tout ce qui se peut apprendre de leurs commissions & enseignements pour ces contrées. Voiey ce que nous leurs respondons.

En premier lieu, que leurs lettres royales sur quoy ils se fondent les dédisent de leur pretension, par ce qu'il est dit expressement dans icelles avec exception spécifiée, Nous leurs donnons toutes les terres iusqu'au 45. degré; lesquelles ne sont point actuellement possédées par aucun Prince Chrestien. Or est il que lors de la date de ces lettres, le Roy de France actuellement se retellement possedoit pour le moins iusqu'au quatriesme degré de latitude desdites terres, où depuis quelques années les Holandois s'y sont establis, tout le monde se scait par les voyages du sieur de Champlain imprimés, avec les cartes, ports,



& haures de toutes les costes qu'il fit, qui depuis cha-
cun s'en est seruy, & les ont adaptés sur les globes &
cartes vniuerselles, que l'on a corrigées de cet échâ-
tillon de terre, & voit on par lesdits voyages qu'en
l'an 1604. ils estoient à sainte Croix, & en l'an 1607.
au port Royal, auquel ledit Champlain donna le
nom, comme à plusieurs autres lieux que l'on voit
par ses cartes, le tout habité par le feu sieur de Mons,
qui gouernoit tout ce pais iusqu'au quarantième
degré, comme Lieutenant de sa Maieité tres-Chre-
stienne,

Auparauant l'an precedent 1603. ledit Cham-
plain par commandement de sa Maieité fit le voya-
ge de la Nouvelle France, en la grande riuere saint
Laurent, & à son retour en fit rapport à sa Maieité,
lequel rapport & description il fit imprimer deslors,
partit de Hondesleur en Normandie le 15. de Mars
audit an, en ce mesme temps le feu sieur Comman-
deur de Chaste gouverneur de Dieppe, estoit Lieu-
tenant general en ladite Nouvelle France, depuis le
40. degré iusqu'au 52. de latitude.

Si les Anglois disent que seulement ils n'ont pas
possédé les Virgines dès l'an 1603. 4. & 7. ains dès
l'an 1594. qu'ils treuuerent comme auons dit.

L'on respond que la riuere qu'ils commençoient
lors à posséder est au 36. & 37. degré, & que ceste leur
allegation à l'aduanture pourroit valloir, s'il n'estoit
question que de tenir ceste riuere, & 7. à 8. lieues de
l'un de l'autre costé d'icelle, car autant se peut porter
la veue pour l'ordinaire, mais que s'attribuant par
domination l'on s'estende trête & six fois plus loing

que
plus
que

allez
du R
& ha
36. de
suyu

P
pluste
au 46
y ont
aux A

E
icesté r
auant
les Bre
Ban &
l'an 15
l'histoi
Doway

Et d
demen
sion de
dés le 3
deux v
y a 107

Qu
de riuie
fus, & d

que l'on n'a recognu, c'est vouloir auoir les bras ou plustost la cognoissance bien monstrueuse. Posons que cela se puisse faire.

Il s'en suiueroit que Ribaut & Laudonniere estât allez à la Floride en bon esquippage, par auctorité du Roy Charles IX. l'an 1564. 5. & 6. pour cultiuer & habiter le pais y estant edifié la Caroline au 35. ou 36. degré & par ainsi voilà l'Anglois hors des Virgines, suyuant leurs propres machines.

Pourquoy eux estant au 36. ou 37. auanceront plustost au 45. que nous, comme ils cōfessent, estant au 46. ne descendrons nous iusqu'au 37. quel droit y ont ils plus que nous, voilà ce que nous respondōs aux Anglois.

Et est tres certain & confessé de tous, que la Marie esté tres chrestienne, a prins possession de ces terres auant tout autre Prince Chrestien, & assure que les Bretons & Normans treuuerent premiers le grad Ban & les terres neufues, ces descouuertes faictes en l'an 1504. il y a 126. ans, ainsi qu'il se peut voir en l'histoire de Nislet & Anthoine Magin imprimé à Douay.

Et d'aduantage tous confessent que par commandement du Roy François, Iean Verazan prit possession desdites terres au nom de France, commençant dès le 33. degré de l'éléuation iusqu'au 47. ce fut par deux voyages desquels le dernier fut fait l'an 1523. il y a 107. ans.

Outre Jacques Cartier entra le premier en la grande riuere saint Laurent, par deux voyages qu'il y fut, & descouurit la plus grande part des costes de

Canadas, à son dernier voyage l'an 1535. il fut iusqu'au Grand Sault saint Louis de ladite grande riuere.

Et en l'an 1541. il fit vn autre voyage cōme Lieutenant de Messire Iean François de la Roche sieur de Robert-Val, qui estoit Lieutenant general audit pais, ce fut son troisieme voyage où il demeura, ne pouuât viure au pais avec les Sauvages qui estoient insupportables, & ne pouuoit descouuir que ce qu'il auoit fait: il se delibera des'en retourner au Printemps, ce qu'il fit, en vn vaisseau qu'il auoit reserué, & estant le trauers de l'isle de terre neufue, il fit rencontre du dit sieur de Robert-Val qui venoit avec trois vaisseaux l'an 1542. il fit retourner ledit Cartier à l'isle d'Orleans où ils firent vne habitation, & y estant demeuré quelque temps, l'on tient que sa Maiesté le manda pour quelques affaires importantes, & ceste entre prise peu à peu ne sortit à aucun effect, pour n'y auoir apporté la vigilance requise.

Presque en ce mesme temps Alfonse Xintōgeois fut enuoyé vers la Brador, par ledit sieur de Robert-Val, autres disent par sa Maiesté, lequel descouurit la coste du Nort de la grande Baye au golphe saint Laurent, & le passage de l'isle de terre neufue, à la grande terre du Nort, au 52. degré de latitude.

En suite le Marquis de la Roche de Bretagne en l'an 1598. fut en ces terres de la Nouuelle France, cōme Lieutenant de sa Maiesté, & en suite les sieurs Chauuin de Hond fleur en Normadie, Cōmandeur de Chaste & de Mons cōme dit est, & le sieur de Poitrincourt, & Madame de Quercheuille, qui eut quelque departement à l'Acadie, y enuoya la Saulsaye,

avec
fure
dess
sieur
plu
dans
dess
1631.

Ve
Anglo
des pre
stion q
se fait
curieux
n'ont o
moires
de ce q
auteur
des pais

Il est
té du N
Dauis, d
le 56. deg
par les vo
gleterre,
le peuen
ont fait en
audroit e
que: lea
le.

En pre

avec lequel furent les Reuerends Peres Iesuites qui furent pris par les Anglois, (comme il a esté dit cy dessus) comme le port Royal, & depuis 28. ans ledit sieur de Châplain ayant descouuert & fait descouurer plusieurs contrées, plus de quatre à cinq cens lieus dans les terres, comme il se voit par ses relations cy dessus imprimées depuis l'an 1603. iusqu'à present 1631.

Venons à ce qui se treuue descript des voyages des Anglois, ce n'est pas assez qu'ils se vantent d'estre des premiers qui ont descouuert ces terres, il est question de sçauoir quelles elles sont. Il est tres certain que quand il se fait quelque descouuerture nouvelle, l'on est assez curieux d'en descrire les temps, ce que les Anglois n'ont oublié, ny les autres nations, suyuant les memoires qui leurs sont enuoyez, ils n'oublient rien de ce qui se fait, mais nous ne treuons en aucuns auteurs que les Anglois ayent iamais pris possession des pais de la Nouvelle France, qu'apres les François.

Il est vray que les Anglois ont descouuert du costé du Nort vers les terres de la Brador & Freton Dauis, des terres, isles, & quelques passages depuis le 56. degré vers le Pole Artique, comme il se voit par les voyages qui ont esté imprimez tant en Angleterre, qu'ailleurs, par lesquels il appert dequoy ils se peuuent preualloir sans vsurpation, comme ils ont fait en plusieurs lieux de la Nouvelle France: il faudroit estre au eugle, sans rogneifsâce, pour ne voir que les historiens nous font cognoistre de verita-

le.
En premier lieu, Sebastien Cabot, sous le com-

mandement du Roy Henry VII. d'Angleterre l'an 1497. fut pour descouuir quelques passages vers la Brador & s'en reuint sans fruit, & depuis es années 1576. 77. & 78. Messire Martin Forbichey y fit trois voyages, sept ans apres Honfroy Guillebert y fut, en suite Jean Dauis descouuit vn destroit appelle de son nom, Estienne Permenud fut à l'isle de terre neufue à la coste du Nort de l'Est de l'isle, en l'an 1581. Vn autre peu apres nommé Richard Vvitaaboux N. fut à la mesme coste, en suite vn appelle le Capitaine George y fut en l'an 1590. vers le Nort, de plus fraiche memoire l'an 1612. y fut vn Capitaine Anglois au Nort, où il treuua vn passage par le 63. degré, comme il se voit par la carte imprimée en Angleterre, & y treuuant des difficultez pour treuer le passage que tant de navigateurs ont recherché, pour aller aux Indes Orientales du costé de l'Ouest: & depuis 35. ans ils se sont estendus tant aux Virgines qu'aux terres qui nous appartiennent.

Or le commun consentement de toute l'Europe & de despeindre la Nouvelle France, s'estendant au moins au 35. & 36. degrés de latitude, ainsi qu'il appert par les mapes mondes imprimées en Espagne, Italie, Hollande, Flandre, Allemagne & Angleterre, mesme finon depuis qu'ils se sont emparez des costes de la Nouvelle France, où est l'Acadie, Etechemans, l'Almonchicou, & la grande Baie de saint Laurent, où ils ont impose à leur fantasia des noms de Nouvelle Angleterre, Escoffe, & autres, mais il est mal-aisé de pouuoir effacer vne chose qui est connue de toute la Christianité.

FIN.

R.

N

L'au
fait c
rir le
Sabl
mun
fence

Tou
Forr,
son r
suyua
dudie
me le
Port
à autr
bestia
que p
dit cy
L
cessair
requi
dernie
rien de

RELATION DE CE QUI SEST
passé durant l'année 1631.



Essieurs les Associez de la Nouvelle France residens à Bordeaux firent équiper au mois d'Auril de la présente année 1631. vn vaisseau, commandé par vn nommé Laurent Ferchaud, dans lequel vaisseau ils auroient fait charger tout ce qui estoit necessaire pour secourir le Fort & habitation saint Louys, scitué au Cap de Sable coste d'Acadie, sur d'entrée d'vn bon hâuere, & munitionné de tout ce qui luy est besoing pour la defence d'iceluy.

Ayant fait sa nauigation, & donné au sieur de la Tour commandement pour la Compagnie dans ledit Fort, ce dont il estoit chargé par lesdits Associez, fit son retour à Bordeaux à la fin du mois d'Aoust ensuyuant, & repassa le sieur de Krainguille Lieutenant dudit sieur de la Tour, lequel rapporta nouvelle comme les Escossois ne se resoudoient point à quitter le Port Royal, mais qu'ils s'y accommodoient de iour à autre, & y auoient fait venir quelques mesnages & bestiaux pour peupler ce heu qui ne leur appartient que par l'vsurpation qu'ils en ont faite, comme a esté dit, cy dessus.

Lesdits Associez recognoissant ce qui estoit necessaire sur ce que leur mandoit ledit sieur de la Tour, r'équipperent le mesme vaisseau au mois d'Octobre dernier, monstrant par leur diligence qu'ils n'oubliét rien de ce qui est necessaire pour le peuplemēt & con-

seruation de ces lieux, où ils ont enuoyé quantité d'artistans & des Religieux Recollers.

En ceste mesme année messieurs les Directeurs de Paris & Rouen firent équiper deux vaisseaux tant pour aller secourir l'habitation saincte Anne en l'isle du Cap Breton, que pour aller à Miscou & Tadoussac faire traite & la pesche de poisson. Le premier vaisseau comandé par Hubert. Anselme partit de Dieppe le 25. Mars, accommodé de tout ce qui luy estoit necessaire pour son voyage: apres quelques mauuais temps il fut iusques au trauers du Cap des Rosiers, à quelque dix ou douzes lieuës de Gaspey entrée du grand fleuve sainct Laurent, où estant il apperceut vers l'eau quelques vaisseaux qu'ils iugerent estre Anglois, qui leur fit changer de routte & aller à Miscou pour faire leur traite avec les habitans du Pais.

Le second vaisseau où commandoit le Capitaine Daniel partit le 26. d'Auril & fut à l'habitation saincte Anne chargé & accommodé de tout ce qui estoit necessaire pour cedit lieu, qui est en tres bonne scituation, sur l'entrée de l'un des meilleurs ports de ces costes, les contrarietez de mauuais temps luy furent fascheuses & n'arriua sur l'escore du grand Ban que le 16. de Iuin, où il vit quantité de glaces: Le 18. terriré au Cap de Raye, peu apres apperceurent vn vaisseau qu'ils iugerent estre Turc, lequel arriuant sur eux vint arriere, les fit appareiller & mettre en defence, mais le Turc ayant apperceu quantité d'hommes sur le tillac il se retira, & fit porter sur vn nauire Basque, auquel il tira quelques coups de canon & l'aborda: mais comme ils n'estoient pas bien saisis ils se separerent, & en

cel
rie
rie
to
ne
sto
ua
dep
nie
bru
se
& e
auss
vo
fait
tez
de l
cte
deso
qui
nom
Lieu
I
ceux
Gau
de ce
la bo
de la
enfer
Gauc
le For

ceste separation vn matelot Basque qui estoit sur l'ar-
 riere de son vaisseau prit l'enseigne qui estoit sur l'ar-
 riere de celuy du Turc, laquelle il attira à luy, & aussitost
 le vaisseau Basque commença à fuir, & en fuyant
 ne laissoient de tirer forces coups de canons qui estoient
 sur l'arriere dudit vaisseau, de façon qu'il le sauua & emporta
 ladite enseigne, dans laquelle estoient depeints trois croissans.
 Le vaisseau du Capitaine Daniel continuant sa route, fut
 tellement contrarié de brues & grand vent, que ne pouuant
 porter voilles se trouua en vne ruyt obscure à huit brasses
 d'eau, & entendoit la lame qui battoit contre les rochers,
 aussitost il jette l'ancre attendant le lendemain, pour voir
 s'ils pourroient cognoistre la terre, ce qu'ayant fait ils
 recogneurent que les marées les auoient portez aux illes
 sainct Pierre, où prenant cognoissance de la terre arriuerent
 au fort & habitation saincte Anne le 24. de Iuin, où ils
 trouuerent quelque desordre, causez par l'assassinat
 commis par Gaude qui commandoit audit Fort, en la
 personne d'vn nommé Martel de la ville de Dieppe, qui
 estoit son Lieutenant.

Le Capitaine Daniel voyant ce desordre, & que ceux de
 l'habitation auoient retenu prisonnier ledit Gaude leur
 Capitaine apres cet assassinat, s'informa de ce fait, tant
 des hommes de l'habitation que de la bouche dudit Gaude,
 & apprit que le lendemain de la Pentecoste ledit
 Gaude & Martel ayant souppé ensemble, l'heure
 d'entrer en garde estant venue Gaude donna le mor à
 Martel, & aussitost entra dans le Fort où il chargea
 vne carabine de trois balles qu'il

tira sur ledit Martel, par vne canoniere dudit Fort, ainsi qu'il jouoit aux quilles, & luy donna trois balles dans le corps dont l'vne luy perça le cœur.

Ceste action ainsi laschement commise ne peut estre excusable audit Gaude, quoy qu'il soit vray que iamais ils ne se soient peu accorder ensemble, & que leurs humeurs estoient du tout incompatibles: Car si Gaude auoit enuie de chasser ledit Martel, il deuoit le faire prendre & le tenir prisonnier iusques à l'arri- uée des vaisseaux, ou s'il douroit qu'il y eust de la difficulté de le faire à cause des hommes de sa faction qui estoient en ceste habitation, il deuoit s'armer de patience, & ce faisant il eust trouué que Messieurs les Directeurs de Paris y auoient donné ordre par leur preuoyance, car ils auoient enuoyé au Capitaine Daniel de repasser en France ledit Martel, & laisser ledit Gaude en sa charge, avec ceux qu'il choyiroit, tant des hommes de l'habitation que d'autres nouveaux quel'on luy enuoyoit dans le vaisseau dudit Capitaine Daniel, & ainsi il eut tiré vne honneste vengeance de son ennemy, sans se precipiter dans ceste déterminée resolution, qui ne luy peut apporter que du blâme & de la peine s'il est pris, & s'il n'eust trouué les moyens de s'eschapper dans le pais, il eust couru risqué de sa vie.

Ce pendant il estoit necessaire que ledit Capitaine Daniel mit ordre en ce lieu, sur ce qui s'estoit passé, pour tenir chacun en son deuoir: il enuoya son vaisseau à miscou pour faire la pesche & la traite, & en donna la conduite à michel Gallois de Dieppe, & en mesme temps il despescha vne pinasse d'environ

ving
Cro
pou
arriu
de D
neau
où co
uoit
dit G
Card
loien
ures d
toutes
Gallon
d'adio
bons a
deux v
cômiff
ils les
ports, l
pagnie
le maist
bonne
ces & de
Ce f
rent que
sain & le
pour bon
taincils
garde de
la respon

vingt tonneaux, qu'il donna à vn appelé Saincte Croix pour la commander, & l'enuoya à Tadoussac pour traiter avec les Sauvages: & estant ledit Gallois arriué à Miscou, trouua deux vaisseaux Basques, l'vn de Deux cens cinquante, & l'autre de Trois cens tonneaux, & vne barque d'environ Trente cinq toneaux, où commandoit le frere du Capitaine du May, qui auoit esté equippee au Haure de Grace, lequel dit audit Gallois qu'il auoit commission de Monseigneur le Cardinal de faire la traite, visiter les vaisseaux qui alloient faire la pesche, & recognoistre les ports & haures de ces lieux, pour luy en faire son rapport, sans toutesfois luy monstrer sa commission: à quoy ledit Gallois monstra bien qu'il estoit de legere croyance, d'adiouster foy sur des paroles, & partant demeurerét bons amis, & dona du May aduis audit Gallois, que les deux vaisseaux Basques n'auoient aucun congé ny cōmission, & que s'il le vouloit assister en ceste affaire ils les iroient sommer de leur monstrer leurs passeports, ledit Gallois luy ayant accordé, furent de compagnie abord de l'vn des deux nauires Basques, ce que le maistre duquel leur monstra sa commission en tres bonne forme, en leurs offrant toutes sortes d'assistances & de faueurs.

Ce fait ils furent à l'autre vaisseau, où il ne trouverent que le Capitaine nommé Ioannis Arandel de sainct lean de Lus avec vn petit garçon, (ses gens estés pour lors tous à terre & en pescherie,) auquel Capitaine ils demanderent à voir son congé, mais il n'auoit garde de leur monstrer, car il n'en auoit point: aussi sa responce fut que les congés n'estoient necessaires

que pour auoir de l'argent à ceux qui les deliurent, & que pour luy il n'auoit point accoustumé d'en prendre, surquoy ledit du may luy fit responce queluy qui auoit coustume d'aller en mer, ne deuoit point ignorer les ordonnances de France, noramment celles de l'Admiraulté qui declare pour pirates & voleurs, ceux qui vont en mer sans congé ou passeport, & partant que le trouuant ainsi & ne le pouuant iuger autre que forba, il arrestoit sa personne & son vaisseau pour l'amener en France, & iceluy le faire iuger de bonne prise, à quoy ledit Arnandel ne se pouuant opposer, supplia ledit du may de luy laisser acheuer sa pescherie & qu'il le retint prisonnier pour ostage: laquelle pescherie estant faicte, il y auroit moins de dommages & interests si la prise estoit declarée iniuste, & plus de profit si elle estoit bonne, ce qui fut accordé par ledit du may, lequel aussi tost se saisit de toutes les armes & munitions dudit vaisseau, qu'il fit porter en son bord avec ledit Arnandel.

Ce qu'estant fait du may & gallois retournent au vaisseau dudit Arnandel avec quelques vns de leurs gens, & comme ils furent entrez dedans, ils appellerent tous les gens de l'equipage de Arnandel qui estoient à terre, pour les aduertir de l'accord & conuention faicte entre leur Capitaine & eux, à quoy vn de ces Basques fit responce, Que la prise & detemption de leur Capitaine n'estoit pas grand' chose, & qu'ils pouuoient faire vn autre Capitaine d'vn petit garçon de leur vaisseau, de quoy du may le voulant reprendre & remonstrier le tort qu'il auoit de parler si desaduantageusement de son chef, ce Basque & tous ses com,

page
la ter
saisi
reste
& ca
cour
traig
qui f
emba
Et
se cor
encom
son b
la le
ses ger
voyan
vestu
estoi
ennem
car est
ler en
ueur &
il enuo
vint fo
coups
non seu
auoit p
vaisseau
alloit le
de ce fa
çon qu'
de pren

pagnons se mettent tous en fougue, & comme ils ont la teste pres du bonner, gaignent le bas du vaisseau, se faisisât de quelques picques & mousquets qui estoient restez, & qui n'auoient esté trouuez par ledit du May, & Gallois, & avec ces armes se defendent & attaquent si courageusement ledit du May & ses gens, qu'ils le contraignent de se retirer, avec quelques vns des siens qui furent blesez, lesquels il fit promptement embarquer avec luy dans sa chaloupe.

Et cōme ces gens auoient desia la teste eschauffée, ne se contētans de ce qu'ils auoyent fait, poursuiuerent encores ledit du May, iusques à ce qu'estant retiré en son bord il fut contrainct de faire monter sur son tillac le Capitaine Arnandel, afin qu'il commandast à ses gens de cesser leurs violences: mais le Capitaine se voyant libre se ietta promptement en l'eau, & tout vestu qu'il estoit gagna à la nage vne chaloupe, où estoient quelques vns des siens, & ainsi se sauua de ses ennemys, desquels il eust tost apres vne bonne raison, car estant rentré dans son nauire, il commença à parler en Capitaine & non pas en prisonnier: & par la faueur & assistance d'un autre vaisseau Basque, duquel il enuoya emprunter de la poudre & des armes, s'en vint fondre sur ledit du May, & luy tira deux ou trois coups de canon, & luy commanda de luy renvoyer non seulement toutes ses armes & munitions qu'il luy auoit prises, mais encores celles qui estoient en son vaisseau, & de celuy dudit Gallois, autremēt qu'il s'en alloit les couler à fond: ce que voyāt, furent cōtraints dece faire n'ayant pas des forces pour resister, de façon qu'ils se trouuerent pris par celuy qu'ils venoient de prendre.

En ces entrefaites ariua de Tadoussac la pinasse où commandoit Saincte Croix, lequel auoit esté rencontré des Anglois, qui luy auoient osté ses peleteries, & luy en auoient donné vn mot descrit de la qualité & quantité, afin de n'estre point obligez à en rendre d'aduantage, attendu le traité de paix d'entre les deux Couronnes, & Thomas Quer General de la Flotte Angloise, luy dist qu'il auoit charge du sieur Cheuallier Alexander de se saisir de toutes les peleteries qu'il trouueroit aux vaisseaux qui contrentendroient aux commissions du Royde la grande Bretagne, à qui appartenotent ces lieux, ores qu'ils n'y eussent iamais esté que depuis trois ans qu'ils s'en saisirent, contre le traité de paix, & ainsi ledit Saincte Croix fut contraint de ceder à la force, esperant neantmoins que les Anglois luy payeroient tost ou tard ses peleteries, avec raison & iustice.

Arriuant, comme dit est, à Miscou le iour mesme que se fit ceste rumeur d'entre le Basque & le Capitaine du May, il se trouua encores pris du vaisseau Basque, lequel parlant audit Saincte Croix luy fit commandement de le venir trouuer en son bord, ce qu'ayant fait, il enuoya querir toutes les armes & munitions de ceste pinasse, avec ces voiles, disant que tout appartenoit à vn mesme maistre, & qu'il vouloit s'asseurer d'eux, & les empescher de le plus troubler ny faire aucun tort, & tout ce que peult faire ledit Saincte Croix fut de protester contre ce Basque de tous ses despens, dommages & interests, de ce qu'il le troubloit ainsi en son trafic & sa traite, de quoy ledit Basque estant aucunement intimidé, luy

rendit

rendi
tir du
leque
le Ca
luy de
d'y de
ques
pour
Ca
sée pa
suader
empo
donne
facile
Franç
eux, ce
ste cha
dedan
y en eu
ges qu
par vn
Franç
cores d
avec le
tation
che qu
ne vou
bitatio
fit tost
de par
habitat

rendit incontinent ses voiles, & luy enjoignit de sortir du port de Miscou, ce que fit ledit Sainte Croix lequel s'en vint en l'habitation sainte Anne trouver le Capitaine Daniel, où il arriva le 29. Aoust pour luy donner aduis de ceste procedure des Basques, afin d'y donner ordre, mais desia trop tard, car les Basques d'ordinaire sont presque prests en ce temps là pour s'en retourner.

Ceste disgrâce fut suivie d'une autre, causée par la malice de quelques Basques, lesquels persuaderent aux Sauvages que les François les vouloient empoisonner par le moyen de l'eau de vie qu'ils leur donnoient à boire, & comme ces peuples sont d'assez facile croyance, ayans rencontré vne chaloupe de François qui estoit proche de terre pour traiter avec eux, ces peuples mutins & barbares se ietterent sur ceste chaloupe, la rauagerent, pillerent ce qui estoit dedans: comme les matelots se vouloient opposer il y en eut vn de tué d'un coup de fleche, & deux Sauvages qui furent aussi pareillement tués d'un coup d'espée, par vn François de ladite chaloupe: & ainsi voilà les François mal traitez des Anglois, des Basques, & encores des Sauvages, & contraincts de s'en revenir tous avec le vaisseau du Capitaine Gallois au fort & habitation Sainte Anne, avec ce peu de traite & de pesche qu'ils auoient faite. Et pareillement ledit du May ne voulant s'arrester ny destourner pour voir l'habitation Sainte Anne s'en revint en France, comme fit tost apres le Capitaine Daniel, ayant premier que de partir laissé son frere pour commander en ladite habitation sans doute que estoit necessaire pour les

hommes qu'il y a laissez pour hyuerner.

Il ne se faut pas estonner s'il y a des Basques ainsi mutins, & mesprisans toutes sortes de loix & d'ordonnances, ne se soucians de congers ny passeports, non plus que faisoient cy deuant les Rochelois, n'ayans aucune apprehension de Iustice en leur pays, estans proche voisins de l'Espagnol: telles personnes meriteroient vn chastiment exemplaire, qui font plus tost le mestier de pirates que de marchands.

Peu de iours apres le partement du vaisseau dudit Capitaine Daniel, pour aller audit pays de la Nouvelle France, partit celuy du sieur de Caen, lequel auoit obtenu vn congé de Monseigneur le Cardinal, pour aller audit pays y faire la traite icelle presente annee seulement, pour le redimer en quelques sortes de pertes qu'il remonstroit auoir souffertes, par la reuocation faicte de la commission qu'il auoit auparauant de sa Maieité pour la traite dudit pays, & ayant mis son nepueu Emery de Caen pour commander ledit vaisseau, luy donna ordre de monter iusques à Québec, & audessus'il pouuoit, pour faire la traite avec les Sauvages des Hurons: mais comme il fut dedans la riuere saint Laurent, il fit rencontre des nauires d'Anglois, les Capitaines desquels luy demanderent ce qu'il alloit faire en ces lieux, auquel il respondit qu'il y alloit traiter & negocier en toute seureté, conformément au traité de paix fait entre les deux Couronnes de France & d'Angleterre, & qu'ils ne l'en pouuoient iustement empescher, attendu qu'il estoit tout notoire que le Roy de la Grande Bretagne auoit promis au Roy de faire restituer le fort & habitation de

Qué
Fran

roie
tiers
bien
mais

nefic
pays

qu'il

qu'il

men

desce

Qué

venu

lieu.

Quer

neau

de le

M

Sauu

gran

singu

Caen

faire

assez

marc

y lais

traite

peust

des g

Québec, & qu'en bref il viendroit des vaisseaux de France pour en prendre possession.

Les Anglois luy respondirent que quand ils verroient la commission de leur Roy, que tres volontiers ils laisseroient ces lieux, & qu'ils scauoient tres bien que cest affaire se traitoit entre leurs Majestez, mais qu'en attendant ils iouyroient tousiours du benefice de la traite, puisqu'ils estoient possesseurs du pays, neantmoins qu'ils luy desiroient monstrier qu'ils ne luy vouloient point faire de preiudice, & qu'ils luy accorderoient de faire sa traite concurremment avec eux : à quoy ledit Emery de Caen descendit, & fit monter son vaisseau iusques deuant Québec, où il demeura quelques iours, attendant la venue des Sauvages qui deuoient descendre audit lieu. Entre ce temps arriua le Capitaine Thomas Quer à Tadoussac avec vn vaisseau de trois cens tonneaux bien equippe, & deux qui estoient à Québec de leur part, vn grand & l'autre moyen.

Mais comme les Anglois recogneurent le peu de Sauvages, & qu'il n'y auoit pas d'apparence de faire grande traite, leur profit particulier leur fut en plus singuliere recommandation, que cely d'Emery de Caen, auquel ils dirent qu'il deuoit se resoudre à ne faire aucune traite, puisqu'il n'y en pouuoit auoir assez pour eux, luy accordant de descharger ses marchandises dans le magazin de l'habitation, & y laisser vn commis ou deux pour les luy garder, & les traiter durant l'hyuer à son benefice, & afin qu'il ne peust faire aucune traite, les Anglois luy donnerent des gardes en son vaisseau, iusques à ce que la traite

fut faicte, & lors ils s'en reuindrent de compagnie quelque tēps ensemble. Ledit Emery de Caen comme ayant son vaisseau plus aduantageux que ceux des Anglois, il prit le deuant pour retourner à Dieppe, où il arriua à port de salut.

Les gens de ce vaisseau rapporterent que le Ministre auoit fait vne ligue de la plus part des soldats Anglois, pour tuer leur Capitaine avec les François reuoltez du seruice du Roy: cela estant descouuert le Capitaine Louys en fit chastier quelques vns. Le su et de ceste rebellion estoit le mauuais traitement qu'il faisoit à ses compagnons qui auoit causé ce desordre, par le conseil de ces deux ou trois mauuais François, auxquels il adiuustoit trop de foy.

Voilà le succez de tous ces voyages de la presente année, qui tesmoignent assez le peu d'apparéece qu'il y a de pouuoir rien aduancer en la peuplade, ny au commerce de ces lieux, tandis qu'ils seront possédez par vne autre nation. Les François qui sont restez audit Québec sont encores tous viuans en bōne santé, resiois du contentement, par l'esperāce qu'ils ont, d'y voir ceste année retourner leurs compatriotes, ce qui est assez probable, puisque le Roy d'Angleterre sollicité par Monsieur de Fontenay Mareuil Ambassadeur de France, a promis de rechef de faire rendre ce pays, & que pour assurance de sa promesse il a enuoyé en France le sieur de Bourlamaky, pour en assurer sa Maieité, & en deliurer les commissiōs & toutes lettres necessaires, sous esperance que sa Maieité fera le semblable, pour quelques pretensiōs qu'ont les Anglois sur quelques particuliers Fran-

çois
mo
s'en

d'A

hab

vsur

tre

Car

que

enu

mis

bec

prom

hom

luy e

de p

ceux

dans

donn

cheli

A

le Co

requi

dent

crois

pays

dart

bon

dinal

tes les

çois, & ainsi il y a grande esperance que est accommodement se fera, ayant que ledit sieur Bourlamaky s'en retourne en Angleterre.

Depuis peu entre sa Majesté & l'Ambassadeur d'Angleterre a esté accordé la restitution du Fort & habitation de Québec & autres lieux qui auoient esté vsurpez par les Anglois, contre le traité de paix, entre leurs Maiestez. A ce Printemps Monseigneur le Cardinal sous le bon plaisir de sa Maiesté, ordonne que Messieurs les Associez de la Nouuelle France, y enuoyeront vn nombre d'hommes, lesquels seront mis en possession dudit fort & habitation de Québec par le sieur de Caen, qui en consideration de ce promet avec les vaisseaux du Roy, y passer lesdits hommes. Tant pour ce sujet qu'autres considerations, luy est accordé pour ceste année seulement la traite de peleterie ausdits lieux, apres laquelle escheuë ceux qu'il aura mis de sa part repasseront en France dans les vaisseaux de la soeieté, ainsi qu'il a esté ordonné par mondit Seigneur le Cardinal Duc de Richelieu.

A ce Printemps sous la conduiëte de Monsieur le Commandeur de Rasilly, quia toutes les qualitez requises d'vn bon & parfait Capitaine de mer, prudent, sage & laborieux, poussé d'vn sainct desir d'aceroistre la gloire de Dieu, & porter son courage au pays de la Nouuelle France, pour y arborer l'estendard de Iesus Christ, & y faire florir les lys sous le bon plaisir de sa Maiesté & de Monseigneur le Cardinal, fait à la Rochelle vn embarquement avec toutes les choses necessaires pour y establir vne colonie,

suivant le traité qu'il a fait avec Messieurs les Associez de la Nouvelle France, sous le bon plaisir de mondit Seigneur le Cardinal. Il n'y a point de doute que Dieu aydant il s'y peut faire de grands progresz à l'aduenir, les choses estant reiglées par des personnes telles qu'est ledit sieur Commandeur de Rasilly: Dieu y sera seruy & adoré, lequel ie prie luy faire prosperer ses bonnes & louables intentions, comme à celles de ceste Nouvelle Societé, encores que par les pertes passées elle ne perd courage, estât maintenus de sa Maiesté & de mondit Seigneur le Cardinal.

FIN.

ffo:
r de
oute
rez à
nnes
illy:
faire
om-
qué
nain-
Car-



A B C D E F G H I K L M N P Q R S T V X Y Z
P
C
Pa
In
In
In
Ri
Ri
Ma
Pon
Ine
Lac
Bay
Ine
Ine
Lef
a
a
Lap
t
ti
Ine
c

I
TABLE
POVR COGNOISTRE
LES LIEVX REMARQVABLES
EN CESTE CARTE.

- A** Aye des Isles.
B Calcme.
C Baye des Trespassez.
D Cap de Leuy.
E Port du Cap de Raye, où il se fait pesche de moluë.
F Coste de Nordest & Sudouest de l'Isle de Terre Neufue, qui n'est bien recognuë.
G Passage du Nort au 52. degré.
H Isle saint Paul proche du Cap saint Laurent.
I Isle de Sasinou entre l'isle des Monts Deserts & les isles aux Cornettes.
K Isle de Mont-real au fault saint Louys qui contient quelque huit à neuf lieuës de circuit.
L Riuiere Jeannin.
M Riuiere S. Antoine.
N Maniere d'eauë Salée qui se descharge en la mer, où il y a flus & reflux, force poisson & coquillages & des huïstres qui ne sont de grande saueur en aucuns endroits.
P Port aux Coquilles, qui est vne isle à l'entrée de la riuiere S. Croix bonne pescherie.
Q Isles où il se fait pescherie de poisson.
R Lac de Soissons.
S Baye du Gouiff.
T Isle des Monts Deserts fort haure.
V Isle S. Barnabé et la grande riuiere proche du Bic.
X Lesquemain où est vne petite riuiere, abondante en Saulmon & Truittes, à costé d'icelle est vn petit isle de rocher où autresfois y auoit vn degraft pour la pesche des Balaines.
Y La pointe aux Alloüettes, où au mois de Septembre il y en a telle quantité qu'on ne scauroit l'imaginer, comme d'autres sortes de gibier & coquillage.
Z Isle aux Lièvres, ainsi nommée pour y en auoir esté pris au commencement qu'elle fut decouuë.

- 2
- 2 Port à Lesquille qui asseche de basse mer, il y a deux ruisseaux qui viennent des montagnes.
 - 3 Port au Saulmon qui asseche de basse mer, il y a deux petites isles chargez en la saison de fraises, framboises & bluets, proche de ce lieu y a bonne rade pour les vaisseaux, & dans le port sont deux petits ruisseaux.
 - 4 Riuere platte venant des montagnes qui n'est nauigeable que pour canaux, ce lieu asseche fort loing vers l'eauë, & le trauers ya bon ancrage pour vaisseaux.
 - 5 Isles aux Coudres qui a quelque lieuë & demie de long, où sont quantité de lapins & perdrix & autre gibier en saison. A la pointe du Sudouest sont des prairies & quantité de battures vers l'eauë, il ya ancrage pour vaisseaux entre ladite isle & la terre du Nort.
 - 6 Cap de Tourmente, à vne lieuë duquel le sieur de Champlain auoit fait bastir vne habitation qui fut bruslée des Anglois l'an 1628. proche de ce lieu est le Cap Brussé, entre lequel & l'isle aux Coudres est vn chemin de 8. 10. & 12. brasses d'eauë, du costé du Sud sont vazés & rochers, & du Nort hautes terres, &c.
 - 7 Isle d'Orleans, de six lieuës de longueur tres belle & agreable pour la diuersité des bois, prairies & vignes qu'il y a en quelques endroits avec des noyers, le bout de laquelle isle du costé de l'Ouest s'appelle Cap de Corné.
 - 8 Le Sault de Montmorency, la cheute duquel est de 20. brasses de haut, prouient d'vne riuere venant des montagnes qui se descharge dans le fleuue saint Laurens à vne lieuë & demie de Québec.
 - 9 Riuere S. Charles, qui vient du lac S. Ioseph, fort belle & agreable, où il y a des prairies de basse mer, les barques peuuent aller de pleine mer iusques au premier sault, sur icelle riuere sont basties les Eglises & habitation des R. P. Iesuites & Recollers, la chasse du gibier y abonde au Printemps & en l'Automne.
 - 10 Riuere des Etechemins, par où les Sauvages vōr à Quinebec qui, trauersant les terres avec difficulté pour y auoir des saults & peu d'eauë, le sieur de Champlain en 1628. fit faire ceste descouuerture, & fut trouué vne nation de Sauvage à 7. iournées de Québec qui cultiuent la terre appellée les Abertaquiuoit.
 - 11 Riuere de Champlain proche de celle de Batiskan au Nor-

12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34

3
douest des Grandines.

- 12 Riuiere des Sauvages.
- 13 Isle verte à cinq ou six lieues de Tadoussac.
- 14 Isle de Chasse.
- 15 Riuiere de Batisquan fort agreable & poissonneuse.
- 16 Les Grandines & quelques isles qui sont proches, bon lieu de chasse & de pesche.
- 17 Riuiere des Esturgeons & Saulmons, où il y a vn sault d'eau de 15. à 20. pieds de hault, à deux lieues de Sainte Croix, qui tombe en vne forme de petit estang, qui se descharge en la grande riuiere saint Laurent.
- 18 Isle de saint Eloy, il y a passage entre ladite isle & la terre du Nort.
- 19 Lac S. Pierre tres-beau, y ayant trois à quatre brasses d'eau fort poissonneux enuironné de collines & terres vnies avec des prairies par endroits, & plusieurs petites riuieres & ruisseaux qui s'y deschargent.
- 20 Riuiere du Gast, fort plaisante, bien qu'il y aye peu d'eau.
- 21 Riuiere saint Antoine.
- 22 Riuiere des Yroquois tres-belle, où il y a plusieurs isles & prairies, elle vient du lac de CHAMPLAIN qui a cinq ou six iournées de longueur, abondante en poisson & gibier de plusieurs sortes: les vignes, noyers, pruniers & chataigniers y sont fort fréquents en plusieurs endroits, comme aussi des prairies & belles isles qui sont dās ledit lac, il faut passer vn grand & vn petit sault pour y paruenir.
- 24 Sault de la riuiere du Saguenay à 50. lieues de Tadoussac, qui tombé de plus de dix ou douze brasses de hault.
- 25 Grand Sault, qui descend de quelque 15. pieds de hault entre vn grand nombre d'isles, il contient de longueur demy lieue, & de large trois lieues.
- 26 Port au Mouton.
- 27 Baye de Campseau.
- 28 Cap Barutier à l'isle de saint Jean.
- 29 Riuiere par où l'on va à la Baye Françoisse.
- 30 Cap des Eslans.
- 31 Cap de Richelieu, à l'Est de l'isle d'Orleans.
- 32 Petit banc proche de l'isle du Cap Breton.
- 33 Riuiere des Puans, qui vient d'un lac auquel il y a vne mine de Culute de rosette.
- 34 Sault de Gaston, contenant près de 2. lieues de large qui se

deschar... mer douce, venant d'un autre grandissi-
me... la mer douce contiennent 30. iournées
de canaux selon le rapport des Sauvages.

Retournant au Golfe S. Laurent
& Coste d'Acadie.

- 35 Riuiere de Gaspey.
36 Riuiere de Chaleu.
37 Pluieurs Isles pres de Miscou, comme est le port de Miscou
entre deux Isles.
38 Cap de l'Isle saint Jean.
39 Port au Rossignol.
40 Riuiere Platte.
41 Port du Cap Naigré. En ce lieu y a vne habitation de Fran-
cois en la baye dudit Cap, où commande le sieur de la
Tour, qu'ils ont nommé le Port la Tour, où sont habitez
les R. P. Recollets en l'an 1630.
42 Baye du Cap de Sable.
43 Baye Saine.
44 Baye Courante, où il y a nombre d'Isles abondantes en chasse
de gibier, bone pescherie & bons lieux pour les vaisseaux.
45 Port du Cap Fourchu, assez agreable, mais il asseche pres-
que tout à fait de basse mer, proche de ce lieu il y a quan-
tité d'Isles & force chasse.
47 Petit passage de l'Isle Longue, en ce lieu y a bonne pesche-
rie de molue.
48 Cap des deux Bayes.
49 Port des Miris ou de basse mer, se trouue le long de la coste
dans les rochers de petits morceaux de cuir tres pur.
50 Isle de Bacchus fort agreable, où il y a force vignes, noyers,
pruniers & autres arbres.
51 Isles proches de l'entrée de la riuiere de Chouacoet.
52 Isles assez hautes au nombre de 3. à 4. oloignées de la terre de
2. à 3. lieues à l'entrée de la Baye Longue.
53 Baye aux Isles, où il y a des lieux propres pour mettre des
vaisseaux, le país est fort bon & peuplé de nombre de Sau-
uages qui cultiuent les terres, en ces lieux il y a force ci-
prés, vignes & noyers.
54 La soubçonneuse Isle pres d'une lieue vers l'eau.
55 Baye Longue.

56
57

58

59

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

76

77

78

79

- 56 Les sept Isles.
57 Riuiere des Etechemins.

Les Virgines où sont habituez les Anglois depuis le 36. iusques au 37. degré de latitude Il y a environ 36. ou 37. ans sur les costes attenans de la Floride, que les Capitaines Ribaut & Laudonniere auoient descouuertes & fait vne habitation.

- 58 **P**lusieurs riuieres des Virgines qui se desehargent dans le Golfe.
59 Coste de fort belle terre habitée de Sauuages qui la cultiuent.
60 Point Confort.
61 Imnestan.
62 Chesapeacq Bay.
63 Bedabecq le costé de l'Ouest de la riuiere de Pemetegoet.
64 Belles Prairies.
65 Lieu dans le lac Champlain où les Yroquois furent deffaits par ledit sieur CHAMPLAIN l'an 1606.
66 Petit Lac par où l'on va aux Yroquois, apres auoir passé celuy de CHAMPLAIN.
67 Baye des Trespassez à l'Isle de Terre Nefue.
68 Chapeau Rouge.
69 Baye du saint Esprit.
70 Les Vierges.
71 Port Breton, proche du Cap saint Laurent en l'Isle du Cap Breton.
72 Les Bergeronnettes, à trois lieues de Tadoussac.
73 Le Cap d'Espoir, proche de l'Isle Percée.
74 Forillon, à la pointe de Gaspey.
75 Isle de Mont-real, au fault S. Louys, au fleuue saint Laurent.
76 Riuiere des Prairies qui vient d'un lac au fault S. Louys, où il y a deux Isles, d'ot celle de Mont-real en est vne; là on y a fait la traite plusieurs années avec les Sauuages.
77 Sault de la Chaudiere, sur la riuiere des Algommequins, qui vient de quelque 18. pieds de hault, se descharge entre des rochers où il fait vn grand bruit.
78 Lac de Nibachis Capitaine Sauuage, qui y a sa demeure, & y cultiue quelque peu de terre où il sème du bled d'Inde.
79 Vnze lacs proche les vns des autres, contenans 1. 2. & 3. lieues

- abondans en poisson & gibier, les Sauvages prennent quelquesfois ce chemin, pour éviter le fault des Calumets fort dangereux : partie de ces lieux sont chargez de pins qui iettent quantité de resine.
- 80 Sault des Pierres à Calumet qui sont comme albaestre.
- 81 Isle de Tesouac, Capitaine Algommequin, où les Sauvages payent quelque tribut pour leur permettre le passage à venir à Québec.
- 82 La riuiere de Tesouac, où il y a cinq faults à passer.
- 83 Riuiere par où plusieurs Sauvages se vont rendre à la mer du Nord du Saguenay, & aux trois riuieres faisant quelque chemin par terre.
- 84 Lacs par lesquels l'on passe pour aller à la mer du Nord.
- 85 Riuiere qui va à la mer du Nord.
- 86 Contrée des Hurons, ainsi nommée par les Francois, où il y a nombre de peuples, & 17. villages fermez de trois pallissades de bois, avec des galleries tout au tour en forme de parapet pour se defendre de leurs ennemis. Ce pais est par les 44. degrés & demy de latitude, tres bon, & les terres cultiuées des Sauvages.
- 87 Passage d'une lieue par terre, par où on porte les canots.
- 88 Riuiere qui se va descharger à la mer douce.
- 89 Village renfermé de 4. pallissades où le sieur de CHAMPLAIN fut à la guerre contre les Antouhonorons, où il fut pris plusieurs prisonniers Sauvages.
- 90 Sault d'eau au bout du sault saint Louis fort hault, où plusieurs sortes de poissons descendans s'estourdissent.
- 91 Petite riuiere proche du sault de la Chaudiere, où il y a vn sault d'eau, qui vient de pres de 20. brasses de hault, qui jette l'eau en telle quantité & de telle vitesse, qu'il se fait vne arcade fort loëgue, au dessous de laquelle les Sauvages passent par plaisir, sans estre mouillez, chose fort plaisante à voir.
- 92 Ceste riuiere est fort belle, & passe par nombre de beaux lacs & prairies dont elle est bordée, quantité d'Isles de plusieurs longueurs & largeurs, abondantes en chasse de cerfs & autres animaux, tres bonne pescherie de poissons excellens, quantité de terres defrichées tres bonnes, qui ont esté abandonnées des Sauvages, au sujet de leurs guerres. Ceste riuiere se descharge dans le lac S. Louys, & plusieurs nations vont en ces contrées faire leur chasse pour leur prouision d'hyuer.

- 93 Bois des Chastaigniers, où il y a forces châttaignes sur le bord du lac S. Louis, & quantité de prairies, vignes & noyers.
- 94 Maniere de lacs d'eau sallée au fond de la Baye Françoisse, où va le flux & reflux de la mer: il y a des Isles où sont nōbres d'oiseaux, quantité de prairies en plusieurs lieux, petites riuieres qui se deschargent dans ces manieres de lacs, par lesquels on se va rendre dans le golfe S. Laurent proche de l'Isle S. Jean.
- 95 Isle Haute, d'vne lieue de circuit, platte dessus, où il y a des caues douces & quantité de bois, éloignée du Port aux Mines & du Cap des deux Bayes d'vne lieue, elle est élevée de tous costez de plus de 40. toises, fors vn endroit qui va en talluds où il y a vne pointe de cailloux faite en triangle, & au milieu y a vn estang d'eau salée & forces oiseaux qui font leurs nids en ceste Isle.
- 8 La riuiere des Algōmequins depuis le sault S. Louis iusques proche du lac des Bissereis il y a plus de 80. saults tant grāds que petits, à passer, soit par terre ou à force de rames ou bien à tirer par terre avec cordes, dont aucuns desdits saults sont fort dangereux, principalement à descendre.

Gens de Petun, c'est vne nation qui cultiue ceste herbe de laquelle ils font grand traffic avec les autres nations, ils ont de grands villages fermez de bois, & sement du bled d'Inde.

Cheueux releuez, sont sauuages qui ne portent point de brayer & vont tout nuds, sinon l'hyuer qu'ils se vestent de robes de peaux, lesquelles ils quittent sortant de la maison pour aller à la Campagne. Ils sont grands chasseurs, pescheurs & voyageurs, cultiuent la terre & sement du bled d'Inde, font secherie de bluets & framboises, dequoy ils font vn grand traffic avec les autres peuples, desquels ils prennent en eschange des peleries, pourcelaines, filets & autres commoditez, aucuns de ces peuples se percent les nazeaux, où ils attachent des paterottres, se descouppent le corps par raye où ils appliquent du charbon & autres couleurs, ont les cheueux fort droitz, lesquels ils se graissent & peignent de rouge & leur visage aussi.

La nation Neutre, est vne nation qui se maintient contre toutes les autres, & n'ont aucune guerre, sinon contre les As-

sistaqueronons , elle est fort puissante ayant 40. villages fort peuplez.

Les Antouhonorons sont 15. villages bastis en forte affiette, ennemis de toutes les autres nations excepte de la Neutre, leur pais est beau & en tres bon climat proche la riuere S. Laurent, de laquelle ils empeschent le passage à toutes les autres nations, ce qui fait qu'elle en est moins frequentee, cultiuent & ensemencent leurs terres.

Les Yroquois avec les Antouhonorons font la guerre par enséble à toutes les autres nations, excepté à la nation Neutre.

Carantouanis, est vne nation qui s'est retirée au Midy des Antouhonorons, en tres beau & bon pais, où ils sont fortemēt logez, & sont amis de toutes les autres nations, fors desdits Antouhonorons, desquels ils ne sont qu'à trois journées. Ils ont autresfois pris prisonniers des Flamans, lesquels ils renouoyèrent sans leur mal faire, croyans que se fussent des Francois.

Depuis le Lac S. Louis iusques au fault S. Louis qui est le grand fleuue S. Laurent, il y a cinq faults, quantité de beaux lacs & belles Isles, le pais agreable & abondant en chasse & en pesche, propre pour habiter, si ce n'estoit les guerres que les Sauvages ont les vns contre les autres.

La Mer Douce, est vn grandissime lac où il y a nombre infiny d'Isles, il est fort profond & abondant en poisson de toutes fortes, & de monstrueuse grandeur, que l'on prend en diuers temps & saisons, comme en la grand' mer. La coste du Midy est beaucoup plus agreable que celle du Nort, où il y a quantité de rochers & force caribous.

Le lac des Bifferenis est fort beau, ayant quelque 25. lieues de circuit, & quantité d'Isles chargees de bois & de prairies, où se cabanent les Sauvages pour pescher en la riuere l'esturgeon, brochets & carpes, de monstrueuse grandeur & tres-excellents, qui s'y prennent en quantité, mesme la chasse y est abondante, quoy que le pais ne soit pas beaucoup agreable à cause des rochers en la plus part des enuironz.

L

P

fort
ffiet
tre,
e S
sau-
cul-
e par
tre.
des
mēt
fdits
s. Ils
ren-
ran-
le
eaux
le &
que
e in-
tou-
n di-
e du
il ya
eues
ries,
tur-
trés-
y est
able

TRAITTE' DE
LA MARINE
ET DV DEVOIR
DVN BON MARINIER.
PAR LE SIEVR DE CHAMPLAIN.

AV LECTEUR.



MY Lecteur, Apres auoir passé trente huit ans de mon aage à faire plusieurs voyages sur mer & couru maints perils & hasards, (desquels Dieu m'a preserué) & ayant tousiours eü desir de voyager és lieux loingtains & estrangers, où ie me suis grandement pleü, principalement en ce qui despendoit de la navigation, apprenant tant par experience que par instruction que i'ay receü de plusieurs bons navigateurs, qu'au singulier plaisir que i'ay eü en la lecture des livres faits sur ce sujet: c'est ce qui m'a meü à la fin de mes descouuertes de la nouvelle France Occidentale, pour mon contentement faire vn petit traitté intelligible, & profitable à ceux qui s'en voudröt seruir, pour sçauoir ce qui est necessaire à vn bon & parfait navigateur, & notämēt ce qui est des estimes, & comme l'on doit procéder à faire des cartes marines selon la boussolle des mariniers, car pour le reste de la navigation plusieurs bons auteurs en ont escript assez particulierement, ce qui m'empesche de n'en dire dauantage, te suppliant d'auoir agreable ce petit traitté, & si l'n'est selon ton sentiment excuse ce luy qui l'a fait, ce qui l'a iugé estre necessaire à ceux qui auront la curiosité de le sçauoir plus particulierement, ce que ie n'ay veu descrire ailleurs; demeurant, amy Lecteur,

VOSTRE SERVITEUR.

vaisseau
peur que
voir sou
& matin
si le nauig
mener au



TRAITTE DE
LA MARINE
ET DV DEVOIR
DVN BON MARINIER.

DE LA NAVIGATION.

L m'a semblé n'estre hors de propos de faire vn petit traité de ce qui est necessaire pour vn bon & parfait nauigateur, & des conditions qu'il doit auoir : sur toute chose estre homme de bien, craignant Dieu ; ne permettre en son vaisseau que son saint Nom soit blasphemé, de peur que sa diuine Maisté, ne le chastie, pour se voir souuent dans les perils, & estre soigneux soit & matin de faire faire les prieres auant toute chose, & si le nauigateur peut auoir le moyen, ic luy cōseille de mener avec luy vn homme d'Eglise ou Religieux ha-

Pieté. re-
comman-
dable sur
mer.

bile & capable, pour fair des exhortations de temps en temps aux soldats & maritiers, afin de les tenir tousiours en la crainte de Dieu, comme aussi les assister & confesser en leurs maladies, ou autrement les consoler durant les perils qui se rencontrent dans les hafards de la mer.

Ne doit estre delicat en son manger, ny en son boire, s'accomodant selon les lieux où il se treuuera, s'il est delicat ou de petite complexion, changeat d'air & de nourriture, il est suiect à plusieurs maladies, & changeant des bons viures en de grossiers, tels que sont ceux qui se mangent sur mer, qui engendrent vn sang tout cōtraire à leur nature: & ces personnes là doiuent apprehender sur tout le Secubar plus que d'autres qui ne laisēt d'estre frappez en ces maladies de long cours, & doit on auoir prouision de remedes singuliers pour ceux qui en sont atteints.

Doit estre robuste, dispos, auoir le pied marin, infatigables aux peines & trauaux, afin que quelque accident qu'il arriue il se puisse presenter sur le tillac, & d'vne forte voix commander à chacun, ce qu'il doit faire. Quelques fois il ne doit mespriser de mettre luy mesme la main à l'œuure, pour rendre la vigilance des matelots plus prompte, & que le desordre ne s'en ensuiue: doit parler seul pour ce que la diuersité des commandements, & principalement aux lieux douteux, ne face faire vne manœuure pour l'autre.

Doit estre
laborieux
& vigilant
commander
seul.

Affable à
tous.

Il doit estre doux & affable en sa cōuersation, absolu en ses commandements, ne se communiquer trop facilement avec les compagnons, si ce n'est avec

ceux qui sont de commandement. Ce que ne faisant luy pourroit avec le temps engendrer vn-mespris : aussi chastier seuerement les meschans, & faire estat des bons, les ayant & gratifiant de fois à autres de quelque careffe, louant ceux là, & ne mespriser les autres, afin que cela ne luy cause de l'enueie, qui souuent fait naistre vne mauuaise affection, qui est comme vne gangrene qui peu à peu corrompt & emporte le corps, ny pour auoir preueu de bonne heure, apportant quelque fois à conspirations, diuisions ou ligues, qui souuent font perdre les plus belles entreprises.

S'il se fait quelques prises bonnes & iustes, il ne doit frustrer le droit de l'Admiral, ny de ceux qui sont avec luy, ny celuy de ses compagnons, tant soldats que matelots en quelque façon que ce soit: que rien ne se dissipe s'il peut, pour à son retour faire fidel rapport de tout. Il doit estre liberal selon ses commoditez, & courtois aux vaincus, en les fauorissant selon le droit de la guerre, sur tout tenir sa parole s'il a fait quelque composition: car celuy qui ne la tient est réputé lasche de courage, perd son honneur & reputation quelque vaillant qu'il soit, & iamais ne met on de confiance en luy. Il ne doit aussi vser de cruauté ny de vengeance, comme ceux qui sont accoustumez aux actes inhumains, se faisant voir par cela plustost barbares que Chrestiens, mais si au contraire il vse de la victoire avec courtoisie & moderation, il sera estimé de tous, des ennemis mesmes, qui luy porteront tout honneur & respect.

Il ne se doit laisser surprendre au vin, car quand

vn chef ou vn marinier est yurongne, il n'est pas trop bon de luy confier le commandement ny conduite, pour les accidents qui en peuuent arriuer, lors qu'il dort comme vn pourceau, & qu'il perd tout iugement & raison, demeurant insolent par son yurongnerie, à lors qu'il seroit necessaire de sortir du danger, car s'il arriue qu'il se treuve en tele estat, il n'aura moyen de cognoistre sa route, ny reprendre ceux qui sont au gouuernail s'il vont mal ou bien, qui luy fait perdre son estime. Il est aussi souuent cause de la perte du vaisseau, remettant son soing sur l'ignorance d'un qu'il croira estre marinier, come plusieurs exemples l'ont fait voir.

Ne se fier
en son seul
iugement.

Le marinier sage & aduisé ne se doit tant fier en son esprit particulier, lors qu'il est principalement besoing d'entreprendre quelque chose de conséquence ou changer de route hasardeuse, qu'il prenne conseil de ceux qu'il cognoistra les plus aduisez, & notamment des anciens navigateurs qui ont esprouue le plus de fortunes à la mer, & sont sortis des dangers & perils, gouster les raisons qu'ils pourront alleguer, toute chose n'estant souuent dans la teste d'un seul (car comme l'on dit) l'experience passe science.

Estre retenu
& ne
trop hasarder.

Il doit estre craintif & retenu sans estre trop hasardeux, soit à la cognoissance d'une terre, principalement en temps de brunes, mettre eoste en trauers selon le lieu, ou mettre vn bort sur autre, d'autant qu'en ce temps de brune ou obscur il n'y a point de pilote: ne faire trop porter de voile pensant auancer chemin, qui souuent les fait

fompre, & de mater le vaisseau ou estant foible de coste, & n'estre bien leste comme il doit, met la guille en haut.

Doit faire du iour la nuit, & veiller la plus grâde part d'icelle, coucher tousiours vestu pour promptement accourir aux accidens qui peuuent arriuer, auoir vn compas particulier, y regarder souuent si la route se fait bien, & voir si chacun de ceux qui sont au quart est en son deuoir: doit faire vn roole particulier des matelots qui seront destinez pour le quart, & bien departir les hommes entendus en la navigation, qui ayent soin sur ceux qui gouvernent, afin qu'il face tousiours bonne route, & les matelots bon quart, s'il y a suffisamment des soldats, l'un sera en sentinelle sur le deuant, l'autre sur l'arriere, & le troisieme au grand mas avec vne lanterne pendüe avec sa chandelle entre deux tillacs, pour voir & accourir aux choses qui quelques fois suruiennent à l'impourcù.

Doit tousiours veiller.

Ne doit ignorer, mais scauoir tout ce qui depend des manœuvres, du moins tout ce qui est nécessaire pour appareiller le vaisseau, & mettre en funain prest à faire voile, comme de toutes autres commoditez nécessaires pour la conseruation dudit nauire.

Doit estre fort soigneux d'auoir de bons viures & boissons pour son voyage, & qu'ils soient de garde: auoir de bonnes soutes non humides pour la conseruation de la galette ou biscuit, & principalement en vn voyage de long cours, & en auoir plus que moins: car les voyages de mer ne se font que suiuant le bon

ou mauuais temps & cōtrarieté des vents, faut estre bon œconome en la distribution des viures donnant à chacun ce qui luy est necessaire avec raison, autrement cela engendre quelques fois des mescontentements entre les matelots & les soldats, que l'on traite mal, & qui en ce temps là sont capables de faire plus de mal que de bien: commettre à la distribution des victuailles vn bon & fidel despensier, qui ne soit point yurongne, ains bon melnager; car vn homme modeste en cet office ne se peut trop prifer.

Faut que
le despen-
sier soit fi-
del.

Ordre ne-
cessaire en
toutes cho-
ses.

Il doit estre grandement curieux que toutes choses soient bien ordonnées en son vaisseau, tant pour le fortifier que pour la pesanteur du canon qu'il pourroit auoir, que pour l'embellir, à ce qu'il en ayé du contentement en y entrant & sortant, & en donner à ceux qui le voyent sur son appareil, comme l'Architecte se plaist apres auoir decoré l'edifice d'vn superbe bastiment qu'il aura designé, & toutes choses doiuent estre grandement propres & nettes au vaisseau, à l'imitation des Flamans qui l'emportent pour le commun, par dessus toutes les nations qui nauigent sur mer.

Netteté
requisse en-
tre les ma-
telots &
soldats.

Doit estre grandement soigneux quand il y a des matelots & soldats, les faire tenir le plus nettement que faire se pourra, & apporter vn tel ordre que les soldats soient separez des matelots, que le vaisseau ne soit point embarassé quand il est question de venir en telles affaires de temps en temps, & souuent faire nettoyer entre lestillacs les ordures qui s'y engendrent, qui occasionner maintefois vn mauuais air, &

les

les
c'est

tout
vn or
com

S
uoir
qu'il
quatre
peut
capp
stenir
au ve

A
parca
merit
coste,
route
escuei
heur v
gemar
te, &

gaye,
que l'o
la timi
voit e
luy qu
voit bl
& mal a
en voy

les maladies accompagnées de mortalitez, comme si c'estoit peste & contagion.

Premier que s'embarquer il est necessaire d'auoir tout ce qui est requis pour assister les hommes, avec vn ou deux bons Chirurgiens qui ne soient ignorants, comme sont la plus part de ceux qui vont en mer.

Auoir de bons Chirurgiens.

S'il se peut, faut qu'il cognoisse son vaisseau & l'auoir nauigé, ou l'apprendra, pour scauoir l'assiette qu'il demande, & le sillage qu'il peut faire en vingt quatre heures, selon la violence des vents, & ce qu'il peut déchoir de sa route costé en trauers, ou à la cappe avec son papefis ou corps de voile pour le soutenir, afin qu'il ne se tourmente, & se soustienne plus au vent.

Faut cognoistre le vaisseau.

Apprehender de se voir es perils ordinaires, soit par cas fortuit, ou quelques fois l'ignorance ou la temerité vous y engage, come tomber auau le vêt d'vne coste, s'oppiniastrer à doubler vn Cap, ou faire vne route hasardeuse de nuict parmy les bans, batures, escueils, isles, rochers & glaces: mais quand le malheur vous y porte, c'est où il faut monstrier vn courage mesle, se moquer de la mort bien qu'elle se presente, & faut d'vne voix assurée & d'vne resolution gaye, inciter vn chacun à prendre courage, faire ce que l'on pourra pour sortir du danger, & ainsi oster la timidité des eœurs les plus lasches: car quand on se voit en vn lieu douteux chacun iette l'œil sur celui que l'on iuge auoir de l'experience, car si on le voit blesmir, & commander d'vne voix tremblante & mal assurée, tout le reste perd courage, & souuent on se voit perdre des vaisseaux au lieu d'ou ils eussent

Apprehender & euides perils.

peù sortir, s'ils auoient veu leur chef courageux & resolu, yser d'vn commandement hardy & maistueux.

Sonder
les costes &
les fonds
des ports &
escueils.

Estre soigneux de faire sonder toutes costes, rades, ports haures, escueils, bans, rochers & batures, pour en cognoistre le fond, les dangers, ancrages si beloin estoit, ou pour se scauoir arouter si d'auenture l'on n'auoit aucune hauteur ny cognoissance de terre, dont on doit tenir conte sur son papier iournal.

Doit auoir bone memoire pour la cognoissance desterres, caps, montagnes & gisement des costes, transports des marées, leurs gisement où il aura esté.

Mouiller
l'ancre en
bon fond.

N'auoir mouiller l'ancre qu'en bon fond, s'il n'est cõtraire de soulager ses cables par tonnes, poinçons ou autres inuentios, afin qu'il ne se coupe sur le fond de rocher gallay ou gros coquillage par laps de tẽps, & se tenir en celieu le moins que l'on pourra, si ce n'est par force, & les faire garnir aux ecubiers, de peur qu'il ne se coupe, d'autat que si le cable venoit à faillir on seroit en danger de perdre la vie: c'est sur quoy il faut bien prendre garde à auoir de bons cables, ancrs, grapins, haussieres, & sur tout dõner bonne touée s'il se peut, principalement durant le mauuais temps, afin que le vaisseau soit soulagé, & ne soit trauillé ou chassé sur son ancre.

Caller le
voile de
bonne heu-
re.

N'estre paresseux de faire caller les voiles bas, quand on apperçoit quelque grand vent qui se forme sur l'horison.

Ce quil
doit faire
quand les
marches
arrivent.

Prendre garde aussi quãd vne tourmẽte arriue, & que le vaisseau est costé en trauers, abaïsser les matreaux, les verques basses & bien faïtes, cõme de toutes

aut
qu'a
mar
si on
n'on
tant
cog
S

le po
ne pe
lante
pesch
qu'v
riues

E
enten
vn co
pries
& tou

A
necess
mais e
en le v
dra, e
courir

Do
uoir d
terres l
qu'il d
point e
sueit

autres manœuvres, demôter le canon si besoin est, & qu'au debat de la mer il ne travaille & ne rompe ces manœuvres, ou autres choses pour faire bien les canons, si on ne les demonte. Mais ceux auxquels s'ils n'ont le grand papefis, ne s'effrayent pas tant que quand il ne l'ont pas, l'expérience fait cognoistre ce qui est requis en cest affaire.

Sçavoir bien amarer son vaisseau quand il est dans le port, afin qu'il n'en arriue aucun dommage, aussi ne permettre que l'on porte du feu en iceluy qu'avec lanterne, sur tout où est le magazin des poudres: empescher de petuner entre deux tillacs, car il ne faut qu'une bluette de feu pour bruler tout, comme il arriue souuent par grand mal-heur.

Estre curieux d'auoir de bons canonniers, bien entendus aux artifices, & autres choses necessaires à vn combat, que toutes choses soient bien apprises, accommodées & ordonnées en leurs châbres, & tout ce qui despend du canon.

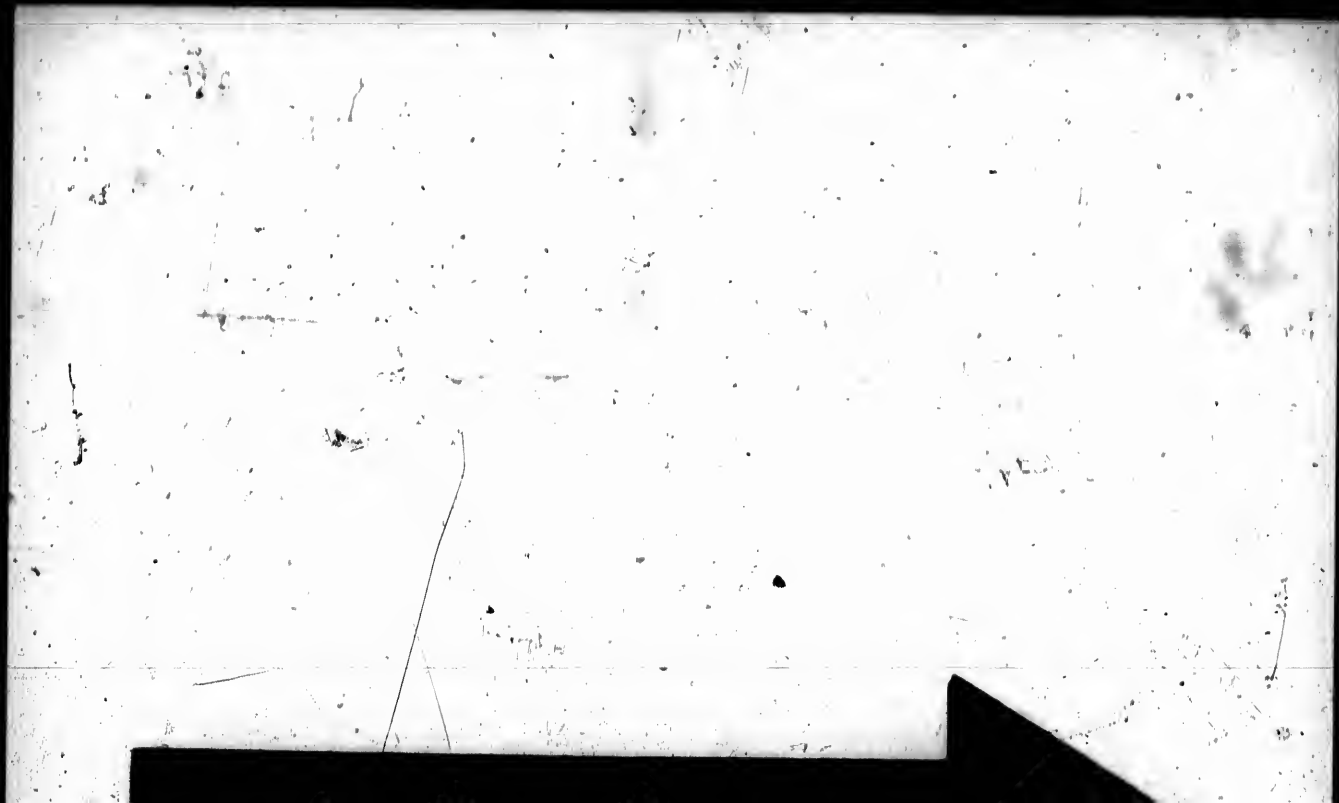
Doit auoir de bons canonniers.

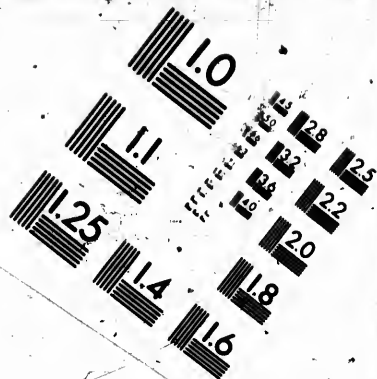
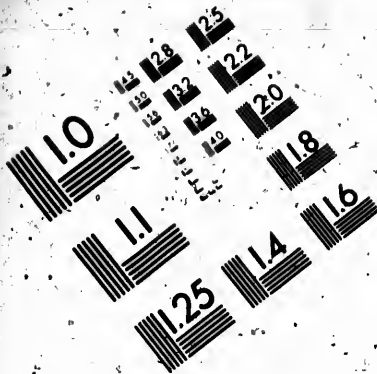
Aussi ne doit rien ignorer s'il peut, de ce qui est necessaire pour bastir vn vaisseau non seulement, mais en sçavoir les mesures & proportions requises, en le voulant faire de tel port ou grandeur qu'il voudra, en yn mort n'en rien ignorer pour en sçavoir discourir pertinencement quand il en fera besoin.

Doit estre soigneux à faire estime du vaisseau, sçavoir d'où il part, où il veut aller, où il se treuve ou les terres luy demeurent, à quel rumb de vent, sçavoir ce qu'il descher & ce qu'il fait à sa route. Il ne se doit point endormir en ceste exercice, qu'en grandement s'occupe aux deffauts, c'est pourquoy à tous change-

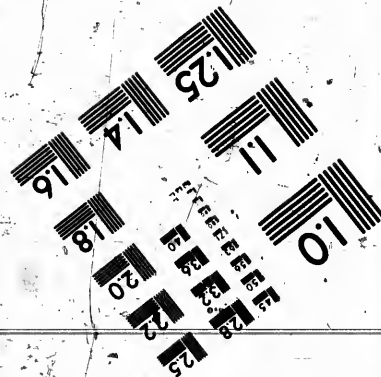
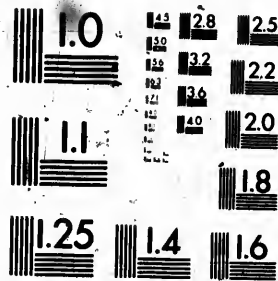
Cognoistre d'où sort & où va le vaisseau.







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

28
25
22
20
18

10
5

ments de vents & route, il doit bien prendre garde d'approcher au plus pres de la certitude, car il se voit quelques fois de bons pilotes estre bien decheus en leurs estimes.

Sçavoir
l'astrolabe.

Doit estre bon hauturien, tant de l'arbalestrile que de l'astrolabe, sçavoir en quelle partie marche le Soleil, ce qu'il decline chaque iour, pour adiouster ou diminuer.

Et l'esten-
sion du po-
le.

Comme de l'arbalestrile prendre la hauteur de l'estoile polaire, mettre les gardes à rumb, y oster ou diminuer les degrés qui sont dessus ou dessous le pole, selon le lieu où l'on est.

La crois-
de.

Sçavoir cognoistre la croisade, quand l'on est en la partie du Sud, appliquer ou diminuer les degrés, cognoistre si pouuez quelques fois autres estoiles pour prendre la hauteur, perdant les autres, ou ne l'ayant peu prendre au Soleil, pour ne le voir precisement à midy.

Visiter les
instrumens.

Sçavoir si les instruments dont on se sert sont rustes & bien faits, & en vn besoin d'en sçavoir faire d'autres pour son vsage.

Bien poin-
ter la carte.

Doit estre experimenté à bien pointer la carte, cognoistre si elle est iustement faite selon le lieu de son merdien, si l's'y peut confier, combien l'on conte de lieues pour chaque rump de vés pour effeuer vn degré: sçavoir les cours & marées, les gifemens d'iceelles, pour entrer à propos aux haures, & autres lieux où il aura affaire, soit le iour ou la nuit: & si besoin est, estre mury de bons compas & routiers pour cet effect, & auoir des mariniers en son vaisseau qui les sçachent, si par aduventure il n'y auoit esté, car cela

quelquesfois sauue la vie à tout vne esquippage, quand on s'en sert en temps & lieu.

Doit tousiours estre muni de bons compas en nombre, principalement es voyages de lōg cours & auoir pour iceux des roses qui Nordestent & Norrouestēt, & autres Nort & Sud, auoir quātitē d'orloges de sables, & autres commoditez seruant à cet effect.

Auoir de
bons com-
pas.

Faut qu'il sçache prendre les declinaisons de l'emant, pous'en seruir en temps & lieu, cognoistre si les aiguilles sont bien touchées & bien posées sur le puiot, la chape droite, le balensier libre, & si tout n'est bien l'accōmoder, & pour cet effect doit auoir vne bonne pierre d'emant quoy qu'elle couste, oster tout le fer d'aupres les compas & boussoles, car cela est grandement nuisible.

Sçauoir les
declinaison
de l'émant.

Qu'il sçache treuuer le pole de la pierre d'emant, non seulement avec les mesmes aiguilles des compas, si vous ne sçauiez qu'elles soient bien touchées: mais il y a d'autres moyens faciles, certains & sans erreur, car il y a des aiguilles, qui touchées Nordestent & Norrouestēt du pole de ladite pierre d'emant, deux & trois degres, qui quelques fois engendrent & causent de grands erreurs en la navigation, & principalement en celles qui sont de long cours.

Treuuer
le pole de la
pierre d'émant.

N'oublier souuent, à apprendre les declinaisons de l'aguidemēt en tous lieux, qui est de sçauoir combien elle decline du Meridien vers l'Est, & Ouest, ce qui peut seruir aux longitudes ayāt ces obseruations, & retournant au mesme lieu d'ou vous les auriez prises, trouuant la mesme declinaison vous sçauriez ou

vous seriez, soit en l'hémisphere de l'Asie ou du Perou, & de ce on ne doit estre negligent, aussi sert pour sçauoir le Meridien du lieu, & appliquer la rose des vêts, selon le lieu où vous nauigerez: sçauoir tous les noms des airs de vent ou rumb de la rose du compas à nauiger.

Sçauoir
faire des
cartes ma-
rines.

Cognoi-
stre les
lieux & les
habitzans.

Sçauoir faire des cartes marines, pour exactement recognoistre les gisemens des costes, entrées des ports, haures, rades, rochers, bans, escueils, isles, ancorages, caps, transports des marées, les anes, riuieres & ruisseaux, avec leurs hauteurs, profondeurs, les amarques, balises, qui sont sur les écores des bans, & descrire la bonté & fertilité des terres, à quoy elles sont propres & ce que l'on en peut esperer, quels sont aussi les habitans des lieux, leurs loix, coustumes, & despeindre les oyseaux, animaux & poissons, plantes, fruitts, racines, arbres, & tout ce que l'on voit de rare, en ceuy vn peu de portraiture est tres necessaire, à laquelle l'on doit s'exercer.

Sçauoir la difference des longitudes d'vn lieu à l'autre, non seulement sur vn parallele, mais sur tous, & mesme de ceux qui different en degrés de latitude, cōme seroit de Rome au destroit de Gillebratard, & ainsi de tous autres lieux du monde.

La vicissi-
tude des an-
nées.

Sçauoir le nombre d'or, la concurrence, le cycle solaire, la lettre Dominicale pour chacune année, quand il est bissextile ou non, les iours de lune de la conionction, en quel iour entre les mois, ce qu'ils contiennent de iours chacun, la difference de l'antiquaire & de l'an solaire, l'age de la lune, ce qu'elle fait chaque iour de degrés, quels signes entrent en chaque

mo
Sud
& ce
l'he
naïf
du S

l'ho
ctial
titure
pole
ses d
plan

S
les, c
qui
rudes
le lon
que
croy

Ou
rien c
où so
geux,
sain i
pour
siue,
sçait c
pour
ou des
nemy

mois, combien il faut de lieues en vn degré Nort & Sud, ce que contiennent les iours sur chaque paralelle, & ce qu'ils diminuēt ou croissent chaque iour, sçauoir l'heure du coucher, & l'heure du Soleil, qu'elle declinaison il fait à chaque iour, soit à la partie du Nort ou du Sud, sçauoir en quel iour entrent les festes mobiles.

Sçauoir qu'est-ce que la sphere, l'axe de la sphere, l'horison, meridiem, hauteur de degré, ligne equinoxiale, tropiques, zodiaque, paralelles, longitude, latitude, zenit, centre, les cercles artiques, antartiques, poles, partie du Nort, partie du Sud, & autres choses dependantes de la sphere, le nom des signes, des planetes, & leur mouuement.

Doit sçauoir la sphere,

Sçauoir quelque chose des regions, royaumes, villes, citez, terres, illes, mers, & autres telles singularitez qui sont sur la terre, partie de leurs hauteurs, longitudes, & declinaisons s'il se peut, & principalement le long des costes où la nauigation se doit estendre, ce que sçachant tant par pratique que par science, se croy qu'il se pourra tenir au rang des bōs navigateurs.

Outre ce que dessus, vn bon capitaine de mer ne doit rien oublier de ce qui est necessaire à vn cōbat de mer, où souuent l'on se peut rencontrer : doit estre courageux, preuoyant, prudent, accompagné d'vn bon & sain iugement, recherchant tous les auantages qu'il se pourra imaginer, soit pour l'offensue ou la deffensue, s'il peut se tenir au vent de l'ennemy : car chacun sçait combien cela sert pour auoir de l'auantage, soit pour aborder ou non, la fumée des coups de canon ou des artifices, offusquent quelques fois si bien l'ennemy qu'il se met en desordre, faisant perdre la ruy-

Ce qui est necessaire à vn combat de mer.

gnoiffancè de ce qu'il doit faire, ce qui s'est fôuuent veu en des combats de mer.

Voir si les
courses s'ôt
propres au
combat.

Le Capitaine doit preuoir que tous les canons, pierriers, balles, artifices, poudres & autres armes necessaires à combattre ou à se conseruer soient en bon estat, maniées & conduittes par gens experimentez & entendus, pour esuiter aux inconueniens qui peuvent arriuer, & notamment des poudres & artifices: ne les commettre qu'à des hommes sages & cognoiffans, qui sçachent les distribuer & en vser à propos: regarder d'y apporter vn tel reglement à toutes les affaires, que chacun suyue son ordre, soit pour le commandement des quartiers selon qu'ils seront ordônés: comme aussi pour les manœures du vaisseau, que quand chacun sera en son quartier qu'il n'en parte, que ce ne soit par le commandement du Chef ou autre qu'il aura ordonné, que pour ce suiet tous les matelots & mariniers soient en estat & disposez pour auoir l'œil aux manœures & voiles, les bien saisir, tant par en bas que par en haut. Les pilotes doiuent estre aussi soigneux des choses qui despendent du gouuernail & de ceux qui y seront mis: Aussi que tous les charpentiers & calfauteurs avec leurs ferremens, soient preparez pour reparer le dommage que l'ennemy pourroit faire au combat: Le vaisseau ne doit estre embarassé, pour pouoir aller librement visiter en bas, & refaire le dommage que le canõ pourroit faire sous l'eauë: L'on doit auoir des vaisseaux preparez, pleins d'eauë pour esteindre le feu, si par hasard il arriuoit quelque accident, soit pour le suiet des poudres, artifices, & autres choses.

Faire tenir prests les matelots.

Auoir

pte
gie
tou
des
fier
qua
(
tan
deu
fusi
dom
de n
tout
plus
cessa
fects
dre d
quer
cogn

U
des, p
chers,
amarq
lon les

Auoir esgard que les blessés soient secourus promptement par gens destinez à cela, & que les Chirurgiens & quelques aydes soient en estat, & fournis de tous les instruments, qui leurs sont necessaires, comme des medicaments & appareils, avec du feu en vn bra-
sier de fer, soit pour cauteriser ou faire autre chose quand la necessité le requerra.

Que le chef soit toujours à l'airte râtost en vn lieu tantost en vn autre, pour encourager vn chacun à son deuoir, donner vn tel ordre qu'il n'y aye aucune confusion, d'autant qu'en toutes choses cela apporte des dommages notables, principalement en vn combat de mer. Le sage & aduisé capitaine doit considerer tout ce qui est à son auantage, en demander aduis aux plus experimenterz, pour avec ce qu'il iugera estre necessaire & utile, l'exécuter: Aux rencontres & aux effects on ne doit estre nouice, mais experimenter en l'ordre des combats qui sont de plusieurs façons, d'attaquer & assaillir, & autres choses que l'experience fait cognoistre plus auantageuses les vns que les autres.

Que le
Chef soit
par tout.

Que les cartes pour la navigation sont necessaires.

Ln'y a rien si utile pour la navigation que la carte marine, d'autant qu'elle designe toutes les parties du monde, avec les costes, rades, ports, riuieres caps, promotoirs, ances, plages, rochers, escucils, isles, bans, batures, entrées des haures, les amarques & balisses, & leurs profondeurs, ancrages selon les lieux & dangers qui y peuuent rencontrer, les

2. P^e

Carte marine
sest
beaucoup
à la naviga-
tion.

hauteurs, distances, & rumb de vent par lesquels l'on nauige. Par la mesme on despeinct aussi les ruisseaux, achenals & terres doubles, qui paroissent dans les terres & le long des costes, parquoy ie dis que les cartes qui sont exactement faites sans erreur, les reduisant pour les distances au mieux qu'il sera possible du rond au plat; encore qu'il y aye quelque difficulté, neau moins l'on y peut paruenir pour s'en seruir & bien nauiger: il faut que les rûbs de la rose des vents soient iustement & delicatement tracées, que tous les degrés de l'esleuation soiét bien esgaulx, que l'eschelle des lieux corresponde aux degrés de latitude, que tout soit bien en hauteur, & à cecy la portraiture est necessaire pour sçauoir exactement faire vne carte en laquelle quelquefois est necessaire de représenter beaucoup de particularités selon les contrées ou regions, comme figurer les montagnes, terres doubles qui paroissent, costoyant les coltes; Aussi se peuient despeindre les oyseaux, animaux, poissons, arbres, plantes, racines, simples, fruiçts, habits des nations de toutes les contrées estrangeres, & tout ce que l'on peut voir & rencontrer de remarquable, & ainsi il est bien difficile sans carte marine de nauiger, c'est pourquoy il est besoin que tous mariniers en ayent de bonnes, avec tous les instruments & autres choses necessaires à la navigation, qu'ils soient iustes & bien graduez, comme aussi faut auoir de bonnes Boussoles selon les lieux où l'on voudra nauiger.



frée
cher
qui l
deré
quel
riété
appr
où il
tenir
de ro
mieu
veut
min,
mont
amen
dra fa
calcul
dechû
qu'il s

Comme l'on doit vser de la carte marine.



Quand il est question d'entreprendre voyage, il faut voir sur vostre carte le lieu de l'élevation d'où l'on part, & celuy où on veut aller, soit en longitude ou latitude, s'il est en la partie du Nort ou du Sud, & la distance du chemin, les rumbz par où il doit naviger, & les vents qui luy seront fauorables: Le tout estant bien considéré leuez les ancres, mettez sous voiles, & ayât cinglé quelque espace de temps, s'il arriue quelque contrarieté de temps l'on navigera par vn autre rumb le plus approchant de la route, & à lors faut considerer le lieu où il se treuve selon l'estime qui sera faite du chemin, tenir bon conte sur le papier iournal du changement de route avec la hauteur s'il peut, ou destimer au mieux qu'il luy sera possible: Pointer sa carte si l'on veut sçauoir le lieu où on est, conter les lieues du chemin, & ainsi l'on cognoistra où l'on sera descendu ou monté, & l'on regardera les rumbz de vent celuy qui a amené le vaisseau d'où il est party, pour quand on voudra faire l'estime: on doit auoir toutes choses bien calculées, pour sçauoir le chemin quel'on aura fait & dechû de la route, comme il sera montré cy apres lors qu'il sera question de pointer la carte marine.

Comme les cartes sont necessaires à la navigation, pour tous Mariniers qui peuuent sçauoir le moyen de les fabriquer pour s'en ayder, en figurant les costes & autres choses cy dessus dictes, & la façon comme l'on y doit proceder selon la Boussole des Mariniers.



SVR vn papier ou carton l'on tracera vne rose, ou plusieurs selon l'estendue de la carte, avec les tréte deux rumbz, lesquels seront tirés le plus delicatement & nettement que l'on pourra, sur lequel carton aux costes marquez la quantité des degres que l'on vouldra estendre sur la carte, lesquels contiédront chacun dix-sept lieues & demie, & ferez l'eschelle de dix en dix lieues, qui conuendra aux lieues de degrez, ce que ayant esté obserué, ayez aussi vostre Boussole, qui soit selon le lieu de la declinaison du lieu, autrement il y pourroit auoir erreur, prenant vn meridiem pour vn autre: si l'on desire tracer vne coste d'un Cap à l'autre, avec les bayes, caps, ports, riuieres, isles, basses, rochers, & autre chose qui peuuent seruir de marques pour la navigation d'icelles contrées, avec les sondes, anorages: le presupose qu'une coste aille d'un Cap à l'autre selon que montre la Boussole de l'Ouest à l'Est, & que le Cap A, soit à quarante degres & demy de latitude, poserez vn poinct sur ledit carton, à la mesme hauteur de quarante degres & demy au poinct A, comme l'aurez treuuee sur l'astrolabe, prenez vostre compas, mettant vne pointe sur le rumb de vent, qui va de l'Ouest à l'Est, & l'autre que mettrez au poinct A, &

Comme
il faut se-
courir les
distances
des lieux
où on se
trouue.

cour
iusqu
& tir
Ouel
poin
quell
le poi
qu'il
quere
On
se fait
ce qui
pied à
de la c
à quel
au Suel
scituat
mettez
de vent
qui est
rumb d
lieues
poinct
quinzel
le sur to
au comm
chers, ba
regardez
comme d
vents esg
me cy des

courez la pointe sur le rumb de vent de l'Ouest à l'Est
 jusques au dernier cap vous y marquerez vn point B,
 & tirez vne ligne de A, B, paralelle au rumb Est de
 Ouest, ce fait estimez combien il y a de lieues du
 point A, à B, & vous verrez qu'il y a vingt lieues, les
 quelles l'on prendra sur l'eschelle, que rapporterez sur
 le point A, & l'autre point sur le rumb de vent tant
 qu'il se pourra estendre, de ces vingt lieues y mar-
 querez B, qui sera l'estenduë d'icelle coste pretendue.

On portera la Boussole audit Cap B, lequel chemin
 se fait avec vn bateau, pour recognoistre exactement
 ce qui sera le long de la coste, ou l'on pourra mettre
 pied à terre pour estre plus assure, auoir le gisement
 de la coste: estant au Cap B, regardez sur la Boussole
 à quel rumb de vent suit la coste, prenez quelle coure
 au Suest quinze lieues, il faut proceder à coste secon-
 de situation comme à la premiere: prenez le compas,
 mettez vne pointe au point B, & l'autre sur le rumb
 de vent qui est Suest & Norrouest, conforme à la coste
 qui est le gisement. & tirez vne ligne paralelle au
 rumb de vent Suest & Norrouest l'on prendra quinze
 lieues sur l'eschelle & rapporterez vne pointe au
 point B, & l'autre sur la ligne au point C, distant de
 quinze lieues: ce qui estant obseruë, portez la Boussole
 sur tous les Caps & autres lieux, y procedant comme
 au commencement, & s'il y auoit quelques isles, ro-
 chers, bancs, ou batures en mer, estant à l'un des Caps
 regardez sur la Boussole à quel rumb demeure l'isle,
 comme de B, à D, de B, à G, & B, tracez les rumb des
 vents esgaux à ceux de la rose des vents, suivant la for-
 me cy dessus, & estant au Cap C, de rechef regardez

Moyen
 de faire des
 cartes ma-
 fines.

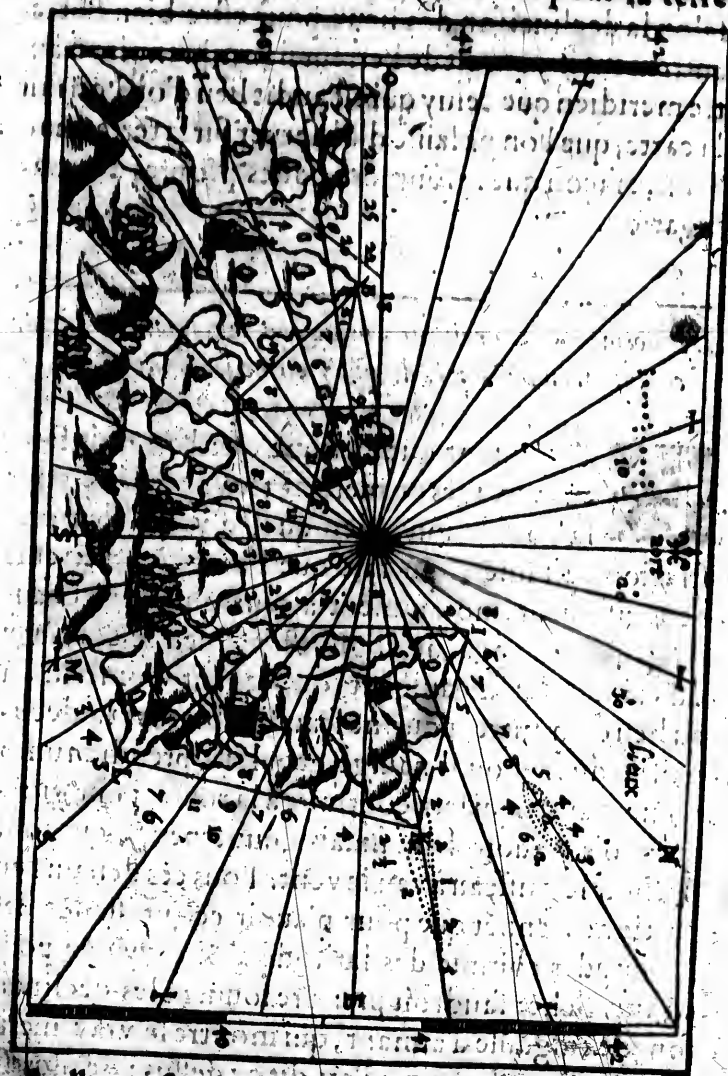
avec la Bouffole à quels rumb de vent vous demeurez, lesdits caps de l'isle, c'est ce qu'il faut premierement observer: ce qu'ayant veu, vous les tracerez, & où ces rumb de vent entrecouperont les deux autres, là sera la situation des Caps de l'isle D, G, F, & la distace sera selon celle de la coste B, C, où il y a quinze lieues & de B, à D, onze & demie, & à G, autant, à F, dix-huict, & de C, à F, dix, & à G, huict à D, treize, & ainsi selon la distances des lieux qui serot esloignés de la coste, vous observerez comme aussi tout ce qui se pourra remarquer, faisant tousiours deux scituations, pour scauoir combien les isles, ou rochers, bans, ou batures sont esloignés de la coste, & par le moyen des intercessiōs qui entrecouppent aux rumb de vent, l'on scaura la scituations des lieux soit près ou loing avec la distace. Il ne faut oublier de sonder souuent, & cognoistre les ancrages qui sont marqués en la carte cy dessous, come est ceste marque, ♂, faut mettre aussi le nombre des brasses en chiffres, comme vous voyez audit carton. Reprenant le Cap C, & regardant la Bouffole à quel rumb de vent fuit la coste, recognoissant qu'elle va à l'Est vn quart du Nordest vingt & vne lieue & demie iusques au point H, du point H, regardez de rechef, comme fait la coste qui va au Nort au Cap I, près de dix-huict lieues du point I, faisant l'Est vn quart du Suest, iusques au Cap K, dix-huict lieues & demie, & faisant le Sud vn quart du Surrouest, iusques au Cap L, à 8 lieues, & dudit Cap faisant l'Ouest Surrouest au Cap M, vne lieue, & ainsi kon procedera, cherchant les rumb de vent sur la rose qui est tracée sur le papier du carton: de ceste façon feréz toutes

 forte
d'au

 mais elle
tant qu

NAVIGATION.

fortes de cartes à naviger. Je pourrois bien moner
d'autres manieres de faire des cartes pour la terre,



mais elles ne seroient pas pour la navigation, d'au-
tant que l'on n'y applique les rumb de vent selon

- les Bouffoles de la navigation, comme l'on fait à celle de quoy les mariniers se gouuernēt, qui doiuent estre selon la declinaison des lieux pour estre bien faites, autrement il y auroit de l'erreur si l'on prenoit vn autre meridien que celui qui est audit lieu d'où l'on fait la carte, que l'on ne laisse d'observer sur la terre, mais d'autre façon que le long des costes propres à la navigation.

Des accidents qui arriuent à beaucoup de navigateurs pour ce qui est des estimes, de quoy on ne se donne garde.

ET d'autant que l'estime que l'on doit faire aux voyages de mer, est tres necessaire pour la navigation, bien qu'il n'y aye demonstration certaines, qui fait que beaucoup d'erreurs s'en ensuiuent, notamment à ceux qui n'ont beaucoup d'experience, ne cognoissant bien le cinglage du vaisseau où ils nauigent, ou prenant vn meridien au lieu d'vn autre, pour ne sçauoir obseruer la declinaison du lieu où il nauige, voulant prendre rumb pour vn autre qui sera contraire à la route, pour quelques fois y auoir de mauuais gouuerneurs, qui font dechoir le vaisseau à vau le vent. Tous ces deffauts en partie ne viennent que pour n'auoir cognoissance des longitudes comme des latitudes, & croy que pour en approcher faudroit prendre souuent les declinaisons de l'aiguille d'aimant, qui montre le vray meridien où l'on est comme i'ay dit cy dessus: de plus se voit des transports de marce que si l'on n'y prend gar-

de

de fo
lence
seau
bre in
pesch
tion,
la mo
streté
tort si
se com
coine
ont qu
tels nau
leur rui
On n
se faire
vaisseau
donner
min de
ges, il v
trop to
la terre
à plusieu
pensant
ter en l'o
où d'vn
treuent
de quoy
vn iour
treuer a
horloges

de font dechoir le vaisseau de sa route, outre la violence des tempestes, qui fait aller à vau le vent le vaisseau, prenant vn rumb pour vn autre, en fin vn nombre infiny d'autres accidents qui se rencontrent, empeschent de faire vne estime assuree en la navigation, qui cause la perte d'une infinité de vaisseaux, sans la mort de plusieurs hommes, & le tout par l'opiniastreté de certains navigateurs, qui croyent se faire tort si on les tenoit fautifs en leur estime, ne desirant se communiquer à personne, de crainte qu'on apperceuue leur deffaut, voulant par là faire croire qu'ils ont quelque regle plus assuree que tous les autres, & tels navigateurs font souuent de mauuais voyages à leur ruine, & de ceux qui sont sous leur conduite.

Ce qui se doit et seruet en l'estime.

On ne doit oublier vne chose en l'estime, qui est se faire plus de l'auant que de l'arriere, comme si le vaisseau faisoit deux lieuës par chacune heure, luy en donner demy quart ou plus, conformement au chemin de l'estime qu'on fait selon la lōgueur des voyages, il vaut mieux estre vingt lieuës de l'arriere que trop tost de l'auant, où l'on se pourroit treuuer sur la terre où en danger de se perdre, comme il arriue à plusieurs vaisseaux faute de ne se donner garde, qui pensant estre bien esloignez de terre, faisant porter en l'obscurité de la nuit, aux temps des brunes, où d'un grand orage, où ils n'ont point de veuë, & se treuuent estonnez qu'ils se voient à terre, & s'il y a de quoy sonder au lieu où l'on va, que l'on sonde vn iour plustost que plus tard, & si l'on espere la treuuer ayant iccté le plomb, continuez de quatre horloges en quatre, en la nuit ou temps de brune,

c'est le moyen d'euiter les perils, car l'on ne sçauroit trop apprehender. ce que l'on ne voudroit voir, d'autant qu'il ne se fait iamais deux fautes en telles nauigations: aussi si auez à doubler quelque cap ou isle la nuit ou durant la brune, prenez tousiours vn demy quart de vent plus vers l'eauë pour euiter la terre, ou si quelque marée portoit dessus, prenez plustost vn rumb entier: Le iugement du marinier doit auiser à cela plus ou moins selon la violence des marées, & si l'on nauigeoit dans les mers où il y a des glaces, & en doutant; prenez garde tout le iour, & ayez des matelots à la hune pour descourir, & si n'en voyez le iour ou la nuit allez à petit voile, & si la brune est ou qu'il face noir en lieu douteux, mettez à l'autre bort, ou amenez tout à bas, attendant que l'air soit clair & serain, & si vous en voyez, allez discrettement & ne vo' y engagez mal à propos: La nuit ne faites porter pour euiter le danger, iusqu'à ce qu'en soyez hors, & que l'on ne s'opiniatre de le faire inconsiderement parmy ses dangers, comme quelques fois ie me suis veu dix-sept iours enfermé dans les glaces, & sans l'assistance de Dieu nous nous fusions perdus, comme d'autres que nous vismes faire naufrage par leur temerité. C'est pourquoy le sage marinier doit craindre autant les inconueniens qui peuuent arriuer, comme ce qui est de l'estime, à laquelle les plus anciens nauigateurs sont les plus experts, pour ce suiect ie traittera y de la difference des estimes cy apres.

Pre

c

q

p

p

l



qui le

vaiffe

asseu

nul n

d'au

exper

tions,

Dieu a

donne

gneme

ser de

courir

prouid

teurs q

polaire

du lieu

est: por

rinier, i

Premier que rapporter les diverses estimes l'on verra vne chose remarquable de la prouidence de Dieu, des moyens qu'il a donné aux hommes pour euiter les perils de la plus part des navigations qui se treuuent aux longitudes, puisqu'il n'y a point de reigle bien asseurée, non plus qu'en l'estime du marinier.



DIEU tout sage, tout bon, tout puissant, preuoyant que les hommes qui cinglét par les mers de ce grand Ocean, courroient mil perils & naufrages, s'il ne les asistoit de quelques enseignements, qui les peussent garantir de la mort, & perte de leurs vaisseaux : puique l'homme n'auoit des certitudes asseurées en ses navigations par les longitudes, & que nul ne se doit trauailler en ceste vie pour ce suiect, d'autant que se seroit en vain, comme plusieurs l'ont experimenté de nostre tēps, il y a assez de demonstrations, & escrits sans effects solides & arrestez. Or Dieu autheur de toutes choses, comme il ne luy a plû donner ceste cognoissance, il a donné vn autre enseignement, par lequel les mariniers se peuuent redresser de leur estime, euitant les perils qu'ils pourroient courir beaucoup plus qu'ils ne font, si ce n'estoit cette prouidence Diuine. C'est chose asseurée que le haulteurs que l'on prend tant par le soleil que par l'estoile polaire & autres, donne vne cognoissance certaine du lieu où l'on part, iusqu'à celuy où l'on va, & où l'on est: pour ce qui est des latitudes qui radressent le marinier, mais non l'espace du chemin qui ne se fait que

par estime horsmis du Nort au Sud, on estime estre vne chose dont on n'est pas bien certain de la distance qu'il y a d'un lieu à autre, ou de quelque nombre ou chose semblable: que si le navigateur estoit assuré de sa route, il ne l'estimeroit pas, ains diroit plustost le poinct de certitude où se treuve le vaisseau quand il voudroit poincter la carte.

On vsc encore d'une autre maniere de parler, qui est quand l'estime ne se treuve bonne, il faut l'amander, & n'y a de regle certaine non plus qu'en l'estime, c'est ce que ie n'ay peu sçavoir ny apprédre d'aucuns mariniers, avec lesquels i'ay communiqué, sinon que tout se fait avec des regles de fantaisie, qui sont différentes, les vnes meilleures que les autres, dequoy il faut estre grandement soigneux en la navigation. C'est pourquoy les plus experts & anciens navigateurs, ont cognoissance plus parfaite aux estimates, & autres accidents qui arriuent à la mer, que les autres qui souuent s'en font plus à croire qu'ils ne sçauent. Or comme dit est, il y a des marques assurées à la navigation, qui sont oposées aux dangers que l'on pourroit encourir, & si certains que quand l'on les cognoist, le marinier se reiouist, & ceux qui sont avec luy, come s'ils estoient ia arriuez au port de salut, soulagé de tous les soins & estimates passées, recognoissant les fautes qu'il auoit peu faire, comme s'il estoit trop de l'auant ou trop peu de l'arriere, & par ce moyen se gouverner & amander vne autrefois son estime, & à bien pointer la carte: peu à peu on se forme, en pratiquant souuent l'on se rend plus certains en la navigation.

Smes
Occ
pell
çois
com
en p
peut
mes
bles
me d
font
roue
moÿ
trem
haut
quel
ceste
à peu
com
stroit
passé
ietté
tant
Norr
banq
de sab
lieues
troup
vne ce
l'esco

Voyons quelles sont les amarkes & enseignements, commençons par ceux de la Nouuelle France Occidentale. Il y a entre elle & nous vn lieu qui s'appelle le grand ban, où nombre de vaisseaux tant François que Estrangers vont faire la pesche de molue, comme à la terre ferme & Isle d'icelle, qui s'y préd en partie de ces lieux en toute saison, m'âne qui ne se peut estimer tant pour la France qu'autres Royumes & contrées, où il s'en fait de tres grands & notables trafics. Ce grand ban tient du quarante & vniésme degré de latitude iusqu'au cinquante & vniésme sont quatre vingts dix lieuës, il est Nordest & Surrouest, suiuant le rapport des nauigateurs par le moyen des sondes, ce qui ne se pouuoit faire autrement, & sa largeur en des endroits comme sur la hauteur de 44. à 46. degrez à 50. 60. & 70. lieuës quelque peu plus ou moins, selon la hauteur : & de ceste largeur allant au Nort il va en diminuant peu à peu, & du 44. degré au 42. il se forme à peu près comme vne ouale, où au bout il y a vne pointe fort estroite, ainsi que le representét tous les mariniers du passé, par le nombre infiny des sondes qu'ils y ont iettées, qui peu à peu en ont fait cognoistre la figure, tant de ce ban que d'autres, qui sont à Ouest & Ouest Norrouest d'iceluy comme le bane, auert, & les banquereaux & autres qui sont peu esloignez de l'Isle de sable, premier que venir à ce grand ban de 25. & 30. lieuës en mer. Il se voit de certains oyseaux par troupes qui s'appellent marmètes, qui donnent vne cognoissance au pilote qu'il n'est pas loing de l'escore du ban, qui sont les bords, alors l'on ap-

preste le plomb & la sonde pour sonder, iusqu'à ce
 que l'on paruienne à ceste escore, pour cognoistre
 quand l'on sera proche d'entrer sur le grand ban, ce-
 ste sonde se iette de 6. en 6. heures de 4. en 4. de 2.
 en 2. ainsi que le pilote en croit estre proche ou esloi-
 gné: or il cognoist quand il est à l'escore au fond où
 il y aura en des endroits 90. 80. 70. 65. 60. & 50.
 brasses d'eauë, vn peu plus ou moins, selon la hauteur
 où il se treuerra, & estant sur ledit ban, il treuera
 45. 40. 30. & 35. brasses d'eauë, vn peu plus ou moins
 selon la hauteur. A ce deffaut la sonde aux experimé-
 tez qui donne cognoissance où il est, & est certain
 que premier que voir la terre, il doit passer sur ce ban,
 qui luy fait cognoistre la distance du chemin qu'il a à
 faire, & assure de ce qu'il a fait, bien que son estime
 fust fautive, lequel ban est esloigné de la plus pro-
 chaine terre de 25. lieuës, qui est le Cap de Rase, sur
 la hauteur de 46. degrés, & demy, tenant à l'isle de
 Terre Neufue, & entre le ban & la terre il y a grande
 profondeur, qui donne cognoissance quel'on est pas-
 sé l'escore du ban del' Ouest, Norrouest. De plus qu'e-
 stant sur ce grand ban, on y voit des marques certai-
 nes, par le nombre infiny d'oyseaux, qui sont comme
 fauquests, maupoules, huans, mauues, taille vâ poin-
 goins ou apois, & quelques autres qui la plus part sui-
 uent les vaisseaux pescheurs qui prennent la moluë,
 pour manger les testes & entrailles du poisson que
 l'on iette à la mer: tout cecy se fait cognoistre cōme
 dit est, où l'on est, qui donne vn grand contente-
 ment à vn chacun: Le marinier ayant pris la hauteur,
 ce qu'il ne doit negliger en aucune façon, ou s'il n'a

ba
 se
 fa
 ui
 qu
 pl
 co
 qu
 co
 tra
 Ne
 app
 gn
 ren

ban
 stre
 Cap
 tres
 que
 au p
 pou
 gno
 de n
 fant
 uant
 coup
 illes
 ille d
 sain
 entre
 sure f

bonne hauteur qui reuienne à son estime, se qu'il pensera auoir fait, ou s'il a cognoissance de la sonde il fera sa route pour gagner le lieu où il desire aller: & le nauigateur preuoiât par estime qu'il est proche de débâquer, il fait ietter la sonde iusqu'à ce qu'il ne treuue plus de fond, ou pour le moins grande profondeur, comme de 100. 130. ou 140. brasses d'eauë, faisant quelque chemin, comme 10. en 12. lieuës l'on rencontre le Ban Auert qui conduit la sonde, iusqu'au trauers des isles saint Pierre, separées de l'isle de Terre-Neufue 3. à 6. lieuës, ou bien passerez par autres bans appelez les banquereaux, qui donnent parfaite cognoissance avec la hauteur où l'on est, & ainsi assurement l'on fait sa route depuis ledit grand Ban.

Mais si la hauteur n'est assurée que par estime du ban, l'on tasche le mieux que l'on peut d'aller cognoistre la terre pour s'arouter avec certitude, comme le Cap de Rase, sainte Marie, isles saint Pierre, ou autres caps, atrenants à ladite isle de Terre-Neufue, ou quelques batures qu'aucuns cognoissent à la sonde & au poisson qui s'y pesche, & ainsi cherche lieu certain pour s'adresser & assurer de la route, & allant recognoistre ces terres, que ce ne soit durant la brune ny de nuit: il y faut aller sagement & discrettement faisant faire bon quart, se donner garde des marées suivant le lieu où l'on est. Ceux qui partent du ban, beaucoup y en a qui avec bonne hauteur vont à la veuë des isles de saint Pierre ou cap de Raye, tenant à ladite isle de Terre-Neufue, entre l'isle saint Paul ou Cap saint Laurent, tenant à l'isle du cap Breton, pour entrer au golphe saint Laurent, ainsi que chacun desire faire la route.

Et si l'on desire aller à la coste d'Acadie, Souricois, Etechemins, & Allemouchicois, l'on peut aller recognoistre le Cap Breton ou les isles de Canseau, l'Isle Verte, Sefambre, la Heuc, Cap de Sable, Menasne Isle Longue, & celle des Monts Deserts, ou le Capblan, proche de Mal Barre terre basse, à 20. & 25. lieues vers l'eau on a la sonde à 50. brasses fond attréat, venant à la terre, marque que Dieu a donnée aux navigateurs pour ne se perdre, pourueu qu'ils ne soient point paresseux ny negligents de sonder.

Toutes celsdites costes & caps, cy dessus nommez, ne sont esloignez dudit grand Ban iusqu'au cap Bretó que de 100. ou de Canseau 120. lieues, entre deux est l'Isle de Sable, sur la hauteur de 43. degrés & demy de latitude 25. à 30. lieues du Cap Breton, Nort & Sud, fort dangereuse & baturiere, de laquelle l'on se doit donner garde : les marées portent sur icelle venant du Nort & Nornorrouest.

De façon que la nauigation qui se fait en ces pais là est comme assuree sans courir beaucoup de risque, encorés que les estimes ne soient bien certaines pour les cognoissances cy dessus dites, on sçait où l'on est, refaisant vne nouvelle, comme si on partoit d'un port, & l'ignorance d'un marinier qui a passé vne ou deux fois seroit bien grande, si en 125. lieues qu'il y a du grand Ban aux costes de la Nouvelle Frâce, fit tant d'erreurs en son estime, qu'il ne sçeut se doner garde d'aborder la terre, où il iroit souuent sans la cognoissance dudit grand Ban, qui occasionne que tant de vaisseaux ne se perdent, comme ils feroient, si cela n'estoit, ce qui r'adresse le marinier de son estime.

Et

Fr
ter
en
à 2
teu
l'o
l'o
teu
vne
sen
fab
fon
d'au
ren
de b
qu'i
cé, A
cog
ler e
mau
Nort
ilest
silete
si peu
mauu
rinier
la nau
de Di
pour
D

Et pour les nauigations qui se font de la Nouvelle France Occidentale, aux costes de France, Angleterre, & Irlande, il y a des marques & enseignements en la mer, de la sonde quel'on l'apporté de 55. & 30. à 25. lieuës en mer en des endroits, suiuant la hauteur où l'on se treuve, donne à cognoistre le lieu où l'on est, le chemin que l'on a à faire & la route que l'on doit tenir, refaisant nouvelle estime, & si la hauteur n'est que par estime, les anciens nauigateurs par vne longue pratique tant du passé que de l'heure presente recognoissent le fond des sondes, si c'est rocher sable d'orloge, ou vaseux, argile, coquillage, autre fond à grain d'orge, pailleceux, petits grauois, & ainsi d'autres noms qu'on donne pour cognoistre la difference des fonds, à ce ioincte la profondeur de tant de brasses, il cognoisse le lieu où ils sont, & la route qu'ils doiuent tenir, soit pour aller aux costes de France, Angleterre ou Escosse, & s'ils ne sont mariniers bien cognoissants à ces sondes, il arriue qu'au lieu d'aller en la manche, ils vont celle de saint George tresmauuaise, si l'on n'en a la cognoissance qui est au Nort de Sorlingues & costes d'Angleterre: d'ailleurs il est à craindre comme les costes de Bretagne, mais si le temps est beau, il n'y a rien à apprehender, & si en si peu de chemin de 55. 30. & 25. lieuës, on fait vne si mauuaise estime, pour aller aborder la terre: le marinier seroit bien neuf & ignorant en ce qui seroit de la nauigation, & par ainsi se recognoist la prouidëce de Dieu, & enseignements qu'il dõne aux mariniers, pour se conseruer & le soulager des estimes.

De plus, ce qui soulage grandement le marinier,

est qu'és costes d'Espagne il y a grande profondeur d'eau, & la plus part des terres fort hautes qui se peuvent voir de loing aux mariniers, qui fait que l'on n'en approche que selon que le navigateur desire il n'y a que la brune ou la nuit qui le pourroit endommager, & diray qu'en ce temps de brune on en approcheroit de fort prés, pour estre la coste saine, & euit le peril, & remettre à la mer, que l'on ne feroit si aysement à vne terre basse où l'on seroit dessus premier que se pouuoit garantir, ce qui arriue par l'estime du pilote qui croyoit estre trop de l'arriere, au cōtraire il se faut tousiours faire plus de l'auât. Or quoy que s'en soit l'on a des enseignements, premier qu'arriuer à terre, soit par sondes, hostes, terres, oyseaux, herbiers, qui se rencontrent en d'aucunes mers, poissons, changement de temps, saisons, & plusieurs autres marques, desquelles les navigateurs ont cognoissâce, qui soulagent fort l'estime du pilote avec de grandes consolations: que si ces marques & enseignements n'estoient en la mer, la navigation seroit beaucoup plus perilleuse & suiect aux risques qu'elle n'est, car en vn bon vaisseau il n'y a à craindre que la terre & le feu, c'est pourquoy quand on est entre des terres & proche des costes, il faut estre grandement soigneux de dormir plus le iour que la nuit, prendre garde aux transports des marées pour euit le lieu où elles vous pourroient porter, afin que quand vous arriueriez au port de salut, vous rendiez graces à Dieu.

Estimes
des naviga-
teurs tres
necessaires
au mari-
nier.

Or voions les estimés des navigateurs tres necessaires au marinier, si on ne les a prises si iustement, au moins en approcher à peu prés, à ce quil aye co-

gnoissance pour le pouuoir r'adresser, pour ce qui est des distances des longitudes, qui seroient tres asseurées, s'il se rencontroit vn instrument si iuste qu'il peust enseigner la vraye esgalité de l'heure, continuât sans erreur (comme il sera dit cy après,) que nous aurons monsté comme selon mon sentiment l'on se deueroit gouverner à dresser les papiers iournaux, & celuy de l'estime.

Ayez deux liures iournaux, l'vn pour les estimes particulieres, & l'autre pour les discours des rencontres, & de ce qui se passera pendant les voyages, celuy des rencontres se fera en ceste maniere.

— Le 20. de May, sommes partis d'vn tel lieu, par la hauteur de 49. degrés de latitude, à quatre heures du matin, sur les deux heures après midy nous auons fait rencontre de quatre vaisseaux Hollandois, qui nous dirent venir du destroit, ayant fait rencontre de deux autres de guerre à 20. lieuës de Ourisant, & fait chasse sur eux, mais comme estant meilleurs voiliers s'estoiët sauuez, croyant estre Turcs, & ainsi plusieurs autres choses, & qui se rencontrent de iour en iour.

Et le papier ou liure iournal des estimes doit estre particulier, comme il s'ensuit à la table cy dessous, qui n'apportera nulle confusion au navigateur, au contraire vn grand soulagement de voir tout par ordre, & pour promptement calculer son estime, pour les tracer sur sa carte ou carton, ainsi que bon luy semblera, l'on ne doit manquer de deux heures en deux heures, à arrester l'estime à ladite table cy dessous, du chemin que fait le vaisseau en premier lieu.

*Comme l'on doit dresser la table des estimes de iour en iour
au papier iournal.*



V dessus est le long de la premiere colomne, & le long d'icelle escriuez le mois, le iour & l'heure, que sortira le vaisseau du port ou autre endroit, au premier carré sont les heures de deux en deux iusques à douze, & recommencer deux iusques à autre douze qui feront 24. heures, d'un midy à autre, qu'assemblerez les lieuës de vostre estime, & pointer vostre carte pour sçauoir le lieu où sera le vaisseau, au deuxiesme est le rumb de vent sur lequel l'on nauige. Le troisieme sont les lieuës du chemin de l'estime. Au quatrieme le rumb de vent qui fait courir le vaisseau. Au cinquiesme, la hauteur où se treuuerà le vaisseau : or notez que si partez à quatre heures du matin ou du soir, commencez à côter les lieuës de chemin. Au deuxiesme carré où est marqué 4. heures, d'autant que de 4. à 6. il y a deux heures, afin de rencontrer le midy ou la minuit, pour se treuuer en l'ordre de douze heures, pour venir à 24. où finira l'estime. Ne faut ouïr estre soigneux à toutes les fois, que l'on peut, de prendre la hauteur & pointer la carte d'un midy à l'autre d'autant que l'on ne sçauoit estre trop exact & diligent.

Comme si ie sortois du port par les 49. degrés de latitude, à quatre heures du matin, ie recognois que nauigeant à Ouest vn quart au Norrouest, estimant faire deux lieuës par heure, i'escris deux lieuës en la colomne deuxiesme, & allant estimans iusqu'à douze

Le 10. de May fortunes du Haug à 4. heures du matin.

lieu
po
tes
heu
dep
qu
de
poi
cho
veu
com
l'v
foir
ble
des

lieuës lesquelles venuës ie prens la hauteur s'il m'est possible, la prenant ie treuve 48. degrés & 50. minutes, que ie mets à la sixiesme colonne vis à vis de 12. heures, assemblant le chemin de l'estime que i'ay fait depuis 4. heures du matin iusqu'à midy, ie treuve qu'il y a 9. heures qu'il faut doubler & font 18. lieuës de chemin, que marquerez sur la carte. Arrêtez le poinct iusqu'au lendemain que ferez le semblable, chose facile si l'on desires'en seruir, car ie n'ay point veu que fort peu d'estimes qui ne soient en quelque confusion au papier iournal des rencontres, mellant l'vnauec l'autre, ce qui donne de la peine & plus de soing, qu'il faut éuiter en cela le plus qu'il est possible, en mettant le tout par ordre, comme il suit cy dessous en ceste table, qui n'est que pour 2 4. heures,

Le 10. de May fortinës du Haug à 4. heures du matin.

heures	Rumb pour la route.	Lieuës	Rumb pour le vent.	Degrés
2				
4	A Ouest $\frac{1}{4}$ au Norrouest.	2	Le vent Nort.	49. de.
6	A Ouest.	2	Le vent Nort.	
8	A Ouest $\frac{1}{4}$ au Surrouest.	1 $\frac{1}{2}$	Le vës Nort $\frac{1}{4}$ au Nordest.	
10	A Ouest $\frac{1}{4}$ au Surrouest.	1 $\frac{1}{4}$	Le vent Normorrouest.	
12	Au Surrouest $\frac{1}{4}$ à Ouest.	2	Le vës Norrouest $\frac{1}{4}$ au Nori	48. 50. minutes.
2	Au Surrouest $\frac{1}{4}$ à Ouest.	1	Au Norrouest $\frac{1}{4}$ au Norr.	
4	Au Surrouest.	$\frac{1}{4}$	De à Ouest Norrouest.	
6	A Ouest $\frac{1}{4}$ au Norrouest.	2 $\frac{1}{2}$	Le Norr.	
8	A Ouest.	2 $\frac{1}{4}$	Le Nortnordest	
10	A Ouest.	3	Le Nordest.	
12	A Ouest.	3	Le Est Nordest.	

continuât la route de midy iusqu'à mi nuict, ie treuve auoir fait 12. lieuës trois quarts qu'il faut doubler, & qui font 25. lieuës & demie qu'auetz faict, & de mi nuict l'on continuera iusqu'au l'endemain à midy, qu'arresterez l'estime & pointerez la carte, & ainsi tousiours continuerez l'ordre de ceste table cy dessus iusqu'à la fin du voyage.

S'ensuit comme l'on peut sçauoir si vn pilote a bien fait son estime, & pointer la carte.

SI vn vaisseau sortoit d'un port qui fut sous la hauteur de 46. degrés de latitude, & nauigéât par le rumb de l'Ouest Surouest, il faudroit sçauoir precifement l'heure qu'il sortiroit du port, & au prealable l'heure qu'il seroit quand il voudroit estimer le chemin qu'il auroit fait, & considerant le temps qu'il y a entre deux, par quelques bons instruments ou horloge la difference de ces deux lieux seroit la longitude, & ceste difference de temps reduitte en degrés de l'Esquinoctiale, qui seroit donner pour quatre minutes de tēps vn degré, qui en vaut 15. par heure, & en contant les lieuës des degrés suiuant le parallele ou se treuve le vaisseau, vous sçaurez s'il a déchû du rumb de vent de l'Ouest Surouest, soit plus à l'Occident ou moins à l'Orient.

Par exemple vn vaisseau partant d'un port de 46. degrés de latitude à midy, & ayant nauigé à Ouest Surouest 91. lieuës, s'il a faict chemin, il se treuuera deux degrés plus aual, pose le cas que l'on ayt estimé

ce c
gré
par
seau
à l'i
garo
& ce
min
qui r
peu
le pa
leva
Oue
Suro
leil s
le va
il aur
à cel
heure
25. lie
par ce
certit
treuve
nes'al
tre de
temps
Q
gateu
la nau
aucun
comm

ce chemin, ſçachant la hauteur certaine de 44. degrés, il ſe peut faire qu'il ſera plus ou moins ſur ledit parallèle, ſelon le decheſ que peut auoir fait le vaiſſeau. Le ſoleil eſtât à ſon meridien regardez auſſi toſt à l'inſtrument ou horloge, le midy de ce lieu, & regardez la differéce qu'il y a du midy où l'on eſt party, & celui où l'on ſe treuve, qui fait la diſtance du chemin qui ſera d'un tiers d'heure, qui font cinq degrés, qui reuiennent à 66. lieuës à 12. & demie, & quelque peu d'auantage par chaque degré de longitude, ſur le parallèle de 44. degrés de l'éleuation où ſe treuve le vaiſſeau, il ſe voit qu'il a déchû du rumb de vent Oueſt Suroueſt, & a cinglé à vn autre, comme au Suroueſt vn quart d'Oueſt, bien que ſelon la Bouſſole il ſembloit aller à Oueſt Suroueſt, d'autant que ſi le vaiſſeau auoit nauigé ce que le pilote auoit eſtimé, il auroit treuue la differéce du midy d'où il eſt party, à celui où il penſoit ſe treuuer, qui euſt eſté demie heure, neſ'eſtant treuue qu'un tiers & ſe trouueroit 25. lieuës del'arriere, moins que ce qu'il auoit eſtimé: par ce moyen ſe cognoiſt le decheſ du vaiſſeau, & la certitude du lieu où il ſe treuve, mais il eſt difficile de treuuer des inſtruments iuſtes, ou des horloges qui neſ'alterent peu ou beaucoup, ce qui feroit commettre de grandes fautes & erreurs par ſucceſſion de temps.

Quoy que ſ'en ſoit il eſt tres neceſſaire au nauigateur ſe ſeruir de l'eſtime pour le ſoulagement de la nauigation qui ſe fait en pluſieurs manières, mais aucun ne donne cognoiſſance de l'erreur que l'on y commet, mais bien comme l'on doit pointer la carte

cōme fait Medigne, que la pluspart des nauigateurs
suyent, qui est bōne pour pointer, mais non comme
l'on doit amander la faute de l'estime, laissant cela à
la sagesse & discretion du marinier, comme il se voit
cy deffous.

De pointer la carte.



VE l'on regarde d'où est party le vais-
seau, où il se treuve, que l'on prene deux
compas, mettant la pointe de l'un d'où
est party le vaisseau, & l'autre sur le vent
qui l'a amené, prenez l'autre compas, mettez vne
pointe aux degres de la hauteur que l'on a treuvé, &
l'autre pointe sur le plus proche vent d'Est, & s'ils viē-
nent à rencontrer les deux compas sans s'esgarer, les
deux pointes qui viennent sur les vents, l'un qui ame-
ne le vaisseau, & l'autre sur l'Est, où les deux pointes
de compas viennent à se ioindre, à sçauoir celle qui fut
mise d'où partit le vaisseau, & l'autre en la hauteur où
il se treuve, considerant le poinct auquel il se rencon-
tre, & mesurez cōbien de lieues l'on cōte par degres,
& ayant veu combien de degres il aura monté ou des-
cendu depuis le lieu d'où il est party, iusques où il se
treuve, il contera les lieues que montent les degres,
& si les lieues des degres correspondent aux lieues du
chemin, l'estime sera bonne si on regarde d'où vient
la faute.

Deux choses sont à presupposer, en premier lieu
que le nauigateur aye tousiours nauigé droictement
sur le rumb de vet qu'il a estimé sans s'esgarer, l'autre
que

qu
ce
bic
mi
lieu

me
fait

che
gré

l'on

gno
trou

deu
la ha

rend

ama
gré p

ce qu
ce qu

l'on
lieue

tiers
Sud q

8. & v
seua

& vnt
point

rance
seurée

aura
Nort

que l'estime conuienne à la hauteur qu'il trouuerra, cela estant assurez il y aura apparence que tout ira bien, si les lieues des degrez correspondent au chemin que l'on aura estimé sur ledit rumb, à tant de lieues pour eleuer vn degré, ce qui arriue peu souuent.

Posons le cas qu'un vaisseau cinglast par vn mesme rumb, il pourra arriuer que l'on l'estimera auoir fait 50. lieues, & considerant la hauteur suiuant le chemin, en contant tant de lieues pour eleuer vn degré, l'on croira estre à ce point, prenant la hauteur l'on trouuerra demy degré moins au Sud, & l'on connoist par là quel'estime n'est bonne, comme si l'on trouuoit en 50. lieues de chemin, auoir descendu deux degrez par le rumb Surrouest, neantmoins par la hauteur que l'on treuve, il se voit vn tiers de differend, & si on recognoist qu'il a trop estimé l'on doit amander ceste faute, oùs'il treuuoit vn tiers de degré plus que les deux degrez, l'on aura assez estimé, ce que recognoissant que l'on voye sur le Surrouest ce que vaut vn tiers, il fera 8. lieues & vn tiers, que l'on rabaterra de 50. qu'il auoit estimé, restera 41. lieues & deux tiers qu'il a fait, & vn degré & deux tiers qu'il aura descendu: si l'on treuve vntiers plus au Sud que les deux degrez, il faudra adiouter à 50. lieues 8. & vn tiers, pour faire deux degrez & vn tiers, le vaisseau ayant nauigé 58. lieues & vn tiers, qui est 8. lieues & vn tiers qu'il a fait plus qu'il n'auoit estimé, il n'y a point de doute quand le marinier nauigera en assurance d'un rumb sans deschoir, en prenant vne assuree hauteur, conuenant à celle que l'on estime, il aura contentement en sa route, tant en la partie du

Nort que du Sud.

F

Ceste difficulté ostée, il s'en presente vne autre plus penible & difficile, où l'on se treuve bien empesché, pour apprendre quelque regle extraordinaire, qui seroit sçauoir cōbien de lieues on sera decheu d'un rumb, par lequel on nauige avec contrarieté de mauuais tēps, qui ne se peut iuger que par estime, comme si on nauigeoit à Ouest par le vent Nornorrouest; l'on jugera le dechet selon la violence des vēts plus ou moins, c'est icy apres auoir fait plusieurs & longues bordées que l'on fait l'estime qu'on arreste sur la carte ou papier iournal, prenant vn rumb pour vn autre, le vent venant deuant comme à Ouest du tout contraire à la route, le vaisseau ne peut plus courir que bordés à autres. Au Sud Surrouest, & au Nornorouest, pour ne s'esgarer de sa route, tenant le mieux que l'on peut sa hauteur. Il ne laisse en ces contrarietez de dechoir soit du costé du Nort ou du Sud, & pourroit deriuier au Suest ou au Nordest si la violence des vents est si grāde, au lieu d'auancer chemin reculer de sa route, & estre contrainct pour ne perdre chemin sous voile, d'amener tout bas, amarer la barre du gouuernail sous le vent, & bien saisir toutes les manœuures qui peuvent trauailler le vaisseau, comme amener bas les matereaux de hune, & saisir les vergues, roidir quelques fois les hauts bans quand ils sont trop lasches, comme le canon qu'il faut bien tenir en estat, pour euitier tout desordre.

Il y a des vaisseaux qui ne se peuvent soustenir, s'ils n'ont le grand corps de voile au vent, le marinier en cela sognoistra ce qui est necessaire pour son vaisseau, estant quelques iours, en cet estat fa-

cheux, agité du vent, de pluyes, brunes, & autres contrarietez ennuieuses à la navigation. Le vent venât à s'adoucir, la mer de furieuse & mauuaise quelle estoit se calme, l'air deuiant clair, & nettoyé de nebulieuses & orages, le vaisseau se foulage, l'on met les voiles au vent, on reprend sa route, les voiles ne se rompent, & les maneuures n'endurent, le vaisseau fait son eingleage doucement, avec fort peu de dechet, l'estime aisée à faire, l'on n'a soucy comme quand le vaisseau estoit agité, chacun se réiouit sans se resouuenir du passé. Le marinier doit rapporter sur sa carte toutes les routes dont il a deû tenir conte exactement, côme de ce qu'il aura decheu d'un bord sur l'autre, & cela fait il doit pointer sa carte pour sçauoir le lieu où il est.

Or comme ces routes se rapportent par l'estime d'un navigateur grandement expérimenté, ne se trouuera en la mesme peine que d'autres qui font les entendus, quoy que peu expérimentez, qui pour discourir n'en voudroient ceder aux plus experts & anciens navigateurs, c'est pourquoy on doit bien regarder à qui l'on donne la conduicte d'un vaisseau, pour les grands perils & dangers qu'il y a, qui s'euitét plustost par les bons capitaines de mer ou pilotes, qui sçauent comme ils se doiuent gouverner & les routes qu'il faudroit tenir. Voicy vne maniere de pointer la carte, qui m'a tousiours semblé bonne.

Faut bien
regarder à
qui on dô-
ne la con-
duicte d'un
vaisseau.

*Autre maniere d'estimer & arrester le point sur la
carte.*

Renez vn carton ou papier blanc, sur lequel tracez au costé des degrés de latitude, suivant le voyage que l'on fera, chacun contenant 17. lieues & demie, & faire l'eschelle des lieues conforme à celle des degrés: au milieu du carton tracez vne ou deux roses de compas, suivant la distance du chemin qu'aurez à faire, pour plus facilement compasser quand il en sera besoin. Les 32. rumb de vents estans exactement tracés, ayez d'autre part vostre papier iournal des estimes, sur lequel d'heure en heure & de iour en iour ferez conte du chemin qu'aurez fait, & n'oublier, comme dit est, de prendre hauteur tous les iours s'il vous est possible, ce qui sert de beaucoup, & de 24. en 24. heures pointer la carte, pour voir le lieu où vous serez, ce qui se fera en ceste maniere: Sur le carton où seront tracez les rumb de vents & les degrés, considérez la hauteur d'où vous partez, comme celuy où vous deuez aller, & le rumb de vent qui est necessaire, avec celuy qui fait cingler le vaisseau, duquel deuez cognoistre l'assiette si possible, où l'experience vous l'apprendra. Cela fait allez à la grace de Dieu, & suiuez vostre route qui sera à Ouest, Norrouest partant du port qui sera par 46. degrés de hauteur, soit que l'on aye navigé 91. lieues à ce rumb de vent, qui sont deux degrés que i'ay montré plus au Nort: me trouuant à 48. de latitude, il arriue que le vent vient à changer, contraire à ma route

ie cherche en ma carte le rumb de vent, le plus proche de ma route pour y naviger, ayant fait à Ouest Norrouest 91. lieuës, ie trace ceste route sur le carton, & d'autant que ie ne puis naviger par ce rumb, ie vay par celuy du Norrouest, & y fais sur le rumb 25. ce qui me fait monter vn degré de plus: quand de rechef il arriue du changement de temps. Et d'autant qu'il me faut aller par 50. degrés de latitude, & faire 180 lieuës pour paruenir du lieu d'où ie suis party, ie prend en vn autre rumb la terre où ie veux aller, presque à Ouest vn quart au Norrouest, de hauteur 49. degrés & 65. lieuës de chemin à faire, ie fais l'Ouest vn quart au Norrouest, 45. lieuës qui m'esleue demy degré, & me treuve de hauteur 49. degrés & demy, reste 23. lieuës à faire, le vent se leue du tout contraire, qui fait que ie mets le cap au Norrouest vn quart du Nort, qui ne me vaut que le Nort vn quart au Norrouest, ie cingle sur iceluy 18. lieuës, qui fait que i'esleue demy degré plus que 50. qui fait 50 & demy, le lieu où ie desire aller me demeure à Ouest Surrouest 19. lieuës, delà vient que le vent se trouue si contraire & violent que ie ne puis soustenir qu'avec le grand corps des voiles mettant le cap au Sud, ne m'auallant que le Suest, ayant demeuré 4. iours en cet estat, ayant fait quelques 50. lieuës, ce qui m'a reculé de la route, ie treuve selon l'estime 48. degrés & demy: on veut scauoir le lieu ou l'on est, & ce que le vaisseau a fait de chemin, & où demeure la terre, où lon desire aller, & quelle distance il y a, & du lieu où ie suis party, sçachez qu'à mesure que l'escriuerez au papier iournal, l'on doit tracer toutes les routes que l'on aura faites suivant l'estime.

Or du dernier point où est le vaisseau qui est 48. degrés & demy, tirez de ce centre ou lieu deux lignes, l'une d'ou vous estes party de 46. degrés, & l'autre où desirez aller à 50. voyez ces deux lignes, quels rumb de vent ce sont, & combien l'on y conte de lieuës pour cleuer vn degré, suiuant que serôt lesdits deux rumb, & si les lieuës du chemin faites ou à faire, conuiennent iustement avec la hauteur des degrés l'estime sera bõne, ce que verrez sur le carton, & treuuez que l'on est esloigné du lieu où l'on se treuue, sçauoir que Ouest Norrouest est la route qu'on doit tenir à peu pres, pour aller au 50. degré & 60. lieuës de chemin à faire, & la terre d'ou vous estes party, demeure à l'Est Suest de distâce qu'avez fait 125. lieuës n'estant que cinq lieuës plus au midy de la droite route que ie deuois tenir du port de 46. degrés, il faut que vous ayez pris la hauteur, d'autant que cela vous r'adressera si vous auez trop ou trop peu estimé pour amander le deffaut s'il s'en treuue, & par ce petit carton vous verrez toutes vos routes, le chemin & dechet qu'avez fait en la nauigation, ceste demonstration est facile & bonne quand elle est bien entendue.

*Autre maniere d'estimer que font beaucoup de
nauigateurs.*



Les tracent sur vn papier ou carton vne rose de compas avec les 32. vents, & s'ils nauigēt au Nort 20. lieuës, ils marquent sur le rub de vét au carton qui est Nort, 20. lieuës s'ils nauigent au Nortnorrouest 30. lieuës, ils les mettent

fu
to
ter
les



qu
ce l
con
les l
tant
ré, s
rité
pre
aura
quan
si au
choi
l'on
en ce
vaiss
ra le
teur
stimé
treu
le lie

sur ce mesme rûb de vent, & ainsi consecutiuellement à tous les rûbs où ils nauigent, quand ils veulent pointer la carte ils rapportent ce qui est des lieues suiuant les rûbs de leur rose à ceux de la carte.


Autre maniere de pointer apres l'estime faicte.



Pres comme dit est, que vous aurez tracé sur le carton tous les degrés & rûb de vent que l'on aura nauigé, marquez le lieu où se trouue le vaisseau selon l'estime qu'aurez faicte, & le degré auquel pensez estre, tirez de ce lieu vne ligne iusqu'à celuy d'où vous estes party, considerez à quel rûb de vent il conuient, contant les lieues qu'il faudra pour éleuer vn degré, se rapportant iustement aux degrés qu'aurez descédu ou monté, suiuant l'estime il y a quelque apparence de verité, il faut voir si l'estime est bonne, que l'on prenne hauteur, & si elle se rencontre à celle que l'on aura estimé: le chemin comme dit est conuenant à la quantité des degrés qu'avez monté, l'estime sera bone si auez tousiours nauigé sur ledit air de vent sans dechoir, mais si la hauteur est de demy degré moins que l'on n'a estimé ou demy degré plus, l'on procedera en ceste maniere: du poinct où l'on a estimé estre le vaisseau, tirez vne ligne perpendiculaire qui marquera le meridiem du lieu où l'on est: ayant pris la hauteur si treuez demy degré moins que ce qu'avez estimé, tirez vne ligne paralelle du degré que aurez treuvé, & où elle coupera la perpendiculaire sera le lieu où vous deurez estre, tirant vne ligne de ce

lieu à celuy d'où vous estes party, fait cognoistre qu'auez nauigé par vn autre rumb plus au Nort que celuy qu'auez estimé, & s'il se treuve demy degré dauantage tirant comme à la premiere fois vne paralelle, suiuant la hauteur que l'on aura treuue coupant la ligne diametralle, en ce lieu doit estre le vaisseau plus au midy que l'estime qui en sera faite, tirant vne ligne comme cy dessus est dit, vous verrez qu'auez nauigé par vn autre rumb que celuy qu'auez estimé, laquelle par consequent se treuve fautive, c'est la où le defect se treuve qui ne se peut amander parfaictement, que par le moyen des instrumets où horloges qui seroyt iustes comme i'ay dit cy dessus, ce qui se peut cognoistre quand l'on arriue sur l'ecore du Grand Ban, ou à la fonde des costes de France & d'Angleterre, & autres enseignements comme dit est, où le marinier se r'adressera pour refaire nouvelle estime, & amander les defects: quand on nauige le coute large avec bon vent, les Estimes se rencontrent assez souuent meilleures que ceux qui ordinairement nauigent, à la boulline vn bort sur autre, avec contrarieté de mauuais temps qui fait faire maintes erreurs en la nauigation.

Autre

An
ca
an

 heure
 çant à
 res au
 Au se
 bre de
 me &
 nauig
 affin q
 quelle
 d'enui
 chargé
 vn pet
 celle au
 autre p
 tuyau a
 se tien
 la mer,
 palette
 La l
 8. ou lo
 venir au
 ou moir

Autre maniere d'estimer, que i'ay veu prasiquer parmy aucuns Anglois bons navigateurs, qui m'a semblé fort seure au respect des estimes que l'on fait ordinairement.



L faut auoir vne planchette de 3. pieds de hauteur sur 15. poulces de largeur, qui soit diuisée en 13. parties en sa longueur, & en cinq en sa largeur, au premier quarré les heures, & les quarez suiuant iusques à 12. recommençant à 2. aller de rechef à 12. autres, qui feront 24. heures aux 12. quarez comme voyez en la figure suiuant. Au second quarré ensuiuant, seront marquez le nombre des nœuds, au troisieme les brasses, & au quatrieme & cinquieme les rumbes de vent sur lesquels on nauige. Il faut vne ligne qui ne soit pas trop grosse, affin qu'elle se file plus promptement, au bout de laquelle faut mettre vne petite palette de bois de chesne d'environ vn pied sur six poulces de large, qui soit chargée d'vne petite bande de plomb sur l'arriere, avec vn petit tuyau de bois, qui sera attaché à vne petite ficelle au deux costés de l'extremité de la palette, & vn autre petit bois en façon de faussset qui entre audit tuyau assez doucement, c'est ce qui fait que la palette se tient tousiours droite derriere le vaisseau estant en la mer, & cela ne se defait que lors que l'on tire ladite palette de l'eau.

La ligne attachée à la palette doit auoir quelques 8. ou 10. brasses qui ne soient à rien conter, auant que venir au premier nœud qui pourra estre environ plus ou moins la hauteur du lieu où l'on l'a iectée, qui est

sur l'arriere du vaisseau iusqu'à ce qu'elle soit en la mer, & que veniez au premier nœud, vn homme doit tenir la ligne, yn autre vne petite horloge de sable, contenant le temps de demie minute, qui peut estre l'interualle de conter iusqu'à 80. vingts sans se haster, à mesme tēps que le premier nœud passe par les mains de celuy qui iette la ligne, la laissant librement couler selon la vistesse du vaisseau, faire en vostre presence tourner le petit horloge iusques à ce qu'il soit acheué de passer, à mesme temps l'on doit retenir la ligne & ne la laisser plus filer ou couler: la retirant, voir combien de brasses il y aura iusques au premier nœud de sa main en tirant ladite ligne, cōter apres tous les nœuds qui auront coulé en la mer pendant que l'orloge passoit. Notez qu'autant de nœuds & d'espace qu'il y a entre chacun l'on faict 2000. de chemin en deux heures, il y a 7. brasses entre chaque nœud, de deux en deux heures l'on doit ietter en la mer la palette tant le iour que la nuit, & n'oublier 24. heures passées de faire vostre estime, en adioustant vos nombres, pour sçauoir combien on aura fait de mille reduits en lieues, feront 3000. pour lieues.

Par exemple comme l'on se doit comporter en ce conte, ie treuve qu'en 24. heures l'on a nauigé & ietté la ligne de deux en deux heures, & d'autant que le vaisseau va plus ou moins selon la violence des vents ou marées, s'il dechet aussi il y aura plus ou moins de nœuds coulez selon l'aire du vaisseau: desirāt supputer combien le vaisseau a fait de chemin, l'on adiouste tous les nombres des nœuds qui sont au 12. quarrés de la tablette, & se voit qu'il y en a 44. nœuds, & de plus

NAVIGATION.

51

trente six brasses & demie à 7. brasses par nœud y aura
 cinq brasses, adioutez le tout sçauoir 44. nœuds &
 cinq font 49. nœuds, multipliez par deux feront
 98. mille à 2000. pour nœuds, les reduisant en
 lieues se monteront à 32. lieues trois-quarts & quelque
 peu dauantage, à 3000. pour lieue qui est ce que le
 vaisseau aura fait de chemin en 24. heures; l'on ne doit
 oublier de prendre hauteur à toutes occasions, pour
 r'adresser le chemin ou route, & tenir conte sur le pa-
 pier iournal, par ce moyen on cognoist ce que le vais-
 seau fait de chemin, & le dechet, & où il se treuue, &
 où leur demeure, le lieu où il espere aller, & quelle
 route il faut prendre pour y paruenir, & diray que de
 8. vaisseaux qui estoient de compagnie sur 500. lieues
 auoir dit à vne heure & demie pres que l'on auroit
 fondé, ce qui fut treuue veritable.

G ii

270




Heures.	Nauts.	Brasses.	Routes. Rumbs.
2	3	2	Cap au Nort $\frac{1}{4}$ du Nordest.
4	2	4	Cap au Nort-nordest.
6	4	2	Cap au Nordest.
8	5	3	Cap au Nordest.
10	2	$3 \frac{1}{2}$	Cap au Nort $\frac{1}{4}$ du Nordest.
12	3	5	Cap au Nort-nordest.
2	2	3	Cap au Nordest $\frac{1}{4}$ de l'Est.
4	2	4	Cap au Nordest.
6	6	1	Cap au Nort.
8	6	3	Cap au Nordest $\frac{1}{4}$ du Nordest.
10	6	2	Cap au Nort $\frac{1}{4}$ du Nordest.
12	3	4	Cap au Nort-nordest.

*Autre maniere de scauoir le lieu où se treuve vn vaisseau
cinglant par quelque vent que ce soit.*

S Vpposez qu'un vaisseau parte d'un port qui soit par les 44. degrés de latitude, & nauigé sur le rumb de vent Surrouest, faites vostre estime accoustumée, & si vous croyez que le vent aye esté si fauorable qu'il n'aye point fait de dechet, le plustost que l'on pourra prendre hauteur que l'on le fasse, ce fait tirez vne ligne parallele sur ceste hauteur qui se treuera en la carte de nauiger, tirez aussi vne ligne meridienne du port d'où vous estes party, qui coupe à angle droit la parallele de la hauteur qu'on aura prise: prenez vn compas & mettez vne pointe au port d'où l'on est party, & l'autre sur la ligne meridienne, qui coupe à angles droits la parallele, ne bougeant ceste pointe & leuant l'autre du lieu d'où vous estes party, la faisant courir sur les rumb de vent que croyriez auoir nauigé, & où la pointe dudit compas coupera le rumb de vent, sera le point du lieu où doit estre le vaisseau: avec ceste assurance que le vaisseau n'aura fait aucun dechet, autrement n'auriez ce que desireriez que par estime.

Autre façon d'estimer par fantaisie.


 Est qu'ayant pris la hauteur du lieu où l'on est, comme si l'on se treuuoit en la hauteur de 45. degrés de latitude, & ayant estimé auoir fait 45. lieues plus ou moins sur vn rumb de vent qu'on aura iugé estre necessaire à la route, & pour voir ce qui est veritable l'on prendra les 45. lieues sur l'eschelle de la carte, que mettez sur le rumb de vent qu'on aura nauigé, & si les lieuës dudit rumb en faisant tant pour eleuer vn degré, respondent à celles qu'on aura estimé que peut auoir fait le vaisseau, l'on cognoistra l'estime estre bonne: mais si les lieuës de l'estime sont moins ou plus que celle du rumb, pour paruenir en la hauteur où l'on se treuue: il est tres certain & assure que le vaisseau a nauigé par vn autre rumb que l'on ne pensoit, & à ceste obseruation on met le poinct à sa fantaisie, pour lesquelles choses & toutes autres dependantes à la nauigation, le grand soing & continuelle pratique fait beaucoup, tant pour la seureté du vaisseau que de ceux qui y nauigent: c'est pourquoy que les bons & vrais experimentez nauigateurs & pilotes sont à rechercher & en faire estat en les maintenant, pour tant plus leur donner courage de bien faire en cet art de nauigation, lequel est grandement à priser de toutes les nations du monde, pour les grands biens & aduantages qu'en recoiuent les Royaumes & contrées, pour proches ou estoignées qu'elles soient.

FIN.

on
ut
a-
vn
u-
45
nb
nb
t à
if-
les
ib,
est
par
ia-
lles
on,
up,
na-
eri-
en
on-
le-
du
re-
ou

7

A C

oc

E



M.

D. N.

carr

haan

M.

arrh

D. N.

Allor

sup C

duff

Aouu

Aron

DOCTRINE
CHRESTIENNE,
 DV R. P. LEDESME
 DE LA COMPAGNIE
 DE IESVS.

Traduicte en Langage Canadois, autre que celuy
 des Montagnars, pour la Conuersion
 des habitans dudit pays.

Par le R. P. Brebœuf de la mesme Compagnie.

ACHRISTERONON DV NOM CHRESTIEN,
 ochienda ché orrihoüaienschéa. & de la doctrine Chrestienne.

ESCAT AIENSTACOÜA.

Arrihoüaienschéaens.



Sia Acristeronon chiont?

Arienschéaens.

Aan, daotan haatarrat Aa-
 tio.

M. Sinen Aoiias Acristeronon?

D. Nihen de hotoain, chiaché ho-
 cãrrat arrihoüaienschéa Achriste-
 haan, stat onné aoiïachoïia.

*M. Tout aotan nondé Achriste haan
 arrihoüaienschéa.*

D. Nen arrihoüaienschéboutan de
 Aïsoïaïentandï Oïïaïandï, Aïe-
 sus Christ stat ec' ihondhé, chiaché
 d'ïsoïaïentan aor Ecanhucoüatè
 Aouëtichæns, Apostrehaan, ché
 Arondechaan.

PREMIERE LEÇON.

Le Maître.

Estes vous Chrestien.

Le Disciple.

Ouy, par la grace de Dieu.

*M. Qui est celuy qu'on doit appel-
 ler Chrestien?*

D. Celuy, lequel ayant esté bap-
 tizé croit, & fait profession de la
 Doctrine Chrestienne.

*M. Qu'est-ce que la Doctrine
 Chrestienne.*

D. C'est celle que nostre Sei-
 gneur Iesus Christ nous a ensei-
 gnée, lors qu'il vint sur terre,
 & que la sainte Eglise Catholi-
 que, Apostolique & Romaine
 nous enseigne.

A

M. Tout estion, endaron darrihoiateré Achriste haan ecarrihoiateré chate?

D. Aau, endorona ché, deticoüatoncouandic atenguaens.

Achristerronon Oieracata.

Tendi Aienstacoi.

M. Tout eca ateracatoutan Achristerronon oieracata?

D. Nen ateracatout d'Ecaot ecarontac, de te hanguiaront, aérhon assonenguaendi Aiesus Christ stat ahoiatandionti de to.

M. Tout ioti Isaer;

D. Condi iotiær, acontessonkhrach anontsiraç ché andochiaentoiie, che enessæ langouati onati, chiacché aienhouiti onati, ché Iouïæn. On Ochienda Aistan, ché Aen, ché dar aor Esken. Ca sen ti ioti.

M. Tout Es' ioti condi isaer?

D. Arahieraha tendi tearrihoiæ nonatoaincha de dar onattindoroucoüa, Escat dat aor Achincacha st onæen, on ochienda Aistan, ché Aen, ché dar aor Esken. Dindè scar, endi Oniaouandio honheoncha ché ostaiouïancha, de ahoiatonti arontæ stat onioè ahoton.

M. Tout ioti asson ec' isaer;

D. Aérhon ororontonc enstan iesta assoninont Aiesus Christ Oniaouandio tonné stiori ionæeren.

M. Nabaiie ec' ierha.

D. Assonoraouitè stat icças, te tenrè stat ieras, stat Aatio ienditi, stat iech, stat ierha enstan, iesta, ché stat iatonphontaona, iakezons arra.

M. Est-il necessaire de sçavoir la doctrine Chrestienne.

D. Ouy, si nous voulons estre sauuez.

Du signe du Chrestien.

Leçon Seconde.

M. Q'vi est le signe du Chrestien?

D. C'est le signe de la sainte Croix, pour ce que nostre Seigneur nous a rachetez en icelle.

M. Comment le faites vous?

D. Je le fais mettant la main à la teste & à l'estomach, & puis à l'espaule senestre, & dextre, disant: Au nom du Pere, & du Fils, & du saint Esprit. Ainsi soit-il.

M. Pourquoi le faites vous ainsi?

D. Premièrement pour me mettre en memoire les deux principaux mysteres de nostre foy: l'un de la tres sainte Trinité, en prononçant ces parolles. Au nom du Pere, & du Fils, & du S. Esprit: & l'autre de la mort & Passion de nostre Sauueur lequel s'estant fait homme, est mort pour nous en vne Croix.

M. Et pourquoy encore?

D. Pour ce que nostre Seigneur donne beaucoup de biens & graces en vertu de ce signe.

M. Quand le faut-il faire?

D. Le matin quand on se leue, le soir quand on se couche, quand on commence à prier Dieu, quand on veut prendre sa resfection, au commencement de nos ceuures, &

3
quand on se trouue en quelq; dan-
ger, ou bien faisi de quelq; crainte.

Angoia Noïe.

Y Achinc Aienstacoïa.

M. **T**our ek ichinahaoui onde-
chae.

D. Nen ondecè anonhoüè ché
dè aroca Aatio stat affon iondhe,
chiachè agniactanhanc Aonde-
chahan d'aescouandic to et attrin-
dare aot Attisken.

M. Tout ce qu'on chontan d'ouïan-
daeratti aronbiaoïe?

D. Nen ondecè onñ acacoïa Aa-
tio, aondechahan achè.

M. To iona atichoïas Attichriste-
rion, chia esatinguaïens, ché esat-
sion Aronbiae?

D. Dac, Atoüaincha, Andaera-
tic, Aratanonhoüecha, ché Ae-
rencouästi.

Nen Atoüaincha.

Dac Aienstacoïa.

M. **T**ontichiatouaincha Atoü-
aincha?

D. Aouïetti achè iatouïain dè ho-
rouïain ché hocarrat Noïen-
doïe nè aot Ecâkhucotiare aouïer-
tichaens, Apostrechaan ché Ar-
rondechaan, ché anderacti dè
ioüat aon ne Credo.

M. Io chion nè Credo.

D. 1. Iatouïain on Aatio aouïetti
Andaourachaens, dè faoteendic-
hiaëcaronhiare ché econde hatè.

2. Ché on Aïesus Christ anhoüa
hoen Oïaoliendie.

3. Dè ho kiachiahtichien statihon-
gouard aot Esken, ché d'asfo-
couïeton Oïariechen Aouïerfinon-

De la fin de l'homme.

Leçon Troisième.

M. **P**our quelle fin avez vous esté
mis au monde?

D. Pour aimer & seruir Dieu en
cette vie, & par apres estre à iamais
bien-heureux en Paradis.

M. En quoy gist ceste felicité que nous
esperons auoir en l'autre vie.

D. A voir Dieu face à face, &
iouïr eternellement de luy.

M. Combien de choses sont necessaires
au Chrestien pour son salut, & par-
uenir à sa fin?

D. Quatre, Foy, Esperance, Cha-
rité, & bonnes œuures.

De la Foy.

Leçon quatriesme.

M. **Q**ue croyez vous par la
Foy?

D. Tout ce que tient & croit
nostre Mere la saincte Eglise Ca-
tholique, Apostolique, & Ro-
maine, & nommément au Credo

M. Dites le Credo?

D. 1. Je croy en Dieu le Pere tout
puissant, Createur du Ciel & de
la terre.

2. Et en Iesus Christ son Fils v-
niquenostre Seigneur.

3. Qui a esté conçu du S. Esprit,
né de la Vierge Marie.

haehen.

4. Onsa hotonnhqntaloñati starahoiñdaeratinen neben d'ahatfinen Ponce Pilate, Ahotiatonti, Aouïnehon, chë ahoïanonhkrahoïi.

5. Ondechon onsa-hatesten, Achinc eouantaë onsa hatonnhöti.

6. Aronhiat onsa haoüecti, hoienhoïiti ahiakrandeen Aatio ne Aïstan aouïerti Andaoürachaens.

7. To tout ehendionrrandë enon-dhechaens chë ondiheonchaens.

8. Iatouïan on dat aot Esken.

9. Ne aot Ecanhkucoüate aouïettiehaan, atindicia noïe ondatanonhoüecha.

10. Ne Endionrhencha ottirihöi-anderacha.

11. Ondiheonchaen ondatonnhö-tacoüa.

12. Ecanhhoiate dë ta tecouïann-honeñtas.

Ca sen ti ioti.

Oüich Aienstacoüa.

M. I Chiaton ca, Ichiatouïan on Aatio, tout aotan nondëc Aatio?

D. Nen haotan ondëc dë hotechdichiat Ecaronbia të chë econdëchatë, chë dë aouïerti ahoïaouïan-diosti.

M. Tandë ne aot Achincachë, tout aotan nondëc.

D. Ondëc haotan, Aïstan, Hoën, chë në star aot Esken, achinciatë, chë star Aatio.

M. T aot ichien Aïstan Aatio ibouë?

D. Aau.

M. Hoën Aatio tondë?

D. Aau.

M. Das aot Esken Aatio tondë?

4. A souffert sous Ponce Pilate, a esté crucifié, mort & enseuely.

5. Est descendu aux Enfers, le tiers iouë est resuscité de mort à vie.

6. Il est monté aux Cieux, est assis à la dextre de Dieu le Pere tout puissant.

7. De là viendra iuger les vians & les morts.

8. Je croy au saint Esprit.

9. La sainte Eglise Catholique, la Communion des Saints.

10. La remission des pechez.

11. La Resurrection de la chair.

12. La vie eternelle.

Ainsi soit-il.

Leçon cinquiesme.

M. Vous dites que vous croyez en Dieu, qu'est-ce que Dieu?

D. C'est le Createur du Ciel & de la terre, & le Seigneur Vniuersel de toutes choses.

M. Es la Sainte Trinité qu'est-ce?

D. C'est le Pere, le Fils, & le Saint Esprit, trois personnes & vn seul Dieu.

M. Le Pere est-il Dieu?

D. Ouy.

M. Le Fils est-il Dieu?

D. Ouy.

M. Le Saint Esprit est-il Dieu?

C
I
A
el
ro
d'
ho
no
de
M
D.
on
he
cha
hoi
M
A
D.
coi
arti
M.
hu
D.
Chr
Chr
M,
hu
D. 1.
hu
efc
khuc
2. Ta
3. O
Eske
harril

D. Aau.

M. Achinc ichien ihenon Atatio?

D. Tasthan, aerhon Achinc ihenon iatae, oüicichien fatat ara Aatio.

M. Tout ichiotoüain anderacti de ne Oüaüandio Aiesus Christ?

D. Iatouüain ca, ondec Aatio ne Aistan hoen, chia tehindaouranchaens d'Aistan, chia tehindionrouane, chia tehindeia; ondec d'ouöe ahoton endinde affonanoüec, outonraon aor Aouüsi bouhachen Oüarricehen, ché ondec sti iori ihout dat atouüain oüöe.

M. Tout atouüain affon?

D. Iatouüain ca, affonatonatouüa ondechon ottichiatorrecoüa, höheoncha, ché horonnhontaioüa, ché affouüennhoüaouüa ecannhoüatè de ta tecouüannhoüentas.

M. Tout atouüain ondec Ankhucouüa Aouëtichaan?

D. Ondéc Ankhucouüent ecankhucouüatè aouëtiti Artichristeronon attiatouüainchaens.

M. Sinon ankhucouüandiont Ecankhucouüatè, sinon Aouüandior?

D. Nen Oüaüandio Aiesus Christ, chia né Pape, de Aiesus Christ ihokhriont cha ondechac.

M. Tout onicouüaüain de ne ecankhucouüatè aouëtichaan?

D. 1. Nen ecouüatouüain ca, Escankhucouüat, ondec seüston, fatat ara escankhucouüat dat atouüain Ankhucouüa.

2. Tasthan seüstouüaüaens oüatè.

3. Ondéc ahon ditenouüa dat Aor Esken, ché ondec stiori tasthan te harribouüanderach, teouüaren.

9
D. Ouy.

M. Sans-ce trois Dieux?

D. Nenny, car encor bien que ce soyent trois personnes toutesfois ne sont qu'un seul Dieu.

M. Que croyez vous sommairement de nostre Seigneur Iesus Christ?

D. Je crois que c'est le Fils de Dieu le Pere, aussi puissant, aussi sage, aussi bon que le Pere: qu'il s'est fait homme pour nous au ventre de la glorieuse Vierge Marie, & par ainsi qu'il est vray Dieu, & vray homme.

M. Quoy plus?

D. Que par sa mort & passion il nous a deliurez des peines d'Enfer, & acquis la vie eternelle.

M. Qu'est-ce que l'Eglise Catholique?

D. C'est la congregation de tous les fideles Chrestiens.

M. Qui en est le chef?

D. Nostre Seigneur Iesus Christ, & sous luy le Pape qui est son Vicaire en terre.

M. Que devons nous croire de l'Eglise?

D. 1. Qu'elle est vne, c'est à dire, qu'il n'y a qu'une seule vraye Eglise.

2. Que hors d'elle il n'y a point de saluc.

3. Qu'elle est gouvernée par le saint Esprit, & partant qu'elle ne peut faillir.

Andacratikoia.

Oïahia Aienfacoua.

M. **I** Aouïeron nondé tendinè, d'nt-
tichouas Attichristerronon?

D. Nen ondée Andacratikoia.

M. Tout ichiendaerati cha Ecândae
ratikoia.

D. Nen Ecannhoiâtè dè ra tecou-
annhoïentas, dè iaouïannhoïa-
ouas Arrihouïac oïienhoïaouata.

M. Tout eca arrihouan das arri-
hoïata Attirihouïa aouetti?

D. Ondéé Pater nofter :

M. To atti?

D. Nen-atti horrihouïchiaè non-
dèe Oïaoïandio, anhouïa achè,
chè iendarè Arrihouïaouè Ecari-
hoïare akhiaondi nè aouetti dè ia-
ouïachouas chè iaouïanditi Aario.

M. Ia chihon-ne Pater nofter?

D. Oïaïstan de Aronhiadè iftarè.
Sa fen tehouïachiendaterè sachien-
daoïan.

Ont' aïton fa cheouïandioïta en-
dindè.

Ont' aïton fenchien farasta, oho-
uïent soouè achè tqti ioti Aron-
hiaouè.

Ataïdataïa fen noiïenda tara cha
Ecantatè aouïantehan.

Onta-taouïandionrhens, fen ato-
ïiarrihouïandéracoïïi, to chiennè
ioti nendit onfa oïëndionrhens dè
ouïa onkirrihouïanderai.

Enon chè chaha atakhioïïindahas
d'oucaota.

Oïïek ichien askiatontaoïahè
d'oucapra.

Ca fen-ti ioti.

Sontarrè Aierfacoua.

M. **T** Out ichien, atonemenditi aot
Attiskent?

De L'Esperance.

Leçon sixiesme.

M. **Q**uelle est la seconde chose ne-
cessaire au Chroïtien?

D. L'esperance.

M. Qu'attendez vous par l'esperance,

D. La vie eternelle, laquelle en-
tr'autres moyens nous obtenons par
l'Oraison.

M. Quelle est la premiere & princi-
pale de toutes les Oraisons?

D. C'est le Pater nofter,

M. Pourquoi?

D. Pource que nostre Seigneur
mesme la feït, & qu'il contient en
soy tresparfaitement tout ce que
nous devons demander à Dieu.

M. Dites le Pater nofter

D. Nostre Pere qui es és Cieux.
Ton nom soit sanctifié.

Ton Royaume nous aduienne.

Ta volonté soit faite en la terre,
comme au Ciel.

Donne nous auïourd/huy nostre
pain quotidien.

Et nous pardonne nos offences,
comme nous pardonnons à ceux
qui nous ont offences.

Et ne nous induis point en tenta-
tion.

Mais deliures nous du mal Aïnsi
soit-il.

Leçon septiesme.

M. **F** Aut. il prior les Saints

D. Aau : Nen anti maononhoïe nondée Aario, ché haouïngouas daotan.

M. Iacipron dat isbiaendisi d'astin. dela Atisten?

D. Oïïgouandio. Oïïarie, Esken de ihaacarrarat, ché ché echa dè iouïachiendaetar Ochiendaouan.

M. Tous ichihoncoïïa Oïïarie Aouït snoubat?

D. Ne Auè Maria.

M. To chihon Anè Maria?

D. Couay Oïïarie onnonroncouïagnon ichien dè ichien jhi d'andeaouïaracouï, Issadè etadardè d'Aouïandio, sonhoïïa dat khiessakhrédoras octindekïen aouïetti, Ahoïïakrendotas couïa chioutourraè ecochiatè.

Aot Oïïarie Aario Onpouïe, Ió ichien Arahét sarouïouandihè onnendi d'icouïarïhouïanderai, onhoïïadè, aouïetti hequïa stat-ctecouïanheondè.

Os sen ti ioti.

M. Tous ichihoncoïïa stichiendisi de Chiesken?

D. Aot Aesken dè iskiacarratas, st iharas. Endeia Aario, taarhatéta fenchiè cha ecantatè aouïantehan, ché taacarrarat ché taenditeïouïa.

Atterrè Aienstacouïa.

M. **T**ous ichien atouïstindoroncoïïa aot Atistken ostïïan-chaeben?

D. Aau.

M. To atti?

D. Ondée atti dat Aot Esken ahaonratanon nondée, ché arachen etattirandeen octindeïachaës Otistken.

M. Tandè aot Atistken ostïïan-cha?

D. Et senonroncouïagnonch tondi

D. Ouy, pour ce qu'estans amis de Dieu, ils nous peuuent beaucoup aider, par leurs prieres.

M. Quels entre autres priez vous?

D. Nostre Dame, mon Ange Gardien, & le Saint duquel ie porte le nom.

M. Quelle Oraison dites vous à vostre Dame?

D. L'Au? Matia.

M. Dites l' Au? Maria?

D. Ie vous saluè Marie pleine de grace. Le Seigneur est avec vous. Vous estes beniste entre toutes les femmes, & benist est le fruct de vostre ventre I a s v s.

Sainte Marie Mere de Dieu, priez pour nous pauvres pecheurs, maintenant & à l'heure de nostre mort. Ainsi soit-il.

M. Quand vous priez vostre Ange Gardien, quelle Oraison dites vous?

D. Ange de Dieu, qui estes commis pour me garder, illuminez moy, preseruez moy, & me gouvernez auïourd'huy.

Leçon sixiesme.

M. **F**aut il honorer les reliques des Saints?

D. Ouy.

M. Pourquoi?

D. Pource qu'elles ont esté temples du saint Esprit, & qu'elles doiuent vn iour estre reunies à leurs ames glorieuses.

M. Et leurs Images?

D. Il les faut aussi honorer, pource

decha, aerhon attienrata nondée
dè akichtendaen.

M. Sinen ichiehierahast ichiendit?

*D. Endiachè anderacti, chè atao-
nohonc, chè echa dè ihonnon-
hoiè, chè hontarrat, chè ankh-
couïa aouètri Artichristerronon.*

*M. Stan teisehieras Attisken d'ondi-
heon?*

*D. Tajerhanto, Aerhon akiaton-
taoïas nondée d'achonacouïa, stat
iaouianditi.*

M. Tout atatan Aehonacouïa aasfi?

*D. Ondée echa et attiercissen at-
tindeiachèn Attisken, ne anda-
enrocha d'ottirihouïanderachæ-
hèn.*

Atatanonhoïecha.

Enkhon Aienstacouïa.

*M. Tout atatan achinc atant d'at-
tiehoïas Attichristerronon?*

D. Nè Atatanonhoïecha.

*M. Tout atatan iaouïanonhoïè Ata-
tanonhoïecha?*

*D. Aatio achè anderacti, chia chè
atti ouïa, titi ioti nendi ouïatanon-
hoïè.*

*M. Tout atatan ne ondée anonhoïè
anderacti Aatio?*

*D. Nen ondée stonnè aerron ia-
ouïanonhoïè noïaouïan, chè no-
nānohonc, chè noïennhoïa-
ouïan, Aatio dè anderacti.*

*M. Tout atati chia rechienonhoïè
d'ouïa titi toti d'esonhoïa?*

*D. Nen ioti, stonnè iheras chè
iherha aouètri dè aeahouïa iaras
chè ierha endindè, Aatiochaan
chè endionrrachan.*

qu'elles representent ceux auxquels
nous devons honneur & reuerence.

M. Pour qui priez vous?

*D. Je prie non seulement pour
moy, mais aussi pour mes parens
& amis, & bienfaiteurs & pour
toute l'Eglise.*

*M. Ne faut-il pas aussi prier pour les
ames des Trespassez?*

*D. Ouy, d'autant que par nos
prieres nous les deliurons des peines
de Purgatoire.*

M. Qu'est-ce que Purgatoire?

*D. C'est le lieu où les ames de ceux
qui meurent en la grace de Dieu,
acheuent de payer les peines deuës
à leurs pechez.*

De la Charité.

Leçon neuuiesme.

*M. Quelle est la troisieme chose
necessaire au Chrestien?*

D. La Charité.

M. Qu'aimons nous par la charité.

*D. Dieu sur toutes choses, & nostre
prochain comme nous mesmes.*

*M. Qu'est-ce aimer Dieu sur toutes
choses.*

*C'est l'aimer plus que nos biens, que
nos parens, que nostre vie.*

*M. En quelle façon aimez vous vostre
prochain comme vous mesme?*

*D. Luy desirant le mesme bien que
ie me desire selon Dieu & raison, &
luy procurant ce que ie ferois pour
moy mesme.*

Amerencouasti.

Assan arro Aienstacoua.

*M. I Aoueron ca dac acome de astio-
boua Assichristerron?*

*D. Nen att Aerencouasti, aethon
onnd d'etsaran ahondiontchien,
stan onnd teetata to ara Arouain-
cha, de ta tehakra Aerencouasti.*

M. Anehattieron Assierencouastit

*D. Ocouendaenchaon Aatio ato-
couiendachaen.*

M. Iochibon Ateouendaacha Aatio.

*D. 1. Escatiro chien hara echehie-
chiendaen Aatio, eouia cheche
nondée ehehonhouè dat aondi.*

*2. Stan endea tehechienguiatandè
Aatio Ochienda, ouia arra ondi-
onhiaè.*

*3. Oüahia arra eehentaouia, chia
stan teechienguiantakè escoüen-
tat.*

*4. Ehechiechiendaen de Hiaistan
chè Sandoüe, detè chierhè a-
chiennhoietlis.*

*5. Enon tehechio d'arouain, stan
rondi tehechiendionrraentons
sefcouaon, aario.*

*9. Stan teechiakhroandè d'a-
rouain, stan tondi teessaens se-
couaon.*

*7. Stan teechiacouianrracha, stan
rondi teechiakheroncouandè en-
stan iensta.*

*8. Stan teechiatendoron d'aioi
ondionhiaè, stan heouia teechi-
houghnè endea.*

*9. Oonè to achaha d'andacouian-
detaion stat onnd echienguiad.*

*10. Stan teechiaroncouian d'aioi
ottiouan de ta cheitaa.*

*M. Tous aron essonassimonsan de
essoncarratè cha Escouendaenchais*

Des bonnes œuvres.

Leçon dixiesme.

*M. Quelle est la quatriesme chose
nécessaire au Chrétien?*

*D. Les bonnes œuvres, car apres
que quelqu'un est paruenü à l'age
de discretion, la foy ne luy suffit
plus sans les bonnes œuvres.*

*M. Où sont conuenus les bonnes œures
qu'il nous faut faire?*

D. Aux commandemens de Dieu.

M. Dites les commandemens de Dieu.

*D. 1. Vn seul Dieu tu adoreras, &
aimeras parfaitement.*

*2. Dieu en vain tu ne iureras, ny
autre chose pareillement.*

*3. Les Dimanches tu garderas, en
seruant Dieu deuotement.*

*4. Pere & mere honoreras, afin que
viues longuement.*

*5. Homicide point ne feras, de fait,
ne volontairement.*

*6. Luxurieux point ne feras, de
corps ne de consentement.*

*7. L'auoir d'autruy tu n'emblas,
ne reciendras à ton esclènt.*

*8. Faux tesmoignage ne diras, ne
mentiras aucunement.*

*9. L'œupre de chair nedesireras,
qu'en mariage seulement.*

*10. Les biens d'autruy ne connoit-
ras, pour les auoir inuitement.*

*M. Quelle recompense receuront
ceux, qui garderont les Commande-*

d'Atio

D. Nen essoianinnhoion En-
hoüiane ecannhoiàrè, dè ta re-
cöüannhoientas, chè dè ratcha-
ocenterei aondi d'ochiattorrè, chè
dè hanoñatè akiouïacha aouïetti,
chè dè aondechahan etannho-
iaentaha.

*M. Tandè dè atinonconian tout
ekhoïstierent?*

D. Ihaochiensfeni nondèc. Aatio,
chiachè ondechon ihaotri.

*Ondisenrenchaens Attienconïasti.
Scat ichè Aienfacoïa.*

M. T Andè Atenrencoïa, coïa
tondi endoron?

D. Taierhanto, stan ichien Achri-
steronontè dè rehakerha nondèc
Atenrenchaens aerencoïasti.

M. To atti ihenon Atenrencoïaer?

D. Nen atti ihenon soutarrè Eske-
ñehaan, chiachè soutarrè tondi
Erroneehaan.

M. To chibon d'Eskeñehaan.

- D. 1. Aienstan dè rehottindiont.
2. Arreoïa dè hottirihoiàderach.
3. Andionhierrita dè hottindiont-
rachen.
4. Arrihoüaïenstan dè hottiri-
hoüachotiäs.
5. Oonè to akhrihote endandi-
choncoüagnon.
6. Endionrhens ne arrihoüande-
racoïa.
7. Enditi chè dè enondhède, chè
dè Aiheondè chè indè ne dè
ha onèffata.

M. To chibon ne Erroneehaan?

- D. 1. Andataia ondacaota d'on-
daronnicesta.
2. Aerrata dè hindachiaten.
3. Aennon dè hottihoüachon.

mens de Dieu?

D. La vie eternelle, qui est vne vie
exempte de tous maux, & remplie
de tous biens, & qui doit durer à
iamais.

*M. Quels maux encourent ceux qui
les transgressent?*

D. L'ire de Dieu, & la damnation
eternelle.

*Des œuvres de misericorde.
Leçon onzième.*

M. N E faut-il pas aussi exercer les
œuvres de misericorde?

D. Ouy, & celui qui ne le fait, ne
mérite pas le nom de Chrestien.

*M. Combien y-a-t-il d'œuvres de miseri-
corde?*

D. Il y en a sept Spirituelles, & sept
Corporelles.

M. Dites les Spirituelles?

- D. 1. Enseigner les ignorans.
2. Corriger les defaillans.
3. Donner bon conseil à ceux qui
en ont besoin.
4. Consoler les desolez.
5. Porter patiemment les iniures.
6. Pardonner les offenses.

7. Prier pour les viuans & trespas-
sez, & pour ceux qui nous persé-
cutent.

M. Dites les corporelles.

- D. Donner à manger aux pauvres
qui ont faim.
2. Donner à boire à ceux qui ont soif.
3. Vestir ceux qui sont nuds.

4. Aantontaolia dè acoiattinda-
scouën.

5. Andatarè dè hiheons.

6. Oüst sechronon arata.

7. Anonkhra dè ondiheon.

Arrihoüanderacha.

Tendi tetchè Aienstacouïa.

M. **O** Nné ichien haouïan dè
ecoiaktier, tous aotan
nonhouïa ecoiataieftan?

D. Ne Oucaota dè ecoiachienfe-
ni chè ecoiäteouïara.

M. *Tous eca Oucaochentan d'ecoiä-
teouïara?*

D. Ne Arrihoüanderacha.

M. *Tous aotan nondé Arrihoüan-
deracha?*

D. Ondéc aat aouëtti, dè eaton-
couïan, chè dè itseïn chè dè ier-
ha, stat tcharas Aatio.

M. *Tobioïa touïarrihoüanderachaen?*

D. Tendi, Adänehaan, chè ne
onïonhouïaahaan.

M. *Tous eca arrihoüanderachen-
tan, d'ichias, Adänehaan?*

D. Ondéc d'icouïahouïa stat tek-
hionatondi, chè dè Achoïacha
ihochouïas.

M. *Tous aotan nondéc Onïonhouïa-
haan arrihoüanderacha?*

D. Ondéc nondéc arrihoüande-
rachouran d'onïonhouïa scouïarri-
hoüanderach, stonnè onïendiont
chè stat onärechiahaast.

M. *Te assi bioïa touïarrihoüande-
rachäe onïonhouïaahaan?*

D. Tendi, scat arrihoüanderacha
arrioracouïa, chè scat touïari-
hoüande infa.

M. *Te assi arrihoüanderacha
d'atouch?*

4. Racheter les prisonniers.

5. Visiter les malades.

6. Loger les pèlerins.

7. Ensevelir les morts.

Des pechez.

Leçon douzième.

M. **A** Pres auoir ven le bien qu'il
nous faut faire, que reste-il
maintenant à scauoir?

D. Le mal qu'il nous faut fuir.

M. *Quel mal deuons nous fuir?*

D. Le peché.

M. *Qu'est-ce que pechés?*

D. Tout ce qui se dit, qui se desite,
ou qui se fait, contre la loy & vo-
lonté de Dieu.

M. *Combien y a-t-il de sortes de pechez?*

D. Deux, l'originel, & l'actuel.

M. *Qu'est-ce que le peché originel?*

D. C'est celuy que nous apportons
avec nous, quand nous naissons, &
qui nous est pardonné par le Bap-
tesme.

M. *Qu'est-ce que le peché actuel?*

D. Celuy que nous commettons
nous même après l'usage de raison.

M. *Combien y a-t-il de sortes de pechez
actuels?*

D. Il y en a deux sortes, l'un est mor-
tel, & l'autre veniel.

M. *Combien y a-t-il de pechez mortels?*

D. Soutare, Andetaioüacha, A-
ouïachata, Akhiechencha, Anon-
stecha, Anguiatselta, Andacoüa-
noüiacha, Akiengnracha.

M. *Tous aotan affoëndaoüerhaan
cha ecarrihouanderachate d'ihoch?*

D. Nen affoüacoüas Aatio onde-
raoüatacouä, chia né achiendaen-
cha d'affoüastacoüandinen Aron-
hioüè.

M. *Tous ec' ioti ec' ichias arriota-
couä?*

D. Ondec at d'affoüachiah Ne-
ïesken, aerhon affoüennhoüa-
coüian ennhonate d'Onderaouä-
tacoüi, chiache affoüajos anheon-
cha de ta teouïassach.

M. *Tandè iouarrihoüandeïassa sou-
aotan nondéc affoëndaoüerhaan?*

D. Taltan atouäin teaffoüacoüas
anderaoüatacouä stan heouä ta te-
affoüati Ondechon, onekichien
ihondandouka Aatiode noüanon-
houëcha, ché ondec ioti khioüir-
recoüata eta ondechæ, ché ondec
haoran affoüagnions arrihoüande-
rachaon ecarrihoüanderachate d'i-
hoch.

D. Sept, c'est assauoir Orgueil,
Ire, Enuie, Auarice, Gourmandise,
Luxure, Pareffe.

M. *Quel-mal nous apporte le peché
mortel.*

D. Il nous fait perdre Dieu, sa grace,
& la gloire qui nous estoit promise.

M. *Pourquoy s'appelle-il mortel.*

D. Pour ce qu'il tue nostre ame, luy
faisant perdre la vie de la grace, &
aussi pour ce qu'il nous rend dignes
de la mort éternelle.

M. *En le peché veniel, quel mal nous
fait-il?*

D. Il ne nous fait pas perdre la
grace, ny meriter l'Enfer, mais il
nous refroidit en l'amour de Dieu,
& merite des peines temporelles,
& si nous meine au peché mortel.

Des Oüeracata.

Des Saints Sacrements.

Achine ichè Aienstacoüa.

Leçon treiziesme.

M. **T**Out ichien, aouïaton atti
aouïatocouata ne arrihoü-
anderacha, ché aouïatouha cha eca-
nions ouures que nous auons dices?

D. Stran aondi ta tecouïandaoura-
chè de ta reïouïngouïascotta Aatio
Onderaouïatacouä.

M. *Tant aotan dux ouïakhier chid
ecouïaen Aatio ne Onderaouïatacouä.*

D. Endeia ecoüaerata aot Anku-
couïæ Atoueracata.

M. **P**ouons nous de nous mesme
isuir le peché, & faire les bon-
nes ouures que nous auons dices?

D. Nous ne les pouons faire sans
l'aide de la grace de Dieu.

M. *Pan quels moyens entre autres ac-
querrons nous la grace de Dieu?*

D. Par le bon viage & digne recep-
tion des Saints Sacrements de l'E-
glise.

*M. To iouateracata on Anken-
coia?*

D. Soutarré.

M. Iouieron echa?

*D. Achouïacha, Ahetfaroncoïa,
Endionrhencha, Atonesta, On-
dakhichenta Orenoncoïa,
Anerracsta, Anguiaécha.*

M. Sinen nondée éca aberhon?

D. Aiefus Christ Oïaouïandio.

M. Tout atti nondée.

*D. Nen atti atahaoïenguiaens,
chichè ti ioti attindéa ataionton
Nonesken, chè atahaoïanontan
Iesus Christ Oïtaouïancha ato-
uante.*

Dac ichè Aienstacouïa.

Achoïacha.

M. T Out aotan affouïerha endin-
de Ateracata d'Achoïacha
aatsi.

*D. Nen ihachouïas Adaiëhaan ar-
rihouïanderacha, dè icouïahouïa
stat tekhiouïarondi, chè ondée ioti
Aouïachristferon ouïaton,
chè affouïenastas Aatio, aehon
affouïanontan Aatio Ouderaouïa-
tacouïa.*

Ahetfaroncoïa.

M. T Andé Ahetfaroncoïa?

*D. Nen affouïahetfaron ataiouïa-
teiate, chè ataiouïarrihouïateha
Atoüaïncha dè khionatouïaincha-
ouïi, stat tekhiouïachouïi.*

Endionrhencha.

M. T Andé Endionrhencha tout
aotan est nondée?

*D. Ondée echa affouïachouïas cha-
ne arrihouïanderacha d'icouïarri-*

²³
*M. Combien y a-il de Sacremens en
l'Eglise.*

D. Sept.

M. Qui sont-ils?

*D. Baptesme, Confirmation, Peni-
tence, Eucharistie, Extreme On-
ction, Ordre, Mariage.*

M. Qui les a institués?

D. Iesus Christ nostre Seigneur.

M. Pourquoi?

*D. Pour la guarison & sanctifica-
de nos ames, & pour nous appliquer
les fructs de la Passion.*

Leçon quatorzième.

Baptesme.

M. Q Ve fait en nous le Sacre-
ment de Baptesme?

*D. Il efface le peché originel, avec
lequel nous naissons & nous fait
Chrestiens & enfans de Dieu, par
le moyen de la grace qu'il nous con-
fere.*

Confirmation.

M. E T le Sacrement de Confir-
mation?

*D. Il nous donne force pour con-
fesser constamment la foy que nous
auons receüe au Baptesme.*

Penitence.

M. D Equoy nous sert le Sacre-
ment de Penitence?

*D. Nous receuons par iceluy la re-
mission des pechez que nous auons*

14.
hoüänderai itat onné akhloüa. commis apres le Baptesme.
choüi.

Atouësta.

*M. T*ous ichirbè de ne sot
Atouësta.

D. Ierhè ca, stonnè Aoitané aho-
hachendi, to tohaiüè Oüaouändio
Aiefus Christ dat atouïain ihen-
khon ecaor Endiscarè chë Ais-
rataè.

M. Tandè stonnè qhobächendis d' A-
ouïane, orast ihandataront Endis-
carè, chë orast ihouchahinontan Air-
raiaè.

D. Taitan, aérhon stonnè ihaouï-
angnrakhia, d'Aouähe, tohanè
Ecandataratè aratendi, chë erronè
aouïaton d'Aiefus Christ, chë E-
couchahendatè engon rondi d'A-
iefus Christ aouïaton.

M. Tandè ne Onësse tout aotan non-
dée?

D. Ahierasta haotan nondée, chë
iondhéchaens akhracoüa d'Aiefus
Christ Nonënguïaenchens On-
heoncha chë Ostaiouïancha : chë
chë affon haotan horrihoutan et
anhouïa Aiefus Christ hatestaan-
coüas de aondhedè, chë de aiheon-
dè; ondée echa sti iori endoron dat
eskenoüa to taoüakraicoüaouëtti.

Ondakbiachensa Orencoüa.

*M. T*ous aotan cest Ondakbia-
chensa Orencoüa.

D. Affonarrihouüderachonäs d'o-
rast onarrihouüanderachorè, chë
affonakheroncoüasta ataiouïa-
houichegna chë nonakhriochä-
ens, chë nonachiatorrec, chë
Ondakiondatozacoüa.

M. Tout aotan affon?

D. Onëst ichien affon r'apüate-

Encharistie.

*M. Q*ue croyez vous du tres saint
Sacrement de l'Autel?

D. Je croy qu'apres la consecration
qu'a fait le Prestre, nostre Seigneur
Iesus Christ est reellement contenu
tant en la saincte Hostie qu'au
Calice.

M. Apres que le Prestre a consacré, ce
qui est en l'Hostie, est-ce du pain, & du
vin, ce qui est au Calice?

D. Nenny, d'autant qu'en vertu
des sacrées paroles que le Prestre
dit, le pain se change au corps de
nostre Seigneur, & le vin en son
sang.

M. Que est-ce que la Messie

D. C'est vne memoire & viue re-
presentation de la mort & passion
de nostre Sauueur Iesus Christ, &
outre cela vn Sacrifice, où ils offre
foy-mesme pour le salut des viuans,
& des morts, & par ainsi nous de-
uons tous y assister avec grande
reuerence.

Extreme Onction.

M. A quoy sert le Sacrement
d'extreme Onction?

D. Pour nettoyer des pechez que
nous pourrions auoir de reste, &
nous donner force pour resister aux
ennemis & douleurs de la maladie,
& aux tentations du diable.

M. A quoy plus?

D. Il nous sert d'auantage pour

enguaens onerrosiedè de tetso-
raouian nondée.

Anguiaécha.

M. T *Ont aoran echa Anguia-
écha ibaatsi?*

D. Ateracata haotan nondée, ton-
né Enguiahan ché Ondekien ak-
hiontatastacouian ché akhiontata-
khierratan Ankhucouiaonè, d'A-
houâtiraendè ché de endèa arri-
houâienstandè ortihouâtiraouian,
ché de stan teakhroandè, ché stan
teandacouïandetaiondè ouâtsè.

Anerrasta.

M. T *Andè Anerrasta tous a-
tan?*

D. Aot Akhucouïè Oteracataouïa
nondée, de stottien Africouïanens,
onnè tondi atrindaouras ché ak-
hrendotandè ne aot orronè Aieus
Christ Oïenguaenchaëis, ché
arrihouânderach orescaouïandè de
hoïendacarratar, ché stan iesta
aerhadè aot Ankhucouïadè. Tandè
det atrindèiachas Ecoüiatiojanés,
oont ahoïendaronca nondée.

obteniz la santé du corps, si c'est le
meilleur pour nous.

Mariage.

M. Q *V'est-ce que Mariage?*

D. C'est vn Sacrement auquel l'hom-
me & la femme se ioignent en-
semble par la foy & promesse mu-
tuelle en la face de l'Eglise, pour
auoir lignée, la bien instruire & se
garder de fornication.

Ordre.

M. Q *V'est-ce que l'Ordre?*

D. C'est vn Sacrement mis en l'E-
glise, par lequel les Prestres re-
çoient la puïssance de consacrer le
precieux corps de nostre Sauueur,
absoudre ceux qui leur sont don-
nez en charge, & faire les autres
choses concernans la police de l'E-
glise. Enquoy il leur faut obeir,
ores qu'ils fussent de mauuaise vie.

F I N.

A la plus grande gloire de Dieu.

16

L'ORAISON DOMINICALE, TRADVITE EN LANGAGE DES MONTAGNARS DE CANADA,

*Par le R. P. Massé de la Compagnie
de Iesvs.*



Nostre Pere qui

ΟΥΤΑΟΥΝΑΝ Ca
es és Cieux

tayen Ouascoupetz.

Tout Nom soit en e-

1. Kit-ichenicassouin sakitaga-
stime. Ainsi soit que nous soyons

niouïst. 2. Pita ki-ouitapima-
avec toy en ton Royaume.

cou agoué Kit-outénats.
Ainsi soit que ton commandement soit

3. Pita Kikitouïn touta-
fait en la Terre, comme au

ganiouïst Assitz, ego Ou-
Ciel. Donne nous aujourd'huy

ascouptz. 4. Mirinan oucachi-
nostre nourriture, comme

gatz nimitchiminan, ouechté
tousiours. Et aye pitié de nous

teouch. 5. Gayez chouerimé-
à nous t'auons offensé,

ouinan ki maratirinitá agoué,

ainsi que nous auons pitié de ceux, qui
ouechté nichouerimananet, ca
nous ont donné sujet de nous fâcher.

kichiouahiamitz.

Aussi ne nous permets

6. Gayeu ega pemitouinan
t'offenser, lors que nous

machicaouintan, espich neki-
y serons induits. Mais

rakinaganiouiacou. 7. Miatau
conserue nous tousiours. Ainsi soit.

canouerimanan capech. Pita.

LA SALVTATION Angelique.

H Salut Marie, toute bon-
ô hô MARIÉ, missit ca-
té vous accompagne,

touatichouin kit-ouitcheou,
Dieu est avec vous. Vous estes

Dieu kit-ouitapimuc: Ki-ca-

la meilleure de tous qu'il y a

ouachichiriou missit è tachi-
de femmes, & est en grand

tau Iscoueouët, Gayez sakita-
estime le Fils de

ganiouiou k'ououchich kit-
vostre ventre Iesus.

ouascaramitz Iesus.

O bonne Marie

O ca catouachichien MARIE
Merc de Dieu, priez le

Ouccaouy mau Dieu, ahiemia-
pour nous, qui sommes pecheurs

ouinan, ca maratiriniouitiatz
maintenât, & lors q; nous mourrô. Ainsi f.

anach, mac espich nipiatz, Pita.

LE SYMBOLE des Apostres.

N Je croy en Dieu
NE-TAPOVITAOVAV DIAV
le Pere, qui est tout

Outaouy mau, ca missit Nit-
puissant, qui a fait le

taouitat ca Kichitat, Ouaf-
Ciel & la Terre.

couphiouy, mac Assirouy-
Aussi ieeroy en

2. Gayez ne tapouitouau,
Iesus-CHRIST son Fils

IESVS-CHRIST Oucouchichi-
vniue nostre Seigneur,

mau, tipan N'okimaminan.
qui l'Esprit tres-

3. Ca (riniouy mau catoua-

bon Cooperant,) l'est

chichiriou espich ouitchiat,) Iri-
fait homme au ventre de la

nicassout ouascaramitz Iscoue-
Vierge Marie, qui l'enfant

chichay MARIE, ca ki penet.
Il a souffert, durant le gouvernement

4. Chibinat, espich okimaouitay
de Ponce Pilate, a esté cloüé en un

Ponce Pilate, ki kichtascoua-
bois fait mourir,

ganiouy, ki-nipahaganiouy,)
& enterré.

mac ouaspitaganiouy.
Est descendu aux Enfers,

5. Courafetet adamiscamigoutz,
& apres trois iours

mac eabits nichtou kichiganich
reprenant son corps, a derechef vesçu.

minahiaouassout, caou iriniouit.
Est monté es Cieux, & est

6. Isparit Ouascoupetz, gayeu-
assis à la dexte de Dieu

apit outisponesnitantiz DIAV
son pere, tout puissant.

outaouyé, ca nitaouitat missit.
Derechef il apparaitra au

7. Caou ke nougoufit Ouaf-
Ciel, es nues, &

couptz, klicheastametz, gayez
là il receuera les hom-

ecouta cata-opineouet Iriniti-
mes, qui auront bien vesçu;

cou, ca xi-catouachichirouau:
aussi il precipitera les mes-

gayeu cata-ouebineouetochi

chans és enfers
 ouistrouau adamiscamigoutz
 dans le feu. Ie croy
 escouteouiz. 8. **ΝΑΤΑΡΟVI-**
 pareillement au tres-
ΤΟV A V ego, ca catouachichi-
 bon **ESPRIT.** Aussi
 riou **IRINISSOVIMAV.** 9. Gayez
 vne assemblée d'hommes, qui
 peiocout Ahiamitouin, ca ca-
 est bonne, en tout le monde bien
 touachichit, misimitz sakita-
 aymée, l'entrefoulagemēt de
 ganiouyou, Outichiouin oui-
 ceuz qui sont bons.
 rouau, ca catouachichitouau.
 La remission des pechez.
 10. **Outicheouaticiniouin.**
 Le retour au corps de nos
 11. **Il Minaliaubuin netchipa-**
 amés. La vie, qui ne
 mlnanet. 12. Iriniouin, canama
 peut mourrir iamais. Amen.
 nittanipin capech. Pita.

LA CONFESSION
generale.

Ie confesse à **DIEU,**
NE-OVITEMOVAV DIEV,
 qui est tout-puissant; à la tres-
 ca misit nitaouitat, Catoua-
 bonne Marie, toujours
 chichirjou **MARIS,** teouch
 Vierge, Michel l'Ange,
Iscouechichay, Michel Mani-

qui est bon; pareillement à
 tou, ca catouachichiat, ego lean
 Iean Baptiste, Pierre, Paul, & à tous
Baptiste, Pierre, Paul, gayeu mis-
 tant qu'ils sont, qui sont bons
 fit e tachitau, ca catouati chitou-
 ou Ciel, aussi ô mon Pere le
 au, Ouascouptz, gayez ô Nouta
 vous confesse que j'ay peché
 ki-ouytematin ne-ki-maratirinio-
 le suis meschant, le suis meschâr,
 uir **Sn Machicaouian, Machicao-**
 le d'ordinaire meschant. Pour ce ie
 uian **Machicaouissian.** Ouay net-
 prie la tres-bonne Ma-
 ahiemiau catouachichiridou **M A-**
 ric, toujours Vierge,
RIB, teouch **Iscouechichay,**
 tous tant qu'il y a de bons
 missit e tachitau catouachichitau
 au Ciel, & vous ô mon Pere que
 Ouascouptz, gayez ô Nouta ki-
 vous priez pour moy Dieu, afin qu'il aye
 tahiemiaouinan Dieu, oua cho-
 pitie de moy. Ainsi soit.
 uerimic. Pita.

LES COMMANDE-
ments de Dieu.

Vn seul Dieu tu
P E I O C O V tipan Dieu kigaa-
 prieras, & aymeras.
 hiemiau, mac kigafakihiau.
 Son Nom tu ne pro-
 2. **Outichenicassouin nama ki-**

3
 k
 le
 co
 a
 ga
 au
 5. A
 6. M
 7. E
 ser
 kirat
 De ta
 9. K
 desir
 kiga
 10. A
 desir
 kiga
 SO. A
 Com
 S
 vir
 SO
 tu a
 ki-ga-

nonceras sans dire la verité.
caouyau ega tapouien agoute,
Tu ne trauuilleras es jours

3. Nama ke-atofcaien kichigatz,
de commandement, mais seu-

kitoutaganiouytau, miatau mi-
lement tu prieras. Ton Pere,

couke ahiemiec. 4. K'outraouy,
aussi à ta Mere tu croyras,

gayez Ouccaouy kiga tapouetou-
afin que tu viues long temp-

au, ouay ke iriniouien kinouer.
Autruy tu ne tueras.

5. Aouhiez ega kiga-nipahau.
Tu ne seras Luxurieux.

6. Ega ke machoueffien.
Tu ne seras Larron. Tu ne

7. Ega ke kimoutiffien. 8. Egake-
seras Menteur pour nuire à autruy.

kirassien outamirouien aouhiez.
De ta femme, vniue, seulement

9. Kioué, ca peiocout, ochitau
desireras cognoissance.

kigaouy maratchihau.
D'autruy les moyens tu ne

10. Aouhiez out aouyouin ega
desireras rauir. Ainsi soit-il.

kigaouy mamau. Pita.

SOMMAIRE DES
Commandemens de la Loy.

Virillement & de tout ton pouuoir,
Sovtissi gayeu epischian,
tu aymeras Dieu.

ki-ga-fakibihau **DIU.**

Et autruy tu cheriras comme
2. Gayes aouhiez ki-ga-épistéri-
toy mesme.

mau ego ki-hiau.

SOMMAIRE DES
Commandemens de Nature.

NTu ne feras chose à au-
ANA ketoutec kecoué aou-
truy laquelle ne veuille au-

hiez-ca ega meroueritamen aou-
truy te faire. Comme tu

hiez ketoutisc. 2. Ouechte ke
voudras qu'on te face

meroueritamen kiga-toutagouin
de mesme feras à autruy.

ego ketoutec aouhiez.

LE SIGNE DV CHRESTIEN

N le croy au
NE-TAPOVITAQVAV Ou-
Pere, au Fils,

taouymau, Oucouchichimau,
& au tres bon Esprit,

mac catouachichiriou Irmiffou-
qui sont vn seul

mau, ca peocouchouet tipan
Dieu. Ainsi soit qu'il aye pitié de moy.

DIU Pita chouerimie agoué.

POVR SE RECOM-
mander à Dieu.

N Mon Seigneur entre vos mains le
NO KIMAVATAMITZ kitichiet

vous donne mon ame: *secoutez*
 Li miritin nitchipay: ouitchihi-
 moy vous auez terrallé ce meschant
 me. Ki-ouebinau ou machica-
 Diable, qui me hayt.
 ouen Manitou; ca ouitcherimic.

POVR DEMANDER
pardou de ses pechez.

P Vucille auoir pitie de nous,
 I TA chouerimicou agoue,
 ô Dieu tout puissant donne
 ô Dieu ca missit nitaouirat, miri-
 nous le pardon de nos pechez,
 cou n'outiche ouaticiniouinan,
 & nous reuue au Ciel, là où
 mac opinicou ouascouptz ecouta
 nous viuions à jamais. Ainsi soit.
 iriniouiacou eapch. Pita.

ORAISON A L'ANGE
gardien.

M Esprit qui estes bon,
 ANITOV cacatouatichi-
 ainsi que vous en oin& Dieu, mi-
 en, ouechté kitorisc Dieu, ca-
 sericordieux, aujourd'huy ensei-
 chiouate, ou cachigats kifno-
 gnez moy, secoutez moy, & me
 hime, ouitchihime mac cano-
 conserua. Ainsi soit il.
 uerime. Pita.

LA BENEDICTION
de table.

O Pere, Fils,
 V T A O V I M A V, Oucouchi-
 tres bon
 chimau, mac casouachichiriou
 Esprit, seul Dieu au-
 Irinimouimau, tipan DIAV, ouca
 jour d'auy. misericordieux, donne
 chigatz, chiouateciatz, achemi-
 nous nostre viure. Ainsi soit.
 nan ne, mitchiminan. Pita.

LES GRACES APRES
le repas.

O Dieu nous vous remercions, qui
 DIAV! kinascomitinan, ca
 pouuez tout, qui nous auez
 nitaouitaien missit, ca xi-xi-mi-
 donné nostre aliment. ô Dieu
 rinan ne mitchiminan. ô DIAV
 vucille auoir pitie des
 pita chouerimicou agoue tch-
 ames de feu nos anectres:
 payet Noutaouynausebanit :
 & quand nous mourons des nostres.
 mac espich nipicou netchipa-
 ô Dieu! Ainsi soit aussi
 minaner. ô Dieu! Pita gayen
 que nous viuions, & soyons
 irimouiacou agoue, gayez ou-
 en paix à jamais. Ainsi soit.
 raffrouiacou eapch. Pita.

N

chi-

riou

au-

uca-

onne

emi-

it.

RES

ins, qui

an, ca

suez

i-mi-

Dieu

DI & V

des

tchi-

njt :

nostra.

chipa-

loir aufi

gaven

lyons

z qui

loir.

